3 1761 07824659 2

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/lefonddelasocits00daub

LE FOND DE LA SOCIÉTÉ

SOUS

LA COMMUNE

L'auteur et l'éditeur déclarent réserver leurs droits de reproduction à l'étranger. — Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (direction de la librairie) en août 1873.

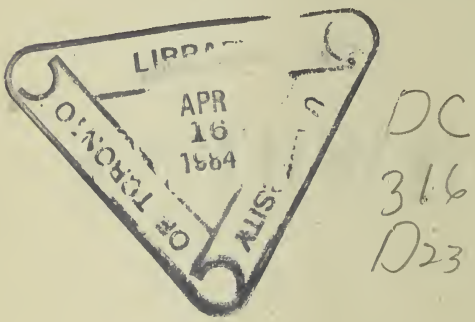

DC
316
D23

PARIS. TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

LE FOND DE LA SOCIÉTÉ

SOUS

LA COMMUNE

DÉCRIT D'APRÈS LES DOCUMENTS QUI CONSTITUENT

LES ARCHIVES DE LA JUSTICE MILITAIRE

AVEC DES CONSIDÉRATIONS CRITIQUES SUR LES MŒURS DU TEMPS

ET SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA COMMUNE

PAR

C. A. DAUBAN

Ouvrage enrichi d'une gravure et de fac-simile

> Nous avons perdu le sentiment qui soutient l'ordre moral dans toute société bien équilibrée; nous avons perdu *le respect*.

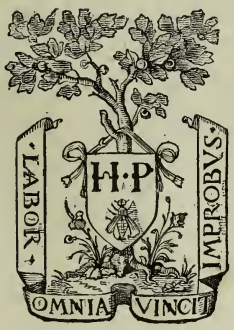

PARIS

E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

RUE GARANCIÈRE, 10

1873

Tous droits réservés.

AVANT-PROPOS

Deux parts sont à faire dans le récit de la vie des peuples : 1° la part du *fond social;* 2° la part des événements. Les hommes surgissent du fond social, tantôt comme une production spontanée des idées qui y ont mûri, tantôt comme la production lente des idées qui y naissent, et comme les germes d'un avenir prochain.

Qu'a été la Commune ? une production normale du milieu social, ou un événement accidentel? Pour répondre à cette question, il faudrait d'abord connaître le fond de la société, étude complexe dont nous avons, dans ce livre, abordé un côté.

Des sources d'informations qui doivent arrêter l'attention de l'historien, les principales sont les journaux, et particulièrement les journaux judiciaires ; — les beaux-arts ; — la correspondance des particuliers avec les dispensateurs du pouvoir. — C'est à cette dernière source que, par une insigne bonne fortune, il nous a été permis de puiser.

Lorsque les troupes nationales reprirent Paris, elles trouvèrent dans les localités occupées par les autorités communales, notamment à la mairie du XIe arrondissement, un grand nombre de papiers que l'autorité militaire a fait rassembler, trier, classer au ministère de la guerre. Nous avons eu la permission de consulter et de transcrire ces documents [1]. Nous avons choisi

[1] Qu'il nous soit permis d'adresser ici l'expression de notre gratitude, d'abord au ministre de la guerre, M. de Cissey, auquel nous sommes redevable d'avoir pu prendre connaissance des pièces d'archives, à MM. les officiers chargés de leur classement, et particulièrement à M. le lieutenant-colonel Carré, dont les indications intelligentes et la parfaite obligeance ont singulièrement facilité nos recherches.

ceux qui se rapportaient à l'objet de notre travail. Ils sont mis pour la première fois sous les yeux du public, comme des éléments pour juger notre époque. Nous ne nous sommes point occupé des individus; si des signatures figurent au bas des pièces, c'est qu'elles sont des garanties de notre sincérité et de l'authenticité des documents reproduits.

Dès les premiers pas que nous avons faits dans l'exploration de cette masse de pièces de toutes sortes, militaires, civiles et politiques, de notes et de lettres, d'ordres et de rapports, il nous a été facile de reconnaître que la Commune a été, avant tout, un gouvernement de police. En deux mois elle s'était outillée, à cet égard, aussi complétement que peut l'être une vieille monarchie despotique.

Elle se faisait tenir très-exactement au courant de ce qu'on disait d'elle hors de Paris et à Paris. De là deux sortes de rapports qui quotidiennement lui étaient adressés : 1° les comptes rendus sommaires des journaux de Versailles et de l'étranger; 2° les rapports des observateurs de l'esprit public à Paris.

Ce qui nous fait penser que les comptes rendus de la presse étaient tirés à un certain nombre d'exemplaires, et distribués sans doute aux membres de la Commune, c'est qu'ils sont autographiés.

Chacun porte un numéro, comme celui dont nous allons reproduire le commencement.

COMMUNE DE PARIS. N° 13.

Délégation de l'intérieur et de sûreté générale.

PRESSE ÉTRANGÈRE.

(22 avril 1871.)

« Le *Daily News* observe qu'un grand nombre d'habitants de Paris, modérés dans le principe, se prononcent pour la Commune, qui, d'après ce journal, d'insurrection partielle est devenue une cause.

» Le *Telegraph*, s'accordant avec le *Times* du même jour,

prévoit que c'est dans l'intérieur de Paris, en admettant même qu'elles parviennent à y rentrer, que les troupes rencontreraient une véritable résistance. » Suit la relation.

Toutes les circonstances, toutes les manifestations, toutes les paroles des députés, toutes les démarches favorables à la Commune, sont, avec empressement, rapportées ou mentionnées dans ce bulletin. Le moindre témoignage de sympathie devient pour celle-ci un encouragement à la résistance. On le commente avec passion; on en induit que la révolte est juste, qu'elle a pour elle la sympathie générale, qu'elle triomphera, ou tout au moins obtiendra de la lassitude du Gouvernement ou de la pression exercée sur lui, une transaction avantageuse. C'est en voyant l'illusion dont se berçait la Commune qu'on sent l'étendue de la responsabilité qu'ont encourue les hommes qui, comme les membres de la *Ligue de la paix*, se sont appliqués jusqu'à la dernière heure à entretenir de folles espérances par des paroles inconsidérées et des actes imprudents.

Ces bulletins sont signés du chef de la direction de la presse, Alexandre Lombard. La presse parisienne, la presse départementale, y sont successivement dépouillées et analysées dans l'esprit de la Commune. Parfois il y a eu jusqu'à trois bulletins différents autographiés pour le même jour, par exemple pour le 8 mai.

On a trouvé dans le cabinet de Delescluze des articles préparés en réponse à des paroles ou discours de M. Thiers, ainsi que les cartes des rédacteurs du *Daily Telegraph* et du *New-York Herald*. Ces messieurs étaient très-avides de renseignements, et sollicitaient des communications de la Commune pour les insérer dans leurs feuilles avant qu'elles parussent ailleurs. Ensuite on faisait pour le *Journal officiel* de la Commune des extraits de ces communications dictées à l'étranger. Nous en trouvons du *Daily Telegraph* du 24 avril, du *Standard* du 19 avril. On sait que ces procédés de gouvernement n'ont rien de nouveau : la Commune, en mensonges comme en précautions policières, n'a pas dédaigné de copier l'Empire.

Nous avons une autre source de renseignements, en quelque sorte intimes, dans les rapports des observateurs de l'esprit public, que nous reproduisons intégralement à la date à laquelle ils se réfèrent. Ils ont presque tous été recopiés par la même main. A côté des copies se trouvent quelques minutes écrites au crayon. L'intérêt de ces rapports est inégal. Ils étaient lus cependant avec attention, et on a fait droit à quelques-unes des observations qu'ils renferment. En ce cas, elles étaient signalées à qui de droit par un trait au crayon rouge en accolade sur la marge : ainsi, les plaintes contre la sévérité excessive de certains arrêts de la cour martiale; le conseil d'employer aux tranchées les individus qui ne voulaient ou ne pouvaient marcher à l'ennemi, etc.

Plusieurs de ces rapports portent la signature de *Moreau,* le *chef des reporters*. Nous avons trouvé une lettre du 18 mai adressée à Delescluze, signée : *Le chef des reporters,* Guéné.

APERÇU HISTORIQUE SUR LA COMMUNE [1].

Le 20 mai 1871, le drapeau rouge flottait sur les édifices de Paris, et tout était réglé, rapports politiques, rapports civils, rapports sociaux, par un gouvernement qui s'appelait la Commune.

Ceux qui ont vécu à Paris en ce temps-là n'oublieront jamais le spectacle dont les journaux n'ont pu donner qu'une idée fausse ou incomplète.

L'insurrection avait été préparée bien avant le 18 mars, pendant le siége, dans les clubs des faubourgs.

Aussitôt que la conclusion de l'armistice eut entr'ouvert les portes de Paris, les impatients se mirent en quête des moyens

[1] Il y a deux ans que nous nous occupons de rassembler les matériaux de ce livre. Les pages qui suivent ont été écrites au moment de l'entrée des troupes nationales et sous la vive impression d'événements récents.

de sortir. Au nombre des plus considérables par la fortune se trouvaient des citoyens qui avaient donné l'exemple du courage et acquis une légitime influence pendant le siége. Grâce à leurs relations, ils jouirent du privilége de sortir les premiers. Le signal donné, ce fut un sauve qui peut général des hommes riches. Leur empressement se justifiait, à leurs yeux, par le désir bien naturel de revoir leurs familles, dont ils se trouvaient séparés depuis de longs mois, par la nécessité de rétablir, au moyen d'un régime fortifiant, leur santé délabrée, enfin par le soin de leurs affaires si longtemps négligées. Leur patriotisme se révoltait, disaient-ils, à la pensée d'assister, spectateurs impassibles, à la prise de possession de cette capitale à laquelle ils auraient voulu, au prix de tous les sacrifices, épargner un suprême outrage.

Ils partirent donc sans vouloir réfléchir aux conséquences d'une retraite qui mettait Paris à la discrétion d'une multitude armée, pleine de dépit et de haine, en proie aux excitation des doctrines les plus malsaines, et qui, dans l'effroyable situation d'un pays sans forces militaires et sans gouvernement, allait, s'il lui plaisait, se rendre maîtresse de la cité. Il est vrai, personne alors ne l'eût crue capable du plus grand attentat que mentionne l'histoire des peuples civilisés.

Le second Empire a fait voir le degré d'abaissement où peut tomber une nation qui abdique ; la Commune nous montre quels dangers court une société qui s'abandonne.

Ils partirent. Paris, par cette fuite, devint-il désert? En aucune façon. Le jour où les Prussiens occupèrent les Champs-Élysées, il y avait dans toutes les rues qui avoisinent ce quartier une foule si nombreuse que la circulation était rendue mpossible.

Cette foule, on est convenu de l'appeler le peuple. De par le suffrage universel, elle est tout ; ce qui reste en dehors d'elle ne compte que comme appoint. Aussi l'art de gouverner est-il surtout l'art de lui plaire.

Pendant le siége, les cajoleries ne lui avaient pas été ména-

gées. Au bout de quinze jours à peine, un brevet d'héroïsme lui était solennellement décerné : le peuple de Paris, source du droit, source de l'héroïsme, source du patriotisme, devait être invincible ! Je me rappelle avoir assisté au défilé des populations des faubourgs allant à l'hôtel de ville demander des chassepots pour faire une sortie. Il n'y avait pas de chassepots, et l'acier nécessaire à leur fabrication manquait : les meneurs le savaient bien. Jamais on n'a vu pareille cohue ; elle rappelait la procession des ligueurs qui orne la Satire Ménippée. Les bancals, les bossus foisonnaient. Les larmes me montèrent aux yeux à ce spectacle ! Était-ce là la dernière armée de la pauvre France ? Hélas ! c'était la future armée de la rébellion.

Il y eut des chassepots pour elle, des drapeaux brodés exprès pour les bataillons de Belleville.

Belleville armait, Belleville menaçait, Belleville se faisait fort de repousser, à lui seul, les Prussiens, et Belleville descendrait sur Paris pour peu que le gouvernement se montrât ou rebelle ou impuissant dans l'œuvre de la délivrance dont il avait assumé la responsabilité.

Cependant ce n'est point à Belleville, c'est à Montmartre que la Commune devait établir son quartier général. Montmartre est une citadelle taillée à pic par la nature, un mont Aventin qui domine la riche vallée du Forum, le Paris opulent et commerçant.

A la Commune à peine née et encore au berceau, il fallait des jouets. Le Comité central, son parrain, lui apporta des canons enlevés la nuit sur les remparts, dans les parcs d'artillerie. Le patriotisme des citoyens des faubourgs avait suppléé à l'incurie ou à l'impuissance timide du Gouvernement. Il sauvait ces canons de la honte de devenir prussiens et de rester français. Ils allaient être bellevillois, montmartriens. Et pour défendre leur nouvelle nationalité contre les Français, une fois les Prussiens partis, on les fit garder par des sentinelles sûres et pures, armées de chassepots.

C'est pour leur donner ces chassepots que le diplomate le

plus naïf que le monde ait vu, M. Jules Favre, avait obtenu de M. de Bismarck, à force de prières et d'insistance, que la garde nationale ne serait pas désarmée. Il avait eu peur de l'émotion que devait produire la nouvelle inattendue de la capitulation. Afin de prévenir l'explosion d'un soulèvement auquel cet événement eût pu servir de prétexte, il avait tout fait pour flatter l'amour-propre des faubouriens. Ceux-ci, qui s'étaient, en général, peu servis de leurs armes contre les Prussiens, parce qu'ils se ménageaient pour une autre lutte, se crurent désormais les plus forts, et se préparèrent à prendre sur le bourgeois la revanche *sociale*, en attendant la revanche patriotique, indéfiniment ajournée.

Et c'est ainsi que les fusils gardèrent les canons : canons silencieux, fusils muets, garde mystérieuse, obéissant à un comité invisible.

Le peuple enfant s'amusait. Les bourgeois restés à Paris se consolaient de leur infortune en faisant des gorges chaudes aux dépens des acteurs de la farce ridicule qui se jouait sur le mont Aventin.

Le *Journal des Débats*, l'*Opinion*, le *Temps* et d'autres feuilles, se permirent alors des plaisanteries que nous pourrions recommander comme des modèles aux gourmets en matière d'esprit. Avec quel plaisir nous relirions aujourd'hui les comptes rendus des clubs publiés pendant le siége par M. Molinari, dans le *Journal des Débats*, chefs-d'œuvre de bon sens et de fine raillerie, s'ils n'avaient eu pour commentaires, pour complément et pour éclaircissement, les épouvantables horreurs dont les ruines et les œuvres nous environnent encore!

Le Français, que Boileau jugeait né malin, est devenu un peu vieux. Se corrigera-t-il enfin de la conviction qu'il est *né malin?* Les *malices* des Prussiens, les *malices* des communeux, devraient le rendre assurément modeste sur ce point.

On voyait de loin ces canons de cuivre, ces baïonnettes d'acier briller au soleil. Après avoir ri, on s'impatienta ; puis on s'irrita. Les feuilles sages étaient agacées. Elles prétendirent

que le commerce, que l'industrie avaient des cauchemars. Il fallait rendre aux esprits troublés le calme nécessaire à la reprise des affaires. La présence de ces canons sur les buttes, à tort ou à raison, troublait l'imagination des boutiquiers. On ne raisonne pas avec les natures nerveuses : on leur donne satisfaction, quand c'est possible. Pourquoi ne pas mettre fin à cette procession incessante et déraisonnable de sentinelles autour de canons inoffensifs ?

Le Gouvernement, dans sa sollicitude, veillait. Il s'émut à la fin. M. le général Vinoy se rendit à la butte, en bon homme, la canne à la main. Il résolut d'en finir avec cet enfantillage. Sans se préoccuper un seul instant de la gravité des conséquences que pourrait avoir un échec, il envoya deux régiments avec ordre de se saisir des canons. C'était la chose du monde la plus simple. Et en effet, les canons sont pris, on se dispose à les emmener. Mais voici que surgissent de petits incidents auxquels, par la continuation des fautes de la guerre, on n'avait pas songé : les attelages sont insuffisants ; la population accourt, les enfants, les femmes coupent les courroies, les hommes enveloppent les soldats. Ceux-ci, mal commandés et en petit nombre, ne savent quelle contenance faire en face de cette population dont la masse s'enfle, grossit sans cesse, et qui les presse de fraterniser avec *le peuple*. Tireront-ils sur ces gardes nationaux avec lesquels ils ont partagé les périls du siége, avec lesquels ils ont vécu, dans la rue, au club, au rempart, au corps de garde, et dont la conduite, en fin de compte, a pour excuse un patriotisme trop susceptible, trop ombrageux? D'ailleurs, tirer, c'est, en raison de l'inégalité des forces, se vouer à une mort certaine. Les soldats ne tirèrent pas : presque tous ceux du 88e de marche firent cause commune avec le peuple ; les autres s'en allèrent rejoindre leur corps.

Il se trouvait que l'édifice social tout entier reposait en ce moment à Paris sur la fidélité de deux ou trois régiments.

La base fragile ébranlée, tout s'écroule.

L'armée, le gouvernement, les ministres, les fonctionnaires

abandonnent successivement Paris. La précipitation de la fuite fut telle que les munitions, l'artillerie, les papiers dans les ministères, l'argent dans les caves du ministère des finances, dans un certain nombre de caisses publiques, furent laissés ; les serviteurs de l'État restés en arrière ne reçurent pas d'instructions; on ne prit le temps de donner aucun ordre, pas même celui de faire descendre vers Chatou la flottille canonnière de la Seine ; un mot eût suffi. Il ne fut ni prononcé ni écrit. Tout fut abandonné, jusqu'aux wagons blindés dont on s'était si heureusement servi pendant le siége, et que la prudence la plus vulgaire eût pu mettre à l'abri, en les éloignant de quatre ou cinq kilomètres de Paris.

On a dit, pour expliquer la rapidité de cette retraite, qu'à cette époque l'armée, ou plutôt ce qui restait de l'armée, était complétement démoralisée, disposée même, du moins en partie, à pactiser avec la rébellion. Des témoins, dont l'autorité est incontestable, estiment qu'on a agi sagement en la séparant brusquement du foyer insurrectionnel. Le soldat a hésité, disent-ils, jusqu'à l'époque des premiers combats sous Paris, et c'est seulement du jour où il a vu tomber ses camarades sous les balles des insurgés que nous avons été sûrs de lui. Malgré la gravité de ces appréciations, nous persistons à penser que la retraite, à ce point précipitée, du Gouvernement après le 18 mars, a été une faute ; qu'il fallait non pas sortir de Paris, mais occuper les quartiers sud de Paris, s'y concentrer, et appeler à soi la province, comme Cavaignac l'avait fait en juin 1848.

Ce qu'il y a de piquant, c'est que, après les événements, on a jeté la pierre aux Parisiens qui étaient demeurés à Paris pendant la Commune, qu'on les a accusés de lâcheté, presque de complicité avec les insurgés, bien qu'il ne leur eût été laissé aucun appui, aucune arme, aucun chef, aucun ordre, pour se concerter, agir et résister. Il est certain cependant que si Paris s'était dépeuplé dès le 18 mars, il n'existerait plus aujourd'hui. C'est la présence d'un grand nombre de citoyens dont la Com-

mune savait que les dispositions lui étaient hostiles, qui a contenu et modéré sa conduite. L'insolence et l'audace de la Commune ont augmenté à mesure que diminuait le nombre de ses adversaires. Nous ne voudrions pas exagérer le mérite de la conduite de ces citoyens passifs ; elle est loin de mériter l'admiration : mais enfin elle prouve que de tous les partis à prendre dans les guerres civiles, le plus mauvais est celui de la fuite. Si timide que soit l'homme qui reste à son foyer, il est, par le fait seul de sa présence, une protection pour ce foyer et un embarras pour l'ennemi.

La précipitation avec laquelle le Gouvernement avait abandonné Paris devait faire penser qu'on avait le moyen et l'intention de revenir aussi promptement qu'on se retirait.

Pendant ce temps, les gardes nationaux des faubourgs commençaient à prendre possession de Paris : la place de l'Hôtel-de-Ville, la place Vendôme, furent les premiers campements qu'ils établirent au milieu de la capitale. On venait les y observer avec une curiosité méprisante. On remarquait leur débraillé, leur malpropreté, leur tenue fort peu militaire, la mauvaise tournure des chefs, les traits ignobles ou vulgaires des soldats. Tels étaient les maîtres qui allaient dicter la loi !

Paris cependant n'était pas conquis. Quand les gens des faubourgs descendaient dans les quartiers riches, ils s'y sentaient mal à l'aise. Ils évitaient, en détournant les yeux, les reproches muets et le mépris des regards. Ils craignaient d'être submergés dans la vaste mer où ces campements formaient de loin en loin comme des îlots. Ils sentaient qu'il fallait quelque grand coup pour arriver à dominer par la terreur. La manifestation pacifique de la place Vendôme leur en fournit l'occasion.

Ce jour-là, l'insurrection devait être arrêtée, étant encore à ses débuts : l'indignation était générale ; il suffisait d'en suivre les inspirations.

Les chefs manquèrent : on n'agit pas immédiatement, et ce fut une faute irréparable. Ce défaut d'initiative vient de notre nature pliée, déformée, contrefaite par nos habitudes admi-

nistratives et centralisatrices. Nul n'ose rien faire et rien risquer sans le concours de l'autorité! L'autorité intervint. Elle se plaça entre le parti de l'ordre, dont la garde nationale se réinstituait rapidement, et la Commune, à laquelle ce parti allait faire échec en soustrayant à son action une partie de Paris. La Commune prétendait s'isoler au milieu de la France. Pourquoi chaque arrondissement n'aurait-il pas le droit, sous son maire, de s'isoler au milieu de Paris? Chaque quartier n'était-il pas maître de faire lui-même sa police, de régler son administration intérieure? Le quartier de la Banque, ceux de la Bourse, de la Madeleine, des Champs-Élysées, de Passy, allaient être en état de se défendre, et en gardant les portes des remparts, de maintenir par elles les communications avec Versailles. Le plan de la Commune était compromis par le succès de la résistance. Telle était la confiance qu'inspiraient les maires médiateurs, que M. l'amiral Saisset voulut prendre d'eux et non du Gouvernement qui la lui offrait, la mission de commander la garde nationale. Ainsi tout se plaçait de soi-même entre leurs mains. Ils paraissaient résolus à combattre une insurrection criminelle que leurs paroles, leurs proclamations, leurs discours condamnaient. Comment donc expliquer leur conduite? Comment, après avoir chargé M. Saisset de réunir les bons citoyens, et le lendemain du jour où ce dernier déclarait, par une affiche placardée sur tous les murs, qu'il avait voué sa vie à cette tâche patriotique, comment lui ont-ils signifié qu'il eût à quitter Paris précipitamment? M. Saisset a failli mourir de honte et de chagrin, à cause du rôle qu'ils lui ont fait jouer, à lui, brave soldat et homme d'honneur. Est-il vrai que les maires conciliateurs, en condescendant le samedi à toutes les exigences de la Commune et en invitant soudainement les électeurs à aller voter le dimanche, c'est-à-dire le lendemain, sans avoir pu se concerter, et contrairement aux ordres du Gouvernement de la France, n'ont agi que dans l'intérêt de la Commune?

Telle est l'accusation qui pèse sur eux, et, il faut le dire, les circonstances semblent à certains égards l'autoriser. J'ajouterai

que, cependant, ayant été élus sous l'influence du Comité central pour faire partie de la Commune, ils ont refusé d'y siéger, mais peut-être doit-on attribuer ce refus à l'ignorance où ils avaient été, avant la rédaction du programme communal, de la portée des prétentions qu'il renfermerait, et ont-ils reculé devant la responsabilité de s'y associer. Quoi qu'il en soit, en admettant les intentions les meilleures de leur part, il est impossible de nier que leur médiation, sans dignité, sans force et sans courage, a eu des conséquences déplorables.

Tout lien entre les amis de l'ordre ayant disparu par le départ forcé de M. Saisset, départ suivi de l'invitation adressée à tous les gardes nationaux de rentrer chez eux, tout point d'appui pour la résistance faisant défaut, Paris tombait au pouvoir des faubourgs insurgés. Ses remparts, ses gares furent occupés. Aux yeux de ceux qui ne lisent pas, qui ne savent pas, qui ne réfléchissent pas, qui ne connaissent de la politique que le fait brutal accusé par la couleur du drapeau déployé sur les monuments, par les affiches blanches collées sur les murs, par l'instrument de l'ordre dans la rue et du pouvoir dans les casernes, le succès de la révolution, victorieuse à Paris, était assuré en province, et le nouveau gouvernement du pays s'appelait la *Commune*.

Et cependant, si jamais insurrection dut paraître intempestive, c'était celle-là. La France était écrasée; un douloureux traité faisait peser sur elle un tribut accablant et une dette impérieuse : jusqu'à ce que cette dette fût payée, l'ennemi détenait un tiers de son territoire, exposé à toutes les fantaisies cruelles et oppressives de sa domination. C'était sous les yeux de cet ennemi qu'on s'emparait des forts, des remparts que la France avait armés contre lui, et que de tous les canons qu'elle avait fondus, de tous les instruments de mort et de défense qu'elle avait accumulés autour du foyer de sa nationalité, on faisait feu sur elle! Tout avait été calculé pour le succès du crime. L'épuisement de la patrie mutilée; la condition imposée par le vainqueur de ne pas dépasser l'effectif d'une

garnison insuffisante dans la capitale (40,000 hommes) ; l'absence de l'armée, et, en attendant sa reconstitution, le délabrement de la santé et des forces des prisonniers rappelés d'Allemagne; l'esprit de découragement et d'indiscipline qui devait animer de telles troupes; la faiblesse d'un gouvernement à peine constitué; le désordre administratif des départements bouleversés par les changements politiques les plus brusques et les plus opposés, semblaient autant de causes pour rendre inévitables la ruine de la France et, par suite, le triomphe de la Commune.

Il n'y a pas d'exemple dans notre histoire moderne qu'une révolution victorieuse à Paris ait échoué par la résistance de la province. Le 10 août 1792, le 2 juin 1793, le 9 thermidor 1794, le 18 brumaire 1799, le 29 juillet 1830, le 24 février 1848, le 2 décembre 1851, le 4 septembre 1870, sont des dates qui marquent les évolutions de la province autour d'un centre qui l'entraîne vertigineusement dans tous ses mouvements. Comment admettre que la France, sans armée, sans cohésion, sans ressort, presque agonisante, aurait, cette fois, la force de résister? Plutôt que d'aller achever de s'épuiser et de se briser contre des murailles défendues par une population que les Prussiens n'avaient pu vaincre, n'était-il pas à présumer qu'elle préférerait se soumettre, ou tout au moins qu'elle accepterait une transaction qui laisserait sa proie, Paris, à l'insurrection? Ainsi raisonnait le premier sénat de la Commune, le Comité central.

Pour commettre un tel crime, pour achever l'égorgement de la patrie, il avait fallu un drapeau, un prétexte, un programme.

Trois éléments dominaient dans le personnel directeur de l'insurrection : l'élément socialiste, émané de l'*Internationale*, — l'élément jacobin et autoritaire, — et enfin, ce qu'on pourrait appeler l'élément révolutionnaire à outrance, formé d'hommes sans principes et sans foi, arrivés au gouvernement par aventure, et résolus à y rester ou à y périr, en entraînant dans leur

chute, s'ils le pouvaient, la société tout entière. L'influence de ces trois éléments se reconnaît à travers l'incohérence des actes de la Commune et les horribles convulsions de sa fin.

Le plus puissant, le plus hardi de ces éléments était le premier : c'est lui qui dominait presque exclusivement dans le Comité central.

Père de la révolution du 18 mars, le Comité central est resté le véritable centre du gouvernement, dirigeant, surveillant et dominant la Commune. La garde nationale, c'est-à-dire la force, est demeurée jusqu'au dernier jour entre ses mains.

La Commune subissait docilement cette influence occulte. L'obscurité des membres du Comité central, inconnus de la plèbe elle-même, les empêcha d'obtenir la majorité absolue dans les élections, qui furent bâclées Dieu sait comme! La Commune se les incorpora quand même, se contentant, contrairement à ses propres décrets, de la majorité relative. Les attributions importantes furent conférées à ceux qui étaient à la fois du Comité central et de la Commune ; les autres, simples membres de la Commune, fournirent des fonctionnaires, des commis ou des comparses sans valeur propre, qu'on n'initiait pas aux grands desseins et aux grandes résolutions.

Le gouvernement de la Commune a été un gâchis de socialisme, de jacobinisme et de *destructivisme*.

Les citoyens Delescluze et Félix Pyat ouvrirent l'arsenal des mesures terroristes et le magasin de costumes et de décors de la grande Révolution. On en tira : le drapeau rouge, un drapeau idiot, auquel ne se rattache aucun souvenir, et qui ne représente qu'une chose, la couleur du sang ; la suppression des journaux, l'emprisonnement des suspects ou otages, les confiscations et démolitions d'édifices privés, la proscription des images et du culte catholiques, la conversion des églises en clubs, la carte d'identité, l'affichage chez chaque concierge de la liste des locataires de la maison, les promenades maçonniques, les cortéges civiques des funérailles, les enrôlements forcés, etc.

Le style des plus mauvais jours et des plus détestables rhéteurs de 1793 et 1794 fut retrouvé par Paschal Grousset. Comme le jacobinisme est vieux, il fit accepter son patronage au socialisme, son jeune frère. Tous deux se jurèrent assistance réciproque, et de cette cordiale union sortit le système que nous avons vu à l'œuvre.

Autre chose a été le programme, autre chose le but. Laissons de côté, pour le moment, le programme, espèce de prospectus menteur et sonore, destiné à tromper le peuple, la France et le monde. Jugeons le système par ses actes.

Annihiler le capital, ou du moins en réserver les fruits au travail, tel est le but que bientôt on proclamera en disant : La révolution de 1789 a été l'émancipation de la bourgeoisie, la révolution du 18 mars doit être l'émancipation du prolétariat.

Comment procéder? Par l'expropriation. On débute par fermer les ateliers; car il faut se faire une armée des ouvriers sans ouvrage. Puis on représente la fermeture des ateliers et l'éloignement des patrons, qui en est la conséquence, comme des attentats à la vie du peuple, privé par là de salaire et de pain. Coupables d'homicide, les patrons sont déclarés déchus de leurs droits. Les ouvriers deviennent propriétaires; ils fixeront, dans la répartition des produits, la part afférente au capital exproprié.

Restent les rentes, les maisons. Les propriétaires d'immeubles acquitteront l'impôt, mais ils ne recevront rien de leurs locataires, aussi longtemps du moins que durera la révolution. S'ils se plaignent, on leur répondra ce que j'ai entendu dire par un garde national : « Pourquoi ont-ils des maisons? Je n'en ai pas, moi! Qu'ils les vendent! »

Les rentes. — Pourquoi des rentiers? — Ordre leur est donné, le 20 mai, de rentrer à Paris dans les quarante-huit heures, sous peine d'être déchus de leurs titres et de leurs droits.

Tout le monde sera donc heureux, — sauf le rentier et le propriétaire, — grâce à la Commune, grâce au Gouvernement, providence sociale, suprême régulateur du travail et du salaire,

dispensateur des grâces et des peines, arbitre du bien et du mal. Les locataires ne payeront pas leur terme, les débiteurs ne payeront pas leurs dettes, le mont-de-piété rendra les gages, en attendant qu'on abolisse le prêt à intérêt. La Commune règle les salaires, et écarte les offres de la concurrence, comme préjudiciables aux intérêts des travailleurs; elle fixe le nombre d'heures de travail, et ne permet pas à tels industriels, par exemple aux boulangers, de travailler la nuit. Elle vendra le pain, la viande, le riz, le fromage, des aliments de toute sorte au plus juste prix, jusqu'au jour où, fatiguée de cette régularisation des prix par la concurrence, elle trouvera plus simple d'établir une règle universelle de *maximum*. Bientôt nul ne pourra vendre, acheter, travailler, écrire, se promener, se loger, sans la permission de la Commune : voilà la liberté.

L'État-Providence, — car l'État et la Commune, à Paris, c'est tout un, — poursuit la réalisation du bien-être et de la félicité universelles.

Il est vrai qu'il ne produit rien, — tout travail se trouvant interrompu, plus des trois huitièmes de la population ayant émigré, comme la Commune elle-même l'a avoué en constatant la diminution de la consommation du pain; — il est vrai qu'elle dépense beaucoup, la plus grande partie de la population qui reste étant à sa charge; mais, n'importe, elle se trouve riche. Ne peut-elle pas tout prendre, sous forme de réquisition, d'amende, de confiscation, d'expropriation : denrées, maisons, rentes, et le reste? Paris est une vaste proie; on mangera ce qu'on pourra, on brûlera le reste s'il le faut, mais on ne laissera rien aux *Versaillais* et à leurs complices. Tout pour les amis, pour les *patriotes!* Ceux qui mourront avant d'avoir vu le triomphe de Paris invincible, peuvent être rassurés sur le sort de leurs enfants, la Commune se charge des frais d'éducation des orphelins. La Commune n'oubliera pas non plus ces femmes héroïques qui poussent à la lutte à outrance les pères de leurs enfants; des pensions de six, de huit cents francs seront attribuées aux veuves, femmes légitimes ou non légitimes, car la

Commune n'a pas de préjugés qui l'empêchent de distinguer entre elles.

Telle est la marche qu'a suivie la Commune, tel est le langage qu'elle a tenu. Croyait-elle à sa durée? Non, sans doute; mais jusqu'à la dernière semaine elle a cru à Paris invincible, imprenable, inexpugnable. Elle s'est fait une vie courte et bonne, tout entière au présent, et de temps en temps cependant, de ce livre souillé sur lequel elle entassait ses décrets, elle détachait une page pour la jeter à l'avenir. A chaque pas qu'elle a fait vers le dénoûment fatal, on a vu plus distinctement le but qu'elle visait : le capital. — S'approprier le capital, sinon l'anéantir.

Mais un tel dessein ne pouvait s'avouer au moment où l'on engageait la lutte et où l'on avait besoin de grossir l'effectif de bataillons peu nombreux. Attaquer ouvertement le capital, c'eût été mettre beaucoup de monde contre soi et provoquer une résistance énergique, car la plupart des hommes ont du courage pour défendre leur bourse menacée. On fit donc un programme destiné à masquer, à dissimuler le but véritable.

Rien de plus niais, de plus creux, de plus usé, à certains égards, que ce programme : « Droit pour Paris d'élire son conseil municipal, de nommer ses maires. » — Mais ce droit était admis, reconnu, à l'époque du 18 mars. Le conseil municipal auquel le Comité central avait substitué la Commune, les maires qu'il avait chassés, étaient les élus du peuple, élus de fraîche date, puisqu'ils sortaient des élections du 3 novembre. Le prétexte était donc misérable. Les insurgés faisaient si peu de cas de l'élection, que lorsque M. Saisset était venu de Versailles, en annonçant que l'élection des officiers de la garde nationale et même du commandant général était concédée en principe, personne n'y fit attention.

Droit pour Paris de régler à sa guise son administration, ses finances, son instruction publique, sa religion ; mêmes droits pour toutes les communes de France, la France ne devant être désormais qu'une fédération de communes. Ici, l'absurde at-

teint des proportions colossales : l'application de ce système aurait été l'émiettement du territoire de la République *une et indivisible,* ou quelque chose comme trente mille parcelles se combattant et se dévorant les unes les autres. Mais qu'importe à la Commune ! Elle a trouvé un prétexte pour justifier sa rupture absolue avec l'Assemblée et avec le Gouvernement national, pour s'emparer souverainement de tout ce que la France a établi, déposé, ou plutôt, si la justesse de l'expression en fait excuser la vulgarité, a entreposé sur le territoire de sa capitale. Et puis ce programme, si insensé, si monstrueux qu'il soit, dans les déchirements de la patrie, qui sait? il ralliera, il séduira, il entraînera peut-être la province ! L'idée de la décentralisation n'est-elle pas née dans les départements? N'y compte-t-elle pas, dans toutes les classes et dans tous les partis, de nombreux adhérents? N'a-t-elle pas même inspiré ou dicté le choix des électeurs aux récentes élections? A la France dégoûtée de ses gouvernants, épuisée par l'ineptie de ses sauveurs, abreuvée d'humiliations et de déceptions, lasse d'elle-même, lasse de tout, n'était-ce pas le moment de présenter, de faire accepter — *le suicide ?*

On a pu l'espérer.

Devait-on échouer? On en avait pris son parti à l'avance, on se moquait de l'impuissance des départements aussi bien que de la République. Qu'on se rappelle la réponse de Raoul Rigault à M. Cochinat qui était allé solliciter la mise en liberté du directeur de la *Petite Presse,* et le mot de l'assassin de Chaudey au moment où celui-ci tomba en criant : *Vive la République !* « Nous t'en f..... de la République ! »

Chose singulière ! un homme se laissa prendre à ce programme et y applaudit presque sans réserve, un homme qu avait dit à la tribune, avant le 2 décembre : « Tant que je serai vivant, il ne se fera pas de coup d'État ! » — Qui avait dit, avant l'insurrection de juin 1848 : « Plus d'armée permanente ! » — Qui avait écrit, au mois de juillet 1870 : « Déclarons la guerre à la Prusse, et chassons-la bien loin du Rhin à grands

coups de crosse dans le dos. » M. Émile de Girardin fonda un journal pour demander la division de la France en seize États, et pour développer sa proposition avec la dextérité de plume et l'abondance d'arguments qui lui sont propres.

Mais il fut le seul, je crois, à prendre au sérieux, dans la presse, l'idée de la Commune. Quant aux citoyens fédérés, ils ne comprenaient qu'une chose, c'est qu'ils étaient chez eux, qu'ils portaient le même uniforme, le même fusil, occupaient sur les remparts, dans les forts, les mêmes places que pendant le siége, et que les troupes de Versailles avaient pris, à Châtillon, à Montretout et ailleurs, les positions fortifiées par les Prussiens, d'où, comme les Prussiens, elles bombardaient, canonnaient les remparts et les faubourgs de Paris; par conséquent les Français étaient à Paris, les Prussiens à Versailles. C'était de toute évidence. — Que répondre à des questions comme celle-ci, faite par des innocents : « Qui donc nous tire des coups de fusil et nous envoie des obus pour nous tuer? » ou à cette autre : *S'il était vrai que les Prussiens dussent bientôt rentrer à Paris?* — *Prussiens* était devenu inséparable de *Versailles*, et les harengs saurs qu'on vendait dans les rues n'étaient pas plus clairement désignés par le sobriquet de *gendarmes* (« A six liards le gendarme! ») que nos soldats par celui de : *les Prussiens de Versailles*.

Cependant le vague qui s'attachait au mot *Commune* en 1871, comme il s'était attaché au mot *réforme* en 1848, ne fut pas sans influence sur l'acceuil que les mécontents firent à l'insurrection. Il y avait deux manières d'entendre la Commune : soit au point de vue de l'organisation administrative, soit au point de vue de la propriété. *Communisme* ne vient-il pas de *commune?* ne signifiait-il pas une certaine manière de vivre en *commune*, en *communauté?* On sentait cela, on ne le disait pas encore; et voilà pourquoi tant de gens en blouse ou en veste, aux mains calleuses, étaient instinctivement et foncièrement partisans de la Commune, sans qu'il leur fût possible d'expliquer les vraies causes de leur vive sympathie. Il y avait

là-dessous une sourde menace contre la propriété, à laquelle venait en aide l'appétit de tous les déshérités de la fortune.

Qui oubliera jamais le spectacle qu'a offert Paris durant ces deux mois, Paris, dont la population passait pour une des plus intelligentes du monde !

Pendant le premier mois, liberté en apparence à peu près complète laissée à tout le monde, sauf à un petit nombre de journaux qui sont supprimés; vives critiques des autres, souvent mêlées de traits mordants et sanglants. En cette circonstance, la presse a fait très-dignement son devoir.

Mais à partir du décret de la Commune qui frappe en masse la presse d'opposition, et surtout à partir des mesures prises contre les otages, chacun doit pousser la prudence jusqu'à la circonspection. Cependant n'exagérons rien. Il n'y eut pas de terreur proprement dite : certains quartiers jouirent d'une grande tranquillité, à la condition de se taire; dans d'autres, on se trouva gêné et surveillé, et c'est seulement dans plusieurs faubourgs qu'une véritable tyrannie fut exercée par les conquérants de Paris sur les tièdes et sur les rebelles. Des réfractaires, les uns se cachèrent ou s'enfuirent, les autres furent mis en prison ou incorporés de force. Un détestable journal de ce temps-là, le *Tribun du peuple,* de Lissagaray, après avoir raconté en plaisantant *la chasse aux réfractaires,* la plus affreuse violence que le citoyen puisse commettre sur le citoyen dans une guerre civile, termine son feuilleton en déclarant que ceux qu'on forçait ainsi à marcher, une fois en présence de l'ennemi, se battaient aussi bien que les autres. Et ce n'est pas impossible ! Chez tout Français il y a un soldat, et pour en réveiller les instincts, que faut-il ? Le plus souvent un peu de poudre, de même que pour ranimer la nature sauvage dans l'animal féroce apprivoisé, il suffit d'un peu de sang. Nous sommes les descendants de ces vieux Gaulois qui, quand ils ne pouvaient se battre suffisamment pour leur propre compte, se battaient pour le compte d'autrui, cherchant de par le monde les grands coups d'épée.

Ce goût de la vie militaire, très-répandu chez nous, a alimenté l'insurrection. A côté du nombre relativement restreint des bandits et des scélérats qui, par l'assassinat et l'incendie, ont déshonoré le nom d'homme, il y avait beaucoup de gens, à peu près honnêtes, qui cédaient aux attraits de la profession des armes; *condottieri* ou prolétaires au service de la Commune, comme ils l'avaient été, pendant le siége, au service du pays. Payés, habillés, nourris, désaltérés largement, dégagés des préoccupations de la famille et du soin des enfants, puisque les mères avaient une solde et la cantine communale; vivant en plein air, jouant au bouchon, se racontant des histoires, gaussant et buvant du soir au matin et du matin au soir, ils étaient parfaitement heureux. Ils se servaient mal de leurs armes, mais généralement ne marchandaient pas leur vie. Ils allaient au rempart en chantant :

Mourir pour la patrie,
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie !

J'ai entendu un père dire sérieusement de son fils : « Il a dix-sept ans, il marchera avec nous; il faut du *patriotisme !* » C'est effrayant de bêtise, mais la plèbe en est là.

Les femmes étaient comme les hommes : ardentes, implacables, enragées. Jamais elles ne se sont montrées en si grand nombre, comme en ce temps-ci, bravant le péril, défiant la mort. Elles pansaient les horribles blessures faites par la mitraille, par l'obus et les balles cylindriques; elles accouraient auprès de ceux qui, sous l'impression de tortures inouïes, hurlaient, sanglotaient, mugissaient de rage; puis, la vue pleine de ce sang, l'oreille remplie de ces cris sortis des dernières fibres vivantes de la chair, elles prenaient résolûment le chassepot, et couraient aux mêmes blessures et à la même agonie !

Les enfants étaient comme les femmes. J'en ai vu passer, la mine haute, l'œil fier, ayant concentré toutes leurs forces dans leurs épaules crispées pour ne pas fléchir sous le poids d'un sac

qui accablait leur jeunesse. Et quelle intrépidité sur les barricades, et quelle férocité dans le combat, et quel sang-froid le long du mur, en face du peloton d'exécution !

En aucun temps, on ne fit plus insoucieusement, pour une cause moins définie, le sacrifice de sa vie ! Le mépris de la mort, cet effort de l'âme qui triomphe de la nature, a d'ordinaire une cause grande et forte : la passion, la foi, l'enthousiasme, le devoir, le désespoir. Ici, point de cause. On aimait la vie, et on allait à la mort. Seulement on la souhaitait foudroyante. La perspective d'être fusillé n'a effrayé pour ainsi dire personne. Plusieurs, à l'heure de la défaite, l'ont demandé comme une grâce. Quel signe des temps qu'un tel dédain de la vie ! Mais c'est que la vie, sans le sentiment des devoirs qu'elle impose, avec la patience résignée qu'ils exigent, n'est plus qu'une servitude de l'âme à la matière. Elle perd sa force et son prix en perdant sa dignité.

Cent mille hommes étaient dénués de ressources : la Commune les a enrôlés à son service, les uns dans les compagnies de marche, les autres dans des bataillons sédentaires, se flattant de les faire marcher tous au moment décisif. Un de ses membres eut une idée sublime, quelques jours avant les grands combats : c'était de constituer une rente de trois à quatre cents francs à ceux qui, officiers et soldats, auraient participé à l'œuvre de délivrance. La proposition eût été votée si le temps n'eût manqué. Mais elle restera, je le crains, car l'idée de mettre les prolétaires à la place des rentiers, et *vice versâ,* est une idée pleine d'avenir sous l'empire du suffrage universel.

En France, le gouvernement se reconnaît infailliblement à ce signe : il paye. Et pour la masse :

Le véritable amphitryon
Est l'amphitryon où l'on dîne.

Elle fonctionnait, elle *fonctionnarisait,* la Commune ; elle faisait, tant bien que mal, la besogne du jour. A l'entendre, son

administration était vigilante, économe, intègre surtout; le vol lui était à ce point odieux que, commis par ses agents ou ses fournisseurs, elle le punissait de mort. Non-seulement le gouvernement était sage, mais il était heureux : heureux en tout, surtout à la guerre. Cette armée de Versailles, à laquelle on faisait crier *Vive le roi!* avait été battue. Ce qu'il en restait n'attendait qu'une occasion favorable pour lever la crosse en l'air et se jeter dans les bras des fédérés. Habituée à vaincre, la Commune ne pardonnait pas aux généraux un demi-succès. Si la victoire n'était pas éclatante, ils subissaient une éclatante disgrâce, et du faîte de la dictature militaire étaient précipités au fond des cachots. Aussi quelle suite de triomphes! La postérité refuserait d'y croire si les bulletins du *Journal officiel* de la Commune n'étaient là pour les attester. Dans une seule affaire on voit cent soixante hommes mis hors de combat du côté de Versailles, trois seulement du côté de Paris. Il faut remonter dans l'histoire jusqu'au quinzième siècle pour rencontrer des exploits supérieurs à ceux des fédérés. « Nous avons tué à l'ennemi la moitié de son armée, écrivait à la Sérénissime République (Venise) l'un de ses généraux; nos pertes se réduisent à un homme blessé, encore ne l'est-il pas grièvement. »

L'armistice avait fait disparaître, avant le 18 mars, mille uniformes de fantaisie : la guerre contre les Prussiens de Versailles permit de les reprendre. Les jolies filles souriaient à cette toque coquettement surmontée d'une plume de coq, à cette écharpe qui dessinait la taille, à cette bonne mine, à cette martiale tournure. Pour peu qu'on eût de l'ambition, on faisait vite son chemin. Un ancien cocher devenait lieutenant-colonel, et serait peut-être arrivé, comme général en chef, après Cluseret, Rossel, Dombrowski, la Cécilia, à tenir les rênes de l'État. Un de mes voisins, drôle redouté du quartier, avait été porté de sa pauvre échoppe de bois, construite par lui sur un terrain vague, au grade de capitaine, puis de colonel. La villa Rossini devint alors sa résidence. Je l'ai vu, emmené prisonnier par les soldats, vêtu de sa blouse bleue, poursuivi

des huées de la foule égalitaire qui pardonne à ceux qui sont sortis de son sein moins qu'à tout autre une élévation soudaine mal acquise [1].

Et quelques jours auparavant, cette foule admirait sous son brillant uniforme le colonel d'aventure qui revenait des remparts avec la fierté d'un Hoche et d'un Marceau. Elle injuriait Versailles, en lui montrant le poing, elle l'accusait de tous les crimes, renchérissant sur les accusations du *gouvernement* lui-même. Il n'y avait pas un incendie, pas un feu, fût-ce un feu de copeaux, qui n'eût été allumé par les bombes à pétrole dont ces scélérats de Versaillais accablaient la ville. Malheur à vous, si vous vous fussiez avisé d'émettre un doute!

Certes, elle était bien débraillée, l'armée de la Commune; à côté de bataillons de bonne tournure, combien étaient mal tenus, mal commandés! N'importe! on était fier d'y avoir un grade, et une mère, une sœur à laquelle on donnait le bras, partageait cet orgueil, depuis si cruellement expié.

C'est moins à l'intérêt qu'un Français obéira qu'au besoin de faire figure et d'exercer un commandement. On espère toujours laisser derrière soi une trace de feu par les abus qu'on aura attaqués, par les réformes qu'on aura accomplies ou préparées.

Hélas! la trace de feu a été laissée en effet; elle éclaire d'une sinistre et éternelle lueur le front de tous ceux qui ont pris part à l'horrible tragédie.

Ah! dans ces jours, — le soleil n'en a pas éclairé de plus affreux! — il y eut pour l'égaré, resté, malgré tout, honnête et patriote, un supplice horrible, — celui de voir la cause qu'il défendait, et à laquelle il donnait son sang, se déshonorer par une action infâme et inutile; ce fut de se dire : « Paris détruit; ces flammes qui le dévorent; ces misères, ces tortures, ces ruines, c'est mon œuvre, c'est le crime auquel je me suis

[1] Cet homme s'appelait Lamarche. Il est l'objet d'une dénonciation dans un rapport adressé à la Commune, que nous reproduisons dans ce volume.

associé! » — Aussi se jetait-il au-devant de la mort, et lorsqu'elle n'arrivait pas assez vite, il disait à l'officier : « Je demande qu'on me fusille sur-le-champ ! »

Sans doute les Parisiens avaient été prévenus; sans doute, Vallès et d'autres avaient dit depuis longtemps : « Tout est prêt; Paris s'anéantira plutôt que de se rendre. »

Ces paroles avaient paru une rodomontade. Les forts aussi avaient dû s'anéantir. Cependant, ils étaient debout : beaucoup d'insurgés persistaient même à espérer qu'au dernier moment on s'entendrait. La *Ligue de la paix* n'avait-elle pas déclaré qu'elle continuait à agir dans le sens de la conciliation entre Paris et Versailles?

Ceux qui ne pouvaient croire à l'exécution d'épouvantables menaces comptaient sans les étrangers, les exilés de tout pays et les bandits de toute espèce, sans les forçats libérés, les assassins, les voleurs, les repris de justice qui pullulaient à Paris et que la Commune avait enrégimentés. Lorsque le goût du théâtral et du déclamatoire, de la pose et de l'emphase, qui est de la rage chez nous, faisait dire à quelques-uns : « Nous entraînerons Paris dans notre chute, si nous devons tomber », — les étrangers, eux, étaient bien décidés à donner une réalité à ce propos en l'air. Et, en effet, ils n'ont ni hésité ni fléchi dans l'exécution.

Paris allait disparaître : à l'achèvement de l'œuvre infernale le temps seul a manqué. Que les opérations militaires eussent été retardées de quelques jours, l'incendie dévorait Notre-Dame, le Louvre, la Bibliothèque nationale, tous les édifices appartenant à la ville ou à la nation. En même temps, les fourneaux de mine pratiqués sous les barricades; les torpilles, les fils électriques placés dans les égouts; les poudres accumulées sur certains points, bouleversaient les propriétés privées. Des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants étaient ensevelis sous les décombres. Tout ce que nous montrent les vieilles et les récentes histoires était dépassé. Que dire désormais de Troie, de Sagonte, de Carthage, de Moscou? Comment comparer

la lueur des torches qui les ont à demi brûlées, à l'éclat du pétrole qui devait faire disparaître la ville immense? Ah! il eût été beau de mourir alors, sur ce bûcher de Sardanapale formé de chefs-d'œuvre détruits, montrant à l'univers ce qu'il en a coûté d'avoir dédaigné Vallès, d'avoir menacé Rigault; beau de pouvoir dire, après le grand parricide et incendiaire antique : « Quel artiste le monde va perdre! »

C'est qu'à mesure que la civilisation se développe, que l'héritage du genre humain s'enrichit de progrès politiques et matériels, comme le suffrage universel, le fusil Dreysse et le canon Krupp, tout se perfectionne et s'agrandit, le crime en même temps que la puissance de détruire. La vieille humanité, soûle de matérialisme, en s'ingéniant à varier ses sensations, raffine ses férocités.

L'action mystérieuse de la nature lui vient en aide. Par un hasard providentiel selon les uns, fatal selon les autres, elle fait coïncider l'invention de l'instrument avec la production du fait social ou la venue de l'homme auquel cet instrument était nécessaire : l'imprimerie apparaît pour servir le mouvement intellectuel du quinzième siècle, le pétrole pour servir le système conquérant de M. de Moltke. L'incendie de Bazeilles, de Saint-Cloud, de Châteaudun, est le prologue de l'incendie de Paris : essai en petit de la guerre contre les maisons, qui préparait l'essai en grand de la guerre contre les palais. Les gens de la Commune n'ont été que des plagiaires, et, même en faisant la seule chose en apparence originale qu'ils aient réussie, l'incendie, ils sont des écoliers dociles aux leçons et à l'exemple du maître.

Car il fallait, — peu importe par qui, — il fallait que Paris fût brûlé! C'était dans le programme; et si on n'avait pas eu besoin d'en arriver là pour réduire la France à merci, on laissait la besogne à d'autres sur lesquels on avait toujours compté. Nul doute que le but n'ait été marqué d'avance, que le moyen n'ait été conçu et déterminé. A Dieu ne plaise que nous descendions à cette arme de la faiblesse couarde qui a nom la calom-

nie! Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'image placée en tête de ce volume. Elle reproduit, avec une parfaite exactitude, la photographie d'un dessin que M. le général Charreton, à l'obligeance duquel nous en devons la communication, a trouvé à toutes les devantures de boutiques de papetiers et marchands de journaux, lorsqu'il est arrivé prisonnier en Allemagne. *C'était à la fin de septembre* 1870, quatre mois avant l'armistice, six mois avant la Commune.

GEFALLEN, GEFALLEN IST BABYLON DIE STOLZE.

DESSIN ALLEMAND QUI SERT DE FRONTISPICE A CE LIVRE.

Sur un ciel éclairé par les flammes de l'incendie, sur un fond de terrain couvert de cadavres, se détache une tour crénelée. Une figure de femme casquée, la droite armée de l'épée, la gauche, d'un étendard qui développe dans les airs le mot : *Germania, Allemagne,* paraît sur la plate-forme. A ses pieds le Temps, devenu l'ange du châtiment, tient le sablier, pour marquer que la mesure de la patience est comble ; il chasse devant lui, à coups de verges, le troupeau français. Paris est pris : *Gefallen, gefallen ist Babylon die Stolze, — Tombée, tombée, la Babylone orgueilleuse!* Alors, dans une confusion qui ressemble au désordre d'une orgie brusquement interrompue, fuient pêle-mêle les zouaves et les filles ; ces dames ont fait leurs paquets ; elles passent avec une guenon, qui symbolise leurs vices, au camp des victorieux; c'est l'inventeur de cette épopée qui indique leur changement de domicile et donne leur nouvelle adresse : *Wiesbaden, Bade, Hombourg.* Elles sont précédées des bohèmes : *la muse de Victor Hugo,* diadémée de *clinquant,* et accompagnant le poëte, représenté en vieil Amour jouant de la lyre et brouetté avec Garibaldi : *Même de nobles vieillards ne sont pas toujours sages,* dit la légende allemande, en parlant de ce dernier. Mais le sabre brisé du *noble vieillard* marque que ses efforts seront malheureux. Si sa bra-

voure est impuissante, que fera la plume de ce méchant singe, sur laquelle est écrit *About?* Un léopard coiffé d'une casquette de chasseur d'Afrique assouvit sa rage impuissante sur un chassepot jeté sur le sol.

Ce n'est là qu'un côté de la scène ; au milieu, devant l'ange exterminateur, paraît le groupe, véritable auteur de la guerre : la princesse Mathilde, Napoléon, qui emporte un rouleau sur lequel on lit : *C'est ma faute, c'est ma faute;* le pauvre idiot, coiffé comme son oncle, est soutenu par l'impératrice, élégamment vêtue, et précédée du jeune prince auquel l'excès de la douleur n'a pas fait oublier son jeu favori, la balle.

L'ultramontanisme, sous la figure d'un jésuite, et le désolé Baroche, accompagnent le groupe dans sa fuite. A leurs pieds, la couronne impériale brisée, le sceptre tordu, le fameux *plébiscite,* 7,000,000 *de oui,* déchiré, et les ruines des Tuileries. On se demande ce que font là les chapiteaux, les pierres des monuments détruits. Sont-ils des symboles ou des menaces? Non. Ils sont simplement l'interprétation pittoresque du programme de la destruction systématique.

Enfin, à gauche, figurent dans la débâcle, se poussant les uns les autres, tous les hommes qu'une sorte d'intuition a signalés au dessinateur pour jouer un rôle important soit dans la guerre, soit dans la Commune : Trochu, honteux comme s'il eût déjà capitulé ; Jules Favre, *épaté;* Rochefort, appelant les citoyens, avec sa lanterne, moins à la guerre qu'à l'émeute; M. Rouher, regardant son maître; M. Thiers, plein de ces angoisses patriotiques que son voisin n'a jamais ressenties; Gambetta toujours de profil ; Émile de Girardin, se voilant la face avec son journal *la Liberté;* Ollivier (*ce n'est pas ma faute*) culbuté par le brusque élan du lion germanique, qui renverse également le fourbe Gramont, dévoré par le serpent de la calomnie et près duquel s'élance un animal altéré de sang, le chat tigre, qui personnifie aux yeux des Allemands notre turco. Les Allemands sont rancuniers : ils avaient eu fort à faire avec les zouaves, les turcos et les chasseurs d'Afrique ; ils ne les ou-

blient pas (*à la tête de la civilisation*) ; ils les injurient après les avoir écrasés sous le nombre.

Mais *Germania* a donné le signal. Pendant que cette foule si mélangée disparaît devant le foudroiement de son glaive, le châtiment s'accomplit. Ici le gibet est dressé ; les journalistes du *Siècle,* du *Figaro,* de la *France,* de l'*Opinion nationale* vont y monter, et le diable méphistophélique contemple sa proie en ricanant. Là, à gauche, l'incendie dévore Paris : c'est *le siége du gouvernement* qui brûle, *la maison des fous* d'où sont sortis le *mensonge,* la *folie,* la *déraison.* Que le pétrole fasse donc son œuvre sainte, car, regardez-bien ces ouragans de flammes qui enveloppent les épaisses murailles ; il n'y a que lui qui ait pu les alimenter. L'Allemand Kœgler, l'auteur de ce dessin, a dévoilé la pensée et le programme de ses compatriotes ; son imagination a vu, dans le délire de ses rêves haineux, l'hôtel de ville, les ministères, le grenier d'abondance, les entrepôts et les palais en feu, et c'est parce que le pétrole, dans ses prodiges de destruction, ne saurait *manger* toute la pierre, qu'il a jeté sous les pieds des fugitifs les chapiteaux renversés du palais des Tuileries !...

LE FOND DE LA SOCIÉTÉ

SOUS

LA COMMUNE

Pour comprendre l'adhésion, ou tout au moins la sympathie, que cette criminelle insurrection de la Commune a rencontrée dans la majorité de la population parisienne, il faut ne pas perdre de vue les déceptions et la désorganisation sociale qui l'avaient précédée.

Sous l'Empire, — la bourgeoisie annihilée comme corps politique, se jetant à corps perdu dans toutes les jouissances du matérialisme; — le paysan devenu l'instrument électoral des candidatures officielles; — l'ouvrier porté de plus en plus, par les flatteries qui lui sont adressées, à l'antagonisme avec son patron; — le mensonge érigé en système permanent de gouvernement et sollicitant, au nom de la paix, un plébiscite qui donne à Napoléon sept millions de suffrages, vote dont il s'est servi pour faire une guerre criminelle, la plus insensée, la plus désastreuse qui fut jamais; — pendant le siége, l'absence de patriotisme; — l'absence de principes, se trahissant par l'existence d'un gouvernement qui, sans consulter le pays, garde le pouvoir dont il a occupé la place vide; — la désorganisation, conséquence naturelle de cette première faute, car quelle force peut avoir contre la désagrégation une autorité qui n'a reçu ni sanction, ni adhésion, ni mandat? — la police et les fonds secrets à peu près supprimés, par suite d'une de ces fanfaronnades dont nous sommes toujours les victimes, au moment où il fallait surtout deux choses : l'ordre contre les turbulents, et la surveillance policière contre les menées intérieures de l'étranger; — les sergents de ville condamnés à se laisser voir timidement sous le

déguisement de gardiens de la paix; — la hiérarchie sociale et militaire bouleversée par l'irruption du suffrage universel dans les fonctions qui exigent la capacité en même temps qu'elles imposent la responsabilité; — plus de travail régulier, le mari séparé de la femme et le père affranchi de la nécessité de pourvoir aux besoins de la famille, par l'établissement d'une solde de paresse pour les deux sexes; la fainéantise devenue une habitude, l'ivrognerie une passion, le jeu un passe-temps, la licence un droit, la liberté impliquant même de voler par exemple une des choses nécessaires en ce temps-là, le bois; — l'insolence de l'homme qui pille, se fortifiant de la timidité des magistrats qui tremblent devant lui, sans s'apercevoir que leur faiblesse, en le livrant à toutes les tentations, l'expose à des entraînements contraires à ses intérêts comme à ceux de la société; — les manifestations populaires encouragées, les émeutes presque tolérées par la mollesse de la répression; — et durant cette période de convulsions et de malheurs inouïs, le commandement perdant de jour en jour son prestige, ici par ses fautes, ailleurs par son impéritie, partout par des revers, et autorisant en bien des cas ces soupçons de trahison qui se produisent naturellement dans l'esprit aigri des peuples habitués à une longue suite de succès militaires et que des désastres imprévus viennent accabler!...

Les classes s'étaient médiocrement honorées aux yeux les unes des autres. Sans doute il y a partout de braves gens, et il s'est trouvé beaucoup de riches et beaucoup de pauvres, beaucoup de paysans, d'ouvriers, de bourgeois et de nobles, qui ont vaillamment fait leur devoir. A eux, à ces héros, à ces martyrs, et aussi à ces admirables soldats de Reichshoffen et de Gravelotte, revient l'honneur d'avoir montré à l'Europe ce que vaut encore le sang français; mais que dire de ces paysans qui lâchent pied à Conlie, de ces ouvriers de Belleville qui ne peuvent tenir dans les tranchées devant un ennemi invisible, de ces mobiles parisiens qui, la nuit, avec des permis revêtus par eux de fausses signatures, s'évadent des forts qu'ils étaient chargés de garder, pour revenir énervés et malades à ce poste de combat où ils ne combattront pas?

Ah! cette jeunesse qui avait sauvé la cause de la Révolution en chassant les *hordes étrangères* en 1792, que ne l'avons-nous retrouvée en 1870! La nôtre n'a eu ni élan, ni foi, ni héroïsme (à quelques exceptions près). Pouvaient-ils s'en étonner, ceux qui avaient été témoins de la profonde démoralisation de la jeunesse bourgeoise à la fin de l'Empire? Il suffisait de parcourir le Quartier latin pour assister à des scènes d'un cynisme révoltant, ou d'entrer dans un de ces cafés voisins de la Sorbonne, pour entendre des propos à faire rougir un forçat, tandis que des légions de filles couraient de table en table, distribuant des baisers et échangeant des propos obscènes. C'est à travers les rues infestées de tels spectacles que l'écolier rentrait dans un de ces établissements scolaires qui, avec les hôtels mal famés, occupent ce quartier; c'est à la sortie du collége qu'il tombait dans cet enfer. Il y entendait justifier tout ce qui est coupable, mépriser tout ce qui est respectable, bafouer tout ce qui est devoir, générosité, honneur. La fanfaronnade du vice avait là sa chaire, d'où le maître professait aux novices « qu'il est absurde de croire à l'amour, à la vertu, à la patrie; qu'il n'y a qu'une morale, celle du plaisir; que tout est permis pour satisfaire à ses passions; que la loi autorise ce qu'elle ne défend pas; que l'homme d'esprit est celui qui foule aux pieds les préjugés, prend ce qu'on lui refuse, sauf à jouer sa vie et celle des autres pour rien ou à peu près, ce qu'elles valent. » Dans la même atmosphère de l'estaminet vivaient la prostituée et le chenapan, la fille perverse, femme adultère, Aline Haremberger, type accompli de méchanceté et de dépravation, et le docteur ès crimes en révolution, Raoul Rigault, chacun d'eux entouré d'enfants imberbes qu'il liait à sa destinée maudite en les pervertissant. Raoul Rigault a pris dans ces lieux son état-major, et encore a-t-il dû choisir. Même parmi les vauriens, il y a des degrés : il y a les vauriens fangeux, les Champ..., les Rog..., chez lesquels l'habitude de la débauche a éteint tout sentiment de pudenr et d'honnêteté; il y a les vauriens politiques. C'est parmi ces derniers que Rigault a fait élection de ses principaux lieutenants. La politique, sans la moralité qui doit l'inspirer, sans l'étude et l'expérience qui doivent la

guider, a des ivresses qui mènent à l'ivresse du sang; mais enfin le tigre, dans la hiérarchie de la dignité des êtres, est d'une espèce plus relevée que le porc.

Les mauvaises mœurs s'autorisaient des exemples venus d'en haut, objet des entretiens quotidiens des chroniqueurs. Sans doute, à d'autres époques de notre histoire, au dix-huitième siècle, par exemple, on avait vu pareille corruption, mais elle était alors localisée, et la distance qui séparait les classes en rendait l'action moins contagieuse : le fond de la société se trouvait d'ailleurs protégé par des croyances et par des habitudes de discipline. Et puis, qui osait traiter tout haut ces matières délicates et dangereuses? Qui avait été en mesure de vérifier des assertions médisantes? Et combien peu y ajoutaient foi! Les Mémoires ne commettaient jamais que des indiscrétions posthumes, et c'est à huis clos, dans les petits soupers des grands seulement, que se chantaient les insolences libertines du recueil de Maurepas. Le vice ne s'était donc pas démocratisé : il avait même, à cause de la qualité de la société à laquelle la littérature et les arts devaient plaire, un cachet d'élégance que naturellement il a dû perdre tout à fait de nos jours.

La plus grande partie de la société a résisté à la contagion, mais nul ne peut prétendre n'en avoir pas subi l'influence dans une certaine mesure, et partout elle a jeté un grand trouble moral.

Scandales de toutes sortes, de mœurs, de doctrines, scandales financiers à tous les degrés de l'échelle sociale; — il est impossible que l'historien n'en tienne pas compte, lorsqu'il s'agit pour lui, non de justifier l'insurrection de la Commune, mais de faire comprendre cette universelle oblitération du sens moral à laquelle elle a dû son triomphe de courte durée.

M. Lecour, alors chef du bureau des mœurs et depuis chef de division à la préfecture de police, a publié en 1870, sur

la Prostitution à Paris et à Londres, un petit livre fort remarquable, digne de la plume d'un homme de bien et d'un philosophe chrétien. Nous en extrairons quelques chiffres.

En 1855, les prostituées inscrites étaient au nombre de 4,259; en 1869, après l'agrandissement de Paris, l'annexion des faubourgs et de la banlieue, il n'était plus que de 3,731. Rien ne montre mieux que ces chiffres le développement de la prostitution clandestine, car on reconnaît que les progrès de la prostitution ont été considérables pendant cette période du régime impérial. Conséquemment, le nombre des maisons de tolérance, qui était de 235 en 1843, est tombé, au 1er janvier 1870, dans Paris doublé en étendue et en population, à 152. On a annexé des cafés aux maisons de tolérance, afin de faciliter aux jeunes gens qui se sentent quelque pudeur et quelque scrupule, l'entrée de ces lieux de perversion. C'est admirable !

Maintenant voici la conséquence de cet état de choses, au point de vue de la santé publique. Le nombre de filles arrêtées pour actes de prostitution ou de provocation à la débauche s'élève annuellement à 2,000. En 1869, sur 1,999 filles insoumises conduites à la police, il y en a eu 816 reconnues comme atteintes de syphilis, 87 atteintes d'ulcérations ou de gale.

Nous avons donné le nombre des filles soumises en 1869 à Paris : 3,731. Le nombre des filles insoumises n'était pas moindre de 25,000. M. Lecour estime la proportion des filles soumises malades aux filles insoumises malades, comme **2** est à **50**. Ainsi, sur sept prostituées, il y en a une placée sous la surveillance de la police et astreinte aux visites des médecins, contre six qui s'affranchissent de toute surveillance et promènent l'infection dans la cité, la tête haute, au nom du respect de la liberté individuelle.

Ces misérables, couvertes de velours et de soie, dont l'impudence fait école dans leur sexe, dont la dépravation fait merveille dans le nôtre, n'attaquent pas seulement la santé publique, elles s'emparent des jeunes gens et leur font descendre l'échelle de tous les vices. Ceux-ci commencent par être honteux d'eux-mêmes, et finissent par n'avoir honte de rien.

Les forçats libérés sont moins dangereux pour une société

que ces séduisantes créatures, blondes à la peau lactée, brunes aux yeux de feu.

On a chassé de la capitale au moment du siége un nombre immense de prostituées; mais on n'a pu agir énergiquement contre les filles *insoumises*. Pendant le siége, il est arrivé que les deux tiers de la garnison du fort d'Issy découchaient, sans que le gouverneur de Paris cherchât à remédier à cet abus, tant il le jugeait irrémédiable. A la fin du siége, une bonne partie de la garnison de Paris était atteinte de syphilis.

Cependant les Prussiens campaient à quelques mètres de nos remparts, et leurs armées achevaient la conquête de la France.

La Commune est survenue, et trouvant les choses en si bonne voie, elle a dit le grand mot. Elle a aboli la prostitution et proclamé la promiscuité, remplaçant une profession opprimée par une institution sociale. Et pourquoi pas, après tout? Fait-on une différence entre un enfant bien né et un bâtard? Ne dit-on pas chez nous : *Heureux comme un bâtard?* Alors le mariage n'est qu'un préjugé, et la Commune aimait trop le progrès pour flatter les préjugés.

Si l'on devait dédier l'effet à la cause, l'incendie à la foudre, la victime au meurtrier, — nous aurions dû dédier cet épisode de l'histoire de nos malheurs et de nos revers — A LA HAUTE COURTISANE, reine en ce beau pays, inspiratrice de la littérature et des arts, arbitre des modes que les honnêtes femmes s'empressent d'adopter, elle que nos filles apprennent de bonne heure à observer curieusement, et peut-être à envier, et pour laquelle se tuent nos fils. C'est vers la haute courtisane que convergent les aspirations des riches et des pauvres, des financiers et des princes, des communeux et des monarques; c'est afin de mettre en valeur sa beauté et la supériorité des jouissances qu'elle procure, au milieu des produits de la civilisation moderne, que les peuples ouvrent des Expositions universelles; c'est elle enfin qui, avec l'aide de l'Empire, avait fait la France telle que pouvaient la souhaiter les Prussiens pour la rançonner, les communeux pour l'asservir!

Lisez nos romans, voyez nos pièces de théâtre, arrêtez-vous

aux vitrines de nos marchands de photographies, — partout encore, partout la fille rayonne...

Ah! ce serait le cas de jeter le cri qu'arrachait au grand citoyen de Rome le spectacle de la dépravation des mœurs et le pressentiment de l'imminence de la démagogie impériale :

Quid leges sine moribus?

Que vaut une république, que vaut un peuple, que valent les lois et les institutions — sans les mœurs publiques et privées?...

18 MARS.

Le matin, de très-bonne heure, le Gouvernement faisait afficher une proclamation adressée aux habitants de Paris, dans laquelle se trouve cette phrase qui résume la portée et le but de cet appel :

« Dans votre intérêt même, dans celui de votre cité comme dans celui de la France, le Gouvernement est résolu à agir. Les coupables qui ont prétendu instituer un gouvernement à eux, vont être livrés à la justice régulière. Les canons dérobés à l'État vont être rétablis dans les arsenaux, et pour exécuter cet acte urgent de justice et de raison, le Gouvernement compte sur votre concours.

« .... Cet avertissement donné, vous nous approuverez de recourir à la force, car il faut à tout prix, et sans un jour de retard, que l'ordre renaisse entier, immédiat, inaltérable. »

Ont signé tous les membres du Gouvernement.

Au moment où elle lisait sur les murs cette proclamation, la population apprenait l'insuccès complet du coup de force qui avait été tenté. Le contraste de ce ton de menace avec le caractère de la défaite avait une signification navrante.

Le même jour eut lieu l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte. Voici en quels termes ces graves événements étaient racontés par le *Journal officiel* imprimé à *Versailles,* où s'était retiré le Gouvernement[1] :

[1] Malgré notre désir de ne donner dans cet ouvrage que des documents *inédits*, nous nous trouvons obligé, pour permettre au lecteur de suivre la marche des événements, de faire çà et là quelques emprunts aux *journaux officiels* de Versailles et de la Commune.

« Ce matin, à la pointe du jour, les hauteurs ont été enlevées; les canons allaient être reconduits aux arsenaux sous l'escorte de la troupe, lorsque des gardes nationaux armés et d'autres sans armes, excitant et entraînant la foule, se sont jetés sur nos soldats et leur ont arraché leurs armes. Plusieurs bataillons ont été cernés, d'autres forcés de se replier. A partir de ce moment, l'émeute a été maîtresse du terrain.

La journée s'est terminée dans le désordre sans que la garde nationale, convoquée cependant dès le matin, parût en nombre suffisant pour le réprimer sur le théâtre où il se développait. Ce soir, l'insurrection a envahi l'état-major de la garde nationale et le ministère de la justice. On se demande, avec une douloureuse stupeur, quel peut être le but de ce coupable attentat; des malveillants n'ont pas craint de répandre le bruit que le Gouvernement préparait un coup d'État, que plusieurs républicains étaient arrêtés. Ce sont d'odieuses calomnies. Le Gouvernement, issu d'une Assemblée nommée par le suffrage universel, a plusieurs fois déclaré qu'il voulait fonder la République. Ceux qui veulent la renverser sont les hommes de désordre, les assassins qui ne craignent pas de semer l'épouvante et la mort dans une cité qui ne peut se sauver que par le calme, le travail, le respect des lois. Ces hommes ne peuvent être que les stipendiés de l'ennemi ou du despotisme. Leurs crimes, nous l'espérons, soulèveront la juste indignation de Paris, qui sera debout pour leur infliger le châtiment qu'ils méritent.

. . . . . .

Ce matin, vers midi, le général Lecomte, séparé de ses troupes, a été amené par une bande de forcenés rue des Rosiers, à Montmartre, devant quelques individus prenant le titre de Comité central. Des cris « A mort ! » se faisaient entendre. Le général Clément Thomas, survenu peu de temps après, en habit de ville, a été reconnu. Un des assistants s'est écrié : « C'est le général Clément Thomas, son affaire est faite ! » Le général Lecomte et le général Clément Thomas ont été poussés dans un jardin, suivis par une centaine d'hommes. Ils ont été attachés et fusillés. Leurs cadavres ont été mutilés à coups de baïonnette.

Ce crime épouvantable, accompli sous les yeux du Comité central, donne la mesure des horreurs dont Paris est menacé, si les sauvages agitateurs qui troublent la cité et déshonorent la France pouvaient triompher.

Les deux aides de camp du général Lecomte allaient subir le

même sort que leur général, quand ils ont été sauvés par l'intervention d'un jeune homme de dix-sept ans, qui s'est écrié que ce qui se passait était horrible; qu'après tout on ne connaissait pas ceux qui prononçaient ces condamnations à mort. Il a réussi à faire épargner les deux jeunes officiers, menacés d'une mort affreuse.

Que la population de Paris, si indulgente jusqu'ici pour ces hommes de désordre, comprenne enfin qu'elle doit se montrer énergique contre de pareils forfaits, sous peine d'en être complice ! »

Document se rapportant aux faits du 18 mars, extrait des *Papiers de la Commune*[1].

(Note de Fleury, le *matin du* 18 *mars, venant de la rue de la Corderie,* n° 19.)

« Je demande un ou deux plantons pour envoyer les documents et renseignements.

« *Le secrétaire*, Fleury.

« Rue Basfroy.

« *Je tiens mon poste sans garde.* — Je n'en veux pas. »

19 MARS.

Le Comité central, maître de Paris, publiait sa justification hautaine dans une pièce qui est curieuse à plus d'un titre. Elle suffirait pour faire connaître les hommes auxquels revient la principale part dans le 18 mars. C'est une œuvre de haute fourberie et de cynisme, déclamée sur le ton des mauvais théâtres du boulevard.

PARTIE OFFICIELLE (19 mars 1871).

Fédération républicaine de la garde nationale, organe du Comité central.

Si le Comité central de la garde nationale était un gouvernement, il pourrait, pour la dignité de ses électeurs, se dispenser de se justifier. Mais comme sa première affirmation a été de déclarer « qu'il ne prétendait pas prendre la place de ceux que le souffle populaire

[1] Tous les documents inédits que nous emprunterons aux papiers laissés par la Commune et réunis, après l'entrée des troupes, au ministère de la guerre, seront guillemetés. Ce guillemet indiquera qu'ils sont publiés pour la première fois.

avait renversés », tenant à simple honnêteté de rester exactement dans la limite expresse du mandat qui lui a été confié, il demeure un composé de personnalités qui ont le droit de se défendre.

Enfant de la République qui écrit sur sa devise le grand mot de Fraternité, il pardonne à ses détracteurs ; mais il veut persuader les honnêtes gens qui ont accepté la calomnie par ignorance.

Il n'a pas été occulte : ses membres ont mis leurs noms à toutes les affiches. Si ces noms étaient obscurs, ils n'ont pas fui la responsabilité, — et elle était grande.

Il n'a pas été inconnu, car il était issu de la libre expression des suffrages de deux cent quinze bataillons de la garde nationale.

Il n'a pas été fauteur de désordres, car la garde nationale, qui lui a fait l'honneur d'accepter sa direction, n'a commis ni excès ni représailles, et s'est montrée imposante et forte par la sagesse et la modération de sa conduite.

Et pourtant, les provocations n'ont pas manqué ; et pourtant, le Gouvernement n'a cessé, par les moyens les plus honteux, de tenter l'essai du plus épouvantable des crimes : la guerre civile. Il a calomnié Paris et ameuté contre lui la province.

Il a amené contre nous nos frères de l'armée qu'il a fait mourir de froid sur nos places, tandis que leurs foyers les attendaient.

Il a voulu vous imposer un général en chef.

Il a, par des tentatives nocturnes, tenté de nous désarmer de nos canons, après avoir été empêché par nous de les livrer aux Prussiens.

Il a enfin, avec le concours de ses complices effarés de Bordeaux, dit à Paris : « Tu viens de te montrer héroïque ; or, nous avons peur de toi, donc nous t'arrachons ta couronne de capitale. »

Qu'a fait le Comité central pour répondre à ces attaques ? Il a fondé la Fédération ; il a prêché la modération, — disons le mot, la générosité ; au moment où l'attaque armée commençait, il disait à tous : « Jamais d'agression, et ne ripostez qu'à la dernière extrémité ! »

Il a appelé à lui toutes les intelligences, toutes les capacités ; il a demandé le concours du corps d'officiers ; il a ouvert sa porte chaque fois que l'on y frappait au nom de la République.

De quel côté étaient donc le droit et la justice ? De quel côté était la mauvaise foi ?

Cette histoire est trop courte et trop près de nous, pour que chacun ne l'ait pas encore présente à la mémoire. Si nous l'écrivons à la

veille du jour où nous allons nous retirer, c'est, nous le répétons, pour les honnêtes gens qui ont accepté légèrement des calomnies dignes seulement de ceux qui les avaient lancées.

Un des plus grands sujets de colère de ces derniers contre nous est l'obscurité de nos noms. Hélas ! bien des noms étaient connus, très-connus, et cette notoriété nous a été bien fatale !...

Voulez-vous connaître un des derniers moyens qu'ils ont employés contre nous ? Ils refusent du pain aux troupes qui ont mieux aimé se laisser désarmer que de tirer sur le peuple. Et ils nous appellent assassins, eux qui punissent le refus d'assassinat par la faim !

D'abord, nous le disons avec indignation : la boue sanglante dont on essaye de flétrir notre honneur est une ignoble infamie. Jamais un arrêt d'exécution n'a été signé par nous ; jamais la garde nationale n'a pris part à l'exécution d'un crime.

Quel intérêt y aurait-elle ? quel intérêt y aurions-nous ?

C'est aussi absurde qu'infâme.

Au surplus, il est presque honteux de nous défendre. Notre conduite montre, en définitive, ce que nous sommes. Avons-nous brigué des traitements ou des honneurs ? Si nous sommes inconnus, ayant pu obtenir, comme nous l'avons fait, la confiance de 215 bataillons, n'est-ce pas parce que nous avons dédaigné de nous faire une propagande ? La notoriété s'obtient à bon marché : quelques phrases creuses ou un peu de lâcheté suffit ; un passé tout récent l'a prouvé.

Nous, chargés d'un mandat qui faisait peser sur nos têtes une terrible responsabilité, nous l'avons accompli sans hésitation, sans peur, et dès que nous voici arrivés au but, nous disons au peuple qui nous a assez estimés pour écouter nos avis, qui ont souvent froissé son impatience : « Voici le mandat que tu nous as confié : là où notre intérêt personnel commencerait, notre devoir finit ; fais ta volonté. Mon maître, tu t'es fait libre. Obscurs il y a quelques jours, nous allons rentrer obscurs dans tes rangs, et montrer aux gouvernants que l'on peut descendre la tête haute les marches de ton Hôtel de ville, avec la certitude de trouver au bas l'étreinte de ta loyale et robuste main. »

Paris, 19 mars 1871.

Les membres du Comité central de la garde nationale :

Ant. Arnaud, Assi, Billioray, Ferrat, Babick, Ed. Moreau, C. Dupont, Varlin, Boursier, Mortier, Gouhier, Lava-

LETTE, Fr. JOURDE, ROUSSEAU, Ch. LULLIER, HENRY FORTUNÉ, G. ARNOLD, VIARD, BLANCHET, J. GROLLARD, BARROUD, H. GÉRESME, FABRE, POUGERET, BOUIT.

(Extrait du *Journal officiel de la République française*, publié à Paris.)

PAPIERS DE LA COMMUNE.

« Paris, le 7 avril 1871[1].

« CITOYEN GÉNÉRAL (*à Cluseret*),

« Je suis soldat et pas avocat. En cette qualité, j'obéis coûte que coûte aux ordres qui me sont donnés et j'exige la même obéissance de ceux qui m'ont choisi pour les commander. Le 19 mars, à dix heures et demie du soir, j'ai reçu l'ordre de m'emparer des deux forts de Montrouge et de Vanves avec mon bataillon, fort d'environ 450 hommes. Après bien des marches et contre-marches, occasionnées par la confusion de mots d'ordre, je suis arrivé ainsi devant le fort de Montrouge à cinq heures du matin le 20, avec 35 hommes environ. Le commandant de ce fort ne voulait pas se rendre, je l'ai fait surveiller par un caporal et 8 hommes. Je suis entré avec le restant de mes hommes, et par surprise, dans le fort de Vanves, ainsi que mon sous-lieutenant, M. Lenoire, dans celui d'Issy; on m'eût donné l'ordre de prendre le Mont-Valérien que cet ordre aurait été exécuté, et nous n'aurions pas à déplorer aujourd'hui les malheurs qui sont arrivés par l'incurie qui a suivie (*sic*) la journée du 18 mars; il est temps et grand temps qu'il y ait unité de commandement.

« Le 21, j'ai été investi du commandement supérieur de nos forts que j'avais pris, avec le grade de lieutenant-colonel, par le colonel Henry qui agissait d'après le commandement de l'Hôtel de ville (Comité central). J'ai toujours fait mon devoir; j'ai pris sur moi de faire occuper militairement le plateau de Châtillon, de le faire armer au détriment du fort de Vanves, d'en donner le commandement au brave commandant Othon, du 219e bataillon, d'y envoyer des renforts et enfin de le protéger par l'artillerie des forts sous mon commandement, quand le 4 avril je reçus un ordre qui me notifiait ma révocation.

[1] Nous plaçons à la date du 19 mars cette lettre datée du 7 avril, parce que les événements qu'elle raconte commencent au 19 mars, dix heures et demie du soir.

« Mon premier mouvement a été l'obéissance, j'ai remis à mon successeur les quelques renseignements que je supposais lui être utiles, en présence du citoyen Lefrançais, auquel j'ai seulement demandé si c'était la continuation du plan Trochu, puis je suis rentré chez moi. Le lendemain 5, je me suis présenté chez vous, hôtel du ministère de la guerre, mais il y a tellement de demandes de places (le soleil fait grouiller les insectes), que je n'ai pu vous parler; j'ai prié un citoyen, qu'on m'a dit être le commandant Arnold, je l'ai prié de demander mon entrée, il est revenu en disant, comme en plein Empire, que c'était chose jugée. J'ai dû me mettre à la table de l'huissier, qui n'a rien de changé que la chaîne; j'ai dû, dis-je, vous écrire un mot qu'on m'a conseillé de faire court. Je me suis conformé à cette sage observation, je n'ai pas de réponse, il me semble que cela en vaut la peine.

« Vous qui avez tant eu à vous plaindre des injustices, soit dans l'armée française, soit comme citoyen américain résidant en France, j'ai peine à m'expliquer cette lenteur à m'entendre. Eh bien, ne trouvant pas en cette circonstance votre conduite conforme à vos écrits, je viens aujourd'hui, fort de mon droit, vous dire que je ne reconnais pas à la Commune, pas plus qu'à l'Empire ainsi qu'à la Royauté, le droit de condamner le plus infime de ses sujets sans l'entendre, sans même lui faire connaître les griefs qui sont la base de l'accusation.

« Je demande donc justice, je vais plus loin, je prétends que les 450 hommes que je commandais dans la nuit du 19 au 20 pour l'exécution du coup de main qui m'était confié, que ceux qui se sont sauvés sont des lâches; et cependant eux seuls ont passé les nuits dans leurs lits avec leurs familles, touchant leur solde régulièrement. Je n'ai rien touché depuis le 1er mars, on n'a payé les hommes fidèles à leur poste que sur la menace que j'ai faite de faire arrêter l'officier payeur..... Ce bataillon-là porte le n° 214 et est du XIe arrondissement.....

« CH. MOREL,
« 225, rue de Charenton. »

A cette lettre se trouve jointe la note suivante :

« *P. S.* Pourquoi, si le Mont-Valérien nous gêne, ne pas le faire sauter ? On peut aller dessous par un chemin couvert.

« *Signé:* LENOIRE, TERLIER, BARA,
LEBLANC, DUBOC. »

Nous demandons au lecteur la permission de transcrire dans ce livre quelques-unes des notes que nous avons prises au milieu des événements qui s'accomplissaient sous nos yeux. Il nous a semblé qu'elles pourraient parfois aider à expliquer les malheurs dont nous avons été accablés. Les observations et réflexions portant sur l'ensemble de la situation feront l'objet d'un chapitre détaché.

La démoralisation de certains corps de l'armée, au 18 mars, n'était pas due seulement au siége; elle était due à la situation dans laquelle ils s'étaient trouvés pendant l'armistice. Voici une note écrite à cette époque :

— Nous regrettons certaines clauses de la capitulation de Paris. On a cherché à dissimuler aux défenseurs de Paris l'immensité de l'humiliation de la patrie. Peut-être aurait-on obtenu des conditions moins onéreuses pour la France si l'on avait moins tenu à ménager la susceptibilité de la capitale? Tout se paye à un vainqueur impitoyable, et s'il consent à ménager la forme, c'est sur le fond même qu'il se dédommage. Les plus grands désastres sont réparables lorsque, dans les nations qui en sont victimes, ils produisent des impressions profondes et des résolutions énergiques. Or, le devoir des gouvernements est de faire naître, de développer ces impressions et ces résolutions. Si ces soldats qui errent dans nos rues, désarmés, réduits à chercher des distractions dans leur oisiveté forcée, participaient davantage aux malheurs de la patrie, ne s'y montreraient-ils pas plus sensibles ? L'abjecte inertie à laquelle ils se trouvent condamnés révolte ceux d'entre eux qui ont l'âme fière et élevée, beaucoup plus que ne les auraient fait souffrir les rigueurs des dures lois de la guerre. Ils envient le sort de ces prisonniers qui, ayant pu être libres en donnant leur parole, l'ont refusée et ont préféré aux jouissances de la liberté les souffrances de la captivité, comme si elles étaient un témoignage de leur ardent amour pour la patrie avec laquelle ils ont voulu souffrir encore.

(*Écrit après la conclusion de l'armistice.*)

La manière dont a été signifiée au peuple la conclusion de la capitulation serait de nature à faire penser que le Gouvernement de la défense nationale avait plus peur des faubourgs que des Prussiens. Cette opinion est fortifiée par les restrictions imposées au droit de réunion et à la liberté de la presse, bien peu de jours avant l'armistice, par la suppression du *Réveil* et du *Combat*, par la fermeture des clubs. Jusque-là, les journaux et les clubs n'avaient pu faire tort qu'à la défense en divulguant les plans de nos généraux, l'état de nos fortifications, de nos ressources, et jusqu'aux éléments d'agitation intérieure; et le Gouvernement ne s'en était pas inquiété. Il se vantait de vaincre, en dépit des obstacles que son ineptie laissait accumuler. Mais du moment qu'il craint de rencontrer l'indignation d'une population tout entière, irritée d'avoir été livrée dans l'élan même de son patriotisme, il oublie cette magnanimité dont il avait fait un pompeux et intempestif étalage, et confisque momentanément les libertés. (*Idem.*)

20 MARS.

La grosse question est celle des élections pour la constitution de la Commune. Le Comité central a convoqué les électeurs pour le 22. Lui reconnaîtra-t-on ce droit? Quarante journaux protestent contre une prétention criminelle. Douze représentants de la Seine, un grand nombre de maires et adjoints de Paris sont d'avis que le Gouvernement doit adopter deux mesures qui sauveraient tout : l'*élection des chefs de la garde nationale*, l'*établissement d'un conseil municipal nommé par tous les citoyens.*

Déjà Paris devient la sentine de la civilisation. C'est le Comité central lui-même qui le constate publiquement, sous la signature de tous ses membres.

PARTIE OFFICIELLE (20 mars).

Fédération républicaine de la garde nationale.

De nombreux repris de justice, rentrés à Paris, ont été envoyés pour commettre quelques attentats à la propriété, afin que nos ennemis puissent nous accuser encore.

Nous engageons la garde nationale à la plus grande vigilance dans ses patrouilles.

Chaque caporal devra veiller à ce qu'aucun étranger ne se glisse, caché sous l'uniforme, dans les rangs de son escouade.

C'est l'honneur du peuple qui est en jeu; c'est au peuple à le garder. (*Suivent les signatures.*)

AVIS.

A partir de demain 21, la solde de la garde nationale sera faite régulièrement, et les distributions de secours seront reprises sans interruption.

Le Comité central de la garde nationale :

Ant. Arnaud, G. Arnold, Assi, Andignoux, Bouit, Jules Bergeret, Babick, Boursier, Baron, Billioray, Blanchet, Castioni, Choûteau, C. Dupont, Ferrat, Henri Fortuné, Fabre, Pougeret, G. Gaudier, Géresme, Grollard, Josselin, F.-R. Jourde, Maxime Lisbonne, Lavalette, Ch. Lullier, Maljournal, Moreau, Mortier, Prudhomme, Rousseau, Ranvier, Varlin, Viard, Gouhier.

Hôtel de ville de Paris, 20 mars 1871.

Comité central de la garde nationale.

Citoyens,

En quittant Paris, le pouvoir qui vient de crouler sous le mépris populaire a paralysé, désorganisé tous les services publics.

Une circulaire a enjoint à tous ses employés de se rendre à Versailles.

La télégraphie, ce service utile entre tous dans ces moments de crise suprême, de rénovation, n'a pas été oubliée dans ce complot monarchique. *Tous les services, toutes les communications avec la province sont interrompus.* On veut nous tromper. Les employés sont à Versailles — avec le Roi.

Nous signalons au peuple de Paris ce procédé criminel. C'est une nouvelle pièce à charge dans ce grand procès entre peuples et rois. (Extrait du *Journal officiel* de la Commune.)

— Je suis allé le surlendemain de l'assassinat des généraux me promener dans Montmartre. Rien de plus calme, de plus pacifique alors que l'aspect de ce quartier. Je m'approchai de la mairie, sur les murs de laquelle se trouvait une affiche blanche imprimée, signée des membres du Comité central, dont les noms obscurs apparaissaient pour la première fois au grand jour de la publicité. Un garde national, causant à côté de moi avec son lieutenant, lui dit : « Il faudra fusiller (tel et tel). — Oh! ça, non, répondit le lieutenant. Ne nous pressons pas, cela gâterait nos affaires. — Alors, reprend le garde national, il ne fallait pas faire ce que vous avez fait. Il ne fallait pas commencer. Maintenant, allons jusqu'au bout. » Cette conversation, d'une brutale et sauvage logique, nous fit penser qu'il y avait déjà des répugnances et des hésitations. (*Note écrite en mars* 1871.)

21 MARS.

Dans une proclamation, les maires engagent leurs concitoyens à s'en rapporter à l'Assemblée nationale, qui va faire connaître la date des élections.

Une proclamation du Comité central fixe les élections au 23.

A peine entrevoit-on l'imminence de la guerre civile, que, pour seconder son œuvre fratricide, des propositions scientifiques apparaissent. Ne demandez pas à quelle nation cette *race* d'hommes appartient. Un *inventeur* n'a qu'une foi et qu'une idée en ce monde, son invention.

PAPIERS DE LA COMMUNE.

« Paris, ce 21 mars 1871.

« Citoyens [1],

« J'ai l'honneur de vous informer qu'il y a environ huit ou dix mois, j'ai écrit à M. Maurice Richard, alors ministre des beaux-arts, de la littérature et *des sciences*, pour l'informer d'une découverte dont j'étais l'auteur, et le prier de donner suite à mon projet.

« Cette découverte avait pour but d'empêcher les guerres, puis-

[1] « A Messieurs du Comité central, Paris. »

qu'elle comportait la découverte d'un moyen de destruction inouï et inconnu jusqu'ici, *dû à l'électricité à sa centième puissance, s'il est permis de s'exprimer ainsi.*

« Depuis, Citoyens, je n'ai plus entendu parler de cette découverte, que par quelques amis qui, émus à bon droit de la situation qui nous était faite par l'Empire, s'étonnaient de mon abstention.

« Aujourd'hui, Citoyens, je suis dans la misère, mais je puis, néanmoins, faire devant vous quelques expériences qui, décisives, à n'en pas douter, pour des esprits aussi clairvoyants que les vôtres, me feront espérer plus que jamais dans l'avenir du peuple. Des peuples, veux-je dire.

« Daignez agréer, Citoyens, l'assurance de mes fraternelles sympathies.

« *Signé :* E. Chevallier,

« Ancien magistrat démissionnaire le 15 janvier 1868, et depuis adonné aux sciences exactes.

« Cy-jointes, Citoyens, deux lettres qui vous prouveront, jusqu'à nouvel ordre de votre part, la vérité de mes dires, et l'indication, en outre, des recherches à faire pour retrouver mes lettres au citoyen Maurice Richard.

« *Signé :* E. Chevallier,

« Demeurant à Paris, place de l'École, n° 3. »

Suivent les lettres de l'inventeur, qui nous paraissent sans intérêt pour le lecteur. Cette race d'hommes ne pardonne pas à qui l'a rebutée, et elle exterminerait le genre humain pour démontrer l'originalité et la puissance d'une invention.

Les pièces suivantes, restées à l'état de brouillon inachevé, nous introduisent dans le Comité central, alors conseil suprême de l'insurrection victorieuse, et nous font assister à ses délibérations.

PAPIERS DE LA COMMUNE.

MAIRIE DE PARIS.

Annexe au procès-verbal du 21 mars 1871 au soir, minuit.

« Clémenceau. Nous pouvions prendre un beau rôle, si nous n'avions pas voulu faire une révolution gouvernementale. Mainte-

nant il est trop tard; nous sommes débordés. L'Assemblée est effroyable, mais elle est la France, et nous serons avec eux emportés. Trois fois il a voulu donner sa démission, et pourtant il est resté; il ne croit pas que nous puissions réussir à faire des élections. Il a entendu dire que des gardes nationaux ont fait feu sur le peuple; s'il croyait que son concours pût nous être utile, il nous le donnerait; s'il le refuse, c'est qu'il est impossible de nous sauver. Nous aurons contre nous la République modérée, plus, les monarchistes, plus, la majorité de Paris, sans compter l'..... de la municipalité. Il sait qu'il y a eu des manifestations.

« Henry l'a vu, et déclare qu'elles étaient composées de ces gens que l'on connaît à la Bourse, à la mairie Drouot. Il n'y a pas eu de coups de feu.

« Clémenceau. Les maires et députés de Paris reconnaissent, malgré eux c'est vrai, mais ils reconnaissent l'Assemblée; l'Assemblée adoptant les élections. Il se produira un conflit fatal si nous persistons. Il dit que nous aurions dû transiger pour nous réconcilier avec le Gouvernement. Nous sommes entraînés, et il nous est impossible de le faire. Ils servent d'instruments malgré eux; mais tout se retournera contre nous. Il a voulu une dernière fois constater le conflit qui existe fatalement entre lui et nous, et le conjurer. Il déclare que si nous avions rendu nos canons et gardé nos armes, la République était sauvée. (*Protestations.*)

« Lockroy demande que l'on ne récrimine pas sur des faits passés, car nous devons être d'accord sur les principes.

« Duval demande ce que l'on gagnerait à accepter la loi de l'Assemblée.

« Clémenceau est venu sachant bien que c'était inutile; mais il a été guidé par un sentiment de sympathie.

« Duval réitère sa question.

« Clémenceau déclare que maintenant il est trop tard. Favre a été épouvantable aujourd'hui.

« Lockroy l'a traité d'infâme, et lui a déclaré qu'il n'y aurait jamais rien de commun entre eux.

« Clémenceau revient sur l'élargissement de Chanzy. Il est représentant du peuple. (*Protestations.*)

« Lacord dit que la garde nationale ne voulait que ses armes, la nomination de ses officiers et leur révocation. Le Gouvernement a tendu un piége aux gardes nationaux; ceux-ci ont pris les canons. Le Gouvernement savait que la bourgeoisie avait plus à craindre

l'ouvrier, si celui-ci avait un fusil. Le Gouvernement a voulu désarmer; tout Paris a protesté. Seuls les élus qui n'avaient qu'à se montrer, ont accepté une position subalterne, et les maires ont voulu amener une transaction avec le Gouvernement. Il n'a pas assez de blâme contre eux, surtout pour ceux qui sont sortis de chez les ouvriers. Selon lui, il y a des assassins et des assassinés. Le choix a été fait par les municipalités.

« Lockroy dit que les citoyens dont veut parler Lacord ont été entraînés par les circonstances douloureuses où se trouve la France; que cela seul a pu les déterminer à parlementer avec les misérables qui n'ont jamais fait que vendre le pays. Il déclare qu'il ne reniera jamais les travailleurs. »

MAIRIE DE PARIS.

Séance du 21 *mars* 1871, *soir, onze heures.*

« Eudes propose le licenciement de l'armée.

« Henry déclare que la question est résolue, puisque l'on a confié au citoyen Lavaur le soin de subvenir à l'alimentation des soldats.

« Boursier dit que l'on a même été plus loin que l'on ne devait, et que les soldats aiment mieux de l'argent que des vivres. Sur les forts, il croit que les militaires seraient plus utiles, étant mêlés avec les gardes nationaux. Il demande si l'on se bornera à subvenir à leurs besoins en tant que logement et vivres, et s'il n'y aurait pas ingratitude à ne pas leur fournir les centimes de poche qu'ils sont habitués à toucher, tout en déclarant qu'il a cru voir qu'ils aimaient mieux l'argent que les vivres.

« Varlin demande ce que l'on veut faire, tout en faisant ressortir que ce n'est pas au titre de soldats.

« Henry déclare que ce n'est que comme gardes nationaux.

« Bouit dit que l'on ne peut pas faire un décret de licenciement.

« Dupont dit que certains maux se produisant, forcent à se prononcer sur de certaines questions, et il pense que l'on devrait les incorporer dans les gardes nationaux.

« Eudes est de cet avis, et craint que les mettre dans les forts, sans les adjoindre aux gardes nationaux, *sans les niveler,* est un danger.

« Billioray ne croit pas que nous ayons le droit d'incorporer dans la garde nationale les étrangers à la ville de Paris, et ne croit

pas que nous puissions avoir une armée soldée. Du reste, cela ne leur conviendrait certainement pas.

« . . . . . veut que l'on les mêle à nous. Ils seront utiles.

« Castiani est de cet avis. Il ne croit pas devoir les licencier. Si l'on les renvoie dans leurs pays, ils en reviendront tournés contre nous.

« Varlin croit que l'on doit supprimer l'armée permanente. C'est dans nos principes. Il faut l'annoncer à la province, en laissant le droit aux soldats de se faire incorporer dans la garde nationale.

« Eudes cite l'arrêt Thiers, qui les fait arrêter partout où on les trouvera. L'on doit, pour le moment, les utiliser, car ils pourraient être une arme contre nous. Il ne demande pas que l'on en fasse un corps spécial.

« Castiani ne veut pas que l'on dise qu'il veut une armée permanente. L'on doit les prendre comme des enfants et des frères. L'argent n'est rien. L'on doit être révolutionnaire. L'on trouvera de l'argent par n'importe quel moyen. Plus tard nous les renverrons dans leurs pays comme gardes nationaux.

« Lacord ne veut pas qu'on les renvoie, et ne veut pas que l'on les laisse inactifs. Les mêler, ils seront utiles.

« Bouit demande que l'on prenne les meilleures mesures, mais toutes provisoires.

« L'Assemblée adopte l'arrêté suivant : » (Il manque.)

22 MARS.

Manifestation pacifique accueillie, place Vendôme, par les coups de fusil des troupes du Comité central.

Le lendemain même, l'amiral Saisset avait annoncé dans une affiche qu'il était nommé, par les maires, commandant supérieur de la garde nationale, que les lois sur les échéances et sur les loyers seraient modifiées, et que le principe de l'élection de tous les officiers de la milice citoyenne était admis. Plus, d'un côté, on paraissait disposé à la conciliation, plus, de l'autre, on paraissait pressé de verser le sang, pour rendre toute conciliation impossible.

Les élections sont fixées par le Comité central au 26 mars.

— Je passais par la rue Neuve-des-Petits-Champs lorsque les

coups de feu furent tirés. L'épouvante se répandit avec une rapidité extraordinaire dans tout le quartier. Des hommes, couverts de boue et de poussière, parcouraient les rues en criant : *On a tiré sur nous ; aux armes! aux armes!* En un instant, toutes les boutiques furent fermées. A des boutiquiers qui se hâtaient de placer leurs volets, je dis : « On assassine là-bas. Prenez vos fusils. » Plusieurs me répondirent d'un air résolu : « C'est ce que nous allons faire. » J'allai sur le boulevard, près du nouvel Opéra. Devant nous défilèrent les hommes qui venaient de se signaler par le meurtre de gens désarmés, mais dont le nombre et les cris avaient pu leur inspirer quelque crainte. Il y avait en tête des officiers revêtus d'uniformes de l'armée régulière qui agitaient leur képi ; chefs et soldats criaient *Vive la République! Vive la Commune!* en provoquant, par leurs gestes, des acclamations semblables. Peu de cris répondirent. Celui de *A bas le désordre!* fut poussé à côté de moi avec fureur, sans paraître attirer l'attention ou mériter la colère des gardes nationaux. (*Note écrite en mars* 1871.)

Voici un acte sublime, digne d'être comparé à celui du jeune Desilles, que nous a raconté un témoin oculaire, M. Lemaignen, blessé à la manifestation.

Au moment de la première décharge, un mobile faisant partie des groupes pacifiques se précipite au-devant des fédérés qui s'apprêtaient à redoubler : « Misérables! vous n'êtes pas des Français, puisque vous êtes des assassins; tuez-moi donc ! » s'écrie-t-il en ouvrant violemment son gilet et en présentant sa poitrine nue. A peine avait-il prononcé cette parole qu'un officier des fédérés abaisse un fusil, et l'obscur héros de l'humanité, dont le nom est resté inconnu, tombe mort.

Le fait a été établi devant le conseil de guerre, l'officier a été déclaré coupable, mais il n'a pas été condamné à mort. Peut-être la mort a-t-elle paru trop douce pour ce monstre !

Dans l'*Histoire de la Commune* qu'il a publiée à Londres en 1871, Vésinier, l'ancien membre et secrétaire de la Com-

mune, délégué au *Journal officiel*, appelle *émeutiers* les auteurs de ce mouvement pacifique. Les gardes nationaux campés sur la place Vendôme auraient été assaillis à coups de pistolet par ces émeutiers. Et il ajoute : *La répression de l'agression faite par les amis de l'ordre a été plus que* MODÉRÉE.

Si nous avions l'intention d'écrire une histoire de la Commune, nous raconterions la marche et l'issue de la manifestation, à laquelle bien des éléments ont participé, mais où dominait le sentiment le plus généreux. On vient de voir quelle justice et quelle exactitude nous devons attendre des hommes de la Commune dans le récit de leurs œuvres.

PAPIERS DE LA COMMUNE.

MESURE URGENTE.

Appel à l'union et à la concorde.

« AUX ÉLECTEURS DE L'ARRONDISSEMENT DE PASSY (XVIe).

« Considérant que le chef du pouvoir exécutif et tous ses ministres ont quitté Paris, le dimanche 19 mars, laissant à l'abandon les intérêts de la Cité;

« Considérant que dans cette situation les électeurs ont incontestablement le droit de pourvoir au remplacement des mandataires qni ont abandonné leur poste;

« Considérant que depuis la révolution du 4 septembre 1870, malgré les manifestations légitimes de l'opinion publique, les hommes qui avaient pris le pouvoir ont obstinément refusé à la ville de Paris le droit, que toutes les villes et communes de France exercent, de s'administrer par un conseil municipal élu; que le Gouvernement issu des élections générales du 8 février n'a rien fait encore, malgré l'urgence, pour donner satisfaction à ce besoin de premier ordre;

« Vu la fin de non-recevoir opposée par l'Assemblée nationale, dans la séance du 21 mars, à la proposition des députés de la Seine, qui, au lieu de statuer, en raison de l'urgence par elle reconnue dans la séance de la veille, a passé à l'ordre du jour dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, de concert avec le pouvoir exécutif, « déclarant que l'administration municipale de Paris et des dépar-

« tements sera établie à bref délai sur le principe des conseils élus, « passe à l'ordre du jour » ;

« Vu les troubles et les collisions fratricides qui peuvent être le résultat des manifestations que nos ennemis organisent depuis deux jours dans les rues de Paris;

« En présence de l'invitation qui est faite aux électeurs de procéder, demain 23 mars, à l'élection d'un conseil municipal ayant pleins pouvoirs pour l'administration de tous les intérêts de la ville de Paris;

« L'assemblée électorale du XVIe arrondissement de Passy, réunie dans les salles des écoles, Grande rue de Passy, 27,

« Déclare :

« Que le devoir de tous les bons citoyens est de se rendre demain au scrutin, dans la section de son quartier, afin de procéder, au scrutin de liste, à l'élection de deux membres du conseil municipal de Paris, représentant l'arrondissement de Passy, la ville de Paris ne pouvant rester plus longtemps sans une administration régulière; les élus du suffrage universel pouvant seuls prendre légalement toutes les mesures nécessitées par les graves circonstances où les fautes du Gouvernement nous ont amenés.

« A la suite de cette motion, votée à l'unanimité par la réunion électorale de Passy, salle des écoles, Grande rue, 27, le citoyen Sanglier, assesseur de la réunion, a été arrêté, et se trouve détenu au 6e secteur, par les ordres de la municipalité du XVIe. Il est urgent de faire mettre au plus tôt ce citoyen en liberté. Un ordre des comités, appuyé de quelques gardes nationaux, sera exécuté sans le moindre conflit.

« Paris, ce 22 mars.

« Le président de la réunion électorale de Passy,

» *Signé :* L. Vigault. »

24 MARS.

Le maire du IXe arrondissement fait savoir que les élections sont fixées par l'Assemblée au 3 avril, — et puis tout sera pardonné aux gardes nationaux égarés. M. Saisset promet solennellement de donner sa vie à l'œuvre d'ordre et de conciliation. Il avait compté sans les maires.

25 MARS.

Les maires se sont joints au Comité central. Ils acceptent la date du 26, du lendemain, pour les élections, c'est-à-dire qu'ils se soumettent au triomphe, inévitable désormais, des candidats du Comité central. Les signataires de cette déclaration méritent une mention particulière : ce sont MM. Lockroy, Floquet, Tolain, Clémenceau, Greppo. L'amiral est averti qu'on ne répond plus de sa liberté. Il congédie les gardes nationaux qu'il avait ralliés, et quitte Paris précipitamment.

La lassitude s'empare déjà de certains bataillons de la garde fédérée. Ici commence une série de notes de même nature qui sont nombreuses dans les papiers de la Commune.

PAPIERS DE LA COMMUNE.

Ministre de la guerre.

« Paris, 25 mars 1871 [1].

« Citoyen La Cécilia,

« On me signale le 254e bataillon de la 4e légion de garde à Auteuil (depuis plus de vingt-quatre soirs (?) il est sur pied de service); il lui faut avoir quelques jours de repos. Quelques cas de gale se sont produits. Veuillez donc, je vous prie, faire procéder à ce relevé.

« Le citoyen Clément, membre de la Commune pour le IVe arrondissement, m'apporte *lui-même* cette réclamation.

« *Le délégué :* Gust. Arnold. »

Nous avons trouvé dans les papiers de la Commune une lettre de M. Gust. Arnold à M. Guéroult, en date du 10 mars, dans laquelle il *proteste* hautement contre l'accusation d'*avoir voulu établir un gouvernement à Montmartre*, huit jours juste avant l'insurrection du 18 mars. La lettre a dû être publiée dans l'*Opinion nationale* du temps.

[1] Nous insérons à sa date ce document, qui ne laisse pas de nous étonner un peu.

Ces gens de la Commune invoquaient en faveur de l'autonomie communale tous les arguments qu'ils avaient entendus ressasser par les journaux radicaux en faveur de Rome autonome, c'est-à-dire piémontaise : « Est-ce que les Parisiens n'ont pas le droit de disposer d'eux-mêmes comme ils l'entendent? Est-ce que les Romains ne sont pas libres de chasser le Pape si cela leur convient? Qu'a donc à voir la France dans la nomination d'un conseil municipal de Paris? Qu'a donc à faire l'Europe dans le choix du souverain et de la constitution de Rome? L'étrange prétention que de vouloir enchaîner Paris, sous prétexte que Paris est le patrimoine, l'œuvre de la France, le fruit des siècles, des sacrifices et des travaux accumulés là par la nation! Quelle tyrannie envers les Romains que de les asservir au pouvoir temporel du Pape, par ce motif que Rome serait la propriété, l'œuvre de la munificence de la catholicité tout entière, un terrain neutre pour tous les peuples du monde ! »

Les dispositions de la province à l'égard de Paris, à cette époque, étaient empreintes de défiance et de colère. Des deux côtés il y avait eu des déceptions, et on se reprochait mutuellement de n'avoir pas sauvé la patrie. Le 22 janvier, jour où le Gouvernement de la défense nationale, craignant une manifestation hostile, avait concentré plusieurs bataillons de mobiles dans les Champs-Élysées, j'allai causer avec ces hommes dont on se croyait sûr, afin de connaître leurs dispositions. « Pourquoi nous ont-ils fait venir ici? me dit l'un d'eux au milieu de ses camarades qui l'écoutaient, et dont il exprimait évidemment l'opinion. S'ils croient que nous allons tirer sur les Parisiens, ils se trompent bien. Qu'ils règlent leurs affaires comme ils l'entendent, cela ne nous regarde pas. Ils nous ont fait venir à Paris au commencement du siége; pourquoi ne nous ont-ils pas laissés chez nous? Nous aurions bien mieux combattu les Prussiens; mais, en fin de compte, nous aurions été battus, car, voyez-vous, nous ne sommes pas de force. Les Allemands sont des soldats, eux, mais non pas nous, qui ne pouvons ni ne savons faire la guerre. » Ces hommes paraissaient convaincus que les Fran-

çais avaient toujours été inférieurs aux Allemands. Ils étaient démoralisés et irrités; irrités contre Paris, pour la défense duquel ils avaient dû s'éloigner de leur province et de leurs foyers. Ce ressentiment s'est retrouvé dans le langage de la presse départementale pendant et après la Commune.

26 MARS.

On lit dans le *Journal officiel* de Versailles :

Lyon est tout à fait rentré dans l'ordre.

A Marseille, des étrangers, appuyant les anarchistes, ont occasionné une émotion passagère, que des forces, envoyées sur les lieux, auront bientôt réprimée.

Toulouse essaye d'imiter ce triste exemple, mais sans force véritable.

Sauf ces tentatives insignifiantes, la France, résolue et indignée, se serre autour du Gouvernement et de l'Assemblée nationale pour réprimer l'anarchie; cette anarchie essaye toujours de dominer Paris.

Un accord, auquel le Gouvernement est resté étranger, s'est établi entre la prétendue Commune et les maires, pour en appeler aux élections; elles se feront aujourd'hui probablement, sans liberté, et dès lors sans autorité morale.

Que le pays ne s'en préoccupe point et ait confiance : l'ordre sera rétabli à Paris comme ailleurs.

A. Thiers.

DÉPÊCHES DU GOUVERNEMENT.

Versailles, 28 mars, 3 heures 35 matin.

Le Chef du pouvoir exécutif à préfets et sous-préfets.

L'ordre, déjà rétabli à Lyon, vient de l'être à Toulouse d'une manière prompte et complète. Le nouveau préfet, M. de Kératry, qui s'était arrêté à Agen, est entré hier à Toulouse, a dispersé les représentants de la Commune, expulsé M. Duportal, qui était l'oppresseur ridicule et odieux de cette grande cité. Il a fallu à peine cinq cents hommes pour opérer cette révolution, grâce au

concours des bons citoyens, indignés du joug qu'on leur faisait subir.

Le plan d'insurger les grandes villes a donc complétement échoué. Les auteurs de ces désordres auront à en rendre compte devant la justice. Ils n'ont conservé une sorte d'influence que sur Marseille, Narbonne et Saint-Étienne, où cependant la Commune est expirante.

La France est tout entière ralliée derrière le Gouvernement légal et librement élu.

A Paris règne un calme tout matériel. Les élections, auxquelles une partie des maires s'étaient résignés, ont été désertées par les citoyens amis de l'ordre. Là où ils ont pris le parti de voter, ils ont obtenu la majorité, qu'ils obtiendront toujours lorsqu'ils voudront user de leurs droits.

On va voir ce qui sortira de ces illégalités accumulées.

En attendant, les commandes, qui commençaient à venir dans tous les centres industriels, se sont tout à coup arrêtées, et il faut que les bons ouvriers, si nombreux par rapport aux mauvais, sachent que si le pain s'éloigne encore de leur bouche, ils le doivent aux adeptes de l'*Internationale*, qui sont les tyrans du travail, dont ils se prétendent les libérateurs.

Il faut aussi que les agriculteurs, si pressés de voir l'ennemi s'éloigner de leurs champs, sachent que, si cet ennemi prolonge son séjour au milieu de nous, ils le doivent à ces mêmes perturbateurs, devant lesquels l'armée allemande a retardé son départ.

La France, déjà si malheureuse, leur doit encore ses derniers malheurs, et sait bien qu'elle ne les doit qu'à eux.

Le *Journal des Débats*, qui continue à paraître à Paris, constate qu'au palais de l'Institut plusieurs électeurs s'étant présentés pour voter, trouvèrent le président *dans un état d'ivresse complet;* on se prit de querelle, le chef de poste fut appelé; mais il était tellement ivre lui-même, qu'on fut obligé de réquisitionner un matelas chez le concierge pour le coucher.

Cependant l'insurrection prenait entièrement possession de la capitale. M. Malon, dans son *Histoire de la troisième défaite du prolétariat français* (Neufchâtel, 1871, in-12), voulant

donner une idée de la résolution des chefs de l'insurrection, rapporte le fait suivant :

« Quand le général de la Commune Duval vint, à la tête des troupes, s'emparer de la mairie du Ier arrondissement, gardée par les gens de l'ordre, il leur dit ce grand mot, qui fit tomber leurs armes : « *Croyez-moi, vous ne pourrez tenir, toutes vos femmes sont en larmes, et les nôtres ne pleurent pas.* »

Le 28 mars, le Comité central, après avoir proclamé la Commune, avait déclaré son mandat expiré. Ce fut, on le sait, une pure gasconnade. Il continua à gouverner pendant que la Commune régnait.

Il avait dans cette circonstance publié un programme que Vésinier (*Histoire de la Commune*) qualifie de *fort remarquable,* programme des réformes que devaient mettre à exécution la Commune à Paris et après elle les Communes de France, dans toutes les villes du territoire de la République.

Programme des réunions électorales du XIVe arrondissement, imposé aux trois candidats qui y ont été élus : Billioray, Descamps et Martelet.

1° Acceptation par tous les mandataires du *mandat impératif;*

2° Élection immédiate de *quatre délégués municipaux pour la sécurité publique,* en remplacement des commissaires de police, ces fonctionnaires n'ayant plus aucun agent sous leurs ordres, mais centralisant les rapports des officiers de la garde nationale;

3° Suppression immédiate du bureau de bienfaisance, remplacé, d'une part, par les comités de famille de la garde nationale; d'autre part, par une commission civile;

4° Abolition de la prostitution sous toutes les formes;

5° Remplacement immédiat des congrégations religieuses par des écoles libres d'instruction exclusivement laïque et *nationale;*

6° Abolition des bureaux de placement autorisés, remplacement par des bureaux mis à la disposition des corporations ouvrières et d'un bureau institué à la mairie;

7° Élection d'un jury de paix avec délimitation de pouvoirs.

En outre, les candidats se sont engagés à poursuivre, dans le

conseil communal de la ville de Paris, la réclamation des réformes suivantes :

1° Suppression du budget des cultes; faire rentrer dans le domaine de l'État les biens indûment détenus par le clergé;

2° Procédure civile et commerciale gratuite;

3° Suppression de la saisie mobilière;

4° Impôt unique; impôt foncier progressif;

5° Abolition de tous les monopoles, priviléges et immunités;

6° Tous les emplois civils au concours et responsabilité absolue du fonctionnaire;

7° Instruction gratuite et obligatoire à tous les degrés et pour les deux sexes;

8° Droit d'association;

9° Suppression immédiate des armées permanentes.

27 MARS.

Un article du *Journal officiel* de la Commune de ce jour, portant la signature du citoyen Vaillant, un des membres les plus éclairés de la Commune, ingénieur, médecin, docteur ès sciences, commençait ainsi : « L'on nous assure, mais la nouvelle n'a rien d'officiel, que le duc d'Aumale serait à Versailles. Si cela était vrai, c'est que, de Bordeaux à Versailles, le duc d'Aumale n'aurait pas rencontré un citoyen. » Il se termine par cette phrase : « La société n'a qu'un devoir envers les princes : la mort. Elle n'est tenue qu'à une formalité : la constatation d'identité. Les d'Orléans sont en France, les Bonapartistes veulent revenir ; que les bons citoyens avisent. » Jamais la rage d'imiter n'a produit une contrefaçon plus infâme, plus odieuse, plus lâche et plus stupide que cette contrefaçon du langage des montagnards de 1793. Elle désignait au poignard de l'assassin un des hommes les plus honnêtes et un des meilleurs Français. Heureusement que les excitations du citoyen Vaillant, qui était flegmatique comme un Allemand, n'ont paru à tout le monde que le langage d'un halluciné, et qu'on a haussé les épaules. Mais quels hommes et quels politiques !

Les dispositions d'une fraction de l'armée étaient loin, paraît-il, d'être complétement favorables à la cause de l'ordre. Diverses relations donnent à la note qu'on va lire, extraite des *Papiers de la Commune,* plus de créance qu'elle ne semblerait en mériter au premier abord.

« Le commandant du 7e secteur a été prévenu par le citoyen Speiser, garçon boucher, venant de Versailles, « que, sur son parcours, il avait communiqué avec l'armée, que nos soldats souffraient la faim et étaient presque tous malades, que les gendarmes et les anciens agents de Piétri les conduisaient ce qu'on appelle à la baguette.

« Ils ont prié le citoyen Speiser de faire tout son possible pour en prévenir le Comité; que si on voulait leur envoyer une trentaine de mille hommes de la garde nationale, ils se chargeaient d'être bien vite dans nos murs. » Signé par le commandant du secteur et par six délégués.

28 MARS.

Proclamation du résultat des élections. Sur 400,000 électeurs, 119,000 seulement ont voté.

29 MARS.

Le *Journal officiel* de la Commune donne l'organisation des commissions dont devra se composer le conseil communal ou la Commune. Cette liste renferme les noms de tous les membres de la Commune.

ORGANISATION DES COMMISSIONS.

1° *Commission exécutive.* — Les citoyens : Eudes, Tridon, Vaillant, Lefrançais, Duval, Félix Pyat, Bergeret.

2° *Commission militaire.* — Les citoyens : Pindy, Eudes, Bergeret, Duval, Chardon, Flourens, Ranvier.

3° *Commission des subsistances.* — Les citoyens : Dereure, Champy, Ostyn, Clément, Parisel, Émile Clément, Fortuné Henry.

4° *Commission des finances.* — Les citoyens : Victor Clément, Varlin, Jourde, Beslay, Régère.

5° *Commission de la justice.* — Les citoyens : Ranc, Protot, Léo Meillet, Vermorel, Ledroit, Babick.

6° *Commission de la sûreté générale.* — Les citoyens : Raoul Rigault, Ferré, Assi, Cournet, Oudet, Chalain, Gérardin.

7° *Commission du travail, industrie et échange.* — Les citoyens : Malon, Frankel, Theisz, Dupont, Avrial, Loiseau-Pinson, Eugène Gérardin, Puget.

8° *Commission des services publics.* — Les citoyens : Ostyn, Billioray, Clément (J.-B.), Martelet, Mortier, Rastoul.

9° *Commission des relations extérieures.* — Les citoyens : Delescluze, Ranc, Paschal Grousset, Ulysse Parent, Arthur Arnould, Ant. Arnauld, Ch. Girardin.

10° *Commission de l'enseignement.* — Les citoyens : Jules Vallès, docteur Goupil, Lefèvre, Urbain, Albert Leroy, Verdure, Demay, docteur Robinet.

LES ÉLUS DU 2 AVRIL.

M. Malon, en faisant connaître la composition de la Commune, apprécie le caractère, le rôle politique et social de chacun de ses membres. Nous lui laissons la responsabilité de ses jugements, qu'il était en situation de porter avec quelque autorité.

On remarquera que nous nous occupons en général fort peu des individualités. La plupart sont moins qu'ordinaires. Le hasard et le club les ont fait surgir. Les autres sont des types, mais des types comme malheureusement il y en a toujours un certain nombre : Rossel, type de l'ambition ardente, impérieuse et sans scrupule ; Delescluze, type du révolutionnaire aigri par les déceptions, par la colère, la persécution, l'âge et la maladie, fruit sec du barreau, comme Marat, le médecin des écuries du comte d'Artois, avait été fruit sec de la science ; Rigault, type de l'étudiant méchant, débauché, cynique, un héros de dépravation à une époque où la jeunesse des écoles n'en manquait pas.

Nous ne prétendons pas dire qu'il ne s'est point trouvé d'honnêtes gens dans la Commune. Mais nous affirmons qu'aucune individualité remarquable ne s'y est produite. Toutes les fois que des agitations profondes feront remonter le fond boueux à la surface de la société, on trouvera pour représenter les passions, les appétits et les doctrines de la revendication sociale, des éléments de même nature que ceux qui ont formé la Com-

mune. Pourquoi alors nous occuperions-nous d'individus dont aucun n'a joué un rôle distinct et exercé une influence prépondérante sur les hommes et sur les événements? Il vaut mieux s'en rapporter au membre de la Commune historien de la Commune. Il nous fournit sur les forces diverses qui forment le parti de la révolution des renseignements qui pourront ne pas être, un jour, sans utilité.

— Avant d'aller plus loin, dit M. Malon (pages 154 et suiv.), il n'est pas sans intérêt de s'arrêter sur la composition de la Commune.

L'*Internationale* eut dix-sept élus : Varlin, Theisz, Avrial, Malon, Langevin, Victor Clément, Duval, Frankel, Assi, Vaillant, Beslay, Pindy, Chalain, Clémence, Eugène Gérardin, Lefrançais, Dereure.

Le Comité central eut treize élus : Bergeret, Ranvier, Billioray, Henri Fortuné, Babick, Géresme, Eudes (blanquiste), Jourde, Blanchet, Brunel, Clovis Dupont, Mortier et Antoine Arnaud.

Le groupe des *Blanquistes* eut sept élus : Blanqui (déjà emprisonné par Versailles), Tridon, Ranc, Protot, Rigault, Ferré et Chardon. — Eudes, du Comité central, appartenait également aux blanquistes. Ranc, Tridon et Protot ne suivaient plus les réunions du groupe. Ranc s'était attaché à la fortune de Gambetta ; Tridon, intelligence élevée, cœur dévoué à la cause populaire, s'était rapproché de l'*Internationale*.

La presse radicale et le parti révolutionnaire eurent neuf élus : Arthur Arnould, Jean-Baptiste Clément, Paschal Grousset, Jules Miot, Gambon et Félix Pyat. — Delescluze, Vermorel, Flourens et Robinet, qui se rattachaient à ce groupe par certains côtés, méritent cependant d'être mentionnés à part.

Les clubs eurent vingt et un élus : Amouroux, Jules Alix, Champy, Émile Clément, Demay, Charles Gérardin, Goupil, Ledroit, Lefèvre, Léo Meillet, Martelet, Ostyn, Oudet, Puget, Régère, Rastoul, Urbain, Ulysse Parent, Fruneau, Parisel et Descamps.

Le parti modéré ou bourgeois eut quinze élus : Desmarest, E. Ferry, Nast, A. Adam, Méline, Rochard, Barré, Beslay, Loiseau-Pinson, Tirard, Chéron, A. Leroy, Ch. Murat, Marmottan et de Bouteillier.

Ces derniers ne siégèrent pas pour la plupart, et quelques jours après ils étaient tous démissionnaires.

Dans les dix premiers jours d'avril, il y eut six démissions nouvelles, celles de Ranc, Ulysse Parent, Robinet, Lefèvre, Fruneau et Goupil.

Les démissions des élus de la bourgeoisie étaient prévues; ils n'acceptaient pas la Commune, encore moins les tendances socialistes des élus des faubourgs. Les six dernières démissions furent moins explicables. La Commune considéra comme une fuite cette retraite avant le combat. Au point de vue des événements qui suivirent, cette retraite peut être plus sévèrement jugée encore. Bien souvent les mesures qui eurent les conséquences les plus graves ne furent votées qu'à la majorité de quelques voix. Par exemple, la formation du Comité de salut public ne fut décrétée qu'à la majorité de six voix. Il est soutenable que si Ranc, Goupil, Fruneau, Robinet, Lefèvre et Ulysse Parent avaient moins craint d'engager leur responsabilité, la minorité socialiste serait devenue la majorité, et les conséquences de ce fait auraient été inappréciables.

Parmi les membres restants, les *internationaux* étaient les plus connus de la population ouvrière depuis 1865. En 1869, époque où l'*Internationale* eut son moment de crise, ces citoyens, aidés de Combault et d'autres hommes dévoués, continuèrent fructueusement la propagande de l'*Internationale*. Ils n'étaient pas sans influence, Varlin surtout, dans les sections internationales et dans les sociétés ouvrières, et ils avaient réussi à fonder des groupes nombreux, tant à Paris que dans les départements. Theisz, Avrial, Langevin, Pindy, étaient les principaux représentants de la *chambre fédérale* des sociétés ouvrières. Assi était connu depuis la grève du Creusot. Frankel (citoyen autrichien) avait fondé une section allemande de l'*Internationale* à Paris. Eugène Gérardin, Clémence, Chalain, Victor Clément et Dereure étaient également très-connus dans les sociétés ouvrières. Lefrançais, moins exclusivement *international,* était connu surtout par son active propagande socialiste dans les clubs. Il va sans dire que tous avaient été plus ou moins condamnés par les tribunaux de l'Empire. Tous ces ouvriers se connaissaient; ils avaient lutté ensemble, habité ensemble les prisons impériales: c'était un groupe d'amis. Leurs tendances fédéralistes, leurs convictions socialistes, leur pratique organisatrice et administrative, les éloignaient du terrorisme empirique de 1793. Ils formèrent, dès les premiers jours (à l'exception de Dereure et de Chalain, qui passèrent à la majorité), un groupe compacte qui siégea à gauche et s'intitula *socialiste,* et que Jules Vallès, Vermorel,

Ostyn, Arthur Arnould, Tridon, Beslay, Jourde, Verdure et Babick vinrent successivement renforcer.

La minorité socialiste voulait d'abord qu'un manifeste fût adressé à la France et une sorte d'*ultimatum* envoyé à Versailles, pour préciser les limites de la révolution communale et arriver, si c'était possible, à une reconnaissance par la France des franchises communales de Paris. Elle vota généralement contre les mesures qu'elle qualifiait d'arbitraires, entre autres la suppression des journaux, et protesta contre diverses arrestations qu'elle jugeait inutiles. Vermorel, Jourde, Lefrançais et Theisz furent ses orateurs les plus écoutés.

Les autres élus constituèrent la majorité, qui avait pour chefs Félix Pyat, Miot, Grousset et Gambon, tous bien connus du parti républicain. Ferré, Rigault, Billioray, Chalain, Amouroux, Chardon, Urbain, Ledroit, Parisel, Ranvier, Henry Fortuné, étaient ses porte-voix les plus habituels.

De ce côté de la Commune, le jacobinisme dominait, grâce à l'influence de quelques hommes de 1848 qui s'y trouvaient, et du passage dans les sociétés secrètes de la plupart des jeunes révolutionnaires qui les suivaient. La prépondérance du jacobinisme, du reste, portait seulement sur la politique, que les membres de la majorité ne voyaient que par son côté autoritaire ; elle n'excluait nullement le socialisme, dont la légitimité n'était contestée que par deux ou trois membres. Il est à remarquer que les décrets socialistes furent généralement votés à l'unanimité.

A l'occasion des élections complémentaires du 16 avril, appelées à combler les vides faits dans la Commune par des démissions, et qui furent ratifiées, bien que les candidats les plus favorisés n'eussent pas obtenu la majorité absolue des suffrages, M. Malon dit (page 158) :

« Les nouveaux venus ne changèrent en rien les forces relatives de la Commune.... Ce furent les citoyens Cluseret, Pottier et Johannard (tous trois de l'*Internationale*), Pillot, J. Durand, Sicard, Philippe, Lonclas, A. Dupont, Viard et Trinquet, qui se rangèrent du côté de la majorité ; J. Andrieu, Serrallier et Longuet (tous trois de l'*Internationale*), Courbet et Arnold, qui passèrent à la minorité. »

PAPIERS DE LA COMMUNE.

M. Josselin, membre du Comité de la garde nationale, à l'Hôtel de ville, Paris.

« Paris, 29 mars 1871.

« Mon cher Josselin,

« L'ami T..... me dit que c'est le Josselin que j'ai connu qui est au Comité central. Poste dangereux à tous égards ! Puissiez-vous jusqu'au bout faire de bonne besogne.

« Au moment où l'Assemblée va examiner un projet de loi pour les loyers, la Commune traitera aussi cette question.

« Il y a quinze jours que j'ai rédigé un projet qui paraît satisfaire beaucoup de personnes.

« J'en ai envoyé une copie à mon ennemi intime J. Simon, une autre à un journal ; je vous en adresse une troisième.

« Faites-en ce que bon vous semble.

« Je suis votre voisin de l'Hôtel de ville. Gare aux boulets, s'il y a bataille ! Si vous avez une minute à perdre, venez causer un instant. Je m'occupe un peu de journalisme et de politique en province. C'est une pénible tâche. Mes renseignements pourraient vous être utiles.

« Tout vôtre. X...

LES LOYERS A PARIS.

« La question des loyers ne tardera guère à recevoir une solution.

« Il faut une loi qui réponde aux besoins des populations et au sentiment de l'équité.

« Cette loi est nécessaire, parce que la législation en vigueur confère au propriétaire des droits terribles contre le locataire qui ne paye pas son terme, sans qu'il ait à se préoccuper du motif qui l'empêche de payer.

« Il a fallu que *le cas de force majeure* devînt général dans Paris, par suite du siége, pour que l'on comprît enfin ce qu'il y a d'exagéré, de cruel, et parfois d'injuste dans les prescriptions de la loi.

« Il convient donc de désarmer le propriétaire, en présence du cas de force majeure reconnu.

« Mais là doit se borner le rôle du législateur ou à peu près.

« Si le législateur prétend exonérer de sa dette certaine classe de locataires aux dépens d'une catégorie de propriétaires ; s'il veut

créer des distinctions, des immunités, il basera une loi sur l'injustice, portera atteinte à la moralité, et donnera un prétexte et un appui à la mauvaise foi : il favorisera les uns et ruinera les autres sans motifs plausibles, sans droit, sans raisons qui justifient les préférences et les défaveurs.

« Si le législateur déclare exonérés de leur dette tous les locataires sans exception, le prix des loyers se trouvera nivelé, sans distinction de grandeur et de nombre des pièces qui composent les appartements, du luxe et du confortable qui y sont dus au propriétaire. La mansarde et l'appartement seront confondus dans l'appréciation de la valeur locative. Combien regrettera l'homme qui a grelotté dans sa mansarde, de n'avoir pas choisi un de ces fastueux hôtels pour sa demeure! C'était le même prix. Rien à payer. Il était donc bien niais de se reléguer dans un chenil par un motif d'économie hors de propos!

« Si le législateur déclare libérés les seuls locataires qui ne peuvent pas payer, sans aller plus loin en ce qui concerne l'intérêt du propriétaire, voilà nos propriétaires qui ont, sans s'en douter, mis à la loterie en acceptant leurs locataires. Les numéros sont-ils bons, tant mieux pour eux; sont-ils mauvais, tant pis. Est-ce juste?

« Enfin il résulterait d'une loi aussi radicale, que tel qui aurait payé, parce que sa conscience, son bon sens lui disent qu'après tout c'est le toit d'autrui qui lui a servi d'abri, et que son propriétaire a payé sa maison pour la louer, qu'il l'entretient, y gage un concierge, y fait des frais d'éclairage, etc., celui-là sera tenté de se dire : « *En définitive, puisque la loi m'y autorise, à quoi bon payer?* »

« Or, une loi peut-elle abaisser le niveau de la moralité publique et porter atteinte à la bonne foi?

« De toutes ces considérations, il résulte que la loi doit sauvegarder, dans une *égale proportion*, tous les propriétaires, et que, s'il y a une concession à faire aux locataires, elle doit être supportée proportionnellement à leurs revenus en loyers par tous les propriétaires. »

Nous n'avons donné place ici à cette lettre que parce qu'elle se rattache à l'un des grands griefs d'une partie de la population parisienne contre l'Assemblée nationale. La guerre avait suspendu le payement des échéances et des loyers, en arrêtant tout commerce, et en tarissant toutes sources de revenu. Il fal-

lait rentrer dans l'état normal. L'Assemblée fit sur les loyers et sur les échéances une loi détestable qui mécontenta tout le monde à Paris. Il y eut cependant quelque chose de pire que la loi, ce fut la manière dont on l'appliqua, et qui varia selon la composition de chaque tribunal. Ici on sacrifiait entièrement les propriétaires aux locataires, et là les locataires aux propriétaires. Cette justice fonctionnait à la turque, sans appel, et sabrant de belle façon les affaires. Nous regrettons de ne pouvoir en donner des exemples. Nous nous bornerons à dire que nous avons vu un de ces tribunaux, en deux heures, prononcer sur quarante affaires, sans instruction préalable. Il aurait mieux valu pour un malheureux locataire être jugé par n'importe quel pacha que par MM. Édouard Delessert, Jacquet, Remondon et Guilmin, que présidait ou plutôt que régentait un M. Baulant, ancien avoué. Plus royalistes que le roi, nous avons vu ces pontifes de la propriété refuser à un locataire un dégrèvement de loyer que le propriétaire lui avait accordé, comme s'ils étaient chargés de protéger la propriété contre ses propres faiblesses ! C'est à la discrétion de juges si expéditifs que s'est trouvée livrée la population parisienne, car il n'y avait contre leurs arrêts que le recours en cassation, et on sait ce qu'il coûte.

Il semble que le Comité central eût dû se dissoudre aussitôt les élections terminées. Il l'avait annoncé solennellement. Après les élections, il changea de langage ; la Commune eut deux pouvoirs qui ne cessèrent de se trouver en rivalité. Nous donnerons sur ce point l'opinion d'un de ses ardents et fidèles partisans, M. Lissagaray, qui a publié à Bruxelles une histoire apologétique de la Commune sous ce titre : *Les Huit journées de mai derrière les barricades.* (Bruxelles, 1871, in-18.) Nous ferons à cet ouvrage et à celui de M. Malon, que nous avons déjà cité, d'assez nombreux emprunts. Rien de plus instructif pour nous que ce que pensent et que ce qu'impriment les défenseurs de la Commune à l'étranger, où ils se sont réfugiés. D'ailleurs, l'historien a le devoir d'entendre les vaincus aussi bien que les vainqueurs, et de contrôler les uns par les autres leurs témoignages.

La Commune laissa vivre cette autorité (le Comité central) qui n'avait plus de raison d'être[1], et le plus grand désordre s'ensuivit. Tel bataillon, commandé par la Commune, exigeait le contre-seing du Comité central; tel autre se mettait en mouvement sur un simple ordre du Comité. C'était bien la Commune qui donnait le drapeau, passait les revues, présidait au départ des bataillons; mais le Comité, s'appuyant sur la place Vendôme, réglait le roulement, étendait ses attributions de conseil de famille, et, comme ceux de la Commune, ses membres portaient l'écharpe et le ruban rouge, différencié seulement par une frange d'argent.

A la moindre difficulté avec leur commandant, les gardes nationaux portaient plainte au Comité central, qui, pour ménager sa popularité, donnait presque toujours raison aux réclamants. La discipline était aussi inconnue aux officiers qu'aux simples gardes. (Lissagaray, p. 18.)

M. Lissagaray accuse presque le Comité central d'avoir été secrètement favorable à une soumission à Versailles, et d'avoir contribué à affaiblir la défense.

La bourgeoisie commence à émigrer. C'est un mouvement analogue à celui qu'on avait vu dans le temps qu'a procédé le siége, lorsque tant de gens bien portants étaient partis avec leurs bagages pour la Belgique et l'Angleterre, car la Bretagne et la Provence étaient encore trop rapprochées de l'armée prussienne. On est heureux de voir ces bons citoyens, gracieux et potelés, faire l'ornement de la Bourse et de nos promenades.

Le Gouvernement avait alors pour forces quelques sergents de ville, quelques gendarmes et peu de bourgeois. Les jeunes fugitifs étaient allés s'amuser ou se distraire au loin. Avaient-ils tort? Au point de vue du devoir, certainement; au point de vue des encouragements et des récompenses qu'on donne chez nous à l'accomplissement du devoir, ils avaient raison. Ils sont aujourd'hui *ex æquo* avec les braves qui sont vivants, et des braves morts ils se moquent; ils disent, en marchant sur la terre qui couvre leurs restes :

Vaut mieux lâche debout que vaillant enterré.

[1] Après l'élection de la Commune.

3 AVRIL.

Extrait du *Journal officiel de la Commune :*

La Commune décide :

Les citoyens Duval, Bergeret et Eudes, retenus loin de Paris par les opérations militaires, sont remplacés à la commission exécutive par les citoyens Delescluze, Cournet et Vermorel.

Le citoyen Cluseret est délégué au ministère de la guerre.

Les citoyens Blanchet et Géresme sont délégués à la commission de justice.

Paris, Hôtel de ville, 3 avril 1871.

---

3 avril, 11 heures 20.

Colonel Bourgoin à directeur général.

Bergeret et Flourens ont fait leur jonction; ils marchent sur Versailles. Succès certain.

---

3 avril, 2 heures.

Vers quatre heures du matin, les colonnes commandées par le général Duval et le colonel Flourens ont opéré leur jonction au rond-point de Courbevoie. A peine arrivées, elles ont essuyé un feu nourri ouvert par le Mont-Valérien.

Les troupes se sont alors abritées derrière les murs et les maisons. Ainsi garanties, les commandants ont pu organiser un mouvement qui a complétement réussi, et les deux colonnes ont pu franchir les lignes et se mettre en marche sur Versailles.

Le général Bergeret, en tête de ses troupes, les a entraînées au cri de *Vive la République!* et a eu deux chevaux tués.

Le feu de l'armée de Versailles ne nous a occasionné aucune perte appréciable.

M. Malon, l'auteur de *La Troisième défaite du prolétariat français,* ne raconte pas les faits de la même manière : « Les pertes furent sérieuses; beaucoup d'hommes étaient tombés, plusieurs centaines furent faits prisonniers, et Flourens n'était pas revenu. Cerné dans Ruel avec quelques braves Bellevillois, il eut la tête fendue d'un coup de sabre par un officier de

gendarmerie du nom de Desmarest. Ainsi mourut, *assassiné par un sicaire,* ce chevalier errant de la Révolution, » etc.

M. de Galliffet disait de son côté : « La guerre a été déclarée par les bandes de Paris.

« Hier et aujourd'hui elles m'ont assassiné mes soldats.

« C'est une guerre sans trêve ni pitié que je déclare à ces assassins, » etc.

Il est certain qu'à partir de ce jour les soldats n'hésitèrent plus, et que des deux côtés on se battit avec acharnement, parfois avec férocité.

L'attaque des fédérés avait été mal concertée; nous avons trouvé dans les *Papiers de la Commune* cette lettre de G. Flourens à Bergeret, écrite au crayon quelques heures avant sa mort.

« 10 heures un quart.

« Mon cher Bergeret,

« J'ai dix mille hommes de la 2e légion à l'avenue des Ternes, pleins d'ardeur, et ne demandant qu'à marcher sur Versailles. Fixe-moi bien si c'est toi qui commandes notre colonne, à quelle heure nous partirons (je crois que cinq heures serait le mieux), et donne-moi ma direction. Si ce n'est pas toi qui commandes l'aile droite, je demande à la commander. — L'esprit de chacun est excellent, mais il ne faut, *à aucun prix,* manquer d'aller ce soir à Versailles. Agir autrement, ce serait tuer la révolution et la Commune. Nous serons vainqueurs, cela ne peut même faire un doute, mais il faut agir énergiquement.

« Je suis à toi de cœur, et j'attends ta réponse, et surtout de savoir si c'est toi qui vas commander. Je suis pleinement d'accord avec le colonel Basché.

« G. Flourens. »

Derrière la deuxième page double :

« Dis-moi en définitive à quelle heure il faut marcher pour être d'accord avec les autres colonnes.

« G. Flourens. »

4 AVRIL.

Pendant que cette expédition des fédérés allait se briser contre l'armée nationale et qu'elle échouait misérablement, la Commune prenait des gages, ce qu'elle appelait des *otages*. Même avant que le décret contre les otages fût promulgué (il porte la date du 5), Raoul Rigault avait incarcéré l'archevêque de Paris. M. Bonjean, le membre le plus libéral peut-être du Sénat, avait été arrêté au début de l'insurrection. Voici le *fac-simile* de l'ordre d'incarcération de Mgr Darboy, de la main de Rigault. On sait comment l'abbé Lagarde échappa au sort qui le menaçait.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PRÉFECTURE DE POLICE.

CABINET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

« Paris, le 4 avril 1871.

« Le directeur du dépôt recevra et gardera *au secret* les nommés Darboy et Lagarde.

« RAOUL RIGAULT. »

« Une réunion de penseurs et de littérateurs, dit M. Malon, lança à son tour (après la *Ligue de la paix*) un manifeste sans le faire suivre d'aucune démarche. »

Nous extrayons quelques lignes de ce manifeste :

« 1° République indiscutable, démocratique et laïque ;

« 2° Commune autonome, librement élue, fréquemment renouvelable, expression municipale, sociale et politique de la cité ;

« 3° Fédération des communes, garantie mutuelle de leur autonomie ;

« 4° Équilibre républicain, c'est-à-dire accord des deux courants républicains sur des principes communs, terrain permanent et solide, où les divisions et les variations doctrinales ou personnelles ne puissent plus compromettre au profit de la réaction la République que nous voulons fonder.

« COUDEREAU, ANDRÉ LEFÈVRE, LOUIS ASSELINE, Dr LÉTOURNEAU, YVES GUYOT, Dr ONIMUS, etc. »

Ainsi, voilà la France telle que la conçoivent ces messieurs : une *fédération de communes se garantissant réciproquement leur autonomie!* Est-ce là un programme sérieux? On a peine à le croire, bien que nous le trouvions formulé par tous ceux qui, en alléguant leur modération, leur humanité et leur impartialité, ont prétendu intervenir entre la Commune de Paris et le Gouvernement national. Il y avait certainement quelque chose là-dessous. Ce quelque chose, nous l'avons indiqué. En proclamant l'autonomie des communes, on annihilait les campagnes, on mettait le pouvoir aux mains des ouvriers des villes, on escamotait le suffrage universel. Les ouvriers, maîtres de Paris, en disposaient à leur guise. Ils disaient aux départements : « Nos affaires ne vous regardent pas. Paris est aux Parisiens ; » exactement comme on répondait aux catholiques : Rome est aux Romains. Mais, objectaient les catholiques, c'est notre argent qui a fait Rome ; mais, devaient dire les départements, c'est nous qui avons payé la construction de vos édifices, de vos bibliothèques, de vos musées, de tout ce qui attire chez vous les étrangers et vous a enrichis presque à nos dépens ! — Et c'est pour cela que nous prétendons avoir Paris à nous tout seuls, auraient pu répondre les communeux en un élan de franchise. C'est une belle proie : à vous le reste de la France, bonnes gens, nous ne vous le disputerons pas ; tirez-vous d'affaire comme vous pourrez, avec nos frères des départements.

On comprend que les départements se soient montrés froids envers une idée sublime qui eût livré les dépouilles de Paris et la fortune du pays à quelques faubouriens de la capitale.

PAPIERS DE LA COMMUNE.

« Ce 4 avril 1871.

Formation d'une légion de vétérans.

« CITOYENS DE LA COMMUNE,

« Au moment suprême d'une lutte difficile, alors que tout sincère patriote se doit au salut public, avant le dernier combat de la République contre la royauté,

« *D'une part, les bleus; d'autre part, les chouans;*

« Permettez-moi de vous rappeler que nous vous avons offert, le 26 mars dernier, une réserve de *vingt mille hommes :* les vétérans de la République, tous vieux patriotes, n'ayant à aucun titre appartenu aux polices des gouvernements déchus; tous citoyens estimés et honorés de leur arrondissement, et qui, pour Paris, vous constitueraient une *garde urbaine*, respectée de tous, parce que tous étaient respectables.

« Notre offre est restée à l'état de lettre morte et sans réponse. Au moment où la Commune fait une levée en masse, il est fâcheux que les dévouements les plus sincères, le patriotisme le plus désintéressé, soient évincés ou stérilisés comme sous le Gouvernement de la défaite nationale.

« Vous oubliez, Citoyens, que nos destinées ainsi que les vôtres sont confondues dans la *victoire* ou la défaite. Pour mon compte et pour la défense de la République, je m'engage dans le bataillon des proscrits.

« Agréez, Citoyens, avec mes regrets, mes salutations cordiales.

« *Le president du comité de prévoyance,*

« *Signé :* Ernest Fanfernot,

« Économiste, ex-délégué de la République au département de l'Yonne, proscrit de juin 1848,

« Rue Saint-Martin, nos 236 et 238. »

6 AVRIL.

Voici un autographe de celui qu'on a appelé *Bergeret lui-même,* en consacrant les termes dont s'était servi le colonel Henri, un homme de guerre d'égale force. Bergeret, commandant la place de Paris, dirigeait, de concert avec Cluseret, tous les mouvements des troupes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

GARDE NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

ORDRE.

« Le lieutenant Tribalet devra appréhender au corps et conduire

immédiatement à la préfecture de police le commandant du 270e bataillon, Faure (Jean-Baptiste).

« Paris, ce 6 avril 1871.

« *Le général commandant la place,*
« JULES BERGERET.

« Faire suivre le rapport du général Eudes, lequel motive cette arrestation.

« JULES BERGERET.

« Il sera écroué et mis au secret.

« RAOUL RIGAULT. »

« Le 6 avril eurent lieu les funérailles des premiers défenseurs tombés pour la révolution parisienne, auxquelles furent délégués six membres de la Commune : Delescluze, Amouroux, A. Arnaud, Malon, Mardelet et Ranvier. » (MALON, p. 230.)

PROGRAMME DE LA LIGUE D'UNION RÉPUBLICAINE.

Reconnaissance de la République.

« Reconnaissance des droits de Paris à se gouverner, à régler, par un conseil librement élu et souverain dans la limite de ses attributions, sa police, ses finances, son assistance publique, son enseignement et l'exercice de la liberté de conscience.

« La garde de Paris exclusivement confiée à la garde nationale, composée de tous les électeurs valides.

. . . . . .

« Paris, le 6 avril 1871.

« BONVALET, ex-maire du IIIe arrondissement; ONIMUS, docteur-médecin; HIPPOLYTE STUPUY, homme de lettres; JOBBÉ-DUVAL, peintre; DESONNAZ, publiciste; A. MURAT, ouvrier mécanicien; ED. LOCKROY. »

Ces grands partisans de la liberté sans bornes pour eux, n'admettaient aucune liberté, aucun droit pour les autres. Ils commençaient à terroriser la cité :

DÉPÊCHE OFFICIELLE.

Exécutive à état-major.

« 5 heures du soir.

« On nous dit qu'il doit y avoir meeting réactionnaire place de

la Bourse. Nous croyons qu'en ce moment toute organisation doit être évitée, et par conséquent que, tout en procédant avec le plus de tact possible, il faut empêcher ce meeting d'avoir lieu. »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Exécutive à Guerre.

« 5 heures 57 du soir.

« Des personnes dignes de foi m'affirment que les groupes bourgeois se mêlent aux gardes nationaux du rond-point de l'Étoile et les démoralisent. »

« Général (Cluseret),

« Ce n'est pas sans surprise que j'ai lu votre arrêté du 4 avril, faisant encore distinction entre les supérieurs et les gardes, quant à la solde. Gardes et officiers méritent, au même titre, une paye égale, car tous les deux font abnégation de leur vie pour la République.

« Vous qui avez été en Amérique lors de la guerre de la sécession, vous savez qu'on engageait les volontaires jusqu'à deux dollars par jour; l'on trouvait des hommes. Aujourd'hui, qu'est-ce que 1 fr. 50 ou 3 francs pour celui qui va courir à la mort? Donnez 5 ou 10 francs à tout le monde, et vous réussirez à vaincre le Gouvernement de Versailles.

« Après la victoire, le travail remboursera cette somme; point de demi-mesure. Taillez en grand comme doivent faire les républicains.

« Tout à vous. »

(*Sans signature.*)

NOTE ÉCRITE LE 6 AVRIL.

Du 5 *avril* 1871. Telles sont les causes de l'horrible crise que nous traversons :

1° Interruption du travail dans les ateliers par le fait de la guerre. Oisiveté forcée; excitation provenant des réunions publiques et de la vie en commun; relâchement des devoirs, surtout de ceux de la famille; habitudes d'ivrognerie;

2° Licence de la presse et du droit de réunion pendant le siége, alors qu'il y avait tant de motifs pour la réprimer;

3° Impunité de la violation de toutes les lois;

4° Indiscipline encouragée par la faiblesse humanitaire de M. Trochu;

5° Obstacle apporté par le Gouvernement aux demandes de sortie contre l'ennemi qui eussent été un dérivatif à la fermentation des passions populaires. Au lieu de mettre en suspicion, par un ordre du jour qui était une flétrissure publique, le courage des gens de Montmartre, mieux eût valu assurément lui fournir une occasion de se manifester, après une défaillance accidentelle. La haine des Prussiens les aurait distraits de la haine des bourgeois, dont ils ne se seraient plus occupés. A la colère qui résultait chez ceux-là de l'humiliation mêlée de basse flatterie qu'on leur avait fait éprouver, s'est jointe l'irritation de la population tout entière lorsqu'elle a appris subitement que la ville allait être livrée à l'ennemi. Montmartre a fait contre les bourgeois de Versailles et les généraux des sorties en masse qu'on ne lui avait pas fourni l'occasion de faire contre les Prussiens, et il a de cette sorte étrenné les canons vierges que la population avait payés de ses deniers et qu'elle avait été sur le point de voir livrer aux Allemands avant qu'ils eussent servi;

6° Affaiblissement du patriotisme pour la première fois dans ces mouvements révolutionnaires. Au lieu d'un intérêt universel, Paris invoque un intérêt *local* qui n'est qu'un prétexte ou un masque donné à la révolution. Aussi la sympathie du monde s'est retirée de lui. Un Autrichien nous racontait qu'à l'époque de l'armistice, il avait assisté à Vienne à la représentation d'une pièce à tableaux. Lorsqu'après beaucoup d'autres villes l'image de Paris apparaissait, elle était saluée d'une triple salve d'applaudissements : aujourd'hui cette même image est huée et sifflée;

7° Le goût de la chasse à l'homme, inné peut-être chez les Français. Les gens de la garde nationale partent pour aller à la rencontre des troupes nationales comme s'ils allaient tirer sur des lapins. Ils se font merveilleusement à cette vie, où ils paraissent croire qu'ils remplissent leur devoir de citoyens et qu'ils font preuve de patriotisme;

8° Au fond, cette guerre est celle du prolétariat contre la

propriété et contre le patronage; à peu près tout ce qui est salarié est avec la Commune; tout ce qui est bourgeois fait secrètement des vœux pour l'Assemblée, secrètement, bien secrètement.

La France est peut-être le pays du monde où, eu égard au degré de culture intellectuelle et de moralité des classes moyennes, il y a le moins de courage civique. L'initiative individuelle y est nulle. Qu'un bourgeois ait une idée neuve, une intention généreuse, il n'osera jamais en tenter la réalisation avec ses seules ressources, sans l'encouragement moral ou matériel de l'État, sans le signe approbatif du maître. S'il se trouve dans une assemblée populaire où l'ignorance, la sottise risquent les plus dangereuses et les plus niaises propositions, il gardera le silence, il se bornera en sortant à hausser les épaules. D'où vient cette timidité couarde? De notre éducation, qui emploie huit ou dix ans d'efforts à niveler les volontés, à user les caractères, à uniformiser les natures les plus disparates et les plus rebelles. On sort du collége, préparé à quoi? A la lutte contre l'autorité paternelle par la lutte incessante contre l'autorité du pion et du maître qu'on déteste et quelquefois qu'on méprise; préparé à la haine du travail, parce qu'en se voyant assujetti à des occupations ennuyeuses dont l'utilité n'est pas évidente, on y a pris une sorte d'antipathie pour toute occupation sérieuse. La volonté est brisée, incapable par conséquent de lutter contre les difficultés présentes et de tâter l'inconnu. Les plus sages passent des bancs dans la position sociale qui leur a été ménagée, qu'ils remplissent tant bien que mal, frappés d'une incapacité de vouloir irrémédiable et d'une impuissance indélébile. Ils sont habitués à ne rien oser par eux-mêmes, ni en bien ni en mal. On a pu juger ce que valait la bourgeoisie, sous le rapport de l'élan et de l'énergie, dans la guerre étrangère et dans la guerre civile.

— Le grand signe de l'abaissement des caractères en ce temps-ci, est l'absence absolue de sincérité. Ou on ne pense pas, et alors on répète des leçons apprises dès l'enfance; ou on s'est fait

une opinion propre et on n'ose pas l'exprimer quand elle choque l'opinion reçue. Notre amour de la tranquillité, notre indifférence pour les questions de principe, notre lâcheté intellectuelle, pour tout dire, nous rendent timides ou complaisants jusqu'à la servilité.

Eh bien, si nous voulons sortir régénérés des malheurs qui nous accablent, il faudra avoir le courage et la force de dire tout haut ce que souvent la plupart de nous se disent tout bas. Rendons au nom que nous sommes fiers de porter sa signification primitive : le premier témoignage de la fierté du *Franc,* de l'homme affranchi, c'est la franchise.

Arrière donc l'esclavage du mot, de la formule, de la banalité! (*Idem.*)

7 AVRIL.

Dombrowski est nommé commandant de la place de Paris en remplacement de Bergeret.

La Commune répète sans cesse dans ses proclamations au peuple : « Ils ont commencé, ils ont commencé! » ou bien : « Ils assassinent! »

— J'ai entendu à cette époque des gens respectés, intelligents, occupant de hautes positions, répéter avec la Commune : « C'est le Gouvernement de Versailles qui a attaqué. La Commune ne fait que se défendre. » Et voilà où en est l'esprit public en France dans les classes éclairées! Qu'attendre des bas-fonds?...

Cluseret, dans une proclamation de ce jour à la garde nationale, accusait l'une des causes de l'insurrection, cette vanité puérile des gens du peuple qui attachent plus de prix aux signes extérieurs du commandement qu'au commandement lui-même. Le siége avait donné de grandes proportions à cette maladie du galon.

« Citoyens,

« Je remarque avec peine qu'oubliant notre origine modeste, la maladie du galon, des aiguillettes, des broderies, commence à se faire jour parmi nous.

« Ne renions pas notre origine, et surtout n'en rougissons pas. Travailleurs nous étions, travailleurs nous sommes, travailleurs nous restons. »

Paroles sensées, où se retrouve l'ancien officier de l'armée française, fourvoyé dans mille aventures dont la plus triste a été celle de la Commune.

Encore un inventeur.

PAPIERS DE LA COMMUNE.

Aux Citoyens membres de la commission exécutive, à l'Hôtel de ville.

« CITOYENS,

« Je m'empresse.....

« J'ai une révélation d'une portée peut-être beaucoup plus favorable à notre cause à faire. C'est un plan que je crois presque infaillible, *c'est-à-dire un piége dans lequel les hommes maudits de Versailles tomberaient vraisemblablement, et si ce coup réussissait, ce serait l'anéantissement de ce Gouvernement, que Paris ne veut plus souffrir.*

« S'il plaît aux honorables citoyens membres de m'entendre ce soir, je leur expliquerai, en moins de dix minutes, ce dont il s'agit. L'écrire serait un peu trop long; néanmoins je désire le faire connaître, et je suis tout aux ordres de la commission exécutive.

Signé : MOREL.

« Paris, 7 avril 1871. »

PAPIERS DE LA COMMUNE.

Au Comité central.

« Au nom de la délégation de la Guerre formée par vous depuis deux jours,

« Nous venons, après nous être froidement rendu compte de la situation, et passé en revue les établissements y dépendants, vous dire à tous que ce qui s'offre le plus nettement à notre pensée, est que la réaction qui attire incessamment nos troupes dans un guet-apens à Versailles, peut, en quelques heures, envelopper d'un seul coup tous les établissements qui sont abandonnés, et faucher par

cela même tout ce qui peut, par son dévouement, permettre l'établissement de l'ordre et de la liberté, idéal de tout cœur généreux et français.

« La visite des différents bureaux affectés à notre service nous permet de constater que tous les gens qui ont jadis occupé ces bureaux n'attendent qu'un signe pour y rentrer.

« De plus, les différentes armes et munitions distribuées et cachées dans ces bureaux nous donnent assez la mesure des dispositions d'esprit de ces gens.

« La gent domestique, laissée dans l'établissement par hasard, ne peut avoir qu'un rôle à jouer, *celui de l'espionnage de nos propres actes.*

« Vous n'en douterez plus, quand vous saurez que le concierge d'un établissement qui possède encore une quantité énorme de munitions de tout genre, apprenant ce matin que lesdites munitions sont connues de la Commune, *est immédiatement parti pour Versailles* (concierge rue Notre-Dame des Champs).

« Qu'y va-t-il faire?....

« Autre cas grave à vous révéler :

« La police, si bien faite par les sergents de ville sous le régime de l'infâme Bonaparte, l'est, à l'heure qu'il est, par les femmes de ces misérables qui nous assassinent à Versailles.

« Croyez-en les braves cœurs qui s'unissent pour vous parler ainsi, des mesures instantanées sont à prendre.

« Donnez donc plein pouvoir pour que chacun, selon ses fonctions, arrive de suite à servir la cause commune.

« Nous vous le répétons, pas une minute n'est à perdre.

« N'allez pas nous croire alarmistes, il n'en est rien. C'est avec le plus grand sang-froid que nous avons constaté, et c'est encore lu qui préside à nos appréhensions.

« Paris, 7 avril 1871.

« *Le chef d'armement général,*

« *Signé :* Léon Brin. »

« 7e *secteur.* — Ne pas laisser sortir un citoyen Cornez avec un ordre de Eudes. »

PAPIERS DE LA COMMUNE.

« Paris, 7 avril 1871.

« CITOYENS,

« Nous disposons à Paris d'un *matériel de munitions formidable*. C'est un véritable volcan à l'état latent; mais il faut que vous vous dépêchiez sans plus tarder, et trouviez les hommes de l'administration où se fabriquent des gargousses pour pièces de 7. Si vous mettez la main sur ces hommes précieux, nul doute que vous assuriez la victoire du peuple.

« Vite! vite! vite!

« Votre bien dévoué,

« ÉMILE OUDET. »

PAPIERS DE LA COMMUNE.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE, ARRONDISSEMENT DE SCEAUX, COMMUNE DE MONTREUIL-SOUS-BOIS.

OBJET.

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Montreuil-sous-Bois.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 1871.

« L'an mil huit cent soixante et onze, le sept avril,

« Le conseil municipal de la commune de Montreuil-sous-Bois, dûment convoqué par M. le maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Letellier, adjoint, remplissant les fonctions de maire.

« *Présents :* MM. LETELLIER, LEPÈRE (adjoint), PRÉAUX (Adrien), VITRY (Gustave), CHARPY, LAHAYE (Mathurin), SAVARD (François), DELAIRE, BATAILLE (Jean-Louis), GANDIL, PROUST, CHEVALIER, HEIMARD, COUTURIER.

« *Absents :* MM. LUEUR, VITRY (Étienne), HÉNIN, POUPON, MASSON, GILLOT, BLOT, COTIN, LARGE (démissionnaire), MAINGUEL, MICHEL (décédé).

« M. Charpy remplissant les fonctions de secrétaire.

« L'attention du conseil est appelée sur la question de savoir s'il veut autoriser le maire à faire la publication d'un ordre émanant du délégué du Comité central près le ministère de la guerre, relatif à l'organisation des compagnies de marche.

« Eu égard aux nombreuses difficultés qui se produisent à l'exécution de cet ordre,

« 1° Parce que nous avons sur le territoire de la commune l'armée prussienne ;

« 2° Parce que les bataillons 48e et 210e sont composés de gardes nationaux de différentes communes, Rosny, Villemomble, Neuilly-sur-Marne, Petit-Bry et Noisy-le-Grand ; qu'ils ne peuvent abandonner leurs foyers à cause de l'occupation totale de leurs territoires par la même armée prussienne;

« Les membres du conseil sont d'avis qu'il n'y a pas possibilité, quant à présent, d'exécuter l'ordre du ministre de la guerre.

« Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

« Le conseil délègue M. Charpy pour porter cette résolution au Comité de la fédération.

« Et les membres présents ont signé après lecture.

« Pour extrait conforme,

« Pour le maire de Montreuil,

« *L'Adjoint*,

« *Signé :* J. Letellier. »

Belle raison! la seule qu'on donne pour refuser son concours à l'insurrection, — la présence des Prussiens!

8 AVRIL.

Dans une proclamation, Cluseret dit en terminant : « Danton demandait à nos pères de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace! Je vous demande de l'ordre, de la discipline, du calme et de la patience : l'audace alors sera facile. En ce moment, elle est coupable et ridicule. »

On lit dans le *Journal officiel* de Paris :

« Avis aux éditeurs et imprimeurs de journaux. La déclaration préalable pour la publication de journaux et d'écrits périodiques, de même que le *dépôt*, sont toujours obligatoires, et doivent se faire au bureau de la presse, délégation de la sûreté générale et de l'intérieur, place Beauvau. »

La vérité nous oblige d'ajouter que le dépôt légal s'est fait peut-être aussi exactement pendant la Commune que dans les temps les plus réguliers.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

GARDE NATIONALE DE LA SEINE.

1re ARMÉE. ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

« Paris, le 8 avril 1871.

RAPPORT AU GÉNÉRAL.

Le capitaine Tribalet.

« Hier soir, vers neuf heures, dans la salle qui précède le cabinet du colonel chef d'état-major, j'étais occupé à écrire un rapport. Le capitaine Tribalet, que je ne connais presque pas, à qui je n'ai jamais rien fait, et qui paraissait excessivement surexcité, m'a injurié gravement.

« Il a dit qu'il y avait à l'état-major des lâches, des traîtres. Je lui ai dit de se calmer et de s'expliquer.

« Il m'a dit alors, avec un emportement approchant de l'égarement, que si j'avais vingt-deux ans de service, je n'étais qu'un *vieux serin*, que j'étais *trop connu*, que j'avais *mendié mes galons;* que j'étais *chez lui* et qu'il *pourrait me faire sortir.*

« Je l'ai sommé de produire ses états de service, en lui offrant de lui montrer immédiatement les miens. *Il a refusé.*

« J'aurais pu et je pourrais mettre cet officier aux arrêts pour avoir insulté un homme qui lui est supérieur en grade.

« Je préfère vous faire simplement connaître un fait aussi scandaleux.

« J'en ai parlé au colonel Henry.

« J'en ai parlé à plusieurs de mes collègues et à des capitaines, qui sont indignés.

« Si le général ne croit pas devoir intervenir, je demanderai la réunion d'un conseil de famille ou d'un conseil de commandants, devant lequel le capitaine Tribalet devra s'expliquer et se justifier.

« La scène a eu lieu devant le lieutenant Segoillat et un autre officier.

« *Le commandant faisant fonctions de secrétaire général de l'état-major,*

« *Signé :* C. ÉPAILLY. »

On cherchait des prétextes contre les prêtres, comme le prouve cette note d'un rapport.

Rapport du 8 avril du chef de la police municipale A. Dupont.

« J'ai été informé que les réacteurs cléricaux répandent le bruit que tout sera terminé cette nuit (nuit du 8 au 9 avril). »

Certainement, beaucoup de personnes à Paris pensaient que la rentrée des troupes, après une retraite étrangement précipitée, ne se ferait pas attendre.

9 AVRIL.

A Cluseret.

« Le directeur de la maison d'arrêt de Saint-Lazare me prévient qu'il a à votre disposition des femmes pouvant faire des cartouches.

« Ed. Levraud. »

« Il y a au *Château-Rouge* un dépôt de je ne sais quoi, un bureau quelconque..... On y a trouvé un état-major considérable. S'il y a une besogne quelconque, c'est de distribuer des effets aux soldats rentrant dans Paris. On se décharge de ce soin sur quelques gardes nationaux, et tout l'état-major passe sa vie.... à déjeuner!.... Ce sont tous ce qu'on appelle de bons garçons, de ces bons garçons qu'on trouve à minuit ou une heure dans des estaminets borgnes, de *bons vivants*..... A l'*Officiel* et partout, c'est la même chose. Il faut chasser à coups de fouet toute cette bohème. Boire, fumer et manger, dire des ordures, il lui importe peu aux dépens de qui elle vivra, République ou Empire, » etc. (10 avril.)

Cette lettre est signée Pérot [1].

RAPPORTS DE POLICE.

Nous commençons ici la publication de ces rapports de police dont nous avons parlé plus haut. Ils peuvent être considérés comme faisant suite à ces rapports des observateurs de l'esprit public avec lesquels nous avons composé un tableau de Paris en 1794 et 1795. On dirait qu'une parenté étroite

[1] Beaucoup de pièces que nous reproduisons sont tirées des dossiers individuels composés avec les papiers de la Commune. Les unes se rapportent à la situation de Paris, les autres à l'état moral des esprits, au *fond de la société sous la Commune.*

unit les rédacteurs de 1794 et ceux de 1871. La ressemblance des procédés de rédaction, l'analogie des sentiments et des réflexions, donnent à ces relations un caractère de famille. Qu'on les rapproche, et on reconnaîtra la justesse de notre observation. Quant au fond de la société qu'ils dépeignent, il a également bien des traits de ressemblance. Cependant, à choisir, nous aimerions mieux l'ancien Paris. Il restait en lui des préjugés salutaires, par exemple, l'amour de la patrie, et le progrès n'avait pas encore introduit la religion de l'égoïsme et le culte des intérêts des classes, qui est devenu le dissolvant de toute sociabilité, la négation des nationalités.

Les *reporters* qui adressaient leurs relations au *reporter en chef,* dont nous publions l'œuvre de rédaction, se répandaient dans toute la ville. Ils exploraient successivement les quartiers *riches* et les quartiers *populeux*. Ces quartiers riches étaient qualifiés *réactionnaires,* tels que la Bourse, les boulevards, la rue Saint-Honoré. On recueillait les propos qui s'y tenaient, généralement fort hostiles à la Commune, et il semble que la complaisance avec laquelle ils sont relatés parfois accuse un peu, non certes la bonne foi du *reporter*, mais au contraire une sorte d'adhésion secrète à la critique. Une phrase dans laquelle il regrette que ses moyens ne lui permettent pas d'user plus largement de l'impériale des omnibus (15 cent. par voyage), indique que ce fonctionnaire, comme les autres fonctionnaires de la Commune, était assez maigrement rétribué.

QUARTIERS POPULEUX.

Boulevard Sébastopol. — « L'on dit que M. J. Favre a eu aujourd'hui une entrevue avec M. de Bismarck, à Enghien, au sujet des affaires de Paris.

« Une dame de Lagny est venue à Paris ce matin. Elle a dit qu'il arrivait chaque jour de nouvelles troupes allemandes dans cette contrée, avec le matériel des ambulances; elle en a quatre chez elle. Ils lui ont dit qu'ils allaient bientôt se battre avec les Parisiens. Ils ne chercheront pas à nous prendre par la force ou à bombarder la ville, parce qu'il y aurait trop de victimes. Ils nous auront par la famine.

Bourse. — « M. Thiers maintiendra la République tant qu'il restera au pouvoir. La Commune la renversera.

« Le suffrage universel n'a pas de raison d'être maintenant. La population de Paris n'est pas assez instruite pour le comprendre, non plus que celle de la province. Il faut instruire avant de le mettre en pratique.

« La Commune n'a pas le droit de réquisitionner ce qui appartient à l'État ; elle n'a pas non plus le droit de se donner comme un gouvernement ; elle ne peut pas faire de lois ni de décrets.

« Il ne suffit pas de prêcher les doctrines républicaines, il faut encore les pratiquer. Si la Commune était restée dans le programme qu'elle s'était tracé, elle aurait beaucoup plus d'adhérents qu'elle n'en a ; mais elle a voulu déposer un gouvernement, et aujourd'hui elle voudrait gouverner Paris et encore la province. Elle devrait s'en tenir à ses franchises municipales.

« Il faudrait proposer le citoyen Louis Blanc pour être Président de la République. C'est un bon patriote et un vrai républicain.

Concorde. — « Les deux gouvernements jouent la comédie ; ils se battent pour rire. Ce n'est pas avec des coups de canon qu'on nous donnera la liberté. — Un monsieur est allé, il y a deux jours, à Asnières et à Levallois. Il a dit que l'on employait de la poudre pour rien. On tire beaucoup de coups de fusil, mais ils n'atteignent pas. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE.

« La Commune de Paris,

« Considérant que la colonne impériale de la place Vendôme est un monument de barbarie, un symbole de force brute et de fausse gloire, une affirmation du militarisme, une négation du droit international, une insulte permanente des vainqueurs aux vaincus, un attentat perpétuel à l'un des trois grands principes de la République française, — la Fraternité ;

« Décrète :

« Article unique. La colonne de la place Vendôme sera démolie.

« Paris, le 12 avril 1871. »

PAPIERS DE LA COMMUNE. PIÈCES IMPORTANTES.

Rapport du matin par le citoyen Morel aux citoyens membres de la commission exécutive.

« Des hommes que je connais comme très-bons appréciateurs disaient ce matin à Passy que la grande attaque des Versaillais aurait lieu par l'avenue de la Grande-Armée.

« En effet, aucun côté n'est plus favorable.

« En présence de cette vraisemblance, il faudrait mettre du canon et des mitrailleuses en grande quantité sur ce point, en placer même sur l'Arc de triomphe.

« *Mais ce qu'il faudrait aussi faire de suite,* ce serait un appel aux ouvriers de bonne volonté, aux femmes et aux enfants. L'appel sera entendu sans nul doute, et ce soir dix et vingt barricades peuvent être faites entre l'Arc de triomphe et la place de la Concorde.

« Il faudrait aussi et en même temps faire creuser des torpillières et faire sauter les parties envahies, si envahissement il y avait.

« MOREL.

« *P. S.* Pour exciter la foule, il faudrait faire partir un fort détachement d'ouvriers de l'Hôtel de ville, avec pelles, pioches, brouettes, » etc.

En note, de la main de Delescluze: — « Envoyé à la guerre pour aviser. »

« *Le membre de la commission administrative,*

« CH. DELESCLUZE. »

PRÉFECTURE DE POLICE. POLICE MUNICIPALE.

« 12 avril 1871.

« MON CHER CLUSERET,

« En ce moment, aucun détail quel qu'il soit ne doit être négligé : c'est pourquoi je vous envoie les renseignements suivants sur le citoyen Dombrowski, renseignements que je tiens de plusieurs de ses compatriotes qui ont été ses compagnons d'armes.

« Excellent républicain, honnête et loyal surtout, possédant toutes les qualités d'un bon général, Dombrowski n'a qu'un défaut, mais immense : excès d'audace.

« Comme notre pauvre et regretté Flourens, c'est un homme à risquer tout sur un coup de dés. Si mes renseignements sont exacts, à vous d'aviser.

« Salut fraternel. « A. DUPONT. »

Dombrowski. — « Il vivait de la vie et de la nourriture du soldat, et soumettait son état-major à toutes ses épreuves. On a calculé que ses aides de camp vivaient en moyenne trois jours. » (MALON.)

Dans un rapport de Clément (J. B.), du 12 avril :

Exécutive à place.

« Il serait indispensable aussi, Citoyen, de donner aux soldats qui servent dans nos rangs des habits de garde nationale. Ils seraient plus rassurés.

« Ensuite, il faudrait aussi enrôler ceux qui errent dans nos arrondissements. Ils nous ruinent et se promènent.

« Cependant ils ne demandent pas mieux que de taper sur les gendarmes. Leur refuser ce plaisir, c'est les priver de leurs droits civils et politiques. »

Curieux ! instructif ! Il a de l'esprit, cet ami du soldat, inexorable pour le gendarme.

RAPPORT DE POLICE.

Nuit du 12 *au* 13. — *Asnières.*

« Les positions sont gardées avec vigilance. Quelques obus sont tombés de loin en loin sans qu'il en soit résulté aucun accident.

« Des bandes d'hommes, jeunes pour la plupart, au nombre de dix à douze, se font remarquer voyageant tant sur le terrain occupé par la garde nationale que sur le terrain ennemi. Ils ont été arrêtés et dirigés sur l'état-major.

« Un détachement de Seine-et-Oise est venu se joindre à nos troupes; le meilleur esprit règne dans ses rangs. »

Arc de triomphe. — Neuilly.

Une heure et demie. — « Un obus éclate sur la place de l'Étoile, auprès d'un enfant qui n'a heureusement pas été touché. Dès que le projectile eut éclaté, le bambin, loin de s'effrayer, courut en ramasser un débris, aux applaudissements des spectateurs[1]. »

[1] Nous avons vu tomber cette bombe. Ce n'est point un gamin, mais dix gamins qui coururent s'en disputer les débris.

L'insurrection n'avait encore aucun caractère bien sérieux, et de jour en jour on s'attendait à voir entrer les troupes nationales.

« Quatorze obus ont déjà frappé l'Arc de triomphe, laissant une trace noire qui, grâce à Versailles, nous est à présent bien connue. Il est à remarquer que jusqu'à présent aucun bas-relief n'a été atteint.

« Malgré les avertissements énergiques des gardes nationaux, les curieux imprudents continuent à stationner et à circuler sur l'avenue de la Grande-Armée. Il est à remarquer que le nombre des femmes et des enfants est relativement considérable. »

Trois heures. — « De l'avenue de la Grande-Armée on entend la canonnade et un violent feu de mousqueterie dans la direction de Neuilly.

« Le bruit-court que le commandant du 173e bataillon aurait été tué en avant de Courcelles.

« La contenance de nos blessés est admirable. C'est surtout en les voyant que l'on peut reconnaître le caractère particulier de cette guerre.

« Il faudrait, nous écrit la directrice d'une ambulance volante, que les Versaillais pussent les voir, pour ouvrir les yeux sur l'infamie de leurs attaques. Nous n'en citons qu'un exemple : un canonnier a les deux bras emportés pendant qu'il chargeait une pièce dont la lumière était mal bouchée. Au moment où on l'emportait à l'ambulance : « Dépêchez-vous de me remettre sur pied, dit-il, afin que j'aille apprendre le métier à ceux qui ont encore leurs deux bras. »

« Les quartiers les plus réactionnaires se rattachent à la Commune. L'agression de Versailles et les insultes de Jules Favre à la garde nationale ne peuvent résister à l'examen de la bonne foi la plus élémentaire. Le Comité central reçoit de partout des adhésions nouvelles, et tous comprennent que c'est dans la fédération que se trouvent les plus solides garanties contre la guerre civile. »

Au fort d'Issy.

« Le 4 avril, des gardes nationaux du 122e viennent demander au général Eudes quels sont les ordres, vu que les bataillons qui gardaient le plateau de Châtillon sont disparus, manquant de vivres, de munitions et de commandement. Eudes, qui était encore couché à neuf heures du matin, répondit que les gardes qui, manquant de tout, n'avaient pas su conserver leurs positions, n'étaient pas des solda

« Le commandant du fort d'Issy ayant été arrêté par ordre du

général Eudes, ce fort est resté sans commandant tout un jour, le 4 avril.

« Du 11 au 12, le fort de Montrouge ne possédait que six coups pour son artillerie, qui était insuffisante. On s'adressa au commandant pour avoir des munitions et des armes. Il mit à la porte les délégués réclamants. Par exemple, ce commandant *reconduisit très-poliment un Dominicain* qui lui avait rendu visite.

« On avait signalé le couvent des Dames-Blanches, 12 arrondissement, rue de Picpus, comme contenant des armes cachées; une visite fut faite. Le couvent était gardé intérieurement par une quarantaine de gardes du XIe arrondissement, qui avaient été placés à ce poste par le commissaire de la place du Trône. Le capitaine commandant le détachement du XIe voulait s'opposer à la perquisition, qui n'a fait découvrir que des effets civils et militaires, chaussures, campement, et un havre-sac caché dans un *tombeau*.

« Ce commissaire de la place du Trône, sur l'ordre de l'ex-préfecture de police, faisait enlever les baraques en planches qui avaient été faites pour les gardes mobiles; mais comme les gardes nationaux font la police, ils arrêtèrent le voiturier qui enlevait les planches.

« *Signé :* AUDOYNAUD.

« Il faut dans notre journal créer une tribune fédérale. »

Au milieu d'un peuple dont ils faisaient le bonheur, MM. de la Commune n'étaient pas très-rassurés. Les citoyens du Comité central partageaient les mêmes inquiétudes. Ils s'étaient fait, ainsi que d'autres fonctionnaires, distribuer des revolvers. Les membres de la Commune suivirent cet exemple, comme le prouvent les pièces ci-dessous :

« Bon à prendre livraison de quarante revolvers, déposés au chef du matériel des travaux publics à l'Hôtel de ville.

« Paris, le 13 avril 1871.

« *Le chef de la commission d'enquête,*

« LEBRETON. »

(*En note.*)

« La Commune de Paris a reçu hier quarante revolvers pour l'armement de ses membres. Elle en a besoin d'un plus grand nombre. Ces quarante revolvers sont à la questure. »

Ces magistrats populaires, armés jusqu'aux dents, ne donnent pas une idée bien riante du séjour de Paris. La lettre d'un prudent *réactionnaire* que nous reproduisons complète le tableau. Cependant, il ne faudrait rien exagérer. Le séjour de Paris était parfaitement tolérable à la condition de laisser tout faire, de ne pas exprimer un blâme, et d'être arrivé à cet âge favorisé où l'on ne compte plus les années par les printemps.

« 13 avril 1871.

« Messieurs,

« C'est avec juste raison que la garde nationale s'inquiétait de voir nommer un étranger commandant de place de Paris.

« La Commune en impose en faisant l'éloge de ce Dombrowski. Vous n'avez qu'à lire le *Petit journal* du 13 avril, et vous verrez s'il est flatteur pour Paris de se voir commander par un gaillard qui se moque positivement de vous.

« Au reste, la Commune d'aujourd'hui n'y regarde pas de si près :

« Un Américain, M. Cluseret;

« Un Prussien, M. Dombrowski.

« C'est à faire croire que nous devenons fous, et que les Français n'ont pas d'hommes capables.

« Mais espérons que les prochaines élections forceront tous ces gens-là à faire leurs malles, car c'est honteux d'être conduits à la boucherie par de pareils misérables.

« Oui, mille fois oui, la garde nationale a eu raison de s'inquiéter.

« C'est à elle à exiger *que la Commune change de conduite, car elle fatigue tous les honnêtes gens.*

« Un véritable Français et républicain, qui refuserait d'obéir à des étrangers, s'il était dans la garde nationale.

« *Signé :* A.

« *P. S.* Je ne signe pas, parce que la liberté individuelle est si peu respectée, que je préfère coucher dans mon lit qu'en prison. »

La pièce suivante, trouvée dans les papiers du gouvernement communal et écrite probablement à l'époque des premiers engagements militaires, donne une idée de la présomption des

chefs de la Commune. C'est un monument de délire et de rage. Nous en recommandons la lecture à tous ceux qui, ayant eu la faiblesse de flatter la multitude dans ses premiers égarements, se sont séparés d'elle, alors qu'elle s'était trop avancée pour reculer. Une défection en ce moment devait lui paraître le plus grand des crimes, et elle ne la pardonna jamais. Elle eût été, pour ses ennemis déclarés, moins implacable que pour ses demi-alliés. N'est-ce point là l'éternel enseignement de l'histoire que vient confirmer ce document?

Les conciliateurs de la liberté de la presse.

« Au premier sang! Grand Dieu, qu'en veux-tu faire de ce sang, bête féroce? Le veux-tu boire? Le premier sang, vous l'avez bu, monstres!

« Eh quoi! vous frappez Paris insulté; Paris, vous le frappez, petit Thiers, pour venir ensuite comme une cohorte de conciliateurs nous promettant votre clémence! Vous assassinez, vous fusillez, et nous irions à vous en suppliants! Nous avons reçu le premier coup d'épée, et nous ne sommes pas morts.

« Vos journaux chantent victoire sur tous les tons, et vous pensez nous faire peur!

« Vous êtes fou!

« De conciliation, nous n'en voulons pas.

« Vos espérances de succès nous font rire.

« Nous commençons à croire ici que vous n'êtes pas rassuré. Voyez comme cela change les rôles.

« Et vous n'avez peut-être pas tort.

« Vos conciliateurs échouent, et nous nous organisons pour aller tout prochainement vous visiter.

« Vous n'avez jamais connu Paris voulant à tout prix être ville libre!

« Et il le sera, entendez bien!

« Et vous et votre clique vous avez à prendre garde de n'être pas pendus ailleurs.

« Votre presse menteuse, qui acclame les brigands dont vous vous êtes à grand'peine entourés, les Desmarets, les Saint-Aignan, et autres dont nous tenons les noms en mémoire, nous est très-utile. Elle est votre sanguinaire histoire.

« Vous comptez vous-même les têtes qu'il nous faut, et que nous aurons.

« Trompez la province, vous n'avez jamais fait que cela; mais Paris est levé en masse, et vous donnera bientôt de ses nouvelles. »

PIÈCES SANS DATE PARAISSANT SE RAPPORTER AU MOIS D'AVRIL.

Nous reproduisons ici quelques pièces qui ne portent pas de date.

La première est encore due à un inventeur dont l'invention n'avait point été utilisée; de là ses fureurs.

A cette époque, la Commune commençait activement à rechercher ces armes, ces canons, ces engins de destruction dont le gouvernement de la défense nationale avait fait la commande à l'industrie privée et dont il avait négligé de prendre livraison. Encore une queue du siége! Le siége et la Commune sont deux actes, deux actions enchevêtrées du même drame.

Aux citoyens membres de la commission exécutive et de la Commune de Paris.

« Les hommes de Versailles sont capables de tout aujourd'hui.

« Vous les avez vus à l'œuvre, et nous pensons avec vous qu'ils sont suffisamment jugés.

« Nous devons donc nous mettre en garde pour paralyser leur action, afin de ne pas nous trouver en retard, afin que le sang français, celui des bons citoyens, ne soit pas versé inutilement, une fois encore, comme en juin 1848 et en décembre 1851.

« Nous avons déjà eu l'honneur, à la date des 20 mars, 25 et 1er avril, de proposer au Comité central et aux généraux chargés de la guerre, l'emploi du *feu grégeois* contre les troupes versaillaises, dont l'inventeur se trouve à Paris depuis le 17 septembre 1870.

« Envoyé de Marseille à Paris pour offrir au Gouvernement de la défense cet engin de destruction, l'inventeur, un citoyen de cinquante ans, fit des expériences à la commission d'armement, aux travaux publics d'abord.

« D'autres expériences eurent lieu ensuite, et la commission des barricades, présidée par Rochefort, assisté de Dorian, adopta pour défendre les barricades l'emploi du feu grégeois. Une commande

en fut ordonnée, mais Trochu refusa cet engin de destruction, employé en bombes à la main, comme inhumain, et réprouvé par la convention de Genève.

« On offrit alors à l'inventeur une récompense de trente mille francs, qu'il refusa, ajoutant qu'il réclamerait une récompense lui-même à la future Assemblée nationale.

« Bref, un mois plus tard, Trochu refusa à l'inventeur une autorisation de faire des essais nouveaux au polygone de Vincennes. L'inventeur fit alors quelques expériences au pont d'Asnières, et plus tard, en novembre, il continua ses expériences à la rue de Vaugirard, à l'usine du citoyen Clairin, où les officiers de tout grade de la garde nationale, les ingénieurs et rédacteurs de journaux, assistèrent tour à tour.

« Les expériences de la rue de Vaugirard furent on ne peut plus concluantes.

« Le citoyen Pyat lui-même se plaisait à en donner les détails et les résultats, quoique l'inventeur lui fût inconnu.

« En effet, l'inventeur préparait ses produits pendant les essais, et on ne voyait guère au milieu des spectateurs qu'un citoyen à la stature colossale, qui avait demandé à l'inventeur, avant son départ de Marseille, la faveur de l'accompagner à Paris.

« L'inventeur, ancien maître de verrerie à Paris, de 1852 à 1861, poussa la générosité jusqu'à bien vouloir accorder à ce citoyen, ayant nom Decanis, un tiers sur la récompense qu'il pourrait avoir du gouvernement, pour l'avoir accompagné à Paris alors qu'il était malade.

« Vous dire, Citoyens membres de la Commune, ce qu'est devenu le sieur Decanis, nous l'ignorons. Nous avons formé des souscriptions par groupes, nous avons versé des sommes même assez rondes à la rue Vivienne; mais d'effet, point.

« Le sieur Decanis est parti de son logement, rue d'Issy, ne laissant que des dettes dans le quartier. Bref, il est disparu, et avec lui est disparu aussi le montant de nos souscriptions recueillies sou à sou pendant le siége; mais l'inventeur, lui, n'est pas disparu, il est à Paris, et s'est généreusement et patriotiquement mis à la disposition du Comité central d'abord, de la Commune ensuite. L'inventeur n'a nullement trempé dans ces souscriptions, dans ces quêtes faites à domicile, et dont les recettes dépassaient souvent quinze cents francs en une seule journée.

« De nombreuses plaintes ayant été portées par ceux qui avaient

versé de fortes sommes dans leurs domiciles, un mandat d'arrêt fut lancé contre le sieur Decanis, pour escroquerie, et c'est depuis lors qu'il a furtivement quitté Paris.

« Le feu grégeois, citoyens membres de la Commune et de la commission exécutive, a été retrouvé par l'inventeur depuis 1844. A cette époque, l'amiral Mackau, après essais, le refusa comme arme déloyale.

« En 1848, Arago, ministre de la marine, le refusa comme moyen inhumain dans un combat naval.

« En 1849, mêmes expériences, et même refus.

« En 1854, l'inventeur fut envoyé à Lorient pour préparer des bombes et boulets creux percutants, afin d'incendier la flotte russe devant Sébastopol.

« Huit jours plus tard, le ministre de la marine fit arrêter les essais; l'Angleterre, alliée de la France dans cette guerre, ayant déclaré à Bonaparte qu'elle refuserait son concours à la France si Bonaparte persistait à employer ce moyen de destruction; et l'inventeur revint à Paris, sans indemnité.

« Enfin, en 1870, l'inventeur est venu à Paris, tout maladif, passant des semaines entières au lit, subir les horreurs du siége, et, aussitôt l'armistice conclu, on lui signifie, à la date du 8 février, d'avoir à retourner à Marseille. On lui donne même un laisser-passer tout prêt, afin qu'il ait à déguerpir de Paris dans les quarante-huit heures.

« L'inventeur, en bon patriote, est resté à Paris quand même, et depuis lors il s'est mis à votre disposition.

« Bref, surveillé par les espions prussiens pendant ses expériences publiques, le Gouvernement du 4 septembre espérait le voir quitter Paris, et le voir arrêter en traversant les lignes prussiennes. Voilà la récompense qui lui était destinée par les hommes du 4 septembre.

« Le feu grégeois peut être employé en bombes à la main, faisant explosion.

« Il peut être lancé en fusées de 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10,000 mètres de distance.

« Il peut être lancé par les croisées dans la rue.

« Il peut remplir les obus et les bombes.

« Le kilogramme revient à 2 francs; la fusée de 5 à 6,000 mètres, à 5 francs;

« Les fusées de 4,000 mètres, 4 francs;

« Celles de 2 à 3,000 mètres, 3 francs;

« Celles de 1 à 2,000 mètres, 2 francs;

« En éclatant, une pluie de feu couvre infanterie, cavalerie, artillerie. Les chevaux non atteints se collent à la fourchette du sabot ce qui tombe à terre, et désarçonnent le cavalier.

« Ses brûlures sont de trois degrés :

« Le premier degré, 8 jours d'ambulance;

« Le deuxième degré, 1 mois d'ambulance;

« Le troisième degré, inguérissable aux trois quarts.

« Si le feu grégeois était connu, vulgarisé, dans Paris et les villes, nulle troupe, nulle armée, n'oserait parcourir les rues : personne n'oserait affronter une pluie de feu, et les matières les composant, inoffensives tant qu'elles ne sont pas employées, deviennent terribles dans leurs effets.

« Tout citoyen peut le préparer avec l'indication écrite. C'est un mélange de six matières, et un enfant de dix ans peut agir tout seul.

« Il se conserve intact pendant dix ans une fois préparé.

« Si la ville de Paris avait en ses mains cet engin de défense, jamais on ne verrait un képi rouge dans les casernes de la capitale.

« Ce serait le moment de le vulgariser, les royalistes y seraient pris les premiers, et cette vulgarisation, faite par la Commune, jetterait la terreur dans le camp de Versailles. La troupe ne voudrait jamais affronter une bataille des rues, et la Commune en agissant ainsi deviendrait libre dans Paris.

« Cette vulgarisation, cet engin de destruction mis dans la main de tous les citoyens, vaudrait à la Commune 500,000 chassepots et 500,000 hommes de plus.

« T. Martin,

« Rue de l'Arbre-Sec, nº 66. »

Nulle troupe, dit l'inventeur, ne pourrait tenir contre le feu grégeois, et un enfant, une fois la formule connue, pourrait le préparer. L'inventeur n'oublie qu'une chose : c'est que la formule, connue de tout le monde, n'aurait pu rester un secret pour le Prussien et pour le Versaillais. Ces prétendus inventeurs sont des enfants terribles ou des fous furieux. Nous leur donnons une assez grande place dans ce livre, parce que c'est surtout au moment des catastrophes qu'ils surgissent. Dans les temps ordinaires, ils fournissent à Bicêtre une partie de sa clientèle.

La pièce manuscrite suivante, avec un en-tête imprimé : *Mairie de Paris,* est extraite du dossier du Comité central qui fait partie des archives de la justice militaire :

« La presse réactionnaire a recours au mensonge et à la calomnie pour jeter la déconsidération sur les patriotes qui ont fait triompher le droit du peuple. Nous ne pensons pas attenter à la liberté de la presse ; seulement, les lentes formalités de la justice étant supprimées, nous prévenons les écrivains de mauvaise foi qu'ils seront livrés *au Comité central de la garde nationale* pour qu'il en soit *fait prompte justice.*

« Les hommes de Septembre nous représentent comme des incendiaires, des dévastateurs et des propagateurs de doctrines subversives. Formuler notre programme, c'est réfuter leurs lâches calomnies :

« 1° Le budget de l'instruction publique est largement doté, afin que tous les esprits soient mis devant les mêmes avantages matériels et intellectuels. Leurs diverses aptitudes reçoivent les plus complets développements ;

« 2° Séparation absolue de l'Église et de l'État. Nous sommes également opposés à ce qu'on constitue de grands avantages aux prêtres, et nous sommes d'avis qu'on les assimile aux devins, aux sorciers, et qu'on les rende passibles des mêmes peines et des mêmes condamnations ;

« 3° Réorganisation complète de notre système de production et de consommation. Les économistes disent que toute richesse donne du travail. Nous prouverons que dans notre société actuelle, *si ceux qui travaillent toujours possèdent rarement, ceux qui ne travaillent jamais possèdent presque tout.*

« Fénelon disait : Si la terre était mieux cultivée, elle produirait cent fois plus. Nous qui avons sérieusement étudié les éléments de production et de consommation de notre pays... »

La suite de ce morceau manque.

Demandes de places adressées à Cluseret : sur la lecture de l'une, Valentin fut nommé commandant des prisons militaires. Après avoir proposé à Cluseret de former une cinquième compagnie dans chaque bataillon avec les célibataires de dix-sept à trente-cinq ans, inexpérimentés au maniement des armes, il ajoute :

« Si je me suis permis ces observations, c'est que je ne suis pas tout à fait novice dans l'art de la guerre. (*Je n'ai jamais été à l'École polytechnique, je suis de l'école du soldat.*) Je compte quatorze ans de service, dont onze comme sous-officier dans l'armée active, etc. Si mes pauvres connaissances peuvent être utiles au salut de la République, usez-en, citoyen général. Vous obligerez un homme qui, sans vous connaître particulièrement, partage depuis longtemps vos opinions. »

« Le nommé Gilard, détenu à Mazas, condamné le 22 octobre 1870 à un an de prison, a l'honneur de solliciter sa mise en liberté pour s'engager dans les bataillons de marche.

« Il est ancien zouave, et ne demande qu'à prendre un fusil. »

En marge, de la main de Cluseret :

« Condamné pour quel motif? »

Était-ce parce qu'il se montrait si disposé à accueillir et à enrôler dans la milice communarde tous ceux qui se présentaient, que Cluseret mérita d'être dénoncé *comme agent bonapartiste?* Si l'on pouvait, en cette histoire, s'étonner de quelque chose, on s'étonnerait d'une pareille découverte.

Quoi qu'il en soit, la défense était encore bien mal organisée, et la rentrée des troupes nationales à Paris eût été facile dès cette époque, si nous en croyons Lacord et Chouteau, qui ont adressé à Cluseret, de la part du Comité central, un rapport auquel nous empruntons les lignes suivantes (fin avril?) :

« La porte de Neuilly est mal gardée. Les hommes sont ivres, les chefs aussi. Il y a trop longtemps qu'ils sont de service, et les vivres ne leur sont pas servis avec régularité...

« Il y a un bataillon de piquet dans l'avenue des Champs-Élysées. Il est exposé aux bombes, qui tombent jusque-là. Ces hommes seraient mieux placés dans les rues adjacentes de l'avenue de la Grande-Armée. D'abord ils seraient à portée de secourir la porte de Neuilly; ils seraient abrités, et l'effet moral ne serait pas désastreux comme celui que produit leur présence aux Champs-Élysées, où un simple cordon de sentinelles suffirait, etc. »

« Lullier, Ganier, d'Albain, du Bisson et tous les généraux du 18 mars dont la Commune n'avait pas jugé à propos de se servir, avaient été gagnés.

« Le Comité central ne fut pas plus heureux en installant les frères Brin à Saint-Thomas d'Aquin comme directeurs de la pyrotechnie. Ces deux messieurs centralisèrent dans leurs mains tous les moyens chimiques de défense dont on avait effrayé les Versaillais, et le 22 mai ils déclarèrent, en plein Comité central, que les membres de la Commune étant trop indignés, on ne se servirait pas de ces moyens. J'ai dit et je répète que ce Comité central ni les chefs de légion ne trempèrent jamais dans une conspiration versaillaise; mais il est hors de doute que, par la complaisance qu'ils mirent à écouter dans leurs déclamations contre la Commune des agents versaillais qui se couvraient devant eux d'un masque de révolutionnaires et accusaient le pouvoir communal de réaction, ils firent souvent, sans s'en douter, le jeu des ennemis de Paris. » (Malon, p. 297-298.)

15 AVRIL.

Général Eudes au général Cluseret.

« Tout semble fini : la nuit a été terrible. La bataille n'a pas cessé depuis dix heures du soir. C'est le fort de Vanves qui a supporté l'attaque la plus violente. Les royalistes ont fait des pertes énormes. Ils sont repoussés sur toute la ligne, etc. »

Les Parisiens n'oublieront pas cette nuit du 14 au 15. Le vacarme sur la rive gauche a été prodigieux, et la quantité de poudre brûlée par les fédérés défie toute évaluation. *Nos fédérés sont des héros.* Il faut toutefois excepter un ancien commis libraire dont on avait fait un commandant, et qui ne se souciait guère, comme tant d'autres, d'aller se faire casser la tête pour une pareille cause.

RAPPORT.

« Paris, le 15 avril 1871.

« L'an mil huit cent soixante et onze, le 15 avril, à dix heures du soir, le commandant Girot, 74e bataillon, est venu à mon bureau déclarer que son bataillon, commandé pour un service inté-

rieur, ne pouvait pas marcher. Le 74e bataillon devait aller en réserve à la porte Maillot. J'ai répliqué au commandant que la place ne demandait au 74e bataillon que le service qu'il devait à la ville de Paris, qu'il ne marchait point à l'ennemi, que la mauvaise qualité des armes dont il était porteur ne pouvait pas lui faire refuser le service, puisqu'il n'avait pas un seul coup de fusil à tirer. Malgré mon observation, le commandant persista dans son refus, disant qu'il ne pouvait pas faire marcher ses hommes. Je rappelai alors au commandant qu'un chef de bataillon devait, avant de faire une pareille déclaration, user de son influence pour ramener ses hommes dans le devoir. Ne pouvant obtenir du commandant autre chose, et l'ayant encore une fois engagé à partir, il refusa. Alors je le fis arrêter et conduire au Cherche-Midi. Je me rendis ensuite au casernement du 74e bataillon. Je parlai aux hommes, que je finis par faire partir aux remparts. Je constate que l'on peut toujours faire marcher un bataillon quand les officiers font leur devoir, car, soutenu seulement par le capitaine, le lieutenant et le sous-lieutenant de la 5e compagnie, je suis arrivé à faire partir le 74e bataillon, malgré l'opposition de tous les autres officiers, qui, chaque fois que j'obtenais l'adhésion des hommes, les détournaient de l'obéissance, ou reprenaient avec moi la discussion sur le vêtement, les armes et les munitions.

« J'ai été forcé de faire, au milieu de ces pourparlers, arrêter un lieutenant plus récalcitrant que les autres, et enfin, après avoir prouvé aux hommes qu'ils devaient obéir à un ordre de marcher, le 74e bataillon se rendit à son poste.

« *Le chef d'escadrons d'état-major,*

« *Signé :* Gaudin.

« La cour martiale délègue le chef d'escadrons d'état-major Gaudin comme rapporteur de la présente affaire. » (*Suivent les signatures.*)

16 AVRIL.

Les observateurs de l'esprit public, qui s'appellent *reporters,* parcourent, avons-nous dit, les différents quartiers. Leurs rapports sont résumés par le *reporter* en chef Moreau, pour le délégué à la guerre. Moreau ne fait de ces informations qu'un seul rapport, où il rassemble les principales observations faites

dans chaque quartier, d'abord dans les *quartiers réactionnaires,* voisins de la Bourse, ensuite dans les quartiers *populeux*. Nous respecterons cette division.

RAPPORT DE POLICE.

Bourse. — « La Commune devait faire connaître par des affiches le compte rendu de chaque séance à l'hôtel de ville; jusqu'à présent on ne nous en a jamais donné connaissance. Du reste, ils ne tiennent pas à nous satisfaire. Ils ne travaillent que pour s'enrichir et contenter leur ambition.

« Nous avons nommé des représentants, aujourd'hui ils ne valent rien. Donnez-leur-en d'autres demain, dans huit jours ils n'en voudront plus. »

Boulevard des Italiens. — « Un monsieur est allé à Versailles il y a quelques jours. Il a eu des renseignements d'un de ses amis qui est à l'Assemblée. Il lui a dit que l'on ferait entrer vingt-cinq mille hommes dans Paris quand on voudra; il pense que ce sera bientôt. Ce jour-là tous les gens d'ordre se grouperont autour, et plus de la moitié de la garde nationale déposera les armes; la plus grande partie de ces hommes sont induits en erreur.

« Le Gouvernement de Versailles payera la solde à tous les gardes jusqu'au moment où ils auront repris le travail.

« Il y a à Paris vingt-cinq ou trente mille Anglais, Italiens, etc., le rebut des nations. (Ces gens-là se rangent avec le parti de la Commune.) »

Concorde. — « Le Gouvernement de Versailles traite de pillards les citoyens de la Commune, quand ils ont pillé eux-mêmes avant de s'en aller; ils n'ont rien laissé dans les mairies. Ils ne se sont pas contentés d'emporter seulement les registres, ils ont emporté jusqu'aux tapis. Quand on va pour faire enregistrer un enfant, on est fort embarrassé.

« Les commerçants se plaignent que les fournisseurs ne veulent plus vendre de marchandises, parce qu'ils sont payés avec des bons de la Commune. Ils n'en veulent point. On augmente tous les jours le prix des denrées. On a vendu ce matin à la Villette deux francs quarante centimes le kilogramme de viande, que l'on vendait un franc quatre-vingts centimes il y a deux jours; les côtelettes de mouton de trente à trente-cinq centimes ont été vendues ce matin cinquante. Les marchands disent que la viande va manquer sous peu;

ils sont forcés de l'augmenter. Il faudrait empêcher cela. Les épiciers cachent déjà une partie de leurs marchandises : ils augmentent aussi les prix. On dit que les chemins de fer vont être tous coupés. »

17 AVRIL.

Il y a une phrase stéréotypée dans tous ces rapports : *On blâme le Gouvernement de Versailles*, au moyen de laquelle on se permettait quelquefois des critiques un peu vives des actes du gouvernement de Paris en les mettant au compte des réactionnaires.

RAPPORT DE POLICE.

Palais-Royal. — « On dit que la garde nationale de Marseille (*parti de la Commune*) a déposé les armes.

« On blâme le Gouvernement de Versailles. »

Bourse. — « Un monsieur dit que la garde nationale a beaucoup tiré hier à Levallois pour effrayer les habitants, et que pendant ce temps d'autres gardes nationaux entraient dans les maisons pour les piller.

« Un autre monsieur raconte qu'il vient de causer à l'instant (trois heures) avec un garde national qui arrive de Neuilly; il a encore la figure barbouillée de poudre. Il lui a dit que la garde nationale a été battue et mise en déroute ce matin. Sur 500 qu'ils étaient, ils sont revenus 200, et ils ont dû abandonner leurs fusils.

« Un autre monsieur dit que la Commune a validé les élections d'hier. Dans un arrondissement, un candidat élu n'a obtenu que 500 et quelques voix, et le même cas s'est produit dans d'autres arrondissements.

« On dit également que les citoyens de la Commune savent bien qu'ils n'ont plus longtemps à rester à l'hôtel de ville; pour cette raison ils se dépêchent de bâcler les affaires, afin de pouvoir remplir leurs poches.

« Les Versaillais entreront dans Paris quand ils voudront. »

Boulevard des Italiens. — « On dit que, bien que la Commune serait victorieuse, elle ne pourra pas exister deux mois. Les puissances étrangères interviendront et viendront nous imposer un roi. »

« *Concorde.* — On blâme partout le Gouvernement de Versailles, notamment le général Trochu. On dit qu'il n'est pas incapable,

mais qu'il nous a trahis. Mêmes plaintes qu'hier sur les bouchers et épiciers.

« On dit aussi qu'un riche banquier de Londres aurait offert à la Commune l'argent nécessaire pour le premier payement à faire aux Prussiens. Il ne demande pour cela qu'un intérêt de 5 pour 100[1]. »

— Nous sommes allé au-devant des gardes nationaux fugitifs, dans l'avenue de la Grande-Armée. Nous avons causé avec plusieurs : leurs dispositions n'étaient rien moins que belliqueuses. Un vicaire de Saint-Philippe du Roule se promenait en soutane au milieu des groupes, et leur répétait en se moquant d'eux presque ouvertement : « Mes amis, vous êtes trahis! retournez chez vous. » — Un sergent lui ayant dit qu'il possède douze mille livres de rente, « Comment! lui dit le curé, vous possédez douze mille francs de rente, et vous allez avec ces gens-là!... — Je ne peux pas m'en aller, répétait le sergent, car que diraient les camarades du quartier? »

Il n'y avait ni canons sur les remparts, ni munitions, ni dispositions prises. On croyait dans le quartier des Champs-Élysées que les troupes allaient entrer dans les vingt-quatre heures.

18 AVRIL.

La veille, avait paru au *Journal officiel* un arrêté réglant la procédure et les peines de la cour martiale. On va voir que leur mise en pratique ne se fera pas attendre. Il est juste d'ajouter que les condamnations à mort ne paraissent pas avoir été exécutées. A cette époque, la Commune se trouvait absolument maîtresse de Paris ; il n'y avait ni possibilité ni parti pris de lui résister. On doit presque lui savoir gré d'une modération relative qu'elle a perdue au fur et à mesure que la situation est devenue plus grave et le dénoûment fatal plus imminent.

[1] Il est bien entendu que nous ne réfuterons aucune des allégations, aucun des *ragots* répétés et rapportés par les observateurs de l'esprit public. Tous ces commérages, plus ou moins ridicules, qui circulent dans la multitude, aident à la peindre et à la faire connaître. Ils devaient donc trouver place dans ce livre, et ne pouvaient être négligés par ceux qui étudient le fond de la société, la crédulité et les passions qui y règnent.

— Le citoyen Henri Brissac, publiciste, a été nommé secrétaire général de la commission exécutive de la Commune de Paris. (*Journal officiel.*)

RAPPORT DE POLICE.

Réaction.

Boulevard Sébastopol. — « On dit que les fédérés ont été complétement battus à Asnières et qu'ils ont éprouvé de grandes pertes. Ce matin encore, ils ont été battus sur le même point. Deux bataillons sont entièrement détruits. »

Bourse. — « Le gouvernement de Paris et celui de Versailles devraient se retirer, et il faudrait procéder à de nouvelles élections immédiatement.

« La Commune a aboli la peine de mort il y a quelques jours ; elle a fait brûler la guillotine, et aujourd'hui elle établit la cour martiale. On ne vous guillotinera plus, mais on vous fusillera. C'est plus humain.

« La Commune ne veut pas de conciliation. Le comité de l'Union républicaine, à son retour de Versailles, lui a fait part des propositions de M. Thiers, qui n'ont pas été acceptées. Elle a répondu qu'elle maintenait son programme, qui est tout à fait absurde.

« On vient d'afficher qu'on avait fait une brèche au Mont-Valérien. Ce fait n'est point exact. C'est un petit mur qui se trouve au bas du fort qui a pu être atteint.

« Il y a à Versailles dix mille marins qui ont demandé à marcher sur Paris ; le chef de l'armée s'y est opposé.

« La Prusse a proposé au Gouvernement de Versailles, dans le cas où celui-ci ne se croirait pas assez fort, de lui prêter la main pour étouffer l'insurrection.

« La plupart des membres de la Commune sont plus bonapartistes que républicains. »

Concorde. — « On dit que la batterie du Trocadéro n'atteint pas le Mont-Valérien. Les obus tombent en plein dans Suresnes.

« Les délégués de la Commune ne se montrent pas parce qu'ils n'ont pas de victoires à annoncer.

« On blâme le Gouvernement de Versailles. »

Le jugement du commandant Girot (Jean-Nicolas), courtier en librairie, demeurant à Paris, rue de Bagnolet, 19, âgé de

cinquante ans), avait grandement préoccupé Rossel. On trouve dans les papiers de la Commune cinq ou six libellés du jugement prononcé par lui, et un rapport du 15 avril de Gaudin.

AFFAIRE GIROT, CONDAMNÉ A MORT.

« Considérant que dans les circonstances de la guerre civile où se trouve engagée la Commune, l'obéissance immédiate à un ordre donné par les autorités constituées par la Commune est de toute nécessité ;

« Considérant que l'acceptation d'un grade oblige le citoyen, etc.;

« Considérant que le passé politique d'un citoyen ne peut être invoqué pour le dispenser de remplir des devoirs actuels....;

« Attendu que l'ordre enjoignait à l'accusé de se rendre à la porte Maillot, côté attaqué par l'ennemi....;

« Déclare l'accusé coupable de refus d'obéissance pour marcher contre l'ennemi et contre des rebelles armés ;

« En conséquence,

« La Cour, après en avoir délibéré, condamne le citoyen Girot (Jean-Nicolas) à la peine de mort. »

19 AVRIL.

Au moment où la Commune, dans une déclaration au peuple français, disait :

« Avertie que Paris en armes possède autant de calme que de bravoure; qu'il *soutient l'*ORDRE avec autant d'énergie que d'enthousiasme, etc., c'est à la France à désarmer Versailles », autorités civiles et militaires commencèrent à mettre au pillage la propriété privée avec un cynisme dont les pièces suivantes donneront une idée :

Rapport émanant de la préfecture de police.
(*Signé :* Le citoyen VABORANIÈRE DE MÉDICIS).

« 19 avril.

« ..... Envoyer ce soir, à minuit, deux hommes chaussés élégamment, en face l'église, pour arrêter le curé Grimaldi et faire des perquisitions dans ledit local. A voir à Passy le curé dans l'église et faire des perquisitions, à seule fin de s'assurer des fonds qui ont été soustraits.

« Le curé de Saint-Éloi appelé Denys, et faire des perquisitions urgentes et saisir chez lui tout ce qui peut être suspect.....

« Il y a de l'argent, il nous en faut. » (*Papiers de la Commune.*)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMMISSION EXÉCUTIVE.

« Paris, le 19 avril 1871.

« MONSIEUR,

« Je crois devoir porter à votre connaissance les nouveaux abus commis en l'hôtel de M. Laffitte.

« Hier mardi, et aujourd'hui mercredi, un lieutenant-colonel, accompagné d'un capitaine, tous deux sans numéro au képi, se sont présentés rue Rabelais avec une formule de réquisition ne portant aucun timbre de la délégation de la guerre.

« Ils ont enlevé :

« Deux caisses de vin;

« Deux coupés ;

« Tous les harnais pour sellerie, etc., etc.

« Sur l'observation, faite par le concierge, que leur mandat n'était pas régulier, puisqu'il y manquait l'autorisation de la guerre, ils ont répondu que Cluseret n'avait rien à voir dans leurs actes.

« Je crois devoir vous faire part de mes craintes au sujet de ce qui se passe.

« Ces messieurs, par leur façon d'agir, me font l'effet d'outrepasser leur mandat, ou plutôt de n'en tenir aucun, si ce n'est d'eux-mêmes.

« Promesse a été faite par eux au gardien de la maison que leurs visites continueraient à se produire, et qu'ils enverraient cinquante hommes coucher dans l'hôtel, si tel était leur bon plaisir.

« Les mêmes gardes nationaux qui s'étaient déjà présentés la semaine dernière accompagnaient ces soi-disant officiers supérieurs, dont les actes et les paroles étaient de la dernière brutalité.

« Permettez-moi, Monsieur, de vous signaler le danger sérieux existant pour la Commune, à ce que de pareils actes se renouvellent, et la pressante nécessité de les faire cesser.

« Aujourd'hui, je ne parle plus seulement pour l'hôtel Laffitte, mais jugez vous-même de l'effet que peut produire sur tout citoyen

la connaissance des faits qui précèdent, si le gouvernement n'en peut empêcher le retour.

« Ce que je vous demande personnellement, en mon nom, c'est de vouloir bien intervenir, s'il vous est possible, en faisant occuper l'hôtel militairement par des hommes à vous.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués. »

(*Non signé.*)

20 AVRIL.

Lutte vive à Asnières, à Neuilly.

C'est M. Malon qui le dit : « A Versailles, la délégation de la Ligue de la paix reçut un accueil plus que froid ; Thiers ne voulait pas entendre parler de traiter avec les insurgés, il se contenta de répondre :

« *Que l'insurrection désarme; ceux qui auront déposé les armes auront la vie sauve, nous ne punirons de mort que les assassins de Clément Thomas et Lecomte.* » Mais il nous semble que M. Thiers accordait beaucoup, et qu'à moins de se faire lui-même le complice des assassins, il ne pouvait accorder davantage. Nous nous en rapportons au lecteur.

RAPPORT DE POLICE.

Bourse. — « Les Versaillais sont maintenant en nombre suffisant (200,000 hommes) pour exécuter leur entrée dans Paris. Le moment est proche et le moyen facile.

« La Commune a supprimé les journaux parce qu'ils disaient la vérité.

« La Commune, reconnaissant sa faiblesse, a fait un dernier appel au peuple parisien par la déclaration de ce jour ; si elle s'était crue assez forte, elle aurait gardé le silence.

« Le Gouvernement de Versailles doit payer l'indemnité à la Prusse afin de prendre possession des forts qu'elle occupe encore et faire la grande attaque ensuite.

« Il est question de laisser avancer les fédérés jusqu'à Asnières afin de pouvoir les cerner. Gennevilliers est fortement occupé par les Versaillais.

« La Commune n'a pas d'argent, il faut donc qu'elle pille les églises et les administrations.

« Un garde national revenant de Neuilly ce matin, a dit à un monsieur des Ternes que sur 500 qu'ils étaient, il y en a 100 seulement qui sont revenus, et qu'il n'est pas disposé à y retourner de sitôt.

« On blâme le Gouvernement de Versailles.

« Le gouvernement de la Commune n'est pas reconnu. Les élections de dimanche dernier l'ont prouvé. Celui de Versailles est le seul du reste. Les Prussiens n'en reconnaissent pas d'autre. La France non plus. »

Concorde. — « Un soldat de Versailles a écrit hier à son ami, à Paris; il lui dit qu'il était à la dernière affaire d'Asnières. Ils ont perdu pas mal de monde : 5 officiers de son bataillon ont été tués. Il n'y a pas de courage parmi eux.

« On blâme partout le Gouvernement de Versailles. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Informations. — Quartiers populeux.

« En face du grand drame qui se déroule là-bas, les jours à Paris se suivent et se ressemblent peu.

« Le thermomètre politique en ce moment monte, monte, monte en faveur de la Commune. La confiance aujourd'hui est au beau fixe.

« Je disais hier que, de toutes parts, l'on mettait la Commune en demeure de formuler un programme; et voilà ce programme placardé sur tous les murs.

« On ne lit pas ce programme, on le *boit*..... On s'y rallie.

« Depuis huit jours, dit-on, il aurait dû paraître. Que de *francs fileurs* de moins! Enfin, mieux vaut tard que jamais.

« Aujourd'hui la Commune a quarante mille partisans de plus.

« Je ne sais quel parfum d'espérance embaume l'air. On s'aborde, l'air souriant, en se disant : Eh bien, cela marche!!! Bientôt ils auront fini de rire là-bas.

« D'après tous les bruits que je recueille, les nouvelles sont bonnes. A Asnières, à Neuilly et à Montrouge, tout va bien.

« Il fallait cela pour panser les blessures d'hier. Malheureusement un rien abat le Parisien, et il faut beaucoup pour le relever. Il est relevé et a l'air tout à fait crâne.

« Je vois un grand mouvement de gardes nationaux, Paris aujourd'hui est un vaste champ émaillé de képis. Tout le monde en porte, ceux même qui ne font et ne feront jamais partie d'aucun bataillon. Qu'importe ! bon signe !

« En passant boulevard Lenoir, je regarde un bataillon prêt à partir, le 190e. Ses compagnies représentent un chiffre d'hommes fort respectable.

« La confiance renaît, la haine s'accroît.

« La note de la Ligue républicaine, en réponse à la dépêche de Thiers envoyée par lui aux préfets de province, est, elle aussi, pour quelque chose dans le changement à vue du sentiment populaire. Une partie de la bourgeoisie tourne décidément le dos au chef du pouvoir exécutif. Demain peut-être, au milieu des fédérés, elle lui montrera sa poitrine.

« Il faut du temps pour changer le peuple. Il n'aime pas la bourgeoisie, et cependant il respire plus à l'aise lorsqu'au moment du danger elle vient lui prêter son appui.

« La condamnation à mort du commandant de la garde nationale qui vient d'être prononcée par la cour martiale est, d'après ce que j'entends autour de moi, un peu trop sévère. Aussi, ajoute-t-on, l'on est certain que la peine sera commuée. La commission exécutive ne sanctionnera pas cet arrêt. On prétend que le commandant a refusé de marcher parce que ses soldats n'avaient pas mangé depuis quinze heures. Cet homme d'ailleurs a les meilleurs antécédents.

« Voici les gendarmes qui jouent les rôles à tiroirs. Comme ceci peut paraître insensé, je m'explique : — Plusieurs gardes arrivant d'Issy et de Neuilly m'assurent qu'ils ont vu les mêmes gendarmes déguisés un jour en mobiles, le lendemain en chasseurs, le surlendemain en lignards, même en gardes nationaux avec les numéros de nos bataillons.

« Je crois cela sans peine..... M. Thiers étant un grand comédien, il doit avoir des habits de rechange pour ses comparses. — Il a encore un bel avenir devant lui : *directeur du Châtelet.* Ceci, du reste, a dû être noté par les reporters de la guerre.

« Une manifestation, composée de trois cents boulangers, est venue ce matin à l'Hôtel de ville pour demander à la Commune de ne pas travailler la nuit. Voilà qui est embarrassant, à moins que les boulangers cuisant le pain le jour, les Parisiens passent la nuit pour le manger. Nouveau pétrin !... Le Père Duchêne eût été con-

tent s'il avait entendu, comme moi ce matin, rue Saint-Antoine, un groupe de citoyennes déclamant de la belle façon contre *nos bons frères* de Versailles. Je me plaignais dernièrement de la langue féminine, mais aujourd'hui j'aurais voulu la voir de deux mètres plus longue. Un citoyen se trouvait au milieu d'elles, mise recherchée, air composé, paroles des plus doucereuses ; je crus d'abord avoir affaire à un réactionnaire de la plus belle espèce. Je me trompais.... Eh ! mesdames, disait-il, en vouloir pour si peu à ces gens-là ! Que voulez-vous ? A leur palais délicat, vous ne pourrez refuser le filet, donc contentez-vous du gîte. Vous ne sauriez pas manger les perdreaux et les grives ! Il faut des dents spéciales pour cela, tandis que la soupe à l'oignon, tout le monde peut manger cela. Laissez-leur les grives et croquez l'oignon, vous serez parfaitement avec eux, et Versailles et Paris s'embrasseront. Allons, allons, mesdames, vous n'êtes pas raisonnables..... Vous vous plaignez toujours *quand cela va mal..... E tutti quanti.....* Cet appel à la concorde montait passablement l'esprit des citoyennes.

« Voilà un homme qui vous dit *chassepots.*

« En somme, bonne journée pour Paris au point de vue moral. »

Le chef du service des reporters.

Au point de vue moral! Paris offrait en effet le spectacle le plus satisfaisant, et on peut se faire une idée, par les pièces ci-jointes, du degré de liberté dont jouissaient les citoyens :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

GARDE NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — BUREAU DE LA JUSTICE.

176e bataillon.

« Paris, le 20 avril 1871.

Au Citoyen membre de la justice.

« CITOYEN,

« Le citoyen Baudon (Jacques), surveillant de voitures de place, demeurant rue Lebrun, n° 50,

« A l'honneur de vous informer que dans la journée du dimanche 16 avril 1871,

« Le citoyen Réjade, sergent-fourrier au 176e bataillon, a requis

le citoyen chef de poste de la Manufacture nationale des Gobelins, pour arrêter la citoyenne Baudon, sous prétexte que son mari était à Versailles et que cette dernière avait des relations avec son mari.

« Le citoyen Baudon proteste énergiquement contre cette arrestation illégale et contre la violation de son domicile, et demande que le citoyen Réjade soit poursuivi conformément aux lois.

« La citoyenne Baudon a été conduite au 9e secteur et a été mise immédiatement en liberté.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* J. Baudon. »

« L'an mil huit cent soixante et onze, le 20 avril, à cinq heures du soir, moi, officier d'état-major commandant la justice, ai reçu la déclaration du citoyen Leveugle (Alphonse), huissier à la légation de Belgique, séant à Paris, faubourg Saint-Honoré, 153, laquelle est conçue en ces termes :

« Samedi dernier, vers huit heures du soir, quatre marins et un individu en blouse (grise, je crois) se sont présentés à mon bureau, me demandant, l'un d'eux, si je voulais lui permettre d'aller dans les cabinets, situés dans la cour. Je ne refusai pas un service aussi simple, ils me remercièrent et partirent. Vers neuf heures, j'eus une seconde fois leur visite, mais cette fois ils étaient suivis d'une vingtaine de gardes nationaux, parmi lesquels deux ou trois individus en blouse. Ils se présentèrent en me disant qu'ils venaient au nom de la Commune pour me mettre en état d'arrestation. Je leur demandai en vertu de quel pouvoir et pourquoi. Ils me répondirent que la maison leur semblait suspecte, et qu'ils n'avaient pas d'autres explications à me donner. Ils me sommèrent de leur prouver, par la visite de mes papiers, à quel titre j'appartenais à la légation et quelle était ma nationalité. Pour éviter un conflit, je fis droit à leur demande. Après cette visite, ils reconnurent être dans l'erreur, et se retirèrent. — Une troisième fois, à minuit et demi, ils revinrent et sonnèrent avec force; ils frappèrent même à la porte avec la crosse de leurs fusils. Je me dirigeai vers la porte, au-dessus de laquelle je pus constater qu'ils étaient au même nombre, et me sommèrent encore une fois, au nom de la Commune, de leur ouvrir. Je leur refusai, en leur disant que s'ils avaient besoin de moi, ils pourraient revenir le lendemain matin.

« Sur mon refus, l'un d'eux me répondit : « Eh bien, nous ver-

rons. » Et deux d'entre eux se soulevèrent au-dessus de la grille, derrière laquelle est appliqué un panneau de fer plein, et cherchèrent à voir dans l'intérieur. Cependant ils s'en tinrent là, et après un instant de conversation, quelques-uns se retirèrent et les autres rôdèrent pendant quelque temps aux alentours, et enfin deux, parmi eux, se sont couchés en travers de la porte. — Ce n'est que vers quatre heures et demie du matin, et après avoir mis le drapeau de la légation au-dessus de la grille, que, montant au premier étage, je constatai qu'ils étaient enfin partis.

« Je dois ajouter que les gardes nationaux étaient armés, et que c'est le même marin auquel j'avais rendu le service demandé qui me fit des sommations au nom de la Commune. »

21 AVRIL.

Dès cinq ou six heures du matin, au lever du jour, les canons du Mont-Valérien commençaient à tonner; ils balayaient avec le boulet et les boîtes à mitraille toutes les avenues qui aboutissent à l'Arc de triomphe. Amis ou ennemis, le boulet ne connaissait personne. Il fallait du courage, ce dont les départements ne paraissent point se douter, de la part des habitants de Paris anticommuneux, pour circuler dans des quartiers où le devoir les attachait, sans être jamais certains de pouvoir rentrer ou de pouvoir sortir, car la mort planait sur eux comme dans un champ de bataille.

RAPPORT DE POLICE.

Bourse. — « Les fédérés sont pour la plupart des malheureux qui vont se faire tuer pour trente sous. On les grise avant d'aller au feu.

« On dit que quelques grandes villes de province (on cite Rouen) ont fait don au Gouvernement de Versailles de plusieurs pièces d'artillerie pour combattre l'insurrection. Il en est déjà arrivé un grand nombre. Les Versaillais ont une artillerie formidable.

« Il y a une nouvelle insurrection à Bordeaux en faveur de la Commune.

« Le gouvernement de la Commune, lorsqu'il aura pillé les églises et les administrations, forcera les rentiers à lui donner de l'argent.

« Le Gouvernement de Versailles devrait laisser Paris s'arranger

comme il l'entendrait (ville libre), et choisir une ville de province pour capitale. — Paris ne doit pas gouverner la France.

« On blâme beaucoup le Gouvernement du 4 septembre, ainsi que l'Assemblée. »

Concorde. — « Une conciliation n'est pas probable. La Commune ne veut pas en entendre parler.

« Les gros propriétaires de Paris ne s'opposeront au bombardement que lorsque leurs propriétés seront menacées, c'est-à-dire les beaux quartiers. Peut-être qu'alors ils tenteront une démarche auprès du Gouvernement de Versailles pour la conciliation.

« On blâme tous les gouvernements monarchiques, et l'on demande la République. »

Boulevard Sébastopol. — « Un maraîcher est passé ce matin à Saint-Denis avec une voiture de légumes pour Paris. Il a entendu dire que les Prussiens devaient évacuer la ville aujourd'hui, et que les troupes de Versailles allaient l'occuper. Les Prussiens font l'inspection des voitures, et demandent si l'on n'apporte pas des munitions à Paris. »

Bourse. — « On dit que le Gouvernement de Versailles a payé le premier terme à la Prusse, et que Saint-Denis, ainsi que les forts de droite et du Sud, vont être occupés par les troupes versaillaises. Les gendarmes sont arrivés hier au soir à Saint-Denis. La résistance devient impossible maintenant. On ne pourra pas empêcher les Versaillais d'entrer par Charenton. Le jour de leur entrée, plus de cinquante mille gardes nationaux déposeront les armes. Beaucoup de chefs ne sont pas pour la Commune.

« N'ayant plus de gouvernement à Paris, la Commune a dû s'occuper, bien qu'elle n'en avait pas le droit, des affaires gouvernementales. En cela, elle n'a fait qu'imiter le Gouvernement de la défense nationale.

« On dit que Paris va être investi, et qu'on nous prendra par la famine. Il n'y a pas pour plus de deux mois de vivres.

« La Commune va tout réquisitionner pour la garde nationale. Les citoyens qui voudront manger seront obligés alors de prendre un fusil, et de marcher avec les autres, s'ils ne veulent pas mourir de faim.

« On blâme beaucoup le Gouvernement de Versailles. »

Concorde. — « M. Thiers a dit en 1848 que les forts ne bombarderaient jamais Paris. Il nous en donne lui-même la preuve aujourd'hui.

« La Commune aurait dû faire sa déclaration plus tôt. On sait ce qu'elle demande. Beaucoup l'ignoraient.

« On blâme beaucoup le Gouvernement de Versailles.

« Ce soir, à cinq heures, un voyageur arrive de Saint-Denis. Il dit que les Prussiens y sont encore, et qu'il n'a pas vu de Versaillais. »

On trouve dans ces rapports l'expression de l'inquiétude qui commence à s'emparer des communeux au sujet de deux choses : la disette, — la rentrée des troupes à Paris. Aussi voyait-on des femmes aller chercher leurs maris aux avant-postes pour les ramener au logis. Nous nous souvenons d'avoir entendu les doléances faites par l'une d'elles dans un omnibus à des dames qui paraissaient approuver toutes ses paroles : « Je ne trouve pas mauvais que mon mari ait des opinions et combatte pour elles; mais alors il devait rester garçon. C'est aux garçons de se battre et de se faire tuer. Puisqu'ils ne se battent pas, je vais chercher mon mari, qui est père de famille, et le faire rentrer à la maison. » Pas un mot de blâme dans l'auditoire sur la cause au service de laquelle cet homme s'était mis. La moralité aussi bien que la sincérité courageuse faisaient défaut partout.

LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ.

BEURRES ET SALAISONS EN GROS.

P. Ruffel, rue Saint-Merry, 14, Paris.

« Paris, le 21 avril 1871.

Au Citoyen Dombrowski.

« Général,

« Je possède à Neuilly, boulevard d'Argenton, numéros 16 et 18, une propriété qui me sert de campagne et de magasin.

« Il y avait entreposé, le mois dernier, soixante-neuf colis, jambons, lard et fromages, destinés à entrer dans Paris au fur et à mesure des besoins de mon commerce. Soit :

8,000 kil.	environ	jambons d'York à	3 fr.	05 c.	le kil.	24,400 fr.
3,200	»	lard salé.	1	80	» .	5,760
260	»	fromage Chester.	1	90	» .	494
					Total.	30,654 fr.

« Hier, dans la journée, j'ai appris par un de mes employés, chargé de garder ces marchandises, que la garde nationale de Paris s'en était emparée.

« S'il en est ainsi, je vous serai très-reconnaissant, Général, de m'honorer d'un mot de réponse qui me tranquilliserait sur le sort de mes marchandises.

« Agréez, Général, je vous prie, mes civilités empressées.

« *Signé :* P. Ruffel. »

LES COMPTABLES MILITAIRES SOUS LA COMMUNE.

Pour être exact, ce titre aurait dû être allongé de quatre mots, *et pendant le siége.* La fatalité des circonstances, la désorganisation générale, l'esprit d'indiscipline et de révolte, l'incapacité et la couardise des hommes qui s'étaient chargés du gouvernement, ont fait du siége, il faut le répéter sans cesse, l'école de tous les vices, de tous les abus, de tous les désordres qui se sont produits sous la Commune. Il faut, disons-nous, ne pas se lasser de le répéter, parce qu'il est bon qu'on sache enfin chez nous au prix de quelle responsabilité morale on s'arroge le droit de protéger, de diriger, de gouverner la nation.

Monsieur Cluseret, chef de la commission militaire.

« Vous ignorez probablement que la plupart de MM. les capitaines de la garde nationale se font un assez joli revenu sur l'état effectif des compagnies, en faisant figurer sur la feuille beaucoup plus de présents qu'il n'en existe réellement. Le surplus dans leurs poches.

« Vous êtes trop exalté républicain et trop honnête homme pour participer à un tel abus ou à un tel vol.

« Vous l'ignorez sans doute; il est bon de vous en instruire, pour que vous jugiez de la probité de quelques républicains, et mettre un terme au gaspillage des deniers de la Commune.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération, avec laquelle nous avons l'honneur d'être votre serviteur.

« *Signé :* L. Louis.

« Avril 1871. »

Extrait d'une lettre du chef de la 17e légion de la garde nationale de Paris, du 21 avril 1871 :

« Appelé par le délégué à la guerre, le général Cluseret, le citoyen Bourban faisait au Trocadéro, en présence d'officiers d'artillerie, des expériences.

« Si le délégué à la guerre ou le comité d'artillerie sont disposés à se servir de ce moyen, aussi prompt que redoutable, ils peuvent donner les ordres nécessaires pour faire livrer dans l'endroit qu'ils jugeront convenable les produits préparés.

« La quantité à la disposition de la guerre est en ce moment d'environ quatorze cents litres. »

Extrait d'une autre lettre de Bourban :

« Depuis six jours je suis le seul gardien *responsable* de douze cents kilogrammes de produits inflammables dont vous m'aviez ordonné la fabrication. »

L'ORTHODOXIE DE LA COMMUNE.

« Au moment où le citoyen Couenin (ancien militaire en retraite) passait devant la grille d'entrée des Tuileries, il fut arrêté par le capitaine Méseray, du 61e bataillon, et chef de poste. Le motif de cette arrestation, au dire du caporal et des hommes du poste qui ont amené le citoyen Couenin, serait le propos suivant, tenu par le citoyen garde national au bataillon : *En voilà un qui ne marque pas trop bien, ce doit être un gendarme.* — Puis le même citoyen ajouta peu après : *On vous arrête parce que vous avez une figure qui n'est pas catholique.* »

Suivent les signatures de six personnes qui attestent avoir été témoins du fait.

On vient de voir qu'il n'était pas bon d'avoir un physique *non orthodoxe* aux yeux des autorités militaires de la Commune. Mais les fédérés ne se ménageaient pas entre eux, comme le prouve le rapport suivant, revêtu du timbre de l'état-major de la garde nationale de la Seine :

RAPPORT.

« Allant à la maison de distribution des vivres, boulevard

Lannes, le factionnaire Austruy, sur le rempart, nous couche en joue et tire sur nous.

« La bourre est tombée à nos pieds.

« Suivent quatre signatures : Broc, sous-lieutenant du 72e bataillon, 7e compagnie; Hermann, sergent-fourrier; Michael, Beurech. »

J'ai trouvé un certain nombre de pièces du même genre (dossier *Police*); histoire de rire!

22 AVRIL.

RAPPORT.

Service. — « Le service est généralement mal fait; des sentinelles assises, même couchées; les officiers n'osant pas commander, et laissant commenter tous les ordres par les gardes.

« La 8e compagnie du 109e, arrivée avant-hier sur la place, ne possède plus actuellement qu'un caporal et trois gardes; les officiers, sous-officiers et caporaux, ont quitté la place peu après avoir reçu leurs vivres. »

Rapport des délégués du comité sur l'affaire du commandant Ferrat.

« Jeudi, 20 du courant, les soussignés se sont transportés au XXe arrondissement pour procéder à une enquête sur l'affaire du citoyen Ferrat, commandant le 80e bataillon, lequel bataillon tout entier se trouvait réuni salle de l'Élysée-Ménilmontant.

« Deux points étaient à éclaircir, savoir : insubordination, réquisitions.

« Sur le premier chef, il ne s'est trouvé personne pour affirmer le fait qui se serait passé entre le général Cluseret et le citoyen Ferrat.

« Pour les réquisitions, elles se bornent à ce simple fait, qu'un paysan a été réquisitionné de trois ou cinq lapins, que le citoyen Ferrat aurait payés par un bon d'une valeur de huit francs.

« De plus, tout le bataillon proteste contre l'arrestation de son chef, et demande qu'il soit relaxé immédiatement, ayant conservé l'estime de tous ses subordonnés.

« Le membre du Comité central délégué à cet effet.

« *Signé :* Fougère.

« 22 avril 1871. »

25 AVRIL.

Pendant que les rapports de police montrent la lassitude qui s'empare des esprits *à riches convictions*, et le redoublement d'efforts pour arriver à la conciliation dont l'espoir les leurre, — voici par quels mensonges on cherchait à prévenir les effets du découragement des défenseurs de la Commune :

« *Rapport militaire.* Un bataillon de ligne a mis bas les armes à Asnières pour venir à nous, etc.; — un escadron de chasseurs à cheval s'est présenté pour se rendre, etc. »

On publiait ces impostures dans le *Journal officiel.* Bien entendu qu'il n'y avait pas là un mot de vrai.

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers réactionnaires.

Palais-Royal. — « On dit que la Ligue de l'union républicaine vient de modifier son programme : il se rapporte avec la déclaration de la Commune. Il a été communiqué aux membres de l'Hôtel de ville, qui ont donné officieusement leur assentiment, et on espère qu'il sera adopté en délibération. Tout le monde le souhaite.

« Une délégation de la Ligue doit se rendre à Versailles pour demander un armistice qui fera aboutir à une conciliation.

« On dit qu'un membre de la Commune a donné sa démission hier au soir, parce que les autres membres ne veulent pas entendre parler de conciliation. »

Concorde. — « Un voyageur, arrivé de Saint-Denis depuis midi, dit qu'il est arrivé hier une centaine de gendarmes versaillais dans cette ville. Ils ne sont pas armés. Depuis quelques jours, beaucoup de soldats versaillais désertent, et c'est dans le but d'arrêter les déserteurs qu'ils ont été envoyés sur ce point.

« On blâme partout le Gouvernement de Versailles.

« Un armistice a été demandé au Gouvernement de Versailles, afin de permettre aux malheureux habitants de Neuilly, qui sont depuis plusieurs jours réfugiés dans les caves, de rentrer dans Paris. Il a été refusé. Ils sont moins humains que les Prussiens.

« On blâme le Gouvernement du 4 septembre. »

Quartiers populeux.

« Aujourd'hui, dans les quartiers Montreuil, Charonne, Neuilly, et dans le faubourg Saint-Antoine, grande agitation.

« L'on ne s'occupe guère que d'une chose aujourd'hui : la menace de l'occupation des forts de l'Est par les Versaillais.

« Ce que l'on craint le plus, ce ne sont pas les canons versaillais, après les canons Krupp; non, c'est la possibilité d'être *rationné* à nouveau.

« Les femmes jettent les hauts cris : Plutôt mourir, disent-elles, que d'être soumises encore aux souffrances que nous ont infligées Trochu, Favre, Ferry et consorts; plutôt mourir que de recommencer à faire la QUEUE!

« Et que l'on ne rie pas avec ce mot-là. Faire faire la *queue* serait une cruelle chose pour notre cause.

« Plusieurs citoyens répondent à ces femmes qu'elles sont folles de trembler.

« Eh bien, et le fort de Vincennes?... et la province qui se re-
« mue, et qui ne souffrira pas un second siége? et l'impossibilité
« de cerner Paris avec l'armée de Versailles (il faudrait trois cent
« mille hommes pour cela)? » Et la révolte qui fomente de plus en plus dans les rangs de nos ennemis! Et puis enfin le soleil de la vérité qui, perçant les lignes versaillaises, projettera bientôt ses rayons sur les villes et les campagnes même.

« J'ai entendu dire à des citoyens : « Qu'ils s'emparent des forts, s'ils l'osent!.... et demain tous les citoyens qui ne veulent pas marcher sous prétexte (je l'ai entendu dire souvent) que cette guerre est *une guerre d'opinions,* prendront alors le fusil pour détruire ceux qui voudront les faire mourir de faim. (*Ils laissent de côté le bombardement.*)

« D'autres citoyens traitent les bruits qui courent (voire même la présence des Versaillais à Saint-Denis et à Charenton) de canards réactionnaires. A l'appui de cela, un garde, revenant d'Asnières, assurait qu'une colonne de gendarmes s'étant présentée à Saint-Ouen, aurait été repoussée par un cordon de Prussiens, et que même un échange de coups de fusil aurait eu lieu. Je donne ceci comme je l'entends, c'est-à-dire sous toutes réserves.

« Beaucoup de citoyens demandent que l'on fasse sortir deux cent mille hommes à la fois, flanqués d'une menaçante artillerie, afin d'en finir de suite avec Versailles. Bon nombre de citoyens

répondraient à cet appel (se disant : Enfin !... nous allons en finir !).

« Là serait, ajoutent-ils, le moyen d'apporter le dénoûment si désiré de cet effroyable drame.

« L'article de Rochefort de ce matin a fait beaucoup de bien sur l'esprit des masses.

« Je répète ce que j'ai dit souvent : Le peuple aime Rochefort, n'étant pas optimiste, jugeant généralement à froid les événements qui se succèdent avec tant de rapidité. Lorsqu'il a confiance, ses lecteurs ont confiance. Il dit aujourd'hui que la province se soulève, et qu'il y a presque anarchie dans le camp de nos ennemis. Cela est un lénitif, un baume pour les blessures que vient de faire dans le cœur de bien des gens la menace de l'occupation des forts par nos ennemis.

« Plus le danger est pressant, et plus on doit prendre des mesures énergiques. C'est l'avis de tous ceux que j'écoute, et l'on s'étonne que le décret de la Commune, concernant la levée des hommes de dix-neuf à quarante ans, reste encore aujourd'hui presque à l'état de lettre morte (au moins pour ceux qui refusent obstinément de marcher).

« Le découragement se met dans les rangs même des hommes *à riches convictions*, se voyant, eux, pères de famille avec trois ou quatre enfants, toujours le fusil à la main, toujours sur la brèche, lorsque Paris, en ce moment même, pullule de grands et forts jeunes gens se promenant dans les rues les bras ballants.

« Il faut que la Commune avise une dernière-fois, et cela d'une façon radicale ; sinon ses plus chauds partisans finiront par rentrer chez eux pour n'en plus sortir.

« J'ai dit déjà, d'après l'avis de beaucoup, ce qu'il fallait pour obvier à la répugnance que les gardes éprouvent à faire eux-mêmes respecter les décrets de la Commune ; ce serait de créer un corps spécial, qui ne connaissant pas les réfractaires ne pourrait s'en faire des ennemis. (Il me répugnerait d'aller trouver un voisin récalcitrant pour lui dire : « Tu vas marcher ! »)

« Les démissions de trois conseillers communeux indisposent la population, celle en expectative de Félix Pyat surtout.

« L'on craint la désunion, la désunion étant l'arme fatale qui a toujours perdu les meilleures causes.

« L'on parle aussi de la franc-maçonnerie, qui, armée du programme de la Commune, veut arriver à une entente.

« Mais la franc-maçonnerie et l'Union républicaine ne donnent

que des espérances. Il faut plus que cela aujourd'hui, il faut la conviction de vaincre, et pour cela, sans s'occuper d'autre chose, il faut consacrer tous ses instants à l'organisation. L'on voit des canons partir sans affûts. (*Les pièces sont dans un parc, les affûts à une lieue de là.*) Si l'on voulait nommer une commission, recueillir tous les engins, projectiles semés çà et là, la tête séparée du corps, en deux jours on aurait de nouveau, et en bon ordre, un parc formidable d'artillerie. Même chose pour les fusils et munitions.

« *Réorganisation, réorganisation*, et surtout levée sérieuse d'hommes, et dans peu de temps, Paris, la France, et qui sait? l'Europe peut-être, illumineront, la tyrannie ayant mordu la poussière.

« *Voilà ce que j'entends dire.*

« Bref, journée agitée; cette agitation est provoquée, comme je le dis plus haut, par la crainte de voir les forts occupés par les Versaillais. »

24 AVRIL.

Jamais journée plus glorieuse pour la Commune, si l'on en juge d'après les rapports publiés dans l'*Officiel:*

« Une mitrailleuse a mis les Versaillais en déroute. »

« Quatre heures du matin. Versaillais repoussés avec perte. »

« Trois heures. Versaillais en retraite. »

« Versaillais fléchissent. »

Cependant, c'est avec joie qu'on pensait au lendemain et à l'armistice de vingt-quatre heures accordé aux malheureux habitants de Neuilly pour se soustraire aux horreurs du bombardement.

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers réactionnaires.

Bourse. — « On dit que les membres de l'Hôtel de ville sont désunis, et que bientôt la Commune aura existé. Chaque jour un ou plusieurs membres se retirent; il n'en reste presque plus. Ils voient leur cause perdue.

« On accuse le gouvernement de Paris de recevoir de l'argent des Bonaparte, et de travailler pour l'Empire.

« On dit que les fédérés sont déjà très-fatigués de la lutte. La plupart refuseront de marcher d'un moment à l'autre, et pour le moindre échec.

« La Commune fait faire des perquisitions dans certaines maisons, sous prétexte de voir s'il y a des armes cachées; c'est tout simplement pour s'emparer de l'argent, quand il y en a.

« On blâme beaucoup le Gouvernement de Versailles.

« On dit que la Commune s'occupe trop des affaires gouvernementales. Elle aurait plus de partisans si elle s'en tenait aux affaires municipales. »

Concorde. — « On dit que dans le département de Seine-et-Oise les sergents de ville vont dans tous les cabarets faire parler les ouvriers, et tous ceux qui défendent les fédérés sont arrêtés le lendemain.

« On dit qu'il y a à Versailles des régiments entiers qui ne veulent pas marcher sur Paris. Un monsieur a causé ces jours derniers avec un lignard, qui lui a dit que ce n'était pas la peine de se rendre à Paris, parce que la garde nationale fusillait de suite les prisonniers.

« On devrait empêcher les curieux de monter sur l'Arc de triomphe à cause du danger. Il y en avait plus de cinquante aujourd'hui, et les bombes pleuvent tout autour.

« On blâme partout le Gouvernement de Versailles. »

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

COMITÉ CENTRAL.

« 24 avril 1871.

« Citoyen Moreau,

« Nous recevons la protestation que nous avons adressée à Cluseret après l'arrestation de Ferrat. Cette protestation est annotée par Cluseret. Il passe à côté de la question. Nous n'avons pas protesté contre l'arrestation du commandant, mais contre celle du délégué au sein du Comité.

« Nous garderons l'attitude que nous avons prise tant que le citoyen Cluseret n'aura pas pris en sérieuse considération les notes que nous lui avons adressées.

« *Pour le Comité, et par délégation, le secrétaire général.*

« *Signé :* L. Boursier-Lacord. »

25 AVRIL.

Pendant l'armistice, spectacle navrant de la retraite sur Paris d'une partie des habitants de Neuilly. Cependant beaucoup restèrent à Neuilly, vivant dans les caves, s'attendant à chaque instant à y recevoir des obus et des balles, subissant successivement la loi des troupes et celle des communeux, qui se disputaient la possession de leur territoire. Comment expliquer ce bizarre attachement au toit et au logis?

RAPPORT DE POLICE.

Intérieur.

Bourse. — « On dit que les Versaillais ont une artillerie très-puissante, et dix fois supérieure à celle des fédérés. Une attaque décisive est prochaine, et cette fois ils entreront.

« Les Versaillais doivent attaquer sur plusieurs points à la fois afin de disséminer les forces des fédérés. Cela leur permettra d'entrer plus facilement. Ils ont fait de grandes concentrations de troupes depuis deux jours.

« Il est question d'attirer les fédérés dans Neuilly, et de les écraser.

« On blâme toujours le Gouvernement de Versailles. »

Concorde. — « On dit que les ministres sont en désaccord à Versailles. M. Thiers n'est pas d'accord avec les généraux. Le premier travaille pour le Comte de Paris, et les autres pour l'Empire.

« Si les fédérés peuvent tenir quelques jours encore, les lignards de Versailles se battront avec les gendarmes et les sergents de ville, parce qu'ils ne veulent pas marcher sur Paris.

« On blâme partout le Gouvernement de la défense nationale.

« Nos positions ne sont pas assez pourvues d'artillerie, et ne pourront pas résister à une attaque sérieuse, principalement à Neuilly et à Montrouge. »

Bourse. — « On dit qu'il y a un grand découragement parmi les fédérés. La moitié de ceux qui rentrent disent qu'ils ne retourneront plus se battre. Ils sont tout au plus cinquante mille hommes (soldats de trente sous). Ils n'empêcheront pas les Versaillais de rentrer.

« La Commune n'a pas plus de raison que le Gouvernement de Versailles; ils sont aussi entêtés l'un que l'autre. Comme la conciliation n'est pas possible, il faut demander leur démission et faire de nouvelles élections de suite.

« On dit que Thiers et les ministres sont fous. »

Concorde. — « On dit que les lignards et les marins de Versailles se battent contre les gendarmes et les sergents de ville.

« Si la Commune triomphe, Paris et la France seront sauvés; sinon la lutte recommencera dans quelques mois.

« Si les Versaillais entrent dans Paris, tous les citoyens prendront les armes et aideront les fédérés. Ce jour-là, presque tous les lignards mettront la crosse en l'air.

« On demande que M. Thiers soit pendu. »

XIXe arrondissement. — « Envois continuels de cet arrondissement des citoyennes dont les maris ou enfants qui appartiennent à l'armée soit comme prisonniers ou blessés et non rentrés à Paris, qui réclament l'allocation des soixante-quinze centimes qui leur est refusée par ces motifs que le délégué ou employé à cet effet dans l'arrondissement exige que le bureau de la guerre constate qu'ils ne reçoivent rien d'autres mains.

« Me renseigner.

« En attendant, j'ai dû renvoyer ces mères en subsistance dans leur arrondissement.

« *Signé :* Gontué. »

Nous avons vu plus haut la résistance des gardes nationaux, dans l'affaire Ferrat, aux ordres de Cluseret. Voici une protestation d'un autre bataillon contre Rossel, qui bientôt sera appelé à prendre la succession de Cluseret. Anarchie partout.

COMMUNE DE PARIS.

COMMISSION EXÉCUTIVE.

« Paris, le 21 avril 1871.

« Au Citoyen Cluseret,

« Le 105e bataillon est devant la prison du Cherche-Midi pour réclamer ses officiers (au nombre de sept).

« Parmi ces officiers se trouve le citoyen Garautie, excellent républicain, blessé grièvement, dont le fils vient d'être fusillé par les

Versaillais ; le citoyen Durand, de la délégation du XXe arrondissement, etc., etc.

« C'est le citoyen Rossel qui a signé l'ordre d'arrestation du citoyen Garautie.

« Le commandant du 105e, Wise, homme d'affaires, ivrogne, est honni de son bataillon.

« Le 105e est le seul bataillon fédéré du VIIe arrondissement.

« Citoyen Cluseret, avisez à cette situation pressante.

« Salut et égalité.

« *La permanence de la commission exécutive.*

« *Signé :* Paschal Grousset, Jules Andrieux, Léo Frankel. »

26 AVRIL.

Le 26 avril, une nouvelle réunion maçonnique prit la résolution suivante :

« Ayant épuisé tous les moyens de conciliation avec le Gouvernement de Versailles, la franc-maçonnerie est résolue à planter ses bannières sur les remparts de Paris, et si une seule balle les touchait, les F.·. M.·. marcheraient d'un même élan contre l'ennemi commun. »

« Les francs-maçons devaient tenir leur parole, et faire du 26 avril 1871 une des plus grandes journées de la révolution. » (Malon, p. 244, 246.)

Extrait du discours du F.·. Thirifocq à l'assemblée maçonnique :

« . . . . . Oui, Citoyens frères, nous allons nous adresser à ces soldats, et nous leur dirons : Soldats de la même patrie, venez fraterniser avec nous ; nous n'aurons pas de balles pour vous avant que vous nous ayez envoyé les vôtres ; venez nous embrasser, et que la paix soit faite. (*Bravos prolongés. — Sensation.*) » (Malon.)

Le F.·. Thirifocq avait eu là un trait de génie. Il est clair que si ce langage était toujours entendu par les soldats, il n'y aurait jamais de résistance, et toutes les insurrections seraient victorieuses. Nous recommandons ce procédé aux voleurs parlant aux gendarmes. Quel est le gendarme qui ne serait touché jusqu'aux larmes par cette éloquence fraternelle ?

— Nous nous rappelons avoir rencontré vers cette époque, peut-être le 28 avril, trois personnages qui se promenaient gravement à dix heures du soir dans l'avenue d'Eylau, revêtus de costumes bizarres fort chamarrés. Le plus grand et le plus âgé disait à ses compagnons : « Je ne puis croire qu'ils ne s'arrêteront pas devant la majesté de ces insignes. — Allons donc ! répliquait le plus petit, est-ce qu'ils respectent quelque chose? Eh bien ! moi, je suis certain qu'ils nous accueilleront à coups de fusil. » Ce doute rendait évidemment perplexe le grand homme, qui se tâtait pour savoir s'il remettrait son costume le lendemain. Il paraît que les prévisions du franc-maçon sceptique se sont réalisées. Cependant nous ne croyons pas qu'il y ait eu de francs-maçons tués ou blessés, lors de leur démonstration solennelle.

La confiance de cet important personnage maçonnique dans la magie prestigieuse de ses insignes était assurément ridicule, mais qui la lui avait inspirée? Ne sont-ce pas les gouvernements, qui ont successivement montré tant de déférence pour une institution surannée, dépourvue de toute signification, qui ont mis à sa tête de hauts fonctionnaires de l'État? Comment ces bonnes gens ne se prendraient-ils pas au sérieux lorsqu'ils voient jusqu'à des maréchaux de France, rechercher l'honneur de figurer au nombre de leurs premiers dignitaires? Il faut traiter la franc-maçonnerie comme elle mérite de l'être. Si c'est une association dangereuse, la combattre; si c'est une association futile, la dédaigner; si c'est une institution salutaire, l'honorer et lui donner une importance dans l'État. On l'a laissée subsister, en s'en moquant et en la surveillant. Le peuple ne comprend rien à ces finasseries; il croit à la franc-maçonnerie, et il se sent plus fort lorsqu'il marche avec elle.

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« Aujourd'hui, grand émoi dans le XIe arrondissement.

« Le lait a manqué dans certains endroits. De là, cris d'alarme des ménagères, se voyant déjà aux beaux jours du rationnement.

« Il y a huit jours, elles en eussent rendu la Commune responsable; aujourd'hui elles s'en prennent aux Versaillais. — Le progrès marchera toujours.

« A la porte de la Mairie, où il y a beaucoup de monde, j'écoute quelques orateurs.

« L'un dit : — L'on peut parfaitement empêcher l'eau d'arriver à Versailles ainsi qu'au Mont-Valérien. Pourquoi ne le fait-on pas? Ils veulent nous affamer! *Assoiffons-les !* (*sic.*)

« Un autre : — Le seul moyen d'en finir au plus vite, c'est de fermer les ateliers; de cette façon, les réfractaires, ne travaillant plus, seront bien obligés de marcher pour manger.

« Une femme : — Ah ! si vous aviez vu comme moi hier dans quel état est Neuilly. Affreux ! épouvantable ! plus une maison debout ! — Cela vous étonne, citoyenne ! répond un garde national loustic, ne savez-vous pas que Thiers est un démolisseur?

« Ce qui me frappe dans tout ce que j'entends, c'est l'accord parfait qui existe pour stigmatiser les bombardeurs ruraux.

« Un citoyen, arrivant de province, assure dans un groupe que l'on donne partout aux soldats arrivant d'Allemagne des blouses et des pantalons de toile, afin qu'ils puissent échapper au recrutement des gendarmes.

« Les gendarmes deviennent de plus en plus nombreux à Saint-Denis.

« Je me dirige de nouveau vers Montmartre, car c'est sur ses buttes que l'on rencontre le plus de monde. Toutes les classes de la société semblent chaque jour s'y donner rendez-vous. Tout s'y trouve mêlé.

« Le rouge et le blanc s'y repassent la lorgnette.

« A deux heures, combat sur toute la ligne : toutes les batteries entrent en lice. Toutes entonnent le cantique de la mort (*celles du château de Bécombe* (*Bécon*) *prennent le dessus*). Les éclats d'obus se succèdent de toutes parts, et les mitrailleuses ne tardent pas à se mêler au concert funèbre.

« A la vue de cette tuerie d'hommes et de maisons, il y a là encore un touchant accord pour maudire les Attila et les Tamerlan de Seine-et-Oise.

« Il n'est plus question d'opinions. — Tous disent en montrant les positions versaillaises : « Allons, il faut en finir avec cela ! »

« *Il faut en finir*, voilà ce que tout le monde dit aujourd'hui.

« Beaucoup de mots et peu de résultats !

« On craint que le découragement ne se mette dans les rangs de la garde nationale, et alors !

« Il faut employer, fait-on presque partout, les moyens les plus énergiques, pour en finir au plus vite.

« C'est long..... c'est trop long.

« Beaucoup de citoyens que j'écoute causer sur les buttes arrivent à ne plus prendre au sérieux le chef du pouvoir exécutif *in partibus*.

« Ils l'appellent : *Obus Ier, vieux puffiste, vieux saltimbanque.*

« Mais ce qui fait le plus de bien à notre cause, c'est la certitude que l'on a aujourd'hui que Thiers n'a fait que tirer les marrons du feu; que les traîneurs de sabre préparent l'entrée triomphante de Paris au jeune Badinguet.

« Thiers propose, Mac-Mahon dispose.

« Les bourgeois repoussent cette idée avec horreur. — « Si cela « était, disent-ils, nous prendrions le fusil aujourd'hui même. »

« Vous les entendriez crier : *La Commune ou la mort !*

« Un Suisse, qui me montre son passe-port, m'assure que la guerre entre son pays et la Prusse est chose certaine à l'heure qu'il est, et que l'Helvétie rappelle tous ses enfants.

« Un citoyen nous annonce que le 147e, qui vient de revenir pour se reposer un jour seulement, a perdu 50 hommes tués ou blessés. Je dis *perdu,* ajoute-t-il, parce qu'aujourd'hui toutes les blessures qu'ils nous font là-bas sont suivies de mort presque immédiatement [1]. M. Thiers n'aime pas voir souffrir.

« Ce qu'il y a de bon dans ce que j'ai recueilli aujourd'hui, c'est, je le répète, le mépris presque unanime que l'on a dans Paris pour nos ennemis. »

Le citoyen Sellie réclame huit hommes, dont quatre du génie, pour couper les eaux de Bécon et du Mont-Valérien :

« Ancien inspecteur de la Compagnie des eaux, il sait où sont les regards, qu'il a posés lui-même.

« Il peut couper les eaux de Marly par la Maison-Rouge, dont il

[1] Il est bien vrai que l'*alcoolisme* dont étaient atteints la plupart des blessés, rendait ordinairement leurs blessures mortelles.

a la clef. Ce citoyen a déjà coupé les eaux d'Asnières jeudi et celles de la presqu'île de Gennevilliers.

« *Le chef d'état-major.* »

Lettre de la femme Pigiaire, *membre de l'Union des femmes pour la défense de Paris.*

« Couper l'eau du Mont-Valérien. »

Réponse. — « Ils vont chercher l'eau à la Seine avec des tonneaux. »

« Le directeur de la maison d'arrêt (du Cherche-Midi) reconnaît avoir reçu aujourd'hui, dans ladite maison, le nommé Jansoulé, commandant de la place, en exécution d'un ordre du citoyen Cécilia, en date du 26 avril. »

Il y avait un fonds de naïveté prodigieux chez ces hommes de la Commune. Le jour de la manifestation maçonnique, nous vîmes arriver au grand trot dans l'avenue des Champs-Élysées un gros garçon paré des insignes de membre de la Commune, qu'on nous dit être Léo Meillet. Il se dirigeait vers l'Arc de triomphe, lorsqu'on lui cria : Citoyen, n'avancez pas, on tire sur les francs-maçons. Impossible de voir rien de comique comme l'expression du visage de ce brave. On y lisait la crainte, et l'horreur du sacrilége qui lui était révélé, mais la crainte surtout. Après un instant d'hésitation, il tourna bride et piqua des deux vers l'Hôtel de ville.

A propos de ce Léo Meillet, je demande la permission au lecteur de rapporter une anecdote que j'ai entendu raconter par un membre du Gouvernement de la défense nationale, anecdote qui peut donner une idée de la présomption du personnage et de ces agitations factieuses qui pendant le siége ont préludé à l'insurrection du 18 mars. En rentrant chez moi, j'ai écrit la conversation à laquelle j'avais assisté. Je crois donc que mon récit doit être exactement la reproduction de celui qui a été fait en ma présence :

LES AGITATEURS POPULAIRES.

C'étaient des processions continuelles à l'Hôtel de ville d'hommes armés qui venaient haranguer les magistrats municipaux au nom du peuple. Le 31 octobre, après Tony Révillon, on annonce à Gustave Chaudey un autre délégué, qui demande à faire connaître la volonté des Parisiens. « Qu'il entre ! » dit Chaudey ennuyé. Un jeune homme se présente, la tête haute, la voix impérieuse, l'air superbe. « Vous êtes?... dit Chaudey. — Je suis le mandataire du peuple, l'interprète des vœux de la population indignée de la direction imprimée aux opérations militaires. Les Prussiens auraient déjà dû être vaincus et chassés. Voici mon nom. » — Chaudey lit : *Léo Meillet.* — « Je ne connais pas ! Mais pour marcher aussi vite en besogne, il faudrait que vous nous fournissiez des Hoche et des Marceau. — Vous en avez. — Où sont-ils ? — Moi ! » La figure de Chaudey exprima la plus amère ironie. « Certes, le nom » (cherchant la carte pour la lire) « de Léo Meillet est infiniment recommandable, mais moins illustre jusqu'ici que ceux de Hoche et de Marceau !... »

Se moquer de Léo Meillet était une témérité dangereuse.

Cependant le grand homme de guerre méconnu était descendu sur la place. Un garde national lui mettait un fusil en bandoulière, et quelques instants après tous les fusils en bandoulière passaient dans les mains des gardes, leurs canons s'abaissaient, et le feu commençait.

Trois demandes de secours adressées par M. X... à l'état-major restèrent sans réponse.

Dans une chambre louée pour la circonstance, et dont les fenêtres donnaient sur la place, soixante-deux personnes attendaient l'issue de la lutte. Elles se tenaient debout à cause de l'exiguïté de la pièce. Plusieurs des futurs héros de la Commune étaient là, et aussi plusieurs de ceux qui ont répudié le plus bruyamment toute solidarité d'opinion avec elle; gens au flair subtil, qui, voyant la tournure indécise des événements, s'esquivèrent avant la fin de la journée.

Un des hommes les plus criminels de notre temps se révéla par un acte qui aurait dû éclairer ses amis sur la profondeur de sa scélératesse. Il a été raconté par M. Langlois (?) au narrateur. « Delescluze écrivit un billet ainsi conçu : Emparez-vous des ca-

nons du parvis Notre-Dame et dirigez-les sur l'Hôtel de ville. J'ai eu le billet et je l'ai montré à Delescluze, en lui disant : Est-il possible que vous ayez commis une si mauvaise action ! — Je ne sais, répondit le coupable embarrassé, je ne comprends pas comment cela a pu se faire. On m'a fait signer tant d'ordres, tant de papiers, que celui-ci aura échappé à mon attention. — En attendant, dit Langlois, moi, votre ami, je ne veux pas qu'il pèse sur toute votre vie, et je le détruis. » En parlant ainsi il le déchirait; sans s'en douter, il sauvait un homme aux dépens de la société.

Nous tenons de la même personne une anecdote qui montre bien ce que valent certains de ces grands meneurs des agitations populaires, et par quels arguments irrésistibles on peut les dompter.

M. Ferry vint trouver brusquement M. X..., la figure bouleversée. « Encore des manifestations, de nouveaux troubles, une nouvelle lutte peut-être! Voyez toute cette multitude armée ! » M. X... jette un coup d'œil sur la place, cherche à reconnaît rele chef de la manifestation, et s'adressant à M. Ferry : « Ce ne sera rien; je me charge de les recevoir. » Et il se rend dans la grande salle, déjà remplie de monde, avec un air dégagé. Parvenu au point le plus épais de cette cohue, il se trouve en présence du meneur principal, qu'il feint de reconnaître subitement. « Tiens, c'est vous, citoyen *** !... J'ai reçu votre lettre ce matin seulement. Venez ce soir, j'y ferai droit. » A peine ces mots, dits à voix basse, ont-ils été prononcés, que l'homme auquel ils étaient adressés, prenant une pose théâtrale et une voix retentissante : « Citoyen, s'écrie-t-il, je viens, au nom du peuple parisien, apporter nos encouragements et nos vœux au Gouvernement de la défense nationale. Le peuple ne met pas en doute le civisme, le dévouement patriotique de ses magistrats municipaux, etc., etc. » C'étaient les autres qui étaient étonnés! patriotes bouillants venus pour donner une leçon, par une manifestation éclatante, à leur gouvernement. Les regards étaient effarés, les mines allongées. Ils s'en retournèrent piteux et silencieux. « Mais, ajoutait le narrateur, cela m'a coûté bel et bien cent francs, que j'ai dû tirer de ma poche et donner au drôle qui les commandait, et le soir même ! »

M. X..., qui est un fort aimable homme et un homme d'es-

prit, racontait avec beaucoup de finesse et de bonne humeur les orages de sa vie politique, et peignait à merveille les matamores de la démagogie. Il n'était pas moins plaisant, mais sérieusement plaisant, je lui en demande mille et mille fois pardon, — lorsqu'il rapportait ses réponses aux députations populaires : « Que voulez-vous? — Des armes à tir rapide, des chassepots. — Qui vous a donné un mandat? — Le peuple! — Et, ajoutait M. X... avec une indignation comique, ils osaient comparer le mandat qu'ils s'étaient donné à celui que moi j'avais reçu le jour où j'ai été ACCLAMÉ!! » Ce roi légitime de la révolution du 4 septembre ne voyait donc que de misérables usurpateurs dans ces derniers-nés de la faveur populaire!...

C'est encore aux souvenirs que nous a laissés cette conversation que nous puiserons le renseignement suivant, sur les dispositions morales de la bourgeoisie dans le temps de l'armistice :

Les théâtres ont rouvert, avec de vieilles pièces usées et des acteurs de fer-blanc, pour ne pas être accusés de donner à Paris un aspect lugubre en restant fermés. De recettes, on était bien convaincu qu'on n'en ferait pas, au milieu de la géne et de la tristesse universelles. Mais voici qu'à peine les portes ont été entr'ouvertes que la foule se précipite. Le public est énorme, même aux plus mauvaises pièces; les recettes atteignent des chiffres extraordinaires : « Quel peuple! » disaient à M. X... les acteurs indignés d'une affluence de spectateurs sur laquelle ils ne comptaient pas, et bien qu'elle leur fût profitable; « il ne comprend, il ne sent rien que le plaisir; il faut qu'il s'amuse toujours! »

Pour l'histoire des mœurs de ce temps, il serait instructif d'aller relever le montant des recettes des théâtres à cette époque.

Ces impatiences, ce besoin de distractions s'étaient manifestés même pendant le siége. On s'efforçait de persuader aux Parisiens qu'il fallait se divertir un peu, s'amuser, ne pas se laisser aller aux idées sombres et aux résolutions désespérées. On les conviait à des conférences ingénieuses. Aussi n'était-il pas rare de rencontrer des gens pressés qui vous disaient : « Je cours à une conférence de ce charmant causeur M. Legouvé. Ce sera pour

moi une consolation de l'avoir entendu, si je dois mourir demain dans une sortie ou sur le rempart. » Cette consolation était ce que M. Legouvé appelait *un ravitaillement moral!*

Ajouterons-nous, pour compléter le tableau de notre légèreté incurable, que pendant l'hiver de 1872-1873 qui vient de s'écouler, l'empressement de la foule dans les concerts, dans les théâtres, pour voir de méchantes pièces, a été extraordinaire, et que les recettes sont les plus élevées qu'on ait eu à enregistrer depuis un temps immémorial! On s'amuse bien, mais il est vrai que l'on paye bien : nous n'avons plus d'autre gloire! Elle suffit à nous valoir beaucoup de compliments de la part de nos enjôleurs, qui vantent notre *énergie*. Nous complimenter à ce sujet ne devait être permis qu'au créancier, M. de Bismarck.

27 AVRIL.

On est frappé d'une chose, en lisant ces rapports de police, c'est du contraste de la gaieté d'une partie de la population avec la gravité de la situation et l'horreur de la guerre civile. Jamais il n'y eut moins de prétextes pour s'entre-tuer.

RAPPORT DE POLICE.

Bourse. — « L'entrée des Versaillais dans Paris se fera, dit-on, de la manière suivante : ils attaqueront d'abord Neuilly; ils laisseront gagner du terrain, et lorsque les fédérés seront assez avancés, les troupes massées dans le bois de Boulogne entreront par la Muette, et marcheront sur Neuilly en même temps que celles de Gennevilliers, de façon à pouvoir les cerner. Des attaques simultanées auront lieu sur plusieurs autres points.

« On dit que la Commune aurait dû faire voter par *oui* et *non*, si on accepte son programme. Elle s'en gardera bien, parce qu'il y aurait neuf *non* contre un *oui.* »

Concorde. — « Un monsieur a reçu hier une lettre de son cousin, qui fait partie de l'armée de Versailles (lignard). Il dit que si les fédérés ne tirent pas sur eux, ils ne tireront pas non plus.

« On dit que la franc-maçonnerie soutient la cause de la Commune. Des délégués sont partis en province pour faire des manifestations en sa faveur, et demander le concours de toutes les loges.

« Les généraux de Versailles, pourriture de l'Empire, n'ont pas

voulu marcher contre les Prussiens. Ils veulent maintenant nous ramener Napoléon IV; mais Thiers n'entend pas cela. »

Quartiers populeux.

« Ce matin, le temps est peu propice pour les renseignements; l'on craint plus aujourd'hui la pluie d'eau que celle des obus. Pas de rassemblements.

« Hier soir, Paris était agité. Aussi, depuis le ministère de la guerre jusqu'à la Bastille, il m'a été facile de trouver de la copie.

« Dans le premier groupe que je rencontre, l'on parle beaucoup d'un cortége franc-maçonnique, avec bannière en tête, parcourant les rues de Paris. Des membres de la Commune, ajoute-t-on, en font partie.

« Cela produit le meilleur effet. La franc-maçonnerie a, encore aujourd'hui, un certain prestige sur les masses.

« Puisqu'elle est avec nous, dit-on, notre triomphe est assuré. »

Place du Châtelet. — « Je suis renversé, abasourdi, en entendant un étudiant en médecine qui pérore au milieu d'un groupe :

« Ne dites pas, s'écrie-t-il, que Paris marche aujourd'hui comme « un seul homme contre Versailles. Cela n'est pas vrai. Une grande « partie, au contraire, se battrait contre la Commune, si elle pou- « vait aller dans le camp opposé. Et je vous déclare, moi, qu'après « une réunion qu'il vient d'y avoir à l'École de médecine, une « grande majorité s'est prononcée contre cette Commune que tout « le monde, soi-disant, accepte de si bon cœur. »

« Renversant ! renversant !... L'épicier du coin, le bonnetier d'en face, le concierge d'à côté, tous gens qui ont fait leur éduca tion politique dans les romans de Paul de Kock, marchent aujourd'hui de l'avant, et voilà les étudiants, les clairons de l'avenir, qui se font écrevisses.

« Surprenant !

« Vous voulez la liberté, ajoute l'orateur, et vous êtes plus liés « encore que sous Napoléon; l'on arrête pour un seul mot mal- « sonnant..... » (*Remarquez qu'il en dit plus de mille et qu'on le laisse parfaitement tranquille.*) « L'on fouille les maisons et l'on « fait marcher de force les citoyens qui ne veulent pas se mêler à « la guerre civile. Enfin la *Commune* brûle la guillotine, mais « n'abolit pas la peine de mort. Le couperet n'a plus cours, mais « la fusillade est à la mode, et les gardes nationaux remplissent les « fonctions de M. de Paris. »

« — Enfin, dit un citoyen, reconnaissez-vous, oui ou non, à « Paris le droit de s'administrer comme bon lui semble? Vous êtes « étudiant?

« — Oui, certainement, mais avec un *conseil municipal* et non « avec une *Commune*. Et si, à la grande rigueur, nous acceptions la « *Commune*, ce serait à condition qu'elle fût composée d'éléments « nouveaux. Vos élus, nous ne voulons pas les reconnaître.

« — Voilà où le bât vous blesse, Hippocrates en herbe, s'écrie « un garde national; trop d'ouvriers à la clef dans cette Commune, « n'est-ce pas? Ces messieurs voudraient voir un assortiment d'avo- « cats, médecins, banquiers, généraux et propriétaires, le tout « saupoudré de quelques sommités politiques. Quant aux ouvriers, « qui, seuls, savent et peuvent représenter la classe travailleuse, « *macache!* personne! Allons donc, vous voulez des étoiles..... et « il n'en faut plus.... Ça file. »

« Cette discussion commençait à prendre une tournure menaçante pour l'étudiant réactionnaire, lorsqu'un gavroche, comme il s'en trouve partout, vint y mettre fin, lui, par un brusque lazzi.

« — Un train express pour Versailles, se mit-il à dire, l'École de « médecine attend. Chauffez! chauffez!... Messieurs les voyageurs, « en route! »

« Puis, il imita le sifflet perce-oreilles, le bruit de la locomotive, et... et tout fut dit. L'on se dispersa en riant, laissant l'étudiant tout seul avec ses remords.

« Près de l'Hôtel de ville, je me trouve au milieu d'un très-fort rassemblement, presque entièrement composé de femmes.

« A la bonne heure! voilà des citoyennes qui n'ont pas positivement un saint respect pour la robe noire.

« Tudieu, comme elles y vont!...

« — La *prêtraille*, voyez-vous, c'est pas autre chose que de la « graine à Judas... Ça vit au détriment de notre porte-monnaie.

« — C'est bien vrai, ce que vous dites là... les hommes noirs ne « vous montrent jamais le ciel sans vous demander de l'argent..... « comme ceux qui vous font voir la lune... Baptêmes, mariages, « enterrements, il faut tout payer, et tout cela au nom du bon « Dieu!... Avec ça que le bon Dieu voudrait manger de ce pain-là!

« Et puis, ce sont eux qui entretiennent la haine dans le cœur « des hommes. Ce sont encore eux qui, sournoisement, *sans en avoir* « *l'air*, ont soufflé la guerre civile d'aujourd'hui.

« — Ils ne se marient pas, je le comprends; les paresseux! ce « serait trop d'ouvrage pour eux.

« — Comme ça, ils peuvent se marier tous les jours!...

« — Oui... de la main gauche. Et puis, ils séquestrent les jeunes « filles après les avoir déshonorées.

« — Voulez-vous que je vous dise? eh bien, ils ont parfaitement « raison de dire qu'il y a un enfer... Ils le savent bien, puisque ce « sont eux qui l'ont allumé, etc., etc. »

« Voilà des citoyennes beaucoup plus avancées que certains étudiants en médecine. Pourtant elles ne savent pas le latin... C'est peut-être pour cela.

« Un charcutier, rue Sedaine, refuse de donner du lard sur des bons que lui présentent des gardes nationaux. « Pas d'argent, pas « de Suisses. »

« L'on se plaint beaucoup aujourd'hui de la facilité avec laquelle on donne des laisser-passer pour quitter Paris. Hier, assure-t-on, il est sorti un très-grand nombre de citoyens (ligne du Nord), parmi lesquels se trouvaient beaucoup de jeunes gens. A l'appui de cela, je dirai qu'une mercière, qui demeure dans ma rue, s'en plaint elle-même très-amèrement.

« J'ai trois fils, fait-elle, tous trois se battent, et je les approuve. « Mais si l'on permet à la jeunesse de se sauver, je le déclare ici, « j'empêcherai mes enfants de marcher. »

« L'on manque toujours de lait dans le faubourg Saint-Antoine. Ceci fait un très-mauvais effet. L'on dit partout qu'il y a plusieurs lignes coupées.

« Toujours des bruits de conciliation.

« Quelques citoyens ne veulent plus en entendre parler.

« Nous réglerons nos affaires nous-mêmes, disent-ils. Que les *in-* « *terposeurs* restent chez eux, nous n'avons pas besoin de *tiers.* » (Pas mauvais, le calembour.)

« Un autre bruit qui se propage, mais trop sérieux pour y attacher entièrement foi, c'est celui d'un conflit qui aurait éclaté à Versailles...

« Quelques citoyens (ceci est prématuré, sans doute) assurent que l'on s'y bat actuellement.

« Le goupillon et le sabre aux prises, ce serait drôle!

« Mac-Mahon est à cheval et Thiers en voiture. L'Assemblée sera bientôt à pied.

« Quelque chose qui m'est toujours pénible à répéter, ce sont

certaines paroles qui sonnent mal à mon oreille. — Mais je suis *reporter*, et je dois dire toute la vérité, rien que la vérité.

« Eh bien, aujourd'hui encore, j'entends dire : « Trop long... « trop long!... Guerre à la Trochu. »

« Ne pourrait-on lancer une bonne proclamation, qui, rendant un compte fidèle de la situation et des résultats obtenus moralement et matériellement, donnerait du cœur au ventre? La machine humaine a besoin quelquefois d'être remontée, et aujourd'hui plus que jamais, je vous l'assure. »

28 AVRIL.

Le chroniqueur auquel nous empruntons le rapport de ce jour se plaint que la récolte soit maigre, et cependant il l'a faite sur le haut de l'omnibus. Il avoue que si ses moyens le lui permettaient (en moyenne, trois sous par heure), il y passerait sa vie. Modeste idéal, qui ne donne pas une haute idée de la munificence du gouvernement qu'il servait.

Nous aussi, à cette époque, nous avons plus d'une fois voyagé sur l'impériale de l'omnibus et cherché à faire parler les voyageurs que nous y rencontrions. Dès que le voisin s'apercevait que vous ne partagiez pas sa manière de voir, il se renfermait dans un silence presque menaçant. Il était impossible d'obtenir des communeux un raisonnement quelconque, car ils ne savaient ni ce qu'ils faisaient ni ce qu'ils voulaient. Dans les groupes, les plus grossiers et les plus ignorants d'entre eux péroraient avec véhémence, et à la première objection qu'ils rencontraient, ils avaient recours aux invectives et aux injures, parfois même aux coups de poing.

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« Paris est calme aujourd'hui. Les groupes deviennent de plus en plus rares. Aux portes des mairies seulement des conversations assez animées. Çà et là quelques nouvelles plus ou moins faux teint, et enfin, sur un omnibus, une communication assez importante. (Si mes moyens me le permettaient, je grimperais toute la journée sur les chars de la correspondance. Quelques heures là-dessus, et votre journal est fait.)

« La récolte est pauvre. Je la donne telle que je l'ai faite.

« Voici, pour moi, la plus belle gerbe. Un citoyen arrivant de Versailles assure qu'il y a dans les ambulances de douze à quinze mille blessés, presque tous lignards ou chasseurs. Peu de gendarmes (deux sur cent). Beaucoup de ces soldats ont la figure juvénile, les mains fines, et, ajoute ce citoyen, leur linge est excessivement beau. C'est que les séminaires, dit-il, ont fourni leur contingent à M. Thiers, et que beaucoup de ces soldats sont des séminaristes, leurs noirs bataillons étant venus renforcer les gendarmes et les sergents de ville. (Ceci est bon à noter.) Est-ce vrai? — Je le croirais : la mort n'attire-t-elle pas les corbeaux?

« Le *Père Duchêne*, dans son numéro d'aujourd'hui, voit avec peine les journalistes républicains se déchirer entre eux[1]. Dans beaucoup de mes rapports, j'ai signalé l'effet désastreux que cela produisait sur les masses. Ce matin encore, j'entends plusieurs gardes nationaux qui, avec véhémence, condamnent ces querelles de boutique, dont la cause du peuple paye presque toujours les frais.

« Quoi! disent-ils, c'est au moment où la mort est partout, que « nous allons nous faire tuer pour la *Commune*, que Paris est me- « nacé de devenir peut-être un amas de décombres et de cadavres, « que des membres mêmes de la Commune s'accusent mutuelle- « ment de défaillance, sinon de défection! — Mais où voulez-vous « que le peuple aille puiser son courage s'il doute de vous, si vous « mettez vous-mêmes ces taches à votre propre drapeau? — La réac- « tion jette dessus la boue à pleines mains. Ne lui faites pas dire : « Voilà les élus du peuple qui nous aident dans notre besogne. » « D'ailleurs, vous avez bien autre chose à faire que d'écrire dans « les journaux. Eh bien, et la défense de la cité!... Tout est là. « Pas autre parti. Paris mort, tout est mort; et nous vous le disons, « la désunion parmi nous, c'est la mort de Paris. »

« Beaucoup de jeunes gens parviennent toujours à échapper à la loi. Ils ne veulent pas marcher. Les gardes nationaux s'en plaignent encore aujourd'hui, mais ne se sentent pas la force de faire le métier de délateurs et de gendarmes. Ils disent qu'au ministère de la guerre l'on devrait chercher un moyen efficace pour obvier à cela.

« On dit aussi que les *Vengeurs de la République*, présentement

[1] Vésinier, Rochefort, Félix Pyat, Blanqui, Paschal Grousset, Vallès, etc., avaient chacun leur journal, dans lesquels ils s'invectivaient de la belle façon.

au Champ de Mars, *n'ont pas encore de fusils à tir rapide.* — Est-ce vrai ?

« L'on dit encore, et j'en suis sûr, moi, que les propriétaires continuent à présenter leur note aux locataires; que ceux-ci, du reste, continuent à ne pas régler. Mais, ajoute-t-on, la Commune devrait exiger la quittance; de cette façon, il n'y aurait plus d'équivoque.

« J'ai dit hier qu'un charcutier avait refusé de livrer du lard à des gardes nationaux sur la présentation de bons. Ce bruit, recueilli place de la Bastille, est inexact; voici le fait : « Une charcutière, rue Sedaine, était soupçonnée d'avoir rempli sa cave de lard salé, tout en faisant courir le bruit que l'on ne *tuait plus de cochons,* les lignes étant coupées. Perquisition a été faite chez elle par la garde nationale. La cave était pleine. » Voilà les marchands qui de nouveau mettent de l'ordre dans leurs affaires; ils rangent leurs marchandises. Alliés des Prussiens d'Allemagne, ils comptent bien se faire les alliés des Prussiens de Versailles. Heureusement pour nous, Trochu n'est plus gouverneur de Paris.

« Ce qui intéresse Paris aujourd'hui, c'est la démonstration faite demain par les francs-maçons. (L'on assure qu'ils vont planter leur bannière sur les remparts.) Aussi l'on attend avec espoir le soleil de demain, comptant beaucoup sur ses rayons.

« La *Gazette de Paris,* qui s'imprime rue d'Aboukir, dit le *Cri du Peuple,* a fait paraître un article sur la garde nationale qui exaspère horriblement les bons patriotes, et ils se demandent si les journaux que la Commune a supprimés ont jamais craché sur nous de pareille bave. L'on comprend que la province, qui lit de pareils articles, regarde à deux fois avant de venir secourir la capitale.

« En résumé, peu de changement dans l'esprit de la capitale depuis hier. »

« Paris, le 28 avril 1871.

« Citoyen Avrial,

« Je viens, au nom de l'Association coopératrice des fondeurs en fer, vous prier de vouloir bien prendre en main notre cause, qui est celle de la démocratie sociale, et l'affirmation de ses principes, par l'association des travailleurs en corporations. Aussi, connaissant votre infatigable persistance pour l'application de ces principes, et vu le remue-ménage que font aujourd'hui les patrons fondeurs, il

est donc rationnel que la Société coopérative des fondeurs en fer, dont le siége social est rue Maur, n° 60, cité Bertrand, n° 11, ancienne fonderie Guillot, puisse obtenir une assez forte part dans la répartition des travaux pour les projectiles des engins de guerre servant à la défense de la Commune.

« Si, par malheur, notre demande n'était pas prise en *sérieuse considération*, l'Association se diviserait, et les patrons embauchant les fondeurs même qui faisaient partie de l'ancienne grève, arriveraient nécessairement à rétablir l'exploitation des travailleurs, qui est la cause que nous voulons renverser par le droit au travail et l'association des ouvriers en corporations, et la fédération dans un temps peu éloigné de toutes ces corporations, qui sera pour la démocratie sociale un grand pas fait vers le but commun, que tout démocrate socialiste doit entrevoir, qui est la fédération des peuples et le renversement des rois.

« Nous espérons, citoyen Avrial, que vous voudrez bien nous honorer, *nous les défenseurs* des principes de la Commune, de commandes d'engins et projectiles pour la continuation de la défense et le triomphe de nos libertés.

« Salut et fraternité.

« *Pour le conseil d'administration, le président,*

« *Signé :* Flageol. »

Les révolutionnaires de 1871 voulaient rétablir les jurandes et les corporations que les révolutionnaires de 1789 avaient détruites, et ensuite former une fédération des corporations, en d'autres termes, faire la loi au capital. Qu'est-ce que les rois, qu'est-ce que 93 ont à voir là-dedans?

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

Comité central.

« Je demande à ce que quatre-vingts bombes à pétrole soient mises de suite à la disposition des remparts pour brûler le bois de Boulogne, en profitant bien entendu comme puissant auxiliaire d'un vent favorable.

« Si l'on refuse, gare à la porte de la Muette.

« 28 avril 1871.

« Lavalette, commandant au 159e bataillon ;
Heuzelet, Razoua, E. Tournois. »

PROJECTILES CHIMIQUES.

« Le projectile chimique est au projectile physique ce que le moyen de destruction employé par le serpent est à celui donné à l'aigle et au lion par la nature.

« Réalisation pratique de l'idée.

« L'obus à balles de quatre renferme quatre-vingts balles de gendarmerie, reliées par du soufre fondu. En remplaçant ces quatre-vingts balles par un même poids de plomb de chasse double zéro, enduit d'une substance empruntée à la toxicologie, les effets destructeurs de l'obus seront centuplés, puisqu'un seul grain de plomb suffit dans ces conditions pour mettre un homme hors de combat.

« *Signé :* Blancho.
« 21, rue de Seine. »

— Dans cette nation de comédiens, le théâtre se retrouve toujours : en 1793, c'étaient les acteurs eux-mêmes qui figuraient sur les plus hauts gradins de la Montagne : Grammont, Collot d'Herbois, Fabre d'Églantine, etc. En 1871, c'est l'imitation des drames du boulevard qui alimente l'éloquence des héros de la Commune; la prosopopée surtout joue un grand rôle. Dans la première Révolution, les livres doctrinaux étaient les *Révolutions romaines* de Vertot, l'*Émile* de Rousseau, les *Nuits* d'Young; aujourd'hui, c'est Mélingue, c'est Bouchardy, c'est Victor Séjour, dont on répète le jeu ou la littérature.

Quant au communisme, qu'on a pris l'habitude d'appeler le socialisme, il dérive en droite ligne de Proudhon. En 1793, on croyait, on édifiait avec Rousseau; en 1871, on nie, on critique, on démolit avec Proudhon, qui n'a jamais su écrire que des pages, pas un livre, pas même un chapitre. Déplacez les chapitres, ils ne se suivent pas, quel que soit l'ordre que vous leur donniez. Rousseau et Proudhon marquent les deux points culminants de la période, et l'espace qui sépare la passion éloquente, l'affirmation enthousiaste, du scepticisme dogmatique et de la négation paradoxale.

(*Note écrite le* 28 *avril* 1871.)

29 AVRIL.

Le *reporter* dit plus loin le grand mot de la sagesse des modérés du temps : « L'un et l'autre (Paris et Versailles) devraient faire des concessions. » Voilà dans quel gâchis moral on était tombé! France et Commune de Paris, victime et bourreau, embrassez-vous ! O patriotisme de nos pères de 1792 ! Vaine fumée, mot vide, souvenir perdu, vertu qui n'existe que dans l'histoire ! Et ils se croyaient, ces malheureux, les héritiers de ceux qui s'écriaient en défiant l'échafaud dressé devant eux : Périsse notre mémoire, mais que la patrie soit sauvée !

RAPPORTS DE POLICE.

Bourse. — « La Commune oblige les usiniers à faire travailler, et elle force tous les ouvriers à prêter leur concours à la guerre civile. Ce n'est pas le moyen de favoriser le travail.

« On dit qu'en ce moment deux cent mille hommes de l'armée de Versailles investissent Paris. Un corps de trente mille hommes, parti de Besançon, marche sur la capitale. Il arrive tous les jours à Versailles six à huit mille prisonniers, qui sont incorporés immédiatement.

« La Commune aurait dû s'en tenir à ses franchises municipales.

« La suppression des journaux, la loi martiale, le pillage des églises, etc., n'ont rien de commun avec les franchises municipales. En agissant ainsi, elle viole la liberté et tue la République.

« On blâme le Gouvernement de Versailles.

« On dit que le meilleur moyen de sortir de la position actuelle serait de fonder une bonne république, mais il faut que M. Thiers reste, pour quelque temps du moins, chef du pouvoir. Sans cela la république n'est pas possible. »

Concorde. — « La batterie du Trocadéro est impuissante contre le Mont-Valérien. Elle ne sert qu'à faire bombarder le quartier où elle est située et *établie*.

« Un individu qui a pu s'échapper de Versailles est arrivé ce matin à Paris. Il dit que l'on ne laisse plus sortir personne de la ville, ni femmes ni enfants. On renvoie en province des régiments presque tout entiers qui ne veulent pas marcher sur Paris.

« Les habitants des environs ne peuvent plus venir s'approvisionner dans la ville.

« Le gouvernement de Paris et celui de Versailles ont tort tous les deux. L'un et l'autre devraient faire des concessions. »

Quartiers populeux.

« Paris est radieux aujourd'hui....l'on s'aperçoit seulement que l'on est en plein printemps... Les yeux brillent d'espoir, les mains se pressent cordialement. L'on s'aborde en souriant, et toujours avec la même formule :

« Eh bien, ça marche!... ça marche!... »

« Ce qui provoque cette heureuse réaction, c'est la nouvelle de la grande manifestation franc-maçonnique.

« *Les francs-maçons sont au Louvre; dans quelques heures, ils seront aux remparts.*

« Avant de me diriger de ce côté, je vois passer plusieurs enterrements de gardes, accompagnés par les 108e, 167e et 170e. Les cercueils sont recouverts de lauriers (un feuillage inconnu à Versailles). Des victimes! toujours des victimes! s'écrie-t-on de toutes parts. Ce sera donc toujours le tour des honnêtes gens!

« — Patience, répond un citoyen, celui des brigands arrivera; « l'heure de la vengeance approche.... » Bravo! seulement l'aiguille qui doit marquer cette heure se nomme Justice.

« La rue de Rivoli regorge de monde. Les terrasses des Tuileries sont encombrées; aux Champs-Élysées l'on se bouscule, l'on se presse; on dirait un jour de fête. C'en est une en effet : celle du triomphe.

« Il me faudrait écrire vingt pages pour donner, même sommairement, le compte rendu de tout ce qui se dit dans ces masses de citoyens.

« Cela peut se résumer de cette façon :

« *Haine à mort à Versailles!*

« *Pas une seule concession!*

« *Vaincre ou mourir!*

« Tous ceux que j'ai entendus parler sont de cet avis.

« Les femmes surtout. (*J'ai trop souvent dit du mal d'elles pour ne pas leur rendre justice aujourd'hui.*) Les femmes décidément *acceptent la Commune*, et ça n'est pas peu de chose.

« Tandis que l'on attend les francs-maçons aux Champs-Élysées, ils montent le faubourg Saint-Honoré. Je cours au-devant d'eux. Tous sont salués avec enthousiasme aux cris de *Vive la Commune!* Beaucoup de conseillers communaux font partie du cortége. La démonstration, composée de dix mille citoyens au moins, et de

quelques citoyennes, gagne l'avenue Friedland. Arrivée presque au bout, un obus éclate au milieu d'elle. On se jette à plat ventre, et c'est au cri de *Vive la République !* que l'on se relève. Les obus se succèdent. (*M. Thiers ne fait partie d'aucune loge probablement.*) Peu de désordre dans les rangs. Les boîtes à mitraille pleuvent. Nous les saluons toujours aux cris de *Vive la République !*

« Une fois arrivé à la porte Maillot, je quitte la manifestation pour venir faire mon journal.

« En revenant, je vois de nombreux groupes dans la rue Saint-Honoré. La fureur est à son comble. Des francs-maçons qui redescendent crient : *Aux armes!*

« Il y a deux tués et quatre blessés parmi les francs-maçons, dit-on à chaque coin de rue. *Une bannière a été percée.* Eh bien, est-ce assez? et Paris va-t-il comprendre enfin que demain il doit être tout entier sous les armes?

« L'on ne sait si l'on doit maudire Thiers ou le remercier de ce qu'il a fait aujourd'hui.

« Moi, je le plains : *on ne va pas au Capitole par Charenton.* »

Bourse. — « On dit que les idées de la Commune sont très-bonnes, mais que la plupart des hommes de l'Hôtel de ville sont aussi ambitieux que ceux du Gouvernement de la défense. On voudrait une Commune avec des gens honnêtes et désintéressés, et non pas avec des hommes qui font piller les églises et les administrations. Acceptons d'abord les principes, a dit un monsieur, nous changerons les hommes après, s'il le faut, mais maintenons la République. — Un monsieur dit que des gardes nationaux ont chanté la *Marseillaise* dans une église. C'est très-mal. On doit respecter les églises et laisser à chacun la liberté. S'il y a des personnes qui ne croient pas à la religion, il y en a beaucoup qui ont la foi.

« On dit que si le Gouvernement de la défense nationale avait employé contre les Prussiens les éléments qu'il emploie contre les fédérés, jamais nous n'aurions été vaincus. Les généraux n'avaient pas confiance en la garde nationale, disant que les hommes ne marcheraient pas. Nous avons la preuve contraire aujourd'hui

Concorde. — « On dit que les Versaillais ont tiré sur les francs-maçons ; la bannière a été trouée, deux francs-maçons tués, et sept ou huit blessés. Ce fait a été confirmé dans plusieurs groupes.

« On traite de brigands tous les membres du Gouvernement du 4 septembre. »

— Lettre des sieurs Poudras, *ex-capitaine adjudant-major au 213e*, et Sernin Castex, *publiciste, délégué au Club central des vingt arrondissements*, qui se plaignent de la conduite de Rossel à leur égard. S'attendant à être congédiés, ils avaient présenté à Rossel, alors colonel d'état-major de Cluseret, la note de ce qui leur était dû. Celui-ci, pour toute réponse, « fit appeler huit hommes et un officier de garde, et leur donna l'ordre de fermer les bureaux et de jeter tous les employés à la porte. Le hasard voulut que nous étions déjà descendus dans la cour de l'hôtel lorsque l'escouade envoyée par le sieur Rossel pour nous expulser passa à côté de nous. »

Cette lettre est écrite le 29 avril. Il paraît que l'emportement de Rossel n'eut pas, sur le moment, des conséquences fâcheuses pour les signataires, car ils restèrent employés au ministère de la guerre, après l'avénement de Rossel aux fonctions de délégué.

— On commençait à rechercher les jeunes gens pour les enrôler de force. Je me rendis chez le commissaire de police du quartier avec un jeune homme de dix-sept ans pour lui demander un certificat constatant son âge, qui l'exemptait de tout service militaire. Le magistrat, qui lui-même avait à peine dépassé cet âge, me fit observer que j'aurais dû produire un acte de naissance, des témoins, etc. « Vous savez, me dit-il, que la loi est très-sévère à cet égard, et qu'elle force tous les jeunes gens qui ne justifient pas être âgés de moins de vingt ans, à faire partie des compagnies de marche. » Rien de curieux comme le sérieux imperturbable avec lequel ce haut et grand fonctionnaire appelait LOI le décret de la Commune.

Il était sans doute sincère. Il se croyait le protecteur des intérêts sociaux et le représentant du gouvernement le plus honorable. Ce gouvernement était un gouvernement de fait : cela suffit au plus grand nombre.

Nous vivons dans une machine composée de rouages qui continuent longtemps à se mouvoir régulièrement dans l'irrégularité, comme l'aiguille d'une horloge qui marche au milieu de l'incendie jusqu'à ce que la flamme l'ait atteinte.

Notre commissaire était moins austère que celui du Gros-Caillou. Un habitant du quartier se rend un jour au bureau de celui-ci pour se plaindre d'un locataire riche qui déménageait sans payer. Il entr'ouvre la porte, aperçoit un individu qui balayait la salle, suppose que le magistrat n'est pas encore arrivé, et s'éloigne discrètement. Deux heures plus tard, il revient, voit la même personne épousseter et essuyer les meubles, et se décide à lui adresser la parole : « Pourriez-vous me dire à quelle heure on trouve le commissaire de police? — Citoyen, il est devant vous. — Ah! pardon, monsieur, dit le quidam, qui ôte avec empressement son chapeau et le tient à la main. — Couvrez-vous, citoyen, lui dit le commissaire, vous n'êtes pas devant Badinguet! »

Le mot de ce brave homme qui n'admettait pas qu'on dût ôter son chapeau à personne, Badinguet excepté, est épique.

On lui expose l'objet de la plainte; le décret de la Commune qui permet de déménager sans payer ne saurait s'appliquer aux gens plus riches que leurs propriétaires? — « Il s'applique à tout le monde. — Ainsi, je vais être dépouillé par un homme plus riche que moi? — C'est son droit. — C'est inique. — Je vous dis que c'est son droit, et si vous insistez sur ce sujet, je vous fais empoigner. » Le plaignant ne se le laissa pas dire deux fois, Il partit sans saluer, se soumettant jusqu'au bout à la rigidité communarde.

30 AVRIL.

FINANCES.

« Paris, 1er mai 1871.

« Cher Citoyen,

« Je suis obligé de vous consulter à propos de conflits d'attributions qui, en se renouvelant à chaque instant, gênent ou interrompent les rentrées du Trésor.

« 1° Les municipalités, l'administration de la guerre, ont vendu, sans m'avertir, les bois provenant des baraquements militaires établis sur les boulevards extérieurs et autres endroits, et ont cru pouvoir disposer des fonds assez considérables provenant de ces ventes.

« Ainsi, la municipalité du XIIIe arrondissement, tout en sachant pertinemment que les baraquements élevés sur son territoire ne lui appartenaient pas, les a vendus à son profit et a touché plus de 18,000 francs.

« La municipalité du XVIIIe arrondissement a effectué la même opération le 28 avril, sur une étendue de territoire considérable, et l'un des membres de la commission municipale a même affirmé à l'un des vérificateurs de mon administration que j'avais délégué à cet effet, que c'était avec votre autorisation formelle que la mairie avait encaissé le produit de cette vente. Il est pourtant indiscutable qu'au domaine seul, appartient le droit de vendre ces baraques et d'en encaisser le prix.

« Faites trancher la question par un vote de la Commune, et, au minimum, le Trésor y gagnera plus de 200,000 francs.

« Il faudrait même aviser à faire rentrer les fonds déjà touchés, par ce fait, par plusieurs municipalités.

« La Commune de Paris est *une*. Chaque municipalité ne peut s'arroger des droits appartenant exclusivement à la Commune entière [1].

« 2° Un décret ordonne la démolition de la chapelle Bréa.

« Je me rends à la mairie du XIIIe arrondissement pour m'entendre avec les citoyens de la commission municipale sur l'exécution de ce décret.

« On m'oppose que cette chapelle étant située sur le XIIIe arrondissement, ayant été construite sur des terrains offerts par des citoyens de l'arrondissement, les matériaux, le matériel, le terrain appartiennent de droit au XIIIe arrondissement.

« Ici encore il est incontestable que le droit du domaine ne peut être discuté à aucun point de vue : cette chapelle appartient à la Commune de Paris, et non pas uniquement au XIIIe arrondissement : les fonds provenant de la vente du matériel et des démolitions doivent faire retour au Trésor.

« 3° Une chose que je crois encore devoir signaler à votre attention, ce sont les fréquentes demandes de mobiliers qui vous sont adressées par différents fonctionnaires qui n'y ont aucun droit. Le mobilier de la Commune, déposé au Garde-meuble, sous ma responsabilité, n'est destiné qu'aux *ministères* et aux grandes *adminis-*

[1] Il n'y a qu'un mot à changer dans cette phrase pour la rendre politiquement correcte : la *nation* (au lieu de la *Commune*) est une, etc.

trations, mais nullement aux fonctionnaires, quel que soit leur grade.

« Grâce à la simplification et aux nombreuses modifications que j'ai apportées dans mon administration, j'ai pu apporter déjà de notables économies dans cet important service.

« Je compte, cher Citoyen, que vous voudrez bien me répondre promptement sur ces divers points, mon intention étant de commencer, sans le moindre retard, les ventes en question.

« Salut et égalité.

« FONTAINE. »

RAPPORTS DE POLICE.

Concorde. — « On dit que le Gouvernement de Versailles n'a tenu aucun compte de la démarche faite par la franc-maçonnerie ayant pour but d'arrêter la guerre civile.

« On ne pourra pas dire maintenant que la Commune ne veut pas de concessions, attendu que les francs-maçons ne sont intervenus qu'après s'être entendus avec les membres de l'Hôtel de ville. Donc les Versaillais ont tort.

« On traite de voleurs et de brigands les membres du Gouvernement de la défense nationale. »

Quartiers populeux.

« Groupes nombreux. Paris est agité, toutes les conversations roulent sur la manifestation d'hier. Les Versaillais ont-ils, oui ou non, tiré sur la bannière franc-maçonnique, une fois plantée sur les remparts? Voilà ce que l'on se demande généralement. Un franc-maçon est pour la négative, et assure même que pas un frère n'a été touché par les obus de M. Thiers. Un autre franc-maçon, au contraire, affirme que l'emblème de la paix, de la conciliation et de l'union fraternelle a été troué, et qu'il a vu tomber à côté de lui un *vénérable*. Le premier dit que les délégués qui sont à Versailles arriveront sûrement à obtenir une trêve de vingt-quatre heures, trêve qui sera suivie nécessairement d'un armistice. Le second n'est pas tout à fait du même avis, si l'on en juge par ses paroles : « *Ils veulent la guerre ? eh bien, soit! ils l'auront, mais* « *une guerre à laquelle ils ne s'attendent pas*[1]. » En entendant ces

[1] La guerre aux maisons avec le pétrole, sans doute.

mots, des citoyens se demandent ce que peut être cette guerre. « Toujours des paroles mystiques, font-ils; la franc-maçonnerie ne peut se défaire de sa gourme cabalistique. Il n'y a que deux manières de faire la guerre suivant ces citoyens : la guerre de propagande, et alors qu'ils appellent leurs frères à eux; ou, s'ils le préfèrent, la guerre à coups de chassepot, et alors qu'ils aillent chercher des fusils, et qu'ils accourent grossir nos rangs. »

« — Mais, pour Dieu, dit-on de tous côtés, si Versailles ne veut pas céder, plus de discours! *Cédons la parole aux mitrailleuses,* puisque M. Thiers et consorts n'entendent que cette voix-là. » Le groupe dans lequel se tiennent ces discours grossit de plus en plus. Les conversations s'animent, prennent tout à coup un caractère agressif contre l'organisation actuelle. Mon métier de *reporter* me fait un devoir de reproduire ici ce que j'ai entendu.

« — Mauvaise organisation, dit-on. Ici des poudrières presque abandonnées; des canons appelant leurs affûts, lorsque plus loin les affûts pleurent leurs canons. Là, des pièces à longue portée restant inactives, tandis que la ligne de bronze des Versaillais nous encercle de plus en plus; des projectiles *in globo,* que l'on enlève sans aucun ordre de la place ni même un ordre émanant d'un pouvoir sérieux. Puis, *partout,* des barricades défendues par trente ou quarante hommes, lorsqu'il en faudrait le double; les vivres se faisant attendre, et les renforts arrivant presque toujours trop tard. — Nous avons foi dans le général Cluseret, dit un autre citoyen, la plus grande foi même. Son passé nous répond de lui. Nous avons confiance dans beaucoup de ceux qui dirigent la guerre, mais ceux que nous attaquons, ce sont les chefs subalternes chargés de transmettre les ordres et de les faire exécuter. Les ordres sont parfaitement conçus, mais, hélas! souvent oubliés, ou fourrés *à dessein* dans une poche percée. Remplacez les Aztèques (?) par des hommes, les timides et les incapables par des audacieux et des intelligents. *Mollesse, tergiversation, indifférence,* sont des mots que l'on trouve dans le dictionnaire des traîtres. Ouvrez celui des héros, vous y trouverez *conviction* et *audace.* »

Cour du Louvre. — « Foule compacte. C'est le meeting de l'Alliance républicaine des départements. Chaque département a son groupe particulier. Les conversations sont des plus agitées. Tout le monde, du reste, paraît être du même avis. Paris doit avoir les franchises communales. Décidément la Commune est acceptée à Paris, et le drapeau rouge, qui fait blanchir pas mal de cheveux, pourra désor-

mais raconter tranquillement son histoire au vent. Deux citoyens, qui sentent la bourgeoisie à plein nez, me plongent dans le ravissement. Voici ce que disent ces nouveaux convertis : « Mais, en dé-« finitive, où sont-ils ces pillards, ces assassins? Il faudrait en finir « avec ce dada de M. Thiers, il est poussif. Nous ne voyons que « d'honnêtes ouvriers qui vont se faire tuer pour leur foi républi-« caine. Et ces ambitieux, où sont-ils? Voilà Barbès, Flourens, tous « deux jeunes, instruits, intelligents, et tous deux ayant une belle « fortune, qui acceptent, de gaieté de cœur, la mort sur le Golgotha. « Les voilà, tous deux se vouant à la cause du peuple. Et pour le « martyre, quelle sera la récompense? Une page dans l'histoire, « citoyens! » La séance en plein vent est ouverte, les orateurs montent à la tribune. La foule est tellement grande que je ne puis attraper au passage que quelques bribes de discours. Les voici à peu près :

« Paris veut sa Commune, il doit l'avoir, il l'aura. (Applaudis-« sements; cris de *Vive la République!*) L'histoire dira en parlant « de M. Thiers : *Il fut le mauvais génie de la France.* (Applaudis-« sements prolongés.) Venez à nous, frères de province, et vous « verrez que ce n'est pas Paris *assassin* qu'il faut dire, mais Paris « *martyr.* (Cris frénétiques de *Vive Paris!* L'on se presse les mains, « l'on s'embrasse.) Ils tuent nos femmes et nos enfants, et nous ne crie-« rions pas vengeance! mais alors nous serions aussi lâches qu'eux. » (Cris de *Mort aux bombardeurs! Vive la Commune!* etc.) La séance est levée à trois heures. La foule s'écoule au milieu de la plus grande agitation. A partir de ce moment, l'on ne s'occupe plus dans les groupes que du résultat de la démarche faite à Versailles par les délégués de la franc-maçonnerie. L'on prétend qu'ils ne sont pas encore rentrés, et le mutisme des canons du côté de la porte Maillot fait beaucoup espérer. Le mot armistice est dans toutes les bouches. Je dois dire qu'il y a des citoyens qui craignent beaucoup la guerre civile, mais ce qu'ils craignent encore davantage, c'est la paix *honteuse.* »

En fouillant dans les liasses énormes de papiers qu'a laissés la Commune, nous avons cherché quelques accents touchants, l'expression de ces sentiments humains qui paraissent d'autant plus généreux que les temps où ils éclatent sont plus laids et

plus tristes. Notre respect pour la nature humaine nous aurait fait accueillir avec bonheur le cri de ces passions dont la sincérité rend la violence moins coupable, parfois même glorieuse. Voici un cri du cœur qui nous a ému :

Au Citoyen membre de la Commune de Paris,

« Je fais un appel à la conscience et justice du citoyen Assy des fait qui vienne de ce passer pendant que mon maris est depuis un mois artilleur au fort de Vanvre; il espose ses jours a défendre son pays, ses droit de citoyen, et lon vient dajir de rigueur et de violence au vis a vis de sa femme et des enfants orphelins qu'il sest sacrifier delever par son travaille, le pere les ayant abandonnez il y a neuf ans. Nous avons soigner la mere jusqua la mort, et le 3 avril 1870, les enfant, qui sont les enfant de ma pauvre sœur décédée, sont rentré entierement chez moi; le père qui les avait lachement abandonner, car j'ai lacte dabandont, cest trouvé tuer au plateau de Chatillon, le 4 avril 1871. Ses frere, qui ont eut les meme procedé au vis à vis des orphelins Tuloup, qui nont jamais donné assistance au enfant, vienne de se faire nommer tuteur par la garde nationale du 104 battaillon, et ont fait agir de rigueur sur ma personne et sur les orphelins. Voilà les faits quil se sont passe : le 28 un sergent du 104 bataillon se presente cbez moi, me somme au nom de la Commune, de rendre les orphelins Tuloup, et si je fais resistance, quil a un mandat daret sur ma personne. Je nai pas voulu dire ou etait les enfant; lon ma donc trainé comme une criminelle dans le poste de la rue de la Gaité, me trouvant sans mon maris, puisque quil et au fort, lon ma enlever mes enfant qui sont mes neveux; je navais plus que du pain a leur donner vue que le petit garçon a treize ans et la petite fille a neuf ans; il ont été mit dans une voiture par ce sergent le temps que jetait consigné au poste. Je fais un appel a la grande justice, queune enquête soit faite sur nous et que lon me rendre les enfant que lon ma enlever, apres avoir tout sacrifier pour eux et que la justice soit rendu à celui qui la merite; jai tout les piece qui pourrons certifier ce que nous somme et que nous avons fait les plus grand sacrifice pour ces orphelins. Je ne reclame rien, je ne demande que les enfant pour en faire de bon citoyen. Cest dans cette esperance, et je puis avoir des répondant s'il en faut, jespere que le citoyen saura reconnaitre a qui justice doit être rendu et des violence que lon a employer sur

la femme d'un citoyen, qui tout les jour dans un fort, et exposer a perdre la vie pour sa Commune.

« Jai lhonneur detre,

« La citoyenne GIACCARDO,

« Rue de la Gaîté, 35.

« Paris, ce 30 avril 1871. »

LA PRESSE SUBVENTIONNÉE SOUS LA COMMUNE.

Traité « entre les citoyens Gaudier et Arnold, d'une part, et « Bouillot et Cohen Isidor, 21, rue du Croissant, pour la vente « de dix mille exemplaires du journal *la Fédération*, organe du « Comité central, dont le siége est au ministère de la guerre, 90, « rue Saint-Dominique Saint-Germain, moyennant la somme « unique et à forfait de six cent cinquante francs. »

« Autour d'eux (les bataillons de la Commune) se multipliaient les compagnies de volontaires, sous les noms les plus divers : *Francs-tireurs de la Commune, Vengeurs de la République, Éclaireurs de Belleville, Turcos de la Commune, Vengeurs de Flourens, Volontaires de Montrouge, Volontaires blindés de la Villette;* les *Enfants du Père Duchêne,* les *Lascars de Batignolles,* les *Éclaireurs de la délivrance,* etc. » (MALON, p. 285.)

M. Reclus est nommé directeur de la Bibliothèque nationale. Son prédécesseur communeux avait été le citoyen Vincent, qui était venu un beau matin s'installer à la tête de l'établissement, sans mandat, sans titre, sans nomination. Cette prise de possession avait été à peu près ratifiée plus tard par le citoyen Cournet. Vincent n'eut pendant son *passage au pouvoir* qu'une préoccupation, celle de dépenser de l'argent et de faire toucher aux employés leur traitement, qu'ils ne réclamaient pas et que plusieurs refusèrent de prendre. Cette mystérieuse insistance trouva son explication dans l'état des dépenses de la Commune, publié par le citoyen Protot, où figure une somme de 30,000 fr.

qui aurait été affectée aux dépenses du personnel. Or, Vincent n'avait employé pour la Bibliothèque que 20,000 francs.

Nous trouvons dans nos notes de cette époque une réflexion qui ne saurait s'appliquer jusqu'à présent aux fonctionnaires de la Commune. Mais l'avenir nous réserve bien des surprises. Avoir occupé une place, c'est une facilité pour la reprendre et un titre pour la réoccuper un jour.

Un homme prend une place dans une révolution. Vacante, il n'a point eu la peine de la demander à quelqu'un, il l'a prise. A moins de quelque miracle, il se trouve incapable de la remplir; mais tant d'autres sont dans le même cas! Tout encore est bouleversé. Il faut s'occuper de choses plus importantes que de son maintien ou de son remplacement. Et puis, ne voit-on pas comme il fait bon marché de son importance nouvelle? Il dit à tout venant qu'il est provisoire; pourtant il espère bien que les jours qui se succèdent consacreront ce provisoire. Quand le calme est rétabli, on se résout, après bien des hésitations, à le remplacer : mais, en conscience, peut-on se dispenser de lui donner un dédommagement? Va-t-on mettre sur le pavé un homme qui a été directeur, administrateur, ministre; qui, en définitive, a rendu des services, ne fût-ce qu'aux directeurs et ministres de la veille? Le voici promu à d'autres fonctions. Même incapacité; nouveau changement. Enfin, de compensation en compensation, de chute en chute, il se trouve, par le renversement des lois de la gravitation, avoir monté si haut, que personne n'ose plus y toucher.

AVANT LE 1ER MAI

LE FOND DE LA SOCIÉTÉ SOUS LA COMMUNE

Lorsqu'un jour on étudiera la folie qu'on appelle la Commune, il sera bien difficile de la comprendre. Il y a deux choses qui la caractérisent également : le *crime* et la *bêtise*. Cette bêtise est-elle une circonstance atténuante ou aggravante dans le pays qui a imaginé de confier ses destinées au suffrage universel? Quoi qu'il en soit, on est arrivé chez nous à raisonner comme raisonne l'auteur d'*Une page de l'histoire de France dans dix ans*. Il est établi dans cette pièce que la Commune a été l'élan sublime de tout un peuple, qui voulait réformer les abus de l'Empire et échapper à la domination étrangère; que M. Thiers a fait mourir de faim des milliers de femmes et d'enfants, et que la France a volé au secours de Paris, etc.!!! La vision de l'auteur de l'article nous fait assister aux hallucinations de certains partisans de la Commune :

UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE FRANCE DANS DIX ANS.

« La France vaincue, humiliée, désarmée, allait devenir la proie de la Prusse, qui, d'accord avec les autres puissances de l'Europe, s'apprêtait à en faire une nouvelle Pologne et à la démembrer.

« Un homme s'est rencontré, qui aurait pu la sauver.

« Placé par les événements à la tête de ce malheureux pays, cet homme, nommé *Thiers*, aurait pu, nouveau Washington, lui rendre la liberté que lui avait ravie pendant vingt ans le plus inepte des tyrans.

« Il ne l'a pas voulu!

« Il a préféré devenir le jouet d'une Assemblée réactionnaire qui, composée elle-même d'éléments hétérogènes, antipathiques

les uns aux autres, ne songeait qu'au triomphe des partis qui la divisaient. Cette Assemblée, dans laquelle on comptait beaucoup de royalistes, d'orléanistes, de bonapartistes, et peu de républicains, s'occupait surtout de faire triompher chacun son parti, et nullement la République.

« Dans ces tristes conjonctures, voyant la France à moitié conquise, l'Assemblée (divisée) plutôt monarchique que républicaine, fatigué de huit mois de luttes stériles, le peuple s'est enfin levé; il a pris en main son propre drapeau et a dit : « *Moi seul j'établirai la République, moi seul je repousserai l'étranger!* »

« Mais loin de le seconder dans cette noble tâche, le nommé Thiers, s'associant aux ennemis du peuple, dirigea contre ce dernier l'armée qu'il tenait dans sa main par des promesses de toute nature, et bombarda la capitale de la France, où ses obus firent un nombre incalculable de victimes.

« Bien plus, il l'investit de toutes parts, et, sous prétexte que ceux qui voulaient sauver la France n'étaient que des insurgés, il leur coupa les vivres, empêcha tout ravitaillement dans cette immense capitale, où les vieillards, les femmes et les enfants moururent en grand nombre, après avoir supporté les horreurs de la faim et d'un long siége, victimes de l'ambition égoïste de ce vieillard entêté, qui n'avait pas voulu comprendre l'élan sublime de tout un peuple se soulevant en masse pour réformer les abus de l'Empire et pour échapper à la domination étrangère.

« C'est à la suite de ces événements que la France fut sur le point d'être partagée entre la Prusse, l'Autriche et l'Angleterre; mais elle fut sauvée de ce naufrage par l'héroïsme de la population parisienne, dont la longue défense permit au reste de la France, mieux éclairée, de voler à son secours. »

Que de gens à Paris, de ceux qui se croient sages, honnêtes, courageux, et qui aujourd'hui tonnent le plus fort contre la Commune, justifiaient, par leur langage, ces phrases stéréotypées dans presque tous les rapports adressés au Comité de salut public, à côté de critiques un peu vives parfois, qu'il fallait bien racheter : « On blâme le Gouvernement de Versailles! » Que de gens prétendus sages disaient : « Pourquoi le Gouvernement a-t-il commencé les hostilités? On pouvait s'ar-

ranger, s'entendre! C'est une faute, c'est un crime. Faire répandre le sang des Français par des Français! » On maudissait M. Thiers, et c'est timidement que les conservateurs essayaient d'excuser l'Assemblée nationale trompée par lui. Mais le citoyen Édouard Moreau n'entend pas de cette oreille, comme le prouve le morceau oratoire qu'on va lire, où il se prononce contre le partage des responsabilités. Écoutez-le, ne fût-ce que pour apprendre à connaître la foule qui l'aurait écouté et applaudi :

LES RESPONSABILITÉS.

« On me dit que je suis trop sévère pour l'Assemblée de Versailles, en la rendant responsable des faits et gestes de l'exécutif; qu'elle a été trompée par le petit homme; qu'elle ignorait la vérité sur Paris; qu'elle est toute disposée à entrer en négociations pacifiques, et que, tout autant qu'à nous, le sang versé par la guerre civile lui fait horreur.

« Sans examiner si l'Assemblée eût été dans ces sentiments après un succès des armes versaillaises, et si nos avantages seuls ne la portent pas à des idées moins provocatrices, je dirai qu'aux yeux de tous les hommes, les complices sont criminels à l'égal de celui qui accomplit le crime, et qu'il ne suffit pas de renier Jésus pour n'être pas apôtre; je dirai que l'Assemblée de Versailles, en reconnaissant qu'elle s'est laissé lier pieds et poings par Thiers, avoue au moins son impuissance à protéger le pays qui l'a nommée contre les entreprises d'un homme de mauvaise foi, et que c'est donner sa démission politique. Je dis enfin que l'histoire ne tiendra pas compte de subtilités semblables, et que le sang répandu retombera sur la tête de ceux qui ont donné pouvoir à celui qui l'a répandu.

« La seconde excuse est bien misérable. Quoi! une Assemblée française prétend ignorer quel est l'esprit de la capitale! Mais que ne sont-ils venus, ces représentants? que n'ont-ils interrogé la ville qui venait de souffrir la guerre et la faim? Et ils ne l'ont pas fait. Comment ont-ils accepté un mandat aussi redoutable que le leur, ne sachant pas s'ils représentaient l'opinion publique? Au lieu de se mettre en communication avec le foyer de tous les mouvements, au lieu de poser la main sur son cœur, pour porter devant le monde politique témoignage de la façon dont il existait, ils se sont fait des arguments des dépositions de quelques traîtres; ils se sont dit :

« Après tout, l'opinion de Judas est aussi parole d'Évangile! » et ils ont signé des deux mains et en fermant les yeux, lorsque Thiers leur a présenté l'ordre de mettre des gendarmes en campagne, l'ordre de faire tuer des Français par des Français, l'ordre de mettre à leur nom une tache de sang!

« Et c'est lorsque le meurtre est déjà accompli, lorsque la misère et la mort se disputent la proie qu'ils leur ont jetée, que ces députés viennent dire tranquillement : « Que voulez-vous, nous « avons signé de confiance, nous; nous étions bien le jury; mais « l'accusateur nous a dit que le prévenu était coupable; nous n'a- « vons pas cru devoir entendre la cause. Nous en sommes vraiment « bien contrariés, à cause des conséquences; mais nous ne savions « pas de quoi il s'agissait! »

« Et c'est cela que l'on nous demande d'accepter pour une excuse!

« Voyons! parlons franc : l'Assemblée de Versailles est sincèrement saisie de remords; si elle a peur d'accepter jusqu'au bout un rôle odieux, qu'elle s'éveille, qu'elle rejette ce malheureux vieillard qui s'éteint dans la folie du sang; alors Paris verra ce qu'il voudra faire, ce qu'il voudra pardonner, ce qu'il voudra oublier. Mais s'il en est autrement, quelque discrétionnaire que soit le pouvoir confié à Thiers, ses actes sont leurs actes, et c'est sur l'Assemblée tout entière que pèsera l'effroyable responsabilité.

« *Signé :* Édouard Moreau. »

Dans un livre qui cherche à faire connaître le *fond de la société* sous la Commune de Paris, doit figurer l'article suivant, trouvé dans les papiers de la Commune, quelle que soit la répugnance que nous éprouvions à en reproduire textuellement certains passages. Il est évidemment dû à une plume exercée. L'auteur n'a fait qu'exprimer l'opinion d'une grande partie de la population, en accusant M. Thiers de conspirer pour la monarchie et de trahir la République. Les événements ont montré à quel point s'égaraient ces folles et furieuses colères. Ils nous dispensent de tout commentaire sur cette diatribe :

LE TROISIÈME PARTI.

« Paris est républicain.

« Versailles est orléaniste.

« Eh bien, le croirait-on? Entre eux deux le bonapartisme existe encore. Il est tellement déconsidéré, déshonoré, *dénudé,* que le nommer fait sourire. Cependant je dirai, en me rappelant tous les *Bomba* qui ont mis les peuples à la torture : « Méfiez-vous des « gouvernements de police, quels qu'ils soient. »

« Il est évident que le premier Empire, au fond de sa tanière, se tient le langage suivant : « En se faisant la guerre, la Républi- « que et l'orléanisme s'affaiblissent mutuellement, s'usent, se dé- « popularisent, à cause des sacrifices de sang qu'ils coûtent. Je vais « soigneusement entretenir une guerre civile dont je n'ai pas la « responsabilité de fait, et lorsqu'on se sera mitraillé jusqu'à l'é- « cœurement, j'arriverai pour la seconde fois en sauveur de l'ordre, « en conservateur de la famille et en restaurateur de l'autel. »

« Cette manière de faire est tellement dans le tempérament impérial, qu'il suffit de la signaler pour que tout le monde reconnaisse sa présence dans nos affaires.

« Je savais M. Thiers monarchiste; je savais qu'il mentait effrontément en parlant avec nous de la République, qu'il ne lui donnait que le baiser de Judas; mais je ne soupçonnais pas qu'il fût assez maladroit pour accepter l'Empire comme complice et pour assumer tout l'odieux du rôle qu'il joue en ce moment. Ce nain grotesque, ce Trilby ratatiné, comme disait jadis Alphonse Karr, a toujours maudit la fortune qui ne l'avait pas fait grand de six pieds et général; et sur la fin de ses jours il enfourche un cheval de bataille dont Piétri lui tient l'étrier. Si cela n'était infâme, ce serait plaisant; si cette caricature était exposée à une vitrine au lieu de s'étaler aux regards de l'Europe, il y aurait certainement sujet à rire. Malheureusement cette pasquinade est féroce, et fait la parade dans le sang français, devant un public cosmopolite et dont le jugement sera sévère.

« On peut s'étonner que l'orléanisme, qui hait l'Empire, lequel lui a confisqué ses biens royaux, accepte ses bons offices à cette heure fratricide; on peut se demander avec stupeur quelle peut être la raison de cet accouplement aussi bizarre qu'horrible.

« La raison en est toute simple. Le Gouvernement de Versailles a pensé qu'il pourrait tout tenter contre le peuple de Paris tant qu'il lui tiendrait suspendu sur la tête l'épouvantail prussien. Ducrot, par une accusation indigne, en pleine Chambre, a dénoncé cette manœuvre, dont Trochu s'était servi avec succès. Pendant le premier siége de Paris par les Prussiens de Guillaume, le triumvi-

rat d'alors, qui sentait la révolution sourdre, l'a contenue en faisant appel à son patriotisme; les Prussiens de Versailles, profitant de cet antécédent, ont pensé que l'usage en était bon, et, avant que les Prussiens de Prusse fussent partis, ils se sont dépêchés de jeter sur le pavé de Paris leurs provocations soutenues par des baïonnettes et des mitrailleuses, regardant par le trou de la serrure, comptant bien sur un nouveau succès. Mais Paris, lassé de ces tours de passe-passe, Paris, qui avait souffert pour rien, Paris jeta dehors, par le seul mouvement de son front frémissant, ces moustiques venimeux qui criaient *Vive la République!* en pensant *Vive le Roi!*

« Trompés dans leur attente, dépossédés d'un pouvoir dont ils ont la nostalgie, ces malheureux, perdant la tête, ont réuni tout ce qui s'offrait à eux, quelque impure qu'en fût la source; et à cette heure, affolés de peur, affolés d'ambition, ils dansent une carmagnole vertigineuse entre des escadrons de gendarmes, Thiers avec Rouher, Piétri avec Charette, et Eugénie avec d'Aurelles. La danse se paye par la faim et par la misère : peu importe! La danse se paye par du sang : peu importe!... Allez la musique, de la danse macabre! L'orléanisme et Eugénie se sont accouplés. La guerre civile a crié : *Vive l'Empereur! Vive le Roi!* »

La Commune, seul gouvernement légal, titre piquant d'un article qui s'est trouvé dans les papiers de Delescluze. Pourquoi ne l'avait-il pas envoyé au *Journal officiel?* Aurait-il jugé la thèse trop paradoxale? Ce n'est pas probable. Nous donnons à l'article la publicité qu'il méritait; quoique tardive, elle réjouira les amis de la Commune :

LA COMMUNE, SEUL GOUVERNEMENT LÉGAL.

« Le grand argument sur lequel la réaction de Versailles s'appuie pour appeler la France aux armes contre la Commune de Paris, est que M. Thiers représente *seul* la légalité.

« Des républicains honnêtes, convaincus, penchent vers l'Assemblée rurale, à cause de cette légalité dont ils sont pénétrés.

« En outre, la plupart des Français de province inclinent les uns vers le Comte de Chambord, les autres vers le Comte de Paris, enfin, chose incroyable, vers l'homme de Sedan, parce que, à leurs

yeux, ces personnages titrés représentent la légitimité ou le droit de succession.

« Je vais essayer de leur prouver, par des faits, qu'à part les trois Républiques françaises, la France n'a jamais joui, jamais, d'un gouvernement légal, non-seulement en conformité de la loi naturelle, mais même des lois des hommes.

« Les Gaulois, nos ancêtres, chacun le sait, nommaient des chefs par voie d'élection, chefs non héréditaires, et exécutaient ainsi la vraie loi, la loi naturelle, qui récompense le mérite et la vaillance en la personne du plus capable et du plus brave.

« En 481, Clovis Ier, s'armant de ses victoires et de sa férocité, se déclare roi et *fait la loi salique*. Ses fils règnent après lui ; l'hérédité est créée.

« Cette royauté héréditaire, qui n'est sanctionnée que par l'ambition des évêques de Rome et par la force, c'est le début du règne de l'illégalité.

« Cependant acceptons-la un instant, comme le peuple trop faible l'accepta alors.

« En 752, la race mérovingienne est tout à coup chassée... Par qui ? par le peuple, qui reprend sa souveraineté ?... Non.

« Par un maire du palais qui, sans autre droit que celui du plus fort, se fait nommer roi de France par des seigneurs auxquels il accorde des honneurs et des biens.

« La seconde race, pas plus que la première, n'a donc de base légale.

« Durant cette seconde race, deux seigneurs ambitieux prennent le trône, et, après avoir emprisonné le Roi véritable, ou l'avoir battu et tué, règnent à sa place. Tels Eudes et Raoul.

« Enfin, en 987, Hugues Capet, au détriment de Charles de Lorraine, frère et héritier de Lothaire, se proclame Roi et fonde la troisième race.

« Voilà le point de départ illégal au premier chef de cette race qui, aujourd'hui encore, invoque le droit divin.

« A la branche des Capétiens succèdent les branches des Valois, des Valois-Orléans, la seconde des Valois, puis celle des Bourbons, en la personne de Henri IV, qui prit Paris et la couronne à la pointe de l'épée. Ce qui remplaçait alors le suffrage universel.

« A chacun de ces changements de race, la noblesse et les prêtres furent consultés sans doute, mais comme ils ne représentaient

pas en tout le dixième de la population, on ne peut dire que la France fût pour quelque chose dans la nomination des Rois.

« En 1789, le peuple, revendiquant enfin le pouvoir laissé trop longtemps aux mains de ses mandataires forcés, reprit ses droits, et, pour la première fois depuis les Gaulois, se nomma librement des chefs.

« Personne aujourd'hui ne nie les principes de la Révolution, l'indiscutabilité de la République; aussi les monarques qui vont suivre ont-ils tous occupé le trône dans des circonstances extraordinaires ou par des semblants d'élection.

« Est-il légal ce premier Empire qui jette les Cinq-Cents à la porte et s'implante avec une majorité qui n'atteint pas la moitié des électeurs inscrits, tant les abstentions furent nombreuses et les républicains crucifiés ?

« Est-elle légale cette Restauration qui prend les rênes du gouvernement par les mains de l'étranger?

« Est-il légal ce gouvernement constitutionnel qui, en 1830, sort d'une révolution républicaine, surprise de voir qu'elle s'est battue pour les intérêts d'un prince intrigant?

« Est-il légal ce deuxième Empire, bâti sur le coup d'État du 2 décembre, sur la violation des serments les plus sacrés, sur le corps des Parisiens assassinés, et sur l'appui d'une bande de généraux avides de fortunes et de grades ?

« Est-il vraiment universel ce suffrage dirigé par les préfets à poigne et les prêtres, aveuglé par la cupidité ou l'ignorance des paysans, tronqué, dénaturé dans les boîtes du scrutin devenues des gobelets de saltimbanque ?

« Est-il légal ce Gouvernement de la défense nationale qui prend le pouvoir des mains d'un lâche pour continuer les mêmes errements, et qui fait sanctifier son usurpation par *Paris seul,* lorsqu'il s'est rendu indispensable à la défense de Paris et de la France, qu'il livre ensuite ?

« Est-elle l'expression du suffrage universel cette Assemblée nationale, nommée le lendemain de la défaite et *sous la pression* des Allemands?

« Enfin, nommée pour voter la paix, a-t-elle fait acte de légalité,

« 1° En nommant un Chef du pouvoir exécutif, ce qui appartenait seulement au suffrage universel ?

« 2° En ne prononçant pas sa dissolution dès le 2 mars?

« 3° En laissant nommer des ministres par un Président qu'elle n'avait pas elle-même le droit de nommer?

« 4° En se déclarant constituante et faisant des lois sans même fixer l'époque de sa dissolution?

« Non, cent fois non, aucun de ces gouvernements n'est légal, ni légalement constitué.

« Tout homme sensé doit donc aujourd'hui conclure avec nous en disant :

« Que l'Assemblée de Versailles doit se dissoudre;

« Que le peuple sera appelé dans ses comices par les soins des conseils municipaux, seuls représentants des lois du pays, à l'effet de nommer une Constituante;

« Que la Commune de Paris, nommée par sa libre population, est le seul gouvernement légal existant en ce moment, mais pour Paris seul;

« Que la guerre impie faite par le pouvoir illégal de Versailles n'a qu'un but, celui de faire triompher l'axiome despotique : *La force prime le droit.*

« Et après ces réflexions, chacun se rangera, convaincu et plus fort, sous le drapeau de la Commune, qui est, pour la première fois, celui de la légalité. »

Nous donnons place ici à quelques pièces non datées, bien qu'écrites à une époque postérieure au 1er mai :

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — CABINET DU MINISTRE.

« Mon cher Rigault,

« Hier, je suis monté trop tard à l'archevêché. La chose était faite. Il importe maintenant de savoir si elle a été bien faite.

« Au moment où j'écris, on m'apprend que la compagnie du 84e bataillon qui occupe l'archevêché, fait bombance. Des objets précieux auraient disparu pendant la nuit.

« Le poste que j'avais installé la veille, composé de bons patriotes, a dû assister à ces scènes; mieux que cela, défense a été faite à la cuisinière de donner des vivres à ces hommes.

« Je n'affirme rien, je n'accuse personne, mais il me semble qu'il y a là quelque chose à voir.

« Salut, égalité.

« Maître. »

Dans une note manuscrite de Lacord :

« *Tant que la Commune ne casse pas une décision du Comité central, nulle autorité ne peut annuler cette décision ou la restreindre.* »

« Aussi voit-on le Comité central continuer à siéger, bien que le Comité de salut public, *sans en avoir le pouvoir,* dit la note de Lacord, lui eût retiré l'ordonnancement et la nomination aux emplois. »

Au Citoyen Rossel, délégué à la guerre.

« Citoyen,

« J'ai reçu en une heure vos trois dépêches de cette nuit.

« *Ne me demandez jamais si je puis me charger d'une chose. Vos ordres seront toujours acceptés par moi, à moins d'impossibilité de les faire exécuter.*

« Je vais m'occuper des démolitions demandées par vous.

« Quant à Issy, je *prépare* des hommes de bonne volonté, et dans le plus (bref) délai, nous irons.

« Pour Versailles, vous avez reçu un mot de moi.

« Pour toutes ces choses, j'ai besoin de vous voir, et le temps me manque. J'ai besoin de vous consulter et de vous serrer la main.

« Donc, à bientôt. A vous de cœur.

« Gaillard père. »

« *P. S.* Le Trocadéro marche bien. Les fossés creusés partout. La construction commence aujourd'hui. »

Cette épître suffira à donner une idée de ce qu'était le père Gaillard, un des grands hommes de la Commune.

Ne me demandez jamais si je puis me charger d'une chose; je me charge de tout, excepté de ce dont je ne puis me charger parce que je ne puis pas, — est un raisonnement de la force des barricades que le père Gaillard avait construites en artiste. Il était cordonnier et sentimental, comme le prouve ce besoin de serrer la main de Rossel. Emphatique imbécile!

COMMUNE DE PARIS. — COMMISSION DE LA GUERRE.

« Paris, le... 187...

Au Citoyen Odilau Delimal, rédacteur du journal la Commune.

« L'émancipation du peuple en 93 ne s'est faite que par la force d'énergie de quelques hommes, *et par la devise de Danton.*

« Ou, de deux choses, vous n'êtes pas républicain radical, ou vous ne voulez pas reconnaître les résultats de cette belle révolution.

« Citoyen, vous promettiez mieux que... »

La lettre est inachevée : elle est encore trop longue, puisque la devise de Danton, un seul mot, avait suffi pour faire les grandes choses de la Révolution.

VENGEURS DE PARIS.

Plainte.

« H. Filleau de Saint-Hilaire, etc., etc., capitaine adjudant-major aux *Enfants perdus de Paris,* actuellement formant les *Vengeurs de Paris.*

« Forçat libéré, comme faux en écritures; peine commuée en travaux publics, par protection de sa famille; détaché aux bureaux arabes comme pénitencier... Lâche avant tout, ivrogne et voleur; sous le coup d'une poursuite comme vol avec effraction, à Auteuil et au château de la Bussière.

« *Le commandant,*

« *Signé :* Maurice Delouy. »

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

DIRECTION GÉNÉRALE DES LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.

Guerre à exécutive.

« Le commandant du secteur siégeant à l'École militaire *refuse de livrer des munitions* à un délégué auquel nous avions ordonné d'aller en chercher.

« Ce commandant a ajouté que *s'il était officier d'ordonnance il arrêterait le général Cluseret, et que le ministère de la guerre nous foutait dedans.*

« *Signé :* Rossel. »

A. G.

« Citoyen,

« Vous m'avez demandé un certificat du 119e bataillon, et émanant du Cercle de la fédération.

« J'ai voulu savoir quels étaient les membres de ce Cercle. Je n'ai pu savoir leurs noms, ayant quitté Paris à l'armistice prussien pour m'occuper des élections du département du Nord, *d'après un programme d'un comité socialiste que nous avons organisé ici avec le citoyen Cornu.*

« Je ne suis ici que depuis deux jours, mais j'ai rencontré un homme, mon ancien capitaine, qui m'a délivré cette lettre que je vous remets. Des républicains présents à Paris, de la 1re du 119e, pas un ne le démentira. *Ils savent ce que j'ai fait au* 31 *octobre.*

« Si cela n'était pas une garantie, je suis tout disposé à proposer au Cercle du 119e une enquête que, j'espère, il acceptera.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* J. L. Cauvin. »

DÉLÉGATION DES ARRONDISSEMENTS DE PARIS.

Place de la Corderie, 6.

Guerre.

« *La délégation des vingt arrondissements* ayant eu connaissance que des *chefs d'établissement empêchent systématiquement leurs employés de remplir leurs devoirs de gardes nationaux;*

« Considérant que le service de la garde nationale est obligatoire pour tous les citoyens valides;

« Attendu que ni chef d'administration ni chef d'industrie ne peut, sans encourir une responsabilité, mettre, pour un motif quelconque, obstacle à ce service obligatoire;

« Invite la Commune de Paris, *tout en prenant dès maintenant les mesures qu'exige la position grave où l'on se trouve,* à insérer dans le décret de réorganisation de la garde nationale des stipulations portant peine contre quiconque aura sciemment entravé le service de la garde nationale.

« Le président, Gaillard père; l'assesseur, Napias Piquet; le secrétaire (non signé). »

Les chefs d'industrie n'étaient pas, comme on le voit, sur un lit de roses. S'ils fermaient les ateliers, on les accusait de vouloir faire mourir de faim les ouvriers, on les menaçait de les exproprier, autrement dit, de mettre en leur lieu et place les ouvriers qu'ils avaient cessé d'employer. Les ateliers étaient-ils ouverts? on accusait les patrons de détourner les ouvriers du service de la garde nationale. Quoi qu'ils fissent, ils avaient tort. Au fond, le différend était une question de propriété qui aurait fini par se vider, au profit non des prolétaires, comme ils le croyaient, mais au profit de l'étranger, par la ruine de l'industrie et du commerce, et par une épouvantable détresse des classes ouvrières.

Au milieu de cette guerre fratricide, qui inspire les propositions les plus atroces et des résolutions dont on ne peut encore soupçonner l'horreur, un étranger offre à la Commune de prendre sa place dans la lutte, afin, dit-il, d'*épargner à l'Europe le spectacle douloureux du sang français répandu par des mains françaises*. Jamais sévère leçon n'arrivait plus à propos, jamais elle n'avait été mieux méritée; mais elle ne fut pas comprise par les insensés auxquels elle s'adressait. La pièce suivante n'en est pas moins digne de figurer ici. Elle est la moralité de cette triste histoire et la voix du chœur dans la tragédie antique.

Poublon Villamayor, ancien major d'état-major de l'armée italienne, a été chargé par de nombreux étrangers qui habitent Paris et la France d'offrir de former une légion étrangère de 4,500 hommes volontaires, à la seule condition qu'elle marchera « *en tête de la garde nationale française pour combattre l'ennemi, afin d'épargner autant que possible à l'Europe le spectacle douloureux du sang français répandu par des mains françaises.* »

Les preuves de l'anarchie militaire abondent, et plus on approchera du dénoûment fatal, plus elles seront nombreuses.

Pons, républicain, et faisant partie de la *grande famille maçonnique*, vient (3 mai) demander un emploi : « Capitaine aux

éclaireurs du 173e bataillon, devant l'insubordination des hommes que *j'avais l'honneur* de commander, j'ai dû me retirer. »

Grand *honneur*, en effet, d'avoir commandé à de tels hommes !

« Le commandant Borgella *brûlerait* Valérien, mais il n'a pas de soldats. Les hommes refusent le service. Ils étaient cent à cent vingt à la soupe du matin, treize seulement répondent à mon ordre de prendre la *position de combat*. Ils allèguent que depuis huit ou dix jours ils n'ont pas reçu de solde; que depuis deux jours seulement ils mangent! — Le lieutenant Lecœur du 45e et ses hommes ont été charmants pour moi. Avec eux j'ai pu traîner mes pièces sur les plates-formes, car j'étais alors le seul de mes canonniers. »

Nous avons placé ici la lettre du commandant Borgella parce qu'elle n'est pas datée; mais évidemment elle se rapporte aux derniers événements qui ont marqué l'existence de la Commune. La défense était absolument désorganisée sur toute la partie des remparts exposée au feu du Mont-Valérien. Il n'y avait que les généraux de l'armée nationale qui parussent l'ignorer.

Dès le 10 mai, Piot constate qu'on ne répond pas aux Versaillais qui criblent Paris d'obus :

« Nous avons au rempart des pièces de gros calibre encore vierges; pas de munitions, pas de chefs. Quelle incurie! C'est déplorable. Je garantis que les Versaillais pourraient venir la nuit escalader les remparts, dont ils ne sont pas loin et où on ne veille pas. Et le feu grégeois? est-il enfermé dans une sacristie? Quand vous en servirez-vous? De l'énergie! ou vous n'allez plus trouver personne pour défendre Paris. »

Comme spécimen d'organisation du travail, nous devons mentionner le projet suivant. Dans les démagogies, tout le monde se croit apte à gouverner l'État, à être un Lycurgue ou un Solon. En fait, le droit est égal, la capacité égale. On déraisonne du haut de l'échelle en bas :

Au Comité de la garde nationale.

« Citoyens, s'est a nous tous qui soufrent de trouver le remède qui puisse guérire les plaies de la patrie par la réorganisation du travail imediatement par ce qui suit. Voici ce plan en substance.

« Organiser un ministère du commerce.

« Établir des magasins généraux pour chaque branche.

« 1° La crise monétaire oblige de recevoir ces impôts moitié marchandise, moitié numéraire.

« 2° Le ministère achete tous les produits du fabricant et de l'agriculteur, qu'il paie en papier, et en prélevant cinq pour cent, comme rémuneration du service qu'il rend.

« 3° Il *possédera une certaine organisation* pour l'écoulement des docks de produit fabriqué contre les matières premières venant de l'étranger par voie d'échange mutuel.

« Baud, fabrique d'ameublements, R. de Tarente, 4. »

Pourquoi le citoyen Marescot admire-t-il la Commune de Paris? Parce qu'elle compte dans son sein un de ses compatriotes, un *Jurassien!*

« 30 mars.

« Citoyen Henri (Fortuné),

« Comme compatriote *jurassien,* je viens vous féliciter sur le succès de votre entreprise à fonder une république durable! Il a fallu des hommes énergiques comme vous pour arriver à triompher! Et membre de la Commune, vous saurez dignement la représenter!

« Cher compatriote, j'aurais un grand plaisir de pouvoir vous serrer la main et vous entretenir un instant sur une réflexion, etc.

« *Signé :* Marescot. »

Il suffit donc d'avoir un compatriote membre de la Commune pour se croire digne de quelques égards ou même de faveurs particulières.

Rateaux, caporal (4 avril), adresse une réclamation de solde à la Commune et termine ainsi : « Recevez les salutations fraternelles *d'un concitoyen du citoyen* Ulisse Parrent, membre de la Commune. »

Le citoyen Parent avait donné sa démission, et la manière dont Rateaux écrit son nom prouve qu'il ne le connaissait pas; mais qu'importe?

Nous avons donné quelques exemples des mobiles puérils qu'invoquent parfois les signataires de ces lettres pour expliquer leur adhésion à la Commune. Voici un vétérinaire qui par amour de l'art demande la *direction morale* de deux compagnies du train des équipages. *Quelque opinion politique qu'on ait*, il faut soigner les chevaux! Le premier de tous les devoirs est de rester à son poste auprès d'eux. Monié espérait sans doute qu'il serait beaucoup pardonné à celui qui a beaucoup aimé — les chevaux.

« Avril.

« J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu à la caserne des Célestins. J'ai eu le regret d'y voir deux compagnies du train des équipages complétement abandonnées par des officiers qui n'ont pas compris (*quelle que soit leur opinion politique*) que le premier de tous leurs devoirs est de rester à leur poste.

« Trois cents chevaux sont confiés à un sous-officier. Point de soins hygiéniques, point de ferrure. Dans peu de temps, perte sèche énorme, si cet état de choses continue.

« Ancien officier vétérinaire démissionnaire, en date du 15 mars, j'offrirais mes services à la Commune pour prendre la direction *morale* de ces deux compagnies.

« Monié. »

G. Lefrançais a écrit en note : « Pourrait être employé. »

La modestie du signataire de la lettre qu'on vient de lire est une exception. En général, ceux qui offrent leurs services à la Commune parlent bien de *leurs faibles connaissances*, mais pour demander toujours des emplois et des grades supérieurs. Parfois ils se présentent pour remplacer leurs chefs, dont ils accusent l'incapacité. C'est qu'en ce moment-là l'excès de la modestie devenait un crime civique : la situation était assez grave pour que l'acte d'un citoyen qui aurait dissimulé une partie de ses talents eût paru une véritable trahison envers la Commune !

LES OFFICIERS DE LA COMMUNE.

Le citoyen Mérigot est un citoyen carré par la base. Il a remarqué que les officiers ne se rendaient jamais au lieu de réunion du bataillon quand on battait le rappel, de sorte qu'on n'était pas commandé. Il propose qu'on les dégrade et qu'on leur mette un fusil *dans la patte,* en les faisant marcher au premier rang. De cette manière on aura toujours des citoyens à la tête des autres, et ils serviront de *paraballes* aux braves b... du second rang, où Mérigot a sans doute l'habitude de se placer. Et puis il ne faut plus de *marchands de moutarde et de sucre*, dont il paraît que l'on avait abusé dans la formation de l'état-major. Il a remarqué que le *marchand de pommade* lui-même était indigne de sa confiance, parce qu'il aime mieux parader avec un grand sabre que de se servir utilement d'un fusil, *chose plus précieuse que le pain,* avec laquelle il a d'ailleurs aussi peu de rapports que possible. Au surplus, voici la lettre du citoyen Mérigot, qui pourra servir d'argument à ceux qui soutiennent la thèse de la perfectibilité humaine indéfinie.

Aux Citoyens membres de la Commune.

« De la part des citoyens faisants partie du 59e bataillion 11e compagnie du 5e arrondissement.

« 1° Attendue que ce bataillion né pas habillier et bien armé, très peu de garde non que des fusils à piston;

« 2° Beaucoup de gardes croit que cest la un motif pour ne pas marchér;

« 3° Les officier auxlieu de réclamer auprès de vous ne le font pas quante lon bas le rappel dans le quartier pour la compagnie eus qui devrait montrer ce grand exemple, être toujours les premier à la tête de leur compagnie, ny sont jamais.

« Nous demandons à ce qu'il soit révoquer immédiatement et que nous ayons une reûnion demain aux plus tard et que les officier qui seront nommer jure de marcher jusque à la mort pour la grande cause que nous défendons; tout officier ou garde insoumis a cet demande que un citoyen et deux délégués aux commités du 9e recoivent un mandat d'ammener contre, qu'il soit degrader immédiatement devant toute la compagnie et que l'on leur colle un fusil dans

les pates et qu'il marche aux premier rang ; en sévissant de la sorte nous aurons des citoyens à *notre tête* et les garde marcheron en voyant nos chefs à leurs poste. A cette nomination ou jassisterai pour que l'on et [n'ait] pas à nommér des marchands de sucre et de moutarde qui deshonorent larme qu'il porte quesque c'est un marchand de pommade sergent major qui porte un grand sabre aux côtés aus lieur davoir un fusils et des cartouches qui plus précieuses que le pain. Regarder, Citoyens membres de la Commune, autorisé nous à ce que nous vous demandons et je vous jure que nous sévirons avec rigueur contre les insoumis. Qu'il y et aussi une recherche de passer à domicile qui ont déserter Paris qui viendront crier plus haut que nous vive la Commune vive la République quil soit traité de laches et de traitre a la patrie. Aux lieur que lon envoit les bons citoyens à Cayènne et bien cest eux même qui iron parsque nous les connaisons. PLUTOT LA MORT QUE L'ESCLAVAGE. Ma dernière parole quant la mort me surprendra sera vive la liberté pour mes concitoyens, moi j'en et [je n'en ai] plus besoin.

« C'est avec le plus profonds rèspècte que je vous salue.

« Vive la Commune. Vive la République une-et-indivisible, démocratique et sociale.

« En attendants l'alliances de tous les peuples qui prochaines.

« PIERRE MÉRIGOT rue des Lavendières place Maubert n° 8, ex chasseur a pied au 19e bataillion. »

LA FORCE DES CANDIDATS AUX FONCTIONS DE L'ÉTAT-MAJOR.

Nous trouvons dans le dossier *Casernes, palais, forts*, dans la chemise *Fort d'Ivry*, ce spécimen de la capacité des candidats aux fonctions de l'état-major :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Question à développer.

« Les avantages du gouvernement républicain sur le gouvernement monarchique (d'une nature différente de celle qui suit.)

« Les avantages du gouvernement républicain sur le gouvernement monarchique sont immenses, c'est-à-dire que chaque citoyen peut, sous une forme d'un véritable gouvernement républicain, jouir de ses droits, et de plus ne pas être opprimé par des ignobles despotes qui nous ont toujours plongés dans un abîme infini. Mon

opinion est celle-ci : je combattrai jusqu'au dernier instant pour sauver notre chère patrie et notre chère république. En outre, j'insisterai jusqu'au dernier moment que la Commune règne pour toujours.

« *Vive la Commune! Vive la République démocratique sociale !*

« BERNARD, lieutenant attaché au gouverneur, fort d'Yvry. »

Ce programme, signé Bernard, n'est-il pas celui des défenseurs de la Commune? Nous voulons parler, bien entendu, des plus intelligents. Se payer de phrases sonores, creuses et bêtes, n'est-ce pas le propre de tous ces pauvres gens sans idées, qui ne savent de quelles formules revêtir leur mécontentement et leur révolte? La femme de la Commune crie contre les préjugés et la superstition, contre l'autorité du prêtre; l'homme de la Commune déclame contre l'infâme despotisme de la monarchie. Qu'on relise cette lettre, qu'on en pèse les expressions : on aura le véritable degré de la valeur intellectuelle de la Commune. Son niais partisan souhaite que la *Commune règne pour toujours,* parce qu'il aime l'égalité et parce qu'il ne veut d'aucune *royauté.*

Le citoyen M. Grognard prétend ne contraindre personne à aimer la République et à la servir, pour une raison bien simple, c'est qu'il est convaincu que cet amour est au fond de tous les cœurs, ou à peu près. Il ne s'agit que d'en obtenir l'éclatante manifestation. Eh bien, une douce violence est nécessaire pour arriver à cette expansion d'un sentiment qui déborde : que de braves gens discrètement attendent le moment d'être *requis, enrôlés,* poussés à coups de crosse aux remparts ! Hésiterait-on à faire leur bonheur? Grognard espère que non. Il est persuasif, insinuant, pressant et irrésistible. C'est un homme qui a voulu faire bien des heureux, mais qui aura fait bien des ingrats !

Aux Citoyens membres de la Commune.

« CITOYENS,

« La rentrée des armes, des effets d'habillement et d'équipe-

ment des émigrés, se faisant avec une extrême lenteur, et même pas du tout dans certains quartiers, ne pourriez-vous pas inviter les concierges à grouper par maison ces objets, que vous n'auriez plus qu'à faire enlever ?

« Le mode de recensement adopté dans le IIe árrondissement devrait être étendu à tous les autres arrondissements. Ce travail par les concierges pouvant être contrôlé par-ci par-là, aucun ne s'exposerait à faire de fausses déclarations.

« Il conviendrait de faire ce recensement par étages, de façon à connaître les absents aussi bien que les présents, garde national ou non, armé ou non, la compagnie, le bataillon, s'il touche l'allocation, s'il a été militaire, le grade dans l'armée.

« La plupart des citoyens qui se trouvent à présent à Paris sont dévoués au principe communal et républicain. Ceux qui sont dans la limite d'âge pour faire le service actif, n'attendent que le moment d'être requis, sans pourtant se déranger. Quant aux hommes de quarante à soixante ans, ou peut-être mieux de quarante-cinq à soixante, ils ne demandent pas mieux que d'être organisés en bataillons, par quartiers, pour faire le service des postes intérieurs, la police municipale, voirie, moralité, etc., etc., rondes et patrouilles de nuit, surveillance nécessaire aussi contre l'espionnage.

« Il faut que toutes les municipalités agissent à l'unisson pour ce service, qui doit être uniforme. Elles ne doivent point préjuger de la volonté de leurs administrés par tel ou tel écho. La majorité, je le répète, est acquise au principe que vous défendez. Une plus grande lenteur est préjudiciable.

« Les armes et effets que vous trouverez en grand nombre permettront d'équiper de suite ceux qui sont disponibles.

« Vous allez former votre cavalerie, surveillez achat et direction; le contrôle pour cheval doit être comme pour homme, à peine de gaspillage.

« Saluts fraternels.

« Vive la Commune! vive la République !

« *Signé :* M. Grognard. »

« *P. S.* Il y a des fuyards sous le couvert de telle ou telle nationalité; dans le doute, constatez l'identité. Fait fréquent. Faire signer sur le permis pour voir si la signature est la même. Il y a nombre de domestiques, de marrons bourgeois qui rient à vos dépens. Prenez ce modèle-là. »

La femme Ballanche, rue de la Procession, 24, à Vaugirard, herboriste et sage-femme, se plaint que, vers minuit, une douzaine de gardes nationaux se soient présentés chez elle après avoir brisé deux portes pour faire une réquisition; elle a été injuriée, menacée de mort par ces forcenés, auxquels il a fallu donner de l'eau-de-vie. On a fracturé les meubles, on lui a volé des billets de banque, une théière d'argent. Sans cette soustraction, elle ne se fût pas plainte.

« Je viens vous supplier, Messieurs, de faire votre possible pour retrouver ces hommes, qu'ils me rendent cet argent. Je ne leur demande que cela et leur pardonne.

« Dites-leur que j'ai perdu mon fils à la bataille de Gravelotte, mon soutien, tout mon espoir; que j'ai recueilli deux enfants qui ont besoin de tout mon dévouement; ils les ont vus; que j'en adopte une pour ma fille, que je suis ruinée par cette maudite guerre, qu'il me faut fermer ma maison; qu'ils aient pitié, et je leur pardonne de tout mon cœur! »

Pauvre femme! sa plainte n'est-elle pas touchante? Mais pourquoi son fils s'est-il fait tuer à Gravelotte, aurait-on pu lui dire; et on aurait ajouté spirituellement : *Fallait pas qu'il y aille!* Vivent les vivants, et tant pis pour les morts! Des mères prudentes avaient dit à leur fils au moment de leur enrôlement dans la mobile : A la première occasion, arrange-toi pour te laisser prendre. Si Ballanche eût reçu et suivi ce conseil, il ne fût pas mort, et peut-être se serait-il trouvé là, à Vaugirard, pour défendre sa mère contre les pillards.

Déposition de la femme d'un orfévre, qui déclare qu'*en l'absence de son mari, un garde national lui a apporté un kilo et quelques grammes de débris de vases sacrés et autres qu'elle a achetés*. 16 mai, déposition signée BONDON.

Tous ceux qui marchaient, ne marchaient pas, on le sait, de leur plein gré. Quel drame douloureux on entrevoit dans cette lettre!

« Paris, 11 mai 1871.

Au Citoyen colonel Gois, rapporteur à la cour martiale.

« Mon Colonel,

« Le nommé Gache, déclarant ne savoir point écrire, me charge de vous instruire qu'il reconnaît avoir manqué à tous ses devoirs de citoyen et d'honnête homme en faisant une fausse déclaration dans le but de se faire dispenser du service de la garde nationale, et qu'il s'engage à partir avec son bataillon, dès que la liberté lui sera rendue.

« Sa femme devant accoucher le 20 courant, il aurait désiré être auprès d'elle à cette époque; de là sa malheureuse idée de dissimuler son âge.

« J'espère que vous voudrez bien agréer ses vœux et l'envoyer de suite dans un bataillon, où il pourra rendre des services puisqu'il est ancien militaire.

« Agréez, mon Colonel, mes très-humbles salutations,

« Charles Borche. »

Une main tremblante a écrit au bas :

« Luce a pauve Gache. »

Guyonnet envoie à Delescluze (29 floréal) une lettre de leur ami commun Bourachot, qu'il avait soigneusement cachée. *La photographie accusatrice de Bourachot se trouve jointe au dossier. qui fait partie des Archives de la justice militaire.* Imprudent Bourachot!

« Citoyen général (La Cecilia),

« Il vient de m'être envoyé des délégations d'officiers pour me demander que l'on brûle le village de Bagneux et les environs au pétrole. Comme je n'ai pas ces engins en ma possession, je les envoie près de vous, etc.

« *Le commandant du fort,*

« Gillard. »

(19 mai.)

On voit que ce n'est pas la bonne volonté qui manquait de brûler tout avec du pétrole.

Il paraît que chaque arrondissement était doté d'un Comité central, comme le prouve la pièce suivante (*sans date*) :

COMITÉ CENTRAL.

Permanence du XVe arrondissement.

« Déclaration que l'on nous fait à l'instant, qu'il se formerait « une certaine collision ayant pour but de diminuer les hommes de « garde à la place Vendôme, en leur faisant parvenir quelques « feuillettes de vin, et puis les surprendre.

« Tenez-vous sur vos gardes.

« Le délégué,

« G. SOLER. »

Si le délégué Soler voulait empêcher, par la crainte d'un danger imaginaire, les fédérés de s'enivrer chaque jour, l'intention était bonne. C'est tout ce qu'on peut dire de cette intéressante communication.

Ces comités locaux de surveillance n'étaient que des officines de dénonciation.

Presque toutes les lettres que nous parcourons sont remplies de déclarations de même nature. L'âme se gonfle de fiel dans le contact des hommes ; la crainte seule en retient le débordement. Mais dès que la compression exercée par ce sentiment disparaît, l'injure, la calomnie, la méchanceté, la haine font irruption. Nous n'en finirions pas à reproduire ces délations qui ont pour prétexte un dévouement désintéressé à la Commune. Elles n'émanent pas toutes de personnalités obscures. Voici, par exemple, la veuve d'un officier supérieur, belle-sœur d'un général de gendarmerie, qui écrit, à la date du 14 mai, à Delescluze, une lettre de laquelle nous nous bornerons à extraire deux lignes : « Je veux vous confier quelque chose de GRAVE... Le temps passe et la trahison fait son œuvre. » — Un bon enfant de cinquante et un ans n'a rien de plus pressé que de signaler comme réfractaires cinq camarades probablement plus jeunes que lui.

Aux membres de la Commune de Paris.

« Vous voulez recruter ! eh bien, moi, simple vieillot de cinquante

et un ans, j'ai l'honneur de vous informer que rien qu'au bureau A, 46, rue Notre-Dame des Victoires, Société générale, vous avez cinq hommes à prendre sur six dont se compose le bureau, — et je suis le sixième.

« Si vous n'agissez pas, retirez-vous. La mollesse n'est pas de saison.

« Salut et respect.

« GIARD.

« 3, rue Belhomme (Montmartre).

« Taisez mon nom, s'il vous plaît. »

Un habitant de Guérande fait acte d'adhésion à la Commune de Paris. Dans quel but? Guérande veut-il s'insurger *comme Guéret et toutes les grandes villes de France?* Le but du pétitionnaire est plus modeste. Il désire simplement avoir des nouvelles d'un mobile marié, « fils d'un cordonnier de la Turbale. Ce jeune homme se trouvait à l'ambulance, lorsque le siége de Paris a été recommencé par l'exécrable Thiers et ses compères complices. Peut-être fait-il partie de vos héroïques défenseurs! Je serais bien aise d'avoir des renseignements par votre administration si pleine de sollicitude pour tous ceux qui sont sous ses ordres. Nous n'avons que des renseignements incomplets, falsifiés par Versailles, de la grande Commune de Paris; nous serons bien aises d'en avoir de véridiques et de complets. » Ce brave Guérandois croyait sans doute Versailles capable d'avoir *falsifié* les renseignements relatifs à ce fils d'un cordonnier de la Turbale, et c'est pourquoi il s'adressait au représentant de la véridique et grande Commune, au citoyen Cluseret. Nous avons la douleur de lui apprendre que sa lettre n'avait pas été ouverte, et qu'un Versaillais, le colonel de Clermont-Tonnerre, qui l'avait trouvée sur le bureau du citoyen Moreau, l'a décachetée le 29 mai et le premier en a pris connaissance, comme l'indique une note laissée par lui au dossier.

— Un grand nombre d'officiers démissionnaires, après le siége, offrirent leurs services à la Commune, tandis que des journalistes anglais et américains, dont les cartes de visite ont été conservées, mettaient leur plume à sa disposition.

— Parfois on rencontre des plaintes furibondes, telles que celle-ci :

« Ce tyran de Rossel nous accuse des fautes qu'il a commises. J'ai envie de donner ma démission. » Non, mon brave, tu garderas tes galons et ton traitement. Officier d'état-major sous le siége, officier d'état-major sous la Commune, officier pour rire sous tous les régimes, tu te trouveras encore quelque chose sous la République [1].

D'autres fois, on a recours à des formules bien humbles, qui auraient dû offusquer un républicain farouche. Aux yeux de Lefèvre, qui professe le dévouement le plus absolu à la Commune, Delescluze ne vaut pas moins que M. Rouher lui-même et que le glorieux maréchal Lebœuf; aussi l'appelle-t-il *Son Excellence M. le ministre de la guerre.* Un peu plus, le père Gaillard aurait été traité d'éminence pour les barricades qu'il a élevées!... Comment la postérité distinguera-t-elle la Commune de l'Empire? Des *Excellences* partout et toujours : c'est un pays condamné à la perfection. Chez les nations décrépites, la pompe des qualifications couvre la nullité des individus. Le vase dont se servait Amasis pour se laver les pieds était d'or; image de la servilité qui consacre aux plus abjects usages le plus haut fonctionnaire, vil esclave de la démagogie ou du despotisme.

A la date du 17 avril, nous trouvons une lettre dont l'auteur propose de *faire sauter les wagons qui transportent l'Assemblée à Bordeaux.*

Par bonheur, les députés n'étaient point obligés d'aller prendre leurs billets à la gare de Paris. Mais il n'y a sorte d'idée infernalement méchante qui n'ait traversé la cervelle d'un partisan de la Commune.

[1] « L'état-major continua les traditions du premier siége.... Sauf de très-rares exceptions, les états-majors aux retroussis rouges, aux bottes brillantes, aux larges ceintures, aux multiples galons, traînant avec fracas des sabres vierges, ne firent bonne mine que dans les cafés... Le comité de salut public en fit opérer un soir une razzia dans les restaurants de filles. Le 22 mai, ils disparurent, eux et leurs uniformes. On en vit bien peu derrière les barricades. » (Lissagaray, p. 12.)

Le citoyen Loignon propose d'établir partout des machines *système Fieschi, pour défendre les rues.*

« Général,

« .... Cent hommes, six mitrailleuses, placés sur le plateau de l'Arc de triomphe, bien munis de munitions et provisions, bien décidés à s'engloutir sous les décombres du monument et de combattre jusqu'au dernier, pourraient rendre plus de services que vingt mille hommes... Si nous succombions, du haut de leur retraite ils pourraient imposer des conditions — ou brûler les Tuileries, le Palais de l'Industrie et le Corps législatif.

« A. Sokosky. »

Il y a dans cette lettre deux idées : l'une propre au siége, l'autre propre à la Commune, comme tout ce qui s'est produit pendant cette période malheureuse. L'idée de défendre Paris du haut de l'Arc de triomphe vient de M. Trochu, mais l'idée d'imposer des conditions sous peine de brûler les Tuileries, le Palais de l'Industrie et le Corps législatif, vient de A. Sokosky, et nous sommes bien aise de la voir signée d'un nom étranger. Ainsi ce n'est pas un Français qui, le premier, a fait sérieusement à des Français la proposition de *brûler* les édifices sur lesquels toutes les révolutions avaient pris l'habitude d'écrire, afin de les mettre à l'abri de la destruction : *Propriété nationale!*

Les communeux avaient une idée exagérée de la force des patriotes de la Révolution, dont ils se croyaient les imitateurs. Nous trouvons dans la minute d'une des proclamations que le Comité central adressait à la population parisienne, après l'entrée des troupes :

« Rappelons-nous nos pères de 1793, qui, pieds nus et SANS ARMES, luttaient contre l'Europe coalisée. »

Ce prodige de vaincre *sans armes* des armées coalisées ne s'est pas vu depuis le jour où Samson tua trois mille Philistins avec une mâchoire d'âne. Les mâchoires d'âne n'auraient pas manqué à la Commune, mais où trouver des Samson?

Évidemment, le membre de la Commune auteur de la pièce ci-dessus était troublé peut-être par la peur : on l'eût été à moins. Pour être membre de la Commune on n'est pas à l'abri des misères humaines, et si nous en jugions par les deux pièces suivantes, dont nous ne garantissons nullement les assertions comme exactes, on se trouverait plus faillible que le vulgaire des honnêtes gens :

Messieurs du Comité central.

« Il faudrait opposer aux misérables, tels que Jules Favre et autres, des honnêtes gens.

« Vous avez au sein de votre assemblée un homme qui laisse à désirer sur sa moralité.

« Le citoyen Assi est un déserteur et de plus un *pédéraste;* je lui défie de prouver le contraire.

« UN VRAI RÉPUBLICAIN. »

Il y a dans tout ce qui émane de la Commune des surprises de style d'une saveur propre. Quel adorable euphémisme dans cette phrase : *laisse à désirer sur sa moralité,* quand on la rapproche de l'épithète qui suit! Et que dire du défi porté par le *vrai républicain* au citoyen accusé?...

— « Que sont devenus les 67,000 francs remis par Cluseret à Rossel lors de son arrestation? Demander à Cournet. »

La note est anonyme. Nous la reproduisons à titre de document. Pour notre compte, nous croyons à l'intégrité de Rossel.

On le voit, le sens du respect manquait dans le personnel communard, comme il avait manqué pendant le siége. On accusait plusieurs des membres de la Commune, on accusait de toutes parts les officiers. Les officiers trahissaient! Les officiers prétendaient donner des ordres aux bons b... de la Commune. Ils leur reprochaient de n'être point sortis de l'École polytechnique, à preuve cette plainte de leur délégué, dont nous reproduisons, avec une scrupuleuse fidélité, l'orthographe naïve :

« Les garde et chef tel que capitaine du génies, nous mete antrave pour anlever la piesse ditte Josephine an ce cervan des mos callifians que nous navons pas fais des étude à l'écol politiquenique.

« Veuilliés agir au plus vite pour cessi, vautre délégué.

« Renaud. »

L'École polytechnique jouit d'un tel prestige, que chez le peuple celui qui veut dire : un littérateur, un lettré, un grammairien, un ingénieur, un général, un stratégiste, enfin un grand homme, — se sert de cette expression : Sorti de « l'École polytechnique ». Pauvre école! combien elle se trouve compromise aujourd'hui dans ses gloires d'hier!

Moyennant une augmentation de paye de 1 franc par jour, Jules Andrieux (lettre du 15 mai) se fait fort d'employer trois mille cinq cents cantonniers à la défense des barricades.

C'était promettre beaucoup, peut-être. Au 3 mai, les hommes étaient plus chers, si nous nous en rapportons à la lettre du citoyen Bouillot que nous reproduisons. Payez, dit-il à la Commune, et vous aurez autant de soldats que vous voudrez. — Mais l'argent? — N'avez-vous pas les biens des fuyards et les rentes des rentiers? — A la bonne heure!

L'argument du citoyen Bouillot serait bien de nature à faire réfléchir les *honnêtes* gens, c'est-à-dire les rentiers, sur les inconvénients de la déroute et de l'abstention, qui n'est qu'une fuite à l'intérieur.

« Paris, 3 mai.

« Citoyen Rossel,

« On vous dit intelligent, je l'espère; dans ce cas, j'espère que vous n'allez pas laisser à la garde nationale l'organisation que les Trochu lui ont donnée.

« ... Ouvrez les fourneaux pour les nécessiteux et payez le citoyen qui marche au moins deux francs par jour, et faites un décret qui lui alloue, après la guerre, cinq francs par jour de présence au corps, à prendre sur les biens des fuyards. — Comment! vous payez des soldats trente sous! L'Amérique les payait un dollar et plus. Payez, et vous aurez des soldats; allez donc, ne craignez donc pas; la Commune n'a pas de dettes; elle ne reconnaît pas

celles de l'Empire; vous pouvez contracter un milliard de dettes, et Paris sera sauvé; vous aurez des soldats qui vous arriveront de tous côtés.

« BOUILLOT. »

Encore un inventeur :

« 12 mai 1871.

« Je viens de faire deux cents lieues apportant à Paris sa délivrance, celle de la France, et le triomphe de l'avenir sur le passé.

« Le temps presse, l'économie du sang vous impose le devoir d'employer, sans retard, les moyens de vaincre Versailles. La négligence en pareil cas est un crime, si ce n'est pas une trahison.

« Et pourtant voilà six jours que j'ai soumis ce moyen ! »

Le signataire n'est pas égaré par l'*amour-propre d'auteur*. L'efficacité du moyen est certaine.

« Il a été expérimenté par un spécialiste distingué, professeur de chimie à l'École de médecine de Paris (le citoyen Naquet), et à Toulouse par une commission d'hommes compétents qui, à l'unanimité, ont déclaré qu'aucune armée ne pourrait résister devant les ravages de ce moyen. »

L'auteur de cette *économie du sang* signe BARBIER (Dominique).

Nous n'avons pas besoin de dire qu'aucune des personnes dont les noms figurent dans ce livre n'est connue de nous, et que tous les documents font partie des dossiers de la justice militaire, où ils ont été par elle examinés et scrutés cent fois. Nous décrivons une maladie sociale à laquelle les diverses classes de la société ont participé dans des proportions diverses, et dont la responsabilité remonte presque, à part égale, à chacune d'elles. Nous serions au désespoir d'avoir nui à quelqu'un par un travail que nous avons entrepris et poursuivi dans le seul but d'être utile à tous.

On a dit que la Commune était la révolte des déclassés et des fruits secs. Il n'y a pas de profession sociale qui ne lui ait

fourni des adhérents. Nous avons rencontré parmi les plus chauds un rédacteur de la *Gazette de la Bourse,* d'anciens élèves de l'École des mines, de l'École normale, le commandant Bachellery, qui se recommande de la condamnation qui a été prononcée contre lui pendant le siége, des avocats, des médecins.

La situation des médecins restés à Paris, après le siége, était devenue bien difficile. S'ils donnaient leurs soins aux fédérés blessés, ils se rendaient suspects aux deux partis; Versailles ne leur pardonnerait pas d'avoir été les alliés de la Commune, et la Commune les surveillait avec une défiance hostile. Leur liberté, leur vie pouvaient se trouver en danger, pour peu qu'un geste, une parole imprudente trahît leur médiocre sympathie pour une cause qu'ils servaient cependant en servant l'humanité souffrante. Une parole du chirurgien Maisonneuve avait été dénoncée par les journaux, et je ne sais ce qu'il serait advenu de lui, si les troupes nationales fussent entrées huit jours plus tard. Au reste, la lettre qu'on va lire permettra de se faire une idée des accusations auxquelles étaient en butte les seuls hommes qui fussent en état de donner aux fédérés blessés des soins vraiment éclairés et utiles.

« Le 18 germinal an 79.

« Citoyen,

« Chaque hôpital est un foyer de réaction, et l'on dit tout haut contre la Commune des choses atroces qui m'ont indigné.

« Le moyen de faire cesser cet état de choses serait d'envoyer, à dix heures du matin, quelques gardes nationaux dans chaque hôpital. Ils enrôleraient dans les bataillons de marche tous les étudiants de dix-sept à trente-cinq ans, sans en excepter un seul, et on les ferait marcher contre les insurgés de Versailles.

« ... La guerre est ouverte entre l'ouvrier, qui représente l'honnêteté, le travail, et la jeunesse corrompue, débauchée des écoles, qui voudrait nous ramener au moyen âge.

« Marcellin Ballot. »

Il en venait des adhérents, surtout de ceux qui avaient guerroyé partout, avec Garibaldi, avec Flourens, avec Cluseret, véritables condottieri, pour qui la guerre est un métier et

qui, en pays tranquille, meurent d'ennui et de faim. C'est surtout à Cluseret qu'ils s'adressaient : « Général, nous nous sommes rencontrés aux États-Unis en telle circonstance et en tel endroit, etc. » Ces Français-là ne sentaient renaître leur amour pour la France que lorsqu'ils la voyaient sens dessus dessous. — D'autres adhérents étaient moins belliqueux et ne brandissaient leur épée au cri de *Vive la Commune!* que pour la remettre précipitamment dans le fourreau, en demandant du papier et une plume, témoin Léonard Babelan. Quel fier début! En l'entendant déclarer qu'il défendra les armes à la main les principes de 93, on se sent devant un de ces hommes résolus, pour qui sa vie propre n'est pas grand'chose et la vie des autres rien du tout. Mais la fin rassure entièrement. Le siége a eu ses chevaliers de la Seringue, fort beaux hommes, ma foi! La Commune avait ses chevaliers de l'Écritoire, *faibles de santé.*

« Citoyen,

« Je suis républicain de cœur et de conviction. Je défendrai, les armes à la main, dans le 84e bataillon, les principes de 93, que le triomphe prochain de la Commune va nous assurer. Faible de santé, je préférerais prêter mon concours à cette œuvre dans un bureau, connaissant du reste la comptabilité et les écritures.

« Babelan (Léonard).

Comme ces ouragans qui soulèvent d'immenses masses d'eau, et permettent à l'œil épouvanté de voir les profondeurs de l'abîme que le soleil n'avait jamais éclairées, ces orages politiques qu'on appelle révolutions ouvrent l'âme humaine et en démasquent les derniers mystères. Ce qui était caché se montre, ce qui était muet parle, ce qui était obscur s'explique et s'éclaircit. Si vous ne voyez pas, si vous n'écoutez pas, c'est une leçon sans fruit. La tempête finie, le gouffre se fermera sur lui-même, la surface reprendra son calme habituel, couvant les germes de mort et les éléments de futurs cataclysmes.

Il faut bien cependant que nous sachions ce qui vit à côté de nous, et ce qu'il y a dans le sol où nous croyons avoir fondé un édifice social durable. Le devoir de l'homme politique est de

porter sans cesse ses études de ce côté, avec l'aide de l'historien et du moraliste. S'il ne le fait pas, il errera dans son œuvre et il compromettra gravement le présent et l'avenir. Il jugera funestes des barrières qui étaient salutaires, bienfaisantes des doctrines funestes; il prendra pour la santé ce qui n'est qu'une apparence trompeuse de force dans un corps miné par la fièvre du mal. Nous sommes, nous Français, de nature particulièrement optimiste et présomptueuse. Nous avions l'orgueil de notre centralisation avant l'Empire, de notre organisation militaire avant Sedan, et après la Commune, nous sommes fiers encore de notre civilisation. Eh bien, qu'on lise la lettre que nous reproduisons.

Et après cette lecture, qu'on se reporte par la pensée aux temps barbares où vivaient Moïse et David, Homère et Lycurgue, Socrate et Épaminondas, au temps de Rome païenne, aux époques de l'invasion des Germains, des croisades et des guerres de religion, — et qu'on nous dise si l'homme s'est perfectionné, s'il s'est rapproché de l'idéal rêvé par la sagesse antique et par la foi chrétienne, s'il est aujourd'hui plus près de Dieu que de la brute?

De prime abord, l'expression cynique de ce programme en rend suspecte la sincérité. Mais la réflexion, l'examen attentif, ne tardent pas à dissiper cette impression. Certes, parmi les adhérents à la Commune, il y en avait beaucoup auxquels ce document aurait causé la même horreur qu'à nous-même. Les doctrines de l'hébertisme, qui y sont interprétées par un gredin sans vergogne, avaient de nombreux partisans. Tridon les avait soutenues et développées à sa manière sous l'Empire. N'aurait-il pas été indigné de la signification terrible que leur donne l'auteur de la lettre au citoyen Audoynaud? Nous le croirions. Mais les théoriciens qui par jactance, par bravade littéraire, paraissent avoir à cœur de démolir tout ce qui existait avant eux : doivent être mis en face des conséquences de leur enseignement. Il se trouvera toujours, de par le monde, de plus forts logiciens qu'eux : ils parlent, ils écrivent; ceux-ci agissent ou n'attendent que le moment d'agir. S'ils n'arrivent pas à jouir à leur façon, ils détruisent et ils brûlent!

D'ailleurs, ce n'est pas Tridon qui est le père de l'*hébertisme :* Tridon avait une fortune que généreusement il mettait au service de ses folles idées. Ce n'est pas même Hébert. Qui donc l'a enfanté, qui l'a encouragé ? Qui l'a glorifié et propagé? Celui aux yeux de qui la fortune seule a du prix, l'argent seul est un titre à la considération, parce que seul il procure les jouissances matérielles; celui qui s'enrichit au moyen de l'usure, du mensonge, de manœuvres déloyales, aux dépens des honnêtes gens; celui dont la fortune est un outrage et un défi à la justice de Dieu sur la terre.

Celui-là, adorateur du veau d'or, professeur d'hébertisme, vous pouvez maintenant le nommer, ô bourgeois! Il a beau prêcher vertu et résignation aux pauvres, ses exemples parlent plus haut que ses préceptes, et c'est lui, oui, c'est lui qui est le principal collaborateur de l'auteur du programme qu'on va lire.

« Lettre sans signature. Voir le 28 avril 1871. Le timbre de la poste porte cette date. Voir l'enveloppe ci-jointe[1]. »

Au citoyen Audoynaud.

« Je m'adresse à toi, Citoyen, sans te connaître, mais parce que ton nom est en tête de la liste du *Comité,* et que je présume que tu communiqueras mes observations à tes collègues.

« Cela ne marche pas, Citoyen, la Commune est au-dessous de sa mission, il faut y aviser au plus tôt.

« Ce sont les vieux errements monarchiques et parlementaires. Rien autre chose. Des ménagements pour les vieux préjugés économiques, philosophiques et sociaux. Nulle mesure révolutionnaire comme l'entend le peuple. Est-ce la loi relative aux loyers? Au lieu d'installer définitivement le peuple dans le logement des riches et des bourgeois, on lui fait la remise humiliante, accompagnée de considérants plus humiliants encore, de trois termes de loyer, et on l'expose pour l'avenir aux griffes des vautours qui sauront bien le rattraper dans l'avenir. On le laisse dans le cloaque.

« Est-ce le projet relatif aux monts-de-piété? Au lieu de faire ren-

[1] Cette note, d'une autre écriture que la lettre, est due probablement à la personne qui en a la première reconnu l'intérêt. Nous n'avons pas retrouvé l'enveloppe.

dre gorge aux riches, aux bourgeois, aux exploitants, et avec le produit de cette institution, soit en meubles, soit en argent, soit en produits alimentaires, initier enfin le prolétaire aux jouissances de l'aisance et même du luxe, on lui fait, non, je me trompe, on se propose de lui faire le beau cadeau de cinquante francs, puis on recule, on hésite, pour ne pas désobliger les actionnaires du Mont-de-piété.

« Qu'a-t-on fait pour l'alimentation? Des cantines municipales où l'on débite d'affreuses *compotes*, tandis qu'à côté on voit encore des restaurants de luxe où le riche et le bourgeois vont se goberger, et cela lorsqu'il est si facile de mettre la main sur les caves et les réserves des jouissants actuels et des marchands qui les alimentent!

« Qu'entend-on à l'Hôtel de ville? Des paroles surannées de respect, de droit, de probité, de décence, et même, le diable m'emporte! de délicatesse, toutes fadaises pour couvrir et excuser l'oppression des prolétaires par les riches et les bourgeois. On y parle aussi, crois-moi, Citoyen, de capitaux et d'intérêts!

« Je te le demande à toi et à tes collègues, n'est-ce pas là la défaillance, la défection et la trahison?

« En ce moment, il n'y a qu'un droit, c'est celui du prolétaire contre le propriétaire et le capitaliste, du pauvre contre le riche et le bourgeois, du déshérité depuis des siècles contre l'aisé et le jouissant. Pauvres et prolétaires, nous n'en avons pas, nous n'en voulons pas d'autres à la jouissance, à l'aisance. Si le gâteau n'est pas assez grand pour que tous y aient une part égale, à nous d'abord avant tous : il y a assez longtemps que nous attendons : les aisés et les riches d'aujourd'hui attendront à leur tour. Voilà l'égalité comme il nous la faut. Compensons d'abord le passé; quant à l'avenir, nous verrons.

« Qu'on ne berne donc plus le peuple avec ces mots vides de sens et vieux, de probité, respect de la propriété, de droit, de produit du travail et de l'épargne; *tout* nous revient, à nous prolétaires, *tout est à nous,* et nous le prendrons, entendez-le bien, beaux parleurs de l'Hôtel de ville. L'air des salons dorés vous a déjà corrompus! Nous le prendrons, vous dis-je, et si vous n'avisez pas par des mesures générales et régulières, nous le prendrons, comme nous l'entendrons, à notre heure, à notre aise, mais nous le prendrons. Vous aurez beau écrire, afficher : *Mort aux pillards, mort aux voleurs!* qu'est-ce que cela nous fait? nous serons les plus forts.

Ce sera tant pis que tout cela, car le préjugé contre nous est encore bien enraciné, d'une part, et de l'autre il y aura beaucoup de gaspillage, de valeurs perdues. Mais tout cela c'est votre faute, parlementaires de l'Hôtel de ville; au lieu de détruire les vieux préjugés, vous les alimentez, vous les arrosez de vos phrases sentimentales et morales; au lieu de régulariser, par une mesure générale, la restitution qui nous est due, vous parlez et vous agissez comme des gens qui n'ont point la moindre notion de ce que veut et exige le prolétariat.

« Il y a encore un préjugé que je vois s'épanouir dans les affiches et les arrêtés de la préfecture de police. C'est celui de la pudeur, de la décence, de la morale publique. Dans quels vieux bouquins de morale religieuse et philosophique va-t-on chercher ces mots vides de sens ? Vides de sens, oh non ! je me trompe, ils ont un vrai sens, une vraie signification, mais surtout un but, un objet ; ils ont été créés pour enlever les jouissances de la nature aux niais, et les réserver aux riches et aux aisés : c'est un raffinement de plus qu'ils ont voulu se procurer. Arrière donc avec vos affiches et vos arrêtés, citoyens de la préfecture de police! Il n'y a ni décence, ni pudeur, ni vice, ni prostitution. La nature s'occupe peu de ces stupidités, elle a ses besoins, ses exigences, et il faut y satisfaire comme on l'entend, à sa manière, quand et où l'on veut, à l'occasion, à la fantaisie, au hasard, après une longue attente ou à la première rencontre, *avec qui plaît*, comme nous le faisons, nous autres prolétaires, entre nous. Seulement, aujourd'hui, ce qu'il nous faut, ce sont tes filles, ô riche et aisé! ce sont tes femmes; ce qu'il nous faut, c'est qu'elles entrent, au profit des prolétaires et de tous, dans la grande famille commune. Régularise au plus tôt cette mesure, pudibonde Commune, sinon nous y procéderons nous-mêmes, et crânement, je t'en réponds. Hélas ! je n'en parle pas pour moi personnellement, car mon âge ne me permettra plus que d'assister au spectacle de cette grande et magnifique priapée qui sera l'inauguration de la véritable communauté. Au reste, quand le résultat n'en serait pas aussi grandiose qu'il apparaît à mon esprit, cette fête est due au prolétariat. Assez longtemps le riche et l'aisé ont accaparé les filles les plus belles, lui laissant les laides, les sottes et les acariâtres. Quant à les débaucher, nous savons que ce n'est pas tout à fait vrai, nous ne leur lâchions que nos restes, mais ils les gardaient et les infectaient de leur orgueil. C'est déjà trop. Mais, à vrai, le petit voisin, le petit cousin et quel-

quefois aussi le petit frère (à l'infraction d'un préjugé stupide), le petit frère savait fort bien dresser, façonner la petite voisine, la petite cousine et la petite sœur à toutes les jouissances que la glande aphrodite prodigue à ses favoris. Papa et maman s'en mêlent quelquefois, et ils ont raison, mais c'est assez rare, et ils s'en repentent trop souvent, les imbéciles, pour que nous en parlions.

« Aussi ai-je haussé les épaules en lisant l'arrêté relatif aux cafés, où l'on parle de prostitution. Il n'y a pas de prostitution, la prostitution est un vieux mot, sachez-le bien, parleurs de la Commune, comme les mots de pillage et de vol. C'est avec ces mots que l'on rive nos chaînes; tant qu'on s'en servira, nous ne serons ni libres ni républicains. Arrière, vieux oripeaux, vieux préjugés, rentrez dans l'ombre! Disparaissez au souffle de la raison, fantômes imaginaires de vol, de pillage, de viol, d'inceste! ou plutôt revenez, reparaissez tels que vous êtes réellement, forts, puissants, invincibles, nerveux et beaux, et vous appelant de votre vrai nom : les fils de la nature, les droits du peuple.

« Voilà notre déclaration à nous, prolétaires; elle n'est pas imprimée sur du beau papier communal comme la vôtre, nosseigneurs de la Commune; elle est griffonnée par la main d'un vieillard, mais elle prévaudra, ou, je le répète, par des actes réguliers, normaux mais immédiats, exercé de voies de fait avec irruption ou débordement tels que ni Paris ni Versailles ne peuvent arrêter, sachez-le bien, nos maîtres.

« Et vous, membres du Comité, inspirez-vous du grand esprit des hébertistes, rejetez les vieux préjugés de vertu, de pudeur, d'humanité, allez de l'avant; appuyez-vous sur ce qui est vrai, sur ce qui est fort; inscrivez sur votre drapeau cette devise : TOUT A TOUS; TOUTES A TOUS ET A NUL. Mais pour le moment, restreignez-le au profit du PROLÉTAIRE.

« Sachez-le bien, Citoyens du Comité, l'orage gronde; renvoyez sans retard ces phraseurs idéalistes de la Commune, supprimez ces stupides journaux, y compris le pâle Père Duchêne, et *clémenthématisez* ceux qui résisteraient.

« Salut et hébertisme[1]. »

[1] Nous avons reproduit textuellement cette lettre, sauf quelques fautes d'orthographe, mais nous ne nous sommes pas chargé de faire disparaître des obscurités provenant de la contexture de la phrase ou de l'omission de mots.

MOIS DE MAI

1er MAI.

La Commune décrète : « Un comité de salut public sera immédiatement organisé. Les pouvoirs les plus étendus sur toutes les délégations et commissions sont donnés à ce comité, qui ne sera responsable qu'à la Commune. »

Rapport militaire : « Le fort d'Issy a été sommé de se rendre. Nous avons répondu aux troupes versaillaises que nous le ferions plutôt sauter que de le livrer aux royalistes. »

COMMUNE DE PARIS. — COMMISSION DE LA GUERRE.

« Paris, le 1er mai 1871.

Au citoyen Rossel, délégué de la guerre.

« CITOYEN,

« Le Comité central salue votre nomination comme délégué à la guerre.

« C'est une garantie pour lui que la défense va prendre une vigueur qui jusqu'à présent lui a fait défaut, et que tous les moyens d'action seront employés. Pour assurer tous les services, il vous faut, en dehors de casernes spécialisées, des hommes éprouvés, des patriotes à sang révolutionnaire, qui n'ont qu'un but, le salut de la République.

« A ce titre, la commission de défense du Comité central vous offre son concours absolu. Elle demande que vous lui donniez le contrôle général des travaux de défense, et celui de l'artillerie. En résumé, pleins pouvoirs pour commander sur place les réparations nécessaires, *et sur notre signature et le timbre du Comité* faire délivrer aux forts, aux bastions, les munitions que l'artillerie nous demanderait.

« Quelques-uns de nos membres étant mécaniciens, nous pourrions visiter les ateliers, surveiller les travaux, les activer, etc.

« Salut et fraternité.

« *Les membres de la commission de défense du Comité central.*

« (*Ont signé*) : HEUZELOT, LAROQUE, BISSON, ROUSSEAU. »

« Nathaniel Rossel, capitaine du génie dans l'armée régulière, s'était échappé de Metz après la capitulation de Bazaine, et avait rejoint l'armée de la Loire, où son intelligence, sa science, son courage, son dévouement, le firent nommer colonel à titre auxiliaire. Il était à Nevers quand éclata le 18 mars. Il envoya immédiatement sa démission, et arriva le 21 mars à Paris. Le Comité central, sur une recommandation pressante, le nomma chef de la 17e légion, à Batignolles, où Rossel fit la connaissance des deux Dombrowski, de Wroblewski et d'Okolowicz, encore simples particuliers. Un nommé Alphonse Ducamp, reconnu plus tard pour avoir appartenu à la police impériale, l'arrêta le 3 avril au matin, et le conduisit à la préfecture de police. Charles Girardin et moi nous le fîmes relâcher et le présentâmes à Cluseret, qui l'accepta avec empressement pour son chef d'état-major, et le nomma en outre président de la cour martiale. Tels furent les débuts de Rossel à la Commune. » (Malon, p. 208, en note.)

RAPPORT DE POLICE.

Bourse. — « On dit que les membres de l'hôtel de ville ont commandé plusieurs ballons, afin de pouvoir se sauver au moment où les troupes versaillaises entreront dans Paris.

« Le délégué à la guerre a été, dit-on, arrêté parce qu'il a voulu faire évader l'archevêque de Paris. D'autres disent que c'est parce qu'il a envoyé plusieurs bataillons au feu sans cartouches. Les hommes de la Commune ne peuvent pas s'entendre. S'ils sont les maîtres encore quelques jours, ils se feront tous arrêter à tour de rôle. La semaine dernière c'était F. Pyat, aujourd'hui c'est le délégué à la guerre, demain ce sera son successeur, et ainsi de suite. Ils sont du reste sur le point de mettre la clef sous la porte, parce qu'ils savent bien ce qui les attend.

« Pour avoir la paix, il faut que la garde nationale dépose les armes; si elle ne veut pas le faire de bonne volonté, on l'y forcera, et ce sera sous peu.

« Les 149e et 227e bataillons sont partis aujourd'hui. Le rendez-vous était pour une heure, place de la Bourse. Cinq ou six gardes du 227e ont laissé partir leur bataillon parce qu'il leur manquait, disaient-ils, les effets de campement. Ils sont arrivés au lieu de la réunion à trois heures et demie. Un garde du 149e, en état d'ivresse,

disait qu'il voulait faire du service à l'intérieur, mais qu'il ne voulait pas aller au feu, et c'est pour cela qu'il a laissé partir son bataillon.

« Beaucoup de gardes ayant reçu l'ordre de partir, se plaignent qu'on ne leur a pas encore donné des effets, tandis qu'on en a donné en double à d'autres. Ils ne veulent pas partir sans être habillés. »

Concorde. — « Un habitant de Paris, ayant plus de quarante ans, a été arrêté il y a deux jours par les Versaillais à Châtillon, et conduit au poste par quatre hommes. Le capitaine, qui se trouve être le fils d'Aurelle de Paladines, lui a demandé son laisser-passer; il n'en avait pas. Il lui a demandé d'où il venait. « De Paris, a-t-il répondu, et j'y retourne. — Je ne puis vous laisser aller, dit le capitaine; je vais vous faire conduire chez le colonel, qui vous donnera probablement un mot pour pouvoir traverser nos lignes. » Arrivé chez le colonel, il a subi l'interrogatoire suivant : « D'où venez-vous? — Le prisonnier : De Paris. — Le colonel : Canaille! s'écria-t-il. — Pardon, colonel, dit le prisonnier, il y a d'aussi honnêtes gens à Paris qu'à Versailles. — Taisez-vous, reprend le colonel toujours sur le même ton, vous resterez à Châtillon. » Le prisonnier s'est sauvé dans la nuit, et il a pu alors rentrer hier à Paris. Ce fait est raconté par le prisonnier lui-même. »

Quartiers populeux.

« On parle beaucoup du remplacement au ministère de la guerre du citoyen Cluseret par le citoyen Rossel. Cela produit une certaine émotion dans les masses, et l'on attend à ce sujet de promptes explications. — Quelques citoyens s'obstinent à considérer la guerre civile comme terminée. — Écoutez, disent-ils. Rien!... Aucun bruit de canon aujourd'hui... L'on est en train de *s'entendre* en ce moment. Croyez-nous, l'on s'entend. — Trêve de quelques heures, répondent d'autres citoyens; la paix est impossible, aujourd'hui du moins. Le moment n'est pas encore venu. La paix? Mais alors la Commune trahirait Paris, car, en ce moment, Paris ne peut avoir la paix qu'en y laissant son âme. Ce serait sa ruine morale (déportations à part). — Pourquoi, demande-t-on dans différents groupes, des jeunes gens sont-ils incorporés dans l'armée sédentaire? Le décret, pourtant, dit catégoriquement : De dix-neuf à quarante ans le service est obligatoire. Il n'y a pas d'échappatoire;

pourquoi alors des exceptions? Sous Trochu cela pouvait passer; mais aujourd'hui l'on ne peut le tolérer qu'en se dépopularisant. — Sommes-nous, oui ou non, soldats de la révolution? Oui. Eh bien, donc, agissons révolutionnairement. — Et encore, ajoute-t-on, ce décret, tel qu'il est, représente la déesse Révolution avec un bras et une jambe de moins. La voulez-vous au complet? Décrétez alors la *levée en masse;* l'organisation de la garde nationale, ainsi qu'on la pratique en ce moment, est plutôt sa désorganisation. La levée en masse, et alors les hommes de quarante à cinquante ans qui veulent et qui savent se battre (ils l'ont prouvé) pourront marcher sans que leurs femmes, qui s'appuient sur le décret, leur barrent le passage. La levée en masse?... Mais les femmes (du moins, la plus grande partie) approuveraient de tout cœur. Ne sont-elles pas indignées de voir leurs maris exposer bravement leur vie, tandis que sur leur carré de jeunes j... f... (comme dit le Père Duchêne) sont encore à monter leur première garde? — Du reste, finit-on par dire, cette mesure énergique, devant laquelle on recule, il faudra la prendre, à moins d'ouvrir les portes aux casse-tête et à leurs frères les goupillons. — Ce n'est pas dans un seul quartier que j'entends dire cela, mais dans tous les quartiers populeux. — Quelques citoyens de la Haute-Marne ont convoqué leurs concitoyens pour aujourd'hui, salle du Cirque national, *réunion toute de paix,* vingt-cinq centimes d'entrée, sans consommation. Je vais de ce côté. A une heure, cent cinquante citoyens se trouvent devant la porte. Mauvaise recette! Le théâtre équestre n'aura jamais eu pareil *fiasco.* — Décidément, les rangs réactionnaires s'éclaircissent de plus en plus. Quelques jours encore, et la Commune n'aura plus de brebis égarées. — Un citoyen fort riche, à ce qu'il paraît, dit au milieu d'un groupe qu'il a été à Versailles, et raconte ce qui suit : « A Versailles, si vous voulez vivre à l'hôtel, cela vous coûte quarante francs par jour. La *terreur blanche* est en ce moment la souveraine de l'endroit. Êtes-vous nouvellement arrivé dans la ville du ci-devant Roi-Soleil, aujourd'hui cité du roussin, les uns vous regardent d'un air menaçant, d'autres vous suivent, tous vous surveillent comme si vous étiez un malfaiteur en rupture de ban. L'on a peur de se parler, et si, lorsque l'on se rencontre, on est assez audacieux pour cela, le décousu et la banalité président à votre conversation : — Tiens, c'est vous? — Oui, c'est moi. — Par quel hasard? — J'allais vous adresser la même question. — Ah! c'est que... — Oui, naturellement... Et votre dame? — Merci,

pas mal, — elle est morte... — Et vos enfants? — Parfaitement, je n'en ai pas. — Ah! — Oui... Au revoir!... — Adieu. » Et l'on se sauve, car déjà l'œil d'Argus est là qui darde sur vous. » — Autre chose qui donne une idée de l'estime que les Versaillais ont pour la capitale du monde civilisé : J'entre chez un épicier, dit le citoyen. Trois garçons sont là, les bras ballants ; pas un client. — Une livre de sucre, s'il vous plaît. (Personne ne bouge.) — Une livre de sucre, répétai-je. (Même empressement à me servir.) Mais, sacrebleu, ne m'entendez-vous pas, ou bien vous fichez-vous de moi? — Qu'est-ce que c'est? dit tout à coup le patron en sortant de l'arrière-boutique. Vous faites bien le malin! Vous arrivez sans doute de Paris? — Sans doute. — Ah! Et sans doute aussi vous faites partie de la crapule qui l'habite?... — Vous êtes un insolent, dis-je alors ; je suis propriétaire de huit maisons à Paris, — en effet, j'ai quatre-vingt mille livres de rente, — et je vais vous faire arrêter, si vous ne me servez à l'instant. — Pardon, monsieur, pardon, dit alors le couard Versaillais en ôtant sa casquette, je ne savais pas... Garçons, servez donc monsieur! Qu'est-ce que vous f.... là ? »

« La franc-maçonnerie, l'Alliance républicaine, avec toutes les conséquences que l'on tire de ces deux grands appuis; l'arrestation du général Cluseret, annoncée dans le *Cri du peuple*, et enfin les bruits de paix, font à peu près tous les frais de la journée. »

2 MAI.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

« 2 mai 1871, 4 heures 30 soir.

Comité de salut public à guerre et à place.

« Le comité de salut public tient absolument à ce qu'on garde Issy à tout prix et jusqu'à nouvel ordre. Prendre les mesures nécessaires et sans délai.

« *Pour le comité de salut public,*

« ARNAUD, FÉLIX PYAT.

« P. C. C. *Signé :* REBILLA. »

LES FÉDÉRÉS JUGÉS PAR JANSSOULÉ.

« Citoyen Masson,

« Le 4 avril dernier, comme lieutenant d'ordonnance du défunt chef de légion Viellant, je commandai la reconnaissance qui fut faite en avant des machines blindées.

« J'avais demandé soixante volontaires au 61e bataillon de la garde nationale et au 78e bataillon, tous deux appartenant à la 18e légion.

« Je pus attester que mes volontaires possédaient le sang-froid et le mépris du danger. Pendant quarante minutes il nous fallut ramper pour revenir au point de départ, car le feu de l'ennemi, qui n'avait éclaté qu'après que nous étions arrivés à dix-huit cents mètres des machines, nous défendait de rester debout.

« Le *même jour*, la panique s'emparait des deux bataillons, et malgré les braves cités, les postes étaient abandonnés.

« Depuis, la démoralisation occasionnée par l'inconstance de l'esprit parisien, plus encore que par l'argent des agents de Versailles, rend le service de guerre presque impossible.

« Les bataillons du centre sont contre la guerre. Les bataillons républicains des faubourgs sont gangrenés par l'ivrognerie, et corrompus, en partie, par des réactionnaires.

« Il faut vivre dans ce milieu pour bien l'apprécier. Il faut entendre la féroce brutalité des êtres que la terreur domine, s'exprimant par ces cris :

« — Où en sommes-nous? Nous sommes f..... Après Trochu...
« Cluseret! Après Cluseret... Rossel!... Les Dombrowski, etc., etc.,
« n'ont pas même fait une action d'éclat..., etc., etc.

« Citoyen Masson, je suis auteur dramatique, mais je suis des Pyrénées, et j'ai le cœur hardi, ferme et fier du montagnard. J'ai servi sept ans, de dix-huit à vingt-cinq ans, dans les chasseurs à pied... J'ai fait les guerres d'Afrique et de Crimée.

« Donc je suis susceptible de dire juste.

« Aujourd'hui, il faudrait à tout prix que l'on réunît dans toutes les légions les poignées de braves qui vont combattre, et qu'on relevât par eux le moral de la garde nationale, découragée en partie.

« J'ai la ferme espérance, en six jours, à partir de l'heure de la réunion qui aura lieu demain au soir, et que le citoyen Vermorel présidera, que j'aurai de six à sept cents volontaires.

« Si le citoyen Masson nous vient de suite en aide, j'espère de prompts résultats.

« J'ai soumis au citoyen Vermorel une proposition de solde.

« Je gradue à partir du garde, auquel je donne trois francs par jour. Un franc pour sa femme.

« Et cependant la discipline sera d'une sévérité semblable à celle qui régit les compagnies de discipline en Afrique.

« En cela je n'exagère pas. Je sais comment prendre les hommes. Déjà j'ai obtenu ce résultat à Asnières. Mes lascars étaient les plus mauvais sujets du 258e bataillon.

« Ils faisaient la police d'Asnières !

« Tout pour notre cause ! Aller à Cayenne ou à Lambessa serait plus triste dix fois que de mourir sur le champ du combat [1].

« Seulement, sachons mourir avec utilité pour la cause.

« Salut et fraternité.

« *Signé :* R. F. Janssoulé. »

PRÉFECTURE DE POLICE. — POLICE MUNICIPALE.

« Paris, 2 mai 1871.

A l'état-major de la place.

« Citoyen chef,

« Je prends la liberté de vous soumettre l'avis suivant, qui concerne une association non autorisée par la Commune et qui prend le nom de *Fédération artistique*.

« L'organisation de cette fédération est militaire, elle prend la forme d'un bataillon de la garde nationale portant le n° 54.

« Son siége est à la salle de l'Alcazar lyrique, faubourg Poissonnière.

« Le bataillon est commandé par le nommé Mouplot, personnage inconnu, qui excite les jeunes artistes à quitter leurs bataillons respectifs, et les détourne de leurs devoirs civiques.

« L'état-major de ce bataillon est composé en grande partie de souteneurs de filles et des chevaliers d'industrie qui y trouvent leur bénéfice.

[1] Ce sont les sentiments que nous avons entendu exprimer maintes fois par des fédérés, auxquels la perspective de Cayenne donnait l'énergie d'un courage digne assurément d'une cause moins criminelle.

« Veuillez, Citoyen, prendre des mesures énergiques, soit pour dissoudre ce bataillon, dont les membres se vantent publiquement d'échapper à la loi, ou bien de hâter sa formation, et de l'envoyer aux avant-postes.

« Nous croyons que si vous adoptez cette dernière mesure, le bataillon ne tardera pas à se dissoudre de lui-même.

« *Le chef de la police municipale,*

« *Signé :* JAME. »

Note. — Le bureau de justice militaire va de suite informer, et faire venir le commandant.

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« Dans les quartiers que j'ai parcourus aujourd'hui, toutes les conversations roulent sur le même sujet, l'arrestation du général Cluseret.

« Que de doutes amers aujourd'hui dans le cœur de ce pauvre peuple!

« — A qui se fier, monsieur, à qui se fier?

« — Trochu encore, toujours Trochu!

« Voilà ce que j'entends partout.

« Que d'énergie, que de résultats heureux il faudra obtenir pour rétablir l'équilibre dans ces âmes découragées!

« Est-ce le dernier mot de l'infamie? se demande-t-on. — L'ange noir de la trahison doit-il encore nous frapper de son aile?

« Ce découragement ne devrait pourtant pas exister dans le peuple, car tout en ne sachant pas au juste d'où provenaient cette mollesse et presque cette ineptie qui a déjà fourni tant de proies à la terre, il ne cessait de répéter (et je l'ai signalé dix fois) :

« *Guerre à la Trochu!*

« Ah! si l'on voulait tenir compte de tout ce que le peuple dit! Le peuple, non pas seulement celui des clubs (que de beaux discours j'ai entendus là dedans, et que de frénétiques applaudissements les suivaient! *Mais combien peu de ces piliers de réunions publiques sont allés le* 31 *octobre à l'hôtel de ville! Les Romains des clubs, je les connais; il y en avait quatre sur mon carré, et tous quatre aujourd'hui sont à Saint-Denis*), le vrai peuple est celui avec

lequel on doit compter, c'est celui que je vois tous les jours, « *le peuple de la rue* », celui que l'on doit écouter, et auquel il faut obéir, parce qu'il ne veut que ce qui est sage et ne dit que ce qui est vrai. — Salomon consultait souvent le peuple avant de rendre ses jugements. — Que nos élus fassent comme lui, et ils triompheront. — Eh bien, aujourd'hui encore, le peuple parle, et pour la dernière fois peut-être. — Il veut bien continuer la lutte, quoique meurtri par les défaillances d'en haut : en bas, l'on ne trahit jamais. Mais c'est à cette suprême condition que ces mots : *Comité de salut public,* ne seront pas seulement une étiquette remplaçant celle qui portait *Commission exécutive;* que la plus grande énergie va présider aux opérations militaires; que pas un seul citoyen ne pourra se soustraire à la défense nationale; qu'enfin tous les engins de guerre qui s'étiolent loin de la lutte, seront immédiatement braqués sur l'ennemi, afin qu'une grande bataille, quelque terrible qu'elle soit, mette fin à tous ces petits combats, fils de la routine, et qui coûtent tant de sang.

« Nous avons eu assez de cyprès!... il nous faut des lauriers, dit le peuple, et il finit par cette phrase (je l'ai entendue aujourd'hui, et elle m'a fait frissonner) : « *L'on ne joue pas aux soldats en plomb avec de la chair humaine.* »

« J'entends aussi les bruits les plus étranges, comme ceux-ci :

« Il y a eu quatre bataillons de gardes nationaux portant tous quatre le n° 72. Trois de ces bataillons, conduits par la réaction, devaient s'emparer du fort de Vincennes et le livrer aux Versaillais.

« L'on dit aussi que nous avons eu un grand revers à Issy (beaucoup de prisonniers et de morts).

« L'on dit encore qu'un commandant du fort d'Issy était tellement ivre, qu'il avait roulé à terre durant un combat acharné.

« Et aussi, comme bouquet de nouvelles, l'on annonce (ceci est insensé) les démissions de Thiers et de Mac-Mahon.

« J'ai dit hier que cent cinquante et deux cents citoyens se trouvaient à la porte du théâtre du Cirque national. Renseignements pris aujourd'hui, ma nouvelle n'était qu'à moitié vraie. A trois heures, il y avait plus de quatre mille citoyens dans la salle; mais quant au *four* de la réaction, le programme de l'Alliance républicaine des départements, *qui n'est autre que celui de la Commune*, avait été voté *à une écrasante majorité.* »

Bourse. — « On dit que les Versaillais ont fait la nuit dernière

deux mille prisonniers fédérés sur Bicêtre. — Les Versaillais gagnent, dit-on, du terrain chaque jour, et s'ils n'entrent pas dans Paris, c'est parce qu'ils ne le veulent pas. Ils cherchent à fatiguer la population, et à l'indisposer contre les hommes de l'Hôtel de ville.

« On dit que M. Thiers et Mac-Mahon ont donné leur démission.

« Les hommes de l'Hôtel de ville sont, dit-on, dans la plus grande désunion. Ils ne vont pas tarder à déguerpir. Des ballons sont déjà préparés pour cela.

« On dit que parmi les citoyens de la Commune il y a des bonapartistes qui sont grassement payés. On demande une république honnête, et non pas la Commune révolutionnaire. La Commune ne devrait s'occuper que de faire des décrets pour Paris; elle fait des lois pour la France; c'est trop de protection. La Commune n'a pas le droit de gouverner la province. »

Concorde. — « On dit que les lignards de Versailles ont massacré un bataillon de fédérés à Issy. Ils ont feint de mettre la crosse en l'air comme pour se rendre, et lorsqu'ils se sont trouvés à portée, ils ont tiré sur eux. Il y a eu pas mal de tués et de prisonniers. Le fort est presque cerné.

« On dit que c'est une dérision de faire démolir la colonne Vendôme. Elle fait partie des monuments de Paris. Ces monuments attirent dans la capitale un grand nombre d'étrangers, qui font gagner beaucoup d'argent aux maisons de commerce. Une quête produirait beaucoup plus d'argent que la colonne n'en fournira, et tous les habitants donneront pour qu'elle ne soit pas démolie. »

Réaction.

Bourse. — « On dit que l'armée des fédérés s'affaiblit et se démoralise de plus en plus. Plusieurs gardes qui se trouvaient aux avant-postes à Neuilly, ces jours derniers, disent qu'il n'y a chez eux aucune discipline, et que le service se fait fort mal. Beaucoup sont constamment en état d'ivresse, et tirent souvent des coups de fusil sans commandement et sans nécessité. Non-seulement ils envoient la poudre au vent; mais, ce qui est plus grave, ils se font tuer eux et leurs camarades.

« Parmi les citoyens de la Commune, il y en a quelques-uns qui travaillent loyalement pour la cause de la République; mais le plus grand nombre sont rétribués avec l'argent de l'Empire et de la Prusse pour agir autrement.

« Paris sera vaincu, dit-on; les Versaillais occupent en ce moment des positions très-importantes. Ils ont une bonne armée, une forte artillerie; ils reçoivent tous les jours de nouvelles troupes. Si cinquante mille hommes ne suffisent pas, ils en mettront cent mille ou cent cinquante mille. Rien ne leur manque pour réussir.

« On dit que les membres de la Commune ont toujours protesté contre le Gouvernement de la défense nationale, parce qu'ils ne disent pas la vérité; et aujourd'hui ce sont eux qui nous trompent; ils mentent plus que les autres. Chaque rapport militaire affiché, ils nous annoncent des victoires; ils n'ont jamais plus d'un ou deux tués et trois ou quatre blessés, et l'on voit tous les jours des voitures de cadavres rentrer par les barrières, et les ambulances regorgent de blessés. Il en est de même pour toutes les autres affaires. Ils mentent toujours. »

Concorde. — « On blâme partout le Gouvernement de la défense nationale. »

3 MAI.

La Commune rappelant un décret qui supprime le travail de nuit chez les boulangers, ordonne la confiscation des pains fabriqués pendant la nuit.

Bel exemple du respect pour la liberté du travail, conquise au profit de tous par nos pères de 1789!

« Le même soir, dit M. Malon, le nouveau gouverneur du fort d'Issy, Dumont, caporal dans la garde nationale, choisi pour son énergie, reçut la sommation suivante :

Sommation.

« Au nom et par ordre de M. le maréchal commandant en chef de l'armée, nous, major de tranchée, sommons le commandant des insurgés réunis en ce moment au fort d'Issy, d'avoir à se rendre, lui et tout le personnel enfermé dans ledit fort.

« *Un délai d'un quart d'heure* est accordé pour répondre à la présente sommation.

« Si le commandant des forces insurgées déclare par écrit, en son nom et au nom de la garnison tout entière du fort d'Issy, qu'il se soumet, lui et les siens, à la présente sommation, sans autre condition que d'obtenir la vie sauve et la liberté, moins l'autorisation de résider à Paris, cette faveur sera accordée.

« Faute par lui de ne pas répondre dans le délai indiqué plus haut, toute la garnison sera passée par les armes.

« Tranchées devant le fort d'Issy, 20 avril 1871.

« *Le colonel d'état-major, major de la tranchée,*

« R. Laperche. »

Dumont ne tint pas compte de cette sommation, et Rossel répondit :

« Paris, 1er mai 1871.

Au citoyen Laperche, major des tranchées devant le fort d'Issy.

« Mon cher Camarade,

« La prochaine fois que vous vous permettrez de nous envoyer une sommation aussi insolente que votre lettre autographe d'hier, je ferai fusiller votre parlementaire, conformément aux usages de la guerre.

« Votre dévoué camarade,

« Rossel,

« Délégué de la Commune de Paris. »

Quand on oublie la situation respective des deux partis, ces deux pièces semblent être à peu près dans le même ton et se motiver l'une par l'autre; mais quand on considère qu'il y a d'un côté le droit, de l'autre le crime, on trouve le langage du commandant Laperche aussi légitime que le langage de Rossel paraît outrecuidant. Rossel avait des qualités réelles, mais il manquait absolument et du sens moral et du sens commun. Il sacrifiait sa vie à la satisfaction vaniteuse de voir figurer ces impertinences adressées à *son cher camarade* sur les murailles de Paris. Nous nous rappelons les avoir lues là avec douleur et confusion, pendant qu'à côté de nous un de ces demi-bourgeois qui ne pardonnent point à la société de ne leur avoir reconnu qu'une demi-importance, s'écriait : « Bien touché! au moins voilà un homme! » Que de gens prennent l'insolence pour le signe de la force et de la supériorité!

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« L'on parle d'un armistice de quelques jours : ce bruit prend même une certaine consistance dans les groupes.

« Pas de concessions surtout, pas de concessions, nous n'en voulons pas! Voilà ce que l'on répond aux *reporters* de cette nouvelle.

« Que le sang qui a coulé, ajoute-t-on, rapporte au peuple. La semence nous coûte assez cher : que la récolte alimente le monde entier!

« La réponse du citoyen Rossel au commandant Laperche est grande comme tout ce qui est révolutionnaire. Aussi le peuple la comprend et l'approuve. Il n'aurait pas répondu autrement.

« Le nouveau délégué est, dit-on, sur la route du vrai; qu'il n'en dévie pas : elle conduit au succès.

« Il est déjà récompensé, car voici ce que l'on dit de lui à peu près partout : *Voilà un gars qui n'a pas froid aux yeux.*

« Cela est beau à force de simplicité. Voulez-vous traduire autrement cet épanchement populaire, vous aurez alors : *Marche! le peuple est avec toi; et si tu veux escalader le ciel, il te fera la courte échelle.*

« Depuis hier il y a un changement extraordinaire dans l'esprit des masses. Hier, ciel gris et sans rayons; aujourd'hui, du bleu... du bleu partout! Pourquoi? Sont-ce les nouvelles de la démission de Mac-Mahon; celles de la démission en perspective de M. Thiers; de la Commune proclamée à Lyon; des élections radicales de beaucoup de villes, y compris Versailles; de l'appui franc-maçonnique? Est-ce tout cela? ou bien ce *je ne sais quoi* que l'on appelle pressentiment heureux, qui vient réchauffer le cœur de tous? Ce qu'il y a de certain, c'est que l'espérance déploie aujourd'hui sur Paris ses grandes ailes d'or.

« La confiance est à ce point que l'on ne me parle des nombreux martyrs de cette semaine que pour jurer de les venger. Pas de concessions, disait-on ce matin : ce soir l'on va plus loin.

« Ce n'est pas seulement la République française qu'il nous faut, mais bien l'*universelle*. Est-ce qu'il y a plusieurs soleils? ajoute-t-on; pourquoi donc plusieurs peuples? Nous ne voulons plus qu'une seule et même langue : celle de la *fraternité* (langue morte jusqu'à ce jour).

« Moi, je crois ne pas me tromper en disant que cette confiance,

qui renaît si brusquement, est due entièrement à l'énergie déployée depuis deux jours. Que cette énergie se décuple, se centuple, et *vous verrez, vous verrez.*

« Le comité de salut public est approuvé presque *unanimement* par tous ceux que j'écoute. On donne des *accessit* aux membres de la Commune qui ont voté pour; des *pensum* à ceux qui ont voté contre.

« Fils de l'urne, prenez garde, semblent dire les citoyens; les peuples n'aiment pas les atermoiements. Il est vrai qu'en ce moment la popularité est un faible arbuste qu'un peu d'ouragan peut arracher. Mais en marchant de l'avant, vous bravez les plus terribles tempêtes. L'arbuste sera devenu forêt.

« Les deux affiches apposées hier sur les murs de Paris touchant les parlementaires et l'artillerie sont aussi d'un très-bon effet.

« L'on s'organise, l'on s'organise! à la bonne heure!

« Telles sont les paroles prononcées par tous ceux qui lisent ces affiches.

« Mais il y a encore beaucoup à dire, ajoute-t-on. Les gardes nationaux se plaignent amèrement du retard qui existe encore aujourd'hui dans l'envoi des vivres. L'on reste quelquefois douze et quinze heures sans manger. Cela amène souvent de grandes défections.

« Nourrissez bien mes soldats, disait un général, et j'en ferai des remparts. »

« L'armée républicaine est moins exigeante. Nourrissez-la à peu près, elle se fera citadelle. Les munitions aussi manquent. Les chassepots ont faim quelquefois. Ah! ne les laissez jamais sur leur appétit.

« Enfin, dans le service des estafettes, il y a une grande négligence. Hier un soldat, porteur de dépêches très-pressées, disait ceci : Les dépêches! c'est très-joli ça. Mais je n'ai pas mangé aujourd'hui, et *je vais dîner d'abord.* Plus tard, il fera *jour.* »

Au Citoyen Jourde, aux finances.

« 3 mai.

« Citoyen,

« J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acheter aux Prussiens mille chevaux au prix de 400 francs.

« Dans deux jours probablement vous aurez à payer tout ou partie de ces dépenses.

« Salut et fraternité.

« *Le délégué à la guerre,*

« ROSSEL. »

Nous croyons devoir nous abstenir de tout commentaire sur cette pièce, que nous avons copiée sur l'original de la main de Rossel, dans son registre buvard.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« A prendre chez le citoyen Godillot,

« Savoir :

« Trois habillements complets pour cochers et un garde d'écurie pour le service du colonel-major de l'état-major.

« Paris, 3 mai 1871. » (Sans signature.)

4 MAI.

« Paris, 4 mai 1871.

« CITOYEN,

« Le premier devoir d'un gouvernement est de faire exécuter ses décrets; s'il n'a pas cette fermeté, ses adversaires ne manquent pas d'exploiter cette faiblesse, et ses partisans, même les plus chauds, se démoralisent. C'est ce qui arrive en ce moment. La fleur des républicains verse son sang, tandis que la non-exécution des décrets permet à une foule de gens valides, non-seulement de vaquer tranquillement à leurs affaires, mais encore de ridiculiser les combattants. Si cet état de choses dure encore quelques vingt-quatre heures, la Commune se trouve sans défenseurs. Elle n'aura pas à s'en étonner, ce sera son œuvre; car, Citoyen, si je me suis permis de vous adresser ces quelques mots, c'est que j'ai la preuve de ce que j'avance. Mon mari fait partie de la 7e compagnie de marche du 141e bataillon; il est au fort d'Issy depuis dimanche, 30 avril; là il combat pour la défense de nos droits. Je ne regrette pas cela, car moi-même l'ai encouragé à le faire, car c'est son devoir. Mais aussi j'ai le cœur saigné de voir qu'il n'y a absolument que ceux qui le veulent qui combattent. La lâcheté des réfractaires reste impunie. Déjà une partie des citoyens formant l'effectif du batail-

lon sont rentrés chez eux, ayant lâchement abandonné leurs frères restés fidèles à leur poste d'honneur. Ce qui ne les empêche nullement de percevoir les secours alloués à la garde nationale. Ce n'est point, Citoyen délégué, une dénonciation que je viens vous faire, loin de moi cette idée; mais mon cœur de citoyenne craint que la faiblesse des membres de la Commune ne fasse avorter nos beaux projets d'avenir. Le sentiment des combattants est que la Commune doit au plus vite procéder au recensement général de la population et à l'incorporation immédiate de tous les citoyens valides. Que la Commune agisse en ce sens, les *braves,* se sentant soutenus, redoubleront d'énergie, et tout seraa sauvé.

« Je vous prie, Citoyen délégué, de vouloir bien agréer mes sentiments fraternels.

« E., femme Gérard,

« Rue Amelot, 159. »

Cette lettre est une des plus fermes que nous ayons rencontrées, et c'est parce que l'accent n'en manque pas d'élévation que nous la reproduisons ici. *Mon cœur de citoyenne craint que la faiblesse ne fasse manquer nos beaux projets d'avenir*, rappelle le langage des femmes héroïques de la Révolution. Mais l'analogie s'arrête là. S'il était légitime de nourrir en 1792 de beaux projets d'avenir, quel avenir pouvaient rêver les communeux de 1871, devant la France abattue et mutilée? Qu'aurait amené le triomphe de la Commune que souhaitait ardemment la femme Gérard, si ce n'est le fractionnement du territoire? Et pour arriver à la consommation de la ruine nationale, quel moyen propose-t-elle? L'enrôlement forcé! Il faut contraindre tout le monde à travailler à nos désastres, et le contraindre au nom de la patrie! Quel trouble profond de la conscience, quelle perturbation du sens moral, quel égarement d'esprit dans les natures mêmes qui paraissent le plus portées à de généreux sacrifices et à de viriles résolutions!...

Nous reproduisons, d'après la minute, le procès-verbal d'une séance du Comité central; c'est un échantillon des questions

qui y étaient débattues. On verra que les intérêts généraux de la Commune y occupent fort peu de place. A l'unanimité, les membres du Comité s'allouent dix francs par jour et admettent le cumul avec d'autres indemnités. Une proposition relative à la répression de l'ivrognerie est repoussée. Que serait devenue la Commune, si elle avait maltraité les ivrognes? On discute à perte de vue sur les droits des membres du Comité central. Le titre de membre du Comité devra laisser une marque d'honneur indélébile sur celui qui en a été revêtu, et tout membre sortant restera de droit membre honoraire. Dans le sénat égalitaire même avidité de distinctions que dans le sénat impérial.

Séance du 4 mai 1871.

« Le citoyen Moreau est nommé président.

« Un procès-verbal d'élections de trois délégués au Comité central n'est pas validé, à cause d'un deuxième tour de scrutin non marqué sur le procès-verbal.

« Lavalette propose un projet concernant l'ivrognerie.

« Le projet est remis à demain.

« Moreau dit qu'il faut s'occuper de la prise de possession des ministères et de l'organisation. Donne un moyen d'organisation.

« Spinoy dit qu'il ne faut pas de commission disciplinaire, mais une commission d'examen disciplinaire.

« Brin ne voit pas l'utilité d'un programme. Il demande un état-major.

« Combatz dit qu'il ne faut pas partout l'état-major, que ce n'est qu'une branche.

« Moreau dit que le Comité central ne doit pas donner tous les services à ses officiers d'état-major, mais qu'il doit prendre tous les services.

« Moreau rappelle les commissions.

« Trois commissions responsables sont nommées.

« Fabre dit que la cavalerie est à part du train des équipages et de l'artillerie.

« Fabre dit que le train des équipages et l'artillerie doivent être ensemble.

« Lavalette est de l'avis contraire.

« Moreau dit que l'artillerie et le train des équipages d'artillerie

doivent faire deux. Car la commission d'artillerie devra s'occuper de la fonte de ses canons.

« On vient annoncer que le Moulin-Saquet est pris.

« Spinoy dit que le 55e est massacré à une heure du matin, mais que la position est reprise et que des pièces d'artillerie y ont été remises. L'ancien commandant du 55e, actuellement à Versailles, promet au commandant du 55e de lui laisser la vie sauve s'il se rend. Spinoy demande justice contre le commandant, pour ne pas avoir communiqué cette lettre à la Commune.

« Le chef était ivre. Fabre appuie ce dire. A Issy, tout le monde était ivre.

« Pyat a rencontré Lefrançais et Clémenceau, qui lui ont dit que la Commune a une séance justement pour le Comité. La Commune voudrait revenir sur son vote d'hier, et réunirait le Comité central au comité de salut public.

« Audoynaud dit que la Commune est souveraine, et que le comité de salut public en référerait à la Commune.

« Moreau dit que c'est le comité de salut public qui est souverain au-dessus de tous.

« Nauzelot dit que les cinq délégués à la Commune lui fassent bien ressortir que c'est un contrôle sur toutes les organisations, et afin qu'il n'y ait pas de difficultés avec les officiers supérieurs, d'avoir un signe quelconque.

« Moreau fait voir un signe distinctif pour n'obéir ni commander personne.

« L'assemblée admet, pour aller à la Commune, les mêmes délégués qu'hier.

« Brin fait remarquer qu'il manque un ou deux sténographes.

« Brin demande qu'on valide son élection.

« Elle n'est pas validée, mais il est admis comme membre adjoint.

« Avoine fils vient annoncer que le Moulin-Saquet nous réappartient.

« Nauzelot dit qu'à trois heures du matin on est venu le prévenir qu'une patrouille ennemie était entrée dans la redoute avec le mot d'ordre.

« Moreau étant parti, Lavalette est nommé président.

« Lecture du procès-verbal d'élection du chef de légion du XIXe arrondissement.

« L'élection du citoyen Dubuisson est validée.

« Ceisy demande à faire une communication. Le 185e bataillon, les officiers et sous-officiers veulent donner leur démission, à cause d'un différend avec le commandant du fort de Bicêtre.

« Barreux dit qu'il faut s'adresser à qui de droit pour obtenir justice avant de donner leur démission.

« Dubuisson dit qu'aucun officier ne peut donner sa démission en face de l'ennemi sans être traître.

« Lacorre dit qu'on doit envoyer deux délégués.

« Les délégués sont Navarre et Josselin.

« Lacorre propose une organisation. On lui dit que c'est fait et envoyé en ce moment à la Commune.

« Lecture d'une demande de réunion de l'assemblée générale par le 123e bataillon.

« Bisson propose d'encourager le 123e bataillon par un mot d'écrit.

« Lacorre dit qu'il faut donner au plus dix francs aux membres du Comité central, puisque les chefs de bataillon n'ont pas plus.

« Lacord parle dans le même sens.

« Nauzelot demande pour ceux qui n'ont pas touché depuis près de quinze jours.

« Lavalette dit que l'on payera une somme de.... pour ceux-là.

« La somme est fixée à cinquante francs et votée à l'unanimité.

« Le citoyen Guiral demande quelle est la situation des membres remplacés du Comité central.

« Lavalette dit qu'ils sont membres honoraires.

« Guiral explique son absence depuis le 12.

« Il est décidé que la somme de 50 francs, allouée comme indemnité, est pour les jours écoulés du 22 avril au 3 mai inclus.

« Lecture du procès-verbal du commissaire de police pour le vol fait au Comité central.

« Prudhomme dit qu'on ne doit pas toucher de deux côtés à la fois.

« Lacorre dit que c'est l'affaire du règlement.

« Nauzelot fait une motion d'ordre pour ramener à la question.

« On procède au vote pour savoir si les membres du Comité central doivent toucher dix francs.

« Il est bien entendu que ni les membres honoraires ni les membres adjoints ne doivent toucher.

« Le vote à l'unanimité est pour toucher les dix francs par jour à partir du 4 mai y compris.

« Gouhier demande ce que doivent toucher les secrétaires et le trésorier.

« Lacorre dit qu'il faut que ce soit remis.

« Nauzelot demande si le trésorier ne devrait pas être pris dans le sein du Comité.

« Prudhomme dit que le trésorier doit être pris dans le Comité, et pourra s'adjoindre un secrétaire-trésorier.

« Faltot demande à être entendu.

« Lacorre dit que le Comité n'a pas encore les pouvoirs pour l'entendre.

« Lacord demande si les deux caisses de la fédération et de la guerre doivent être dans la même main.

« Lavalette dit que les cotisations devraient être versées à la légion, et de là au Comité central.

« Prudhomme fait observer que des légions à qui on les a versées ont gardé l'argent.

« Un membre fait observer qu'on devrait attribuer double solde au conseil de légion.

« Lacorre fait une motion d'ordre pour ramener à la question.

« Fabre dit que le trésorier doit l'être des deux caisses.

« Prudhomme est renommé caissier à l'unanimité.

« Lecture du règlement.

« Prud'homme dit que le commandant du 131e bataillon est élu et non accepté par la légion, qui garde l'ancien.

« Lacorre, par rapport au règlement, demande l'amendement suivant : *Le renvoi des membres ivrognes*[1].

« Il est passé outre.

« Lecture de Lavalette, d'un projet de décret pour les gardes ivrognes. Il est combattu par Lacord : Lacord dit qu'on devrait plutôt donner la ration à chacun et supprimer les cantines. Il parle contre le règlement punissant les membres dans la solde. Il dit, en outre, que tous les présidents se sont écartés de leurs devoirs. Il voudrait qu'ils fussent nommés pour huit jours, un mois, pour toujours.

« Tournois est de l'avis contraire, et veut qu'ils soient nommés tous les jours.

« Fabre dit que le président n'est président que quand l'assemblée siége, et n'est donc pas une espèce de contrôleur.

[1] Souligné dans l'original.

« Lacorre dit que si un président plaît, il est toujours rééligible les lendemain, surlendemain, etc.

« Lacord demande l'abrogation des amendes et qu'elles soient remplacées par des blâmes.

« Pyat dit que l'ouvrier ne touche pas quand il ne travaille pas, et qu'il doit en être de même pour les membres du Comité central. Il dit que la deuxième journée, la suppression ne doit être que d'un jour.

« Auser veut maintenir le règlement.

« Lacord et Nauzelot, de même.

« La clôture et le règlement sont adoptés à l'unanimité moins une voix.

« Proposition d'un membre du Comité : Garder un membre, quand il n'est plus élu, à cause d'une réorganisation de compagnie, jusqu'à la prochaine assemblée.

« Barroux demande comment un membre du Comité central se trouverait non élu à cause d'une réorganisation de compagnie.

« Lacorre explique qu'une compagnie s'étant fondue dans deux ou trois autres, chacune de ces compagnies envoie son délégué.

« Communication à Audoynaud : Le fort de Vincennes n'est pas entre les mains de gens sûrs. Les commandants n'ont pas voulu assister à la proclamation de la Commune de Vincennes.

« Lavalette dit que le maire de Vincennes est arrêté, et le 23 avril est venu protester au Comité central de ses bonnes dispositions.

« La communication est envoyée à la commission militaire.

« Audoynaud dit que n'étant plus délégué de compagnie, il ne peut plus être du Comité central.

« Lacord dit que les délégués de compagnie, délégués à la légion et au Comité, sont de suite remplacés, et qu'on peut être délégué au Comité sans passer par les trois degrés.

« Lacorre dit qu'on ne peut être délégué au Comité central sans être délégué de compagnie.

« Nauzelot proteste dans le même sens.

« Barroux dit que quand on est délégué au Comité central, on est le représentant de toutes les compagnies de la légion, et l'on ne peut être révoqué par sa compagnie.

« Lacord dit que c'est une délibération du Comité central qui l'a amené à dire que les délégués du Comité central peuvent ne pas passer par ces trois degrés.

« Pyat parle dans le même sens que Barroux.

« Lacorre demande pour les nouveaux membres la même prérogative que pour les anciens, de rester comme membres adjoints ou honoraires jusqu'à la prochaine assemblée.

« Pyat dit que les membres du Comité central ne peuvent être révoqués que par les membres du conseil de légion, et par un changement de bataillon d'un arrondissement dans un autre.

« Lacorre dit que l'on doit annuler alors l'avant-dernier procès-verbal à cause de Moreau.

« Pyat donne des explications sur Moreau, qui a donné sa démission et qui a été soumis à de nouvelles élections.

« Il est convenu que les membres nouveaux, comme les anciens, auraient droit à être membres honoraires jusqu'à la suivante assemblée. En plus, ils peuvent être conservés comme membres adjoints.

« Lacord dit que les..... » (*La suite manque.*)

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« Le Paris d'aujourd'hui n'est pas celui d'hier. La confiance existe encore, mais on voit le danger, et ce que l'on conseillait jadis, on l'exige maintenant. Plus les points noirs s'élargissent, plus le flot populaire monte et menace tempête.

« Ne prenant que le plus sérieux de ce que j'entends, je le relate par à peu près.

« Le fort d'Issy et Issy même se trouvent fort compromis. Le fort de Vanves est attaqué avec rage par les Versaillais. Des masses terribles vont nous entourer, et bientôt, s'emparant de toutes nos positions, nous refouler au delà des fortifications. Notre défense evient molle, l'attaque versaillaise furibonde. L'on n'entend plus parler de Dombrowski : lui aussi, sans doute, est tombé au pouvoir de nos ennemis. La porte Maillot fléchit; l'on brûle les Ternes et Clichy. Levallois va être abandonné par ses habitants. Nous sommes écrasés de toutes parts, et cela n'est pas surprenant, puisque des personnes bien informées disent que nos ennemis ont, à l'heure qu'il est, huit cents canons. *E tutti quanti !*

« *Conclusion.* Les Versaillais sont dans Paris; voilà ce qu'on dit aujourd'hui.

« Heureusement, comme fiche de consolation, l'on ajoute : Eh

bien qu'ils viennent dans Paris, c'est là où nous les attendrons. Hommes, femmes, enfants, tous s'y mettront.

« Après avoir signalé le danger, voici le remède d'après le peuple.

« *La levée en masse*, sinon la défaite. La levée en masse sans que personne puisse s'y soustraire, et alors vous aurez contenté le peuple, dit-on. En place de rester dix ou quinze jours aux barricades, l'on n'y restera que trois. Personne alors ne pourra nous insulter en nous appelant les *soldats de trente sous*. Nos femmes sentiront qu'elles ne doivent plus nous empêcher de marcher. Enfin, et là est surtout l'important, tout Paris étant sous les armes, Versailles aura peur, et demandera lui-même *à entrer en arrangements*.

« Il faut aussi mettre plus de canons en jeu. Car tous les gardes nationaux qui prennent part aux discussions affirment qu'il y a dix batteries versaillaises que l'on a laissées s'établir à plaisir, entre autres la batterie du Moulin de Pierres, que l'on a laissée s'élever sans seulement l'inquiéter, et qui nous fait tant de mal aujourd'hui. (J'ai signalé cela dans un de mes rapports.)

« L'on dit partout, à l'appui de ces faits, qu'il y a beaucoup d'endroits où des bouches à feu, placées intelligemment, réduiraient au silence, et cela en peu de temps, plusieurs batteries ennemies.

« L'on crie à pleins poumons que jusqu'ici il y a eu une telle mollesse, une telle incurie dans la défense, qu'il a fallu être imbécile ou traître pour la diriger de cette façon. Les jeunes gens quittent Paris sans la moindre opposition, les uns allant à Versailles, les autres en province (et ce sont ceux-là qui trompent). D'autres, les bras croisés, assistent à la boucherie humaine.

« Touchant la défense, si vous avez une communication à faire de la dernière importance, l'on vous fait promener de bureau en bureau, puis l'on revient chez soi harassé et beaucoup désillusionné, sans avoir pu trouver l'homme *ad hoc*, tout le monde vous ayant fait la même réponse : *Citoyen, ce n'est pas de mon ressort*. Enfin des chefs dont les soldats sont aux tranchées se promènent dans les rues de Paris.

« Voilà ce qui provoque aujourd'hui la colère de chacun.

« Bref : levée en masse ; punitions exemplaires pour les traîtres ; précision et intelligence dans les ordres ; énergie de fer à les exécuter, et tout peut encore être sauvé. Voilà l'opinion du peuple. »

Bourse. — « Les Versaillais préparent, dit-on, une nouvelle attaque sur Issy et Clamart avec 40,000 hommes. Ils doivent simuler

une défaite, afin de laisser avancer les fédérés pour pouvoir mieux les battre. Les batteries qui doivent favoriser cette opération sont déjà prêtes; établies entre Montretout et Meudon, elles serviront à couper la retraite aux fédérés.

« On dit que les Compagnies de chemins de fer ont payé les impôts arriérés à la Commune, pour empêcher le pillage par celle-ci.

« Depuis le 18 mars, les dépenses de la Commune se sont, dit-on, élevées à vingt-cinq millions, et les recettes n'ont produit que cinq millions. L'Empire et la Prusse ont fourni la différence.

« On dit que les fédérés ne pourront pas tenir bien longtemps maintenant, car les munitions vont manquer d'un jour à l'autre. C'est pour cela que le général Cluseret a recommandé, il y a une quinzaine de jours, la plus grande économie. L'armée des fédérés, dit-on, est composée, en grande partie, d'étrangers qui ont été chassés de leur pays. Il y a environ 5,000 Anglais, 2,000 Belges, et un plus grand nombre d'Italiens, de Polonais, etc., etc. Les chefs sont étrangers également. En un mot, ce ne sont plus des Français qui nous gouvernent.

« On dit que la Commune proclame la liberté et le droit du travail dans chaque déclaration qu'elle fait. Et à côté de cela, elle supprime les journaux et fait fermer les ateliers. Voilà de quelle manière elle entend la liberté. »

Concorde. — « On traite de canailles et de brigands les membres du Gouvernement de la défense nationale. »

Bourse. — « On dit que les fédérés seront forcément battus, parce qu'un grand nombre de leurs chefs sont incapables : la preuve, l'affaire du fort d'Issy. Depuis plusieurs jours ils étaient prévenus que les Versaillais cherchaient à cerner ce fort, chose que l'on aurait bien pu empêcher ; aujourd'hui, le fort de Vanves se trouve dans la même situation, c'est-à-dire qu'il est cerné aussi. Ce mouvement a été porté à la connaissance des chefs il y a quatre ou cinq jours; ils n'ont rien fait pour l'empêcher. Enfin, chaque fois que les Versaillais leur tendent un piége, ils s'y laissent prendre.

« La nuit dernière, des gardes nationaux sont allés, dit-on, chez des boulangers qui faisaient du pain, et, pour punition, ils ont sommé le patron de leur donner le montant de sa recette de la journée et fait ouvrir les caisses. Voilà ce que la Commune appelle la liberté. On devrait laisser les boulangers libres; leur travail est bien plus fatigant le jour que la nuit, en été surtout. Si on les ennuie trop, il va arriver qu'ils refuseront de nous faire du

pain et s'en iront. Nous serons obligés alors, si nous voulons manger, de le faire nous-mêmes.

« On dit que tous les canons du Mont-Valérien ont été remplacés par de fortes pièces de marine. Les batteries que les Versaillais possèdent entre le Mont-Valérien et le château de Bécon comptent quarante-cinq pièces. Elles sont parfaitement établies dans la terre et à l'abri des projectiles des fédérés.

« Les Versaillais ont désarmé, dit-on, les gardes nationaux de Seine-et-Oise, à l'exception de ceux qui faisaient partie des compagnies de marche. Ceux-là ont été rappelés et incorporés dans l'armée. »

Concorde. — « On dit que les membres du Gouvernement du 4 septembre n'ont jamais eu l'intention de venir siéger à Paris avec l'Assemblée nationale, attendu que tous les documents des ministères avaient été enlevés bien avant le 18 mars. On les traite de canailles. »

5 MAI.

Le comité de salut public arrête : « Le colonel Rossel est chargé de l'initiative et de la direction des opérations militaires. »

« La chapelle expiatoire de Louis XVI sera détruite. » Nous donnons ci-contre le *fac-simile* de la minute de ce décret insensé.

Nous nous rappelons que l'*architecte,* ou soi-disant tel, chargé de la destruction de l'édifice, vint à la Bibliothèque nationale pour rechercher les plans de la chapelle. Il n'en existe pas, et si le décret avait été exécuté, il ne serait pour ainsi dire rien resté qui pût donner une idée exacte de ce petit chef-d'œuvre. Quand l'architecte nous eut fait connaître le but de sa visite, nous ne pûmes retenir cette parole : « Vous vous êtes chargé là, Monsieur, d'une bien triste besogne. — Pourquoi, Monsieur? répondit-il d'un air peu aimable. — Parce que vous allez détruire un des édifices les mieux réussis de l'architecture moderne. — Il ne s'agit pas de cela; je suis chargé de démolir et non d'apprécier l'édifice. » Il trouvait cela tout simple,

ce jeune homme, et il estimait, avec tant d'autres aujourd'hui, qu'il est permis de tout faire pour arriver à ce qu'on appelle *gagner sa vie.*

« Le Comité de salut public,

« Considérant que l'immeuble connu sous le nom de Chapelle expiatoire de Louis XVI est une insulte permanente à la première Révolution, et une protestation perpétuelle de la réaction contre la justice du peuple,

« Arrête :

« Art. 1er. La Chapelle dite expiatoire de Louis XVI sera détruite.

« Art. 2. Les matériaux en seront vendus aux enchères publiques, au profit de l'administration des domaines.

« Art. 3. Le directeur des domaines fera procéder dans les huit jours à l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 16 floréal an 79.

« *Le Comité de salut public,*

« Ant. Arnaud, Ch. Gérardin, Léo Meillet,

« Félix Pyat, Ranvier. »

« Le 5 mai, Rossel vint à la Commune. Il attaqua le comité de salut public et presque nominalement F. Pyat. Miot ayant maladroitement demandé au jeune officier quels étaient ses antécédents démocratiques, celui-ci répondit :

« J'ai aimé, j'aime ardemment la France; mais pendant la dernière guerre j'ai bien été forcé de voir que la vieille France se mourait. J'ai vu et j'ai maudit l'incapacité et la lâcheté des chefs militaires; j'ai vu aussi qu'un ordre social oppresseur et inique touchait à son agonie. En haine de ceux qui ont livré ma patrie, en haine du vieil ordre social, je suis venu me ranger sous le drapeau rénovateur des ouvriers de Paris. Je ne sais ce que sera l'ordre nouveau du socialisme; je l'aime de confiance; il vaudra toujours mieux que l'ordre ancien. C'est pourquoi je me suis voué, c'est pourquoi je travaillerai de toutes mes forces à la destruction du passé, que je hais d'une haine raisonnée et réfléchie, et à la préparation de l'avenir, que je vois dans la liberté et l'égalité pour tous : en un mot, dans la justice. »

« Pyat était vindicatif : quelques jours après il attaqua Rossel avec la dernière violence. La mise en accusation et l'arrestation de Rossel furent votées par la Commune, qui ne voulait pas donner tort à son comité de salut public, à l'unanimité moins deux voix. » (MALON, p. 304 et suiv.)

AMPUTÉS MALTRAITÉS PAR DES INFIRMIERS CIVILS.

On avait substitué dans les ambulances les infirmiers militaires, c'est-à-dire des employés civils gagés par la Commune, aux Frères ignorantins, pauvres gens qui ne sont point tous sans doute des modèles de savoir-vivre et de propreté, mais qui consacrent péniblement leur vie à l'instruction des enfants du peuple, et dont plusieurs avaient payé héroïquement de leur vie, pendant le siége, leur dévouement aux blessés. Sous la Commune, quiconque appartenait à la religion, de loin ou de près, était proscrit. Il ne paraît pas cependant, si l'on en juge par les pièces qu'on va lire, que les communeux blessés aient eu beaucoup à se louer du remplacement des Frères de la Doctrine chrétienne par les frères de la doctrine humanitaire, tels que les recrutait la Commune.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS.

Au Citoyen Henri, colonel général de la place de Paris.

« CITOYEN GÉNÉRAL,

« J'ai l'honneur de vous prier, afin d'assurer le service tant administratif que disciplinaire, de vouloir bien me faire donner un poste de gardes nationaux, ne seraient-ce que des vétérans, qui seraient chargés de la police de l'ambulance de Longchamps, occupée précédemment par les Frères ignorantins, et que je viens de remplacer par des infirmiers militaires.

« Salut et fraternité.

« *Le citoyen officier d'administration,*

« *Signé :* J. GAGEDOIS. »

Au Citoyen colonel commandant la place de Paris.

« Citoyen Colonel,

« J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport du caporal Marix, du 94e bataillon de la garde nationale, ainsi qu'une plainte motivée du médecin principal de l'ambulance de Longchamps, contre le citoyen Noël (Jean-Marie), soldat de 2e classe à la 1re section d'infirmiers militaires, avec prière de vouloir bien juger cette affaire.

« Si besoin était de témoins, les infirmiers de la salle sont les citoyens *Guillo-Lagasse* et *Grandpierre*.

« Salut et fraternité.

« *L'officier d'administration, chargé du service de l'ambulance,*

« *Signé :* J. Gagedois. »

Suite.

« Je me plains amèrement de l'*infirmier* Noël, qui se grise la nuit, maltraite les amputés.

« Il faut une punition exemplaire.

« *Signé :* Le docteur Demarquay.

« 5 mai, ambulance de Longchamps. »

Aux Citoyens membres délégués par la Commune à la commission militaire.

« Citoyens,

« Vous avez cru utile qu'un rapport vous soit adressé sur les prisons du Cherche-Midi, sur la cour martiale, et même sur les différents tribunaux militaires qui doivent être appelés à juger les prévenus écroués actuellement dans les différentes prisons de Paris.

« Depuis que la cour martiale a suspendu ses séances par suite de la démission de son président et de celle de plusieurs de ses membres (23 ou 24 avril, je crois), chaque jour la prison s'est engorgée, et aujourd'hui, tel que je vous l'ai signalé dans mon rapport d'hier, elle renferme plus de cent prévenus, coupables à différents titres.

« Suivant moi, Citoyens, la cour martiale est un tribunal suprême,

devant lequel ne doivent comparaître que les ennemis acharnés de la Révolution, dont les menées et les actes n'ont jamais eu pour but que la perte de la Commune, la défaite de la cité, la rentrée dans ses murs des hommes sanguinaires qui siégent à Versailles.

« *L'officier qui refuse de marcher à l'ennemi, l'espion qui visite nos camps, le journaliste effronté qui chaque jour bave sur la Commune, le capitaliste qui favorise de ses deniers les enrôlements pour l'ennemi; enfin, tous ceux qui sont hostiles systématiquement aux institutions que Paris s'est données, doivent être jugés par la cour martiale. Je voudrais aussi, Citoyens, voir paraître devant ce tribunal ceux qui ont assez d'impudence pour parler d'armistice et de compromis, et proposent de traiter avec Versailles.*

« Maintenant, que dans chaque légion, ou dans chaque arrondissement, il soit constitué un conseil de guerre devant lequel auront à comparaître ceux qui ne passeront pas devant la cour martiale. Qu'également dans chaque bataillon, il existe un conseil de discipline, qui prononcera sur la troisième catégorie des détenus.

« Les différentes pénalités prononcées et par la cour martiale, et par les conseils de discipline, jointes aux peines que tout supérieur peut infliger à son subordonné, constitueront un ensemble de répressions suffisantes pour tous les cas qui peuvent se présenter.

« Ainsi donc, chaque prévenu serait écroué dans la maison d'arrêt qui serait la plus rapprochée du tribunal qui devrait prononcer sur son compte.

« Par là on évitera et la confusion et l'encombrement, l'instruction deviendra plus facile et plus prompte.

« Maintenant, Citoyens, je n'ai pas qualité pour vous indiquer les éléments constitutifs de la cour; seulement permettez-moi une observation, que vous apprécierez.

« En admettant que la cour soit composée d'un colonel, président, de deux officiers supérieurs, de deux officiers et de deux gardes, il serait utile que, sauf le colonel président, les autres membres fussent doublés, afin qu'à chacune de ses séances la cour soit bien au complet, et qu'un accident ou une absence ne puisse pas diminuer le nombre de ses membres.

« Le colonel rapporteur, ainsi que son personnel, logeront à la prison du Cherche-Midi, dans les logements qui seront mis à leur disposition par le commandant directeur de la prison.

« Un piquet de douze hommes sera toujours à la disposition du colonel rapporteur. Il sera fourni par...

« Le colonel rapporteur devra avec le commandant directeur visiter soigneusement les prisons du Cherche-Midi et leurs dépendances, faire dresser un inventaire sérieux des objets meublant les différents appartements; il dressera également un état du personnel, tant ancien que nouveau, attaché au service des prisonniers. Cet état renfermera une colonne particulière dans laquelle le directeur donnera son opinion sur l'intelligence, la moralité et le républicanisme de l'employé, enfin tout détail sommaire qu'il croira utile pour éclairer la religion de la commission militaire auquel ce rapport sera soumis.

« Je me propose de faire aujourd'hui un relevé complet du registre d'écrou, et de vous adresser demain un duplicata de ce relevé, où tous les détenus seront placés par catégories, suivant mon appréciation, bien entendu. Ce travail nous éclairera mutuellement, et pourra me fournir des renseignements qui me manquent.

« Je joins ici le bordereau des détenus à élargir aujourd'hui, et je vous prie de me le retourner de suite à la prison du Cherche-Midi.

« J'attends, Citoyens, une prompte réponse à cette lettre, afin de pouvoir agir suivant les instructions que vous me donnerez.

« Salut et fraternité.

« Ce 5 mai 1871.

« *Le colonel rapporteur à la cour martiale*,

« *Signé* : E. Gois. »

On voit par les phrases que nous avons soulignées, que le citoyen était disposé à ne pas y aller de main morte, et qu'il voulait faire de cette cour martiale un véritable tribunal révolutionnaire dont il aurait été le Fouquier-Tinville, à la férocité près; nous nous plaisons à nous arrêter à cette dernière hypothèse.

Au Citoyen directeur de la Manufacture des tabacs.

« Citoyen,

« Il importe que vous ayez, en vue des prochaines opérations militaires, un stock d'approvisionnement de six mois; je vous prie de me faire savoir en quoi je puis vous aider à compléter ce stock. Je tiens beaucoup à ce que le soldat ne manque pas de tabac.

« N. Rossel. »

Au Citoyen Gérardin, membre du Comité de salut public.

« Mon cher Gérardin,

« Dombrowski est toujours votre général en chef; il fait des opérations à Issy et Clamart, et il y a eu entre nous ce matin un échange de regards qui est de nature à compromettre toutes nos opérations.

« Il faut que vous lui fassiez dire de rester à Neuilly et de m'obéir, c'est-à-dire le contraire de ce qu'il est disposé à faire.

« Je fais arrêter le colonel Mayer[1], qui fait des petites convocations avec les chefs de légion. C'est de lui que viennent tous les désordres dont le Comité central se fait l'organe. Je compte sur votre appui dans cette affaire.

« Tout à vous,

« *Le délégué à la guerre,*

« Rossel. »

Au Citoyen Wiblewski, commandant à Gentilly.

« Je reçois à chaque instant du comité de salut public des dépêches qui m'indiquent que vous êtes en relation directe avec cette autorité.

« Il y a là un malentendu que j'ai éclairci hier en présence de la Commune et en présence du comité de salut public. Vous n'avez donc d'ordre à recevoir que de moi, et vous n'avez de rapport à adresser qu'à la délégation de la guerre.

« Votre tout dévoué,

« *Le délégué à la guerre,*

« Rossel. »

Au Citoyen délégué à la guerre, Citoyen Rossel.

(Orthographe conservée.)

« Citoyen, déjà, sous Cluseret, nous avons voulu ouvrir les yeux de l'administration à l'effet du gaspillage de nos sergents-majors du 104e, et notamment la 5e compagnie. Nous avons la preuve que l'argent des non-payés n'est jamais retourné au Trésor, argent qui nous serait si utile pour aider nos frères malheureux. Est-il

[1] Mayer a bien été arrêté. On trouve plus loin une lettre de Gois qui demande ce qu'il devait en faire, car il n'existe aucune pièce à sa charge.

jamais de mémoire d'homme, que dans des calamités semblables, on est vus les comptables et détenteurs de fonds d'autrui faire de pareille bombance, dix francs, quinze francs par jour de noce!

« Vous n'ignorez point, Citoyen, que grand nombre de garde ne reçoive point à cause de leur situation plus heureuse, et puis que beaucoup de gardes sont sujets à faire quelques journées de travail, ce qui les prives de la solde. Voyez, ces messieurs avec cela n'en ont pas encore assez, puisqu'ils veulent que pour celui qu'il dépouille à cause de son travail lui voler encore la solde de sa femme et de ses enfants. La cupidité est à son comble, la débauche, aidée de nos comptables, aidée de beaucoup de nos officiers, nous décourage.

« Salut et fraternité.

« Un dévoué, A. D. »

« Nous tenons d'une bouche certaine, *un payeur*, qui nous affirme que depuis la formation, le bataillon a fait *par jour* 395 fr. d'économie.

« Les raports ne nous ont jamais rien dit. »

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« Pas de trêve! pas de trêve! Voilà ce qu'on répète sur tous les tons. Les médiateurs, aujourd'hui, sont les aéronautes chargés de monter les ballons d'essai de Versailles. Dans les quartiers que j'ai parcourus aujourd'hui, l'on commence à s'apercevoir qu'il y a un changement heureux dans l'organisation. On y applaudit de tout cœur. Ce dont on se plaint encore vivement, c'est le renchérissement subit des vivres. Les Prussiens conservant une stricte neutralité, laissent tout entrer. Pourquoi alors payer une livre de viande un franc cinquante, et tout à l'avenant? Le premier acte du *comité de salut public* ne serait-il pas de frapper ceux qui, voulant affamer Paris, font alliance avec nos ennemis? Le comité de salut public peut agir, puisqu'il est approuvé par le peuple. Et à ce sujet, je dirai qu'aujourd'hui encore j'ai entendu blâmer vertement les membres de la Commune qui ont voté contre le comité de salut public, et qui ne s'inclinant pas même devant la majorité, ont cru pouvoir s'abstenir pour la nomination de ceux qui devaient le composer. Il est pourtant bien facile de se faire aimer du peuple! Af-

faire de tempérament. L'on disait ce matin, dans un groupe composé de nombreux citoyens, que la Commune devait trouver *quand même* un moyen de triompher. « Il y a là, ajoutait-on, une réunion d'hommes marquants; eh bien, de ces creusets intellectuels doit sortir le *travail sauveur*. — Si j'étais de la Commune, dit l'un, je proposerais ceci. — Et moi, fait un citoyen avec un air presque inspiré (ceci me paraît sérieux), je proposerais à la Commune de lancer un manifeste à l'armée de Versailles, l'âme surtout guidant la pensée dans ce manifeste : « Frères, s'écrierait-on, « en frappant sur nous, vous frappez sur vous, sur vos enfants, « sur votre bien-être à tous. Vous faites une guerre sauvage à « vos propres défenseurs, à ceux qui se font tuer pour vous don- « ner la vie, tandis que vous défendez vos propres bourreaux, « ceux qui veulent vous opprimer, ceux qui vous fouleront aux « pieds le jour où vous aurez sauvé leur tête. Vos généraux à « vous, ce sont ceux qui ne gagnent leurs éperons que lorsque vous « perdrez vos libertés. Ils n'ont même pas la conscience du bandit « qui assassine soi-même, tandis qu'eux massacrent par procura- « tion. Venez à nous, tous, gendarmes et sergents de ville : assez « de haine! Ce qui vous fait battre aujourd'hui, c'est l'instinct de « conservation. Car vous pensez être poursuivis de notre haine en « entrant à Paris. Erreur! La République ne sait que pardonner. « Venez à nous, et, loin de vous maudire, le peuple, au contraire, « dira : Malheur à qui touchera à nos frères!... Car vous serez nos « frères bien-aimés, car pouvant continuer la lutte longtemps en- « core peut-être, vous auriez mis fin au massacre. Vos pensions, « vos retraites, vous ne perdrez rien. La plupart de vous n'a pas « d'état, qu'importe! l'on vous trouvera des occupations faciles, « s'harmonisant avec vos aptitudes, vos moyens, votre tempéra- « ment, et votre existence, celle de vos femmes, de vos pauvres pe- « tits enfants, seront assurées à jamais. Et dans quelque temps ce « ne sera pas seulement la bouche de chacun de vous, mais l'âme « qui dira : Moi aussi, je suis républicain. »

« Je répète que j'ai trouvé cela assez sérieux pour le relater.

« Je m'approche d'un groupe formé au rond-point des Champs-Élysées. Je crois avoir affaire à des réactionnaires. Erreur! J'entends faire l'historique de tous les généraux de la défense... pardon, de l'infamie... nationale. Leurs biographies écœurantes, faites au milieu des obus que nous envoient ces restants de galons, produisent le meilleur effet sur les auditeurs.

« — Oh! les brigands, oh! les brigands! voilà ce que l'on dit à chaque pause du narrateur. Du reste, et je suis heureux de le signaler, plus nous allons, et plus la haine prend racine dans le cœur des citoyens. L'on parle beaucoup de réaction, et moi je me demande où elle se trouve. Je n'ai jamais entendu dire depuis un mois : « *Thiers est un honnête homme.* »

« Dans un autre groupe, l'on raconte ceci : Il a été demandé à certains bataillons s'ils voulaient aller, sans armes, travailler aux tranchées. Ces bataillons s'y sont refusés.

« — Nous voulons bien, ont-ils dit, combattre; mais travailler aux tranchées, mille fois non!

« A cela, tout le monde se demande pourquoi l'on ne prendrait pas pour travailler aux tranchées ceux qui ne veulent pas marcher, sous prétexte qu'il leur répugne de tirer sur des Français. Qu'on les incorpore dans des compagnies de travailleurs. De cette façon, ils rendront de grands services sans combattre leurs frères... de Versailles.

« Ceci est à prendre au sérieux.

« Que la défense en fasse son profit. »

6 MAI.

Rossel avait assigné aux généraux de la Commune les quartiers suivants à l'intérieur de la ville :

Le général Dombrowski, à la place Vendôme;
— La Cécilia, à l'École militaire;
— Wrobleski, à l'Élysée;
— Bergeret, au Corps législatif;
— Eudes, à la Légion d'honneur.

— Décret qui ordonne la délivrance gratuite de tous les objets engagés au Mont-de-piété pour un prêt de vingt francs au plus.

Aux Citoyens membres du comité de salut public.

« Paris, 6 mai 1871.

« Citoyens,

« Les questions de finances ont eu, de tout temps, et pour tous les gouvernements, une importance capitale. Pour celui de la Commune, engagé dans une lutte formidable, et dont il est diffi-

cile de fixer le terme, elles pourraient être l'écueil contre lequel viendraient se briser impuissantes les énergies les mieux trempées. Je considère donc comme un devoir pour moi, vieux républicain militant, partisan et défenseur conscient des principes pour le triomphe desquels Paris s'est armé et combat héroïquement, de venir appeler d'urgence l'attention du comité de salut public sur l'administration des finances de la Commune.

« Je ne puis me livrer ici à une appréciation positive sur l'ensemble des services de la trésorerie communale, ne m'étant pas trouvé en situation de les étudier tout personnellement; mais, s'il m'est permis de conclure du particulier au général, je puis, de ce qui se passe dans le plus important de ces services, celui de la garde nationale, déduire que les ressources financières du gouvernement de Paris sont livrées à une gestion déplorable.

« La solde allouée aux gardes nationaux, la prestation en vivres pour les hommes de service ou en expédition, enfin le subside accordé aux femmes des soldats-citoyens, absorbent quotidiennement des sommes considérables. Eh bien, cette dépense énorme n'est l'objet d'aucun contrôle sérieux, et donne lieu à un gaspillage sans frein.

« Je précise :

« Les appels faits tous les jours dans les compagnies sont l'occasion de nombreuses éliminations de solde. Les soldes non payées à titre disciplinaire doivent être reversées au Trésor. Les trésoriers des bataillons devraient donc se trouver toujours en mesure d'en vérifier l'importance. Or, leur contrôle, recommandé en principe, n'a pas de forme prescrite, ne s'exerce pas en fait, ou est généralement négligé. Les appels sont faits dans les compagnies par les sergents-majors, hors de la présence des trésoriers, et le plus souvent hors de celle des officiers du cadre, qui, d'ailleurs, par tradition, et un grand nombre pour ne point divulguer leur ignorance, ne s'immiscent presque jamais dans le détail de la comptabilité de leur compagnie.

« Les feuilles de solde sont dressées sur un effectif factice, en ce sens qu'il n'est tenu à jour que pour les incorporations courantes, et qu'on y laisse figurer des hommes manquant depuis longtemps à la compagnie, sans qu'on sache ce qu'ils sont devenus. — Il arrive même, quoique la chose semble incroyable, qu'on y maintient des hommes qui ont changé de bataillon; mieux encore, des gardes trépassés! — *Ainsi j'ai vu, de mes propres yeux*

vu, des sergents-majors continuer à porter sur leurs feuilles de solde des effectifs de cent vingt, cent quarante et jusqu'à cent quatre-vingts hommes, alors que les compagnies ne comptaient pas au delà de soixante-dix, quatre-vingt-cinq et cent dix présents et part prenants.

« Pourquoi tire-t-on du Trésor des sommes dont l'on sait à l'avance n'avoir pas à faire d'emploi régulier? Comment se fait-il que les trésoriers ne soient pas instruits de ces agissements, ou, s'ils les connaissent, pourquoi les tolèrent-ils? Du moins les excédants qui en résultent sont-ils reversés par les sergents-majors aux mains des trésoriers, et ceux-ci les reversent-ils à leur tour au Trésor? Je voudrais croire qu'il en est généralement ainsi, mais cela m'est absolument impossible lorsque je vois de ces manipulateurs de deniers publics, à moi très-connus, vivre largement, et dépenser, haut la main, huit cents à mille francs par mois, et qu'il est notoire qu'ils ne possèdent aucune fortune personnelle, que leurs ressources se bornaient, avant leur entrée en fonctions dans la garde nationale, au mince produit d'un emploi de quinze cents à dix-huit cents francs par an.

« Beaucoup trop de faits de détournement ont été déférés aux conseils de guerre pour que j'aie à me défendre de porter ici une accusation à la légère, *et encore nul ne doute que les fripons qui se sont laissé prendre ne soient seulement que les inintelligents et les maladroits.* Combien plus grand, en effet, le nombre des faits d'indélicatesse assoupis par les bataillons ou les compagnies pour ne pas voir entaché l'honneur du corps! Combien plus grand encore celui des détournements habilement et heureusement dissimulés par leurs auteurs!

« Le gaspillage auquel donne lieu la prestation en vivres peut rivaliser avec celui que je viens de signaler dans le service de la solde. Il ne constitue pas, il est vrai, un détournement dans l'acception délictueuse du mot, mais il n'en reste pas moins une exagération de dépense et une perte très-sérieuse pour la Commune.

« A presque toutes les convocations de service de la garde nationale, non-seulement les compagnies ne se trouvent jamais au complet, mais elles sont réduites le plus souvent aux deux tiers de l'effectif, et quelquefois au-dessous de la moitié. Les bons de vivres n'en sont pas moins établis sur le nombre d'hommes portés à l'effectif, de telle sorte que *la Commune fournit la nourriture de cent hommes, par exemple, lorsqu'elle ne devrait pourvoir qu'aux be-*

soins de soixante-dix, ou même de cinquante seulement. — Ce ne sont pas là des allégations arbitraires, les faits que je signale se sont passés vingt fois sous nos yeux, et j'ai la certitude qu'ils ne sont malheureusement pas des exceptions.

« Le troisième genre d'abus que j'ai constaté dans le service financier de la garde nationale, et qui tend, de jour en jour, à devenir plus onéreux pour le Trésor, ce n'est pas sans un certain sentiment de honte que je me résous à le signaler ici, car j'ai peine à m'expliquer comment la Commune a pu lui laisser la possibilité de se produire; mais il peut autoriser les détracteurs du gouvernement communal à lui reprocher de patronner l'immoralité, et le lien de solidarité qui doit unir entre eux tous les défenseurs des droits de Paris me défend de garder le silence.

« Un décret a alloué un subside quotidien de soixante-quinze centimes aux femmes légitimes des gardes nationaux. Cette mesure n'a rencontré que des approbateurs, justifiée qu'elle était par les privations et les souffrances qu'un chômage sans précédent par sa durée a fait subir à la classe intéressante des travailleurs parisiens. Mais, sous prétexte qu'il peut exister, qu'il existe réellement des associés concubinaires dignes d'intérêt, on a admis au subside quelques-unes de ces femmes, malgré leur situation irrégulière. Est-ce avec l'autorisation tacite ou formelle de la Commune, je l'ignore. Si l'on se fût borné à quelques exceptions suffisamment motivées, les inconvénients qui pouvaient résulter d'une tolérance extralégale seraient demeurés sans gravité; mais il n'en a pas été ainsi. Comme il arrive toujours lorsqu'on laisse les interprétations arbitraires se substituer à l'esprit et à la lettre des *dispositions légales, l'exception est devenue la règle, et aujourd'hui l'on admet au subside des femmes légitimes, non-seulement toutes les concubines sans exception, mais encore les femmes en état de cohabitation adultère, mais aussi, je rougis d'avoir à l'écrire, des prostituées, que leurs vils proxénètes ont l'audace de présenter à l'inscription comme* LEURS COMPAGNES !!!

« Toute réflexion est ici superflue. La Commune ignore assurément les turpitudes qu'une inconcevable incurie laisse s'abriter sous son égide. Le comité de salut public est prévenu; il agira.

« De l'état de choses que je viens d'esquisser, il résulte, Citoyens, que du fait seul de la garde nationale le trésor de la Commune est grevé de prélèvements considérables sans cause légitime, et qu'indépendamment de la question de probité administrative, sur la-

quelle le gouvernement communal a le devoir de se montrer plus sévère que ceux qui l'ont précédé, il y a un intérêt matériel de la plus haute importance à mettre fin à une semblable situation.

« Y a-t-il un moyen prompt et efficace de faire succéder l'ordre, la régularité et l'honnêteté, au désordre sans nom et à la friponnerie contre lesquels je viens m'élever devant vous? Sans nul doute. Il faut seulement le vouloir sérieusement, et ne pas se borner, comme on l'a fait jusqu'à présent, à des prescriptions de contrôle purement théoriques, qui sont restées à l'état de lettre morte, car elles ne sont exécutées dans aucun bataillon.

« La réforme à opérer exige de la résolution, une surveillance permanente et active, une ténacité qu'aucun obstacle, aucun mauvais vouloir ne puisse lasser. *C'est un véritable combat qu'il s'agit de livrer à l'improbité d'abord, à la négligence, à l'incurie et à la routine ensuite.* Ce n'est pas du fond d'un bureau d'administration seulement qu'il faut agir, à grand renfort de circulaires, d'ordres et de paperasseries : l'effet n'en serait pas moins négatif que devant. C'est sur le terrain même où se produit le désordre, c'est-à-dire au sein des bataillons de la garde nationale, qu'il faut que l'action réparatrice se fasse sentir, soit toujours présente et agissante par une sévère inspection toujours en éveil, et par une forte organisation de solidarité dans la responsabilité, seuls moyens de rendre, à l'avenir, les abus impossibles.

« Pour mener promptement à fin la rénovation du service financier de la garde nationale, il faut des hommes qui connaissent le mal à extirper, qui l'aient sondé jusque dans ses racines les plus profondes et les mieux cachées, mais surtout des hommes d'un dévouement absolu à la chose publique, et saturés d'une assez grande dose de stoïcisme pour faire, sans hésiter, litière de toutes considérations particulières, ce dissolvant dangereux de l'intégrité civique.

« Le comité de salut public n'aura sans doute que l'embarras du choix. S'il croyait cependant devoir faire appel à mon concours, il me trouverait toujours prêt à me rendre à ses ordres.

« J'ai fini, Citoyens, et je vous adresse mon salut fraternel.

« *Signé :* R. Brissac du Wernoys.

« 23, boulevard Ornano. »

Nous nous sommes borné à souligner les principaux passages de cette longue lettre, si curieuse, d'un grand personnage

de la Commune. Toute l'histoire de l'insurrection est là en raccourci.

Nous trouvons également dans les papiers de la Commune, à la même date, une lettre adressée à Lavalette « *sur le commandant de Bicêtre qui passe sa vie avec des filles. Le fort, devenu un véritable lieu de débauche, est mal gardé*, etc. »

« 6 mai 1871.

« La commission de la guerre arrête :

« Les officiers ne recevront plus désormais que l'habillement des gardes, plus un képi et les galons de leur grade.

« Les galons d'argent sont uniquement attribués aux officiers de la garde nationale et de légion.

« Le galon d'or est seulement réservé à l'état-major des généraux et du ministre de la guerre.

« *Les membres de la commission de la guerre,*

« ARNOLD, TRIDON. »

L'enfantillage de la vanité, me disait le colonel Carré, a été pour la moitié dans l'insurrection communale qu'on qualifierait de révolte d'écoliers, si elle avait eu un dénoûment moins affreux. Aujourd'hui, l'état nominatif de tous ceux qui ont participé à l'insurrection est presque complet, grâce à la rage d'uniformes que possédait, à tous les degrés, cette cohue révoltée, depuis le général jusqu'à l'employé des halles et des marchés. En endossant le costume sous lequel il paradait, le fonctionnaire de la Commune signait un reçu : tous les reçus ont été conservés, car si la Commune a détruit les archives des temps antérieurs, elle n'a pas fait disparaître une seule des pièces de son histoire, circonstance qui a singulièrement facilité la *tâche* des conseils de guerre appelés à apurer les comptes.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

« Paris, le 6 mai 1871.

« Bon à livrer par le ministère de la guerre à la commission des relations extérieures :

Sabres, soixante-quinze.	75
Revolvers, cent.	100
Fusils Chassepot, cent. . . . . , ...	100

« *Le membre de la Commune délégué aux relations extérieures.*

« *Signé :* Paschal Grousset.

« *Pour le comité de salut public.*

« *Signé :* Ant. Arnaud, Ch. Gombier, G. Ranvier.

« Avrial vous donnera des explications. Nous n'avons plus de sabres.

« *Signé :* Drouchon. »

« Paris, 6 mai 1871.

« Bon à livrer par le ministère de la guerre à la commission des relations extérieures :

Cartouches de revolvers, dix mille.	10,000
Cartouches de chassepots, vingt mille. . . .	20,000

« *Le membre de la Commune délégué aux relations extérieures.*

« *Signé :* Paschal Grousset.

« *Pour le comité du salut public.*

« *Signé :* Ant. Arnaud, Ch. Gombier, G. Ranvier.

« Je n'ai en ce moment aucuns revolvers. J'en attends de province.

« *Signé :* Avrial. »

Rapport du général commandant l'aile gauche, Worms Wiblewski.

« . . . J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'un noyau jésuitique étant venu s'organiser à Arcueil, sous prétexte d'ambulance, je viens de prendre des mesures énergiques pour l'étouffer dans son germe. »

On voit par cette pièce et par la suivante de qui partent les premières persécutions contre ces Dominicains d'Arcueil qui consacrent noblement leur vie à l'éducation de la jeunesse.

Rapport du 12 *mai. — Perquisition dans le couvent de la rue de l'Assomption. Religieuses accusées de complicité avec Versailles* (carton *Police*).

INVASION DE PARIS PAR L'INTERNATIONALE.

« 6 mai 1871.

« CITOYEN,

« J'appelle votre attention sur les faits qui me sont signalés, et je vous recommande d'en faire une enquête sérieuse.

« Citoyen LANDEAU. »

« J'apprends qu'on jette par les épaules de l'*Internationale* tous les patriotes. Je vous demande des explications immédiates à ce sujet.

« On ne se donne pas la peine de donner des motifs : une sentinelle les empêche d'entrer, et le tour est joué. Cela ne peut pas durer.

« Salut et fraternité.

« TRIDON. »

Il paraît que l'*Internationale* avait envahi Paris. La Commune voulut *s'opposer à cette invasion;* de là l'irritation de Tridon.

RAPPORT DE POLICE.

Bourse. — « La Commune, dit-on, vient de faire supprimer encore six journaux, cela fait déjà quinze en trois semaines; dans quinze jours il n'en restera plus. Ceci est fait pour obliger les ouvriers de ces administrations à faire partie de la garde nationale, car le nombre des fédérés diminue, bien qu'à chaque combat il n'y ait que deux ou trois hommes tués et huit ou dix blessés. Au lieu de gagner quatre à cinq francs par jour, ces ouvriers ne gagneront que trente sous pour aller se faire tuer. Voilà toujours la liberté.

« Comme la colonne Vendôme, la chapelle Louis XVI va, dit-on, être démolie. Après, ce sera le tour de la porte Maillot, des portes Saint-Denis et Saint-Martin ; en un mot, de tous les monuments. Tout cela porte ombrage aux citoyens de l'Hôtel de ville, qui ne veulent absolument que la destruction.

« On dit que les citoyens de la Commune ne demandent pas seulement les franchises municipales; avec cela ils veulent rester les maîtres de choisir pour eux des emplois bien rétribués pour gagner de l'argent, ce dont ils ont grand besoin. Une conciliation n'est pas possible, parce qu'ils sont trop exigeants.

« On dit qu'il y a des commandants de la garde nationale qui sont partis à Versailles, qui ont des intelligences avec les fédérés, et que le jour où les Versaillais entreront à Paris, beaucoup de gardes nationaux se rallieront à eux au moyen d'un mot d'ordre donné par ces commandants, qui seront revêtus d'un insigne particulièrement connu. »

Concorde. — « Les membres du Gouvernement de la défense nationale sont responsables de la guerre civile actuelle; s'ils étaient venus directement à Paris siéger, au lieu d'aller à Versailles, cela ne serait pas arrivé. Mais l'affaire était combinée d'avance, comme la guerre avec les Prussiens.

« On les traite de brigands. »

Concorde. — « La Commune a tort, dit-on, de vouloir que tous les citoyens fassent partie de la garde nationale; il y en a un grand nombre qui ont leurs enfants, d'autres leurs frères, dans l'armée de Versailles, et c'est pour cette raison qu'ils ne veulent pas aller se battre.

« On ne fera jamais de bons soldats avec des hommes que l'on force à marcher. Ils seront plutôt nuisibles qu'utiles.

« On dit que si les fédérés sont victorieux, nous ne serons pas longtemps tranquilles, parce que les membres de l'Hôtel de ville ne sauront pas s'entendre. Car depuis qu'ils siégent, ils sont toujours en dissidence, et cela, parce qu'ils sont tous plus ambitieux les uns que les autres. Si cela arrivait, dit-on, vous verriez bientôt les Prussiens occuper Paris, attendu que la Commune n'offre pas assez de garanties. Ce n'est jamais elle qui payera l'indemnité à la Prusse.

« On accuse les Prussiens de Versailles (Gouvernement du 4 septembre) d'être moins humains que les Prussiens de Bismarck. »

Quartiers populeux.

« Beaucoup de citoyens ont déménagé, croyant pouvoir facilement louer ailleurs; mais il paraît que plus Paris se dépeuple, et moins les appartements se dégarnissent (problème que mon peu de mathématiques ne me permet pas de résoudre). Voilà le mot d'ordre des concierges. — Et si, par hasard, un *Pipelet* humanitaire se décide à mettre l'écriteau, alors la dragée est tellement haut placée qu'il vous est impossible de l'atteindre. Une chambre, trois cents francs, et, condition *sine qua non,* trois mois payés d'avance. L'armée la plus dangereuse de M. Thiers n'est pas à Versailles. Voilà ce que j'entends dire aujourd'hui; voilà quelque chose qui mérite d'être pris au sérieux. — Un citoyen, au milieu d'un groupe dont il captive l'attention, raconte qu'il arrive de Juvisy; que là une grande quantité de voitures chargées de céréales, en destination pour Paris, ont été arrêtées, et que ces voitures sont gardées par un escadron de cuirassiers. — Ayant reconnu des camarades parmi ces soldats, il a bu chopine avec eux (comme l'eût fait le Père Duchêne). Les ayant interrogés sur *leurs intentions*, ils lui firent cette réponse : « Que la garde nationale vienne donc, nous ne demandons qu'à f..... notre camp. »

« L'on dit qu'un bataillon de ligne s'est rendu. Si cela se confirme, l'effet moral en sera énorme. Car il ne faut pas se le dissimuler, Paris en ce moment *se tâte,* et je crois même qu'il est en train de faire la traînée qui doit mettre le feu aux poudres. Quelques heureuses nouvelles, et l'explosion aura lieu. Ce sera véritablement la révolution qui pointera les canons. Alors, adieu Thiers, Mont-Valérien est mort!

« Ce qui inquiète encore aujourd'hui, ce sont toutes ces batteries versaillaises démasquées ces jours-ci. Comment ont-elles pu s'élever sans que nos chefs le sussent? Comment se fait-il qu'aujourd'hui même d'autres batteries encore sont en voie de construction, et que l'on ne foudroie pas les travailleurs? N'avez-vous pas de canons dans Paris? s'écrie-t-on. Montmartre, que fait-il? Il dort avant d'avoir travaillé. Braquez deux cents pièces s'il le faut, puisque vous les possédez. Exterminez nos ennemis avant qu'ils nous aient exterminés. Répondez à la foudre par la foudre. Poudre, munitions, pièces ne manquent pas. Quant aux artilleurs, il y en a à chaque coin de rue.

« Vous ne pourrez jamais faire accroire au peuple qu'il vous a

été impossible d'empêcher la construction des batteries qui nous massacrent aujourd'hui, et de celles de Gennevilliers, qui vont peut-être demain nous envoyer leurs projectiles.

« Je répète presque textuellement tout ce que j'ai entendu à ce sujet.

« La suppression de plusieurs journaux par le *comité de salut public* est généralement approuvée. — Ces gueux-là, dit-on, ils nous ont assez calomniés! Puisqu'ils mangent aux râteliers de nos ennemis, qu'ils aillent à Versailles.

« Ce que l'on reproche au *comité de salut public*, c'est de ne pas encore s'être emparé de l'affaire du *Moulin-Saquet* pour faire un exemple terrible des complices, sinon du principal auteur de cet exécrable crime. Le peuple veut aussi (voilà plusieurs fois que j'entends parler de cela) que Cluseret soit jugé. S'il est coupable, qu'il soit puni; s'il est innocent, qu'il soit relâché et réhabilité d'une façon éclatante.

« Bref, la confiance se soutient. »

7 MAI.

Plan d'une forte tête.

« Paris, le 7 mai 1871.

« Citoyen Général (La Cécilia),

« De la révolution, suite de nos désastres, il doit surgir un mouvement général, spontané, dont la France est seule capable au monde.

« L'Algérie se révolte. . . . . Bien.
« Lyon s'insurge. . . . . Très-bien.
« Paris lutte avec énergie. . . . . Encore mieux.
« Versailles organise. . . . . Cela doit être.

« La lutte suprême ne peut ni ne doit avoir lieu. Il faut un armistice. La France y gagnera un mois, la flotte s'organisera en dehors de nos ports de guerre.

« Paris organisera à son tour, soi-disant, contre Versailles.

« Les vastes champs de l'Algérie serviront aux rassemblements formidables de troupes, sous le prétexte de l'insurrection africaine. (Les embarquements et débarquements soigneusement contrôlés.)

« L'emprunt prussien nourrira nos sangsues étrangères. (Ruine pour la Prusse, donc, reprise des hostilités.)

« Le retour des hostilités viendra de la Prusse, et par-devant les nations européennes. Il sera question du démembrement de la France. (Question d'intérêt européen.)

« La France frémira, sentant sa nationalité submergée par les banques diverses. Elle comprendra son rôle misérable, et voudra la lutte à outrance.

« Bismarck déclare que l'Allemagne ne peut être tranquille qu'autant que la France sera morte, et il traite avec elle pour la ruiner, parce qu'il n'a pas confiance dans ses troupes, et surtout dans l'empire d'occasion dit Empire d'Allemagne.

« Le soleil indispensable aux troupes françaises se lève, et avec lui la victoire ou la mort : cette mort étant lentement combinée par l'étranger, la France ne peut mourir qu'étendue sur ses armes brisées.

« L'opération de banque de cinq milliards doit être tentée pendant la trêve. Elle en produira deux au minimum. La Prusse alléchée, et croyant aux efforts financiers de sa rivale, désireuse de se débarrasser de ses hordes, sera bernée, et le militarisme bavarois s'usera. Avec ces fonds en caisse, la lutte est possible et la victoire est probable.

« Dans le cas où ce programme serait dans votre manière de voir, veuillez bien croire, mon Général, que je mets ma vie à votre disposition pour l'amour de mon pays, et daignez agréer, je vous prie,

« L'assurance de mon profond dévouement,

« *Signé :* LEBRETON,

« Employé à l'Est,

« Comptabilité générale, bureau des livres. »

VILLE DE PARIS. — COMMISSARIAT DU QUARTIER D'AUTEUIL.

« Paris, 8 mai 1871.

« CITOYEN DUPONT,

« La rumeur publique accuse depuis longtemps tout le personnel de la maison d'arrêt de la garde nationale, rue de Boulainvilliers, de faits tellement graves que je viens d'être obligé de faire consigner le directeur, le surveillant et le concierge, et de les empêcher d'avoir communication avec le dehors. Ces faits, les voici :

« Depuis le mois de septembre, tout le quartier était indigné d'entendre le portier concierge Lacoste de cette prison déblatérer contre la République, et chacun s'étonnait que la République laissât en place tous les partisans de l'ex-Empereur, et qu'ils avaient l'impudeur de lui créer des ennemis et de recevoir son argent. Ces bruits me parvenaient sans cesse. J'en fis plusieurs fois des rapports. Je demandai leur changement, mais on ne tient compte de rien à la préfecture.

« Maintenant, voici les nouveaux bruits que je vous signale. Le surveillant Guerber a une fille, mariée à un sous-officier des gardes de Paris.

« On a beaucoup remarqué ses va-et-vient à Versailles.

« J'ai fait venir cet homme; il m'a avoué que sa fille était à Versailles, et qu'elle venait souvent le voir à Paris. Les gens du quartier le savent bien, et affirment qu'elle porte des nouvelles de ce qui se passe à Paris, et que le directeur, M. Vanheldeghem, n'est nullement étranger à toutes ces menées réactionnaires. J'ai fait venir le directeur. Il m'a donné à entendre que s'il avait des relations avec Versailles, ce ne pourrait être que pour toucher l'argent qu'on lui doit, attendu, m'a-t-il dit, que Versailles pas plus que la Commune ne paieraient leurs appointements. J'ai donc dû, d'après tous ces bruits et ces plaintes de la rumeur, les faire consigner par la garde nationale, et je vous avertis pour que vous avisiez. Répondez-moi le plus tôt possible ce que je dois faire à leur sujet.

« *Le commissaire de police d'Auteuil,*

« *Signé :* Adrien Delaire. »

LETTRE DU CHEF D'ÉTAT-MAJOR PRUSSIEN.

Commandement supérieur.

IIIe armée, section 169, nº d'ordre 746.

« Quartier général, Compiègne, 7 mai 1871.

Au commandant en chef de Paris.

« Au combat du 2 décembre 1870, le sous-officier Modersilzki du 108e régiment de chasseurs Royal-saxon a été blessé et fait prisonnier. Il est resté jusqu'au 14 mars à l'hôpital du boulevard des Batignolles, à cette date il fut transféré à l'Asile suisse, avenue

Saint-Mandé. Comme depuis quelque temps les parents du blessé sont sans nouvelles de leur fils, le commandant supérieur prie instamment de vouloir bien donner des nouvelles dudit Modersilzki et vouloir bien le rendre à l'avant-poste des troupes allemandes le plus proche. Au besoin, la dame qui a soigné le blessé, Diackomisse, à Sorger, rue de Reuilly, 95, pourra donner tous les renseignements voulus.

» En même temps, le commandant supérieur prie de vouloir bien donner des nouvelles sur l'état du blessé E. Schwartz, qui se trouve à l'hôpital de la Presse, rue de Longchamps. Il faisait partie du 7e régiment d'artillerie saxon ; il avait reçu un coup de fusil qui lui atteignit les deux yeux, le 30 novembre dernier. Par suite de cette blessure, il doit avoir perdu la vue.

« De la part du commandant supérieur de la IIIe armée.

« *Le chef d'état-major*,

« *Signé :* DE SCHLOTHEIM,

« Général-major. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, 7 mai 1871.

« CITOYEN DÉLÉGUÉ,

« Le comité reçoit de nouvelles plaintes sur l'état-major du colonel Wetzel à Issy, que l'on accuse, et non sans raison, d'après ce qui est rapporté, de négligence et d'abus de boisson.

« Nous vous signalons ce fait, Citoyen, afin que vous puissiez prendre des mesures en conséquence.

« Salut fraternel,

« Pour le comité de salut public,

« *Le secrétaire de la guerre*,

« *Signé :* A. HÉRUETTE. »

L'intempérance du zèle est un des mensonges ordinaires de la conscience et l'expédient de la lâcheté. Pendant que la voix intérieure condamne une cause, la main se montre féroce pour la servir. Un soir, j'étais allé me promener du côté de la place

d'Eylau. Un certain nombre de fédérés y causaient et y buvaient. Je remarquai bientôt que j'étais suivi par un militaire enveloppé dans un large manteau. Après avoir fait cinquante pas à peu près, je m'arrêtai brusquement pour laisser passer devant moi le personnage. Il passa en effet, mais se détournant de mon côté : « Vous allez à Paris, sans doute? me dit-il. — Et que vous importe! ai-je à vous rendre compte de ma conduite? Je vais où bon me semble. — Soit. Mais mes camarades m'ont chargé de vous surveiller. Vous savez, en ce temps-ci, on ne sait trop à qui on a affaire. — Je ne croyais pas avoir, quant à moi, affaire à un mouchard. Dites à vos camarades, qui vous ont chargé de me surveiller, de venir me trouver. » A ce mot *mouchard*, voilà un homme qui se recule, ouvre son manteau, jette un cri d'indignation et fait de grands gestes. « Alors, puisque c'est comme ça, je vais vous conduire au poste. — A la bonne heure, je suis prêt à m'y rendre. J'y trouverai d'honnêtes gens. » Le terrible homme se rapproche tout à coup de moi, et changeant de ton : « Au fait, vous avez raison, me dit-il, il n'y en a plus que là. » Et puis, avec cette intempérance française de langage que l'usage du vin porte à l'excès, il m'ouvre son cœur, me fait des confidences : « Cette existence lui est odieuse; plût à Dieu qu'on en finisse aujourd'hui, cette nuit même! Il appartenait à l'infanterie de marine, et la Commune a fait de lui un artilleur, chef de pièce au Point-du-Jour, où il sert un canon de 30 qui tire sur le Mont-Valérien et *blouse à chaque coup*. C'est une guerre stupide, abominable! Ah! quel malheur! » Enfin, mon ami récent, qui a bien voulu me rendre son estime en m'accordant sa confiance, m'invite à boire, seule consolation raisonnable en ces temps douloureux!

Voilà un homme qui aura été sûrement fusillé; il le méritait sans doute beaucoup plus que d'autres qui ont partagé son sort, pauvres diables auxquels il n'a pas convenu de fuir le péril à l'heure inévitable de la défaite d'une cause qu'ils avaient servie à contre-cœur.

C'était par un usage ou un abus continuel de l'alcool qu'on parvenait à rendre ces malheureux insensibles à leur honte et

à leurs remords, ou qu'eux-mêmes y échappaient en s'étourdissant. Aussi, après m'avoir invité à boire avec lui, le marin, devenu artilleur, entra seul au cabaret, et peut-être n'avait-il fait mine de m'arrêter que dans l'espoir que je l'y conduirais.

D'autres fois, vous étiez tout surpris d'entendre exprimer les sentiments les plus élevés. « — Je tiens autant à la liberté pour les autres peuples, disait devant moi un garde national, que pour la France. » Où diable cet imbécile allait-il placer sa sollicitude! Comme c'était bien le moment, lorsque la France était agonisante et qu'on travaillait à la tuer tout à fait, de se préoccuper du bonheur du genre humain! Mais cet apôtre de la félicité universelle avait été touché du souffle de l'*Internationale*, qui enseigne que tous les pays doivent être indifférents au travailleur, et que le véritable ennemi pour celui-ci est le détenteur du capital. *Les Prussiens sont nos frères!!!*

Rien ne va mieux à la jactance française. Dans un vaste cœur, le genre humain prend tant de place, qu'il n'en laisse plus à l'amour du sol natal. Patriotisme?.. rengaîne, préjugé, sottise! Nos frères sont ceux qui ont nos sentiments, c'est-à-dire nos intérêts, nos appétits et nos colères, qu'ils soient en Allemagne, en Angleterre, en Russie ou en France!

RAPPORTS DE POLICE.

Quartiers populeux.

« L'écho antique changeait, dit-on, en paroles de louanges les imprécations que le peuple lançait parfois à l'Olympe. Aussi Jupiter se croyait adoré. Moi, fidèle écho de la rue, je ne cherche pas plus à pallier les attaques qu'à amoindrir les éloges. Sifflets et bravos, tout entre dans ma besace de *reporter*. Aussi l'on peut me croire quand je dis qu'aujourd'hui, quoique nouvellement arrivé *sur la grande scène*, le citoyen Rossel a déjà beaucoup d'admirateurs.

« Oui, dit-on, il y a dans cette jeune enveloppe un parfum de « génie. Après le César de la tyrannie, voici peut-être le César de la délivrance.

« Heureux celui qui peut se faire un nom en servant *la cause de l'humanité!*

« Les élections de province donnent beaucoup de confiance. L'on s'en occupe vivement dans les groupes, et l'avis général est que si Paris tient encore quelques jours, Versailles, à son tour assiégé par la province, sera forcé de *mettre les pouces*. Des citoyens demandent à passer les menottes à ces pouces-là.

« J'entends dire dans un rassemblement assez considérable qu'il n'y a plus qu'une route pour aller à Versailles, si l'on veut tenter un grand coup; on la trouverait par le plateau d'Avron, en traversant la Marne, comme le général qui aura une page dans l'histoire des revenants. — Je ne sais si cela est praticable, dit un citoyen; mais ce dont je suis sûr, c'est que si nos généraux l'entreprennent, ils reviendront victorieux ou *bien morts*.

« Dans un autre groupe, une citoyenne raconte qu'elle arrive de province, et qu'aux alentours de Paris elle vient de voir des masses d'hommes se sauvant *à pleins champs* (sic). La plupart de ces hommes avaient des blouses et des pantalons rouges. Elle assure que ce sont des soldats qui s'enfuient de Versailles. (Applaudissements de tous ceux qui reçoivent cette nouvelle.) Ah! si l'on pouvait apprendre un grand succès! Je le répète encore, nous verrions alors la *Révolution*. Nous n'avons eu jusqu'à présent que le chant du coq en annonçant le jour; ce jour est-il proche ou éloigné? Je ne sais, mais je connais son nom, *il s'appelle la bonne nouvelle*.

« Il se dit aujourd'hui dans les groupes des choses incroyables (et pourtant ce mot *incroyable* devrait être rayé du dictionnaire). Il se dit que sur les tours des églises, sur les monuments élevés, l'on voit faire des signaux toutes les nuits; que ces signaux, quoique faits sur des églises, ne semblent pas catholiques.

« Aussi tout le monde de s'écrier : Vous le voyez bien, l'on nous trahit.

« Que le *Comité central* veille à cela. Si ce sont nos signaux qui marchent, que par une affiche l'on en prévienne le peuple. Si, au contraire, ces lumières se nomment phares de la trahison, que les lâches qui les dirigent soient arrêtés, et qu'on les fusille sur-le-champ. (Voilà ce que dit le peuple.) A cela l'on ajoute : *A quand le premier acte véritablement énergique du comité de salut public?*

« Tous les gardes que je consulte sont très-contents de voir *le Comité central* jouer enfin un rôle important dans le grand drame du moment.

« Dombrowski, lui aussi, a toute la confiance du peuple.

« Voici un joli petit trait du général de Bellemare. (Ceci se dit dans un groupe, jugez de l'effet.) Apercevant au loin un mouvement de troupes, ce Fouinard émérite commande le feu. Après cinq minutes d'un crépitement sinistre, un aide de camp arrive ventre à terre.

« Arrêtez, général, crie-t-il, faites cesser le feu. Vous avez fait tirer sur nos mobiles.

« — Bah ! fait froidement le général, il en restera toujours assez. »

« Les enterrements de nos frères se succèdent. Les corbillards, ornés des drapeaux de la Commune, passent journellement au milieu d'une foule enfiévrée par la haine. Ce n'est pas la vue de ces cortéges, au sinistre poétique, qui donne la défaillance. Non !... au contraire. Je n'entends sur leur passage que des mots comme ceux-ci :

« Il faut bien un lac de sang, il y a tant de tyrannies à noyer !

« Paris, généralement, est calme aujourd'hui. »

Nous ne ferons pas l'injure au général de Bellemare de démentir le propos que lui prête le chroniqueur communeux. Nous rapportons les rumeurs plus ou moins insensées de la rue, nous ne les réfutons pas.

8 MAI.

La Commune décrète : « La commission de la guerre, de concert avec le délégué à la guerre, réglementera les rapports du Comité central de la garde nationale avec l'administration de la guerre. » — « Le Comité central ne peut nommer à aucun emploi. Il propose les candidats à la commission de la guerre, qui décide. »

Il y avait alors quatre pouvoirs en lutte : le délégué à la guerre, Rossel ; — le comité de salut public ; — la Commune ; — le Comité central, — sans parler des généraux, qui ne s'entendaient pas.

POLICE MUNICIPALE. — SERVICE DE SURETÉ.

« 8 mai 1871.

« Reçu du capitaine d'état-major Simonet vingt-neuf détenus et trente-neuf colis, dont un saint-ciboire, arrêtés au petit Vanves par l'état-major du général La Cécilia.

« *Le commissaire de police.* »

Ces détenus et ces colis, dont un saint-ciboire, arrêtés au petit Vanves, forment un pêle-mêle qui fait augurer de la façon dont les prisonniers devaient être traités par le commissaire de police.

RAPPORTS DE POLICE.

LES PRUSSIENS SONT NOS FRÈRES! — GENDARMES TUÉS A COUPS DE BOTTE.

Quartiers populeux.

« Journée des plus calmes. La mairie du XIe arrondissement est tendue de noir. C'est le deuil pour le plébiscite du 8 mai 1870. Cela produit un très-bon effet sur les masses. « Oui, disent les femmes, ce jour doit être consacré à la mort, *il a fait assez de veuves et d'orphelins.* »

« Ce qui prime surtout dans les conversations des rues, c'est la glorification du Prussien. La Prusse est dans toutes les bouches. « Ah! c'est bien, dit-on, ce qu'ils font aujourd'hui. Voyez comme ils respectent la neutralité. Il ne dépendrait que d'eux que la balance penchât du côté des Versaillais. Qu'ils nous affament, *et c'en est fait de la Commune.* Oui; mais ils ne le veulent pas, parce que, quoi qu'on en dise, il y a de la loyauté chez ces hommes-là, et qu'ils savent bien que le bon droit est à Paris — Oui, répond-on en chœur, ce sont des hommes loyaux! Ils n'ont fait chez nous que ce que nous aurions fait chez eux, si Bismarck, à l'égal de Trochu et consorts, avait vendu son pays. Ils ont horreur de ces Judas, et si leurs canons ne devaient rester neutres, ils cracheraient peut-être au nez du Mont-Valérien, etc., etc. L'ennemi d'aujourd'hui nous fait oublier celui d'hier. » Tout en ne partageant pas au même degré l'admiration que l'on a pour nos envahisseurs, j'y applaudis de tout cœur, puisqu'elle dissipe les craintes que les forts occupés par les Allemands faisaient naître.

« Les élections de province accentuant de plus en plus l'esprit de la France, remontent le moral. C'est en quelque sorte le seul objectif des conversations d'aujourd'hui. Que les listes républicaines l'emportent dans le ballottage, et Paris ne doutera plus du triomphe commun. Paris est une tête forte, mais encore lui faut-il *un corps, quelque frêle soit-il.*

« Un citoyen blessé légèrement à la main dans une des dernières affaires raconte qu'à Issy, à la suite d'un combat acharné, il a vu des monceaux de gendarmes gisant à terre. (Parmi eux, quelques soldats du despotisme n'étaient point encore morts, mais la rage des fédérés était tellement grande, *qu'ils furent achevés à coups de botte sur la tête.*) Ce garde ajoute : « Nous avions fait prisonniers beaucoup de lignards. Ceux-ci nous dénoncèrent dix sergents de ville qui se trouvaient parmi eux. Nous les fîmes sortir des rangs, et nous les fusillâmes immédiatement. » Eh bien, j'ai regardé toutes les figures durant ce récit. Elles étaient mornes. Pas de joie dans les yeux... Non. Ces actes barbares, commis par des républicains, venaient éteindre complétement le charme qu'aurait produit la nouvelle d'un succès, sans représailles de notre part.

« Le peuple est bon. Qui l'ignore? Il maudit nos ennemis, parce qu'ils sont les apôtres du mal; il aime la République, parce qu'elle est la prêtresse du bien. Donc, nous soldats, nous ne devons combattre que sous le drapeau qui a pour devise : Humanité. »

9 MAI.

Renouvellement du Comité de salut public; sont nommés : Ranvier, Antoine Arnaud, Cambon, Eudes, Delescluze. A partir de ce jour, où Rossel donna sa démission, l'influence de Delescluze est prépondérante dans le gouvernement et la direction des opérations militaires. Désormais, il est évident pour tous les hommes qui raisonnent un peu, que la partie engagée par la Commune est perdue. Delescluze était mieux placé que personne pour le savoir; le patriotisme, dans cette nature ardente et rongée par la fièvre, malade comme Marat au moment où l'avait frappé le couteau de Charlotte de Corday, avait été étouffé par la rage et par la haine.

Voici la lettre insolente par laquelle Rossel rendit compte publiquement des motifs de sa retraite.

« Paris, 9 mai 1871.

« Citoyens Membres de la Commune,

« Chargé par vous à titre provisoire de la délégation de la guerre, je me sens incapable de porter plus longtemps la responsabilité d'un commandement où tout le monde délibère et où personne n'obéit.

« Lorsqu'il a fallu organiser l'artillerie, le comité central d'artillerie a délibéré et n'a rien prescrit. Après deux mois de révolution, tout le service de vos canons repose sur l'énergie de quelques volontaires, dont le nombre est insuffisant.

« A mon arrivée au ministère, lorsque j'ai voulu favoriser la concentration des armes, la réquisition des chevaux, la poursuite des réfractaires, j'ai demandé à la Commune de développer les municipalités d'arrondissement.

« La Commune a délibéré et n'a rien résolu.

« Plus tard, le Comitécentral de la Fédération est venu offrir presque impérieusement son concours à l'administration de la guerre. Consulté par le comité de salut public, j'ai accepté ce concours de la manière la plus nette, et je me suis dessaisi en faveur des membres de ce comité de tous les renseignements que j'avais sur l'organisation. Depuis ce temps-là, le Comité central délibère, et n'a pas encore su agir. Pendant ce délai, l'ennemi enveloppait le fort d'Issy d'attaques aventureuses et imprudentes dont je le punirais si j'avais la moindre force militaire disponible.

« La garnison, mal commandée, prenait peur, et les officiers délibéraient, chassaient du fort le capitaine Dumont, homme énergique qui arrivait pour les commander, et tout en délibérant évacuaient le fort, après avoir sottement parlé de le faire sauter, chose plus impossible pour eux que de le défendre.

« Ce n'est pas assez. Hier, pendant que chacun devait être au travail ou au feu, les chefs de légion délibéraient pour substituer un nouveau système d'organisation à celui que j'avais adopté, afin de suppléer à l'imprévoyance de leur autorité, toujours mobile et mal obéie. Il résulta de leur conciliabule un projet au moment où il fallait des hommes, et une déclaration de principes au moment où il fallait des actes.

« Mon indignation les ramena à d'autres pensées, et ils ne me promirent pour aujourd'hui, comme le dernier terme de leurs efforts, qu'une force organisée de douze mille hommes avec lesquels

je m'engage à marcher à l'ennemi. Ces hommes devaient être réunis à onze heures et demie; il est une heure, et ils ne sont pas prêts; au lieu d'être douze mille, ils sont environ sept mille. Ce n'est pas du tout la même chose.

« Ainsi, la nullité du comité d'artillerie empêche l'organisation de l'artillerie; les incertitudes du Comité central de la Fédération arrêtent l'administration; les préoccupations mesquines des chefs de légion paralysent la mobilisation des troupes.

« Je ne suis pas homme à reculer devant la répression, et hier, pendant que les chefs de légion discutaient, le peloton d'exécution les attendait dans la cour. Mais je ne veux pas prendre seul l'initiative d'une mesure énergique, endosser seul l'odieux des exécutions qu'il faudrait faire pour tirer de ce chaos l'organisation, l'obéissance et la victoire. Encore si j'étais protégé par la publicité de mes actes et de mon impuissance, je pourrais conserver mon mandat. Mais la Commune n'a pas eu le courage d'affronter la publicité. Deux fois déjà je vous ai donné des éclaircissements nécessaires, et deux fois, malgré moi, vous avez voulu avoir le comité secret.

« Mon prédécesseur a eu le tort de se débattre au milieu de cette situation absurde.

« Éclairé par son exemple, sachant que la force d'un révolutionnaire ne consiste que dans la netteté de la situation, j'ai deux lignes à choisir : briser l'obstacle qui entrave mon action ou me retirer.

« Je ne briserai pas l'obstacle, car l'obstacle, c'est vous et votre faiblesse : je ne veux pas attenter à la souveraineté publique.

« Je me retire, et j'ai l'honneur de vous demander une cellule à Mazas.

« *Signé :* Rossel. »

« Rossel, dit M. Malon, n'attendit pourtant pas sa cellule à Mazas; il réussit à s'échapper, grâce au concours de Charles Gérardin, dont la conduite, en cette circonstance, ne mérite pas les accusations emportées dont elle fut l'objet..... Il y eut un peu de fermentation à Montmartre, et les Batignolles furent militairement occupées par quatre bataillons de Belleville. Aucun trouble n'eut lieu néanmoins : *la situation était trop tendue pour que l'on pût faire, sans crime, une agitation à l'intérieur.* »

Nous reproduisons avec intention ce passage de M. Malon, comme un exemple curieux du désordre intellectuel de ces

malheureux apôtres de la Commune. Voilà un homme qui trouve qu'une émeute aux Batignolles, à l'occasion de la destitution de Rossel, aurait reçu de la gravité de la situation le caractère d'un crime, et à ce même homme il paraît on ne peut plus légitime et méritoire que Paris se soit insurgé contre la nation elle-même, représentée par l'Assemblée, en face d'un ennemi victorieux, tout-puissant et maître de la moitié de la France!... La *situation n'était pas tendue;* la Commune ne créait pas une *agitation à l'intérieur!* M. Malon l'admire, mais il n'eût pas trouvé de parole assez sévère pour qualifier une fermentation trop bruyante à Montmartre et aux Batignolles!

Nous avons feuilleté, aux Archives de la justice militaire, un registre composé de feuilles de papier buvard renfermant les dépêches expédiées par les délégués à la guerre et presque toutes écrites de leur main. On y trouve les traces de l'activité qu'ils ont déployée, particulièrement Rossel. Dans l'espace de huit jours à peu près qu'a duré son règne, il n'a pas écrit moins de deux cents dépêches. Donnons un aperçu du contenu de ce registre :

Le 1er mai, 31 ordres ou missives, entre autres la réponse au commandant Laperche;

2 mai, 27;

3 mai, de la page 89 à la page 114;

4 mai, de la page 114 à la page 143;

5 mai, de la page 144 à la page 182;

Du 6 au 9 mai inclusivement, de la page 182 à la page 236.

Léon Arnold prend la signature, après la retraite de Rossel, à partir du 10 mai; Delescluze, à partir du 11, et il la garde jusqu'au 21 mai. Coïncidence singulière ! L'existence de la Commune finit avec la contenance du cahier, dont la dernière page, 300, est remplie. Il ne restait plus à la Commune un jour à vivre et au cahier une page à donner à son histoire.

Aussitôt que Rossel eut été fait prisonnier, quelques jours après

l'insurrection, il fut conduit à Versailles et subit devant le grand prévôt, M. Hincker, un premier interrogatoire. A la question qui lui fut posée sur le motif qui l'avait fait entrer dans le parti de la Commune, il répondit *qu'il la croyait la plus forte; qu'à la vérité il s'était trompé, mais que si la Commune l'eût emporté, non-seulement l'armée avec les maréchaux de France, mais la magistrature elle-même, mais tous les corps constitués, se fussent empressés de faire acte d'adhésion : n'est-ce point ainsi que les choses s'étaient passées au* 29 *juillet* 1830, *au* 24 *février* 1848, *au* 2 *décembre* 1851, *et, en dernier lieu, au* 4 *septembre* 1870?

Si détestable que fût l'argument de Rossel, il était celui des partisans de la Commune les plus éclairés. Je voyais souvent alors un ancien élève de l'École polytechnique, comme Rossel, qui avouait hautement ses sympathies insurrectionnelles. Il n'y a pas d'exemple, disait-il, qu'une révolution faite à Paris n'ait pas été acceptée en province. Nous avons pour nous le peuple et tout ce qui se rattache à lui par les intérêts, dans l'armée et ailleurs. Reste la question de force. Nous nous croyons les plus forts derrière des remparts inexpugnables. L'avenir décidera : attendons la fin du spectacle.

Rossel était un jeune homme dévoré d'ambition, travailleur ardent, esprit sans mesure, froidement exalté, comme Saint-Just, qui était son héros, rigide jusqu'à la cruauté, et qui devait peut-être à des habitudes de chasteté, bien rares à son âge, une énergie de volonté qui en eût fait un homme supérieur, s'il l'eût mise au service d'une bonne cause.

Rossel fut jugé, condamné à mort; son exécution eut lieu le 28 novembre 1871.

M. Borgella, aide de camp de Rossel, qui s'intitule *lieutenant-colonel d'artillerie de l'armée de Paris*, a publié à Londres, en 1871, des petites brochures, sous enveloppe verte, qui portent pour titre : JUSTICE! Nous donnerons un échantillon de leur style en empruntant quelques lignes à l'une d'elles, dédiée *à M. Rossel, chef d'escadron du génie, et à madame Rossel, père et mère du général Rossel.* Les membres de la commission des grâces sont ainsi apostrophés :

« Vous verrez, sachez-le, se dresser un matin, et pour vous tous, les potences de Montfaucon.

« Et vous serez là, pendus, la face convulsée, la langue grosse, toute bleue, et les yeux jaillissants.

« Mais il serait doux, ce châtiment. Il n'aurait rien encore de l'horrible douleur que vous avez infligée à madame Rossel, cette mère qui se roulait suppliante à vos pieds, Martel; à M. le commandant Rossel, ce brave soldat, ce père, qui vous a dit : « Vous êtes un assassin, Monsieur Thiers. »

« Aussi saurons-nous trouver vos enfants et vos femmes. — Mais ont-ils des enfants et des femmes, ces êtres-là?

« Et nous les mènerons sous les potences.

« Et sous vos cadavres, nous les ferons danser; et ils danseront en mesure, car c'est nous qui la battrons, la mesure, avec nos cravaches, sur leurs épaules. »

On voit que c'est corsé! *Mais ont-ils des femmes et des enfants, ces êtres-là!* laisse peu de chose à désirer en énergie, surtout si l'on tient compte *des cravaches qui battent la mesure sur les épaules des femmes et des enfants*, forcés de danser la carmagnole autour des cadavres de leurs maris et de leurs pères. L'*hébertiste* dont nous avons rapporté la lettre est plus obscène, mais moins farouche. Voilà une littérature qui promet, et en prenant le raffinement de cruauté de l'un et le raffinement de lubricité de l'autre, on composerait un joli marquis de Sade, au style près.

LES PRUSSIENS APRÈS L'ARMISTICE.

Relations extérieures au comité de salut public.

« Paris, 9 mai 1871.

« Il résulte d'un rapport transmis hier, 8 courant, aux relations extérieures, que la commune de Bagnolet est en armes.

« Il paraîtrait que des hommes en bourgeois sont venus dans cette commune, armés de revolvers et de cannes à épée, et ont arrêté quatre habitants du pays. Ils sont arrivés dans ce pays après l'arrestation de deux gardes nationaux par les gendarmes.

« Ces quatre personnes sont qualifiées par les habitants de *voyous*

et de *partageux*. Actuellement les habitants, au nombre de trois cents, sont armés de fusils à tabatière et de chassepots, *d'après l'ordre qu'ils en ont reçu des Prussiens.*

« *Pour la commission des relations extérieures.* »

(Cachet de la Commune de Paris.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, le 9 mai 1871.

« CITOYEN,

« Je vous adresse le citoyen Bourgeat, *ex-commandant de la canonnière la Liberté*, qui s'offre pour armer les bastions de pièces de 19, qu'il saura trouver, ainsi que leurs affûts, dans un endroit qu'il vous désignera.

« Veuillez l'entendre un instant, et profiter, s'il y a lieu, de ses communications.

« Salut fraternel.

« *Pour le comité de salut public.*
« *Signé :* A. HÉRUETTE. »

LA CONCURRENCE ET LE MONOPOLE SOUS LA COMMUNE.

Les deux pièces qui suivent sont d'un haut intérêt, parce qu'elles montrent l'impuissance absolue de la Commune en matière d'organisation du travail. Elle a proclamé la légitimité de la revendication sociale, établi le but de la révolution qui va substituer le prolétariat à la bourgeoisie, la seule classe, dit-elle, qui ait bénéficié de la révolution de 1789; mais au premier pas qu'elle fait dans cette voie, elle se trouve arrêtée par les difficultés de la situation. D'une part, comme gouvernement elle doit ménager les deniers des contribuables et ne pas se laisser *exploiter;* mais alors on l'accusera d'*exploiter* la détresse des citoyens auxquels elle demande du travail, à certaines conditions. On lui défend de s'adresser à la concurrence; on lui signifie que les ouvriers vont tous se concerter et signer un *contrat fédératif*. Ceux-ci feront la loi, et malheur aux bourgeois,

malheur à la Commune qui a l'infamie de suivre les anciens errements! Les réformateurs vont échouer misérablement dans une des questions les plus redoutables et les plus complexes du problème social. Hélas! il ne suffit pas de décréter qu'on protégera *le travail contre le capital,* qu'on assurera au travail, en l'organisant, une rémunération légitime et suffisante; il faut pouvoir, il faut savoir, et moins qu'aucun de ceux qui ont médité et traité ces matières, la Commune savait. Un jour, elle interdisait aux boulangers le travail de nuit; un autre jour, elle ordonnait que les ateliers fussent ouverts, et elle défendait aux ouvriers de s'y rendre en leur prescrivant le service militaire. Dans notre pays, on a souvent confondu le génie de l'organisation avec la manie de la tyrannie. La Commune tyrannisait.

Rapport sur la délégation de Lévy-Lazare et Évette à l'habillement militaire.

« Aux termes de l'arrêté de la Commune, en date du 4 mai,

« La commission du travail et de l'échange a, par une délégation, pris connaissance des marchés conclus à l'habillement militaire.

« Il résulte du rapport présenté par les délégués que, depuis le 18 mars, l'administration, séduite par les offres des industriels, aurait baissé les prix des façons dans une proportion assez notable.

« De prime abord, des raisons assez spécieuses viennent appuyer cette manière d'opérer. La Commune ayant à traiter des marchés, a conclu avec les meilleurs offrants, c'est-à-dire avec ceux qui lui demandaient les prix les moins élevés.

« Avec ce système, les façons baisseront encore bien davantage, car l'entrepreneur qui fait une pareille affaire ne court aucun risque, puisqu'il ne fait en réalité qu'*échange de salaires.* Que lui importe de soumissionner au rabais? Les ouvriers et ouvrières, pressés par le besoin de travail, ne sont-ils pas là pour supporter seuls la diminution du prix de la main-d'œuvre?

« La Commune peut ouvrir une enquête; elle est bien facile. Étant donnés les marchés C. Monteux, Bernards, à trois francs soixante-quinze centimes les vareuses et deux francs cinquante centimes les pantalons, il est impossible que le prix des façons que les entrepreneurs payent aux ouvriers et ouvrières représente des journées suffisantes pour qu'ils puissent vivre.

« Quant à eux, exploiteurs, ils font leur fortune sans avoir contre eux aucune chance de perte : entre le marché de la Commune et la façon qu'ils accordent, il y a toujours une différence suffisante pour qu'ils remplissent leur bourse.

« Le Gouvernement du 4 septembre, lui-même, avait redouté l'effet d'un pareil trafic, et les marchés passés sous son administration n'ont jamais eu pour base l'enchère au rabais.

« Il se présente dans le cas présent une objection : si les entrepreneurs se chargent des vareuses à trois francs soixante-quinze centimes, peut-on recourir à l'association, en donnant à celle-ci six francs de façon? Car en admettant que l'association entreprenne pour trois francs soixante-quinze centimes (*ce qu'elle ne veut pas*), on trouvera toujours des entrepreneurs qui soumissionneront pour trois francs; faudra-t-il alors abandonner les associations pour recourir aux exploiteurs?

« Dans cette concurrence infâme, la Commune perd sa dignité, et les ouvriers et ouvrières verront diminuer successivement leurs salaires déjà insuffisants.

« La question est ainsi posée : des exploiteurs profitant de la misère publique pour baisser les salaires de la Commune, assez aveugle pour prêter la main à de pareilles manœuvres.

« En effet, il est inutile et immoral d'avoir recours à un intermédiaire, qui n'a d'autres fonctions que de prélever un impôt sur la journée des travailleurs qu'il occupe. C'est continuer l'asservissement des travailleurs par la centralisation du travail entre les mains de l'exploiteur; c'est continuer les traditions échangistes des régimes bourgeois, ennemis acharnés, par intérêt, de toute émancipation de la classe ouvrière.

« On ne saurait non plus invoquer l'état de nos finances, car, comme le fait très-bien remarquer le rapport de la délégation, *si le travail ne suffit pas pour nourrir la famille, celle-ci a recours aux bureaux de bienfaisance, qui d'un autre côté grèvent le budget.* C'est une vérité économique incontestable : l'ouvrier viendra demander à la charité ce que le travail n'aura pu lui procurer. Seul, l'intérêt de l'exploiteur est garanti dans cette affaire, ainsi qu'il est démontré plus haut.

« En principe, nous l'avons admis dans toutes nos études sociales. Lorsque dans l'*époque transitoire* l'individu soumissionnera pour un travail de l'État, il devra, par un cahier des charges, indiquer le prix *de la main-d'œuvre,* car si le prix de la main-d'œuvre

reste comme *alea* dans les marchés, c'est lui seul qui supporte les rabais.

« Cela ne peut se faire autrement, et dans le cas présent, il n'existe aucun cahier des charges. Rien! rien qui puisse garantir le travail contre l'exploitation à outrance!

« Et le travailleur est aux remparts. Il se fait tuer pour ne plus subir cette même exploitation! »

CONCLUSIONS.

« Les commissions du travail et de l'échange demandent que les marchés qui pourront être directement passés avec les corporations leur soient confiés.

« Les prix seront arbitralement fixés avec l'Intendance, la chambre syndicale de la corporation, et une délégation des commissions du travail et de l'échange.

« *Le membre de la Commune, délégué à la commission du travail et de l'échange.*

« *Signé :* Léo Frankel. »

MARCHÉS POUR L'HABILLEMENT MILITAIRE.

Rapport au citoyen délégué aux travaux publics.

« Dans notre examen des marchés passés jusqu'au 25 avril 1871, nous avons constaté que les vareuses étaient payées six francs de façon par la ville, et les pantalons trois francs cinquante centimes. Avec cette rétribution, il était possible de faire manger les ouvriers et les ouvrières qui faisaient ce travail. Mais à partir de cette date, le prix de confection de ces vêtements a été offert par des exploiteurs aux prix de quatre francs et même de trois francs soixante-quinze centimes par vareuse, les pantalons à deux francs cinquante centimes. Ces marchés sont en voie d'exécution. Il résulte de ceci que le prix déjà si faible de façon sera baissé de près de moitié, et que ceux qui feront ce travail ne pourront vivre; de sorte que la révolution aura amené ceci : que le travail de la Commune pour la garde nationale sera payé beaucoup moins que sous le Gouvernement du 4 septembre, et alors on pourra nous dire que la République sociale a fait ce que ceux qui nous assiégent actuellement n'ont pas voulu faire : *diminuer les salaires.*

« Car il s'agit de savoir si la Commune veut aider le peuple à vivre par l'aumône ou par le travail. On nous dit que le gouvernement est forcé de compter et de faire des marchés au plus bas prix possible.

« Nous tenons à constater et à bien établir que le cas présent n'est ni commercial ni spécial ; que, au contraire, toute la population ouvrière y est intéressée, et il est évident que, si au lieu de gagner trois francs par jour, l'ouvrière ne gagne qu'un franc, il faut nécessairement qu'elle s'adresse aux cantines ou aux bureaux de secours ; ce qui revient au même comme déboursé par la Commune, et il est incontestable que la moralité en souffre.

« Il nous est sensible d'être contraints à faire un rapport si peu en harmonie avec ce que devaient être les actes d'un gouvernement socialiste, et nous constatons avec peine que les exploiteurs qui offrent les plus bas prix sont encore privilégiés.

« Les associations ouvrières ne peuvent se résoudre à remplir un rôle qui consiste à profiter de la misère publique pour baisser le prix du travail, et cependant, si la Commune veut avoir de bonnes fournitures et du travail bien fait, elle doit s'adresser aux ouvriers mêmes qui composent la corporation des tailleurs de Paris ; car nous affirmons qu'il n'est pas possible d'établir des vêtements dans des conditions convenables avec les prix qui ont été soumissionnés par les derniers signataires des marchés.

« Nous tenons à mettre la Commune en garde contre un pareil écueil, qui serait un coup porté aux plus grands principes de la révolution sociale, que nous devons à tout prix conserver pure de toute tache de ce genre, et ne pas affaiblir par de petites spéculations la grandeur et le prestige du mouvement qui s'accomplit.

« Il faut absolument que le délégué aux travaux publics fasse comprendre à la Commune qu'elle ne doit pas s'appesantir sur les bas prix qui lui sont offerts par les exploiteurs.

« Il est reconnu que les associations ouvrières ne peuvent lutter aujourd'hui concurremment, et qu'elles ne le pourront jamais, si elles ne trouvent un appui matériel et moral.

« La baisse des prix de production ne viendra que lorsque les associations s'appartiendront.

« Nous concluons en demandant que les prix des façons des vêtements de la garde nationale restent tels qu'ils ont été depuis huit mois, et que tous les marchés et entreprises concernant l'habille-

ment soient, autant que possible, livrés à la corporation des ouvriers tailleurs.

« *Association, chambre syndicale, société de résistance,* ces trois groupes, qui en sont les mandataires, viennent de déposer entre nos mains un *contrat fédératif* qui met à notre disposition les vingt ou trente mille ouvriers de cette profession.

« *Les délégués de l'habillement militaire.*

« *Signé :* Lévy-Lazare, Évette. »

Séance du Comité central.

« Lavalette est nommé président.

« Josselin dit de nommer un président pour quelques jours.

« Appel nominal est fait.

« Lacorre demande l'application du règlement pour les commissions qui manquent.

« Lecture de l'affiche du citoyen Lacord.

« Lacorre approuve l'affiche, mais il blâme la commission qui fait afficher sans en donner connaissance au Comité.

« Heuzelot a dit à Lacord que toutes les signatures du Comité devaient figurer sur l'affiche.

« La commission d'infanterie explique son retard.

« Baroud dit qu'on n'a pas donné connaissance de l'affiche parce qu'il y avait urgence.

« Rousseau dit qu'un citoyen vient de lui demander des mitrailleuses pour chasser les Versaillais d'Issy.

« Prudhomme dit de soumettre la question à Rossel.

« Rousseau dit que c'est inutile; que Rossel ne veut pas.

« Avoine dit que l'armée fédérée à Issy n'a aucun canon, et que lorsque la demande en a été faite à Rossel, il a répondu : Allez chercher ceux qui sont à Issy, que vous avez laissés.

« Lacorre dit que Rossel connaît la situation, et que l'on doit s'en rapporter à lui.

« Prudhomme dit : Aujourd'hui on nous tend un piége, et on veut nous faire peser une grande responsabilité si nous voulons nous mêler de l'action.

« Pyat dit de faire une réponse à l'article du *Père Duchêne,* et lit une affiche constatant les pouvoirs du Comité central; il proteste contre les propos malveillants qui lui sont adressés.

« Lacorre n'approuve pas la rédaction, et dit de nommer une commission à l'effet de rectifier la rédaction.

« La famille du colonel Meyer demande que l'on statue sur la position de ce citoyen; il est malade, il souffre; elle demande les causes de son arrestation.

« Soudry dit que Meyer est un réactionnaire de la pire espèce. Il donnera des renseignements.

« Avoine dit qu'il s'est opposé à un arrêt.

« Prudhomme dit qu'on lui a demandé si Meyer est un ami du nommé Levis qui est à Versailles, et qui a des correspondances avec lui.

« Soudry dit que Lévis est un ami intime à Meyer.

« Renvoyé à la commission d'enquête.

« Lavalette dit que son nom a été employé pour des actes arbitraires, il ajoute que c'est déplorable.

« Le président lit une lettre du XIII arrondissement, annonçant au Comité central qu'un vote a été fait, le 1er mai, à l'effet d'élire le citoyen Censier; un mandat d'arrêt a été envoyé contre lui.

« Avoine dit de faire des enquêtes dans toutes les légions, car les élections ne sont que des cabales.

« Rousseau lit la rédaction. — Elle est adoptée.

« Prudhomme demande d'envoyer immédiatement à quelques journaux.

« Mulley donne la commission du XVIIe arrondissement. Les élections faites dans le XVIIe arrondissement, autorisées par le Comité central, sont nulles et non avenues, ne l'ayant pas été par la commission exécutive.

« Ducamp dit que le XVIIe arrondissement a deux légions, dont l'une est réglementairement élue, et l'autre qui est opposée au Comité central.

« Audoynaud dit que tout conseil de légion n'a besoin du conseil d'aucun délégué.

« Lacorre demande de ne pas rentrer en discussion, et de faire venir Rossel.

« Lacorre, Marceau et Rousseau sont délégués auprès de Rossel. — Le président lit un rapport d'un commissaire de police, constatant que neuf pièces ont été trouvées rue Oberkampf. Ces pièces s'y trouvent encore. Elles devraient être ailleurs.

« Prudhomme dit qu'il a signalé quatre pièces à la mairie du XIIe arrondissement.

« Le président lit un rapport disant que le drapeau rouge flotte sur Issy.

« Audoynaud dit que si les Prussiens avaient évacué les forts, les citoyens de son arrondissement s'en seraient emparés avant les Versaillais.

« Gouhier dit que l'on va afficher dans Paris que le drapeau tricolore flotte sur le fort d'Issy.

« Le président lit : — Le contrôle *extra-muros* est-il permis aux conseils de légion?

« Avoine dit que Roza a été nommé chef de légion. Il ajoute que l'on ne doit y attacher aucune confiance, car c'est un réactionnaire.

« Baroud dit qu'un délégué doit marcher avec sa compagnie; il ajoute que la qualification...

« Réponse de la délégation près de Rossel. Il dit que ça ne le regarde nullement, et que c'est au Comité central de faire respecter les statuts de la Fédération ; il ne s'occupe...

« Ducamp dit que Rossel devrait dire que Jaclard donne sa démission.

« Rousseau dit pourquoi qu'on ne fait pas sauter Issy.

« Lacorre dit que des questions très-graves se passent.

« La Cécilia a donné sa démission.

« Une délégation est envoyée au comité de salut public.

« Le commandant du fort d'Issy dit qu'à midi le bruit courait à Issy que le drapeau tricolore flottait sur le fort. Mais c'est faux.

« L'imprimeur dit qu'une dépêche est arrivée à la guerre, qui porte : « Le fort d'Issy est évacué par les défenseurs, et le drapeau « tricolore flotte. » Il y a eu des affiches dans Paris. Ordre est donné d'arracher les affiches.

« Deux membres sont proposés pour inviter Rossel à venir à l'assemblée.

« Moreau fait remarquer que l'affiche au citoyen Lacorre pèche en ce qu'elle est signée par délégation.

« Rossel.....

« Le président demande des renseignements à Rossel.

« Lacorre demande des nouvelles à Rossel sur l'affichage de la dépêche.

« Rossel dit : Je ne suis plus le délégué à la guerre.

« Prudhomme demande si le Comité central a empêché l'action.

« Rossel dit qu'il parle devant tout le monde quand il s'agit de sa vie politique.

« Il ajoute que les forces ne manquent pas, et qu'elles sont plus que suffisantes. Les chefs de légion sont nuls.

« Moreau dit que le Comité central a eu une opposition de la part de la commission de la guerre. Il ajoute que dans trois jours la situation ne pourrait guère changer.

« Rousseau dit que l'on trouve partout des obstacles.

« Rossel dit : Vous vous êtes trouvés en face de ce que je me suis trouvé tous les jours.

« Moreau dit que Rossel seul a organisé quelque chose. Mais il ajoute qu'il n'a pas le droit de se retirer.

« Audoynaud dit que le Comité peut s'en sauver. Procurer des chefs à la place de ceux qui manquent. Enfin provoquer demain une assemblée générale.

« B. Lacorre demande la permanence du Comité.

« Boursier pose ainsi la situation. Ordonner à Rossel de rester ou se mettre en permanence pour le remplacer.

« Moreau trouve le moyen impraticable. On ne peut former des généraux du jour au lendemain. Il cite Dombrowski, qui, avec des forces ridicules, tient tête à des forces très-sérieuses. Moreau dit qu'il faut, dans de certains cas, une dictature, et qu'en ce moment-ci il la faut.

« Boursier ne voit aucun homme capable de prendre cette dictature.

« Lacorre croit que Rossel veut d'un côté ou de l'autre obtenir la dictature. Du côté du Salut public elle n'aurait pas de valeur, tandis que venant du Comité central elle aurait une force immense.

« Gouhier demande comment l'affaire du Moulin-Saquet n'a pas été affichée avec la même promptitude.

« Pyat est du même avis que B. Lacorre.

« Prudhomme demande si pour la dictature Rossel est bon.

« Audoynaud est de l'avis contraire. Le Comité central doit pouvoir nommer ses chefs.

« Boursier dit que la dictature militaire n'existe pas de fait, l'armée n'existant pas. Il est en cela de l'avis contraire à Heuzelot.

« Moreau dit qu'il faut se mettre avec le comité de salut public.

« Soudry demande si l'on connaît un autre que Rossel pour nommer un dictateur.

« Rousseau et Lacorre font des motions d'ordre.

« Lacorre demande le vote de la dictature.

« Pyat s'oppose à la demande faite par Rousseau.

« Le président propose le vote.

« 19 *pour*.

« 9 *contre*.

« Une délégation est demandée.

« Boursier dit que si quelqu'un connaît un autre que Rossel, qu'il veuille bien donner les noms.

« Pyat s'oppose à la candidature du général Dombrowski, il ne lui croit pas les qualités militaires pour un général en chef. Il ajoute que Dombrowski n'est pas Français, et qu'il serait bien malheureux de ne pas trouver un citoyen français dans Paris pour général en chef.

« Lacorre dit que Rossel lui a dit que sa position avant de venir à Paris était faite. Y a-t-il quelqu'un qui puisse prouver ses incapacités? Non; lui seul a organisé le peu qui se trouve organisé; il est au courant de toute l'administration de la guerre, il a entre les mains toute la filière. Si on nomme un autre général, on recommencera une nouvelle organisation. Il a pleine confiance en Rossel. Il est brave, et paraît être un bon républicain.

« Audoynaud dit que Rossel n'a rien organisé. Il y avait des positions à prendre, on ne l'a pas fait. Depuis six jours la situation s'est aggravée de nouveau.

« Prudhomme demande si le Comité central se trouve compétent pour diriger les opérations militaires.

« Il propose...

« Moreau dit que Cluseret et la réaction ont empêché Rossel d'agir. La dictature est provisoire, et sous le contrôle et entente avec le comité de salut public.

« Geoffroy dit que dictature veut dire armée. Et sans armée, par conséquent, la dictature disparaît.

« Le président propose le vote.

« Dombrowski, deux voix.

« Rossel a la majorité moins trois voix et une abstention.

« Une délégation est nommée : Moreau, Rousseau, Lacorre, Prudhomme, Bouit. »

RAPPORTS DE POLICE.

Bourse. — « On dit que le fort d'Issy a été évacué par les fédérés. Il faut s'attendre maintenant à voir les Versaillais dans Paris

d'un instant à l'autre. Les citoyens de l'hôtel de ville peuvent préparer leurs bagages.

« Le Gouvernement de Versailles est perdu moralement, dit-on; encore quelques jours, et il sera usé complétement.

« On dit que M. Thiers a fait interdire le congrès de Bordeaux, parce qu'il sait d'avance qu'il ne se serait pas prononcé pour le Gouvernement de Versailles. S'il avait dû en être autrement, il en aurait autorisé plutôt deux qu'un. En faisant cela, il a travaillé à l'avantage de la Commune. « Il n'est pas malin, le petit homme. »

« M. Thiers a, dit-on, fait mettre Gambetta en état d'arrestation, alléguant pour raison que c'était lui l'organisateur de ce congrès. Encore une maladresse de la part des Versaillais. Ils ne savent plus faire que cela, du reste.

« La Commune n'a pas agi avec impartialité en faisant le décret sur les loyers. Il y a un grand nombre de propriétaires qui n'ont pour vivre et payer leurs impôts que le produit des loyers. Il y a aussi des locataires qui devaient deux ou trois termes antérieurs à ceux dont on a fait la remise. Ils ont profité de cette faveur pour déménager, de sorte qu'au lieu de trois termes, certains propriétaires en perdent cinq ou six. Cela n'est pas juste. »

Concorde. — « On dit que si les Versaillais entraient dans Paris, beaucoup de citoyens se joindraient aux fédérés. — Un monsieur ayant fait partie de la garde sédentaire pendant le siége, affirme que dans son quartier tout le monde se lèverait pour aller défendre les barricades. — Le Gouvernement du 4 septembre ne pouvait pas trouver de canons ni de munitions pour chasser les Prussiens; il en trouve bien aujourd'hui pour mitrailler les fédérés.

« Ils nous ont positivement trahis. »

Quartiers populeux.

« Ciel noir aujourd'hui. Paris n'est pas content.

« Beaucoup de gardes nationaux disent à qui veut l'entendre que la guerre *faite de cette façon est une idiote boucherie.*

« Parmi eux, quelques-uns arrivent d'Issy. Les critiques sanglantes qu'ils adressent à beaucoup de chefs commandant cette partie du théâtre de la guerre, jettent le plus grand trouble dans l'esprit des citoyens qui les écoutent. Voici les notes que je prends, à bâtons rompus, au milieu de cette confusion de récriminations qui s'entre-croisent et vont se perdre dans les murmures de la foule :

« — Les officiers (est-ce vrai?) abandonnent les soldats, qui, mal-

gré cette désertion, continuent la lutte, n'ayant plus pour les guider que ce seul chef, le courage. Ils vendent chèrement leur vie, mais ils succombent sans faire avancer d'un pouce le succès de la Commune. N'ayant personne pour les commander, ils tombent dans les piéges tendus par les Versaillais. — *Les chefs se sauvent! les chefs se sauvent!* (Bruits épouvantables qui circulent de bouche en bouche.)

« Écoutez maintenant d'autres gardes nationaux arrivant du fort d'Issy :

« Le fort, malgré tout ce que peuvent dire les journaux, est dans l'état le plus désastreux. Si les ruraux n'entrent pas, c'est qu'ils y mettent de la générosité. Hier, il n'y avait pas quatre-vingts fédérés dedans. D'ailleurs, la pluie de fer et de feu qui ne cesse de le couvrir en rend la défense impossible. C'est un enfer!... (Ici, avec une poignante amertume, un de ces gardes dit : — Les républicains ne sont-ils pas des damnés?). Mais cependant il reste encore des fédérés dans le fort d'Issy. Des simples gardes, car, là aussi, les officiers ont décampé (*sic*). Les officiers passeront bientôt à l'état de mythe. L'on n'en verra plus de que loin, à l'abri des projectiles; quelques cavaliers galonnés faisant de la *fantasia,* puis plus rien; disparus comme des ombres chinoises.

« — D'où vient, dit-on à la suite de ces reproches, que le fort d'Issy soit encore debout? — Pourquoi ne pas le faire sauter? Voulez-vous donc en faire une espèce de taureau à la Phalaris pour les républicains? Peut-on s'y maintenir, oui ou non? — Si oui, détruisez avec ses pièces les batteries qui le pétrissent; sinon, immolez-le. — Nous n'y retournerons pas, disent deux gardes nationaux, nous l'avons échappé trop belle pour tenter une seconde fois l'impossible. Nous n'y retournerons pas, à moins alors que tout le monde marche. Il serait trop commode, après la victoire, de venir chercher sa part du gâteau sans avoir mis la main à la pâte.

« Ils ont raison! ils ont raison! Que tout le monde marche, et ce sera fini tout de suite; sans cela, la guerre s'éternisera. D'autant plus qu'officiers et sous-officiers en ont assez à Versailles. Ne viennent-ils pas de faire une manifestation pour forcer l'Assemblée à en finir avec Paris? Que tout le monde s'en mêle, et le dieu du travail aura vaincu le dieu de la guerre.

« Beaucoup de chefs de légion ne sont pas ménagés non plus. Les traits acérés sont décochés contre eux par une grande quantité de gardes. — Ils les appellent *mirliflors.* — Ces *hautes payes,* disent-ils, ne font pas de la besogne pour trente sous. Organisateurs, les

appelle-t-on ?... Organisateurs de quoi? Jamais les bataillons n'ont été aussi désorganisés, aussi délabrés, *aussi pieds-nus.* — Le café, voilà surtout leur champ de bataille. — Ils font la guerre entre deux absinthes. La guerre en artistes... pas méchante du tout, et surtout pas dangereuse. — La guerre en artistes! reprend un autre (Ah! ceci est cruel), la guerre en artistes, lorsque avant-hier un garde a reçu en pleine figure la cervelle de son ami qui se battait à ses côtés. — Mon Dieu! mon Dieu! voyez! s'écria-t-il à moitié fou. — *Cet ami t'aimait bien,* répondit froidement un garde, qui continuait à faire le *coup de feu.* — Voilà, s'écrie-t-on, des exemples à donner à tous les galonnés fouinards qui pullulent dans la garde nationale.

« Je comprends que tous ces discours, toutes ces nouvelles, impriment aux cœurs des auditeurs la plus grande défaillance. Car, moi qui en déduis les exagérations, je ne puis chasser du mien une grande tristesse.

« On compte beaucoup sur la Commune pour répondre à la sommation de M. Thiers par un manifeste à Versailles, dans lequel, rétablissant les faits, on fera un appel suprême à l'armée, qui ne demande peut-être pas mieux que de changer de drapeau.

« La barricade de la rue Peyronnet devient une blague à Paris. On en fait gorge chaude, et cela se comprend. Tous les jours il n'est question dans les journaux que de cette malheureuse barricade. « — La barricade Peyronnet a été prise par les fédérés. — « La barricade Peyronnet est occupée par nous. — La barricade Pey-« ronnet ou Péronnet est en notre pouvoir, etc., etc. » Les vaudevillistes prendront ce titre pour une pièce. En attendant, le peuple prend cela en dérision, et il faut éviter à l'avenir *d'en parler si souvent.* — On dit aussi que, au rebours du bon sens, l'on donne à ceux qui ne savent pas se tenir en selle les chevaux les plus beaux et les plus fougueux. (Est-ce vrai?)

« Voilà ce que j'ai recueilli de plus saillant aujourd'hui. — Mauvais bruits, qu'il faudrait tâcher de démentir; sinon le courage pourrait manquer au moment de mettre le pied sur la terre promise. On dit, ce soir, que le fort d'Issy est évacué. »

La lutte à laquelle nous assistons est moins celle des villes et des campagnes que l'antagonisme des classes, et elle laissera chez elles de profonds ressentiments. Alors que la bourgeoisie

faisait son devoir contre les Prussiens, sans héroïsme, comme elle sait faire son devoir, les gens de Belleville semblaient réserver leurs forces contre l'ennemi intérieur. Il y a deux choses qu'elle ne leur pardonnera pas : la première, c'est d'avoir été désarmée par elle à la suite d'une véritable surprise. On accepte les conséquences d'une défaite dans une bataille loyalement engagée, on ne se résigne pas aux conséquences d'un guet-apens. La seconde chose que la bourgeoisie ne pardonnera pas, c'est que ceux qui se sont si mal battus contre les Prussiens se soient si bien battus contre des Français. (*Écrit le* 10 *mai* 1871.)

Un apologiste de la Commune me disait : « L'Empire a fait le 2 décembre, la Commune a fait le 18 mars ; le succès a absous le premier, il absoudra le second. Question de fait ! »

10 MAI.

Une proclamation du Gouvernement national avait été affichée sur les murs de Paris, elle se terminait ainsi : « Parisiens, pensez-y mûrement : dans très-peu de jours nous serons dans Paris. La France veut en finir avec la guerre civile. Elle le veut, elle le peut, elle le doit. Elle marche pour vous délivrer. Vous pourrez contribuer à vous sauver vous-mêmes, en rendant l'assaut inutile et en reprenant votre place dès aujourd'hui au milieu de vos concitoyens et de vos frères. »

Hélas ! les Parisiens y pensaient *mûrement*. Ils pensaient et à l'impuissance absolue à laquelle on les avait réduits en les abandonnant, et aux dangers de toutes sortes dont ils étaient menacés, bien heureux lorsque leurs réflexions n'étaient pas interrompues par la chute d'un obus ou l'explosion d'une boîte à mitraille partis du Mont-Valérien !

A cet appel aux Parisiens, la Commune répondit par un décret qui ordonnait la confiscation des biens et la démolition de la maison du *sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française.*

Cette vengeance de la Commune, qui semble lâche et ridicule lorsqu'on la voit s'exercer sur des pierres, fut très-sensible au cœur du Président de la République, et plus d'une

fois il lui est arrivé publiquement de regretter sa maison, *sa chère maison*, en faisant valoir, comme c'était son droit, tous les sacrifices que lui a coûté son dévouement infatigable aux intérêts publics.

RAPPORTS DE POLICE.

Bourse. — « M. Thiers n'est pas l'homme qu'il faut, dit-on, pour gouverner la France; il est trop vieux.

« On dit que la Commune ne devrait pas faire abattre la colonne Vendôme. Qu'on enlève la statue, *l'on ne tient pas à l'oiseau*, et qu'on la remplace par celle de la République.

« On dit que lorsque l'artillerie versaillaise va commencer la grande attaque, il n'y aura pas moyen de lui résister. Tout est bien préparé pour que cette opération réussisse, et on plaint les pauvres fédérés pour ce moment-là. Les Versaillais n'ont pas voulu occuper le fort d'Issy la première fois qu'il a été évacué, certains qu'ils étaient de le posséder quand ils le voudraient. Ils l'ont laissé réoccuper par les fédérés, pour les prendre au piége encore une fois. S'ils avaient voulu, ils les auraient *écrasés* tous hier. »

Concorde. — « On blâme tous les généraux de l'Empire pour n'avoir pas voulu combattre les Prussiens, et parce qu'ils se battent maintenant contre les Français, on les traite de lâches.

« Les membres de la Commune n'ont pas encore pu s'entendre, dit-on, et la désunion se propage de plus en plus. Ceci se confirme, du reste, par les démissions et les révocations de ce jour. Le comité de salut public est révoqué, et le délégué à la guerre se retire. Le citoyen Félix Pyat a de nouveau donné sa démission. Cela sent le *pataugeage*. Au lieu de s'occuper d'organiser les affaires de l'intérieur, la Commune devrait d'abord s'occuper de la garde nationale et de lui donner de bons chefs. Les fédérés sont fort mal commandés, et les affaires intérieures ne souffriront pas pour attendre quelques jours de plus. »

Quartiers populeux.

« Paris est beaucoup plus calme aujourd'hui que ne pouvaient le faire supposer les événements d'hier. Les quelques groupes que je vois sont presque exclusivement composés de femmes : cela s'explique par la levée d'aujourd'hui, qui n'est pas encore *la levée en masse*,

réclamée par toutes les citoyennes que j'écoute causer ce matin. (Il est bon de dire que ces citoyennes sont les femmes des braves fédérés qui se battent peut-être en ce moment pour la Commune.) Oui, disent-elles, voici beaucoup de bataillons qui partent, mais regardez-les, chacun d'eux se monte à peine à deux cent cinquante hommes, c'est-à-dire de nos maris. Ils s'en vont, eux, tandis qu'un tas de *mollasses* restent chez eux, et que les égoïstes vont à l'atelier gagner leurs petits *six francs*. Nos hommes, eux, vont se faire trouer la peau pour trente sous! — *Et pour la République*, ajoute une jeune fille avec âme. — Soit, répondent les femmes; alors que tout le monde s'en mêle, et l'on aura cette *République! Que tout le monde s'en mêle,* voilà ce que j'entends dire continuellement. Que faut-il faire pour cela? *Un manifeste!* non un poulet révolutionnaire, mais un manifeste rédigé comme savaient le faire nos pères de 92.

« Tant que le vent de la Révolution ne viendra pas fouetter le cœur de Paris, vous ne briserez pas le cercle qui vous entoure. Pour entendre parler les hommes aujourd'hui, il faut aller près du théâtre de la guerre, où se trouvent de nombreux gardes. C'est ce que je fais. Tous devisent fort vivement sur les événements, qui un jour se heurtent, se bousculent, se renversent et se détruisent pour laisser la place à d'autres, dont l'existence n'est pas moins éphémère. Ce qui ressort de tout ce que j'entends est ceci :

« — Tout est confus : les affiches d'hier et celles d'aujourd'hui; le comité de salut public renouvelé; la Commune parlant de ses généraux... (en a-t-elle?); la démission de Rossel; le fort d'Issy placé entre deux drapeaux (est-ce le rouge ou le tricolore qui flotte?); les positions que l'on perd lorsqu'il y a tant de commandants (beaucoup trop); les *moyens énergiques* dont on parle toujours et qui ne font jamais de mal aux Versaillais, etc., etc. C'est louche, disent beaucoup de gardes nationaux, ça sent son Trochu à plein nez [1]. Ce que l'on n'admet pas, ce sont les commissions et sous-commissions qui empêchent l'exécution rapide des opérations. Si ces commissions militaires étaient composées de soldats, on pourrait les admettre à la rigueur, quoique tous ces contrôles nuisent énormément à la défense, mais tout cela n'est composé que de citoyens entièrement étrangers au militarisme, et cela fait leur éloge. Or, pour faire un bon civet, il faut, etc., etc. — Et remarquez,

[1] « C'est une capitulation à la Bazaine que mitonne Trochu », disait-on sous le siége. Triste enchaînement des faiblesses humaines!

ajoute-t-on, qu'au-dessus de toutes les commissions, il y a la Commune, contrôlant et même dirigeant la Guerre; Commune ne recélant dans son sein, et cela fait son éloge, que de braves ouvriers et d'honnêtes journalistes, plumes courageuses, héroïques même, mais qui ne valent pas des épées.

« Eh bien, et le général, où est-il? Bref, on regrette beaucoup le citoyen Rossel. On comprend parfaitement que, sans commandement suprême, aucun général ne pourra vaincre. Le peuple ne craint pas la dictature dans un pays où il n'y a que de la garde nationale, et tous ceux que j'entends discuter aujourd'hui veulent que tous les comités et sous-comités, s'ils continuent d'exister, laissent entièrement la place au général, capable et républicain, qui répondra de la victoire sur sa tête.

« L'évacuation du fort d'Issy n'enfante aucun découragement. Au contraire, ce fort était l'effroi de la garde nationale. Elle se sent plus à l'aise dans le village. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, le 10 mai 1871.

« Citoyen,

« Le Comité reçoit une députation de gardes du 67e bataillon qui donne des renseignements sur la situation du bastion 68. Les gardes y sont à découvert, et le découragement semble s'être emparé d'eux.

« Veuillez vous assurer de la situation et y porter remède.

« Salut fraternel.

« Pour le comité de salut public,

« *Le secrétaire de la guerre*,

« *Signé :* A. Héruette. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Paris, ce 10 mai 1871.

« Mon cher Henry,

« Au XVe arrondissement, le 45e bataillon, drapeau en tête, conduit par Vinot, le colonel du Champ de Mars, se promène, criant : *A bas la légion!*

« *Fais cerner l'arrondissement par la force, use de quelques cavaliers sûrs, fais charger au besoin, et fais arrêter surtout les officiers.*

« Bien à toi.

« *Signé :* MASSON. »

LE FORT D'ISSY DU 2 MAI AU 10 MAI.

« Issy, 2 mai, 6 heures 25.

« MON CHER GÉNÉRAL,

« Le ralentissement du feu de l'ennemi me fait présager une attaque formidable pour cette nuit. N'ayant point de chemin couvert pour sortir du fort, il est urgent que vous empêchiez l'investissement complet.

« Ce qui est non moins urgent, c'est la question des vivres. Je n'en ai point encore reçu. Vous savez que sans cela je suis perdu.

« Il me faut encore des artilleurs et du génie. Je n'en ai presque point.

« Enlevez bien vite le pain. Et n'oubliez point les voitures d'ambulance.

« Je n'ai pas un officier d'artillerie. Je me trouve dans ce fort avec quelque énergie, c'est possible, mais il faut un peu de spécialité dans une position semblable.

« Si vous trouvez cet officier, envoyez-le moi, et mettez-le vite à la tête du fort.

« A vous.

« Général EUDES. »

« Fort d'Issy, le 3 mai 1871.

« Laissez passer la citoyenne Blaise, se rendant à Paris, aller et retour, avec des voitures d'ambulance.

« *Le secrétaire d'état-major,*

« DOUCHER. »

« 4 mai 1871.

« Ordre est donné à la citoyenne femme Alvin, de réquisitionner des voitures, n'importe où, n'importe à qui, pour le transport des blessés.

« *Le sous-chef d'état-major.* »

Ces pièces, mauvais chiffons de papier salis par les mains qui les ont souvent déployés et fermés, portent toutes le cachet : *République française, Commune de Paris;* et dans le champ du cachet : *Fort d'Issy.*

« Issy, le 6 mai 1871.

« Le commandant du 110e bataillon demande que son bataillon soit relevé le plus tôt possible; l'armement est complétement en mauvais état, les hommes sont fatigués.

« Le bataillon est parti pour le Champ de Mars le 24 avril dernier, et de là au fort d'Issy, soit il y a treize jours.

« L'effectif du bataillon était, au départ, de 310 hommes; aujourd'hui, par suite de morts, blessures et maladies, il compte à peine 50 hommes qui se trouvent dans l'impossibilité de faire un service sérieux; de plus, ce bataillon est le seul de la 10e légion qui se trouve en campagne.

« Prière de donner immédiatement un ordre formel au bataillon de rentrer à Paris, pour le reconstituer et le mettre en état de sortir de nouveau avec sa légion.

« *Le chef du* 110e *bataillon,*
« Ch. Picard. »

« Colonel Lisbonne,

« *De suite* faites soutenir notre ligne de retraite depuis la barricade des francs-tireurs de Paris, à gauche de l'église, en regardant le fort, jusqu'au séminaire. L'ennemi veut nous tourner.

« *Le commandant du fort,*
« Rist.

« Fort d'Issy, le 8 mai 1871. »

Ministère de la guerre (à la main).

« Citoyen Colonel Rossel,

« Une panique effrayante s'est emparée de la garnison. — Tout le monde est parti, et nous restons environ cinquante dans le fort. Quels sont vos ordres? J'attends la réponse.

« Salut.

« G. Rist.

« Lundi, 8 mai 1871. »

Au Citoyen délégué à la guerre.

« Avant-postes d'Issy, 8 mai.

« Citoyen,

« J'ai l'honneur de vous *demander un ordre immédiat* pour qu'on fasse rentrer dans Paris mon bataillon, le 248e, que je mène au feu depuis dix-sept jours, et qui, décimé par les balles, les obus et les fièvres, demande à enterrer les morts et à rentrer dans Paris pour deux jours.

« C'est avec regret que je quitterai de tels hommes, et seulement l'honneur de me mettre à vos ordres pourra me décider à ce cruel sacrifice.

« Salut respectueux.

« *Le chef du 248e bataillon,*

« Régère. »

« Issy, le 9 mai 1871.

« Général,

« Après une dépêche semblable, où le manque de courage et de résolution est accusé aussi ouvertement, je viens vous prier, Général, de me faire remplacer au plus vite.

« On m'a laissé une situation perdue[1], et je serais heureux qu'un conseil de guerre reportât sur qui de droit l'effet fâcheux et calamiteux du plus mauvais gouvernement militaire que nous ayons jamais eu. Ceci s'applique, Général, non à vous, mais à votre prédécesseur.

« Recevez, Général, mes sentiments distingués.

« Brunel. »

« Citoyens de la Commune,

« *Les Vengeurs de la République* ont fui devant l'ennemi.

« Le citoyen Wolff et le peu de citoyens sont restés, maintenant la position et faisant face au feu de l'ennemi. Ces braves citoyens, indignés des hommes et des chefs qui les avaient lâchement abandonnés, ont constitué une nouvelle compagnie de Tirailleurs de la Commune, ne voulant rien de commun avec les lâches.

[1] Le commandant du fort au 10 avril était un nommé Marcaux.

« Je vous les envoie, Citoyen, pour les reconnaître, les armer, les équiper, leur donner un fanion et les envoyer prendre les positions qu'ils ont su conserver au péril de leurs jours, car les fusils étaient et sont en mauvais état.

« Salut et fraternité.

« *Le commandant de l'aile droite des positions du sud,*

« JOSSELIN.

« Vu et approuvé de nous, au nom du délégué à la guerre.

« *Pour la commission exécutive,*

« G. TRIDON. »

(Sans date.)

Cachet : *République française, Commune de Paris.*
Et dans le champ : *Fort d'Issy.*

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

(Sans date.)

Salut public à Place.

« Dépêche Wetzel, vous avisez à la débandade du 79e. Parc de Clamart envoyer des artilleurs au fort d'Issy. Garder Issy à tout prix.

« *Pour le comité de salut public,*

« FÉLIX PYAT, ARNAUD. »

GARDE NATIONALE DE LA SEINE. — IIe ARRONDISSEMENT.

Au Général Rossel.

« 10 mai 1871.

« GÉNÉRAL,

« D'après vos ordres, j'ai commandé tout ce qui était nécessaire pour l'installation de la batterie, les hommes, madriers, pièces, etc. Les travaux sont commencés.

« Je vous tiendrai au courant de tout. Les Versaillais ont pris cette nuit possession du mur qui borde le lycée. Ils y ont fait des créneaux et fusillent nos hommes dans le parc. Nous avons toujours du monde dans les bâtiments, et je vais faire attaquer la batterie par des chemins couverts.

« Je vous salue.

« RIST.

« Comme je vous l'ai dit hier, je m'entends avec le colonel Brunel pour diriger les opérations. Son nom et son autorité donnent plus de puissance à l'exécution des ordres.

(On remarquera la tournure étrangère de la plupart des noms des défenseurs de la Commune : Alsaciens, furieux de la capitulation; Polonais, ennemis de l'Allemagne, etc.)

DÉTACHEMENT DU FORT D'ISSY.

HOMMES : payé 15, 16, 17, 18, 12 hommes. . .		44 fr.
29 avril au 2 mai, 31, 124 hommes.		372
2 mai au 6, 21, 124.		372
Du 6 au 14, 1 capitaine à 7 fr. 50 c.		60
Lieutenants, à 55. . . . . , ...		44
13-14, 1 capitaine, 7 fr. 50 c. . .	15 fr.	
— 1 lieutenant, 5 fr. 50 c. . .	11	
— 14 hommes, 48, 3.	144	10

(Nous n'avons reproduit qu'une partie de l'état concernant les hommes.)

FEMMES : du 15, 16, 17, 18, 2 femmes.	6
19-20, 2 femmes.	3
21 au 24, 8 femmes.	24
25 au 28, 9 femmes, } = 36.	27
29 au 2, 44 femmes.	33
2 au 6, 44 femmes.	33
	66 fr.
7 au 10, 83 femmes, = 342. . . , ...	249
11 au 14, 10 femmes, = 40.	30

11 MAI.

Extraits des proclamations de Delescluze : «... Le prix qui vous est assuré (gardes nationaux), c'est l'affranchissement de la France et du monde, la sécurité de votre foyer et la vie de vos femmes et de vos enfants. Le monde qui vous contemple

s'apprête à célébrer votre triomphe, qui sera le salut pour tous les peuples... Vous combattez pour l'égalité sociale. »

De la délégation à l'enseignement : «... Bientôt l'enseignement religieux aura disparu des écoles de Paris...

« Les instituteurs et institutrices devront faire disparaître ces objets (les crucifix), dont la présence offense la liberté des consciences. »

« Des deux côtés on déployait une grande activité. *Les Versaillais, à qui les Prussiens avaient appris la guerre,* multipliaient les travaux de siége; leur corps de génie hérissait leurs lignes de positions inabordables et de retranchements. Entre autres travaux, il élevait, à l'abri du Mont-Valérien, cette formidable redoute de Montretout, bordée d'un triple rang de pièces de gros calibre, et dont les 80 bouches de bronze allaient bientôt foudroyer Paris, Auteuil, la Muette et le Point-du-Jour, et rendre de ce côté la position intenable.

« Déjà sous le feu convergent des batteries de Courbevoie, du Rond-Point, de Puteaux et du Mont-Valérien, la poterne de la porte Maillot était tombée fracassée par deux cents obus, et les quartiers environnants étaient effroyablement bombardés. Ce n'est pas tout : Paris assiégé ne pouvait augmenter ses ressources, et les Versaillais recevaient journellement des renforts en hommes, en canons et en pièces de siége de toute espèce. Des camps de formation étaient établis à Cherbourg, à Cambrai, à Auxerre, et l'on versait dans un corps de l'armée active les soldats prisonniers arrivant d'Allemagne; ces nouvelles troupes étaient immédiatement dirigées sur Versailles, qui disposa bientôt d'une armée de 150,000 hommes BIEN NOURRIS, bien commandés, surexcités à la fois par les calomnies et par les promesses, et *qui croyaient effacer la honte de leurs défaites en massacrant les ouvriers de Paris.* » (Extrait de *la Troisième défaite du prolétariat,* p. 215.)

Le ton de ce passage indique suffisamment l'amertume et la profondeur des haines que le rétablissement de l'unité française a laissées au cœur des partisans du morcellement administratif et territorial de la France. Ce qu'il y a de plus fort dans ces accusations violentes, c'est peut-être l'épithète de *bien nourris* appliquée à ces malheureux soldats qui arrivaient d'Allemagne dans un état d'épuisement et de faiblesse sur lequel avait spé-

culé la Commune pour en avoir facilement bon marché. Tandis que les fédérés mouraient de soif et de faim, les Versaillais, à en juger par la vigueur de l'attaque et par la persévérance de leurs efforts, étaient des gens *bien nourris*. Encore une déception pour la Commune! Encore une inégalité de plus pour les fédérés! Que vouliez-vous qu'ils fissent contre des hommes — non point alcoolisés comme eux, — mais *bien nourris* et sortant de captivité, c'est-à-dire des molles délices de la Poméranie!...

LES MAL NOURRIS.

« Jeudi 11 mai 1871.

« Je viens porter à votre connaissance un abus, etc.

« Eug. Antoine, depuis quelques jours capitaine commandant dans l'artillerie à l'École militaire, s'est vanté d'avoir le matin déjeuné au champagne et disait à quelqu'un qui s'étonnait de lui voir beaucoup d'argent. « Voilà : j'ai un effectif de tant; il y en a qui sont morts de maladie, d'autres absents, je touche pour tous, je paye ceux qui sont présents et je garde le reste. — Eh bien! si on s'en aperçoit? — Oh! il n'y a pas de danger, je suis d'accord avec mon supérieur, etc. »

« Louis Martin. »

Encore une habitude qui date du siége.

CALOMNIES DU *JOURNAL OFFICIEL DE LA COMMUNE*.

M. Malon publie (page 225) un article du *Journal officiel de Versailles,* d'après le *Journal officiel de la Commune*. Nous avons compulsé avec soin le *Journal officiel de Versailles,* pour y chercher l'article cité. Nous n'avons rien trouvé qui lui ressemble. C'est donc une invention pure, comme la Commune en a tant imaginé contre le Gouvernement pour le rendre odieux. Peut-être aura-t-elle mis au compte du *Journal officiel* un article emprunté à une autre feuille. En tout cas, voici le langage, qu'avec une insigne mauvaise foi, elle lui attribuait :

«..... Supposez maintenant que ce brillant état-major soit sorti de son cabinet de temps en temps, pour aller entendre dans la rue

parler entre eux les renverseurs de gouvernements, les pillards et les assassins de soldats; supposez qu'il lui ait été donné de pouvoir même causer librement et incognito avec eux ou avec *ce qui leur sert de femmes*, autre engeance terrible de dénonciatrices, de manufacturières diaboliques, qui s'acharnent après les honnêtes gens comme ces mille-pieds qui nous rongent dans nos cauchemars : croyez-vous que la sentence ne frappera pas plus juste?

. . . . . .

« Nous jouons la France en ce moment. Le temps est-il aux morceaux de littérature? Non, mille fois non; nous savons le prix de ces morceaux-là. Faites un peu ce que les peuples énergiques feraient en pareil cas, PAS DE PRISONNIERS.

« Si, dans le tas, il se trouve un honnête homme réellement entraîné de force, vous le verrez bien; dans ce monde-là, un honnête homme se désigne par son auréole.

« *Accordez aux braves soldats la liberté de venger leurs camarades en faisant, sur le théâtre et dans la rage de l'action, ce que de sang-froid ils ne voudraient plus faire le lendemain.* FEU! »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« *Au Citoyen délégué à la guerre.*

« Paris, le 26 floréal an 79.

« CITOYEN,

« Veuillez faire exercer immédiatement un contrôle sévère aux portes de Paris, pour que personne ne puisse sortir sans être muni de laisser-passer en règle.

« Les cartes de diverses couleurs qui permettent l'entrée aux différentes administrations de la ville ne donnent nullement droit à sortir de la ville.

« Le Comité de salut public.

« Pour copie conforme,

« *Le secrétaire général,*

« *Signé :* HENRI BRISSAC. »

RAPPORTS DE POLICE.

Bourse. — « On dit que douze cents fédérés se sont rendus aux Versaillais la nuit dernière comme prisonniers.

« Les gardes nationaux qui montent la garde aux Tuileries en ce moment, sont, dit-on, d'une malpropreté dégoûtante. On distribue tous les jours des effets à des hommes qui n'en ont nullement besoin. Il y a beaucoup de gardes qui ont des vêtements en double, tandis que d'autres n'ont pas seulement de souliers aux pieds. C'est un véritable gâchis, et il en est de même dans les autres administrations.

« Le fort de Vanves a, dit-on, été cerné hier par les Versaillais. Les fédérés ont dû l'abandonner, n'ayant plus de munitions ni de quoi manger. Un monsieur dit qu'il a vu rentrer ce matin un bataillon de gardes nationaux qui n'a pas voulu aller au feu; ils sont allés jusqu'aux fortifications; arrivés là, ils ont refusé d'aller plus loin. Ils ont rebroussé chemin. Ce bataillon se composait, pour la plupart, d'enfants qu'on a enrôlés pour un verre de vin. Voilà donc les défenseurs de la Commune!

« On dit que les membres de la Commune se livrent maintenant à des excentricités qui tournent à la folie. Ce qui prouve bien qu'ils sont on ne peut plus embarrassés, et qu'ils ne savent plus comment se retourner. C'est un journaliste qui est naturellement délégué à la guerre. Il est bon écrivain, c'est possible, mais il n'a pas le plus petit talent militaire. Il faut vraiment être fou pour accepter une mission comme celle-là dans une circonstance semblable; du reste, on ne doit pas s'en étonner; les chefs de l'armée n'en connaissent pas plus que leur général. »

Concorde. — « On dit que les Versaillais ne pourront pas nous couper les vivres. Les Prussiens s'y sont opposés, et ils ont fait rétablir le chemin de fer de Lyon. Des maraîchers se sont révoltés contre les gendarmes dans les environs de Saint-Denis, et ils sont rentrés dans Paris avec leurs marchandises. »

Quartiers réactionnaires.

Bourse. — « Si la Commune triomphe, dit-on, et que Paris puisse nommer son conseil municipal, les garanties de la Prusse seront meilleures en ce sens que nous n'aurons plus d'armée permanente, ni de gros traitements à servir : ces économies, jointes à beaucoup d'autres, nous permettront de payer facilement l'indemnité de guerre.

« La dépêche du délégué de la guerre, annonçant que les fédérés ont délogé les Versaillais du fort de Vanves, en y entrant à la baïonnette, a produit un grand contentement. On a commencé d'agir, dit-on, mais il faut continuer.

« La colonne Vendôme n'a jamais représenté, dit-on, que l'emblème de l'Empire. Ce n'est pas un mal de la faire disparaître. On aimerait mieux voir à la place de ce monument une statue qui représenterait la Liberté, ou les lois de l'honneur.

« La Commune a raison, dit-on, de faire raser la maison de M. Thiers; ce n'est pas le quart de ce qu'il mérite. Afin que tout Paris le sache bien, il faudrait élever sur l'emplacement une colonne avec une inscription indiquant que M. Thiers a fait bombarder nos maisons, et assassiner nos femmes et nos enfants.

« Une personne arrivée de Bougival, hier au soir, dit que les sergents de ville se plaignent beaucoup du Gouvernement de Versailles. Ils sont fatigués de servir, et n'ont pas encore reçu d'argent.

« Chez un marchand de vins de cette localité, des marins parlent de l'attaque tentée sur Paris, il y a deux ou trois jours, qui n'a pas réussi. L'entrée devait s'effectuer par la porte de Passy, ils étaient cinquante mille environ; beaucoup d'infanterie de marine. Le mot d'ordre devait leur être donné par un homme et une femme. La femme s'est présentée seule au moment d'agir, ils n'ont pas eu confiance, craignant une ruse de notre part, et la tentative n'a pas eu lieu. »

Quartiers populeux.

« D'après ce que je recueille, je vois aujourd'hui deux Paris.

« Le premier très-honnête, sans doute, mais prompt au découragement, et dont le cerveau se détraque en face de trop gros événements. Le second beaucoup plus intelligent, regardant, impassible, le changement de décoration de ce grand théâtre sur lequel se joue notre avenir.

« Paris, numéro un, me fait l'effet d'une réunion d'aliénés. (Tout ce qui vient de se passer depuis deux jours l'a rendu fou.) Ce qui se dit dans ce Paris-là est insensé, abracadabrant; c'est du javanais politique; Charenton faisant un cours de logique.

« Jugez plus tôt : « Où allons-nous !... où allons-nous !... Savez-vous les nouvelles? — Oui, Rossel a arrêté Delescluze. — Du tout, vous n'y êtes pas. C'est le Mont-de-piété qui a décrété le rasage de

la maison Thiers. — Oh! c'est vrai, je n'y étais plus. Tout cela est tellement embrouillé. Oh! ma pauvre tête! Ils me rendront fou.

« — Qu'est-ce qu'il y a? demande un citoyen en perçant la foule. — Heu! heu! Ça va mal!... Le Comité central, le délégué, la commission, le fort d'Issy, les deux drapeaux, Delescluze, Rossel, Cluseret, les Prussiens, le Mont-de-piété; et puis ma femme qui m'attend depuis quinze jours. Triste!... triste!... et Garibaldi qui ne vient pas. — On le dit à Versailles. — Encore un traître... Oh! ma pauvre tête!... ma pauvre tête! — La Commune, elle aussi, nous trahira peut-être, et le Comité central, et le Mont-de-piété... Triste! triste! »

« Rassurez-vous; demain, Paris, numéro un, ne sera plus le même; donnez-lui l'espérance, et cette douche-là lui rendra la raison.

« Paris, numéro deux, a tout son bon sens, lui. Voici à peu près ce qu'il dit :

« — Si Rossel n'avait pas été coupable, il n'aurait pas fui. (Je demande l'honneur d'une cellule.) Pourquoi s'étonner que la Commune change, ou fasse arrêter ses généraux? Voulez-vous revenir aux fétiches? Supposez Rossel traître, et ayant eu les douze mille hommes qu'il demandait. Cette armée tombait au pouvoir des Versaillais. Voilà où mène la concentration des pouvoirs, tandis que c'est la faiblesse des pouvoirs qui fait la force d'une révolution comme celle-ci. (Ceci peut se contester.) La dictature, dites-vous? Mais vous arrivez alors aux Trochu, aux vendeurs de patrie, ou au César grotesque du 2 décembre. D'ailleurs, sans armées régulières, nous n'avons pas la prétention de faire la *guerre sciencée* (*scientifique?*). Un général? Nous en avons un : *le bon droit,* et ce général-là ne trahit jamais. Notre guerre à nous est révolutionnaire; faites-la à coups de canon, à coups de fusil, mais aussi à coups de tonnerre, si nous pouvons, avec tous les moyens de destruction que nous possédons; et si la Commune ne les employait pas, à son tour elle serait traître, et malheur à elle alors. Mais elle accepte d'avance toutes les conséquences de cette horrible lutte, parce qu'il faut que la victoire soit au bout. (Je relate sans aucune réflexion.) En définitive, Paris, numéro deux, approuve la Commune, en ce qui a rapport à ses derniers actes.

« On demande toujours d'où vient que Montmartre dort (sans ronfler, bien entendu). Ce ne sont pas les moulins qui feront une page dans l'histoire à cet arrondissement.

« On désirerait aussi voir toutes les grosses pièces en batterie. Nos pralines, quoique républicaines, ne peuvent répondre aux pains de sucre de M. Thiers.

« *Le chef du service des reporters,*

« *Signé :* MOREAU. »

12 MAI.

La lutte autour de Paris devient plus vive et plus meurtrière chaque jour.

« *Au Citoyen Delescluze, délégué civil à la guerre.*

« CITOYEN,

« Je n'ai apporté aucun retard à l'incarcération du citoyen Mégy, ancien commandant du fort d'Issy.

« Hier, une heure après notre entrevue, Mégy était écroué régulièrement à la prison du Cherche-Midi.

« Le juge rapporteur est chargé de poursuivre cette instruction avec la plus grande activité.

« Salut et fraternité.

« 21 floréal an 79.

« *Le président de la cour martiale,*

« E. GOIS[1]. »

EX-PRÉFECTURE DE POLICE.

Rapport spécial.

« Paris, le 12 mai 1871.

« CITOYEN,

« Madame veuve Leroy, concierge de la maison sise boulevard Montmorency, vient à l'instant se plaindre à moi que des gardes nationaux, sans armes, pas même de ceinturons, viennent d'entrer de vive force dans la maison, qu'ils ont tout pillé, emporté tous les bijoux qu'ils ont trouvés dans la maison. Ils ont voulu forcer la dame Leroy, et deux demoiselles, dont l'une, mademoiselle Adalbert, qui est sa nièce, à entrer avec eux dans une chambre.

[1] Gois était passé, de rapporteur, président de la cour martiale.

La frayeur a empêché ces dames de prendre les numéros des képis, mais elles croient qu'ils n'en avaient pas.

« *Le commissaire de police,*

« *Signé :* DELAIRE.

« J'en informe la préfecture. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, le 12 mai 1871.

« CITOYEN DÉLÉGUÉ,

« Une trahison a fait tomber la nuit derrière la 4e compagnie du 69e bataillon, de grand'garde à Cachan, dans une embuscade où elle a perdu vingt hommes.

« L'espion, pris, a été jugé et exécuté ce matin.

« Le 69e bataillon, qui garde les tranchées de Cachan, se plaint d'être trop peu nombreux pour un poste aussi important. Il faudrait au moins 500 hommes; c'est à peine s'ils se trouvent au nombre de 120.

« Ils réclament aussi une mitrailleuse, qui leur serait très-utile. Le fait de cette nuit le prouve suffisamment.

« Salut fraternel.

« Pour le comité de salut public,

« *Le secrétaire à la guerre,*

« *Signé :* A. HÉRUETTE. »

Commissaire de police du quartier de la Gare.

« Paris, ce 12 mai 1871.

« CITOYEN,

« D'accord avec la municipalité du Ve arrondissement, et dans le but de rendre le *Panthéon* à sa véritable destination, c'est-à-dire à l'instruction révolutionnaire du peuple, nous vous prions de vouloir bien faire prendre, pour isoler complétement ou transporter dans tout autre lieu, les poudrières et munitions de guerre que ce monument renferme[1].

« Salut et égalité.

« *Le commissaire de la sûreté générale,*

« PIÉRON. »

[1] Cette mesure était sollicitée pour empêcher qu'on ne fît sauter le quartier.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SURETÉ GÉNÉRALE.

« Paris, le 12 mai 1871.

« CITOYEN,

« Veuillez tenir pour ce soir à dix heures précises (place Dauphine), à la disposition du chef de la police municipale, quatre compagnies de gardes sédentaires pour le service des mœurs.

« Donnez-nous immédiatement une réponse.

« Salut et égalité,

« *Le chef du cabinet du comité de sûreté générale,*

« GASTON DACOSTA. »

C'est ici, à propos du *service des mœurs*, l'occasion de dire que les communeux, qui réquisitionnaient tout ce qui leur était agréable, ont réquisitionné jusqu'à des filles publiques. On ne se donnait pas la peine d'aller chez elles chercher et choisir ces complaisantes créatures, parmi lesquelles la Commune a compté beaucoup d'amies, et quelques ennemies acharnées. Un de MM. les officiers instructeurs près des conseils de guerre m'a dit avoir vu une vingtaine de ces bons de réquisition et m'a rapporté les termes de l'un d'eux : « Mademoiselle Blanche sera à la disposition du citoyen Olivier, chef de division à la préfecture de police, le... (Ici, l'indication du jour.) » Blanche n'eut rien de plus pressé que d'aller dénoncer à la troupe, qui entrait à Paris le 22, ceux qui exigeaient ses faveurs sans les payer.

VILLE DE PARIS. — XVIe ARRONDISSEMENT.

« Paris, 12 mai 1871.

« CITOYEN COLONEL,

« Je vous envoie le rapport suivant sur une perquisition que je viens de faire dans un couvent, rue de l'Assomption. Je ne suis pas militaire, mais je crois que les observations que j'ai faites sur les lieux peuvent avoir de l'importance. Vous allez en juger.

« Ce couvent m'a été signalé par la mairie pour être visité scrupuleusement. D'après un rapport de la garde nationale au secteur, on aurait remarqué des signaux faits avec des fusées de diverses couleurs, venant dans la direction de ce couvent; puis des gardes

nationaux auraient été blessés par derrière, sur les remparts, par des fusils à vent, et l'on présumait que c'était encore dans la même direction. D'après l'ordre de la mairie, j'ai fait une perquisition très-minutieuse. Salles, dortoirs, classes, réfectoires, cellules, chapelles, meubles, tout a été fouillé, les greniers, caves et souterrains, et je n'ai rien trouvé qui soit de nature à compromettre ces religieuses. Malgré cela je ne suis pas convaincu; ce couvent me semble une vraie citadelle, d'où l'on peut tirer sur nos patriotes.

« Tous les murs du rez-de-chaussée sont entourés intérieurement de couloirs qui prennent jour par une multitude de meurtrières fermées intérieurement de petites fenêtres. Ces meurtrières sont exactement pareilles à celles que j'ai vues dans les forts des environs de Paris, dans lesquels j'étais prisonnier de guerre en 1848; mais comme ce bâtiment est construit dans le style anglais moyen âge, au dehors l'on ne s'en aperçoit pas, et puis il est dans un grand jardin. Il y a en outre une grande tour toute vitrée, à une hauteur d'un quatrième étage, d'où l'on aperçoit la campagne à perte de vue, et sur les quatre points cardinaux, plus, au-dessus de cette chambre, une tourelle dite lanterne. En me voyant y monter, ces religieuses se sont récriées, disant que j'allais attirer sur elles les obus des gens de Versailles, et je crois que c'est de là que venaient les signaux, dont il est parlé plus haut. Mais, je le répète, je n'ai rien trouvé, pas la moindre pièce d'artifice. Ces gens-là sont trop fins pour se laisser prendre. Il serait, suivant moi, bien prudent d'occuper tout à fait militairement cette maison, en expulser les religieuses, amener des ouvriers pour sonder partout les murs ainsi que le jardin. On prétend dans le quartier, même beaucoup d'habitants affirment avoir entendu, sous le gouvernement Trochu, des détonations semblables à l'essai des mitrailleuses. Veuillez donc aviser, car la prudence ne saurait être trop grande aujourd'hui, d'autant plus que la supérieure s'opposait avec force à notre perquisition. Elle me disait que cette maison était sous la protection du *gouvernement anglais*. Elle a fait porter devant nous, par une religieuse, le drapeau anglais, ce qui a excité l'hilarité de tous les gardes nationaux. Je laisse à votre sagacité militaire de tirer de ce rapport un peu long toutes les conséquences possibles.

« Salut et fraternité.

« *Le commissaire de police d'Auteuil,*

« *Signé :* Adrien Delaire.

« J'ai un autre couvent dans le quartier qui est encore très-suspect, et je vais tâcher d'avoir l'autorisation d'y faire une perquisition. « *Signé :* DELAIRE. »

RAPPORT DE POLICE.

Quartiers populeux.

« Paris hier était effaré. Nageant dans le trouble, il ne pouvait apercevoir la rive. Aujourd'hui il voit clair, et fait la part de chacun.

« Décidément, dit-on dans beaucoup de groupes, il y a eu trahison... Seconde édition du plan Trochu, mais que les gredins n'ont pas eu le temps de revoir et corriger.

« L'affiche du comité de salut public fait un assez bon effet sur l'esprit public : — Allons, disent tous ceux qui lisent cette affiche, *la Commune veille aux grains* (*sic*). Mais, ajoute-t-on, aucun nom n'est cité sur cette affiche. Pourquoi? Veut-on encore, comme toujours, prendre des ménagements avec les coquins? A quoi sert l'œil d'Argus, si son regard ne foudroie pas les traîtres? Rossel en est-il un? — Oui. — Nommez-le alors, lui et tous ses complices, afin que ces fils de Judas soient voués à l'exécration de tous en attendant le châtiment...

« Je l'ai dit vingt fois, ce que le peuple reproche à la Commune, c'est le mystérieux dont elle enveloppe toutes ses actions; les affiches émanant d'elle n'empoignent pas non plus, parce qu'il y a un certain vague qui en atténue l'effet. Puisque c'est surtout sur les murs que vous parlez au peuple, que vos affiches soient un cœur loyal, s'épanchant dans le sein d'un ami. Dites tout, sans restrictions, et vous verrez comme ce peuple vous soutiendra. La méfiance enfante le découragement, et d'après tout ce que j'entends, l'on se défie, parce que vous, vous semblez manquer de confiance dans le peuple. Ce que l'on ne s'explique pas bien dans un rassemblement fort nombreux, près de la mairie du XIe, c'est que le comité de vigilance de cet arrondissement a, par deux fois, fait arrêter des citoyens ayant des relations à Versailles, et que deux fois ces mêmes personnes ont été relâchées. On parle toujours de trahisons sur les affiches, et lorsque l'on tient de véritables traîtres, on les lâche beaucoup plus vite que de *véritables communalistes*, arrêtés on ne sait pourquoi.

« Ce qui fait crier généralement dans Paris, c'est l'effrayante filière par laquelle un ordre est obligé de passer avant de recevoir son exécution. Signatures par-ci, signatures par-là, ce qui fait que vous avez obus, poudres et canons, dix heures après que vous les avez demandés, c'est-à-dire, lorsque notre position est prise. Supprimez les trois quarts de ces signatures-là, vous aurez des positions de plus et des cadavres de moins.

« On se plaint aussi du retard que l'on apporte à l'envoi des vivres. On prétend qu'au fort d'Issy, beaucoup de citoyens ont quitté la place, parce qu'ils n'avaient pas mangé depuis dix-huit heures.

« J'écoute deux gardes nationaux qui disent à qui veut les entendre, qu'une vaste poudrière est à Issy, et que, si l'on ne prend pas les mesures nécessaires pour la transporter ailleurs, quelque obus versaillais viendra, l'un de ces matins (*sic*), y mettre le feu, et alors quel désastre ! Avis. En résumé, Paris est assez calme. L'affiche sur le rasage de la maison Thiers ne produit pas beaucoup d'effet sur lui. Rossel, comme Cluseret, comme bien d'autres, est entré dans le tiroir aux oublis, tiroir tout prêt à s'ouvrir pour bien d'autres.

« Paris tourne à l'indifférence, et cela m'effraye. »

LES COMPAGNIES DE CITOYENNES.

M. Malon donne quelques détails sur l'organisation des compagnies de citoyennes. Il admire beaucoup leur conduite : « Un certain nombre d'héroïnes, dit-il, faisaient crânement et modestement le coup de feu aux avant-postes, quelques-unes sous l'uniforme de garde national. On ne comptait plus les cantinières qui se signalaient; une dizaine avaient été tuées, et les survivantes n'étaient pas moins braves. »

On aurait payé M. Malon pour protéger l'honneur du soldat accusé d'avoir tué des femmes, qu'il n'aurait pu mieux faire que de signaler ces héroïnes *qui crânement et modestement faisaient le coup de feu aux avant-postes.*

« Une femme, dont le nom est celui d'un des plus grands écrivains de notre temps, et que Rossel, qui s'y connaît [1], appelait le

[1] Rossel, qui s'y connaît, a écrit à la citoyenne André Léo une lettre bien verte, que M. Malon trouvera dans le registre-buvard dont nous avons parlé.

citoyen André Léo, s'était également vouée à la cause populaire et la servait de sa plume, de sa parole et de son concours. Peu portée aux mesures violentes, elle blâma beaucoup d'actes de la Commune; mais, sachant dégager d'une grande idée militante son cortége inévitable d'écarts et de passions, elle resta fidèle à la révolution prolétarienne, et s'y attacha plus fortement que jamais au moment de la catastrophe.

« ..... Le petit comité décida que l'on fonderait les *clubs de femmes*. Ces clubs réussirent. Le comité prit le titre de *Comité central de l'Union des femmes;* les propagandistes se multipliaient le jour, dans les réunions, puis le soir dans leurs clubs, et les adhésions leur venaient en foule. Elles ouvraient des clubs aussi bien dans les quartiers bombardés que dans les autres, et toujours la foule leur venait.

« ..... Elles ne négligeaient pas non plus le présent; elles formaient des compagnies de citoyennes qui ne demandaient que des armes pour partir aux avant-postes, et envoyaient sur tous les champs de bataille des sections d'ambulancières pour relever et panser les blessés. Bientôt toutes les ambulances furent tenues, à la grande satisfaction des blessés, par les femmes révolutionnaires fédérées. »

On a dit que les mœurs de ces ambulancières n'étaient pas toujours pures et qu'elles ne se cachaient pas pour mal faire. Au reste, en ce temps d'effroyable désordre moral, tous les contrastes se rencontraient. Nous avons remarqué en tête d'un de ces bataillons communeux une superbe fille, costumée en cantinière. Ou sa figure était bien trompeuse, ou c'était une chaste et honnête personne. Elle avait sans doute été placée à ce poste par son père et son frère, tous deux soldats du bataillon, et elle croyait remplir un rôle héroïque. Le siége, qui a été le père de l'ivrognerie et de tant de vices, avait eu également ses fausses cantinières, qui versaient l'eau-de-vie et enflammaient les sens des citoyens appelés à défendre leur patrie. On avait eu des nuits de garde fort gaies au rempart, où on faisait presque bonne chère; on y jouait, on y buvait, on y chantait à tour de rôle, on y débitait toutes les bouffonneries, toutes les sottises, toutes les impuretés imaginables, au grand dommage des jeunes gens, qui s'étaient rendus là comme à une école

de patriotisme. Pendant ce temps, nous étions battus partout, et l'honneur de la France s'en allait à vau-l'eau. . . . . .

. . . . . .

M. Malon reproduit les proclamations des femmes révolutionnaires fédérées *aux citoyennes de Paris*. Jamais on n'a entendu de tels cris de rage et de haine : « De la clémence? ni nous ni nos ennemis, nous n'en voulons!... Et si les armes et les baïonnettes sont toutes utilisées par nos frères, il nous restera encore des pavés pour écraser les traîtres ! »

Dans l'appel du Comité central de l'Union des femmes on lisait :

« Au moment où nous sommes, celui qui ne s'affirme pas, comme celui qui fuit, est un lâche.

« Les ambulancières de la Commune déclarent n'appartenir à aucune société quelle qu'elle soit. Leur vie est tout entière à la Révolution, leur devoir est de panser, sur le lieu même du combat, les blessures faites par les balles empoisonnées de Versailles ; de prendre, quand l'heure l'exige, le fusil comme les autres.....

« *Vive la Commune ! Vive la République universelle !*

« *Les ambulancières volontaires de la Commune,*

« Louise Michel [1], Fernandez, Goullé, Poulain, Quartier, Dauguet. »

Le 12 mai, dit M. Malon, une compagnie de femmes volontaires, organisée et armée, marchait avec la 12e légion.

15 MAI.

ÉVACUATION DU FORT DE VANVES. — LA CAUSE DE SON ÉVACUATION LE 10 MAI DERNIER.

« *Au Citoyen Delescluze, délégué à la guerre* [2].

« Paris, 13 mai 1871.

« Citoyen délégué,

« Permettez et excusez un simple capitaine du génie de la garde nationale, avant de vous faire part des *causes* de l'évacuation du

[1] Sait-on quelle qualification M. Malon donne à Louise Michel, signataire et probablement auteur de la harangue sanguinaire qu'on vient de lire? *Femme de toute bonté*, dit-il quelque part dans l'ouvrage que nous avons cité.

[2] Reproduction textuelle. Les mots composés en italiques sont soulignés dans l'original.

fort de Vanves, de prendre la liberté de vous faire part de ses impressions sur votre nomination à la guerre.

« Votre *nom* inspire confiance aux vrais patriotes et à ceux qui veulent soutenir la lutte envers et contre tous les réactionnaires. La *critique* s'empare des *tièdes et autres*, parce que vous n'avez jamais été soldat, ou du moins administrateur *militaire*. Je suis loin d'avoir cette *opinion* de vous, et même j'ai l'espoir que, peut-être, vous seul êtes capable de sauver la *situation;* c'est-à-dire que vous ne commèttrez pas les mêmes fautes que vos prédécesseurs, qui, pour moi, surtout en ce qui concerne *Rossel*, n'avaient d'autre plan que celui *Trochu;* pourquoi sauverez-vous la position ? c'est parce que vous êtes un vrai *républicain*, que votre nom inspirera confiance, et vos *actes* encourageront les combattants.

« Aussi, nous, les *abandonnés* de la garde nationale, qu'on envoyaient toujours au feu en petit nombre, se faire tuer, pendant que dans Paris se promenaient des quantités de gardes, dont on ne savez pas tirer profit pour la défense, ou si quelquefois des secours demandés arrivaient, il était toujours trop tard. Nous étions écrasés par le nombre avant leur arrivée; aussi, Citoyen *délégué*, ils nous faut une revanche, et tous nous comptons sur vous.

« Citoyen *délégué* de la guerre, ne faites jamais les mêmes fautes que vos prédécesseurs, car, sous leur administration, les *forts* étaient mal défendus; vous en trouvez la preuve dans le résumé sur le fort de *Vanves*. Pour un fort et ces tranchées, il faut pour la défendre 1,500 hommes, une compagnie entière de génie avec tout le matériel nécessaire (*jusqu'à ce jour l'on n'a jamais rien pu obtenir, surtout en gabions, fascines, boudins et madriers*), et 200 artilleurs.

« Vous trouverez peut-être bizarre que j'entre dans des détails aussi menus que ceux-là, et ceux que je vais encore vous indiquer plus loin : ne voyez dans tout cela qu'avertissement, non pas d'un ambitieux, ni d'un peureux, mais d'un homme de cœur, qui est et sera toujours votre dévoué, parce que votre politique et vos sacrifices dont il connaît l'importance, lui ont prouvés que vous êtes l'homme de la *situation*, et c'est pour cela qu'il veut vous éclairer de ce qu'il connaît.

« Je vais vous faire part approximativement de ce qu'il c'est passé, sous les différents commandants du fort de Vanves, pendant quarante jours que je suis resté avec ma compagnie (2e du 1er bataillon) sans le quitter.

« Arrivé le 1er avril, je me suis mis immédiatement en relation avec le commandant du fort, *Monteret;* ces questions et ces réponses m'ont fait m'apercevoir que j'avais pour chef et le fort de Vanves, un commandant *nul* ou un *traître;* alors j'ai visité seul avec les officiers de ma compagnie les bastions du fort, et j'ai commandé les travaux de défense que nous avions vus les plus pressés.

« Il fut remplacé par le citoyen *Ledrux,* celui-là était à la hauteur de son commandement, mais il aurait fallu faire des réformes dans son entourage; sa *révocations,* je crois, vient des *réclamations* incessantes, adressé par lui à *Cluseret* et à son *chef d'état-major Rossel,* pour avoir des renforts qui n'arrivaient jamais, ou sinon toujours trop tard. Je me rappelle un bataillon dont j'ai oublié le numéro qui est resté douze jours de tranchées, parce que la Guerre ne faisait pas relever.

« Le 1er mai, on retire le commandement à *Ledrux,* pour remettre à *Mathey*, homme nul comme soldat, mais dévoué à la cause et d'une aptitude et d'un courage exemplaire; jamais il n'aurait rien fait comme mouvement militaire sans réunir les officiers du fort. Sous son commandement, je n'ai jamais vu plus de 400 hommes pour la défense du fort et ces *tranchées;* je me rappelle même qu'un jour, lui en faisant la remarque moi-même de sa petite quantité d'hommes, il m'a répondu que Rossel lui avait dit, qu'un fort était facile à garder et qu'on avait pas besoin de s'occuper des tranchées. (*Horreur! réponse qui cri trahison!*) Vous pourriez vous le faire repetter par le commandant Mathey, cité Boufflers, 9.

« Le 8 mai, le commandement en chef lui fut retiré; il conserva le commandement civil, sinécure inutile qui ne dura que deux jours, car ce titre qu'on lui donna était parce que l'on ne voulez pas le renvoyer.

« Le nouveau commandant se nommait *Durassier,* officier de marine, homme du monde, élégant, trop même, et soldat tout ensemble. Tout cela était un amalgame, qui faisait rire, mais qui n'inspirer pas de confiance; je ne préten pas accuser son *courage*, ses blessures attestent qu'il est brave, mais ces manières aristocratiques n'inspiraient pas de confiance et déplaisaient à la *garnison* des forts. Il avait en arrivant au fort commis une faute grave; celle de confier le commandement en second au capitaine d'artillerie *Rocher* (*qui commande encore, je le pense du moins, le fort de Vanves*), homme nul et incompétent pour le commandement. Il

est *grossier et insolent*, n'ayant rien de ce qu'il faut pour inspirer la confiance aux soldats.

« Ces premières querelles ont étées avec les artilleurs; il les a tellement malmenés, qu'ils ont tous quittés le fort à midi. (*Le jour de la débâcle*, 10 *mai*.) Après ce fut le tour de la garde nationale, à qui il voulait faire faire une sortie ridicule contre les Versaillais vu la petite quantité. En ce moment le bruit, et la réalité après, que le commandant *Durassier* venait d'être blessé et qu'il venait de remettre le commandement en chef au capitaine *Rocher*, acheva la débandade des gardes nationaux qui ne voulaient plus rester sous les ordres de *Rocher*, et de plus sous le bombardement le plus terrible que jamais le fort n'eut enduré; ils partirent à trois heures. Nous n'étions plus environ que soixante hommes du génie. Après que le commandant *Durassier* eut été blessé, nous avions demandé du renfort à la Guerre, qui nous a répondu qu'il n'y avait pas de renfort possible pour le moment.

« Le jour même de la débâcle, et avant que nous quittions le fort, nous avons adressé à *Rossel* une protestation contre le commandement laissé à *Rocher*. Cette protestation était signé des 2e et 6e compagnies du génie et de la 14e de l'artillerie. *Exemple de l'incurie de cet homme*, il voulait faire faire à nos sapeurs une tranchée à découvert, au milieu de la cour du fort, où il tombait au moins vingt-cinq obus par minute; il était impossible d'exécuter aucun travail sans faire le sacrifice de nos deux compagnies, et pourquoi faire? un travail qui pouvait se remettre sans préjudice. Aussitôt que j'ai eu reçu ces ordres, j'ai convoqué tous les officiers des deux compagnies du génie qui refusèrent de faire cette tranchée; s'engageant néanmoins de mettre leurs compagnies au travail dans un moment plus calme, ou la nuit sans faute.

« Il était cinq heures et demie quand nous prîmes cette résolution.

« J'envoyai près de *Rocher* un lieutenant qui le trouva couché, dans un moment pareil, en compagnie d'une femme, qu'il déclara être la sienne, déguisée en artilleur, et fumant comme un sapeur.

« Je vous laisse à penser, *Citoyen délégué*, si de tels hommes que *Rocher* peuvent inspirer confiance : *aussi je vous en prie, ne mettez à la tête du commandement des forts que des hommes sûrs, honnettes et moraux avant tout.*

« Quant nos hommes ont appris cela, il n'y a plus eu moyen de les tenir au fort; ils criaient *trahison*, et j'ai été obligé à six heures

du soir de commander la retraite, par les poternes, sous une pluie de balles et de projectiles. Nous avons gagné en faisant le coup de feu la route de Châtillon, où nous avons fait une barricade que nous avons tenu tant que notre chef nous eut donné l'ordre de rentrer dans Paris, la barricade étant fortement gardée par la garde nationale. Tant qu'à ma compagnie, après quarante jours de travaux, c'était justice qu'elle se reposât quelques jours.

« Vers onze heures du soir le lieutenant de ma compagnie *Barlier,* le sergent *Faure,* les sapeurs *Perray* et *Marchal,* s'approchèrent du fort pour voir si les Versaillais y étaient entrés. N'apercevant rien, ils y sont rentrés, aucun Versaillais n'y était; alors le lieutenant se rendit chez le commandant du fort *Rocher,* qu'il croyait rencontrer, il n'a rien vu de lui ni de son état-major, il ne rencontra que le médecin et deux blessés qui ne pouvaient pas quitter et ont déclaré à mon lieutenant que *Rocher* était absent du fort.

« Le lieutenant Barlier prit alors le *cachet du fort et un paquet de clef qui ont été déposés à la guerre, et depuis rendus, je crois, au fort depuis sa réoccupation.*

« Excusez-moi, citoyen délégué, de ma longue lettre; je pense qu'elle peut vous être utile, car elle a pour but de vous éclairer sur les errements de vos prédécesseurs; croyez à ma franchise, je ne suis pas un peureux, ma vie appartient toute entière à notre *cause commune;* mais un dernier mot : *Il faut un grand coup pour relever le moral de la garde nationale.*

« Salut et fraternité.

« *Signé :* Debeauvais,

« Capitaine de la 2e compagnie du génie,

« 17, rue du Terrier-aux-Lapins, Montrouge.

« *Nota.* Vous trouverez peut-être que j'attends bien longtemps à vous instruire : mon rapport a été fait à mes chefs, et j'ai craint, vu le changement qui c'est opéré, que vous n'eussiez eu aucunes nouvelles, ou du moins aussi exactes que celles-ci, dont je puis vous affirmer l'authencité par plus de soixante hommes.

« Le principal motif de ce retard est que, après avoir essuyé tant de fatigues et de privations, je me suis vu obligé de garder le lit pendant quatre jours et être dans l'impossibilité de tenir une plume. »

EX-PRÉFECTURE DE POLICE.

Rapport spécial.

« Paris, 13 mai 1871.

« Citoyen Commandant,

« J'appelle toute votre attention sur les faits suivants, que je viens de signaler à la préfecture. Si vous pouvez nous aider à les réprimer, cela consolidera notre cause. Des vols très-fréquents se commettent tous les jours à Auteuil, au Point-du-Jour, dans les maisons que l'on est obligé d'abandonner à cause du bombardement, par des gardes nationaux; mais je crois plutôt que ces délits sont commis par des voleurs de profession, qui revêtent la tunique pour abriter leurs méfaits et en rejeter l'odieux sur de braves citoyens. Car ces misérables n'ont jamais de numéros à leurs kœpis. Est-ce que l'on ne pourrait pas forcer tous les commandants de compagnies d'exiger que tous leurs hommes portassent le numéro du bataillon et de la compagnie à leurs kœpis, afin qu'ils fussent reconnus, et que l'on fît faire des patrouilles de sûreté dans l'arrondissement, surtout dans les quartiers exposés au bombardement?

« Salut et fraternité.

« *Le commissaire de police,*

« *Signé :* Delaire.

« Rue Gros, 41, Auteuil. »

Les actes de courage civique sont rares, bien rares chez nous, et méritent d'être signalés. Au nombre de ces actes, nous mettrons la résistance du citoyen Dupont, rue Franklin, à Passy, qui avait manifesté énergiquement sa haine contre la Commune en refusant de laisser enrôler ses domestiques pour le service militaire. Nous regrettons de ne pas avoir copié le rapport où la résistance de ce digne citoyen est dénoncée.

RAPPORT DE POLICE.

Boulevard de Sébastopol. — « On dit que le fort de Charenton a été évacué par les Prussiens, et occupé par les Versaillais.

« Les Versaillais seront dans Paris avant huit jours, dit-on, et ils entreront du côté où on s'y attend le moins. »

Bourse. — « Le fort de Vanves est, dit-on, au pouvoir des Versaillais. Le drapeau tricolore y est planté. Quelqu'un l'a vu aujourd'hui.

« On dit que la nuit dernière, à partir de minuit jusqu'à ce matin, on a vu rentrer, par les portes de Versailles et de Montrouge, des fédérés en débandade ; ils avaient un air piteux.

« Les gardes nationaux arrêtent, dit-on, les citoyens de tout âge, même ceux qui ont plus de cinquante ans, pour les faire marcher de force. On en a vu arrêter aujourd'hui dans le quartier Notre-Dame de Lorette.

« Les fédérés sont fatigués du métier de soldat, dit-on ; depuis quelques jours on remarque qu'ils font le service avec indifférence et dégoût. Beaucoup ne quittent pas le cabaret, et on les rencontre en état d'ivresse dans tous les quartiers. Aujourd'hui, il y en avait deux dans le palais de la Bourse (trois heures). Ils servaient de paillasses à la réaction. »

Concorde. — « On dit que l'Assemblée aurait dû venir siéger à Paris, et non à Versailles. C'est elle qui a provoqué la guerre civile.

« On blâme toujours le Gouvernement du 4 septembre.

« On dit que des batteries sont installées dans le bois de Boulogne, pour faire la brèche de la porte d'Auteuil à celle de la Muette. »

Quartiers populeux.

« L'agitation est grande dans Paris. Le traité de paix définitif avec les Prussiens, connu aujourd'hui officiellement, en est la conséquence.

« Toutes les discussions, discussions fiévreuses, roulent entièrement sur ce sujet. La Commune aura-t-elle assez d'énergie pour parer à tous les dangers qui se dressent devant nous? Laissera-t-elle les Versaillais s'emparer de tous les forts occupés par les Prussiens?... Avons-nous des vivres pour supporter un siége régulier? Va-t-on enfin décréter la levée en masse? Veut-on prendre les mesures les plus révolutionnaires pour arrêter la réaction, et tous les traîtres qui pullulent dans Paris? Va-t-on lancer des manifestes à Paris, à l'armée de Versailles, à la province? La Commune va-t-elle ceindre son écharpe, et ne plus s'occuper que de la guerre? Va-t-elle se servir, et cela d'une manière intelligente, de toutes les forces vitales de Paris? Va-t-elle faire fondre des canons, et faire des artil-

leurs? Va-t-elle employer tous les moyens de destruction que ses membres réclamaient sans cesse, dans les clubs et les journaux, lorsqu'ils n'appartenaient pas encore à la Commune? Enfin, comme en 92 et 93, va-t-elle faire décréter la victoire? Voilà ce que j'entends depuis ce matin, dans les quartiers que j'ai explorés.

« Dans une maison de la rue Saint-Jacques, sur quarante-deux locataires qui faisaient partie de la garde nationale, il y en a deux seulement qui *marchent*. On se plaint vivement du peu d'énergie des délégués de cet arrondissement. Il n'y a pas de comité de vigilance; pourquoi? Dans le Ve arrondissement, les réfractaires ont beau jeu; l'on ne s'occupe pas d'eux : *Avis*.

« J'ai été hier soir à Saint-Jacques du Haut-Pas et à Saint-Ambroise. Grande quantité de citoyens à ces clubs. J'entends dans ces deux clubs réclamer impérieusement la levée en masse. »

14 MAI.

La Commune arrête : « Tout citoyen doit être muni d'une carte d'identité contenant ses nom, prénoms, profession, âge, domicile, les numéros de légion de bataillon et de compagnie, ainsi que son signalement. Tout citoyen trouvé non porteur d'une carte d'identité sera arrêté. »

C'était une de ces mesures que la Commune n'a prises que sur le papier[1], qu'elle n'aurait pu faire exécuter, car ses défenseurs déterminés étaient en petit nombre, et ce nombre diminuait à mesure que s'aggravaient les événements.

« Il est interdit aux officiers de tout grade de paraître à leur bataillon avec des fusils.

« Pour le plaisir de tirer sur les Versaillais, ces citoyens négligent d'exercer sur les hommes qu'ils commandent l'action que leur réserve leur grade, etc. *Signé :* DELESCLUZE. »

Ainsi les officiers *dans la patte* desquels on a mis un fusil se-

[1] Là encore, elle suivait l'exemple donné pendant le siége par le Gouvernement de l'époque. Jamais on n'a plus légiféré, jamais on ne s'est moins occupé de l'exécution des décrets. Aucune enquête, aucune pénalité, aucune surveillance à l'égard des délinquants. Comme dans toutes les époques critiques où le pouvoir est aux mains des incapables, *dupes* paraissent être ceux qui font leur devoir.

lon le vœu du citoyen Grognard, reçoivent l'ordre de ne pas s'en servir, quelque *plaisir* qu'ils éprouvent à *tirer sur les Versaillais*. On devine l'effet que produisaient sur les troupes nationales, auxquelles on ne manquait pas de les communiquer, de telles paroles, et quels sentiments elles leur inspiraient envers les fédérés.

COMMUNE DE PARIS.

« Paris, le 14 mai 1871.

« Le délégué à la sûreté générale, sur la proposition du délégué aux finances,

« ARRÊTE :

« ART. 1er. Tous les services des halles et marchés qui ressortissaient au 1er bureau de la 2e division de l'ex-préfecture de police sont, à dater d'aujourd'hui, 14 mai 1871, du ressort de la délégation des finances.

« ART. 2. Des inspecteurs des halles et marchés nommés par le délégué aux finances auront le droit de requérir la force publique.

« ART. 3. Les commissaires de police et les commandants de la garde nationale sont tenus, chacun en ce qui les concerne, de prêter main-forte à ces inspecteurs.

« *Le délégué de la sûreté générale,*
« TH. FERRÉ. »

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

A la délégation militaire.

« Paris, 29 floréal an 79.

« CITOYENS,

« Nous recevons une lettre de la délégation scientifique relative aux bombes à pétrole.

« Le citoyen Parisel nous informe que cet article étant de fabrication constante, ne ressort pas dans sa délégation. Il ajoute qu'il ne fabriquerait ces bombes que dans le cas où la guerre ne pourrait s'en charger.

« Le citoyen Parisel réitère sa demande de casemates à creuser à l'endroit désigné par Dombrowski pour loger ses projecteurs à pétrole.

« Salut et fraternité.

« *Le secrétaire général,*
« *Signé :* HENRI BRISSAC. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Paris, 14 mai.

« MON CHER HENRY,

« On vient de me dire que les francs-tireurs ont fait le sac du couvent des Jésuites, qu'ils se sont enivrés, ainsi que quatre bataillons, et que la porte de Versailles est nue.

« Parisel et Clément auraient essayé de ramener ces bataillons, et leur autorité aurait été méconnue.

« Bref, il n'y aurait donc personne à la porte de Versailles.

« Vois et avise.

« Tout à toi.

« *Signé :* MASSA. »

« Paris, 14 mai.

« MON CHER HENRY,

« J'ignore ton conflit, *mais tu n'as pas le droit de donner une démission qui sera refusée quand même.*

« Je suis seul, Delescluze est absent, et rentrera malade probablement.

« Donc, aide-moi; sinon je te propose de partir tous deux aux avant-postes, et de nous faire casser la tête.

« Tout à toi.

« MASSON. »

(Le chef d'état-major.)

RAPPORT MILITAIRE.

On y lit :

« Vers onze heures du soir, une attaque violente a été tentée sur le bastion faisant face à la Muette.

« Urgence de lancer des bombes à pétrole et de diriger le feu sur le champ de courses de Longchamps, où sont campés les Versaillais. »

Le président du conseil de guerre Gois se piquait parfois de respect de la légalité, si l'on en juge par certaines notes signées de lui que nous avons trouvées dans le dossier de la *justice militaire*. Ici, il demande à faire relâcher le colonel Meyer, le

chef d'état-major de la flottille Peyrusset, parce qu'il n'existe, dit-il, aucune pièce à leur charge. — Ailleurs, au sujet d'un ordre émané du comité de salut public qui concerne l'arrestation d'un sieur Rozhem, Gois fait cette observation : « Il ne pourrait être *écroué légalement*... En attendant, il sera *consigné et gardé au secret.* » Où diable les scrupules vont-ils se nicher! Ces fonctionnaires de la Commune se croyaient donc la *loi vivante?*

RAPPORT DE POLICE.

« Des attroupements aux abords du Luxembourg. En face où ils étaient cantonnés, des contre-chouans discutaient énergiquement et protestaient contre les décrets relatifs à faire tomber la colonne Vendôme; ils disaient que c'était de l'absurdité, et que les gens qui étaient à la tête de tous ces insurgés étaient des fous, car la colonne ne va pas contre eux, et que cette dernière est de plusieurs parties.

« Maintenant les plus réactionnaires disaient que s'il y avait des gens comme eux, qu'ils iraient s'y opposer. Le plus âgé se mettrait à la tête de la bande. »

Palais-Royal. « Un bataillon de Versaillais est déjà dans Paris, dit-on. Il est entré hier avec sa musique, et les hommes ont l'uniforme fédéré.

« On rencontre beaucoup de gardes nationaux avec des képis sans numéro. Quelques-uns déblatèrent contre la Commune. »

Concorde. — « La colonne Vendôme, dit-on, est un monument national. La Commune n'a pas le droit de la faire jeter par terre sans l'autorisation de la France entière.

« Les soldats de Thiers se plaignent, dit-on, qu'ils sont fort mal payés. En revanche, on leur donne à boire à discrétion, et on les grise pour les envoyer au feu. Ils sont fatigués de ce métier.

« On accuse le Gouvernement du 4 septembre de nous avoir rahis. »

Afin de faire apprécier le travail de révision que faisait subir le chef des reporters aux rapports qu'il recevait de ses agents, nous reproduisons les deux pièces qui suivent : la première

est la minute de la rédaction primitive présentée par les agents ordinaires, — la seconde est le travail de condensation et de révision présenté par le chef des reporters aux autorités de la Commune. On comparera.

Voici le rapport primitif, première rédaction. On y reconnaît le ton d'un facétieux compère qui au fond paraît se soucier de sa Commune aussi peu que d'une bouffée du tabac de sa pipe.

Quartiers populeux.

« Ce qu'il y a surtout à signaler aujourd'hui dans Paris, et ce qui est d'un bon augure, c'est que la population, loin de s'effrayer de la déclaration de Thiers à la Chambre, d'en finir avant huit jours avec les *insurgés*, et de celle de Mac-Mahon à son armée, d'en finir encore plus tôt avec la *Sodome moderne*, respire au contraire plus à l'aise, et se met à fourbir ses armes pour se préparer à la lutte; lutte décisive. Cela vient donner raison à ce que j'ai écrit bien des fois dans mes rapports. Ce qui fatigue surtout Paris, ce qui éclaircit les rangs de ses défenseurs, ce n'est pas la crainte de se battre, mais cette lutte énervante qui coûte chaque jour tant d'existences sans amener aucune solution. Thiers demande huit jours; demandez-en quatre, vous, et faites battre la générale. Vous allez avoir une armée tellement compacte, qu'à sa vue Mac-Mahon se dira : Étant donné que la victoire doit rester toujours aux gros bataillons (Napoléon a dit cela), et que, outre le nombre, le bon droit est là, ma foi! *vive la Commune!...* Donc, faites de la confiance un baromètre, et vous aurez aujourd'hui beau fixe. Il y a de la poudre aujourd'hui partout, dans l'air, dans les veines, dans les cœurs. Ce sera la poudre d'escampette pour nos ennemis, si vous savez exploiter l'état du moment. (Ce n'est pas moi qui parle, mais toujours le peuple, mon métier de *reporter* m'en faisant le porte-voix.)

« Nous serons bien plus forts, et surtout bien plus nombreux, derrière les remparts, et ensuite dans Paris.

« Voilà ce qui est à peu près unanime dans les groupes.

« Pour en revenir à l'ordre du jour de Mac-Mahon à son armée, l'on a peine à croire que les Versaillais nous aient fait trois mille prisonniers et pris cent soixante bouches à feu. Mais comme cela produit une mauvaise impression sur les masses, l'on demande du

délégué à la guerre un prompt et formel démenti à ces assertions de bravaches.

« Un de ceux qui pouvaient le mieux parer le choc produit par les événements récents, événements, continuait-on à dire, que l'on s'obstine toujours à tenir enfermés dans le *cabinet noir,* c'est assurément le citoyen Delescluze.

« Il a souffert longtemps, dit-on, grâce à ceux que nous combattons, et sa foi républicaine est restée pure au milieu même de l'air impur de Cayenne. Celui-là ne deviendra jamais renégat. De plus, il est énergique; il le prouve depuis qu'il est au ministère. En trois ou quatre jours l'organisation militaire a fait un mois de progrès. Qu'il marche donc, ajoute-t-on; le peuple n'est pas exigeant. Son bras est fort, il ne demande qu'une tête forte pour le conduire. Mais, ajoute-t-on encore, comme il sait se faire *lion,* il ne se lèvera en masse que le jour où il sera sûr que ceux qui le commandent en ont le cœur, et pas seulement la peau.

« On parle encore d'un bataillon à moitié massacré par les lignards. Est-ce vrai? Sinon, démentez tout de suite. Sinon, dire toute la vérité sans restriction.

« On dit aussi qu'à Neuilly les barricades sont à peine gardées, que les officiers se sauvent les premiers, et que si les Versaillais ne s'emparent pas de toutes ces positions, c'est que probablement cela serait nuisible à leur plan.

« Les munitions manquent.

« On attend toujours le manifeste de la Commune. »

Voici le rapport revu par le chef des reporters et présenté au gouvernement.

Quartiers populeux.

« Ce qu'il y a surtout à signaler aujourd'hui dans Paris, et ce qui est d'un bon augure, c'est que, loin de s'effrayer de la déclaration de Thiers à la Chambre, d'en finir avant huit jours avec les insurgés, et de l'ordre du jour de Mac-Mahon à son armée promettant d'en finir plustôt encore avec la Sodome moderne, la population respire plus à l'aise, et se met à fourbir ses armes pour la grande lutte.

« Cela vient donner raison à ce que j'ai dit bien souvent dans mes rapports. Ce n'est pas la crainte de la mort qui jette du froid dans les rangs des combattants, mais la longueur de la lutte.

« Thiers demande huit jours, dit-on. Que la Commune en demande quatre pour en finir avec lui et les siens, et, tout aussitôt,

il se lèvera une armée tellement compacte, que Mac-Mahon, à sa vue, se dira : « Étant donné que les gros bataillons l'emporteront « toujours (c'était l'avis de Napoléon), et que outre le nombre, le « bon droit est là, ma foi! ne pouvant plus embrasser la cause de « Versailles, je vais aller dans mes terres embrasser ma femme. »

« Donc la confiance aujourd'hui est au beau fixe. — Il y a de la poudre partout, dans l'air, dans les veines, dans les cœurs. Cette poudre-là peut être la poudre d'escampette pour nos ennemis, si l'on sait exploiter l'*état du moment*.

« Je recueille à peu près ces mêmes paroles dans différents groupes : Nous serons plus forts et surtout plus nombreux derrière les remparts et des barricades.

« Pour en revenir à l'ordre du jour de Mac-Mahon à son armée, l'on a peine à croire que les Versaillais nous aient fait trois mille prisonniers et pris cent soixante bouches à feu. Mais comme cela produit une très-mauvaise impression sur l'esprit de quelques-uns, l'on attend du délégué à la guerre un prompt et formel démenti à ces assertions de *bravache*.

« Voici ce que je recueille encore : Un de ceux qui pouvaient le mieux parer le choc produit par les événements de ces jours derniers, c'est assurément le citoyen Delescluze. Il a souffert longtemps, grâce à ceux que nous combattons aujourd'hui, et sa foi républicaine est restée pure au milieu de l'air impur de Cayenne. Depuis les quelques jours qu'il est au ministère, l'organisation militaire a fait pour un mois de progrès. Qu'il continue donc à marcher, ajoute-t-on; le peuple n'est pas exigeant; son bras est fort et ne veut qu'une tête forte pour diriger ce bras. Le peuple sait se faire lion, mais à la condition que ceux qui le commanderont en auront le cœur et non pas seulement la peau.

« Les uns parlent d'un bataillon à moitié massacré, toujours à la suite d'une trahison (crosses en l'air). D'autres disent au contraire qu'un bataillon de lignards aurait été presque entièrement détruit. Où est la vérité? — Tout cela agite et fait du tort à la défense, parce que le peuple n'est jamais fixé entièrement. *La vérité vraie*, je l'ai toujours dit, fût-elle une sombre messagère, ne fera jamais autant de mal que l'incertitude.

« On prétend qu'à Neuilly les barricades sont à peine gardées.

« On attend toujours le manifeste de la Commune.

« *Le chef du bureau des reporters,*

« *Signé :* MOREAU. »

15 MAI.

Encore une réminiscence de la grande Révolution. On vient de décréter l'obligation des cartes d'identité ; on décrète maintenant l'envoi de commissaires civils auprès des généraux. On croit par là décréter la victoire. Des pygmées vont doubler des nains : Dereure auprès de Dombrowski, Johannard auprès de La Cécilia, Léo Meillet auprès de Wrobleski.

Nos pères marchaient à l'ennemi pour une cause grande et juste, la cause qui a fait des héros dans tous les temps et chez tous les peuples; et, d'avance, ils avaient fait le sacrifice de leur vie à la patrie. Mais pourquoi? à quel but marchaient les communeux? Il suffira toujours de poser cette question pour marquer la distance qui sépare les hommes de 1792 de leurs grotesques parodistes.

— Extrait du *Cri du Peuple,* publié par le citoyen Jules Vallès, comme spécimen du langage qu'on tenait aux gardes nationaux et des mensonges qu'on leur débitait, après avoir ordonné la suppression des journaux qui auraient pu les éclairer en disant la vérité :

« La province tout entière, — villes et villages, — a affirmé la République, et voilà tous les conseils municipaux de France qui, tour à tour, viennent se jeter entre Paris et Versailles comme médiateurs et comme juges.

« Comme médiateurs, ils exigent la paix.

« Comme juges, ils condamnent les bombardeurs, et revendiquent la reconnaissance et la garantie des franchises municipales. »

— « Hier, à midi, les abords des rues Drouot, Faubourg-Montmartre et Rougemont ont été occupés par des piquets de gardes nationaux qui empêchaient de passer tous les hommes paraissant âgés de moins de quarante ans. Il s'agissait de perquisitions faites dans ce quartier pour rechercher les réfractaires. » (*Idem.*)

Autre extrait du *Cri du Peuple* du même jour :

CLUB DE LA RÉVOLUTION.

Ancienne église Bernard, rue Affre, XVIIIe arrondissement, section de la Chapelle.

Tous les soirs, à huit heures, réunion publique.

« 21 floréal an 79.

« Les membres réunis en séance publique, au nombre de trois mille environ, ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 1° Suppression de la magistrature qui a précédé et anéantissement des codes ; leur remplacement par une commission de justice chargée d'élaborer un projet de lois en rapport avec les nouvelles institutions et aspirations du peuple.

« Suppression des cultes, arrestation immédiate des prêtres comme complices des monarchiens, cause de la guerre actuelle ; la vente de leurs biens, meubles et immeubles, ainsi que ceux des fuyards et des traîtres qui ont soutenu les misérables de Versailles, le tout au profit des défenseurs du droit.

« 3° Retrait du décret sur le Mont-de-piété, son remplacement ainsi qu'il suit : Les objets déposés au Mont-de-piété seront rendus gratuitement ; y auront seuls droit les défenseurs de la cité, ainsi que les citoyennes, mères, filles, sœurs, épouses et femmes des citoyens morts pour la défense de Paris, qui justifieront de leurs droits.

« 4° Tout porteur d'une reconnaissance achetée sera passible de l'amende ou de l'emprisonnement, et verra sa reconnaissance saisie.

« 5° Suppression des maisons de tolérance.

« 6° Les travaux et entreprises pour la Commune devront être donnés aux différentes corporations ouvrières.

« Exécution d'un otage sérieux toutes les vingt-quatre heures jusqu'à la mise en liberté et l'arrivée à Paris du citoyen Blanqui, nommé membre de la Commune.

« *Pour le bureau, un des membres :*

« A. Bérard. »

« On avait, dit M. Malon, espéré un moment dans l'intervention efficace des villes ; cette intervention était devenue la dernière

chance de la Commune avant le combat des barricades. Le délégué aux relations extérieures, espérant à tort des soulèvements immédiats qui feraient diversion, adressa aux grandes villes ce pressant appel :

Aux grandes villes.

« Après deux mois d'une bataille de toutes les heures, Paris n'est ni las ni entamé.

« Paris lutte toujours, sans trêve et sans repos, infatigable, héroïque, invaincu.

« Paris a fait un pacte avec la mort. Derrière ses forts, il a ses murs ; derrière ses murs, ses barricades; derrière ses barricades, ses maisons, qu'il faudrait lui arracher une à une, et qu'il ferait sauter, au besoin, plutôt que de se rendre à merci.

« Grandes villes de France, assisterez-vous immobiles et impassibles à ce duel à mort de l'avenir contre le passé, de la République contre la monarchie?

« Ou verrez-vous enfin que Paris est le champion de la France et du monde, et que ne pas l'aider, c'est le trahir ?...

« Vous voulez la République, ou vos votes n'ont aucun sens ; vous voulez la Commune, car la repousser, ce serait abdiquer votre part de souveraineté nationale; vous voulez la liberté politique et l'égalité sociale, puisque vous l'écrivez dans vos programmes; vous voyez clairement que l'armée de Versailles est l'armée du bonapartisme, du centralisme monarchique, du despotisme et du privilége, car vous connaissez ses chefs et vous vous rappelez leur passé.

« Qu'attendez-vous donc pour vous lever? Qu'attendez-vous pour chasser de votre sein les infâmes agents de ce gouvernement de capitulation et de honte, qui mendie et achète, à cette heure même, de l'armée prussienne, les moyens de bombarder Paris par tous les côtés à la fois?

« Attendez-vous que les soldats du droit soient tombés jusqu'au dernier sous les balles empoisonnées de Versailles?

« Attendez-vous que Paris soit transformé en cimetière et chacune de ses maisons en tombeau?

« Grandes villes, vous lui avez envoyé votre adhésion fraternelle ; vous lui avez dit : « De cœur, je suis avec toi. »

« Grandes villes, le temps n'est plus aux manifestes : le temps est aux actes, quand la parole est au canon.

« Assez de sympathies platoniques. Vous avez des fusils et des munitions : Aux armes! debout, les villes de France!

« Paris vous regarde, Paris attend que le cercle se serre autour de ses lâches bombardeurs et les empêche d'échapper au châtiment qu'il leur réserve.

« Paris fera son devoir et le fera jusqu'au bout.

« Mais ne l'oubliez pas, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Nantes, Bordeaux, et les autres...

« Si Paris succombait pour la liberté du monde, l'histoire vengeresse aurait le droit de dire que Paris a été égorgé parce que vous avez laissé s'accomplir l'assassinat.

« *Le délégué de la Commune aux relations extérieures,*

« PASCHAL GROUSSET. »

M. Malon (la *Troisième défaite du prolétariat français*, p. 340), auquel nous empruntons cette pièce, l'a fait suivre des réflexions que nous reproduisons : « Avant que cet appel fût parvenu à son adresse, le 20 et le 21 mai, les Versaillais dirigèrent une furieuse et victorieuse attaque sur nos positions du sud-ouest... Un grand nombre de fédérés avaient tenté de rentrer (dans Paris) par les catacombes, s'y étaient perdus et y auraient tous péri sans le dévouement du citoyen Chollet... Voilà un de ces épisodes qui suffiraient à faire maudire les guerres. POURQUOI FAUT-IL QUE LA GUERRE SOIT SI SOUVENT UNE NÉCESSITÉ DU PROGRÈS! » Il paraît que l'égorgement de cinquante mille Français les uns par les autres, le massacre des otages, l'incendie de Paris sont et restent aux yeux du citoyen Malon *une nécessité du progrès*. Ce brave homme, en considérant le nombre de gens qu'il a fait tuer, les ruines qu'il a laissées derrière lui, se croit tous les droits possibles au titre de bienfaiteur de l'humanité.

Nous avons reproduit l'*appel aux grandes villes*, qui a été publié dans le *Journal officiel*, parce qu'il est un échantillon de l'éloquence creuse, emphatique et ridicule de ces jeunes bourgeois qui s'étaient jetés dans la Commune, avec l'espoir d'y jouer un rôle à la hauteur de leur présomption. Les meneurs

de la classe ouvrière savaient à peu près ce qu'ils voulaient, et le vague de leurs déclarations tient moins aux ténèbres de leur intelligence qu'à l'intention de ne pas laisser voir trop clairement l'objectif qu'ils poursuivent, c'est-à-dire l'asservissement du capital au prolétariat, la vraie question, la question sociale. Quant aux politiques, ils ne peuvent que divaguer, en reprenant des déclamations d'un autre temps, qu'ils rendent parfaitement ineptes et criminelles.

« Les expéditions étaient sanglantes, et souvent les phalanges prolétaires revenaient décimées. Que de fois on les a vues défiler devant l'hôtel de ville, noires de poudre, leurs drapeaux déchirés par la mitraille, quelquefois en lambeaux, les rangs éclaircis, mais le cœur haut, elles criaient dans le bruit des tambours battant la marche : *Vive la République universelle! Vive le travail! Vive la Commune!* » (Malon, p. 220.)

Le mot *Vive le travail!* était tout à fait platonique de la part de gens qui ne voulaient pas travailler. Nous aurions compris celui de *Vivent les trente sous par jour sans travailler!* Mais c'eût été, en un mot, toute l'histoire de l'insurrection du 18 mars. La fin du siége avait apporté une perturbation dans la condition sociale des travailleurs à laquelle s'était faite et habituée une partie de la population. Obéissant à ses instincts de *conservation,* elle n'avait pas voulu se laisser déposséder, et elle avait défendu ses priviléges, qu'elle jugeait acquis et mérités, les armes à la main.

L'esprit *conservateur* est bien plus enraciné naturellement dans le prolétaire que M. Malon ne le suppose. Nous en avons fait bien souvent l'observation pendant le siége. Ceux qui allaient briser les clôtures en planches partaient en *prolétaires*, mais, la clôture brisée, ils revenaient en *propriétaires* chargés de ses débris, et il n'eût pas fallu les leur disputer. Cet arbre est debout, il est à Pierre ou à Paul. Je l'ai abattu, il est à moi. Malheur à qui tenterait de me le dérober! On se rappelle ce que Pascal a écrit sur l'origine de la propriété à l'enfance des

sociétés. C'est à cette enfance qu'on voudrait nous ramener, tout vieux que nous sommes, au nom du progrès social.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Paris, le 15 mai.

« La démission du citoyen Gaillard père, chargé de la construction des barricades et commandant des barricadiers, est acceptée à ce double titre.

« Le bataillon des barricadiers placé sous ses ordres est dissous. Les hommes qui le composent sont mis à la disposition du directeur du génie militaire, qui avisera à la continuation des travaux commencés dans la mesure qu'il jugera convenable.

« *Le délégué civil à la guerre,*

« CH. DELESCLUZE. »

La révocation du citoyen Gaillard, dont nous donnons le *fac-simile* avec la signature de Delescluze, dut arracher des larmes au grand écrivain de la Commune, celui que l'irrévérencieux comte de Rochefort appelait *Racine de buis*, parce que la nature a fait onduler un peu à tort et à travers son dos et ses jambes. Il rend, dans son *Histoire de la Commune* (p. 341), un éclatant témoignage au génie artistique de Gaillard père : « Gaillard père, s'écrie-t-il, fit construire des barricades avec *un grand art et beaucoup de goût,* » comme ses chaussures sans doute.

Les troupes nationales se sont bien gardées de toucher à des ouvrages faits avec tant d'art et de goût ; elles ont passé à côté.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Avis donné par le colonel Lisbonne.

« Paris, 15 mai 1871.

« Les forces qui sont au village de Vanves seraient suffisantes, si c'étaient des troupes sérieuses.

« Mais le lycée entre Vanves et Issy doit être occupé par les Versaillais, qui d'un moment à l'autre vont mitrailler le petit

Vanves, et la garde nationale battra en retraite. En ce cas, elle pourra rentrer dans Paris par la route et la porte de Châtillon.

« Une fois le village vide des nôtres, les remparts pourraient le canonner et faire évacuer les Versaillais, déjà maintenus par une ligne de tirailleurs placés d'avance à cinq cents mètres des fortifications.

« Ce serait le meilleur moyen de réoccuper le village, *dans le cas où on reculerait à le brûler.*

« *Le commissaire civil à la guerre,*

« *Signé :* MOREAU. »

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Délégué du XVIe arrondissement à guerre.

« Paris, le 15 mai 1871.

« Les 38e et 72e bataillons de Passy, qui font depuis deux nuits un service excellent aux remparts, y montrent une grande vigilance, et ont déjà perdu plusieurs hommes enterrés cejourd'hui, ont reçu du général Dombrowski, ce matin, l'ordre d'aller à Asnières. Ces bataillons ne sont pas, à mon avis, et c'est aussi l'avis de la commission municipale, dans un état d'armement et de préparation générale qui leur permette de faire immédiatement un service hors des remparts. D'un autre côté, il n'est pas douteux qu'ils se battront toujours mieux dans leur arrondissement, actuellement très-attaqué, qu'au dehors. Il n'y a donc pas lieu, je pense, à les envoyer ailleurs sans nécessité absolue, puisque là ils peuvent être aussi utiles.

« Faites en sorte qu'ils soient autorisés à y rester. En ce moment, de mon côté, à mon retour à la Muette, j'en parlerai à Dombrowski, que je n'ai pu voir ce matin.

« Autre chose. Il y a urgence à faire cesser immédiatement, soit par démission, soit autrement, les fonctions du prétendu chef de légion *Laporte* (sans élection ni commission régulière), dont le tort le moins grave est d'avoir démoralisé des bataillons que je juge, moi, excellents au fonds et qui n'ont pas à faire leurs preuves de courage. Tout le XVIe relève contre Laporte des torts bien plus graves, et certains même le suspectent hautement. Mais avant enquête plus complète, il faut agir vite, parce qu'il désorganise les

forces de l'arrondissement, qui, dès qu'il sera remplacé, doubleront de valeur. S'il n'y a pas besoin de chef délégué provisoire, j'aviserai à en faire nommer un après-demain.

« J'envoie pour donner aperçu des services que rendent en ce moment les bataillons de Passy, dans Passy même, le rapport d'une compagnie de garde actuellement aux remparts.

« *Signé :* Ch. Longuet. »

INVITATION A ASSISTER A LA CHUTE DE LA COLONNE VENDÔME.

Au Citoyen délégué à la guerre.

« J'ai l'honneur de vous faire part que c'est aujourd'hui lundi, 15 mai, de deux à trois heures, qu'aura lieu la *descente* de la colonne sur la place Vendôme.

« La consigne est donnée pour que sur la présentation de votre carte on vous laisse passer librement.

« Ci-contre, vous trouverez un laisser-passer à votre nom, *plus d'autres* à remplir pour vos amis.

« Salut et fraternité.

« *Le major commandant de la place Vendôme.*

« Mayer. »

Le major paraît ne pas avoir été récompensé de sa gracieuse invitation, qui a été également adressée à des officiers allemands, comme on le verra (page 327); elle porte cette note au crayon rouge, qui semble être de la main de Delescluze : « Par arrêté en date du...., vous avez été révoqué de vos fonctions. »

Nous entendions Lisbonne tout à l'heure admettre comme une éventualité de guerre qu'on brûlerait le petit Vanves. Le citoyen A. Cailleux aurait voulu qu'on détruisît les propriétés cléricales d'Issy. Il blâme des ménagements qui ne peuvent que compromettre le succès, et quel succès! Il vaut la peine qu'on ne lui marchande aucun sacrifice! La République fondée permettra de *se passer à tout jamais de gendarmes, de soldats et de prêtres*. Voilà la république que comprennent et la seule

dont beaucoup de gens, à l'exemple du citoyen Cailleux, veulent aujourd'hui. La vraie et saine république n'a pas de pires ennemis que ces insensés.

« Paris, le 15 mai 1871.

« Citoyen Delescluze,

« Le poste important que vous occupez ne permet à personne de vous entretenir de faits puérils et sans importance; cette lettre n'a d'autre but que d'appeler votre attention sur l'attitude du moment.

« Le peuple est un maître difficile à servir, qui ne se rend pas toujours un compte exact des obstacles que l'on rencontre pour trouver les moyens de salut qui doivent amener le triomphe définitif des principes que vous avez propagés toute votre vie, et dont l'avénement est assuré si on vous seconde; sa défiance contre les hommes qui ne sont pas de sa caste ne provient que de la trahison de ceux soi-disant des nôtres qui sont à Versailles. Comme vous avez suivi la route contraire, vous n'avez pas à craindre son mécontentement, car autant il est sévère pour les traîtres, autant il est reconnaissant pour ceux qui, comme vous, le servent avec abnégation et dévouement.

« La tâche ardue que vous remplissez dans les circonstances douloureuses où nous nous trouvons, les bruits de trahison qui circulent, sont des entraves apportées à votre labeur. Les partisans outrés d'un arrangement impossible (puisque vous défendez le droit et la justice), la lâcheté de ceux qui se sont sauvés ou se cachent, l'esprit mesquin du bourgeoisisme idiot qui ne sent pas que son véritable ennemi est à Versailles, sont criminels de ne pas vous aider.

« Les combattants qui jusqu'à ce moment ont donné des gages de patriotisme commencent à se lasser d'être toujours sur la brèche sans obtenir le concours de ceux dont l'intérêt est le plus engagé: ils trouvent de la mollesse dans les chefs qui commandent; le temps vous a manqué pour les rompre à une discipline inflexible. Certains s'absentent pendant l'action, et les privent d'une direction nécessaire pour donner l'entrain qui pourrait amener le succès.

« L'appréciation que je vous soumets est l'expression de plusieurs hommes qui ne se connaissent pas entre eux. Ces hommes étant honorables et patriotes, ces faits m'ont paru assez graves pour vous les signaler.

« En dehors des forts qui sont bien tenus, on trouve que les positions qui s'y rallient sont trop multipliées pour manquer de canons

pour les défendre efficacement, qu'il y a danger à se retrancher dans les villages suburbains, parce que la population qui y est restée est de cœur avec Versailles, à cause que Mac-Mahon qui commande est l'idole de ces brutes, *ratapoils incorrigibles et inconscients.*

« En n'employant pas, par respect humain, les engins meurtriers des Versaillais; en épargnant dans Issy les propriétés cléricales qui cachaient nos ennemis, dit-on, on a commis une faute que vous devez faire incomber à vos prédécesseurs, puisqu'au moment où vous avez pris les rênes elle était accomplie. Il ne faut pas, pour l'honneur du principe que vous représentez si vivement dans sa quintessence, que l'on jette le blâme à qui ne le mérite pas.

« La Commune, dont vous êtes, je crois, le membre le plus éclairé et le plus compétent pour rétablir la défense compromise par les tiraillements ou la trahison, vous doit tout son concours pour amener le succès définitif, et si elle assure les droits incontestables et toujours contestés de la classe déshéritée, sa gloire sera immortelle. La République universelle jaillira et fera disparaître pour toujours les gendarmes, jésuites et traîneurs de sabre, qui sont les fléaux de l'humanité.

« Agréez, je vous prie, cher Citoyen, le salut cordial de votre tout dévoué concitoyen.

« *Signé :* A. Cailleux. »

UN TYPE.

Nous n'avons pas à faire ressortir l'intérêt, le prix du petit morceau qui suit. C'est un bijou démagogique accompli. Rien n'y manque : la bosse, le mousqueton, l'air matamore, la demande d'une place, et l'orthographe! Après Dieu, il n'y a que le génie d'Aristophane qui eût pu créer un pareil type :

« Le 15 mai 1871.

« Citoyen Delescluze,

« Étant dans l'impossibilité de porter un gros fusils, attendu que je suis bossu, ce qui est très lourd pour moi, ayant demander a des commandants de bataillon un mousqueton d'artilleur, ils me font réponse que ca leur était impossible dans avoir un. Vous, citoyen Delecluse, qui ete a la guerre, ca vous serez tres facile de m'envoyer

un papier pour me présenter pour en avoir un ou menvoyer un mousqueton pour me mettre dans la s'edantère, et si quelque fois l'ennemi mettait le pied dans Paris, qu'il puisse servir en bon citoyen, en bon citoyen. Si vous aviez une méchante petite place a me donner, je vous serait reconnaissant.

« Recevez mes salutations enpresse.

« LOUIS COLLIN.

« Ouvrier.

Laquelle lettre porte au crayon :

« Répondu. »

Il faut constater qu'à cette époque les dénonciations deviennent plus fréquentes, les plaintes plus violentes contre les réfractaires qui se cachent. Les pères et mères font valoir le dévouement civique de leurs enfants enrôlés sous les drapeaux de la Commune, et crient à l'*injustice!*

DÉLÉGATION A L'ENSEIGNEMENT.

Rue de Grenelle Saint-Germain.

« CITOYENS,

« Si vous pouviez disposer de quelques revolvers, nous vous demanderions de vouloir bien en envoyer deux à la *Bibliothèque nationale*, un pour le directeur et un autre au secrétaire. On a expulsé les anciens employés, le quartier est réactionnaire; il importe que ces citoyens soient armés et puissent se défendre à leur poste en cas d'attaque.

« Je vous prie également d'en envoyer six pour le personnel de la délégation à l'instruction publique. Si toutefois vous en avez six *de bonne qualité* qui ne seraient point utilisables aux avant-postes, ils pourraient n'être pas inutiles ici, où nous sommes absolument seuls. Notre concierge au moins doit être armé.

« Salut et fraternité.

« 15 mai.

« (*Illisible*). REUS,

« Secrétaire général. »

RAPPORTS DE POLICE. — PAPIERS DE LA COMMUNE.

Bourse. — « Les fédérés sont tellement découragés, dit-on, que les chefs sont obligés pour les faire marcher à l'extérieur de les menacer de leur revolver, qu'ils tiennent constamment en main.

« On dit que deux membres de la Commune ont été tués hier sur une barricade du côté de Neuilly.

« Les batteries de Montmartre ont tué hier soixante fédérés à Levallois, dit-on. La portée de ces pièces dépasse à peine les fortifications; il faudrait au moins attendre pour s'en servir que les Versaillais soient arrivés là.

« On dit que le fort de Vanves est au pouvoir des Versaillais depuis samedi soir. Ils ont pris trente pièces de canon aux fédérés, et fait un bon nombre de prisonniers.

« Les Versaillais bombardent Paris depuis deux mois, dit-on, et cela parce qu'ils ne veulent pas nous accorder des choses qu'ils seront forcés de nous accorder demain peut-être, car Paris ne fléchira pas. »

Place du nouvel Opéra. — « On dit que nous avons la République sans l'avoir, mais bientôt nous l'aurons d'une manière positive, et malgré les royalistes de Versailles. »

Concorde. — « Depuis quelques jours il y a, dit-on, beaucoup de fédérés à Passy. Un grand nombre se sont installés dans les maisons meublées et non habitées. Les femmes des gardes viennent voir leurs maris, et en s'en allant elles emportent des matelas, du linge, etc., etc.

« On dit que les membres du Gouvernement du 4 septembre sont des lâches et des brigands, chose que les Parisiens n'ignorent pas. Mais on ne sera content que quand on apprendra que tous ces misérables sont tous pendus. »

Quartiers populeux.

« Le manifeste aux grandes villes plaît beaucoup généralement, et l'on compte que l'effet en sera bon sur la province. Il y a du cœur et de l'énergie dans cet *appel suprême, et cela suffit.*

« On ne saurait croire le contentement que l'on a éprouvé en apprenant que le canon de Montmartre se mettait de la partie. Tous ceux que j'entends parler aujourd'hui dans les groupes se trompent peut-être; ils attendent des résultats merveilleux de cette formida-

ble position. — Montmartre seul debout, disent-ils, les Versaillais ne tiendraient pas encore Paris. — Les Montmartrois sont parfaitement de cet avis. — Quelle conviction il y a chez ces gens-là! — La Commune ou la mort! disent-ils tous, et ils savent mourir! C'en est de même à la Villette, Belleville et Clichy. On respire là cet air de révolution qui sauve les peuples. Allez vous promener parmi les habitants de ces arrondissements, vous tous qui avez encore un restant de gourme réactionnaire, et en voyant cette canaille, vous vous écrierez malgré vous : Eh bien, j'en suis!

« La confiance, aujourd'hui encore, est grande. Oui, le peuple commence à s'apercevoir que l'organisation militaire est prise au sérieux. On en sait gré à la Commune, au délégué à la guerre et au comité de salut public. Des mesures énergiques sont prises, et voilà pourquoi le courage se relève.

« Il était temps, dit-on de toutes parts. Jamais la réaction n'avait levé la tête aussi insolemment. (On signale partout, même à cette heure, des masses de mouchards se promenant dans Paris et pérorant dans les groupes.)

« Figurez-vous, ajoute-t-on, qu'hier, à la vue de plusieurs corbillards conduisant au cimetière les dépouilles des combattants de la Commune, des misérables se sont mis à dire : *Voici les voitures de vidange*. Exécrable cynisme! Mais ces misérables-là n'atteignent pas le but qu'ils se proposent, — au contraire, — ils nous font des adeptes. En les entendant, tout honnête homme se sépare d'eux.

« J'écoute dans un groupe ce petit colloque que je relate, en y ajoutant deux mots : Est-ce vrai?

« — Les officiers qui se soûlent étant au feu devraient être fusillés.

« — Non, pas fusillés; mais condamnés à plusieurs années de pri-
« son, parce qu'il faut laisser la peine capitale pour une faute plus
« grave, et cette faute-là, nous la voyons commettre journellement
« par les officiers chargés du contentieux. Et cela toujours impu-
« nément. Ils nous pillent, ils nous volent, et c'est pour ceux-là
« que je réclame le peloton d'exécution. »

« En ma qualité de *reporter* des quartiers populeux, je me transporte place Vendôme, où je suis sûr d'y rencontrer force *populo*. C'est aujourd'hui que doit avoir lieu l'enterrement civil de la colonne. Les assistants sont en grand nombre. Demain, la fierté nationale aura beaucoup perdu (si j'en crois Scribe) :

« Ah! qu'on est fier d'être Français,
« Quand on regarde la colonne!

« La plus grande partie de ceux qui attendent l'exécution de celui qui a tué sa mère (la République) et plusieurs millions d'hommes, approuvent de tout cœur la Commune pour ce décret, qui aura son retentissement dans le monde entier, et chacun d'eux voudrait bien tirer la corde. Seulement, comme à tout enterrement il faut des pleureurs, les pleureurs se trouvent au rendez-vous. Parmi eux, il y a beaucoup d'invalides. Cela devait être. Ces vaillants défenseurs du drapeau qui portait pour devise : « Chair à pâté », s'exhalent en imprécations contre les vandales qui ont décrété la culbute de leur Empereur. Un surtout, porteur d'une jambe de bois, au paroxysme de la fureur, s'écrie : — Insulter celui qui a été le bras de la France!

« — Ce bras-là vous a pris une jambe, répond froidement un citoyen qui n'est pas manchot.— Dire tout ce que j'ai entendu de lazzi dans cette foule bruyante, joyeuse, de reparties tintamarresques, ce serait abandonner mon rôle de *reporter* à la guerre pour celui de *reporter* au *Figaro*. — Et je ne suis pas assez Versaillais pour cela. — Qu'il me suffise de citer seulement ceci, qui ferait dresser les cheveux de (*en blanc dans l'original*) : « On dit cette colonne de bronze, allons donc!... Elle est faite d'ossements humains. — Aussi allons-nous assister à une chute *d'os*. »

« Pends-toi, très-peu brave Villemessant, tu n'y étais pas!

« Deux petites notes encore, et j'aurai tout dit pour aujourd'hui.

« Dans un groupe, plusieurs réactionnaires s'avouent presque Versaillais. Une citoyenne les traite de canailles. Ici je remarque avec peine un des nôtres dire à cette femme : —Vous, allez raccommoder vos bas. Quand donc comprendrez-vous que la femme a un rôle, elle aussi, à jouer? N'a-t-elle pas, comme nous, à défendre son avenir et celui de ses enfants? Et pourquoi donc l'envoyer à ses aiguilles lorsqu'elle demande un fusil?

« Dans un autre groupe, je vois avec le plus grand plaisir un franc-maçon remonter le moral de tous. « Ne craignez rien, dit-il, tout finira mieux que vous ne pensez. *La franc-maçonnerie veille, et d'ici peu, à un signal donné : toutes les villes, le même jour, à la même heure, vont arborer le drapeau rouge.*

« *Faire bien attention à ceci :* Des citoyens assurent qu'aujourd'hui ils n'ont vu qu'une dizaine d'artilleurs pour servir trente-cinq canons (à partir de la place Bineau). Et les autres, où étaient-ils? »

C'est vers cette époque que nous allâmes visiter le palais des Tuileries, où tout le monde pouvait entrer moyennant cinquante centimes. A l'intérieur, les portes étaient gardées par des sentinelles qui veillaient au bon ordre de la circulation, exactement comme à Versailles. Qu'on nous permette un petit détail caractéristique. Au milieu de notre visite, nous eûmes la fantaisie de revenir sur nos pas pour examiner de nouveau une pièce que nous avions mal vue. Mais le factionnaire nous opposa la consigne et nous ferma la route par ces mots : « Continuez; on ne peut revenir sur ses pas. » En ce moment, un fédéré, simple garde, voit notre embarras, et passant devant la sentinelle avec sa femme et sa fille, lui dit : « Le citoyen est avec nous. — A la bonne heure, répond la sentinelle; en ce cas, passez. » — Nous revînmes donc sur nos pas, grâce à l'obligeance du fédéré et à la faveur, qui fleurit, contrairement aux principes les plus élémentaires de justice et d'égalité, sous tous les régimes.

On dit que le Français aime l'égalité. Aplanissement des hauteurs jusqu'à son niveau, telle est l'égalité qu'il aime. Celle qu'il pratique est tout autre. Il veut être distingué, craint, respecté, admiré. Il recherche surtout les fonctions publiques, parce qu'il espère s'y hausser au-dessus des autres hommes. La Commune répondait admirablement à cette disposition ambitieuse : chacun s'y sentait fonctionnaire public, depuis le délégué à l'instruction jusqu'au simple factionnaire. Quelle importance dans celui-ci! Avec quelle politesse ferme ou avec quelle résolution rigide il faisait observer sa consigne! Comment se douter, en voyant refleurir toutes les tyrannies dont se hérissent contre le public, en temps normal, les administrations publiques, en voyant reparaître ces formes brutales ou dédaigneuses qui semblent l'apanage d'un long usage de l'autorité, — qu'on vivait sous un pouvoir éphémère et usurpé?...

Ces intrus se prenaient au sérieux. N'étaient-ils pas assiégés d'une foule de solliciteurs et de flatteurs? Ne recevaient-ils pas la visite de personnes très-recommandables qui venaient chaque jour leur demander quelque grâce? Comment auraient-ils douté d'eux puisqu'on leur rendait hommage, puisqu'on reconnaissait leur force, par conséquent leur droit?

16 MAI.

C'est le jour du renversement de la colonne Vendôme.

— « Le *Cri du Peuple* publie ce matin cette note mystérieuse :

« On nous avait donné, depuis quelques jours, des renseignements « de la plus haute gravité dont nous sommes aujourd'hui complète- « ment sûrs.

« On a pris toutes les mesures pour qu'il n'entre dans Paris aucun « soldat ennemi.

« Les forts peuvent être pris l'un après l'autre. Les remparts peu- « vent tomber. Aucun soldat n'entrera dans Paris.

« Si M. Thiers est chimiste, il nous comprendra. »

« Il s'agit évidemment de ce projet tant caressé par la Commune de faire sauter Paris. Nous nous contenterons de rappeler que la Commune n'a pas seulement pu faire sauter le fort d'Issy. »

(*Patrie.*)

Voilà comment raisonnaient les journalistes et tout le monde avec eux. Hélas!

Les journaux du 15 mai publiaient : 1° Le manifeste du comte de Chambord; 2° le traité de la France avec la Prusse.

Le 12 mai, M. de Bismarck avait donné au parlement allemand les explications qui suivent sur le traité. Pas un Français n'a pu lire certaines de ces explications sans que la rougeur lui montât au front. L'insolence de l'étranger victorieux est le châtiment d'une nation qui, en sa présence et sous son joug, oublie la dignité du malheur :

«... Il restait à savoir si le Gouvernement français était en disposition et en état d'accomplir les stipulations concernant l'indemnité de guerre.

« Des appréhensions sérieuses me déterminèrent à faire en personne une démarche. Si nous n'étions pas tombés d'accord, nous aurions pris Paris, SOIT PAR UN ARRANGEMENT AVEC LA COMMUNE, soit par la force, et ensuite nous aurions exigé du Gouvernement qu'il retirât ses troupes derrière la Loire avant de continuer les négociations. . . . . .

« Les trois derniers milliards doivent être entièrement payés avant le 1er mars 1874.

« Le Gouvernement français espère pouvoir satisfaire à ces engagements. »

La confiance du Gouvernement français dans les ressources de la nation a été justifiée, et il aura payé la rançon dans son intégralité avant le 1er octobre 1873.

En constatant ce résultat, n'oublions jamais le degré d'abaissement où nous étions tombés et cette parole du chancelier : « *Nous aurions pris Paris soit par un arrangement avec la Commune, soit par la force.* »

L'arrangement avec la Commune était la combinaison la plus simple, la plus naturelle, et tout à fait *prussienne.*

— Au train dont va la Commune, avant quinze jours, Paris n'existera plus. Il lui restera des rues, des maisons, des quais et des squares, mais il aura perdu cette couronne de monuments qui faisait de lui le centre de la nationalité française. La France sera décapitée, Paris dépossédé pour toujours de ses droits au titre de capitale. On ne lui pardonnera jamais de n'avoir pas défendu du vandalisme ces œuvres que le génie de nos artistes avait conçues, que l'argent de tous les contribuables avait payées, et que la nation a élevées sur un territoire privilégié, mettant là comme en dépôt tous ses trésors artistiques et scientifiques, sous la garde du patriotisme et de l'intelligence de la population parisienne.

Encore quelques jours, que lui restera-t-il?

Si l'on prétend détruire tous les monuments entachés de royalisme, après la colonne, après le monument expiatoire, après les statues des rois, il faudra renverser les Tuileries, le Louvre, construit par Henri II et ses successeurs, la Bibliothèque de la rue Richelieu, fondée par les rois, la Sorbonne, œuvre du tyran Richelieu, l'Institut, œuvre du tyran Mazarin, et ainsi des autres. La Commune s'approprie tous les établissements de l'État; quelle destination, quelle existence leur réserve-t-elle?

Nous écrivions les lignes qui précèdent le 16 mai : huit jours plus tard, les événements faisaient la réponse : Paris brûlait.

Dès le 16 mai, les édifices brûlés le 24 étaient menacés d'une destruction successive et systématique. La population l'eût-elle permise? Devait-elle être alors à Paris ou hors Paris? Ne lui avait-on pas enjoint de sortir du foyer de la rébellion? Et cependant M. Thiers s'adressait sans cesse à elle pour l'adjurer de s'opposer aux excès des démagogues! Avait-elle dû rester à Versailles? Nous voudrions qu'on nous répondît. — On assure qu'on va faire une loi contre les abstentions en matière électorale. Ne profitera-t-on pas de l'occasion pour faire une loi en matière de révolution, pour suivre l'exemple de Solon, qui contraignait les citoyens à se déclarer en faveur de tel ou tel parti dans les troubles civils?

COMMUNE DE PARIS. — COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

« Paris, le 16 mai 1871.

« Le Comité de salut public,

« ARRÊTE :

« ART. 1er. — Tous les trains, soit de voyageurs, soit de marchandises, de jour et de nuit, se dirigeant sur Paris par une ligne quelconque, devront s'arrêter hors de l'enceinte au point où est établi le dernier poste avancé de la garde nationale.

« A cet effet, un signal spécial sera placé au point d'arrêt par les soins des administrations compétentes.

« ART. 2. — Aucun train ne pourra dépasser la limite précitée sans avoir été préalablement visité par l'un des commissaires de police spécialement délégués à cet effet.

« ART. 3. — Les travaux nécessaires seront immédiatement exécutés à la hauteur de l'enceinte, pour être en mesure de détruire instantanément tout train qui essayerait de forcer la consigne.

« ART. 4. — *Un délégué civil faisant fonctions de commissaire de police spécial aura le commandement du poste chargé de visiter les trains au point d'arrêt.*

« ART. 5. — Le membre de la Commune délégué aux relations extérieures, d'accord avec le délégué civil à la guerre, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Le délégué de la Commune près les chemins de fer prendra ses ordres à cet égard.

« *Le comité de salut public.* »

Cette obligation de subir la visite, à l'entrée en ville, de quelques voyous revêtus de l'uniforme de la garde nationale, a été une des exigences les plus dures de la Commune, une de celles qui faisaient le plus vivement sentir aux Parisiens l'humiliation de leur servitude. Il aurait fallu beaucoup de vexations comme celle-là, et l'on ne se serait pas résigné aisément.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, 16 mai 1871.

« CITOYEN,

« Le comité est informé que les artilleurs défendant les remparts du bastion 64 au bastion 68 au Point-du-Jour ont quitté presque tous leurs postes respectifs; à peine en reste-t-il quinze pour desservir les pièces. Le capitaine Noailles, commandant la première batterie fédérée, n'a plus d'autorité sur ses hommes, qui sont formés d'éléments pris dans divers arrondissements. Il serait urgent de faire rentrer à Paris cette batterie pendant quelques jours, afin qu'elle pût procéder à de nouvelles élections, les officiers n'ayant pas la confiance de leurs hommes.

« Les travaux seraient, dans ces bastions, en un état déplorable; des pièces prêtes à être montées et qui se trouvaient sur le chemin du rempart auraient été atteintes par les obus de l'ennemi, et mises hors d'état de servir.

« Une inspection de cette partie de la défense serait urgente, afin que vous puissiez aviser aux mesures à prendre pour y remédier.

« Salut fraternel.

« Pour le comité de salut public,

« *Le secrétaire de la guerre,*

« *Signé :* A. HÉRUETTE. »

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUULIC.

Paris, 16 mai 1871.

« CITOYEN DÉLÉGUÉ,

« Le Comité est informé que le 113e bataillon, commandé de service hier, n'a fourni que la moitié de son effectif ; la seconde moitié, la plus favorable à la Commune, se refusant à marcher

sous les ordres de son commandant, le citoyen *Guéneau*, ancien gendarme et employé à la Monnaie sous le Gouvernement du 4 septembre, convaincue qu'elle était qu'il l'exposerait volontairement et la ferait massacrer. Le citoyen Guéneau ne dissimule pas ses sympathies pour Versailles.

« Veuillez, Citoyen délégué, prendre les mesures que vous jugerez utiles en cette circonstance.

« Salut fraternel.

« *Le secrétaire de la guerre,*

« *Signé :* A. Héruette.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — CABINET DU MINISTRE.

« Paris, 16 mai 1871.

« Rapport de quatre heures après midi à la colonne Vendôme ; elle ai toujours debout, une poullie de casser qui a légèrement blessé un hom, ce qui remet la fin de l'exécution à deux heures plus tard. La foule est grande, mais calme.

« *L'officier de service,*

« Diollé. »

JOIE DES PRUSSIENS A LA CHUTE DE LA COLONNE VENDÔME.

Beaucoup de personnes étaient convaincues à Paris de la complicité des Prussiens dans la destruction de la colonne Vendôme.

Nous extrayons du *Petit Moniteur* du 31 mai un petit article de la *Cloche* relatif à cet événement.

La Commune avait sans doute voulu faire une coquetterie aux Prussiens en les conviant à un spectacle qui témoignait combien peu il nous restait de bon sens et de patriotisme :

« On assure, dit l'*Agence Havas*, que les officiers prussiens auraient organisé un banquet à Saint-Denis pour célébrer la chute de la colonne Vendôme. »

« — Le jour du renversement de la colonne Vendôme, un cocher de l'établissement Brion a reçu dans sa voiture, à la gare du Nord, quatre officiers prussiens qu'il a conduits à la place Vendôme, où ils ont assisté à l'œuvre de vandalisme. De là, ce cocher les a me-

nés à l'Hôtel de ville; ils y sont restés quelque temps en conférence, puis se sont fait reconduire à la gare du Nord.

« Le cocher, dit la *Cloche*, est prêt à déposer de ce fait. »

FÉDÉRATION DES FRANCS-MAÇONS ET COMPAGNONS DE PARIS.

« CITOYEN,

« Il n'y a à l'École militaire seulement que 30,000 francs, somme insuffisante pour la solde des artilleurs; et une grande partie des artilleurs se refuse à tout service tant qu'on ne les payera pas.

. . . . . .

« Batterie des Enfants perdus, — deux arriérés de paye, non armés, non équipés.

« Deux des fédérés non payés. »

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, 25 floréal.

« Citoyen Delescluze, faites arrêter Masson, chef d'état-major, immédiatement si vous le pouvez, car il a, dit-on, été relâché sur votre ordre.

« *Le comité de salut public*,

« CH. GAMBAUD, BILLION.

« A remettre au citoyen Delescluze seul, qui donnera reçu. »

Étrange anarchie!

Part active de la franc-maçonnerie dans l'insurrection, attestée par une série de lettres signées Longepied, Deschamps, Ferret, Courtier, Thirifocq, président, Massé, signataires de la pièce suivante :

« 11 mai 1871.

« CITOYEN MINISTRE,

« En présence des événements malheureux que supporte la République, la Commune de Paris, soit par le fait d'inertie, d'incurie et d'incapacité, et surtout par la trahison,

« Nous, francs-maçons et compagnons fédérés, qui voulons le triomphe du droit,

« Nous venons vous offrir le concours de notre influence et vous prier d'accorder la confiance que doivent mériter, soit nos recommandations, soit nos renseignements, parce qu'ils sont le résultat d'enquêtes sérieuses et qu'ils émanent d'hommes qui remplissent leurs devoirs consciencieusement et avec tout le désintéressement désirable.

« Nous vous serions très-obligés de nous faire savoir votre réponse afin d'établir nos rapports faciles avec votre administration pour les divers services où il y aurait urgence. »

Lettre du 17. — « Le citoyen Deschamps, *membre de la commission d'initiative*, demande à s'entendre avec la Guerre pour un système de barricades. »

Lettre du 11. — « Urgence d'envoyer au bastion 73 obus et charges de 16 cent. de marine. *La poudre manque, et le danger augmente sans cesse.* (Les mêmes signataires, membres de la commission d'initiative.) »

Lettre du 21. — « *Le citoyen Delescot, ex-chef de section des mouchards sous Badinguet, est encore aujourd'hui officier d'ordre à la* 12e *légion..... Très-important à signaler,* écrit Deschamps. »

Lettre du 21. — « Autre dénonciation de Deschamps. »

Lettre du 17 *mai.* — « Chargés d'une enquête à l'École militaire; — harangue des gardes mécontents de ne pas être payés. »

Autre lettre du 17. — « Masannelly, *commandant garibaldien à l'École militaire, accusé d'avoir mangé les fonds de son régiment. Capable de tout.* »

Lettre du 21 *mai.* — « Demande de Longepied et Vallette pour visiter *les prisons afin de faire au délégué à la Guerre un rapport d'enquête sur les prisonniers sur lesquels il n'aurait point encore été statué. S'il y a des infortunés à secourir, que nous puissions vous les signaler.*

« *A Delescluze.* »

Il y a dans cette dernière démarche des francs-maçons une intention très-honorable.

LES PRÉOCCUPATIONS DU CITOYEN MINISTRE AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Voici un des ragots auxquels employait son temps et sa verve le muscadin vipérin des relations extérieures, le citoyen Pas-

chal Grousset. On croit rêver en lisant ce commérage de portière échangé gravement entre les autorités du temps.

COMMUNE DE PARIS. — DÉLÉGATION DES RELATIONS EXTÉRIEURES.

Relations extérieures à Guerre.

« Paris, le 20 avril 1871.

« Je reçois d'une source que j'ai lieu de croire excellente les renseignements suivants sur *Saint-Germain.*

« *Les troupes versaillaises se concentrent de plus en plus.* Les habitants ont été avertis de se tenir prêts à loger 40,000 *hommes arrivant d'Allemagne, à raison de* 10,000 *par jour à partir d'aujourd'hui.*

« On parle d'une attaque générale projetée *pour dimanche prochain et qui coïnciderait avec un mouvement provoqué à l'intérieur* par des agents entrés sous divers déguisements.

« N. B. *Madame de Galliffet, qui habite Saint-Germain* avec son mari, doit venir, déguisée en paysanne ou en femme de chambre, et *descendra hôtel Pourtalès, rue Tronchet.*

« On m'assure qu'*elle sera accompagnée d'un officier prussien déguisé* en domestique et dont voici le signalement : quarante ans environ, blond, grandes moustaches (probablement il les rasera pour la circonstance), parlant très-bien le français.

« Le père de madame de Galliffet, Charles Laffitte, est à Versailles, *préparant un emprunt d'État.*

« *On parle de plus en plus de la retraite de Picard.*

« *Le membre de la Commune délégué aux relations extérieures,*

« PASCHAL GROUSSET. »

(Nous avons imprimé en italique les mots soulignés au crayon rouge dans l'original.)

Cette pièce, unique dans l'histoire de la diplomatie européenne, montre quelle grande part occupait dans les préoccupations du jeune délégué aux affaires extérieures la moins laide partie du genre humain. C'est d'elle qu'il croyait avoir tout à craindre, et il eût été heureux de pouvoir surprendre madame de Galliffet et madame de Pourtalès dans ce costume de bergères sous lequel, je crois, tout Paris a vu ces dames aux

montres des marchands de photographies. Les troupes de la Commune ont dû être sur pied toute la nuit pour rendre ce service à l'État.

Rien de charmant comme ce déguisement. N'est-ce pas celui qu'avait pris le délégué lorsqu'il chercha à sortir de Paris après l'entrée des troupes nationales? Il fallut lui ôter le corset dont les mains d'une aimable couturière l'avaient affublé.

Le dossier de notre Talleyrand en robe renferme cette autre pièce, qui prouve qu'il avait le goût et le génie des signalements :

« 16 mai 1871.

« Je vous serais très-obligé de me faire savoir si vous n'avez pas, dans ces derniers jours, reçu la visite et les offres de service d'un jeune Anglais d'une vingtaine d'années (brun, de taille élevée, barbe naissante), ex-officier dans la marine et l'infanterie anglaise.

« S'il en est ainsi, je vous demanderai de me faire savoir sous quel nom il s'est présenté, et quelles références et adresses il vous a données. »

Cette lettre est adressée à la fois au délégué à la guerre et au général La Cécilia, qui répond : *Aucun Anglais ne s'est présenté.*

L'Anglais si impatiemment attendu, si bien observé par le délégué, ne s'est pas présenté! Cet ex-officier, qui, *à vingt ans*, avait des états de service dans la marine et l'infanterie anglaise (??), eût été un grand renfort pour la Commune en détresse, à moins qu'on n'eût découvert Pitt et Cobourg réunis dans sa personne *élancée* et *sous sa barbe naissante!*

PASCHAL GROUSSET AU CLUB.

Nous retrouvons dans nos notes sur Paschal Grousset une note écrite après le siége. Nous demandons la permission de la reproduire telle quelle. Elle porte la date du 6 février 1871.

« La liberté n'est pas seulement le droit individuel d'agir, c'est le respect du droit d'agir reconnu chez autrui. Liberté,

tolérance, doivent être synonymes. Mais comment à l'impétuosité despotique de notre tempérament imposer la patience de supporter la manifestation d'une opinion, d'une doctrine, d'un sentiment absolument contraires à l'opinion, à la doctrine, au sentiment que nous avons? Désespérant de vaincre l'adversaire par la parole, et irrité de ce que nous appelons son entêtement orgueilleux, on l'écrase, on l'extermine si l'on peut. On croit ainsi mettre fin à la discussion et assurer son propre triomphe. Il n'en est rien. Les cœurs généreux et fiers protestent contre la violence, épousent la cause des victimes, et se chargent de la vengeance. Alors les haines, les luttes ne finissent plus. Elles finiront, lorsqu'on se sera fait chez nous une juste idée de la liberté, et que, pour assurer le respect de l'opinion qu'on professe, on montrera le respect de l'opinion contraire, dans la plénitude de sa manifestation, sauf à la combattre avec la raison ou le raisonnement.

« J'ai entendu hier, au club du gymnase Triat (5 février), Paschal Grousset oser dire que le décret de Bordeaux excluant des candidatures à la prochaine Assemblée les anciens candidats officiels, était l'acte le plus sublime, le plus admirable qui se soit produit depuis le 4 septembre. Et le public d'applaudir! Que diraient les républicains si, au lendemain d'une restauration monarchique, le premier soin du pouvoir était de déclarer indignes et incapables du mandat législatif tous ceux qui précédemment auraient fait acte et profession de républicanisme? Combien ils trouveraient monstrueux, et ils auraient raison, qu'un homme osât s'attribuer un tel droit, attentatoire au droit de l'électeur! — Cependant, aujourd'hui, ils déclarent sublime le décret de Gambetta! »

— Nous aurions mieux fait, sans doute, au lieu de reproduire ces réflexions, de donner une idée du club Triat, où nous sommes allé passer quelques heures. Mais les clubs ne se ressemblent-ils pas tous?

Le club Triat, qui n'a été ouvert, si nous ne nous trompons, que pendant l'armistice, était très-paisible. Tout le monde était d'accord, ou ceux qui avaient des opinions *malsonnantes* se gardaient bien de les exprimer. Comme les orateurs laissaient souvent la

tribune inoccupée, un membre du bureau, doué d'une loquacité déréglée, était chargé de remplir les intervalles de *viduité*. Il parlait alors de toutes choses à tort et à travers, et ne s'arrêtait que lorsqu'il avait débité une monstruosité, pour s'écrier : Ne dites pas le contraire, j'y étais ! — Et personne ne s'avisait de contester. Du reste, dès que l'espoir de la venue de l'orateur tant attendu se manifestait, notre homme, avec une ponctualité prussienne, arrêtait son robinet et s'asseyait, aussi satisfait de se taire que de parler. Quel sujet précieux pour un club ! Là, nous entendîmes professer par un ouvrier, qui frappait sur la tribune comme s'il eût frappé sur l'enclume, un cours d'histoire d'Amérique aussi neuf qu'éloquent. L'orateur inventait à mesure qu'il parlait, et redoublait d'assurance à mesure qu'il inventait. Alors parut le délégué de tous les comités de Paris, dont la parole allait entraîner irrésistiblement le club, lorsqu'une voix s'éleva pour demander, en promettant son appui, que préalablement le délégué justifiât, par des témoignages, du titre qu'il avait pris. Où étaient ses pouvoirs?... Ses pouvoirs ! Personne n'y avait pensé ! « C'est vrai ! — C'est absurde ! — Oui ! — Non ! » Voilà le président, le bureau, l'assemblée sens dessus dessous. Le délégué, ahuri, bouleversé, s'esquive. On allait se séparer au milieu des rires et des cris, lorsque quelqu'un s'approcha mystérieusement du président. *Ah ! mon Dieu ! serait-ce un orateur ? quelle chance !* — Soyez heureux ; c'est un orateur ; il s'avance ! Les cheveux bien brossés, le col bien empesé, la redingote boutonnée jusqu'au cou, pâle et solennel, il s'avance ! ! Pendant ce temps, le président s'était enquis des titres de ce grand homme à la notoriété, car bien que démocrate et poëte, il les ignorait, le malheureux ! Il les fit connaître au club en nommant Paschal Grousset ; mais il ne parla pas de Victor Noir, dont le cyprès projetait encore sur le visage de cet Aristogiton la teinte verdâtre qui lui donnait tant de distinction. Paschal Grousset posait pour le charmeur, le Capoul de la Commune. D'une voix nette, posée, timbre sec, il récita un petit boniment démagogique qu'il avait débité le soir même dans trente clubs, et où il y avait bien autant de venin que de mots. Puis, aussi solennellement qu'il s'était

avancé, il se retira, beau comme l'antique qui orne la pendule d'une modiste, inexorable comme le Destin.

Eh bien, il faut rendre justice à tout le monde : Paschal Grousset, *arrivé au pouvoir*, n'a pas fait de mal; il a peut-être essayé des corsets et des poignards, mais ne pouvant bouleverser le monde, il s'est borné aux seules fonctions que l'honnêteté lui eût permis de remplir sous la Commune, celles de *conservateur des archives des affaires extérieures*. Rien n'a été touché ni dérangé dans ce précieux dépôt, sauf, m'a dit mon spirituel ami M. Baschet, la calotte de M. l'archiviste, et encore M. l'archiviste n'est-il pas certain que ce ne sont point nos artilleurs qui l'ont prise. J'en demande pardon aux artilleurs!

Lorsqu'on se rappelle les scènes burlesques qui accompagnent ou précèdent les révolutions, on comprend le dilettantisme des individus qui, n'ayant rien de l'homme que la curiosité, se plaisent à ces spectacles où ils voient ruiner et massacrer leurs semblables, où le comique se mêle si constamment au tragique, que pour l'ennemi du genre humain qu'on appelle le diable, ce doit être le sublime de la farce et comme la perfection de l'art.

17 MAI.

On reconnaît aux décrets de plus en plus menaçants de la Commune que l'heure fatale approche : « Les attaques contre la République et la Commune seront déférées à la cour martiale. » Il est vrai que tous les journaux suspects avaient été supprimés. Le Gouvernement de Versailles était accusé d'un *nouveau crime, le plus épouvantable et le plus lâche de tous,* d'avoir fait sauter la capsulerie de l'avenue Rapp, événement mal connu, attribué par les uns à Delescluze lui-même, par les autres à la négligence des fédérés, toujours buvant, toujours fumant à côté de la poudre qu'ils étaient chargés de garder. Plus tard, Delescluze annonçait que les coupables avaient fait des aveux et subi la peine qu'ils méritaient. — Qu'y a-t-il de vrai dans cette assertion? Y a-t-il eu des aveux quelconques, y

a-t-il eu un châtiment, — qui n'aurait pu frapper que des innocents accusés de complicité avec Versailles?

Proposition faite ce jour à la Commune par un de ses membres. Le temps a manqué pour l'examen et l'adoption :

« Art. 1er. Tout citoyen qui aura pris part à la défense des libertés communales et de la République, aura droit à une pension de trois cents francs, dont le premier trimestre sera payé trois mois après le jour où une victoire complète aura été remportée par l'armée des défenseurs de la République sur celle des royalistes versaillais.

« Art. 2. Tout soldat de l'armée versaillaise, à quelque corps qu'il appartienne, venant se ranger sous la bannière de la Commune et de la République, aura droit à la même retraite.

« Art. 3. Tout citoyen de la province qui prendra les armes pour défendre la République et les institutions communales, aura également droit à la même retraite.

« Art. 4. Tout officier et sous-officier de l'armée de Versailles, venant défendre le drapeau de la liberté, aura droit à la retraite proportionnellement à son grade. »

Extrait du *Tribun du Peuple* du 17 mai, de M. Lissagaray. Il renferme le passage d'une lettre d'un correspondant de Versailles. On voit que tout a été calculé par les partisans de la Commune pour le succès de l'insurrection, et qu'ils avaient escompté jusqu'à l'épuisement des forces de nos malheureux soldats revenant des prisons d'Allemagne :

« Ce qu'il faut dire à la province, ce n'est pas de se lever en armes, chose matériellement impossible, pour venir au secours de Paris, mais bien que Paris est en état de résister jusqu'à ce que la province ait organisé les manifestations qui se préparent de tous côtés, malgré les poursuites des parquets et les circulaires de M. Thiers, contre la continuation du siége. J'ai quitté Paris persuadé que tout assaut serait victorieusement repoussé. Depuis six jours, après avoir parcouru les principaux cantonnements de l'armée de Versailles, je persiste plus que jamais dans mon opinion.

« Les proclamations du maréchal Mac-Mahon ne doivent pas plus vous décourager qu'elles ne parviennent à relever le moral

des troupes, qui sont profondément convaincues qu'un assaut serait horriblement meurtrier. La majeure partie des soldats se compose, vous le savez, de jeunes contingents peu habitués au feu et aux fatigues d'une campagne rendue fort rigoureuse par la fraîcheur des nuits. Les soldats revenus d'Allemagne, usés par huit mois de captivité et de privations de toute nature, et auxquels il faut refaire un tempérament et une discipline, obéissent sans entrain. »

MORGUE DE PARIS.

« *Reçu à la Morgue* deux corps du sexe féminin et des débris de corps humain envoyés par M. le membre de la Commune.

« Ce 17 mai 1871.

« *Pour le greffier*,

« GUIBLAIN. »

D'où vient cette note mystérieuse? Quelles étaient ces femmes? Comment des débris de corps humain étaient-ils dans la possession d'un membre de la Commune? Évidemment ces cadavres ne venaient pas du fleuve, mais bien d'une de ces exécutions dont on n'a jamais connu et dont il faut désespérer de connaître le nombre et les causes.

Le jour de l'explosion de la cartoucherie de l'avenue Rapp, la Commune rendait le décret suivant :

« LA COMMUNE DE PARIS,

« Considérant que l'église Bréa, située à Paris, 76, avenue d'Italie (XIIIe arrondissement), est une insulte permanente aux vaincus de Juin et aux hommes qui sont tombés pour la cause du peuple,

« Décrète :

« ART. 1er. L'église Bréa sera démolie.

« ART. 2. L'emplacement de l'église s'appellera place de Juin.

« ART. 3. La municipalité du XIIIe arrondissement est chargée de l'exécution du présent décret. »

« Ce décret mit le comble à la haine de la bourgeoisie. Il fut mal libellé; on aurait dû rappeler que Bréa avait fait fusiller,

quelques heures avant son arrestation, quatre-vingts prisonniers à qui il avait promis la vie sauve, et que, quelque regrettable que fût sa mort, elle fut expliquée par l'indignation qu'avait causée sa récente cruauté. » (MALON, p. 328.)

Nous avons eu l'honneur de connaître particulièrement le général Bréa. C'était un brave officier, avantageux de sa personne, plein de confiance en lui-même, aimé de tout le monde, et bien éloigné de mériter cette accusation de cruauté, qu'on lui adresse certainement pour la première fois. Au reste, M. Malon blâme ce décret odieux, surtout dans les considérants qui le motivent. Mais il trouve là l'occasion de justifier l'insurrection de juin. « Les héros de juin, dit-il, doivent être relevés de l'anathème dont les bourgeois, après les avoir massacrés, ont frappé leur souvenir. » A la bonne heure! nous n'avons rien à répondre à cette logique. Les héros de juin qui ont assassiné le général Bréa, sont les frères des héros du 18 mars qui ont assassiné les généraux Clément Thomas et Lecomte. Pourquoi donc blâmer le décret de la Commune? Les bêtes féroces ont droit à une égale justice.

FÉDÉRATION DES FRANCS-MAÇONS DE PARIS.

COMMISSION PERMANENTE D'INITIATIVE ET DE PROPAGANDE.

« Paris, 17 mai 1871.

Guerre.

« Fusils à tir rapide provenant du désarmement des francs-fileurs.

« Chargé dix wagons, chemin de fer de ceinture, à l'embranchement du chemin de fer du Nord, partis direction de Saint-Denis.

« Chemin du Nord insuffisamment gardé. (Communiqué par les employés du Nord.)

(*Pas de signature.*)

« Ne vaudrait-il pas mieux laisser les fusils à tir rapide aux sédentaires que de les envoyer à Versailles? »

Andreux, fabricant d'armes : « *Je fais des sabres pour les membres de la Commune qui seront plus que beaux.* » (17 mai.)

Ces sabres *plus que beaux* arrivaient tardivement, car ils ne pouvaient servir que pour la parade, et l'heure de la parade était passée.

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, ce 17 mai 1871.

« CITOYEN DÉLÉGUÉ,

« Un citoyen rappelle au comité de salut public tout le parti qu'il serait facile de tirer de la position de l'Arc de triomphe pour balancer l'action de l'artillerie du Mont-Valérien et des batteries de Courbevoie.

« Le terrain de l'Arc de triomphe se trouve à 58 mètres au-dessus de celui de Paris et de la plaine de Longchamps. Les chambres qui se trouvent au-dessus de la voûte sont élevées de 50 mètres au-dessus du sol. Or, le Mont-Valérien n'a que 125 mètres d'altitude. L'on pourrait de là non-seulement répondre au Mont-Valérien et à Courbevoie, mais balayer tout le bois de Boulogne.

« De plus, nos canons se trouveraient parfaitement abrités par les chambres du monument, larges à l'intérieur de plusieurs mètres.

« Salut et fraternité.

« *Le secrétaire de la guerre,*
« *Signé :* A. HÉRUETTE. »

18 MAI.

« J'ai l'honneur de vous annoncer qu'en exécution d'un arrêté du délégué de la guerre, les sergents-majors doivent donner l'indemnité à toutes les femmes, légitimes ou non, de tous les gardes nationaux qui remplissent leurs devoirs de citoyens.

« *Le chef de la 3e légion,*
« Colonel SPINOY. »

Voici en quels termes le Gouvernement était accusé d'avoir fait sauter la cartoucherie de l'avenue Rapp. Dans cette proclamation odieuse, on parlait d'INVINCIBLES MOYENS DE DÉFENSE, mots sans signification, s'ils n'avaient désigné le pétrole et les matières incendiaires devant lesquelles il semblait que Paris dût s'anéantir et la France reculer épouvantée.

Rapport du délégué civil à la guerre au comité de salut public.

« Hier, vous appreniez l'épouvantable forfait commis dans nos murs par nos infâmes ennemis, et vos cœurs patriotiques ont frémi d'indignation contre les coupables, et de douleur pour tant d'innocentes victimes.

« La cour martiale est saisie.

« Justice sera faite sans retard.

« Aujourd'hui, nous ne pouvons encore vous donner le nombre exact des victimes, lequel, heureusement, est bien au-dessous de ce qu'on avait à craindre.....

« En somme, une cinquantaine de blessés; la plupart des blessures sont légères : voilà tout ce qu'auront gagné les hommes de Versailles.

« La perte en matériel est sans importance, eu égard aux immenses approvisionnements dont nous disposons; il ne restera à nos ennemis que la honte d'un crime aussi inutile qu'odieux, lequel, ajouté à tant d'autres, à défaut de nos invincibles moyens de défense, suffirait à tout jamais pour leur fermer les portes de Paris.

« Tout le monde a fait plus que son devoir; nous avons peu de morts à déplorer.

« Paris, le 28 floréal an 79.

« *Le délégué civil à la guerre,*

« Delescluze. »

« Considérant que dans les jours de révolution, le peuple, inspiré par son instinct de justice et de moralité, a toujours proclamé cette maxime : « Mort aux voleurs ! »

« La Commune de Paris,

« Décrète :

« Art. 1er. — Jusqu'à la fin de la guerre, tous les fonctionnaires ou fournisseurs accusés de concussion, dépradation, vol, seront traduits devant la cour martiale; la seule peine appliquée à ceux qui seront reconnus coupables sera la peine de mort.

« Art. 2. — Aussitôt que les bandes versaillaises auront été vaincues, une enquête sera faite sur tous ceux qui, de près ou de loin, auront eu le maniement des fonds publics. »

« En même temps se faisaient jour des menaces de coup d'État de la majorité contre la minorité, du Comité central contre la Commune, des chefs militaires contre la Commune et le Comité.

« Au milieu de cette fermentation anarchique, de ces dangers intérieurs qui se traduisaient par des conflits de pouvoir, on ne prévoyait pourtant pas que le jour de la défaite fût si proche. Les femmes continuaient d'entretenir une véritable agitation révolutionnaire; leurs clubs étaient nombreux, et leur action se faisait sentir dans tous les arrondissements. Des bandes d'enfants promenaient dans les rues de petits drapeaux rouges en chantant la *Marseillaise* et en criant *Vive la Commune !*

. . . . . .

« Quant aux journaux, ils étaient remplis d'une parfaite sérénité et annonçaient tranquillement que, si les Versaillais entraient, ils ne sortiraient pas. » (Malon, p. 336.)

« 18 mai.

« Citoyen,

« Dans la séance de la Commune du 9 mai, vous vous êtes exprimé ainsi :

« Le comité de salut public n'a pas répondu à ce qu'on atten-
« dait de lui. Il a été un obstacle au lieu d'être un stimulant. *Je*
« *dis qu'il faut qu'il disparaisse.* »

« Si l'on vous avait écouté, on aurait fait disparaître ce comité, et la Commune ne serait pas dans la déplorable situation où elle se trouve. Vous avez trop d'intelligence pour ne pas reconnaître que le gouvernement communal est en désarroi et que le comité de salut public, sur lequel vous avez porté un jugement bien fondé le 9 mai, en est une des principales causes.

« Il y a dans le sein de la Commune des hommes ardents, des tièdes, des traîtres, oui, des traîtres, et j'en ai des preuves. Je ne vois pas de citoyens réunissant toutes les qualités nécessaires pour diriger convenablement le char municipal. Les ardents le feront culbuter comme les traîtres; les tièdes le feront rester en chemin. Il faudrait des hommes sages, honnêtes, grands partisans de la légalité en tout et pour tout, afin d'attirer les esprits fiévreux au lieu de les aliéner.

« Vous connaissez le proverbe : « On prend plus de mouches avec du miel qu'avec du vinaigre. » La violence produit la réaction,

et d'après une maladroite proclamation aux gardes nationaux, du 27 floréal, le Gouvernement de Versailles serait disposé à rétablir la monarchie, sans doute parce qu'il sait les irrégularités de la Commune à Paris, et non de la République.

« *Signé :* PERSILLON. »

FÉDÉRATION DES FRANCS-MAÇONS ET COMPAGNONS DE PARIS.

A Guerre.

« 18 mai.

« Poudrière au 39e bastion abandonnée et non fermée.

« Le citoyen Cousin y a remédié en faisant faire des clefs.

« Il signale aussi que des poudres, dans le poste-caserne, devraient être placées ailleurs.

« Il demande un revolver pour la garde qu'il faut aux poudrières.

« Poudrière du manége rue de Grenelle Saint-Germain n'est pas suffisamment à l'abri des traîtres. »

(*Au crayon :* « Demander de faire faire des portes pleines pour les postes-casernes. Prévenir place de faire surveiller la poudrière du manége. »)

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, le 18 mai 1871.

Au Citoyen Delescluze.

« Le citoyen Assi est chargé de faire rentrer dans Paris les poudres amoncelées dans les galeries de Passy.

« Il s'entendra, pour l'exécution, avec les citoyens Fontaine et Andrieux; ces munitions seront déposées de préférence dans les caveaux des églises des vingt arrondissements.

« *Signé :* P. GAMBON, A. ARNAUD. »

Je me souviens que le lendemain de l'entrée des troupes, j'allai trouver un capitaine de ligne qui campait à l'extrémité de l'avenue du Roi de Rome pour le prévenir de l'existence de cette formidable poudrière dans le voisinage de sa compagnie. Il me répondit brusquement : « Je n'ai pas besoin de vos communications. Nous savons ce que nous avons à faire. » Le

regard de ce capitaine, son attitude, manifestaient assez clairement le désir de provoquer de ma part quelque impertinence qui lui aurait donné le prétexte de me faire empoigner; car il y avait des gens qui croyaient Paris peuplé de bêtes féroces et tout Parisien bon à pendre ou à coffrer.

Dans un livre où il faut tout dire à l'adresse de tous les partis, je cite ce fait personnel avec d'autant moins de scrupule, que cet officier faisait exception : j'ai vu beaucoup d'officiers, beaucoup de soldats, et ceux avec lesquels je me suis entretenu avaient des sentiments très-sages, très-justes, très-honnêtes, obéissant non à la haine et à la rage aveugle, mais au sentiment profond et réfléchi d'un devoir aussi impérieux que pénible à remplir. J'ai été frappé surtout du bon sens et de la résolution calme des simples troupiers. J'ai compris, en les voyant aller au feu, qu'il y a des jours où le soldat est un martyr, le champion héroïque de la civilisation, avec la parfaite conscience de la tâche qui lui incombe et du danger qu'il brave.

LETTRE D'UN POËTE, MEMBRE DE LA COMMUNE.

Le citoyen J. B. Clément, membre de la Commune, était poëte. Voici un échantillon des grâces badines de son style :

« Paris, 18 mai 1871.

« NOM DE DIEU DE MERDE,

« Assi et Picard, je vous brûle la gueule si demain matin vous ne m'envoyez pas à la mairie de Montmartre un homme avec mandat, chevaux et voitures, pour nous enlever de la poudre, des fusées, artifices Kouvische, Ruggieri, plus des caisses de balles pour mitrailleuses, plus pour voir les deux forteresses Babbi que nous avons là, plus la machine électrique pour éclairer la plaine. J'ai dit tout cela à la guerre, à la commis[sion] militaire. Je vais chez le général de l'artillerie de Paris. Parlez, nom de Dieu ! à tous ces gens pour qu'il n'y ait pas double emploi.

« Je vous la serre.

« J. B. CLÉMENT. »

---

19 MAI.

Ce pouvoir occulte qui, sous le nom de *Comité central*, avait fait la révolution du 18 mars, était resté le maître de Paris. A mesure que la situation s'aggrave, son action devient plus ouverte. Il s'empare de la direction de la guerre à la dernière heure, et Delescluze lui-même paraît se subordonner à lui.

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

COMITÉ CENTRAL.

« Au Peuple de Paris,

« A la Garde nationale,

« Des bruits de dissidence entre la majorité de la Commune et le Comité central ont été répandus par nos ennemis communs avec une persistance qu'il faut, une fois pour toutes, réduire à néant par une sorte de pacte public.

« Le Comité central, préposé par le Comité de salut public à l'administration de la guerre, entre en fonctions à partir de ce jour.

« Lui, qui a porté le drapeau de la Révolution communale, n'a ni changé ni dégénéré. Il est à cette heure ce qu'il était hier : le défenseur-né de la Commune, la force qui se met en ses mains, l'ennemi armé de la guerre civile, la sentinelle mise par le peuple auprès des droits qu'il s'est conquis.

« Au nom donc de la Commune et du Comité central, qui signent ce pacte de la bonne foi, que les soupçons et les calomnies inconscientes disparaissent, que les cœurs battent, que les bras s'arment, et que la grande cause sociale, pour laquelle nous combattons tous, triomphe dans l'union et la fraternité.

« Vive la République !

« Vive la Commune !

« Vive la Fédération communale !

« Paris, 19 mai 1871.

« *La commission de la Commune,*

« Bergeret, Champy, Géresme, Ledroit, Longlas, Urbain.

« *Le Comité central,*

« Moreau, Pyat, B. Lacorre, Geoffroy, Gouhier, Prudhomme, Gaudier, Fabre, Tiersonnier,

Bonnefoy, Lacord, Tournois, Barou, Rousseau, Laroque, Maréchal, Bisson, Ouzelot, Brin, Marceau, Lévêque, Chouteau, Avoine fils, Navarre, Husson, Lagarde, Audoynaud, Hanser, Soudry, Lavallette, Chateau, Valatz, Patris, Fougeret, Millet, Boullenger, Bouit, Ducamp, Grelier, Drevet. »

Par suite du décret paru à l'*Officiel,* il ne reste plus à Paris que dix-sept journaux.

Ce sont :

Le *Rappel.* — Le *Vengeur.* — Le *Cri du Peuple.* — Le *Réveil du Peuple.* — Le *Père Duchêne.* — *Paris-Libre.* — Le *Tribun du Peuple.* — Le *Salut public.* — Le *Journal officiel.* — La *Vérité.* — Le *Journal populaire.* — Le *Bulletin du Jour.* — La *Politique.* — La *Constitution.* — L'*Avant-Garde.* — L'*Estafette* — et le *Fédéraliste*, d'Odysse Barot.

Extrait de la séance de la Commune du 19 mai :

« Le citoyen président. — Voici une rectification du citoyen Mortier.

« Le citoyen Mortier. — Je viens protester contre une erreur des sténographes qui ont écrit Mortier pour Pottier. Je demande à ce que rectification du fait soit insérée à l'*Officiel.* Si la sûreté générale faisait évacuer ou fermer toutes les églises de Paris, elle ne ferait que prévenir mes désirs. Ce que je pourrais lui contester, ce serait la fermeture complète de ces maisons, car je désire les voir ouvertes pour y traiter de l'athéisme et anéantir par la science les vieux préjugés et les germes que la séquelle jésuitique a su infiltrer dans la cervelle des pauvres d'esprit. »

Avons-nous calomnié les communeux en supposant la possibilité d'une entente de leur part avec M. de Bismarck, conformément aux intentions que celui-ci avait fait connaître le 12 mai? A ceux qui douteraient, nous recommandons la lecture de ce passage d'un article de Jules Vallès, publié dans le *Cri du Peuple* du 19 mai. On verra avec quel respect ce membre de

la Commune parle de nos ennemis, et les sentiments élevés qu'il leur attribue :

« Que le Gouvernement de Versailles ait sollicité ce secours des Prussiens, c'est possible, c'est probable. Ce serait le méconnaître que de l'en supposer incapable. Qui a livré et bombardé Paris, peut bien le livrer encore et le faire bombarder par d'autres.

« *Mais que les Prussiens aient accordé ce concours, accepté ce rôle odieux, c'est ce qui semble moins probable. Il doit répugner à ces vainqueurs de se faire gendarmes, à ces soldats de se faire bourreaux.*

« Le Gouvernement de Versailles veut la destruction de Paris. Il verra peut-être son désir satisfait. Mais il n'aura pas le triste et odieux honneur de l'avoir accompli. S'il s'allie à la Prusse, ce sera Paris qui se détruira lui-même et qui s'ensevelira sous ses ruines, plutôt que de laisser fouler le pavé de ses rues par les bombardeurs. »

Cet hommage rendu à la magnanimité de nos ennemis, qu'on déclare trop gens d'honneur pour prendre *un rôle odieux,* n'arrive-t-il pas bien à propos?

Le même journal publie, en effet, dans ce numéro où il juge les Prussiens incapables de se *faire gendarmes et bourreaux,* cette lettre, qui montre à l'œuvre dans notre malheureuse patrie la terreur prussienne :

« Une lettre nous informe que deux habitants d'Yvetot auraient été fusillés par les Prussiens. Nous trouvons la confirmation de ce fait dans le *Nouvelliste de Rouen,* qui publie en tête de ses colonnes le *Communiqué* suivant de l'autorité prussienne :

Notification.

« Les nommés Prosper Boivin, garçon boulanger à Yvetot, et François Grandin, vannier à Routes, accusés d'avoir attaqué, le 1er mai, deux soldats prussiens, et de les avoir blessés de coups de bâton, ont été condamnés, par un conseil de guerre, à la peine de mort et fusillés à Yvetot le 8 mai.

« Cette exécution est portée à la connaissance des habitants du département, qui sont informés que si de semblables faits se repro-

duisaient, les coupables seraient poursuivis conformément aux lois de la guerre.

« *Le lieutenant général commandant la deuxième division d'infanterie prussienne*,

« VON PRITZERWITZ. »

GARDE NATIONALE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.
ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL.

Rapport du colonel commandant les portes Maillot, des Ternes et Bineau, au général chef d'état-major, commandant de Paris.

« Porte Maillot, 19 mai 1871.

« Engagement assez sérieux vers deux heures du matin ; quelques bonnes bordées de coups de canon ont suffi à éteindre le feu.

« Je me suis avancé moi-même à la barricade avancée et ai pointé; j'ai démoli leur barricade qui se trouve en avant de la nôtre blindée. Ce soir je me propose de l'enlever.

« Ni morts ni blessés. Tout va bien. (Thiers est encore à la porte.)

« Envoyez-moi pour la batterie des Ternes 500 projectiles de 12, et 200 de 24. Tous avec charge.

« Recevez l'expression de mes sentiments dévoués.

« *Le colonel commandant,*

« *Signé :* MONTERET. »

« Porte Maillot, 19 mai 1871.

« Les artilleurs demandent deux mitrailleuses, modèle Montigny, afin d'empêcher une sortie du bois de Boulogne par les Versaillais.

« Ils demandent aussi des ouvriers du génie pour remplir et porter des sacs à terre. Ils ne sont pas assez nombreux pour le faire.

« *Le chef du service des reporters,*

« *Signé :* GUÉRIN. »

Rapport du colonel Monteret. — Porte Maillot, caserne.

« Petit-Vanves, 19 mai 1871.

« Hier, deux cents mètres, de fortes reconnaissances sont venues à la porte Maillot. Grâce à nos artilleurs du moment, les Versaillais ont été repoussés. L'action a commencé par la fusillade. Pour ce soir je m'attends à une attaque très-sérieuse. Je demanderai donc un bataillon de renfort, mes hommes étant très-fatigués. — Demande trois pièces de 12 et trois obusiers de campagne.

« *Le chef du service des reporters,*

« GUÉRIN. »

« Du 19 mai 1871.

« La prison du Cherche-Midi est encombrée d'un nombre considérable de détenus, plus de deux cents. La plupart des incarcérations ont été faites sur des ordres émanant d'autorités diverses et non justifiées... Je vous serais reconnaissant, Citoyen, de bien vouloir donner, dans votre ressort, les ordres nécessaires pour que ces déplorables abus ne soient pas renouvelés et que les auteurs en soient punis.

« *Le juge rapporteur de la cour martiale.* »

Au crayon, de la main de Delescluze : — « *Je m'étonne de n'avoir pas encore reçu l'état nominatif des détenus et les causes de leur détention.* »

Rapport de Millet, membre du Comité central, dans lequel il se plaint d'un acte du général La Cécilia, *qui se trouve constamment en état d'ivresse.*

Il n'est question que d'hommes ivres. A la prison, les gardiens se grisent, les cuisiniers se grisent. Les détenus se plaignent qu'on leur fasse la soupe avec les croûtes de pain ramassées dans les cours et les cachots; le directeur se plaint de n'avoir pas d'argent pour payer la nourriture des hommes, plantons, officiers et soldats, détenus et gardiens. Parmi les prisonniers se trouve un capitaine, Calis, du 208e (2e compagnie), qui, en état d'ivresse, a égaré un ordre qu'il était chargé de porter à

son colonel; un capitaine Guillomay, de l'état-major de la 11e légion, qui, dans une réunion publique, en état d'ivresse, s'était permis de frapper un enfant de quinze ans. Était-il ivre? Que valait l'enfant? Qu'avait-il fait ou dit? Je me défie de la justice des communards; mais enfin ce sont les termes du rapport.

On vient d'avoir la mesure de la tempérance des fédérés, voici un exemple de leur tolérance (rapport du 18 au 19 mai) :

« Un citoyen au poste depuis hier 18, à sept heures du soir, en attendant le citoyen délégué.

« P. S. *Le citoyen a été emmené au poste par deux de mes gardes pour mauvais propos contre la Commune. Interrogatoire commencé.* »

« Paris, 19 mai 1871.

« Cher ami,

« Je te dirais que je suis sortie du Trône et je suis rentrés à la Vilette; si tu peux venir me voir, cela me fera bien plaisir de te voir, et si tu ne peux pas venir, et la bonté de me rendre réponse à ma lettre. Je mennuie beaucoup, viens me consoller et me donez de la gaité. Voilà mon adresse : Boulevard de la Villette, n° 146.

« Je tanbrasse de tout cœur.

« Amanda. »

Lettre trouvée sur un ex-bon vivant.

Dans un rapport de l'officier municipal délégué au XVIIIe arrondissement, E. Dauphin, se trouve ce fait :

« Le nommé Gaignez, ci-devant commandant supérieur des forges de l'artillerie à Montmartre, a poussé l'indignité jusqu'à faire charger une pièce et la faire tirer par une *femme publique.* »

Écrit à l'encre rouge : « Renseignements donnés sous toutes réserves par les francs-maçons; comité du XVIIIe arrondissement. » Cette pièce sans date se rapporte au mois de mai.

FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE DE LA GARDE NATIONALE.

COMITÉ CENTRAL.

« La Commission a l'habillement,

« Propose au Comité central de vouloir bien statuer sur la question de la distribution des draps, à savoir que les draps pour confection de vêtements sont trop généralement distribué au fils de Moïse, qu'il importe de faire cesser cet abus en faisant trancher la tête. A bon enttendeur.

« Sallut.

« Lavallette, Chateau, Vallatz. »

« 19 mai 1871. »

Nombreuses plaintes d'officiers fédérés contre la maladresse de l'artillerie communarde, qui décime leurs troupes.

LE FORT DE VINCENNES

DU 26 AVRIL AU 20 MAI.

26 avril. Rapport de Moreau. Il faut former trois cents artilleurs.

« Le capitaine commandant l'artillerie s'offre à faire sur place une école d'artillerie en huit jours, et peut en former d'assez habiles pour bien manœuvrer une pièce.

« Le commandant du génie offre également de former une compagnie du génie, pour le noyau de laquelle il prendrait une quarantaine de lignards mis en subsistance au fort, et qui ne servent à rien. »

Combien de ces malheureux soldats de ligne, laissés à Paris par la retraite de l'armée, ont commencé par déclarer avec énergie qu'ils ne pactiseraient pas avec l'émeute victorieuse! Combien, tourmentés, flattés, injuriés, conspués, grisés par les hommes et par les femmes, dénoncés par leur uniforme tantôt aux injures, tantôt aux flatteries intéressées des hommes de la Commune, à laquelle manquaient des défenseurs aguerris, combien ont fini par se laisser entraîner, et, le désespoir dans le cœur, ont marché à l'ignominie et à la mort! A côté de quelques

coupables, dont l'adhésion toute volontaire rend le crime inexpiable, beaucoup sans doute cédèrent à la lassitude de lutter contre les tentatives incessantes et de toutes sortes répétées sur eux. Et il n'est pas possible de les justifier, car ils ont manqué à un double devoir, devoir du soldat, devoir du citoyen; pour eux aucune indulgence n'était permise, aucune pitié possible. Mais il faut bien rejeter sur la Commune la responsabilité de tout ce sang versé, de ces existences qu'elle a arrachées de la bonne voie, qu'elle a tournées contre le pays, et qu'elle a conduites à l'expiation de ses propres forfaits!

Lettre de Faltot, commandant du fort de Vincennes, en date du8 mai :

« ... Aujourd'hui le fort se trouve réduit à cent vingt hommes armés, et cet état m'inspire de sérieuses inquiétudes, non du côté de nos ennemis les Prussiens, mais de ceux, bien plus redoutables, des Versaillais. »

Un différend avait éclaté entre Cluseret et les deux Faltot père et fils, de Vincennes, au mois d'avril.

V. Faltot écrit au colonel Henry :

« Hier, à une heure du soir, j'étais à votre table; aujourd'hui, voilà vingt-quatre heures que je suis en prison. »

Faltot à Delescluze :

« 20 avril (*sic*).

« Chaque jour, je reçois une grande quantité de signatures me donnant des ordres émanés de votre cabinet et couvertes du cachet du ministre de la guerre. Crainte d'entraver la défense, je cède habituellement aux ordres dont il s'agit... »

Mais sa responsabilité n'est pas suffisamment couverte. Il demande qu'on lui envoie *la nomenclature et les signatures des chefs de service « ayant le droit de lui donner des ordres en son lieu et place.* »

— « Le 5 avril, véritable insurrection. Le 206e bataillon, avant

de partir, pille les armes, enlève 300 chassepots, menaçant toute autorité, emporte 50 couvertures, après avoir parcouru le magasin, l'église, le donjon, tout fouillé; il ne reste plus au fort d'armes portatives à tir rapide. » (*Rapport de Faltot.*)

Au 29 avril, tout est enthousiasme à Vincennes, si l'on en croit Faltot :

« Cette fête civique (une revue) a été l'objet de l'admiration de ceux qui en ont été témoins; la plus grande familiarité n'a cessé de régner; les bataillons sont rentrés dans le fort, et *on* a fraternisé et acclamé vigoureusement de nouveau le drapeau de la Commune, qui flotte en ce moment sur la tour principale. C'est avec regret que je vous signale l'absence de la garde nationale de Vincennes. Le 49e bataillon a cru devoir s'abstenir. »

C'est le seul point noir.

A Delescluze.

« 12 mai.

« Je vous confirme ma dépêche de ce jour en ces termes : Réaction, menace d'enlèvement du drapeau communal. *Envoyez-moi* un bataillon immédiatement. »

« 13 mai.

« Je vous confirme mon télégramme de cette nuit, conçu en ces termes :

« 208e bataillon installé avec calme et dignité. Au fort, manifestation réactionnaire repoussée par population. Drapeau Commune maintenu sans contestation sérieuse. »

« 14 mai.

« La maladie du galon dévore certains citoyens du fort, notamment les employés du génie. »

Il paraît que les caporaux prenaient le galon de sergent, les sergents l'épaulette de sous-lieutenant, et ainsi de suite. Faltot demande que chaque citoyen dont le titre *n'émane pas du suffrage universel,* soit pourvu d'une commission régulière indiquant son grade et ses attributions.

18 mai. Faltot se dit menacé d'une visite des Prussiens; il leur dissimulera le nombre d'hommes renfermés dans le fort, très-supérieur au nombre fixé par la capitulation.

Les chefs montrent sans cesse la préoccupation de ne pas dépasser le nombre d'hommes fixé par la convention avec la Prusse.

19 mai. Les gendarmes enlèvent des artilleurs qui se promènent autour du fort. Indignation de Faltot, qui propose, pour mettre fin à ces coups de main :

« Arrestation immédiate des femmes des gendarmes dont les maris ont disparu pour se rendre à Versailles, ces femmes devant servir d'otages.

« Organisation de patrouilles de citoyens porteurs d'armes cachées et chargés de procéder à leur tour à l'arrestation de gendarmes, avec gratification pour chaque arrestation de gendarmes. »

19 mai. Faltot à Delescluze : « Organisé une compagnie de siége et une batterie de campagne. »

« Seulement plusieurs nominations ne me paraissent pas pouvoir être faites par le suffrage *universelle*, l'emploi d'officier comptable, qui exige des connaissances spéciales; je viens vous proposer de nommer au grade de lieutenant et à l'emploi de trésorier le citoyen Loubière, dont j'ai pu apprécier les connaissances *téqueniques* (souligné dans l'original) et le dévouement à la Commune. »

Avec un pareil certificat, la capacité du juge et celle du candidat se trouvaient prouvées.

20 MAI.

« Les habitants de Paris sont invités de se rendre à leur domicile sous quarante-huit heures; passé ce délai, leurs titres de rente au grand livre seront brûlés.

« *Pour le Comité central,*

« GRELIER. »

Ah! si la Commune en avait eu le temps, et lorsqu'elle reviendra!!... C'est bien tard qu'elle disait son dernier mot.

Quinze jours après l'arrestation de Blanchet.

Au Citoyen délégué à la guerre.

« Citoyen, veuilliez prendre connaissance de cette pièces qui

m'est communique de la part du citoyen Pourile dit Blanchet [1], ex-membre de la Commune. Je vous salue, votre ami d'exille.

« *Signé :* N. PRETET,

« Secrétaire de la légion garibaldienne, 5e division.

« Veuillez me donner *un* réponse. »

Aux Citoyens Keller, Puy-Martin, Pretet, Loisier, Fontaine, Ledroit, Régère, Bergeret, Assy, Miot, Delescluze, etc, etc.

« Quoique innocent et victime de la machination infernale d'une femme résidant à Lyon, je me suis laissé écrouer, parce que la Commune avait décrété que tout citoyen serait interrogé dans les quarante-huit heures, et tout membre de la Commune comparaîtrait devant elle à la prochaine séance qui suivrait son arrestation. Et voilà quinze jours que je suis sous les verroux, que l'air me manque, et que je ne sais rien du dehors. Les curés, les conspirateurs reçoivent les journaux, et sont traités avec égard.

« Dois-je être assassiné par les Versaillais? La Commune soupire-t-elle après ma mort? Suis-je trop zélé pour quelques-uns? Tout ce qu'a vu Pretet à la préfecture de police, je l'ai révélé à la commission de sûreté générale. Qu'en a-t-elle fait? Rien. J'ai arrêté à la mairie un individu qui voyageait de Paris à Versailles, un individu qui m'avait donné des preuves de trahison : j'ai dicté un procès-verbal et l'ai fait conduire à la préfecture. Alemane (à qui je ne dois rien) en a été témoin; le lendemain, l'inculpé était relâché. J'en ai parlé à la Commune, Rigault a répondu par une fin de non-recevoir, se rejetant sur la 5e légion, qui n'était pour rien dans cette affaire. Décidément, j'étais donc de trop il y a un mois. Que se passe-t-il? Les gardes nationaux sont-ils découragés? Les Prussiens sont-ils d'accord avec les Versaillais? La Commune manque-t-elle d'argent? (*Le docteur Parisel de la Commune est-il prêt pour ses expériences?*) (*Secret.*) Les lâches franchissent-ils toujours les barrières en donnant de l'argent aux agents de la préfecture

[1] Le procureur de la Commune avait découvert qu'un membre de la Commune, nommé Blanchet, était un ancien novice, chassé du couvent des Capucins, ancien agent de police, ancien banqueroutier, et que son nom véritable était Pourille (Stanislas). Cet élu de la faveur populaire fut écroué à Mazas, sans respect pour le suffrage universel, car c'est le suffrage universel qu'il eût fallu punir de son choix. Blanchet ne valait pas moins que Pourille. On peut voir par ces lettres ce qu'ils valaient l'un et l'autre.

placés aux portes de Paris? La Commune n'est-elle pas à la hauteur de sa tâche, qui est plus lourde, il est vrai, que celle des hommes de 93, mais qui peut s'accomplir néanmoins, avec du cœur, de l'énergie, du désintéressement et un dévouement absolu pour la République? Pourquoi temporise-t-on? Ne vaudrait-il pas mieux sacrifier mille hommes en quarante-huit heures que deux mille en un mois? Les ouvriers finiront par perdre le goût d'un travail régulier. Attend-t-on que Dombrowski soit assassiné ou succombe? N'y a-t-il pas assez de gens de cœur pour conduire les hommes? Bergeret, Eudes, Ranvier, Brunel, Arnold, Puget, Chardon, Johannard, Protot, Lavalette, etc. Que Delescluze avise. La situation me paraît trop tendue. Il faut en finir. Il faut que *les bandits de Versaillais disparaissent du territoire français, ou tombent sous nos coups.* Pas de demi-mesure. Jamais de conciliation.

« La viande est toujours hors de prix. Je cherchais des boutiques dans le Ve arrondissement, pour faire vendre à bon marché aux pauvres qui en sont privés depuis si longtemps, du porc et des viandes conservées qui se trouvent dans des caisses à la halle aux cuirs. On m'a arrêté au moment où j'allais mettre ce projet à exécution. Que mes électeurs me retirent le mandat qu'ils m'ont imposé, s'ils trouvent que je ne l'ai pas rempli, ou s'ils ne veulent pas croire que je n'ai rien à me reprocher dans mon passé, c'est bien; mais que la Commune, violant ses décrets, me mette à la torture comme l'Empire, je ne l'admets pas. C'est injuste, je le crierais sur les toits, si je le pouvais.

« Au revoir ou adieu.

« *Signé :* Pourille, dit Blanchet,
« Membre de la Commune. »

« Mazas, 6e division, cellule 46.

« Que notre légion s'organise; vous comprenez ce que je veux dire, Puy-Martin, Pretet, Loisier, Fontaine, etc. Dans le cas où les Versaillais pourraient traverser une porte de Paris : AUX GRANDS MAUX LES GRANDS REMÈDES. Il y a des détenus d'avant le 18 mars, encore. Pourquoi? Les innocents pourraient travailler pour notre cause; ceux qui sont peu coupables auraient déjà pu être jugés, leur temps serait fait, et ils auraient grossi le nombre de nos combattants.

« *Signé :* Pourille, dit Blanchet. »

Blanchet, dont nous laissons de côté la moralité, ne paraît pas avoir été un auxiliaire très-utile pour la Commune, si l'on juge de sa force par le document suivant, sans date, mais écrit à l'époque où cet élu du suffrage universel avait la liberté, dont il usait, de flâner dans Paris :

« Il se trouve au Champ de Mars environ cent pièces de canon, obusiers, mortiers et pièces de 7, une vingtaine de gardes nationaux seulement les protégent. Ce nombre est insuffisant. Y a-t-il lieu de laisser toutes ces pièces au même endroit?

« Sous le pont Henri IV se trouvent sept canonnières. Est-ce bien leur place?

« La commission exécutive est priée de statuer.

« BLANCHET,

« Membre de la Commune. »

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, 30 floréal an 79.

« CITOYEN DÉLÉGUÉ,

« Des citoyens préviennent le comité de l'abandon des batteries 61 à 67. *Les portes sont brisées par le canon.* Les munitions sont abandonnées dans les casemates. L'accès est si facile pour l'ennemi, que les citoyens qui viennent annoncer ce fait se sont empressés d'en avertir le général Dombrowski, à la Muette, qui n'aurait prêté qu'une oreille distraite à leur déclaration, ce qui les a portés à se présenter au comité.

« Ils auraient remarqué que des bataillons de gardes nationaux seraient massés dans Passy, inactifs et trop éloignés des remparts pour les défendre utilement.

« Veuillez, Citoyen délégué, donner promptement des ordres pour remédier à l'état de choses signalé.

« Salut fraternel.

« *Le secrétaire de la guerre,*

« *Signé :* A. HÉRUETTE. »

« Vingt fois depuis le 18 mars, une colonne versaillaise, usant de certaines précautions, aurait pu, par une nuit noire,

s'approcher des fortifications, franchir les fossés et les portes, et sans coup férir pénétrer au cœur de Paris. Sur dix points différents, la même tentative aurait eu le même succès. Aucune barricade sérieuse n'aurait arrêté les envahisseurs. Je ne parle pas de celle de l'avenue de la Grande-Armée, qui est toujours restée à l'état embryonnaire, ni du massif de pierre si sottement construit à l'intérieur de l'Arc de triomphe, où il ne protégait rien du tout. » (LISSAGARAY, p. 15.)

Ces assertions de l'historien de la Commune sont d'une parfaite exactitude, nous devons le reconnaître.

Ministère de la guerre.

« 20 mai.

« Le citoyen docteur Hirsiger (Joseph) est nommé directeur de la fabrication des projectiles asphyxiants et incendiaires dont il est l'inventeur. Il remplira cette fonction avec le grade de colonel, dont il aura les prérogatives, et ce à partir du 15 mai courant. »

« Au bastion 41-43, la pièce *Joséphine* est sans affût, les artilleurs attendent. Les poudres auraient été enlevées sur ce point par les employés du chemin de fer de l'Ouest. »

Nous apprenons par cette note que *Joséphine,* qui s'était si bien comportée pendant le siége et qu'on avait crue emmenée en captivité avec *Valérie,* n'a pu être déshonorée par la Commune.

COMMUNE DE PARIS. — DÉLÉGATION A L'ENSEIGNEMENT.

« 20 mai.

« CITOYEN,

« Le délégué à l'enseignement rappelle à la commission de la guerre la promesse de fournir un certain nombre d'uniformes de gardes nationaux aux instituteurs, et la prie de mettre le plus promptement possible à exécution cette promesse.

« Salut et fraternité.

« *Pour le délégué à l'enseignement,*

« LAROCHETTE. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

COMMUNE DE PARIS. — SECRÉTARIAT.

Au citoyen Ch. Delescluze, membre de la Commune.

« Paris, 20 mai 1871.

« CITOYEN,

« *Nous avons l'honneur de vous donner avis que sur les demandes* de la Commune dans sa séance du 19 mai,

« *Il y aura séance à l'hôtel de ville,* le dimanche 21 mai, à deux heures du soir.

Ordre du jour.

« Lecture : 1° Rapport de la Commune chargée de faire une enquête sur notre collègue Cluseret; 2° décision à prendre sur notre collègue.

« *Les secrétaires, membres de la Commune,*

« AMOUROUX, VÉSINIER. »

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — CABINET DU MINISTRE.

Rapport.

« Hier le colonel de la 13e légion et le gouverneur du fort de Bicêtre ont opéré à l'arrestation des Dominicains d'Arcueil-Cachan et de quelques sergents de ville qui était dans le couvent. Ils ont été immédiatement dirigé sur le fort de Bicêtre. L'on suppose qu'il ne doivent pas être étrangers à la surprise qui a eu lieu dans la soirée du 18 à Cachan : dans cette soirée, les Versaillais se sont approchés des positions de la garde nationale en criant *Vive la Commune* et en mettant la crosse en l'air. Les gardes nationaux plein de confiance les reçoives très-bien et à un moment donnée les Versaillais décharge leurs armes à bout portant. Il s'en est suivi une certaine panique qui a été vivement comprimé, et les gardes nationaux les ont refoulé de Cachan en laissant plusieurs morts entre nos mains. Les gardes nationaux n'ont pas éprouvé de pertes sérieuse. Le gouverneur du fort de Bicêtre a envoyez au général Wrobleskit une compagnie du génie pour faire une tranchée qui relie les Hautes-Bruyères à Cachan. Une grande partie de la nuit, le fort de Bicêtre a dirigé sont feu sur Bagneue et Fontenay, ou une action sérieuse avait l'air d'être engagée.

« Dans la journée d'hier, des mouvements de troupe ont été signalé du côté d'Orlie et d'Athis.

« Du Moulin-Saquet au Hautes-Bruyères, un engagement très-vif a eu lieu en avant de nos tranchés, qui a duré près de trois heures dans la direction de Thiais. Nos batteries ont ouvert un feu bien nourri sur les positions ou l'ennemi se cantonne la nuit pour attaquer.

« Bicêtre, nuit du 19 au 20 mai 1871.

« *Signé :* PERROY. »

RAPPORT DU GÉNÉRAL LA CÉCILIA, COMMANDANT EN CHEF L'ARMÉE DU CENTRE.

« Sur mon ordre, le fort de Montmartre a dirigé hier soir un feu violent de plusieurs heures sur les batteries que les Versaillais cherchent à établir dans le parc de Bagneux.

« Le résultat de cette canonnade, quoique assez bon, n'a pas été cependant celui que je désirais obtenir par le manque d'obus à pétrole et de bombes incendiaires.

« Il faudrait remédier à ces inconvénients dès aujourd'hui.

. . . . . .

« A la porte de Versailles, un obus tombé dans une embrasure a tué les sept servants d'une pièce de 24, sept marins, c'est-à-dire sept de nos meilleurs artilleurs.

« Comme toujours, le colonel Lisbonne, le lieutenant-colonel Plavicard des Francs-Tireurs de Paris, les Vengeurs, les Tirailleurs de Montrouge ont été admirables de sang-froid, d'intrépidité.

«... Les bataillons de la garde nationale font en général fort bien leur devoir, mais beaucoup d'entre eux auraient besoin d'être relevés, car ils sont bien fatigués...

« Il est urgent de m'envoyer des bataillons frais pour relever plusieurs des miens qui ne tiennent plus. »

Ces gens-là parlent toujours de leur devoir.

Dans une lettre de Bergeret du 9 mai à Delescluze, il dit en terminant : « *Là où vous m'enverrez, je resterai, car je suis l'homme du devoir, et ma vie est à la Commune.* »

Une lettre du secrétaire général de la marine, en date du 20 mai, recommande à l'attention du colonel Henry la lettre

suivante, qui fait connaître la situation désespérée des défenseurs de la Commune sur un des points les plus importants de la défense, le pont du chemin de fer, près de Levallois :

« Mon cher Landewiski (?),

« Je lis dans l'*Officiel* : Les batteries de Levallois enterrent (?) le feu des batteries versaillaises. C'est absolument faux. Les hommes dont je t'ai fait l'éloge sont indignement abandonnés et la plupart morts ou blessés. Ceux qui restent sont dégoûtés à cause de l'ignorance et de la prétention de ceux qui sont venus les remplacer.

« Mon cher ami, je suis presque foudroyé. Les pointeurs versaillais ne sont pas, j'ignore pourquoi, aussi bons que les nôtres. Les feux de leurs batteries ont été éteints et leurs canons plusieurs fois démontés par les nôtres, devant moi. Mais depuis quarante-huit heures nous faisons la risée des réactionnaires. Le lieutenant Facaud est allé chercher des munitions qu'il a peine à trouver. Le lieutenant Bussière dort toujours pendant les intervalles, joue au billard, et est un cuistre. Pour comble de malheur, la batterie du soir (nuit) est toujours *ivre-fou*. Premier coup, tués 18 hommes, sept heures trois quarts; témoin, le commandant du 87e, .·. Cottereau. Ils nous ont envoyé pour dessert une boîte à mitraille à l'ambulance... Pour couronnement de l'édifice, Montmartre tire sur nous. Et voilà quatre jours il nous (a) blessé quatre hommes. Soutiens ce que je te dis, je ferai *tombé* à genoux devant moi qui dira le contraire.

« Tout est abandonné, tout est oublié, tout est vendu, et malgré cela, il est si facile de vaincre ! Je m'en charge, des ordres et de l'argent et tout est fait. Les hommes que je t'ai *signalé* n'ont paru dans aucun journal. Le malheureux marin d'Orange a trois éclats d'obus dans le corps et il veut encore combattre.

« Les hommes sont oubliés.

« Je suis au désespoir comme celui qui, ayant devant lui une splendide table, meurt de faim parce qu'on lui a attaché les bras à un centimètre du premier morceau. *Quelle* bonheur !

« Ton ami et coreligionnaire.

« *Signé :* Gollet (ou Follet).

« Levallois, pont du chemin de fer. »

Une citoyenne (20 mai) se plaint des défections. « A la préfecture, où il devait y avoir soixante hommes, il s'en trouve douze, et n'ont pas de chef faute d'hommes pour faire des élections; il y a trois jours, le capitaine Moreau a conduit ses hommes à Auteuil, les y a laissés et est revenu pour donner sa démission *n'ayant pas assez d'hommes;* à Vaugirard de même, etc. Monsieur Delescluze et compatriote, tout cela ne va pas, etc. »

« 20 mai.

« Un service de dons patriotiques et quêtes en faveur des blessés, des veuves et des orphelins de la garde nationale, sera créé au ministère de la guerre par le Comité central pour mettre un terme aux spéculations effrontées d'escrocs qui, sur tous les points de Paris, font journellement des quêtes dont les pauvres ne profitent point. »

COMMUNE DE PARIS. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

« Paris, 20 floréal an 79.

(*Textuel.*)

« Citoyen Delescluze,

« Nous vous demandons, dans l'intérêt de notre cause, de charger le citoyen Dombrowski d'organiser la cavalerie en voie de formation et de l'autoriser à supprimer une partie de son état-major, trop nombreux et en partie inutile.

« De plus, il y aurait urgence de faire arrêter le colonel Henry, sous le prétexte, au définitif trop réel, de dilapidation des deniers de l'État, quoique, d'après renseignement, nous craignions beaucoup plus, et le faire passer devant la cour martiale. Nous demandons votre avis.

« G. Ranvier. »

(*De sa main.*)

HISTOIRE DU COLONEL HENRY.

Ce colonel Henry avait d'abord été juge à la cour martiale, puis colonel résidant à l'École militaire, et directeur des mouvements militaires. La police communarde s'en est beaucoup occupée.

Renseignements au général et à Raoul Rigault.

« Il est affirmé au citoyen Momnom (?), 7, rue des Solitaires, que le colonel Henry, nommé membre de la cour martiale, se cachait sous ce pseudonyme, que son véritable nom était Prodhomme, ex-caissier de Guillochin, 64, rue de Rennes (lequel Guillochin aurait des reproches fondés et sérieux à lui faire). Il devrait en résulter qu'en sa qualité de membre de la cour martiale, les arrêts seraient entachés de nullité ; de là, déconsidération pour la cour.

« Le citoyen Momnom (?) a cru de son devoir de signaler ce fait afin que vérification soit faite, et il s'est adressé pour ce au Comité central. »

Le Comité central craignant de trouver sous ce faux nom un espion de Versailles, ordonne des recherches. La police de Rigault demande qu'on lui fournisse au moins le prénom et le lieu de naissance. Enfin elle arrive à établir cet état civil : « *Nom :* Prodhomme ; *prénom :* Henri ; âge : vingt-sept ans ; lieu de naissance : Versailles ; profession : ingénieur ; domicile : boulevard Haussmann, 74 ; (en 1869) il a habité la Belgique. Résultat des recherches : il fait une demande en 1869 pour fonder un journal : *American Tablet* (International gazette), journal qu'il doit écrire en anglais. »

Derrière la page, ces lignes écrites au crayon rouge :

« C'est bien le Henry Prodhomme recherché ; il cache son nom pour garder pied chez les Versaillais en cas d'insuccès.

« Gacher (?) »

Renseignements donnés par Lavallette. — Était-ce le caissier de Guillochin ? Était-ce un ingénieur ? En tout cas, c'était bien Prodhomme, comme le prouve cette lettre écrite par son père :

« Dimanche soir (21 mai).

« Mon bien cher enfant,

« Nous avons été avec Méliné entendre le concert des Tuileries. Le major Mayer a été moins roide que toi avec ses officiers, car il y **FIGURAIT** avec tout son état-major.

« C'est bien demain lundi qu'a lieu le concert de l'Opéra ou plutôt la grande représentation.

« Tu as promis une loge à Méliné et si tu peux la lui procurer, elle ira avec ta mère et Louise.

« Si ce n'est qu'un ballet, j'irai seul.

« En tout cas, je te verrai dans la journée pour savoir ce qu'il faut t'envoyer pour t'habiller.

« N'oublie pas de causer avec l'intendant Moreau si tu le vois avant ma visite.

« Je t'aime bien.

« Ton père,

« P. »

Personnelle. Le colonel Henry, commandant l'état-major au ministère de la guerre, 82, rue Saint-Dominique.

Ainsi, ce père, dont le fils se faisait appeler le colonel Henry et qui lui-même lui donnait ce nom, ne voyait dans l'usurpation criminelle de ces hautes fonctions qu'une occasion de se procurer gratuitement des billets de spectacle.

Et ce major qui assiste au concert avec tout son état-major, pendant que les troupes de Versailles battaient en brèche les remparts du Point-du-Jour à la porte des Ternes, et qu'un assaut paraissait imminent!

Le jour où le père Prodhomme écrivait à son *bien cher enfant,* nos soldats entraient à Auteuil; le lendemain, ils étaient dans Paris. Le père Prodhomme ne put donc aller à l'Opéra. Son fils fut pris, et, dit-on, fusillé; lui-même, ce type du héros parisien qu'a célébré Henri Monnier, arrêté, en sa qualité de père de Henry, tomba malade et entra à l'hôpital de Versailles. En est-il sorti? J'aime à le penser. S'il est vivant, il pleure son fils, il maudit la destinée, il maudit surtout le Gouvernement qui a renversé la Commune, ce bon temps des beaux uniformes et des concerts des Tuileries. Un jour de plus, et il aurait pu jouir de la loge à l'Opéra qui lui avait été promise! Voilà l'impression que lui auraient laissée ces temps affreux, et tout l'enseignement qu'il en aurait tiré.

Nous trouvons, dans le carton Police, une affiche concernant cette grande représentation de l'Opéra qui a été remplacée par la grande tragédie des sept jours.

EX-PRÉFECTURE DE POLICE. — CABINET. — 2e BUREAU.

« Paris, 20 mai.

MESURES D'ORDRE ET DE SURETÉ GÉNÉRALE A PRENDRE POUR LE GRAND FESTIVAL DU 21 MAI 1871.

« 1° Il est expressément défendu de stationner sur la place de la Concorde;

« 2° Il est expressément défendu, pendant la durée du festival, de monter sur les parapets des quais et des ponts avoisinants. »

Des termes de cet article, il ressort que ce qui était défendu pendant le festival, était permis après. On ne voit pas alors le but de la défense.

« 3° La circulation des voitures sera interdite sur les points où l'agglomération des personnes viendrait à rendre cette mesure nécessaire. Dans ce cas, tout cocher sera tenu à changer son itinéraire sur l'injonction des préposés à la surveillance. »

La rédaction n'est pas heureuse. Sauf ce détail, ce sont les mêmes prescriptions que du temps où florissait M. Boitelle.

« 4° Défense expresse est faite aux étalagistes, marchands forains, limonadiers et saltimbanques, de stationner dans l'avenue *Gabrielle* (*sic*), la grande avenue des Champs-Élysées et l'avenue du Cours-la-Reine. »

Les bombes qui pleuvaient sur l'avenue et jusqu'au delà du rond-point, équivalaient à la plus énergique défense de stationner.

Les quatre autres articles, comme dans les affiches signées Piétri.

Qu'on dise après cela que la Commune n'aimait pas l'ordre et les gendarmes ! Seulement, elle donnait à ces derniers le nom de *préposés à la surveillance*. M. de Kératry, au commencement de la guerre, les avait appelés *gardiens de la paix*.

L'idée de ce festival, dont la célébration devait coïncider avec l'engagement des combats décisifs sous Paris, était encore une mauvaise queue du siége, qui avait eu une si grande part à la démoralisation publique. Le Gouvernement d'alors avait trouvé sublime d'ouvrir les théâtres et de faire marcher de front

pour les citoyens le plaisir et le devoir, et quel devoir! En festinant, de leur côté, les communards se ravitaillaient moralement devant la mort qui s'avançait.

21 MAI.

Le dimanche soir, vers sept heures, commençaient à descendre de Passy des gardes nationaux qui annonçaient l'entrée des troupes. La porte d'Auteuil avait été ouverte par un courageux citoyen, M. Ducatel, auquel Paris doit peut-être la conservation des monuments et des trésors artistiques qui lui restent, et qui suffisent à lui maintenir le premier rang entre toutes les capitales du monde. Il aurait fallu encore deux autres jours au moins, peut-être huit, pour ouvrir la brèche, et puisqu'on était décidé à n'ordonner l'assaut qu'après la brèche faite, nous laissons à penser quel aurait été, pendant ce temps-là, le sort de la capitale! Paris était au pouvoir de véritables hordes auxquelles personne ne songeait à tenir tête ouvertement, et qui pouvaient piller, saccager, brûler à leur fantaisie, comme on le verra. La poudre, les armes manquaient aux citoyens honnêtes, et si quelqu'un eût fait mine de s'opposer aux hommes déterminés qui allaient combattre derrière les barricades, il eût été infailliblement et immédiatement fusillé. A côté des gens de la Commune qui avaient d'avance fait le sacrifice de leur vie, se trouvaient les rodomonts qui, à la première odeur de la poudre, disparaissent, mais de loin font mille démonstrations terribles, et dont la lâcheté est capable de toutes les cruautés. Je me souviens qu'en rentrant chez moi je trouvai ce jour-là une dizaine de gardes nationaux qui s'étaient placés en tirailleurs à l'entrée de l'avenue de l'Empereur, tout près de l'avenue Montaigne. Ils s'appelaient les uns les autres, tenant leur fusil en position, comme si l'ennemi allait paraître au haut de l'avenue et devait rencontrer une résistance désespérée. Au fond, ce que gardaient ces braillards ridicules, ce qu'ils étaient disposés à défendre avec tant d'enthousiasme et de démonstrations guerrières, ce n'était point la Commune, mais une pièce de viande formidable, la moitié d'un bœuf, qu'ils dûrent laisser au corps

de garde, et qui menaçait d'empester le quartier lorsque, trois ou quatre jours après, on se décida à l'enlever ou à l'enfouir.

Il pouvait être neuf heures du soir; à huit heures, Delescluze avait démenti dans une affiche la nouvelle déjà répandue, et dont il savait la parfaite exactitude, de l'entrée des troupes nationales. « L'observatoire de l'Arc de triomphe nie l'entrée des Versaillais; du moins, il ne voit rien qui y ressemble. Le commandant Renard vient de quitter mon cabinet, et affirme que la porte d'Auteuil n'a pas été forcée, etc., etc. » Delescluze, pour avoir combattu énergiquement l'Empire, mentait comme lui, mentait toujours.

M. Malon raconte à peu près en ces termes la dernière séance de la Commune :

« Vint l'affaire Cluseret. Miot remplit le rôle d'accusateur; il ne put articuler aucun grief sérieux, et Cluseret fut déclaré libre. »

Les communeux avaient encore emprunté aux traditions de la première révolution de mettre en prison à tort et à travers les généraux malheureux. Mais on les déclarait non coupables sans plus de façons qu'on les avait déclarés suspects.

« Vermorel parlait, quand entra Billioray; il lut une dépêche de Dombrowski, *que je cite de mémoire,* dit M. Malon (p. 344). La voici :

Dombrowski à guerre et à Comité de salut public.

« Mes prévisions sont réalisées. La porte de Saint-Cloud a été franchie à quatre heures par l'armée versaillaise. Je rassemble mes forces pour les attaquer. J'espère les rejeter de l'enceinte avec ce que j'ai d'hommes; envoyez-moi cependant des renforts. Ce grave événement ne doit pas nous décourager; conservons surtout notre sang-froid. Rien n'est perdu encore; si par impossible les Versaillais restaient en possession de cette partie du rempart, nous ferions sauter ce qu'il y a de miné, et nous les tiendrions en respect de notre seconde ligne de défense appuyée sur le viaduc d'Auteuil.

« Restons calmes, et tout sera sauvé; nous ne devons pas être vaincus!

DOMBROWSKI. »

Après cette lecture, « on convint de se rendre chacun dans son arrondissement respectif pour organiser la défense, si besoin était... Jules Vallès, qui présidait cette dernière réunion, déclara la séance levée, et les membres de la Commune se séparèrent. Beaucoup de ces hommes de combat ne devaient plus se revoir... »

Nous n'avons point l'intention de raconter le combat où les uns périrent, où les autres se dérobèrent par la fuite au châtiment qu'ils avaient mérité, pas plus que nous n'avons voulu écrire dans ce livre une histoire complète de la Commune. Nous nous bornerons à achever le dépouillement des archives de la justice militaire. Il se trouve là plusieurs pièces qui aideront à comprendre le dénoûment fatal, qu'on aurait pu, il nous semble, avancer de quelques jours, au grand profit de la civilisation et de l'humanité.

COMPLOT CONTRE LA COMMUNE.

Rapport à l'ex-préfecture de police.

« Nous voulions, le 19, à dix heures, cerner le café de Suède, où étaient réunis les principaux chefs du complot contre la Commune organisé par Versailles.

« A cet effet, en vertu d'un mandat en due forme signé du citoyen délégué civil à la guerre, avions requis trente hommes des *Vengeurs de Flourens*, casernés à la préfecture, et leur avions assigné la place de la Bourse, côté de la poste aux lettres, comme poste d'observation, y devant être à neuf heures trois quarts du soir.

« Aucune troupe à notre disposition n'a été réunie au lieu indiqué; force à nous, aidés seulement d'un auxiliaire (ne pouvant pratiquer les arrestations que nous nous proposions), de nous retirer.

« Notre présence au café de Suède, nos allées et venues pour chercher le renfort que nous attendions, ont donné l'éveil aux individus que nous devions arrêter, puisqu'aucun ne s'est trouvé ni cette nuit-là ni celle-ci à son domicile. Hobert, celui qu'il nous importait d'arrêter, qui habitait hôtel Marguerie, près du Gymnase, n'a plus reparu, et les autres conjurés, dont nous ne connaissions pas le vrai domicile, sont absents maintenant des lieux où ils se réunissaient habituellement.

« Cependant, hier, à cinq heures, nous requîmes le commissaire de police Michel, faubourg Montmartre, et son personnel, et aussi un piquet de dix hommes, gardes nationaux, pris à la mairie du IXe arrondissement.

« Une souricière extérieure fut établie, afin de ne point donner l'éveil dans le café, pour arrêter et questionner les personnes qui fréquentent le café de Suède.

« Cinq arrestations eurent lieu, mais aucune ne donnait un résultat; nous avons mis en liberté les citoyens, après qu'ils eurent subi un interrogatoire et fourni des preuves de leur identité.

« Un auxiliaire, mis sur la piste d'un citoyen, n'a pu réaliser l'espérance que nous nous proposions.

« Ci-joint le rapport des interrogatoires, signé des citoyens Lazeau, Petit, Sahion, Nunes, Nivert, préventivement arrêtés, et mis en liberté.

« Et à titre de renseignements insignifiants, Loutz, Rodereau, servants du café de Suède, Chauloup, homme de lettres, qui n'a pas signé par erreur.

« D'où il résulte que les chefs et complices du complot Hobert, Laroque, Villebois, Villetanel, désignés par les accusés et les témoins, ne sont pas encore arrêtés.

« Ci-joint la photographie de Hobert, saisie sur la personne de Fournier.

« Paris, 21 mai.

« *Le frère supérieur délégué d'office*
du délégué civil à la guerre.

« *Signé :* LONGEPIED. »

Extrait de la *Vérité* du 22 mai :

« Un régiment de citoyennes a traversé Paris ce matin, conduit par un officier à barbe blanche et précédé d'une fanfare. Tout en admirant le courage des modernes héroïnes, nous regrettons le temps où l'on inscrivait sur la tombe des matrones romaines cette épitaphe éloquente :

« Elle resta chez elle et fila de la laine. »

UNE FILLE LIEUTENANT D'ARTILLERIE.

« Nous recevons la lettre suivante :

« Paris, 20 mai.

« MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

« Hier (vendredi) 19, à trois heures et demie, deux convois de fédérés passaient place Clichy, en face de la statue du général Moncey ; tout le monde, selon la louable habitude du peuple de Paris, se découvrait, les femmes se signaient ; seul, un lieutenant d'artillerie, étant sur son cheval, ne rendit pas aux morts le respect qui leur est dû. Il était imberbe et paraissait adolescent. La population s'en révolta, l'interpella ; la bride du cheval fut saisie. Aussitôt le lieutenant imberbe, malheureusement pour lui, s'avisant de parler et s'armant d'un revolver, menaça de tuer quiconque l'arrêterait.

« Un cri se fit entendre : C'est une femme !

« Immédiatement cette virago fut désarçonnée, jetée bas de sa monture. Son sabre, son képy d'officier et son revolver lui furent enlevés. Elle fut gardée à vue dans un atelier de pierres tumulaires, au n° 89 (près du bureau des omnibus), jusqu'au moment où une dizaine de gardes nationaux, armés de leurs fusils, vinrent la chercher pour la conduire à la mairie des Batignolles.

« Cette fille, transformée en lieutenant d'artillerie, refusa de s'en aller à pied ; elle enfourcha son cheval, et, nu-tête, les cheveux coupés ras, elle partit avec son escorte.

« Loin d'être intimidée, elle insultait toute la foule, qui la regardait avec mépris et sans lui faire aucune insulte. Elle écumait de colère, et sa bouche, aux lèvres épaissés, s'ouvrait d'une manière démesurée.

« On prétendait dans la foule que c'était la maîtresse du commandant d'artillerie, qui, pour ne pas s'en séparer, l'avait créée lieutenant.

« Déjà, à Vanves, un commandant de fédérés avait fait sa maîtresse lieutenant d'un bataillon de marche ; aujourd'hui, c'est le tour de l'artillerie. Attendons-nous prochainement à apprendre qu'il en sera de même dans la cavalerie.

« Il ne saurait en être autrement ; la Commune ayant supprimé les « femmes en carte », les a remplacées par les hommes en carte. Il est triste pour les républicains, qui exposent leur vie pour la défense de la République, de voir que des filles *éhontées* soient placées, de par le bon vouloir et le plaisir de

certains commandants, à la tête d'hommes courageux et honnêtes.

« Veuillez insérer cette lettre dans votre journal, et vous aurez rendu service à la République. » (*Extrait du même journal.*)

Le *Tribun du Peuple,* de Lissagaray, publiait les nouvelles militaires qu'on va lire, la veille du jour où les troupes allaient prendre possession d'une partie de Paris. Il est difficile de pousser plus loin le cynisme du mensonge. Voilà par quels moyens on entretenait les illusions des fédérés et on les poussait au-devant de la mort qu'on se gardait bien d'affronter.

Midi. — « Grand et terrible combat, ce matin, au bois de Boulogne.

« L'action s'étendait de la porte d'Auteuil à celle des Ternes.

« Après une fusillade très-meurtrière, on s'est abordé à la baïonnette.

« Les Versaillais, stupéfaits de l'audace des fédérés, qui osaient les attaquer à l'arme blanche, n'ont pu tenir devant leur élan.

« La charge fut irrésistible. Après une courte riposte, les Versaillais se sont réfugiés derrière la batterie de Mortemart, élevée, comme on sait, sur le terrain découvert qui se trouve à l'extrémité du lac supérieur du bois de Boulogne.

« De nombreux prisonniers sont tombés entre nos mains. Ils affirment tous que les échecs successifs éprouvés par les troupes de Versailles, durant ces trois derniers jours, ont démoralisé les soldats sur lesquels on comptait le plus.

Une heure. — « Notre messager de Versailles de ce matin affirme qu'on a arrêté des soldats qui disaient que la guerre était impie. Il faut dire que ces hommes appartenaient aux régiments qui ont été repoussés avant-hier à la Muette. »

LES OFFICIERS DE LA COMMUNE.

« Matroux, lieutenant-colonel de cavalerie au quartier de l'Alma, remplaçant deux fois, n'a jamais été dans l'armée que brigadier-trompette.

« A servi en 1870, aux Éclaireurs de Franquetti, où il était domestique du comte de Martignac; est soutenu à la Commune par Arthur Arnoult, fait tout ce qu'il veut.

« Il a avoué devant deux capitaines (Levesque et Duhauris) avoir en sa possession une calèche qu'il avait achetée moyennant trois chevaux appartenant à l'État.

« Il paraîtrait d'un autre côté qu'il a vendu vingt-sept chevaux.

« Il a fait sortir le 6 mai du quartier de l'Alma quinze matelas et dix-huit traversins; les hommes de garde et le brigadier du fort peuvent l'affirmer.

« Il ne s'entoure que de repris de justice de la pire espèce.

« Son lieutenant, adjudant-trésorier, a profité de l'ouverture des prisons; il faisait à Mazas six mois pour vol. Il s'appelle Féyaut. »

— Dénonciation du 16 mai, signée Lévêque de Monscry, capitaine.

« Des francs-maçons affirment que le colonel Matroux a *gardé* la paye de cent hommes de son régiment, plus la paye des femmes (soit quatre jours des hommes et huit jours des femmes).

« Les hommes refusent de marcher.

« *Nota.* Le sieur Régis déclare que le commandant du 149e bataillon, le nommé Polier, *franc-maçon*, a détourné et vendu des souliers appartenant à l'État, etc. »

Cette dernière partie de la dénonciation, du 21 mai, est signée des francs-maçons Deschamps et autres.

RAPPORT.

« Voici quatre-vingt-seize heures que nous occupons les tranchées; nos hommes sont exténués de fatigue; ils ne peuvent tenir une heure de plus. Si ce soir, à la tombée de la nuit, nous ne sommes pas relevés, nos hommes sont décidés à abandonner les tranchées.

« *Fort d'Yvry. Extérieur.* — Excellent esprit; demandent à prendre l'offensive, mais ils ont des pantalons *rouges* et demandent instamment des pantalons parisiens pour éviter le sort qu'ont subi leurs camarades. Le 18 mai, le 89e, en faisant une reconnaissance, a subi le feu des fédérés pour cette raison.

« *Ivry.* — Fort commandé par colonel Ranveki (?); des femmes de mauvaise vie circulent dans son commandement et détournent

le soldat de ses devoirs, en l'énervant. Le colonel pourrait un peu plus rapprocher son existence de la vie spartiate.

« *État-major général.* — Situation numérique des forces de l'aile gauche :

« Les postes étaient occupés par 6,957 hommes et 71 chevaux, d'après cet effectif; presque tous exténués de fatigue; beaucoup de sédentaires et de vieillards. — 21. Le commandant Brunel remplacera le lieutenant-colonel Monterel à la porte Maillot.

« Le lieutenant-colonel Monterel est nommé commandant de la porte d'Auteuil, et ne relèvera directement, pour cette porte spécialement, que du délégué à la guerre. »

« *Autre rapport. Asnières.* — Le 166e bataillon de service aux tranchées fait son service avec une grande négligence. Cette nuit, cinquante hommes au plus sur le bataillon étaient présents à leur poste.

« Comité central, neuf heures trois quarts du soir, 21 mai.

« *Ier arrondissement, colonel Boursier. État des bataillons disponibles.* (*A suivre.*) »

RAPPORT DU 21 MAI.

« Trois heures trois quarts.

« J'arrive du Petit-Vanves, où j'ai trouvé presque tous les bataillons en débandade, par suite de l'incurie du colonel du Petit-Vanves, nommé Bréard.

« Je déclare que ce mauvais citoyen a pour soutiens deux femmes, dont l'une porte les galons et uniforme de capitaine d'état-major; la deuxième porte l'habillement de garde national avec brassard d'ambulance.

« Le caractère et l'inconduite orgueilleuse de ce colonel ont déjà provoqué la menace de faire fusiller le commandant du 131e et le lendemain celui du commandant du 148e. Je déclare que ces deux commandants sont vaillants et solides soldats, bien estimés dans leur bataillon.

« Les ordres ont été tellement mal ordonnés pour la retraite qu'ils oubliaient les pièces de canon et l'évacuation des blessés dans l'ambulance.

« Il a fallu l'énergie du commandant du 148e, M. Swerouchef, pour faire évacuer et les canons et les blessés.

« Sur mon honneur, c'est l'exacte vérité, plutôt au-dessous.

« J. Cartier, Thirifocq. »

« On peut compter sur l'exactitude de ce rapport.

« H. Deschamps. »
(Les francs-maçons).

« *Bicêtre.* — Positions bonnes, moral bien contenu, officiers à leur poste et pleins de résolution.

« *Remparts.* — Les marins demandent des obus à pétrole pour envoyer sur caserne Courbevoie.

« *Autre rapport.* — A Gennevilliers, quarante à cinquante soldats. Je n'ai pas aperçu plus de dix hommes à l'intérieur de la redoute.

« *Autre inspection du fort de Montrouge, de minuit à quatre heures du matin.* — 4 pièces sans affût. Le génie n'est pas armé; ils quitteront si on ne les arme pas.

« D'après la déclaration du commandant, l'artillerie est incapable de faire le service.

« Il se plaint que ses dépêches ne sont pas bien reçues.

« Le 203e bataillon veut quitter ledit fort.

« *Suivent deux signatures.* »

COMMUNE DE PARIS.

« 21 mai.

« Mon cher Général,

« Vous avez reçu une dépêche du délégué, vous engageant à vous replier sur Montrouge de préférence à Paris. Dirigez-y également votre artillerie. Vous verrez par les pièces suivantes qu'il y a urgence à ce que vous preniez un peu en main ce fort et ses environs.

« Salut et fraternité.

« Henry. »

« *Porte des Ternes,* quatre heures et demie. — Il tombe continuellement des obus.

« *Porte Maillot.* — L'action a été engagée à trois heures. L'ennemi repoussé, le feu a cessé.

« Le colonel. »

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

COMMUNE DE PARIS. — GÉNÉRAL COMMANDANT EN CHEF (IIIe ARMÉE).

« Quartier général de Paris (place Vendôme),
le 21 mai 1871.

Le général Dombrowski au Citoyen délégué à la guerre.

(Paraît être tout entière écrite de sa main. Orthographe rendue exactement.)

« CITOYEN DÉLÉGUÉ,

« Malgré tous mes efforts, les travaux ennemis s'avancent toujours, leurs batteries sur les hauteurs de Mortemart à deux cent cinquante mètres de nos remparts, sont armés à présent de mortiers qui ont ajouté leurs feux au tir du Mont-Valérien, des batteries de Montretout, de Meudon, du Val-Fleuri, des Moulineaux et des forts d'Issy, qui battent par derrière toutes nos lignes jusqu'à la hauteur du bastion 57.

« La partie de l'enceinte du Point-du-Jour jusqu'à la porte d'Auteuil est sans défense, les bataillons envoyés pour le service dans ces endroits rentrent immédiatement en désordre à Paris et l'ennemi profite de cet état de chose pour activer ses travaux près de la porte Saint-Cloud à cent mètres des glacis. J'ai tenté cette nuit une sortie avec les corps francs placés sous mon commandement; une seule colonne, dirigée de Neuilly, a réussi à entrer dans le bois de Boulogne; les autres troupes qui devaient sortir par les portes d'Auteuil et de Passy n'ont pu sortir hors de l'enceinte par suite d'un feu que l'ennemi dirigeait sur la porte qu'il a brisé, et détruit le pont-levis et coupé par conséquent toute communication au dehors.

« Passy et Auteuil sont fortement bombardés et toute cette partie de la ville jusqu'au Trocadéro se trouve dans un état déplorable. L'assaut est imminent. J'ai l'honneur, si c'est votre intention, vu la nécessité, d'employer les moyens les plus énergiques pour organiser la résistance.

« J'ai reçu trente mortiers, je n'ai pas d'hommes pour les servir, je n'ai ni projectiles, ni ustensiles nécessaires au maniement de ces pièces. Les troupes qui sont à ma disposition ne présentent plus que 4,000 combattants à la Muette et 2,000 à peu près à Neuilly, autant à Asnières et Saint-Ouen. Il me manque des artil-

leurs et surtout des travailleurs, lorsque le moment actuel demande un grand développement de travaux pour la défense qui seule pourrait ralentir la catastrophe.

« Salut et fraternité.

« *Le général en chef,*
« DOMBROWSKI. »

RAPPORT DU 21 MAI. (Orthographe défectueuse.)

« Un cordon de troupes bavaroises est formé de Charenton, entoure le fort de Vincennes à moins de huit cents mètres, bien en avant des redoutes de Gravelle et de la Faisanderie; des batteries sont montées sur les redoutes et tournées du côté du fort de Vincennes; une espèce de tranchée est ouverte à l'inverse des bastions, des redoutes, c'est-à-dire du côté des fossés, pour tirer dans la plaine qui regarde le fort; les batteries des redoutes ne sont pas armées mais tout à fait prêtes à recevoir leurs canons. A Joinville-le-Pont, à Gravelle, à Saint-Maur et à Charenton, la garnison prussienne a été renforcée de près du double, les rues en sont pleines, et il en est arrivé beaucoup la nuit passé, et, à entendre les soldats, ils reviennent en force pour imposer la paix à Paris. Ils entreront de gré ou de force, voilà le propos que l'on relève dans ce pays. On rencontre aussi des figures qui ont appartenu à la police. On attribue à 50,000 les troupes qui arriveront dans ces environs-là.

« La garde nationale de Saint-Maur me paraît plus hostile à la Commune qu'à Versailles. A Choisy-le-Roi, les fabriques ayant été fermés, les ouvriers auraient dit qu'ils n'avaient plus qu'à prendre un fusil et à aller derrière les barricades.

« E. BOUZIN. »

Autre rapport de Saint-Denis. — Les forces de l'armée prussienne sont augmentées de 30,000 hommes provisoirement; d'après certains officiers, c'est tout simplement un changement de troupes. Cependant ils construisent des gabions à Villemomble et à Bondy, et disent que c'est pour fortifier le fort de l'Est, etc.

Lettre avec l'entête du Ministère de la guerre.

« Neuilly, 21 mai, soirée du 20.

« Assez calme de six heures à deux heures, nuit.

« Deux heures. Combat d'une violence sans pareille, matin.

« Six heures. Ralentissement dans l'action, etc.

« En somme, tout va très-bien sur ce point.

« La barricade Borghèse est percée et criblée de part en part par les obus versaillais, malgré deux pièces qui ne cessent de tirer sur les Versaillais. On est obligé de la reconstruire toutes les nuits.

« Le 128e bataillon, arrivé dans Neuilly, se composait de 410 hommes. Aujourd'hui il a en effectif 98 hommes en tout.

« Le colonel Savie, commandant le fort de Neuilly, est nommé général. »

ORDRE (*au crayon*).

« 21 mai.

« Envoyer immédiatement tout ce que vous aurez de disponible en fait de Vengeurs et de francs-tireurs.

« Les Versaillais, nous les maintenons avec beaucoup de difficulté.

« *Le commandant d'artillerie,*

« CHOFFELLI (?) »

Au Citoyen chef de la 12e *légion.*

« 21 mai.

« Je te signale un grand mouvement de troupes se massant aux environs de Choisy-le-Roi, infanterie, cavalerie et probablement artillerie.

« L'intention des Versaillais doit être sans doute de nous occuper de ce côté.

« *Le chef de poste avancé,*

« NICOLAÏ CHAUTREAU. »

L'ingénieur de service H. de Chavanne signale l'action d'un grand nombre de batteries sur les hauteurs en face de Vanves jusqu'aux Moulineaux. Le temps est brumeux et rend ses observations difficiles.

MINISTÈRE DE LA GUERRE. — CABINET DU MINISTRE.

« *Au Citoyen délégué à la guerre.*

« 21 mai.

(Tout entier de la main de La Cécilia.)

« Il n'y a plus un seul garde national sur les bastions, depuis la porte de Versailles jusqu'au Bas-Meudon.

« Les artilleurs de leur côté ont abandonné leur poste, et le commandant Barsteld est cause de la panique et a disparu.

« Envoyez au pas de course trois mille gardes nationaux (je dis trois mille).

« S'il le faut, faites battre le rappel, mais ne perdez pas un instant.

« D'un moment à l'autre nous attendons un assaut.

« *Le général commandant le centre,*

« A. La Cécilia. »

« Je vous en prie, faites vite.

« Johannard. »

En tête de la lettre, de la main de Delescluze (?), la date et ces mots : « *Faire rentrer Worbleski, qui a près de* 7,000 *hommes.* »

De son côté, Walery Worbleski, général commandant l'aile gauche, écrivait à Delescluze :

« Gentilly, 21 mai.

« Je vous adresse la situation numérique en hommes, chevaux et matériel à la date du jour.

« Je reçois du Petit-Vanves une quantité de bataillons qui m'arrivent en grande débandade et qui jettent le désordre parmi les bataillons sous mes ordres et refusent de faire aucun service et rentrent à Paris criant à la trahison.

« Salut fraternel.

(*Signature.*)

« *P. S.* Veuillez bien nous envoyer, citoyen ministre, des renforts de troupes fraîches avec lesquels je pourrai tout à fait répondre de la situation.

« W. Worbleski. »

CABINET DU MINISTRE.

Guerre à colonel Soudière. Place.

« 21 mai.

« Recevons dépêche suivante :

« Prière d'informer pourquoi les 203e, 137e, 146e bataillons rentrent à Paris sans ordres. Donnez pourquoi le fort de Montrouge ne tire pas.

« LAUTERET, *chef d'état-major.*

« Avisez immédiatement.

« *Le lieutenant-colonel chef d'état-major,*

« LEFEBVRE-RONCIER. »

Un autre rapport signale *la porte de Saint-Mandé comme fort mal gardée.*

Un *rapport de police d'un agent du cabinet* — « montre les troupes mécontentes, dit qu'elles en ont assez, que si cela durait encore quinze jours, ils mettraient bas les armes; qu'il faudrait essayer de faire parvenir au plus tôt la proclamation de la Commune aux soldats : les *officiers seuls, les sergents de ville, les gendarmes et les gardes municipaux et les prêtres ont de la haine pour nous.* Dans les rangs des volontaires, on rencontre beaucoup de séminaristes; ils ont sur la poitrine un cœur brodé avec une croix. — A Versailles, deux heures après l'accident de la cartoucherie de l'avenue Rapp, des affiches étaient apposées et l'on savait ce qui s'était passé.

« *Signé :* SOLIDARITÉ. »

« 1er prairial an 79. »

INSPECTION GÉNÉRALE DES REMPARTS.

Ronde du 20 *au* 21 *mai.*

« *Bastions* 68, 69, 70, 72. — Service bien fait; on réclame des munitions.

« *Bastion* 78. — Les artilleurs se plaignent partout de ne pas voir leurs officiers, et quelquefois c'est ce qui les oblige à cesser le feu, car ils se trouvent découragés d'être commandés par tout le monde.

« *Porte de Versailles.* — Bien tenue par le 129e bataillon.

« Sur les remparts et sur les points menacés par les obus, on y place de la garde nationale sédentaire qui est armée de très-mauvais fusils et qui en connaît à peine le maniement, ce qui fait qu'à la première décharge tout le monde lâche pied et abandonne son poste. Il est plus dangereux qu'utile de laisser la sédentaire sur les remparts, où elle nuit plus à la défense qu'à son organisation.

« *Le commandant inspecteur en chef des remparts,*

« CAULLIER. »

Il y a des ordres de Henry adressés à des chefs de bataillon de se rendre immédiatement à Neuilly (en date du 20 mai). Nous doutons qu'ils aient pu être transmis.

« *Aux Membres de la commission de la guerre.*

« Une communication, qui nous arrive de Montrouge, nous avertit qu'au fort se trouvent quatre-vingts canons et obusiers qui ne servent à rien à sa défense et qui pourraient être pris en cas éventuel de l'abandon du fort par les troupes fédérées.

« Le bureau militaire, 11e légion. »

(*Signature illisible.*)

« 10 heures moins 20 minutes.

« J'informe la commission de faire savoir au ministère de la guerre que sur le talus du chemin de fer, les Versaillais font un feu terrible, se sont emparés de la barricade qui commande la porte de Vanves. Il n'y a plus d'artilleurs pour servir les pièces. Il serait urgent d'y remédier, etc.

« *Le citoyen,*

« DOE. »

Dépouillement de la correspondance fait chaque jour avec précision et intelligence au ministère de la guerre. Nous relevons, à la date du 21 mai, les renseignements suivants :

« VIII (légion?). Accompagné de deux membres du Comité cen-

tral, le chef d'état-major a opéré une perquisition dans l'église Augustin, laquelle a amené la découverte de quelques cadavres.

« Le chef de l'état-major demande qu'on lui envoie ce soir, à six heures, trois cents hommes pour continuer la chasse aux réfractaires.

« X. 24e (bataillon?), démission du commandant Pichereau.

« 108e, démission du commandant Penon.

« 170e à Montrouge, ne veut pas rester sous le commandement de Lisbonne.

« 107e, démission du lieutenant-colonel Coutouly.

« 195e sédentaire, remplace le 111e à la Manutention.

« 194e sédentaire, remplace le 190e à Passy.

« 206e sédentaire, remplace le 192e.

« XII. 52e, va partir aujourd'hui à Gentilly, commandant, de Wroblewski.

« XIV. L'arrestation des réfractaires produit des résultats très-satisfaisants.

« Le 77e au Petit-Vanves, le 129e à Cachan, le 166e à Asnières, demandent à être relevés.

« XIX. Camp Wagram, demande deux cents matelas. »

« *Dimanche,* 10 *heures.* — Vingt-cinq mille Versaillais sont dans Paris et Paris l'ignore. Le ciel resplendissait et les boulevards avaient repris leur ancienne animation. Si « une des plus « belles armées que la France ait jamais eues » avait poussé en ce moment sur l'hôtel de ville et Montmartre, elle eût d'un seul bond conquis toute la ville. » (Lissagaray.)

Le lendemain, « à cinq heures du matin, la Muette était occupée presque sans combat, et l'armée occupait tous les bastions depuis le Point-du-Jour... Il (le général de Cissey) avait franchi les ponts-levis et les remparts sans même rencontrer une sentinelle ; à six heures et demie du matin, il touchait au Champ de Mars d'un côté, de l'autre, à la gare Mont-Parnasse. » (Lissagaray, p. 27.)

« Personne à la Commune n'avait songé à prévenir, pendant la nuit, ni la porte Maillot, ni les troupes placées à l'extérieur. La direction, si faible jusque-là, avait cessé presque complétement. Chaque corps désormais n'avait plus rien à attendre que de son initiative... »

Nous avons cité plus haut quelques passages des livres publiés à Londres par le *lieutenant-colonel d'artillerie de l'armée de Paris* Borgella, aide de camp de Rossel, où il menace de faire danser, avec accompagnement de *coups de cravache, les femmes et les enfants* des membres de la commission des grâces, autour des gibets auxquels il pendra un jour leurs maris et leurs pères. On peut par là se faire une idée de ses sentiments d'humanité. Voyons ce que valait sa moralité sous la Commune, qu'il servait, qu'il sert encore à Londres, à sa manière. Nous laisserons la parole au juge d'instruction de la Commune Goulle. On lit dans un rapport en date du 1er prairial 79, signé de lui :

« Le commandant d'artillerie Roger et le capitaine Clare, de la même arme, me semblent des hommes dont les mœurs sont loin d'être la garantie de leur patriotisme. J'ai réclamé aujourd'hui le capitaine Clare, dont l'arrestation aurait été faite sur l'ordre du colonel Borghella *pour des motifs de vengeance personnelle, où les femmes jouent un rôle plus grand qu'il ne conviendrait chez des défenseurs de la Commune.* »

En d'autres termes, le colonel Borgella aurait fait arrêter son subordonné le capitaine Clare, pour le punir d'avoir été plus heureux que lui auprès du beau sexe. C'est le juge d'instruction Goulle qui l'accuse d'un aussi odieux abus du commandement.

Le principal intérêt de cet extrait est de faire voir la profondeur de la corruption dans laquelle était plongée la Commune, corruption qui y viciait toutes les relations, aussi bien les relations hiérarchiques que les relations civiles.

22 MAI.

« En réalité il fallut, le lundi, commencer à peu près partout l'établissement de défenses intérieures.

« . . . Le IXe arrondissement, situé au pied de Montmartre, commença dès deux heures à se fortifier... A huit heures nous rencontrâmes Delescluze dans la rue de Rivoli : « Si nous pouvons passer la nuit, dit-il, il y a quelque espoir ; on se remet de la première surprise, les bataillons descendent. » La première impres-

sion avait été terrible; on avait cru les troupes au cœur de Paris : puis, la lenteur de leur marche avait donné quelque espoir; on s'était tâté; les moins braves étaient rentrés, ignorant qu'il n'y aurait de quartier pour personne; les combattants sérieux étaient debout. On ne doit pas évaluer leur nombre au delà de douze mille pour les sept jours. » (LISSAGARAY, *passim*.)

« Les Versaillais, qui, la veille, en marchant sur l'hôtel de ville, s'en seraient emparés sans coup férir, trente heures après, lundi matin, auraient pu en deux heures balayer ces barricades embryonnaires... Il leur fallut toute la tranquillité de la nuit (de lundi à mardi) pour revenir de leur conquête et se convaincre que les comités de défense n'avaient, malgré leurs vanteries, rien prévu ni rien préparé. » (*Id.*, p. 91.)

« Ajoutons que le vin et l'eau-de-vie ne faisaient pas défaut aux troupes, l'argent non plus. »

Si c'est une insinuation pour faire croire que les exécutions ont été l'œuvre de soldats ivres, nous protestons. Nous avons été témoin de la vigilance avec laquelle les officiers veillaient à ce qu'on ne distribuât à leurs hommes que du vin coupé d'eau, et nous avons vu des hommes refuser nettement le vin pur ou l'eau-de-vie qui leur étaient offerts. Ils étaient généralement faibles et fatigués : quelques gouttes d'un liquide trop généreux leur eussent facilement fait perdre la tête, et chacun d'eux tenait à garder son sang-froid dans une situation aussi grave.

Nous avons vécu trois jours au milieu des soldats. Ils comprenaient, ils raisonnaient très-bien le crime des communeux, tandis que ceux-ci étaient en proie à une véritable hallucination morale sous l'empire de laquelle ils se trouvent encore, si nous en jugeons d'après les écrits des réfugiés Malon et Lissagaray.

Après avoir rapporté la dernière *proclamation de la Commune de Paris aux soldats de Versailles*, en date du 3 prairial (22 mai), et où il était dit :

« Faites comme vos frères du 18 mars.

« Quittez vos rangs.

« Entrez dans nos demeures.

« Venez à nous, au milieu de nos familles, vous serez accueillis favorablement et avec joie, etc. »

Lissagaray ajoute :

« Cette adresse, dont pas un exemplaire ne put parvenir aux soldats, était la dernière illusion de beaucoup de membres de la Commune, qui, de la meilleure foi du monde, avaient cru à une défection de l'armée, dès qu'elle serait entrée dans Paris. »

Cette illusion, tout absurde qu'elle fût de la part d'hommes qui avaient combattu avec acharnement et fait essuyer à la troupe des pertes sensibles, paraît avoir existé réellement.

25 MAI.

LES INCENDIES.

« Place Blanche, les cent vingt femmes qui défendaient la barricade tinrent quatre heures en échec les troupes de Clinchant. A onze heures seulement, exténuées et manquant de munitions, elles furent surprises, et celles qu'on saisit massacrées sur place.

« La barricade de la place Pigalle ne put être emportée qu'après trois heures de lutte. Là stationnaient les femmes qui s'échappèrent (s'étaient échappées) de la place Blanche. Délogées de nouveau, les survivantes s'enfuirent vers la barricade du boulevard Magenta. Pas une ne survécut. C'est un des nombreux épisodes de cette barricade devenue légendaire. »

M. Lissagaray signale comme des monstres les soldats coupables d'avoir tué ces aimables héroïnes de la Commune dont il ne raconte les exploits que pour les faire admirer. D'ailleurs, la grande cause qu'elles défendaient est, à ses yeux, à peu près pure de toute tache, de tout excès. Il y a eu des maisons brûlées, il est vrai, mais seulement celles d'où on tirait lâchement sur les défenseurs des barricades. Qui a mis le feu au ministère des finances, à la cour des comptes? Les bombes à pétrole des Versaillais! D'ailleurs Paris *avait attendu l'armée de pied ferme, se défendait rue par rue, maison par maison,* ET PLUTÔT QUE DE SE RENDRE, IL BRULAIT!

Il brûlait! Quoi de plus beau? N'avait-il pas d'ailleurs le droit de se brûler sur un bûcher comme Sardanapale? Et M. Lissagaray, qui s'est bien gardé de se laisser brûler et qui écrit aujourd'hui en Belgique l'apologie de la Commune en homme qui n'a rien oublié ni rien appris, se livre à une description de l'incendie des plus littéraires. Comme Proudhon en juin 1848, il admire la *sublime horreur :*

«... La Seine est en feu, et de ces ponts qui apparaissent d'une blancheur éclatante, on la voit, miroir immense, refléter ses bords enflammés. Les flammes irritées semblaient se dresser contre Versailles et dire au vainqueur rentrant à Paris qu'il n'y retrouverait plus sa place, et que ces vastes monuments monarchiques n'abriteraient plus de monarchie. » Ces flammes qui *semblaient* aux yeux de M. Lissagaray se dresser contre les Versaillais, ne faisaient, hélas! que se dresser contre une partie du patrimoine de la vieille France. Il ne manquait plus à la folie furieuse, qui les a allumées, que la folie froidement criminelle qui justifie leur œuvre!

24 MAI.

LES BARRICADES. — LES MASSACRES.

Aux allégations des apologistes de la Commune, qui répètent sans cesse que les incendies sont ou des accidents causés par les projectiles creux qu'échangeaient dans la lutte les deux partis, ou des actes isolés de fureur, de rage, de démence et d'ivresse, il est facile d'opposer les témoignages les plus authentiques et les plus formels. En voici un, entre autres, venu à notre connaissance. Il émane d'une personne dont l'honorabilité et la véracité rendent toute espèce de doute impossible, M. Mahé, chirurgien principal de la marine, resté, par ordre, à l'ambulance du ministère pendant le siége et pendant la Commune.

Dans la nuit du mardi au mercredi, vers minuit, le colonel Brunet vint trouver le chirurgien Mahé pour lui communiquer un ordre que celui-ci a eu entre les mains et qui était ainsi conçu :

« *Incendiez et faites sauter le ministère de la marine.* » (M. Mahé croit se rappeler qu'il y avait aussi ces deux mots : « *Repliez-vous.* » Il ne l'affirme pas.)

« *Le comité de salut public.* »

Cet ordre ne portait ni timbre ni signature.

M. Mahé protesta avec force contre la barbarie de la mesure, en alléguant les ménagements que réclamait l'état des fédérés blessés de l'ambulance. Le colonel Brunet se décida à envoyer demander de nouveaux ordres par un officier qui revint vers quatre heures porteur d'une réponse écrite par la même main que la précédente :

« METTRE LES ORDRES A EXÉCUTION.

« *Le comité de salut public.* »

On faisait tous les préparatifs de l'incendie. Force fut donc à M. Mahé de commencer l'évacuation; mais, dans l'espoir qu'elle serait interrompue par l'arrivée de nos troupes, il procédait avec beaucoup de lenteur. Bien lui en prit. A cinq heures, une estafette annonçait que la place Vendôme était tombée au pouvoir de l'armée. Ce fut au ministère de la marine un sauve qui peut général. M. Mahé s'empressa de faire réintégrer les blessés à l'ambulance, mesure à laquelle Brunet ne s'opposa point. Il exprima même, avant de se retirer, la satisfaction de n'avoir pas mis à exécution les ordres donnés. — Quant aux matières incendiaires réunies au ministère de la marine, elles ne furent pas sans emploi. C'est avec elles que des artilleurs ivres ont mis le feu aux maisons de la rue Royale, cette fois *sans ordre*.

« ... La résistance de la rue Vavin tient du prodige. Du haut d'une maison dominant la barricade, les fédérés aperçurent un régiment versaillais qui, campé à douze cents mètres, et se croyant parfaitement à l'abri, faisait tranquillement la soupe, suivant les saines traditions de M. de Failly. Une pièce de quatre de campagne fut hissée au deuxième étage, chargée à mitraille et pointée contre les soldats. Un seul coup leur tua vingt-quatre hommes. » (P. 89.)

Je ne sache rien qui, mieux que le ton de ce récit de M. Lis-

sagaray, écrit cependant à longue distance des événements, puisse donner une plus juste idée de la barbarie des mœurs. On pointait sur les Versaillais comme sur des capucins de carte ; jugez de la justesse du tir des fédérés ! Quel bon tour que ce coup de canon qui tue vingt-quatre soldats français pendant qu'ils font la soupe ! On les a surpris comme les Prussiens avaient surpris ces martyrs de toutes les imprévoyances et de toutes les incapacités de leurs chefs, et on en est fier, et on trouve que cela *tient du prodige !* En effet, nous sommes des enfants prodigieux, de *petits prodiges,* quand on nous compare aux patriotes de 1792.

Au sujet de la résistance des insurgés rue Vavin et rue Notre-Dame des Champs, nous avons reçu une note que nous communiquons à nos lecteurs. C'est un épisode pris entre mille qui lui ressemblent; il donnera une idée du caractère de la lutte qui s'est engagée dans tous les quartiers de Paris, et qui a eu dans tous le même dénoûment.

NOTE SUR L'AMBULANCE DE NOTRE-DAME DES CHAMPS.

« Le docteur B..., médecin rue Notre-Dame des Champs, se mit à la tête de l'ambulance établie chez les Dames de Sion, à quelques pas de la barricade du carrefour. Il reçut successivement, quelquefois par fournées de trois ou quatre, soixante-quatre fédérés blessés, et constata la mort de treize autres de ces malheureux. La plupart appartenaient au 61e bataillon (la Villette), au 161e (Mouffetard), et aux tirailleurs de la Commune. Il dut faire de nombreuses amputations, n'ayant d'autre aide que la Mère Émilie, religieuse, et une autre Sœur qui s'occupait des blessés. Aux uns, il amputait un doigt, aux autres un membre quelconque. Il eût même enlevé les deux épaules à un malheureux s'il avait pu être secondé sans courir le risque que le malade lui craquât entre les mains. Quelquefois le malade mourait en arrivant.

« Il put constater l'état d'abrutissement de quelques-uns de ces misérables par la réponse que lui fit l'un d'eux : il venait de lui enlever un œil, la pupille de l'autre œil était prodigieusement dilatée, et le docteur avait beau promener son doigt dans l'orbite vide, il ne ramenait que des esquilles d'os du nez. Il fut évident pour M. B... que la balle avait passé derrière l'autre œil, et était restée dans quelque cavité. Comme il disait à son patient : — Eh bien,

mon pauvre garçon, vous voilà bien avancé maintenant que vous êtes aveugle. — Qu'est-ce que ça vous fait? » reprit l'autre brutalement. Cependant le docteur, dont l'ambulance avait reçu nombre de blessés qu'il soignait et pansait à mesure, s'aperçut avec surprise que le nombre en diminuait insensiblement, et bientôt il n'en eut plus que deux, que des brancardiers se disposaient même à lui enlever.

« Il soupçonna avec raison cette précaution des fédérés de cacher quelque sinistre projet, un incendie ou une explosion, aux conséquences de laquelle ils voulaient dérober leurs frères, et dès lors il s'opposa énergiquement à ce qu'on lui enlevât ses blessés sans son autorisation, qu'il n'accordait que lorsque l'encombrement était trop grand. Sur ces entrefaites, une Sœur vint l'avertir qu'un charretier conduisant un caisson voulait traverser son ambulance; il courut s'y opposer, car le passage des munitions de guerre par la porte donnant sur la rue Notre-Dame des Champs pouvait attirer sur la maison des Dames de Sion les projectiles des Versaillais. Un jeune fédéré, à moitié ivre, lui signifia sa volonté de passer; sur quoi le docteur le saisit et le porta presque à bout de bras devant le commandant de la barricade. Ce personnage, nommé Lisbonne, ancien placier compromis dans une aventure scandaleuse, se tenait au coin de la rue, un pistolet à la main. Le docteur lui exposa ce qui se passait, et déclara qu'il s'opposait au passage du caisson. — Il n'y a que moi ici pour commander, dit Lisbonne. — Et moi, je vous dis que le caisson ne passera pas; et j'ai le droit de l'exiger, car voilà soixante-quatre des vôtres que je soigne, que j'ampute; et ce n'est pas fini : vous allez perdre ici tout votre monde, et vous ne garderez pas la barricade. — Je le sais bien, dit Lisbonne; mais j'attends les Versaillais au Panthéon; d'ici là nous allons faire sauter et brûler les maisons qui sont là, à droite et à gauche. — Mais, dit le docteur, songez que ces maisons sont habitées; vous n'avez pas l'intention, je suppose, de faire périr tant de femmes, de vieillards et d'enfants? » Lisbonne parut réfléchir un instant, puis il dit au docteur : « Je vais vous les envoyer. » Effectivement la maison de Sion reçut plus d'une centaine de familles chassées de leurs habitations qu'on allait incendier, trop heureuses encore d'échapper ainsi aux horreurs de ce désastre.

« Bientôt l'explosion annoncée eut lieu; la maison du n° 51 s'écroula, les autres furent dévorées par les flammes du pétrole, en même temps que la pièce de sept des fédérés tonnait contre les Ver-

saillais. Dans l'origine, ils en avaient une autre; mais cédant à une panique, ils s'étaient enfuis après l'avoir enclouée. Celle qu'ils avaient fait arriver plus tard ne leur servit pas longtemps. A cette période de la lutte, l'artilleur chargé de la servir n'était pas plutôt à portée d'y mettre le feu, qu'il tombait frappé d'une balle; plusieurs se succédèrent et eurent le même sort, jusqu'à ce qu'il ne restât plus que deux artilleurs; alors ils ramenèrent la pièce dans la rue Notre-Dame des Champs. Un lieutenant de fédérés fit entrer ses hommes dans la maison de Sion, dont il comptait faire une seconde redoute, et il demanda au docteur s'il y avait là des Versaillais. Celui-ci affirma qu'il n'y en avait pas. Sa femme représenta au lieutenant le péril auquel il exposait cette centaine de vieillards et de femmes réfugiés s'il engageait le combat dans leur dernier asile. Il était prêt à se retirer, lorsqu'une femme, parlant des Versaillais, s'écria malheureusement : Les voilà! L'officier se tournant alors vers ses hommes, leur cria : A vous autres! et chacun prit un poste de combat dans cette rue. Le docteur sortit de là, où il soignait ses blessés, et s'engagea sur l'honneur à ne pas laisser entrer les Versaillais dans la maison, à la condition que les fédérés n'y resteraient pas. Ceux-ci se retirèrent, bien heureusement, car en même temps les lignards entraient par un autre côté, et il y aurait eu un massacre auquel n'auraient pu échapper les familles des réfugiés.

« Le docteur apprit plus tard, par deux agents de police qui étaient venus prendre des renseignements, que Lisbonne avait été arrêté à Vincennes. Retenu au lit par une blessure, on le gardait à vue. Le docteur écrivit en sa faveur une lettre où il lui rendait ce témoignage qu'il avait permis l'évacuation des maisons destinées au feu. Le docteur fournit également un certificat au sieur Refauvelet, attestant qu'il l'avait fait mettre dans une maison d'aliénés. — Refauvelet et sa femme ont été retenus à Versailles, ainsi que le cordonnier de la rue Bréa et un menuisier, son voisin. Le portier de la maison que les insurgés avaient fait sauter fut fusillé; un autre portier du n° 6, rue Vavin, a été détenu à Versailles. »

« A dix heures, l'hôtel de ville n'était plus qu'un brasier. Le vieil édifice témoin de tant de parjures, où tant de fois le peuple installa des pouvoirs qui se retournèrent contre lui, ne devait pas survivre à son véritable maître. »

En adoptant la manière de voir de M. Lissagaray, il faut convenir qu'il resterait bien peu de maisons debout, si on punissait chacune d'elles des mauvaises actions de ceux qui ont passé sous son toit.

Comme un exemple de l'épouvantable anarchie à laquelle Paris était en proie, M. Lissagaray cite la mort du comte de Beaufort, officier fédéré, massacré par des fédérés, malgré Delescluze et des membres de la Commune. « Il fallut céder pour éviter une mêlée affreuse... Ce fut le signal d'exécutions sans nombre; la défiance et l'irritation croissaient en raison du danger. » (P. 87.) « Malheur à tout individu suspect ou soupçonné de l'être. »

A propos des incendies :

« Nous étions pétrifié et étonné, nous ne comprenions pas la folie incendiaire qui poussait les envahisseurs de Paris à brûler les beaux quartiers qu'ils habitaient et les palais qui étaient leurs apanages, et nous étions loin de supposer alors qu'au mépris de l'évidence on avait accusé les défenseurs de la Commune d'avoir brûlé la capitale, quand il suffisait d'ouvrir les yeux pour voir les bombes versaillaises allumer d'immenses incendies et tout réduire en cendres. » (VÉSINIER, p. 391.) « Les abattoirs, les docks et les entrepôts, comme nous l'avons dit, ont été réduits en cendres par les assiégeants : on estime les pertes à plus de vingt millions. » (P. 400.) Il appelle les soldats (dans une seule page, 401) *démons de l'assassinat*, *scélérats*, *affreux incendiaires*, *misérables*, *bourreaux infernaux*. On jugera par là du ton de l'ouvrage.

LE MASSACRE DES OTAGES.

M. Lissagaray a rassemblé beaucoup d'anecdotes, toutes à l'honneur des communeux et à la honte des troupes nationales. Il les puise en général dans des correspondances, souvent anonymes, adressées à des journaux étrangers par des étrangers. On se doute bien que ces témoignages ne sont pas discutés ; plus l'inculpation est grave, plus il se montre disposé à l'accepter.

Un négociant belge va jusqu'à prétendre que *les soldats versaillais ont attisé eux-mêmes le feu,* pour avoir un prétexte d'accuser et de massacrer les fédérés. Le même historien rapporte l'assassinat de six otages à la Roquette d'après le récit de celui qui avait conduit l'exécution. Il déclare le reproduire *textuellement.* Nous le reproduisons à notre tour, à cause de l'intérêt qui s'attache à la mémoire des victimes :

« Depuis hier nous apprenions à chaque instant de nouvelles fusillades sommaires commises par les Versaillais. Comme beaucoup de gardes de différents bataillons se sont réfugiés ici (mairie du XIe) après la prise de leurs barricades, on a su que le massacre général était le mot d'ordre, et que ni les femmes ni les enfants n'y échappaient. Ce soir, l'exaspération est devenue terrible. Sachant que les otages étaient retenus à la Roquette, les gardes se sont présentés plusieurs fois, menaçant de tout fusiller.

« Muni de pouvoirs, j'allai à la Roquette à sept heures et demie. Devant la porte, je dis aux gardes : Six otages vont être exécutés; qui va former le peloton?

« Un grand nombre se présentèrent. L'un s'avança, et dit avec un geste terrible : « Je venge mon père. — Un autre : Je venge mon frère. — Moi, dit un garde, ils ont fusillé ma femme. » Chacun mettait en avant ses droits à la vengeance. Je pris trente hommes, et j'entrai.

« On m'apporta le registre d'écrou. Darboy, Bonjean, Ducoudray, Allard, Clerc et Jecker, furent choisis; mais Jecker fut en dernier lieu remplacé par Deguerry.

« On les fit descendre de leur cellule. Darboy se disculpait, balbutiant : « Je ne suis pas l'ennemi de la Commune; j'ai fait ce que j'ai pu; j'ai écrit deux fois à Versailles. » Fort effrayé d'abord, il se remit un peu quand la mort lui parut inévitable, au pied du mur. Bonjean ne pouvait se tenir debout : « Qui nous condamne? » a-t-il dit. J'ai répondu : « La justice du peuple! — Oh! celle-là n'est pas la bonne », a-t-il repris d'un tel air, que les hommes ont ri. Je les ai fait taire.

« Arrivés au chemin de ronde, on les a placés contre le mur; Bonjean s'est jeté à terre; un feu de peloton les a tous renversés, sauf Darboy, qui est resté debout avec une blessure à la tête, une main en l'air. Une seconde décharge les a tous foudroyés. Allard

est mort avec un grand courage, Darboy convenablement, le reste assez mal.

« La gorge serrée par l'angoisse, continue M. Lissagaray, nous écoutions ce récit fait d'une voix calme. Quelques-uns d'entre nous se détournèrent, prévoyant avec terreur les conséquences certaines de cet acte de désespoir. »

Bien des épithètes se présentaient à la plume du narrateur pour qualifier l'assassinat des otages : il a appelé acte de *désespoir* l'acte de forcenés qui commettaient lâchement un crime aux conséquences duquel ils espéraient bien échapper, et la plupart y ont échappé en effet.

Ensuite M. Lissagaray revient à la justification de l'incendie de Paris, en invoquant l'exemple d'Athènes, de Saragosse, de Moscou. Il s'écrie : « Qu'es-tu donc, ô patriotisme, sinon de défendre ses lois, ses mœurs et son foyer contre d'autres dieux, d'autres lois, d'autres mœurs, qui veulent nous courber sous leur joug? » Telle est la définition du patriotisme que donnent certaines gens du parti radical. Mettez donc les destinées de la France entre les mains de ces hommes-là! C'est leur prétention cependant de gouverner le pays.

« A une heure du matin, deux officiers entrèrent dans la chambre où se tenait Delescluze et lui apprirent l'exécution des otages. Il écouta, sans cesser d'écrire, le récit qui lui fut fait d'une voix saccadée, et avec un geste terrible, pâlit, mais ne dit rien. Quand les officiers furent partis, il se retourna vers l'ami qui travaillait à côté de lui, et cachant sa tête dans ses mains : « Quelle guerre! dit-il, quelle guerre! »

Puis il se promena avec agitation, et tout à coup, comme dominant ses pensées, il s'écria brusquement : « Nous aussi, nous saurons mourir. » (Lissagaray, p. 104.)

On a dit que l'insurrection du 18 mars avait eu pour chefs des *fruits secs*. Delescluze était un *fruit sec*. Il avait été le camarade d'un de nos amis, qui l'avait beaucoup connu chez l'avoué où il travaillait en 1830 et 1832. Il n'était pas bachelier; n'ayant pu faire son droit et se trouvant sans fortune, Delescluze était un fourvoyé, un enfant perdu. Des fonctions de

premier clerc, il ne retirait tout au plus que 1,500 à 1,800 fr., c'est-à-dire des ressources insuffisantes. Il y suppléa en faisant à la caisse du patron, chez Denormandie et dans une autre étude, de petits emprunts qu'il comptait certainement rembourser, mais dont la constatation le fit congédier. De là, peut-être, le principe de la haine qu'il voua à la société. Il donna à corps perdu dans toutes les conspirations. Beau-frère de Bergeron, il le sauva d'une condamnation en l'aidant à prouver un alibi, dans le procès intenté à l'occasion de l'attentat commis contre la vie du roi Louis-Philippe.

Delescluze avait auprès de lui un ancien garçon de bureau du *Réveil*, qui lui était entièrement dévoué et qui avait pris le parti de coucher en travers de la porte de la chambre où le délégué à la guerre passait la nuit. « Fialin, lui dit Delescluze deux jours avant l'entrée des troupes, vous êtes un honnête homme; je ne veux pas que vous restiez avec nous, allez-vous-en. » Et Fialin, malgré son insistance, dut s'en aller.

25 MAI.

Depuis la retraite de Rossel, M. Delescluze était devenu le principal personnage de la Commune. Il faisait tout, même la guerre dont il avait été chargé : « Les angoisses de ses derniers jours, dit M. Lissagaray, avaient brisé sa santé. Depuis le mois d'avril, sa voix avait entièrement disparu. Usé, cassé, blanchi, moribond, le regard et le cœur étaient seuls vivants chez lui. »

Voici en quels termes l'auteur des *Huit journées de mai derrière les barricades* raconte la mort du plus grand coupable de la Commune :

« A cinquante mètres de la barricade du Château-d'Eau, celle à laquelle Vermorel venait d'être mortellement blessé, les gardes qui l'accompagnaient s'effacèrent précipitamment, car les balles et les obus pleuvaient à l'entrée du boulevard.

« Delescluze, lui, continua de marcher. La scène est là, gravée à tout jamais dans notre mémoire. Le soleil se couchait. Delescluze, sans regarder s'il était suivi, s'avançait du même pas. Nous le voyions

distinctement à cent mètres, le seul être humain sur le boulevard. Arrivé à la barricade, il obliqua à gauche et gravit les pavés. Pour la dernière fois sa face austère, encadrée dans sa barbe blanche, nous apparut tournée vers la mort. Tout à coup il disparut; il venait de tomber comme foudroyé sur la place du Château-d'Eau... Ce fut sa récompense de mourir pour la Révolution, les mains libres, au soleil, à son heure, sans être affligé par la main du bourreau. » (P. 116 et 118.)

On ne peut disputer des goûts. M. Lissagaray aurait pu partager la récompense, qu'il trouve si belle, du dévouement de Delescluze à la cause de la Révolution, en l'accompagnant jusqu'à la barricade. Au fond, qu'y a-t-il dans l'acte de Delescluze, s'il est historique? Simplement le suicide de l'homme qui n'a rien à attendre ni dans ce monde ni dans l'autre, et qui s'anéantit dans le cataclysme dont il est l'auteur. Le mot que lui attribue Lissagaray au moment où il apprend le massacre des otages : *Ah! quelle guerre!* ferait croire qu'il a éprouvé des remords et des regrets, et qu'il a offert sa vie en expiation de ses propres crimes et des crimes commis par les furieux qu'il avait égarés.

27 MAI.

Samedi. — M. Lissagaray raconte des épisodes atroces, qu'il emprunte aux récits des correspondants des journaux étrangers, entre autres celui-ci :

« Je vis fusiller environ soixante hommes à la même place et en même temps que les femmes (à l'intersection des boulevards Voltaire et Richard Lenoir). Un petit incident touchant qui m'accabla entièrement frappa mes regards. Tandis que Paris brûlait au milieu de la nuit, que le canon grondait et que la mousqueterie petillait, une pauvre femme se débattait dans une charrette et sanglotait amèrement. Je lui offris un verre de vin et un morceau de pain; elle refusa, en disant : « Pour le peu de temps que j'ai à vivre, cela n'en vaut pas la peine. »

« Une grande rumeur suivit de notre côté de la barricade, et je vis la pauvre femme saisie par quatre troupiers qui la dépouillaient rapidement de ses vêtements. J'entendis la voix impérieuse de l'of-

ficier commandant qui interrogeait la femme, disant : « Vous avez tué deux de mes hommes. » La femme se mit à rire ironiquement et répondit d'un ton rude : « Puisse Dieu me punir pour n'en avoir pas tué plus ! J'avais deux fils à Issy; ils ont été tués tous deux; et deux à Neuilly qui ont subi le même sort; mon mari est mort à cette barricade, et maintenant faites de moi ce que vous voudrez. » Je n'en entendis pas davantage; je m'esquivai rapidement, mais pas assez vite pour ne pas entendre le commandement de : « Feu ! » qui m'apprit que tout était fini. »

On pourrait remplir un volume de ces récits dramatiques. Inspireraient-ils de l'admiration pour les insurgés? Nullement. Cette femme, par exemple, était une folle furieuse, égarée par la douleur. Condamnent-ils la conduite de la troupe? Hélas, non! car si on eût gracié cette folle, elle eût profité de la liberté qu'on lui eût laissée pour tuer d'autres soldats. Ils ne peuvent avoir qu'un effet : faire détester les auteurs de la guerre civile, les misérables qui ont conduit une nation jadis généreuse à de telles horreurs. On se souvient d'une certaine *Histoire de France* du Père Loriquet, dans laquelle l'auteur, travestissant odieusement les derniers efforts de la France vaincue à Waterloo, représentait les restes de la vieille garde achevant de s'entre-détruire sous les yeux des ennemis épouvantés de la rage de ces forcenés. Ce récit était un mensonge abominable, le rêve d'un cerveau en délire; mais il nous était réservé d'en faire une réalité, et d'en donner au monde le spectacle en 1871, après des désastres plus grands que Waterloo, — et grâce à la Commune!

M. Lissagaray cite des méprises infiniment regrettables. Un mercier du Gros-Caillou, nommé Constant, pris pour Billioray, est fusillé. « Et une foule d'individus, qui jamais de leur vie n'avaient vu le membre de la Commune, hurlaient plus fort que les autres : C'est Billioray! » On contraint l'officier à ordonner l'exécution. Même erreur pour un faux Vallès, un faux Lefrançais, et d'autres. Varlin, le vrai cette fois, condamné à mourir, est promené comme l'avait été Bailly, avec un

courage égal, quoique mis au service d'une mauvaise cause, pendant plus d'une heure, au milieu des huées et des injures, ayant qu'on se décide à le fusiller. Une voix avait crié : *Il faut le promener encore ; il est trop tôt.* Elle fut obéie. « Le triste cortége se remit en marche, suivi de près de deux mille femmes, dont la moitié appartenaient à la population de Montmartre. » Voyons-nous, dans les détails que nous donne M. Lissagaray, autre chose que des preuves de la stupidité populaire? Ces hommes de Montmartre et d'autres quartiers auxquels il faut le sang de Billioray, le sang de Lefrançais, le sang de Varlin, « la personnalité la plus remarquable de la Commune », dit M. Lissagaray, sont les mêmes qui avaient salué de leurs acclamations les auteurs de l'insurrection; c'est cette foule fantasque, enthousiaste, féroce un jour contre le gendarme et le prêtre, un autre jour contre le fédéré, dont on proclame la majesté infaillible en se prosternant devant le suffrage universel, que l'on méprise et que l'on flatte, que l'on redoute et que l'on caresse, et à laquelle sont remises en définitive, par l'institution actuelle du suffrage universel, les destinées de la France.

Les prisonniers étaient généralement respectés à Paris; mais à Versailles on allait au-devant d'eux pour les accabler d'outrages, et parfois de mauvais traitements. Ce sont toujours ceux qui ont le moins souffert qui sont les plus impitoyables. « En voyant comme volaient les injures, les ricanements, etc. », disait l'*Indépendance belge,* « je ne pouvais m'empêcher de penser que si quelqu'un s'en fût permis autant quand il y a quatre mois passaient dans une de nos villes des prisonniers prussiens, il n'y aurait eu qu'un cri de réprobation dans la foule. » L'observation est fondée, et elle fait sentir combien terribles sont les guerres civiles. La fureur des inimitiés entre citoyens du même pays dépasse toujours celle qui peut animer l'un contre l'autre des peuples étrangers. Mais à qui la faute? et combien elle est coupable cette Commune d'avoir transformé en haines féroces, en inimitiés sanguinaires, chez des fils de la même patrie, le ressentiment légitime produit par les victoires et les excès des armées allemandes! Après la capitulation de

Paris, il n'y a eu en France qu'un sentiment tourné contre l'ennemi commun; après l'insurrection, on a presque oublié cet ennemi, et on n'a plus pensé qu'à la Commune. Celle-ci est devenue l'épouvantail de la bourgeoisie riche; son retour, son triomphe, préoccupent plus les intérêts alarmés que le retour, le triomphe des troupes étrangères; et l'Allemagne trouve dans l'impuissance où nous sommes de la haïr comme elle devrait l'être, un triomphe plus sûr et plus durable que Sedan!

28 MAI.

LE JOURNAL DES SEPT JOURS DE COMBAT.

Pour suppléer à l'absence des rapports de police, nous demandons la permission de recourir à notre journal personnel, qui donnera une idée des impressions d'un habitant de Paris pendant cette guerre affreuse, et du spectacle qui s'offrait à ses yeux.

Lundi. — « Je me suis levé tard, ayant mal dormi. La nuit avait été épouvantable; on eût dit que la fusillade était à ma porte, que les pièces d'artillerie étaient dans ma rue. Je me trouvais placé entre l'Arc de triomphe, sur lequel on établissait une batterie, et la place d'Eylau, qui était déjà pourvue de canons, de mortiers, d'obusiers, et protégée par des ouvrages en terre. Chaque nuit j'écoutais le furieux échange des projectiles, j'attendais l'entrée des troupes, et comme elles n'arrivaient pas, brisé de fatigue et d'émotions, le matin je m'endormais et goûtais ainsi un peu de repos. — Ce jour-là on m'apprit la grande nouvelle. Quelle émotion! On ressent ces satisfactions profondes, ces joies immenses, deux ou trois fois dans sa vie. — Voici la troupe; elle s'avance lentement; les soldats silencieux paraissent harassés; les officiers, d'un œil inquiet, observent les curieux. Il n'y a rien de tendre, il s'en faut, dans un rapprochement si désiré. Évidemment, l'armée procède par une défiance absolue. A-t-elle tort? Ce matin, un détachement traversait la rue Lauriston, un garde national isolé tire sur l'officier qui le commandait; l'officier marche droit à lui: « Ren-

dez-vous, lui dit-il. — Je ne me rendrai pas », lui répond le fédéré. L'officier lui brûle la cervelle d'un coup de revolver. On est venu me chercher pour que je fisse enlever le corps par l'ambulance militaire. L'officier n'a fait que son devoir : mais que penser de ce fédéré, homme de condition moyenne? Comment expliquer son agression insensée et sa réponse?... J'aborde un commandant d'artillerie ; il cherche un emplacement pour établir une batterie qui réponde aux pièces de la barricade Saint-Florentin. « Vous n'attaquez donc pas ce quartier aujourd'hui? me risquai-je à lui dire. — Non, demain. — Ah! quel malheur! — Pourquoi? — Parce que rien n'est sérieusement préparé, et qu'après une nuit, demain, tout sera prêt pour la défense. »

Les arrestations commencent, les langues se délient, et plus d'un, pour faire oublier ses sympathies communardes de la veille, commence par dénoncer le voisin. J'invite à déjeuner le capitaine C..., jeune officier très-distingué, qui a pris une part active à la guerre allemande et à la guerre civile. Quels tristes détails sur les actes de férocité de cette dernière lutte! Beaucoup de blessés fédérés meurent d'alcoolisme. On ne les panse qu'après les soldats ; c'est l'usage à la guerre. Malheur au garde national armé d'un chassepot qui tombe aux mains d'un des troupiers qui ont été renvoyés de Paris après avoir été désarmés ; il est impitoyablement fusillé. En général, les fédérés se battent avec courage, mais ils n'ont ni persévérance, ni discipline, ni cette patience dans la privation, cette résignation dans la souffrance, cette ténacité dans les efforts qui constituent la vertu militaire et font le soldat digne de ce nom. Le soldat va au feu stoïquement. Le fédéré, le chef surtout, y allait aussi, mais avec une cuirasse sous son uniforme. Le fort de (Issy, je crois) est pris. Un officier va droit au commandant, un homme de grande taille et très-gros. « Rendez-vous! — Un commandant de la Commune ne se rend pas! » répond fièrement celui-ci. Il est passé au fil de l'épée. On l'a trouvé pourvu d'une cuirasse, comme celles qu'on fabriquait pendant le siége, avec des feuilles de papier superposées.

L'incendie des Tuileries commence et prend immédiatement

des proportions immenses. De notre quartier on dirait que tout Paris brûle.

Mercredi. — Je suis les troupes dans leur mouvement sur la rive gauche, marchant derrière elles. Je passe devant les dépendances du ministère de la guerre qui sont en feu, rue Saint-Dominique. Un des hommes qui avaient allumé l'incendie n'a pu se retirer à temps, et, atteint par les flammes, il est resté là, sous un caisson, à moitié carbonisé. Les balles sifflent, les obus passent par-dessus nos têtes; les soldats, collés contre les murs, se glissent vers l'endroit qui est le foyer de la résistance.

Jeudi. — Jamais homme ne verra deux fois ce spectacle. — J'ai parcouru la rue de Rivoli dans toute sa longueur. A côté de moi, le long de la route, brûlaient les Finances, la rue Royale, les Tuileries, je ne sais combien de maisons de la rue de Rivoli. Le temps est superbe, la chaleur accablante. De distance en distance il y a des barricades, et, auprès de leurs débris, des tas de cadavres. — Au milieu de ces flammes, de ces canonnades, de cet air chargé de poudre, sous l'impression de l'indignation et de l'irritation qu'inspirent les auteurs de tant de crimes, il s'opère dans l'homme une transformation complète. On regarde avec une sorte de satisfaction cruelle la face, jaune comme de la cire, des cadavres que le chassepot a frappés, et on maudit ces morts au nom des tueries et des victimes qui vous entourent. On voudrait courir au feu, partager le péril du soldat, et arriver avant lui jusqu'aux monstres qui ont déshonoré la patrie, à l'heure où le canon prussien venait de la coucher par terre, toute sanglante. Vous vous sentez des rages de tigre; il vous semble que la sensibilité est anéantie. Elle est au contraire surexcitée. Je l'ai bien éprouvé. En revenant le soir vers les Champs-Élysées, après avoir fait la chaîne toute la journée auprès de l'Hôtel de ville, je rencontrai dans la rue Saint-Honoré une longue file de prisonniers que des soldats conduisaient à l'état-major. Il y avait là des femmes vraiment hideuses. Des hommes marchaient, les uns, la tête haute et droite, les autres, l'air sombre et terrible, d'autres, consternés; il y avait aussi des jeunes filles et des enfants. Un homme tenait par la main ses deux garçons; une petite fille de six ou

sept ans était suspendue à son cou. La foule hurlait autour de la bande dont il faisait partie : « *A mort, à mort! à mort les pétroleuses! à mort les assassins! N'allez pas plus loin*, criait-elle aux soldats, *fusillez-les tous ici!* » Et à la fureur qui brillait dans les yeux, il semblait qu'à la première halte elle eût déchiré de ses dents et de ses ongles les misérables qu'on conduisait. — La petite fille regardait cette foule irritée; ses grands yeux noirs avaient une expression indéfinissable d'étonnement, d'épouvante et de tristesse, et plus elle avait peur, plus elle serrait de ses tendres petites mains le cou de son père. Son regard, en errant vaguement, sembla s'arrêter un instant sur moi. Je n'y pus tenir. Je courus à l'homme qui s'était enveloppé de la douce créature comme d'une protection contre la mort qu'il méritait peut-être, et je lui dis d'une voix suppliante : « Donnez-moi votre fille, je vous la rendrai. — Je suis innocent, répondit-il, je ne sais pourquoi on m'a arrêté! » — Dans le même temps, les soldats nous séparèrent violemment. J'avais cédé à un mouvement insensé, ma proposition était absurde, mais que j'en aurais supporté avec joie toutes les conséquences, si elle eût été acceptée!

La philosophie à tirer de cela, c'est qu'aucune éloquence n'égale le regard ému de l'enfant, et que c'est la seule à laquelle il serait pardonné de désarmer le juge en présence même du crime.

Jeudi. — Supposez-vous bien loin d'un champ de bataille : vous dissertez avec trois personnes sur la distance qui vous sépare des combattants, sur le plus ou moins de chances de durée de la lutte, quand tout à coup un obus, que vous n'aviez ni vu ni entendu, passe à six pouces au-dessus de votre tête, éclate à dix pas de vous, avec un bruit à faire croire qu'une maison tout entière a sauté. C'est ce qui m'est arrivé aujourd'hui près de l'École militaire. L'obus s'est perdu dans un chantier, bouleversant les planches et les piles de bois. Au moment où je m'assurais que j'étais vivant et sain et sauf, mes trois compagnons, dont un officier supérieur en retraite, ayant fait sans doute la même découverte sur eux-mêmes, avaient disparu. Où, par où, comment, je ne sais. Aucun

n'a tourné la tête pour voir ce qu'était devenu son voisin.

— Le soir, je vais rue Vavin, pour m'assurer qu'une de mes parentes n'avait pas souffert. A mon retour, je suis arrêté par deux gardes nationaux munis du brassard tricolore, lesquels, après avoir paru disposés à me mener au poste, se décident à me reconduire chez moi. Je trouve singulier d'avoir joui de ma liberté pendant la Commune, et d'être menacé de la perdre aussitôt que le gouvernement régulier a repris possession de la capitale de la nation. L'horizon est embrasé, et les lueurs de l'incendie des Magasins généraux de la Villette se reflètent dans les nuages, qui offrent le même aspect que pendant la récente aurore boréale. Le Paris du siége était fou de gaieté en comparaison de celui-ci, dont rien ne saurait égaler la sinistre torpeur.

Samedi. — Le canon se fait entendre encore dans le lointain, dans la direction de la Villette et du Père-Lachaise. Les coups se succèdent irrégulièrement, tantôt lentement, tantôt précipités et comme furieux! La pluie qui a commencé, fine et légère, dans la nuit de jeudi à vendredi, qui s'était arrêtée vendredi à trois heures, reprend samedi avec force. C'est le premier signe de pitié que Dieu nous ait donné depuis longtemps. Les cœurs se détendent, peut-être pour la miséricorde!

Dimanche. — On a encore entendu le son, plus affaibli, plus lointain, du canon, jusqu'à midi; puis, rien. La sédition est terminée : la France est redevenue maîtresse d'elle-même. L'œuvre de la justice va commencer. Parmi les coupables, beaucoup des plus braves et les moins mauvais peut-être se sont fait tuer; les maladroits ont été par longues bandes dirigés sur Versailles, et les plus scélérats sont déjà en lieu sûr. Il n'y a rien à dire de ceux auxquels le chassepot a donné une mort sans douleur, rapide comme l'éclair qui accompagne la foudre. Les frères et amis leur décerneront la palme du martyre, comme ils l'ont décernée à leurs prédécesseurs de juin 1848, qui, eux, au moins, n'avaient rien détruit, rien brûlé. — Oui, il y a eu des martyrs, mais nous ne les trouverons point dans les rangs de ces ennemis de la France et de tout ordre social. Ce sont les soldats et les officiers de notre armée morts au champ d'honneur.

Ce grand mot de devoir n'a jamais trouvé plus juste application qu'en cette circonstance. Est-ce qu'il n'était pas prolétaire, comme les communeux, cet humble et glorieux soldat qui marchait résolûment au feu et abordait les barricades à la baïonnette? Pauvre, il défendait, au péril de sa vie, ces palais que d'autres pauvres voulaient incendier; il répandait son sang pour assurer le rètour de l'ordre et le respect de la propriété, lui qui n'a jamais possédé d'autre terre que celle que la charité publique a prêtée à son corps pendant le temps nécessaire pour qu'il y pourrisse. Pourquoi donc combat-il? pourquoi meurt-il ainsi? Parce qu'il fait son devoir, parce que ce devoir, il le comprend cette fois, il en a entrevu la grandeur, l'héroïsme, l'utilité; et ce n'est pas, comme je l'ai entendu dire en ce temps même, parce qu'il touche une solde de cinq sous par jour!... Il est vrai que la France donne bien davantage à des gens qui n'aiment d'elle que l'argent qu'ils en reçoivent.

Mercredi dernier, descendant le matin les Champs-Élysées dans la direction de la place de la Concorde, je remarquai à ma gauche, le long d'un massif de fleurs, une petite croix formée de deux baguettes liées l'une sur l'autre, et qui était surmontée d'une grossière couronne de feuillage. A côté de cette croix, deux campagnards, homme et femme, étaient agenouillés et priaient. On avait mis là, provisoirement, le corps d'un officier tué en marchant contre la barricade artistique du citoyen Gaillard. Pas d'honneurs, pas d'assistants, pas de famille : la prière de deux passants pour acquitter l'immensité de la dette sociale envers le mort; — telle est la récompense, telle est la fin du soldat.

Ah! s'il est permis de supposer que les âmes affranchies par la mort montent vers Dieu pour lui demander un dédommagement des douleurs de cette vie, implorant les unes le repos éternel, les autres l'activité périlleuse d'une existence nouvelle, la prière du pauvre soldat est écoutée avec la même divine bienveillance que celle du martyr chrétien, car ce sont deux héros, l'un de la foi, l'autre du devoir.

LE FONDS SOCIAL BOURGEOIS

Voici plus de deux années écoulées depuis que se sont accomplis les événements auxquels se rattachent les documents que nous avons rassemblés dans cet ouvrage. Quelle suite ils ont eue, quelle influence ils ont exercée sur l'esprit public, sur la conduite et les dispositions des partis, le temps a répondu à cette question.

A peine l'insurrection venait-elle d'être étouffée dans le sang, qu'on parlait d'arrêter l'action de la justice, de rouvrir les portes de Paris aux anciens fédérés, et que le *nombre* saluait de près de cent mille suffrages celui qui avait pris pour programme politique le mot *amnistie*. Moins de deux ans après, le programme triomphait aux élections de Paris, dans l'élection de M. Barodet.

L'échec brillant de M. Victor Hugo en 1872, le triomphe complet de M. Barodet en 1873, sont les deux limites qui marquent l'étendue du terrain conquis par le parti sympathique à la Commune, ou plutôt les progrès de son audace : en 1873, il a osé faire ce qu'il n'osait en 1872, sous le coup d'une défaite terrible encore récente.

La Commune est en train de devenir légende : elle a ses apologistes, elle aura ses admirateurs. Encadrée dans l'incendie et dans une sanglante guerre civile, elle a un grandiose sinistre et mystérieux.

On la justifie déjà de ses crimes les plus affreux. Elle est innocente de l'assassinat des otages qui a été commis en dehors d'elle, sans sa participation, aussi bien que le meurtre de Lecomte et de Clément Thomas ; innocente des incendies et des pillages ! Elle n'avait que de bonnes intentions !

« Pendant la Commune, je ne payais pas de loyer, dit l'un. — Et moi, dit un autre, je reprenais au Mont-de-piété ce que

j'y avais mis en gage, sans qu'on eût rien à me réclamer. — Quel temps! ajoute un troisième, les *réacs* n'étaient pas fiers; et les propriétaires donc! — Chacun jouait au bouchon toute la journée et vivait bien, observe un quatrième. On faisait à peu près ce qu'on voulait, et on ne malmenait personne, à moins qu'on n'eût affaire à une mauvaise tête. Ah! sans ces maudits Versaillais, nous aurions été parfaitement heureux! »

Un gouvernement dont on peut dire, en bas lieu, tout ce bien, ne manquera jamais de partisans. Le lointain le dégagera des horreurs de la réalité, et il apparaîtra comme l'idéal d'une société organisée au point de vue des intérêts populaires.

Ne nous faisons, ni les uns ni les autres, aucune illusion à cet égard. Ce que nous démontrerons n'arrivera pas aux yeux qui ne veulent pas voir, ce que nous raconterons ne parviendra pas aux oreilles qui ne veulent point entendre.

Portons donc nos efforts d'un autre côté, et adressons-nous aux hommes qui peuvent se servir de leurs yeux et de leurs oreilles et desquels sont venus, en définitive, tout le bien et tout le mal qui se disputent sous nos yeux la domination de la société française.

Le *nombre,* lorsqu'on lui reproche les désordres des derniers temps, est, en effet, en droit de répondre :

« Si les erreurs que je commets compromettent l'existence et la prospérité de la patrie, la responsabilité remonte à ceux qui, connaissant mon incapacité, m'ont investi de la toute-puissance politique que je ne songeais pas à réclamer et à exercer. Je la possède, puisqu'ils me l'ont donnée, et je la garderai, dans le but de substituer le prolétariat à la bourgeoisie. La Commune a été une tentative : elle était violente et elle a échoué. Lorsque le nombre a le suffrage universel, la violence est de sa part une faute, puisqu'il est certain d'arriver légalement et pacifiquement à la réalisation de ses espérances. »

La bourgeoisie est menacée dans la jouissance de ses avantages sociaux et dans sa fortune. Elle se trouve aujourd'hui surabondamment avertie. Comment préviendra-t-elle le retour de la Commune? Comment luttera-t-elle contre les prétentions de ses ennemis? Par la force, sans doute : mais la force ne donne

jamais que des victoires incomplètes et ne désarme pas l'adversaire. Il n'y a qu'un moyen qui soit bon et vraiment efficace : c'est de se montrer de plus en plus digne de la prépondérance sociale dont on se trouve en possession et qu'on entend conserver et affermir. La bourgeoisie a beaucoup à faire de ce côté. Si elle veut se rendre compte de l'urgence et de l'étendue de la tâche de purification morale qu'elle doit entreprendre sur elle-même, elle procédera d'abord à un examen de conscience. C'est pour l'aider à faire cet examen que nous nous risquons à publier ici ces fragments critiques d'une étude[1] sur *le fonds social bourgeois*.

L'étendue des devoirs que chacun est appelé à remplir dans la société, doit avoir pour mesure l'étendue des jouissances que cette société lui procure et l'intérêt qu'il a à sa conservation et à sa prospérité.

Il n'y a pas de principe, il nous semble, moins contestable : cependant, où sont ceux qui y conforment leur conduite?

Qui a porté au prestige de la richesse, par une mauvaise manière de l'acquérir et une manière aussi mauvaise de l'employer, les plus graves atteintes?

Qui a donné l'exemple du mépris des lois, des croyances, des principes sur lesquels repose l'ordre dans le genre humain?

Qui a semé partout et à pleines mains le scandale sous toutes ses formes : — scandales de mœurs, — scandales de doctrines, — scandales de fortune, — scandales de conduite?

Ce n'est pas le peuple! Le mal est descendu vers lui, apportant la contagion du vice et le mépris des supériorités sociales, compromises, avilies par leurs propres fautes.

Le résidu de la civilisation est fait de ces infiltrations fangeuses qui viennent des hauteurs de la bourgeoisie. Ce sont elles qui ont traversé les masses populaires et sont allées s'accumuler dans le *fonds social de la Commune*.

Lorsqu'on a versé dans un vase rempli par un corps spongieux un liquide impur, que fait-on pour en neutraliser l'action

[1] Le travail que nous avons entrepris aura pour titre : *De l'abaissement des caractères et du scandale des fortunes.*

ou en purifier la nature? On verse un autre liquide, lequel parcourt toute l'étendue du corps spongieux et va concentrer son action sur le fond du vase.

De même dans la société. Pour améliorer les couches inférieures, qu'on commence par purifier les régions supérieures et les classes moyennes intermédiaires.

Et d'abord, que le scandale soit combattu résolûment! Qu'il ne s'étale pas dans son impunité ou dans son triomphe, avec la connivence d'une autorité sans force, d'une magistrature sans courage, d'une conscience publique sans dignité et sans principes.

Car les mauvais exemples sont comme les pierres qui tombent du ciel : ils obéissent aux lois de la gravitation, et plus la distance parcourue est grande, plus le point de départ est élevé, plus aussi sont redoutables les ravages produits par leur chute dans les couches inférieures.

Si vous vous êtes trouvé à Venise en temps de carnaval, vous avez couru en gondole la nuit à travers les canaux, à la lueur des torches.

Les palais entrevus comme des apparitions féeriques sur les deux rivages du Grand Canal, le concert des voix et des instruments, ces gondoles noires chargées de gens travestis qui glissent autour de vous avec la rapidité de la flèche; ces lumières roses, vertes, jaunes, bleues, qui circulent, montent, s'abaissent comme des feux follets, font un spectacle unique au monde. Où est le ressort de cette activité? D'où vient ce mouvement? Que portent ces barques? qui les dirige?... Cependant la rame du gondolier parfois effleure l'eau sombre et le plus souvent cherche un point d'appui dans sa profondeur : alors un épais limon s'élève à sa surface, des odeurs infectes sortent de la lagune; on y est tellement habitué qu'on y fait à peine attention; les moustiques bourdonnent dans cette atmosphère qui leur a donné naissance et qui les enivre. Ils vous suivent dans les miasmes fétides qu'emporte la gondole, ils dansent avec Pierrot et Arlequin, ils mordent Colombine au visage... Eh bien, Ve-

nise en carnaval est une image de notre civilisation : cette reine de l'Adriatique parée de splendeur est assise sur un lit de boue, sur toutes les pourritures animales et végétales que les canaux recouvrent depuis douze cents ans. C'est le fonds social qu'il faut se garder d'agiter sous peine de la peste.

Si Venise devait vivre et non point achever de mourir, elle draguerait ses canaux. Faisons ce qu'elle ne fait pas. Purifions les bas-fonds, répandons la lumière et l'instruction au-dessous de nous, et par l'irrésistible courant des bons exemples et des bonnes actions, emportons vers la haute mer les boues séculaires.

On ne doit au peuple que la reconnaissance des droits qu'il peut exercer avec l'intelligence des devoirs qui y sont attachés; mais on lui doit tout ce qui peut l'élever à l'intelligence de ces devoirs et à l'exercice légitime et rationnel de ces droits.

Établissons les deux degrés dans le suffrage universel et élevons au triple de ce qu'il est aujourd'hui le budget de l'instruction primaire; par là, nous protégerons l'existence et nous acquitterons la dette de la société.

La première réforme sera donc celle de l'éducation publique, honteusement insuffisante dans les écoles, mauvaise dans les colléges. Le peuple ne sait pas lire et le bourgeois n'a appris le plus souvent qu'une chose au collége, c'est à détester le travail. La règle de l'éducation et de la société entière doit être la discipline. Le cri du capitaine sur le navire en détresse : *Chacun aux pompes!* doit retentir dans la France en décadence : *Chacun à son devoir!* Le clergé se pénétrera beaucoup plus qu'il ne l'est de l'esprit de charité; il est trop près des riches, il se rapprochera des pauvres au milieu desquels il doit vivre. Loin de souhaiter la réduction du nombre de ses établissements d'instruction, nous voudrions les voir se multiplier, parce que le clergé est le grand agent de la discipline morale qui enlève au joug de la discipline coërcitive tout ce qu'elle conquiert.

Aucune tâche n'est plus digne des efforts et de l'ambition de l'homme que d'élever son semblable.

La bourgeoisie a tout, et, pour l'heure, elle peut tout, par la magistrature, l'armée, le corps enseignant, l'administration, qui sont comme des rameaux sortis de son tronc. Elle ne se transformera pas soudainement, il restera en elle mille façons de langage et de tenue qui trahiront des habitudes d'autrefois et des goûts qu'on entretient secrètement; mais elle peut mettre plus de correction dans sa vie, plus de réserve dans ses plaisirs. La littérature et les arts frivoles qui épient ses goûts et ses fantaisies, nous apprendront dans quelle mesure elle s'amende. Nous verrons aussi ce que vaudra la magistrature, le corps où se quintessencie la moralité d'un pays; c'est à elle de relever le prestige de la propriété en échenillant et en gaulant cette foule d'entreprises industrielles où se sont retirés tous les parasites malfaisants qui vivent de la substance du peuple. Dans ce rôle tutélaire que les faibles attendent d'elle, elle reprendra sa force et sa majesté, surtout si on l'affranchit d'une dépendance excessive, de la nécessité de plaire aux hommes en place pour obtenir d'eux une amélioration absolument nécessaire des conditions de la vie matérielle. Par l'éducation, par le service militaire, par le retour à la discipline, à la moralité, à la décence publique, avec l'aide de la magistrature, la bourgeoisie peut préparer des générations nouvelles, et, en quelque sorte, un peuple nouveau. Le voudra-t-elle? l'essayera-t-elle?

Prenons pour expression de la bourgeoisie, le gouvernement, la Chambre. Ont-ils bien compris cette nation, ont-ils donné à son âme ces satisfactions qui sont les consolations des grandes douleurs? Car il y a, dans l'homme, une conscience dont les droits valent ceux de l'estomac, un besoin de justice, de vérité, qui est le témoignage même de sa valeur morale. Qu'a-t-on fait? On a ordonné des enquêtes sur le 4 septembre, sur le Gouvernement de la défense nationale, sur le 18 mars, sur

les marchés : mais sur la conduite des auteurs de la guerre, sur le CRIME au moyen duquel on a trompé les pouvoirs publics, égaré la bonne foi des mandataires de la nation, rendu inévitable une guerre désastreuse et tous les maux, toutes les hontes, y compris la Commune, qui en sont sortis; quels éclaircissements justificatifs a-t-on produits? Il y a dans cette négligence apparente, dans cette impunité accordée jusqu'ici aux auteurs du plus grand des forfaits, un mystère que le temps éclaircira sans doute, et qui, jusqu'au jour où la lumière sera faite enfin, réserve à l'*inconnu* un prestige, une tâche glorieuse, le rôle de *justicier*. Ah! on ignore sûrement avec quelle impatience ils l'attendent, cette justice, ceux qui se sentent amoindris dans leur orgueil national depuis Sedan, ceux à qui l'épaulette et l'épée sont devenues lourdes à porter, j'en connais! Et ceux qui pleurent!...

Les sorties violentes de quelques membres de la majorité bourgeoise de la Chambre, à l'occasion des rapports sur les marchés, ces condamnations flétrissantes des erreurs du Gouvernement de la défense nationale, ne se sont pas toujours produites fort à propos. Plus d'une fois elles se sont attaquées même aux entraînements généreux de la passion patriotique, qui n'est plus chez nous la passion dominante. Tel ordre a coûté la vie à tant d'hommes, telles instructions ont eu telles conséquences! Mon Dieu! on peut au fond avoir raison cent fois; mais où conduisent ces récriminations? Où irions-nous si chaque père qui a perdu son fils demandait compte du plus ou moins d'utilité du sacrifice qu'on lui a imposé? Dans cette guerre fatale, dites-nous quelle bataille a été utile, quelle mort aurait été nécessaire, sauf la mort des misérables qui en ont été les auteurs? Prenons garde de venir en aide aux défaillances du patriotisme et à ses dispositions à marchander ses sacrifices. Que le souvenir des folles expéditions de l'Empire, entre autres celle du Mexique, nous rende réservés sur ce point.

On est allé plus loin : on a justifié les villes qui se sont ouvertes, on a condamné les villes qui se sont armées et qui ont

résisté. « Résistance *malheureuse*, a-t-on dit ! car elle a eu pour résultat la mort des combattants et la destruction de la ville ! » Ces mots-là, voyez-vous, les gens du peuple les sentent autrement que les bourgeois. Ils y trouvent la justification des mères qui disaient à leur fils : « Au premier engagement, jette-toi par terre et fais-toi faire prisonnier » ; — des mobiles qui arrachaient des wagons les amputés, les jetaient sur les talus de chemin de fer et prenaient leur place pour fuir plus vite : ces mots-là approuvent toutes les lâchetés. En exploitant l'indignation qu'ils inspirent, une *Commune* trouve l'occasion d'écrire un programme !...

Dans tous les temps, chez tous les peuples, dans toutes les langues, on a appelé *héroïsme* l'élan spontané qui entraîne l'homme à l'oubli de ses intérêts personnels et au sacrifice de sa vie, pour obéir à un sentiment de solidarité patriotique ou sociale.

Et nous, Français de 1873, nous referions la langue de l'humanité ! Léonidas aux Thermopyles serait un sot, car pouvait-il repousser, avec un ou deux milliers d'hommes, l'armée presque innombrable de Xerxès ? Tout sacrifice devrait masquer un calcul usuraire ; toute partie ne devrait s'engager et se jouer qu'avec la certitude du succès. Mais si les hommes qui ont passé sur la scène de ce monde avant nous avaient raisonné de la sorte, quel est le peuple moderne qui jouirait aujourd'hui de son indépendance ? Est-ce que l'affranchissement de chacun d'eux n'a pas toujours été le résultat d'une première tentative *folle* aux yeux de celui qui comparera les forces de la rébellion aux forces de l'oppression ? Si toutes les villes françaises qu'a traversées l'invasion allemande lui avaient opposé la résistance qu'elle a rencontrée à Châteaudun et qui lui a coûté deux mille hommes, est-il douteux que l'armée allemande ne se fût trouvée réduite, avant de parvenir au cœur de la France, à la vingtième partie de son effectif ?...

Supposez qu'au sortir de votre logis vous rencontriez dans le vestibule de votre maison et plus loin, bordant les deux côtés de la voie publique, des gens de bonne mine, les uns le dos courbé devant vous, les autres à genoux, l'encensoir à la main, et tous criant en chœur : « Tu es beau, tu es grand, tu es admirable, tu as la majesté d'un dieu ! O seigneur, ta volonté est la règle, tes désirs sont des arrêts infaillibles. Morale, justice, vérité : mots sonores et vides ! Tu es tout, et hors de toi il n'est rien. Tes mains sont douces comme le velours qui couvre la pêche, et l'odeur de ton haleine égale tous les parfums de l'Éden. »

Est-ce qu'à force d'entendre ces hyperboliques flagorneries, de voir ces gens agenouillés, est-ce que, devant cette comédie chaque jour répétée, vous ne finiriez pas, si modeste que vous croyez être, par vous persuader que vous appartenez à une espèce supérieure, née pour commander aux autres ? Votre bon sens en serait troublé, vous, homme instruit, et vous vous étonnez que l'artisan dont l'intelligence n'a point été cultivée, que ce peuple auquel vous avez donné, par la loi du *nombre*, la souveraineté effective et l'omnipotence élective, ait cédé à l'empoisonnement de vos continuelles et extravagantes flatteries ! Vous auriez voulu que, devant votre prosternation, votre humilité et votre lâcheté, il conservât toute sa raison, vous qui depuis si longtemps vous efforcez de paraître avoir perdu la vôtre, en lui débitant, pour lui plaire, mille sottises que vous savez être des sottises !...

Il n'y a rien d'étonnant à ce que ces flatteries aient poussé ce peuple, qui se croyait la loi vivante, à la folie de la Commune. Les esprits étaient profondément troublés dans toutes les classes : ce trouble était l'œuvre de l'Empire, l'œuvre des gouvernements et des événements. On avait vu l'homme des sept millions de suffrages devenir le maudit de tout ce qui peut articuler un son, faire entendre une voix, femmes, enfants, vieillards ; on avait partagé toutes les espérances, essuyé toutes les déceptions. Rappelez-vous l'annonce de la capitulation de Metz par F. Pyat, le démenti du Gouvernement, puis la confirmation de la nouvelle. L'*héroïque* Bazaine était devenu le

traître Bazaine, avant que Ducrot, *qui devait rentrer victorieux,* fût rentré après un échec; que le gouverneur de Paris, *qui ne devait pas capituler,* eût capitulé; que le pain, *qui ne devait pas être rationné,* eût manqué tout à fait; que la France, *qui ne devait point céder un pouce de son territoire,* eût livré Paris, abandonné l'Alsace et la Lorraine et deux millions de ses enfants! Toujours des mensonges, parce qu'il faut toujours flatter le peuple! Il est crédule à l'excès jusqu'au jour où il ne croit plus à rien, où il ne sait plus distinguer le juste de l'injuste, le bien du mal. Pardon, il lui reste une croyance que les longues flatteries de la bourgeoisie lui ont inculquée, il croit en lui: *Vox populi, vox Dei.* Il emprisonne, il massacre, il brûle, comme un dieu indien : à qui la faute? Que lui reprocherez-vous? Une chose peut-être, de n'avoir pas agi *légalement* au moyen du suffrage universel. Au moyen du suffrage universel, il aurait pu faire décréter le renversement de la Colonne, la destruction des Tuileries et de ce que ses flatteurs appellent les honteux vestiges du despotisme. Je sais bien qu'il ne l'aurait pas fait, car il y a le peuple de la Commune et le vrai peuple français. Je parle du premier, et je trouve, jusqu'à un certain point, une circonstance atténuante à son attitude pendant la sédition, dans ce fait que le sens moral était universellement troublé, et que l'homme ignorant pouvait avoir le même embarras à discerner la vérité et le droit au milieu de tous les mensonges et de toutes les contradictions, que l'ami de l'ordre le mieux intentionné en éprouvait certainement à distinguer le son du tambour qui battait le rappel au nom de l'ordre, du son du tambour qui battait le rappel au nom du désordre. Il est arrivé plus d'une fois à celui-ci que, réveillé en sursaut au milieu de la nuit, après s'être habillé, être descendu et être remonté précipitamment, ballotté entre les deux caisses et entre les deux causes, sans ordre, sans consigne, sans chef, courant à Dieu pour tomber dans les bras du diable, il s'est recouché, attendant, entre ses draps, le jour qui devait lui permettre de voir clair dans la sommation qui lui était faite des deux côtés : c'est l'image de la confusion du temps. Tout le monde y a participé.

Partisan de la prépondérance politique exercée par la bourgeoisie, nous avouons que nous ne saurions voir en cette classe le type des vertus qui manquaient à la Commune. Protectrice de la religion, quelle moralité en tire-t-elle? — de la propriété : quel prestige lui donne-t-elle? — de la famille : quelles vertus y puise-t-elle? Il nous semble qu'elle remplit médiocrement sa tâche en chacun de ces points, et que, loin d'y montrer sa supériorité, elle s'y expose à des reproches fondés. La Commune s'était efforcée de déchaîner l'animosité de l'ouvrier contre le patron, du travail contre le capital qui prélève sur lui un tribut. Mais l'ouvrier n'est pas nécessairement l'ennemi de la propriété, car tout homme laborieux qui arrive péniblement à amasser quelques sous, sait mieux que personne ce que vaut l'économie et ce qu'il en coûte de privations, d'efforts et de temps pour mettre un peu d'argent de côté. Aussi n'a-t-il point pour le titre de riche un respect instinctif et sans limite.

A qui la faute? Est-ce que les désastres financiers ne tombent pas toujours, comme des gouttes de plomb en fusion, sur ses épaules nues? L'épargne s'y engloutit et la fortune des millionnaires en sort. Prenez sur le bulletin de la Bourse les valeurs cotées à la moitié ou à la vingtième partie de leur prix d'émission : qui a payé la différence? Lui, l'homme qui travaille, ouvrier et surtout le bourgeois. A qui la faute? A celui que vous appelez le riche, le détenteur de la fortune : administrateur, gérant, banquier, agioteur, journaliste, lanceur d'affaires, rédacteur de prospectus, inventeur de combinaisons dites financières. Oh! les simples sont faciles à duper! Il suffit de faire briller à leurs yeux l'appât de beaux dividendes. Que voulez-vous? L'argent leur a donné tant de peine à gagner, qu'ils voudraient bien retirer de son placement le plus gros bénéfice possible. Et puis, ont-ils le temps d'aller au fond d'une entreprise, d'éplucher une réputation d'administrateur? Tel a passé pour un grand homme dont le nom suffisait sur une affiche pour attirer des myriades de mouches, qui, un jour, et sans transition, a bel et bien été déclaré fripon. Les plus malins y sont pris.

Si vous avez assisté à une assemblée d'actionnaires, vous

avez eu le spectacle le plus expressif de notre sottise. Il est question chez nous de mettre à l'élection les charges publiques importantes : c'est le vœu, le programme des radicaux. Quelle peine n'a-t-on pas cependant à réunir, une fois par an, et durant deux heures, les actionnaires pour les entretenir de leurs intérêts les plus chers, puisque souvent toute leur fortune y est engagée : dot des filles, patrimoine des garçons, et le pain même du jour ! Avec quelle reconnaissance ils acceptent ce qu'on leur donne ! avec quelle foi naïve ces voltairiens, intraitables en matière de religion, croient à tout ce qu'on leur promet ! Quelqu'un émet-il un doute sur la capacité des administrateurs ? pose-t-on au directeur une question qui l'embarrasse ? d'un air courroucé ils se tournent vers le factieux pour lui imposer silence. *Il est six heures ! avec tous ces bavardages, on va manquer l'heure du dîner ; le potage sera froid ou la viande trop cuite ! Vite ! votons l'ordre du jour !* L'ordre du jour est voté ; les comptes du gérant sont approuvés ; ses allégations sont réputées parole d'Évangile ; un blanc-seing lui est signé avec emportement à l'unanimité, moins une ou deux voix, car il se glisse des malintentionnés partout. « Que diable ! on a ou on n'a pas confiance dans le gérant ; si l'on n'a pas confiance, qu'on sorte de l'affaire ; si l'on a confiance, tout ce que le gérant fait est bien fait, tout ce qu'il dit est prouvé, tout ce qu'il promet est certain ; c'est un homme parfait, admirable !... » jusqu'au jour où les actions de cinq cents francs valent vingt francs, et où l'on se trouve complétement ruiné. Lui, l'homme d'argent, tranquille sur les débris de sa Société, comme le juste d'Horace sur les débris du monde, va s'asseoir devant le tribunal, ayant dans sa poche le blanc-seing des actionnaires, devenus des moutons enragés, et dans sa poitrine un cœur de Bayard sans peur et sans reproche.

Vainement on le convaincra d'avoir fait des comptes rendus mensongers, d'avoir distribué des dividendes fictifs, et le juge proclamera hautement son infamie ; il se trouvera, comme auparavant, millionnaire, en d'autres termes, redouté, et puissant. Les fripons financiers de tous les étages connaissent aujourd'hui la loi mieux que les juges eux-mêmes. Lorsqu'ils ne

peuvent la braver, ils l'esquivent. Les lenteurs de la procédure leur sont merveilleusement favorables. Ayant l'argent, ils ont le temps pour eux, et ils espèrent toujours que leurs victimes, épuisées, sans ressources, succomberont à la fatigue de la lutte : les procès durent des années. D'ailleurs, leurs mesures sont bien prises, et même, lorsqu'ils perdent leur cause, ils en font payer les frais aux gagnants. Il y a tel de ces financiers qui a fait perdre plus d'UN MILLIARD aux gens crédules qui se sont engagés dans les entreprises placées sous son patronage : cinq hommes comme lui auraient coûté aussi cher à la France que l'invasion prussienne !

Et l'on veut que les citoyens apportent à la gestion des affaires publiques le zèle, l'attention, la sagacité qu'ils n'apportent pas dans la gestion de leurs affaires personnelles les plus pressantes, les plus dignes de leur sollicitude !...

On parle deux langues en France. Celle du Code pénal, brutale comme la langue de Boileau :

J'appelle un chat un chat, et *tel juif* un fripon...

Et celle du monde, onctueuse, jusqu'à l'adulation, dans l'appréciation des mêmes fraudes. Dans la première, l'homme qui dépouille son prochain, quel que soit le procédé qu'il emploie, est un voleur ; dans la seconde, un habile. La seule différence qu'il y ait entre Mandrin et tel financier célèbre, tient à la manière de s'y prendre... « Pas de violence, Messieurs ! des mensonges tant qu'il vous plaira, soit ! et le juge ne dira rien ou presque rien. Mandrin était un maladroit ; pour un petit bénéfice, il mettait contre lui les juges, la maréchaussée et le bourreau. Nous, par notre savoir-faire, comme Orphée par les sons de sa lyre, nous attirons les millions ; ils accourent se ranger dans nos caisses, et les croix les suivent, sauf bien entendu celle à laquelle on a cloué Barabbas ; nous la laissons aux imbéciles qui se servent de la violence au lieu du mensonge pour forcer les serrures. Nous appelons l'argent : *Petit! petit! petit!* nous ne le violentons pas, Messieurs ! Nous

ne pratiquons pas le meurtre; tout au plus encourageons-nous le suicide. Pères de famille, entrez chez nous : en sortant, vous trouverez l'anneau, et nous vous fournirons *gratis* la corde, s'il ne vous reste pas de quoi la payer. »

O juifs philanthropes, saint-simoniens et autres! !

Une société parfaite serait celle où le mérite aurait pour signe représentatif la fortune ; mais il suffit de rencontrer trop souvent, surtout parmi les enrichis des trente dernières années, l'inverse d'un tel état de choses idéal pour que la propriété se trouve atteinte dans son prestige. Cet état de choses ne date pas d'hier. Est-ce que, dans le passé, le principe de la propriété n'a pas été bien des fois compromis par les mêmes hommes, sous d'autres noms, publicains, fermiers, traitants, financiers en un mot? Qu'est-il arrivé alors? Les rois, pressés par les clameurs indignées de tout un peuple, faisaient rendre gorge aux sangsues..... Après tant de désordres et de scandales, l'occasion aurait pu paraître favorable à la Commune pour se constituer en *chambre ardente.* Elle a (dans une certaine mesure) respecté la propriété privée, au moins jusqu'à ces derniers temps : ne l'en blâmons pas. Deux pièces de canon auraient facilement triomphé de la résistance de la Banque ; quatre hommes et un caporal auraient pris à eux seuls possession de tous les établissements financiers de Paris. La propriété individuelle peut se défendre ; la propriété collective ne le peut pas, en l'absence des pouvoirs publics. Les propriétaires étaient dispersés. On admettra difficilement que les employés et les garçons de bureau se fussent fait tuer sur la caisse où était leur argent.

Il est difficile de prendre son parti du prodigieux contraste qui existe entre nos mœurs et nos croyances religieuses. Les anciens adoraient Vénus, et cependant, par rapport à nous, ils étaient chastes. Leur littérature ne se bornait pas au récit d'aventures amoureuses et à l'étude de l'art de séduire les femmes ou de corrompre les hommes ; si parfois on se permettait de faire paraître au théâtre des images grotesquement

indécentes, c'est que les femmes, à l'exception des courtisanes, n'allaient pas au théâtre. Voyez chez nous ! Nous avons une religion de mortifications qui glorifie l'abstinence et sanctifie la douleur : nous ne sommes rien moins que chastes. Nos pièces de théâtre, nos romans, les images exposées aux vitrines de nos magasins le témoignent assez. Pendant les vingt années d'Empire, on ne s'est guère occupé que des scandales, des toilettes, des excentricités de ces viles créatures qui devraient vivre dans les sous-sols et qui paradent à tous les balcons de l'édifice social. On est parvenu par là à allumer partout d'étranges et épouvantables convoitises. La fille infâme a pris le haut du pavé et a donné le ton ; on a imité ses procédés de coquetterie, copié ses toilettes ; on a vu de grandes dames, la nuit, suivant leurs traces sous le gaz étincelant de nos boulevards, chercher dans le hasard d'impures rencontres ces tressaillements de la chair que le vice brutal imprime au corps qui subit pour la première fois ses souillures. Pendant ce temps, les maris de ces nobles dames souriaient de l'hésitation tremblante de leurs premiers pas dans la carrière où ils étaient passés maîtres. De tels désordres ne restaient pas inconnus du peuple.

Aussi, où en sommes-nous arrivés ? Ce jeune homme qui, récemment, s'est tiré un coup de pistolet dans la poitrine, parce qu'il avait le malheur de ne plus plaire à sa maîtresse, c'est un type, comme Rigault est un type, comme Ferré est un type : tous, types bourgeois. Quelle instructive histoire ! Son père avait acquis, par son industrie, une fortune considérable ; il fait donner à son fils unique une bonne éducation. Mais le jeune homme est impatient de jouir ; il n'achève pas ses études. Libre, il abreuve de chagrins son père, qui meurt ; il dépouille et rudoie sa mère, dont le seul tort avait été de s'être montrée trop faible pour lui. Il ne connaît qu'une gloire en ce monde : être l'amant préféré d'une de ces filles que leurs débordements ont rendues fameuses. La France se voit envahie, l'étranger la ravage : belle occasion pour ceux qui avaient des erreurs à expier, de se les faire pardonner et de se distinguer ! Notre élégant ne veut pas se distinguer ; il fera

comme les autres, il ira peut-être à Londres, peut-être à Bruxelles ; mais en quelque lieu qu'il réside, il s'amusera. D'ailleurs, ce sang dont il est avare, il lui a trouvé un meilleur emploi ; il lui réserve une plus haute fortune, et au premier froncement de sourcils de sa belle, il le répandra à flots à ses pieds. Voilà notre jeunesse dorée, voilà le cas qu'elle fait de la vie ! On mange le bien de son père, on devient le plus cruel ennemi de sa mère, on se montre sourd à la voix de la patrie éplorée ; mais à la première menace de rupture prononcée par une fille publique, qui a fait de vous un objet ridicule et odieux, on se tue pour lui être agréable ou pour lui faire une réclame nouvelle !

Nous reconnaissons les progrès de la civilisation et la douceur relative des mœurs dans cet apaisement qui a suivi la terrible répression des désordres de 1871. Les crimes isolés, les vengeances particulières, ont été en si petit nombre, que l'histoire n'aura pas à en parler. Au seizième siècle, après les guerres de religion, les haines étaient autrement vivaces, implacables. Il est vrai qu'au seizième siècle les combattants étaient armés les uns contre les autres par des croyances. En allant à la mort, les huguenots allaient au martyre et à ses célestes espérances. Aujourd'hui, qu'y a-t-il ? Une impatience universelle de jouissances. D'un côté, ceux qui possèdent et entendent posséder paisiblement, dépenser avec sécurité leur fortune, dussent-ils recourir à un empereur qu'ils regrettent, comme à un bon sergent de ville, se souciant peut-être médiocrement de liberté et encore moins d'honneur national ; de l'autre côté, les aspirants à la fortune qui veulent jouir à leur tour, et jouir de suite. La Commune a dit leur dernier mot. Depuis la lutte, chacun a repris sa situation respective, le bourgeois à la Bourse, le communard dans l'atelier ou dans l'antichambre.

De là, ce dernier observe à son aise. Pourquoi n'essayerait-il pas de nouveau de se mettre à la place de Monsieur ? Pourquoi la servante ne remplacerait-elle pas Madame ? Autrefois,

la substitution eût été difficile; l'éducation donnait, l'imagination prêtait, aux hommes, aux femmes de qualité, des manières, un langage qui ne s'imitent point ou ne s'imitent à la longue que difficilement ; mais du moment que Françoise a été élevée dans un pensionnat qui valait celui de Madame, et qu'elle orthographie aussi mal, où est entre elles la distance? Françoise est plus jolie et plus jeune que sa maîtresse, elle a de bonnes mœurs ; Madame imite les toilettes d'Olympe, Françoise s'inspire, en faisant ses robes, des robes de Madame; elles ont donc toutes deux le même modèle. Il est vrai que François est gagé par Monsieur ; mais Monsieur vole l'argent qu'il dépense, et François gagne le sien.

Autrefois, le rang ne se discutait pas, il s'imposait ; il était du droit de la naissance, comme la royauté. Les faiblesses des grands prouvaient seulement qu'ils étaient des hommes ; elles n'infirmaient pas les prétentions au respect de la qualité de gentilshommes. Depuis le règne de l'égalité, les choses ont changé ; il n'y a plus de classes, il y a des hasards de situation. Il faut que le riche, qui prétend être le grand de nos jours, justifie de certaines supériorités personnelles à l'appui de sa prétention. S'il n'y a rien entre le pauvre et lui qu'un sac d'écus, ce sac qui les sépare devient l'objet d'envies et de critiques ardentes. — Comment a-t-il été acquis ? Pourquoi est-il là ? Quel usage en fait-on? Propos insolents et cyniques que ne gênent ni le dogme indiscutable de la noblesse, ni l'obstacle inné du préjugé. Aux yeux du pauvre qui travaille, celui qui s'enrichit sans travailler a usurpé l'élévation sociale à laquelle on le place; car jamais vous ne lui ferez comprendre qu'il y ait d'autre classement rationnel dans l'atelier que la hiérarchie des salaires, dans la société que la hiérarchie des fortunes, et d'autre règle légitime de répartition d'aisance entre les hommes que celle qui doit résulter de la différence de force, de mérite, de savoir, de conscience et de zèle qu'ils apportent à l'œuvre sociale.

Nous traversons une période dangereuse pour le caractère national. Ici, un amour-propre excessif et un égoïsme endurci s'opposent à des sacrifices que réclamerait l'intérêt de la chose publique ; ailleurs, une disposition de plus en plus marquée à rejeter sur des sauveurs le soin et la direction des plus importantes affaires, paralyse nos forces. On s'en rapporte, les yeux fermés, à un gérant politique ou financier qui dispense d'étudier par soi-même, de voir et d'agir par soi-même. De là des désastres particuliers, des désastres généraux, sans nombre et sans limite. Nous sommes atrophiés par les abus de la centralisation. Aussi, personnellement, serions-nous partisan de toutes les mesures qui peuvent nous rendre au sentiment de nos droits et de notre responsabilité. Nous avons la première et la plus dangereuse des libertés : la liberté de la presse ; pourquoi ne nous laisse-t-on pas nous rompre en quelque sorte à la pratique des autres : liberté de réunion, liberté d'enseignement, liberté de croyances, etc.? Qu'on élève les enfants sévèrement, durement même, il le faut ; mais à l'âge d'homme, qu'on cesse de nous garrotter. Le devoir n'est point collectif, il est individuel ; il incombe à l'individu : la volonté nationale doit être le faisceau des volontés des citoyens d'un pays, non l'assujettissement servile d'une majorité à une opinion qu'elle ne comprend pas, qu'elle ne discute pas. Un peuple dont les citoyens ne savent pas penser et vouloir par eux-mêmes, et où chacun compte sur son voisin et a perdu l'habitude de compter sur sa propre énergie, est un troupeau qui, lorsque le berger est ivre, le suit à l'abîme. Formons donc les caractères, modifions l'éducation. Habituons peu à peu l'enfant à porter le fardeau de la responsabilité qu'impose la liberté ; ne transigeons pas avec la corruption, avec la débauche ; allumons de grands feux, de nobles ardeurs, et ces flammes épureront nos rues, nos villes, chasseront les nuées de courtisanes, vermine qui dévore la jeunesse française.

Notre première dynastie nationale nous montre une longue suite d'enfants qui se sont tués tous l'un après l'autre, de quinze à vingt-cinq ans : pour les conduire à ce suicide, il a suffi de leur offrir des femmes et des plaisirs ; pas un n'y a échappé. Et

alors, aux *fainéants* Mérovingiens ont succédé les Karl *Martel,* les hommes-marteaux ; comme qui dirait : Aux Français ont succédé les Allemands ! Ne finissons pas comme nous avons commencé.

Pauvre Paris ! ville aimable et charmante, peuplée des plus honnêtes et des plus pervers ; trône de la sottise et de la grandeur de l'homme ; ce n'est pas ta faute, si l'on a fait de toi l'appât et parfois la proie du vice. Que de périls, que de haines frénétiques t'ont valu tes grâces dangereuses ! Les hommes qui se sont le plus amusés chez toi ont sauté d'allégresse quand ils ont appris que tu brûlais : *Gefallen ist Babylon!* criaient les Allemands. *Elle mérite son sort,* pensait-on dans nos départements. On eût dit que, Paris réduit en cendres, la France allait être purifiée. On te comparait à toutes ces villes de débauche dont la destruction semble, dans l'histoire, autant de coups de la justice divine : Ninive, Babylone, Tyr, Carthage, Corinthe, etc. Ah ! balaye tes trottoirs, assainis tes rues, tes cafés et jusqu'à tes théâtres ! Sois la capitale de la pensée, et tu ne laisseras ni souillure ni colère dans la mémoire de ceux qui t'ayant aimée, n'auront plus qu'à être fiers de leur amour !

Notre attachement à la routine et notre résistance à toute réforme ne sont malheureusement que trop manifestes. Lorsque chez nous on ne met point à profit le premier élan de la contrition, les intérêts misérables et les habitudes invétérées reprennent vite le dessus. Nous avons eu une nuit du 4 août ; nous n'en aurions pas eu deux ; et le 8 août, on aurait volontiers repris tout ce que l'on avait offert et abandonné quatre jours auparavant.

Pendant le siége, après le siége, devant quels sacrifices aurait-on reculé ! La nécessité d'une régénération de la France était alors si universellement reconnue, que chacun paraissait prêt à donner l'exemple du sacrifice, à modifier ses mœurs, ses goûts, sa vie. On n'a guère mis à profit ce bon mouvement. Le Gouvernement nous a ri au nez en nous rendant l'argent des souscriptions nationales recueilli pour la libération du

territoire, et il nous a dit si nettement que nous n'étions pas à la hauteur du grand acte de patriotisme que nous avions entrepris, que nous nous en sommes immédiatement rapportés à lui et que chacun est rentré dans son égoïsme. Le Français commerçant s'est efforcé de rejeter le surcroît des charges publiques, résultant de la rançon, sur les épaules du propriétaire, le propriétaire sur l'industriel. C'était alors à qui ne payerait plus. D'un autre côté, le Français fonctionnaire se redressait avec indignation pour défendre son traitement menacé de réduction. « Des réformes, criait-il; il n'y en a point à faire ici! Tout est parfait : toucher à notre situation serait mettre en danger un service public et l'intérêt de l'État. Mais allez à côté : là, vous trouverez un nid d'abus à corriger et d'importantes économies à faire! » Voilà où nous en sommes. Les colonnes d'Hercule du progrès ont été atteintes et ne peuvent être dépassées. Les réductions opérées sont envisagées comme d'injustes conquêtes du fisc, et on ne rêve plus qu'au moyen de reprendre le terrain perdu. On avait attribué au comte d'Artois ce mot : « Mes amis, il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un Français de plus! » Nous pourrions dire : Il n'y a rien de changé en France, que deux millions d'hommes, dont cent cinquante mille tués par l'ennemi, deux millions de Français et deux provinces de moins! Quant à l'argent, plaie d'argent n'est pas mortelle, surtout dans ce beau pays où la terre a tant fait pour l'homme, et plût au ciel que l'homme eût fait autant pour la terre; elle ne ne serait pas prussienne aujourd'hui! Un brave garçon, Allemand d'origine, qui s'est fait naturaliser Français au commencement de la guerre, nous disait récemment : Malheureuse France! je pleure sur elle! Que d'épreuves terribles l'attendent : le passage de la monarchie à la république, de nouvelles élections, le choix d'un président! S'y prépare-t-elle? s'en préoccupe-t-elle? Les enseignements de cette guerre sont comme perdus pour elle. Et cependant, de l'autre côté du Rhin, les Allemands observent, attendent, toujours prêts à saisir l'occasion que notre imprévoyance, notre légèreté et nos divisions peuvent leur offrir pour envahir encore une fois notre territoire.

Par bonheur, l'histoire du passé est là qui peut nous rassurer.

La France a traversé des périodes aussi douloureuses que celle-ci, et elle n'a pas succombé. Sans remonter au quinzième siècle et à Jeanne d'Arc, au seizième, à la captivité de François Ier et à la régence de Louise de Savoie, voyez-la, au dix-huitième siècle, gouvernée par un prince corrompu, humiliée dans son honneur militaire; voyez-la, après Waterloo, livrée par l'épuisement de ses forces à la discrétion de l'Europe triomphante: jamais a-t-elle paru tombée plus bas et jamais était-elle plus près des grands enfantements de son génie? Avec les revers de ses armées au dix-huitième siècle, coïncide la victoire de ses idées par la Révolution française; après Waterloo, brille d'un éclat inattendu et incomparable la renaissance des lettres et des arts; de sorte qu'il semble que chaque période d'abaissement soit pour nous comme une préparation à la conquête d'une gloire nouvelle, différente de celles que nous avons successivement acquises et perdues. Espérons que cette fois nous allons acquérir une gloire qui n'aura pas de retentissement dans le monde, mais qui est la seule solide, la seule durable, celle de fonder des institutions libres sur les mœurs que réclame la consolidation de la liberté. Tout dépendra de l'austérité de l'homme ou du groupe auquel le pays confiera ses destinées, car la France, républicaine ou monarchique, s'incarnera toujours dans un homme, et cet homme aura pour un temps la plus grande influence sur la direction morale et politique de son pays. Elle pourra s'égarer dans son choix, comme elle s'est trompée en prenant Robespierre et plus tard Bonaparte; mais elle n'hésitera ni ne variera dans l'objet de sa recherche, parce que le sentiment de sa conservation lui montre où est le péril. L'homme, le régime qui la séduira, ne lui dira pas: *Je suis la gloire;* — il lui dira: Je suis le devoir! je suis la justice! je suis la vertu! je suis le dévouement et l'abnégation! *je suis la patrie!*

Et en l'attendant, vieille terre des Gaules, mère de Vercingétorix, poursuis ton œuvre! mûris les moissons, entretiens la fraîcheur des prairies, prépare les vendanges abondantes, car il faut que nous achevions de payer la rançon, et que nous pensions, si nous ne voulons pas nous régénérer, à l'argent de la

rançon nouvelle. — Toi seule ici travailles utilement; tout au plus les hommes sont-ils bons à te fournir l'engrais de tes champs.

Et vous, voix des régions où règne la mort, cortége immense des générations qui nous ont transmis cette terre nourricière, aujourd'hui mutilée; gémissements des tombes, sanglots du désespoir; âmes qui, sous la morsure du ver, regrettez les corps beaux et fiers que vous avez sacrifiés à la patrie, lesquels, sur la planche du cercueil, ne sont plus qu'un débris sans nom; monde des trépassés, paix et patience! Si vous pleurez, dans les ténèbres du tombeau, la grandeur perdue de cette France et votre héritage compromis, vous pleurerez longtemps. La France dort; dormez avec elle!

Les feuilles tombent, l'écorce vermoulue se détache du tronc de l'arbre, une autre écorce la remplace, d'autres feuilles vives et joyeuses viennent sourire au bout des rameaux noirs. Mais un vieillard peut-il rajeunir? Qui fera sur la France le miracle de Médée sur le vieil Éson?...

ÇA ET LA

NOTES RECUEILLIES DEPUIS LE SIÉGE.

Lorsque la vie d'une mère est en péril, les enfants se rassemblent auprès du lit de la malade, et chacun, dominant ses angoisses, s'efforce de trouver dans ses souvenirs et dans son expérience une inspiration qui puisse guider l'homme de la science. Peut-être le médecin ignore ceci, peut-être n'a-t-il pas vu cela! Tel détail, telle circonstance lui aura échappé, car enfin un cerveau d'homme ne saurait penser à tout, la médecine elle-même n'est point infaillible!... Si humble que soit le donneur d'avis, il ne sera pas dédaigné, il sera même écouté lorsqu'on verra qu'il parle, non pour se faire valoir, mais uniquement pour le bien du malade, par l'ardent désir d'avoir une petite part à sa guérison et à son salut.

Peut-être l'amertume de ces notes écrites sous l'impression des événements du siége, de la Commune et des temps qui les ont suivis, reproduites ici sans ordre et sans lien, va-t-elle parfois jusqu'à l'injustice. S'il en était ainsi, nous supplierions nos lecteurs de pardonner à notre bonne foi ces exagérations et d'excuser la vivacité d'un langage qui aurait eu difficilement de la mesure, lorsque notre douleur n'en avait pas.

Notre histoire contemporaine est un cercle où la faute est partout, la responsabilité nulle part.

Les fautes se suivent, s'enchaînent, saisissent parfois et étranglent l'homme dans leur réseau inextricable; elles ne le condamnent pas. C'est un accident qui a surpris le nageur, c'est un courant rapide qui l'a entraîné et sous une force surhumaine a brisé sa vigueur et sa vie; mais le nageur était un rude homme, un maître homme, un grand homme! Affaire de chance : un malheur suffit!

Serait-ce là toute la moralité de l'histoire, et n'y aurait-il de

fautes que les maladresses? Alors il faudrait effacer de la langue et de la conscience des hommes deux mots qui auraient perdu leur signification : le bien et le mal.

Heureusement qu'il n'en est point ainsi, et qu'un crime est toujours une faute, dont l'expiation s'impose fatalement un jour soit au perpétrateur, soit à ses complices. Les peuples sont les complices des crimes qui ont réussi.

Le crime que nous expions aujourd'hui est de date déjà ancienne : il s'appelle le 18 brumaire.

Boiteuse comme Vulcain ou rapide comme Éole, elle arrive, la justice de Dieu, inexorable, implacable! Quand le criminel n'est plus là, elle frappe dans le ventre de la mère l'enfant qu'il a engendré, ou bien elle attend que l'enfant ait grandi, elle laisse la jeunesse le parer de toutes ses grâces, et dès qu'elle trouve la victime assez belle, elle l'immole!

Dans nos civilisations raffinées, l'équilibre entre le corps et le cerveau tend à se rompre. On finit par dédaigner le premier et par exagérer toute la puissance de jouissance et d'action du dernier. Chez l'homme, ce défaut d'équilibre produit les monomanes, les épileptiques; on combat le mal en s'efforçant de faire aux besoins du développement physique une juste part au moyen de la gymnastique, des bains, des exercices violents. Les peuples sont sujets aux mêmes maladies que les individus : ils ont des maladies de nerfs étranges, des hystéries effroyables; ils se sentent pris alors d'une bizarre passion pour tout ce qui est malsain; ils se délectent d'immondices; ils se pâment d'aise devant le neuf en horreur et en infamie. Ils éprouvent une fureur de curiosité. Comment guérir ces perturbations de l'esprit? Par le moyen qu'emploie le médecin : en rendant au physique tous ses droits; en donnant satisfaction aux exigences de la matière, en développant et en dépensant les forces animales, en accordant au corps plus de temps, car il n'est pas permis de détruire impunément l'équilibre voulu par Dieu. Le corps se venge de l'esprit lorsque celui-ci prétend se dégager d'une alliance indissoluble, et il l'asservit tout à fait.

Nous avons donc à introduire dans l'éducation cet équilibre rompu du moral et du physique.

La République est la forme de gouvernement qui, en France, conviendrait le mieux à la bourgeoisie éclairée, pour cette raison qu'une fois affermie elle serait définitive. A l'encontre des gouvernements qui s'usent en vieillissant, et qui semblent condamnés chez nous à passer instantanément de la jeunesse à la décrépitude, la République ne peut que grandir et se fortifier en avançant en âge. La difficulté est de protéger, pendant ses premières années, son enfance contre les intrigues et les attentats des partis. La République doit donc avoir pour amis tous ceux qui sont intéressés à la stabilité, à la prospérité des affaires, au progrès social régulier et constant. Quels sont ses ennemis, et j'appelle ennemis les hommes qui dégoûtent d'elle la nation en transformant en déceptions amères toutes les espérances qu'elle avait fait naître? Les soi-disant républicains de la veille. En haut, ils s'emparent du pouvoir, ils se distribuent les fonctions, ils écartent de leurs conseils, comme indignes ou suspects, tous les citoyens que l'amour du changement autant que leur profonde indifférence politique ont ralliés au gouvernement nouveau. L'État est une ferme qu'ils prétendent exploiter à leur profit exclusif, en maintenant, encore à leur profit, le plus grand nombre des abus. En bas, c'est bien autre chose. La République surgissant toujours au milieu d'une catastrophe, le travail se trouve désorganisé. Au moment où l'atelier se ferme, le club s'ouvre. Les plus sauvages et les plus absurdes théories s'y produisent, aux applaudissements de pauvres ignorants désœuvrés. Pas une parole qui ne s'adresse à leurs passions : on dirait qu'ils ont besoin d'être excités et étourdis. Un langage raisonnable leur paraîtrait terne, ennuyeux comme le bon sens, et serait étouffé sous les injures. C'est là pourtant que le peuple choisit ses représentants, au milieu des orateurs dont la parole ardente et colorée lui fouette le sang. La crise de l'élection passée, le club est désert : on ne sait pas se servir de cette liberté de réunion qui doit avoir pour but, non de se concer-

ter pour détruire, mais de s'éclairer les uns les autres par la discussion, et qui, ainsi comprise, paraîtra, si l'on tient compte de l'impressionnabilité de notre nature, très-sensible à la parole et médiocrement portée à l'étude solitaire, la plus utile et la plus précieuse de nos libertés.

Quelle expérience plus propre à dégoûter de la monarchie que les dix-huit années démoralisatrices de l'Empire, couronnées par la plus douloureuse aventure qu'un gouvernement ait fait courir à une nation? Quelle expérience plus propre à faire douter des vertus du régime républicain, fondé sur le suffrage universel, que les défaillances, les désastres, les fautes d'incurie, d'incapacité et de présomption du Gouvernement de la défense nationale, suivis des crimes de la Commune? Étonnez-vous qu'un peuple qui brusquement, en quelques mois, a passé de cette somnolence à ces fureurs, et qui en est revenu couvert de boue et de sang, hésite dans le choix d'une forme définitive de gouvernement!

On l'a dit, il y a longtemps, *l'architecture écrit l'histoire*. En considérant les monuments d'une époque, on se fait une idée généralement juste de son génie et de ses mœurs.

Le grand Opéra, construit par M. Garnier, sera, pour ceux qui viendront après nous, *la formule de l'Empire*. L'Empire s'y trouve résumé : faste inouï, dépenses folles dans un monument absurdement gigantesque consacré au moins moral des spectacles, lubricité et servilité. Le génie de l'architecte y a exagéré encore l'abaissement des caractères en ce temps-là; il s'est plu à nous calomnier en prodiguant l'adulation sous toutes les formes : les N, les E, les aigles. Lorsqu'on parcourt cet édifice qui porte à sa façade l'enseigne de sa véritable destination, on pense au beau temps, pour les architectes, de la Maison dorée, au temps de l'artiste Néron. On se dit qu'il n'a manqué à M. Garnier que la bonne fortune de vivre à l'époque des empereurs romains et de pouvoir user de leurs largesses

inépuisables. Que d'extravagances de plus il eût pu faire dire à la pierre!

L'architecture raconte l'histoire! Voyez la façade du nouveau théâtre de la Renaissance bâti sur l'emplacement du théâtre de la Porte-Saint-Martin, incendié sous la Commune, et les figures qui la décorent. On ne peut dire que les femmes soient soûles; mais elles le seront certainement ce soir, et dignes, à cet égard, de figurer auprès du groupe de M. Carpeaux. Hélas! ces torses nus, moulés sur nature, portent le millésime de 1872! Pourquoi avoir daté cette œuvre? On eût pu la prendre pour une production de l'Empire. Ne sommes-nous pas assez malheureux? Faut-il que nous ne négligions aucune occasion de nous rendre méprisables aux yeux de nos descendants en leur montrant ce que nous valons, par quels moyens on peut nous plaire encore, au sortir de la Commune, alors que l'étranger occupe une partie de la France, tributaire de l'Allemagne!

M. Carpeaux est un homme heureux; la fortune protége jusqu'à ses œuvres. La flamme a épargné les figures qui ornent la façade du pavillon de Flore donnant sur le pont Royal, et, entre autres, cette vignette de Fragonard, exécutée en pierre, qui représente la Paix sous les traits d'une belle femme joyeuse, auprès de laquelle dansent deux petits bacchants que l'ivresse, fait trébucher sur de grosses jambes comme Rubens aime à les peindre. Il est vrai que le pétrole devait avoir pour consigne de respecter l'ivresse sous toutes ses formes.

Sachons donc être justes et prendre notre part de la responsabilité des fautes que nous avons approuvées lorsque nous ne les avons pas commises. Il en est qui sont communes à la nation et à ses chefs. Le mot tant reproché à M. Jules Favre : *Pas un pouce de notre territoire, pas une pierre de nos forteresses!* répondait à un sentiment presque général et a été accueilli avec enthousiasme. L'affaire de Buzenval était une folie au point de vue militaire, mais comment la refuser à une population dont le grand grief contre le général en chef était la résistance à toute sortie contre l'ennemi? On ne peut reprocher

aux chefs que de ne s'être point montrés supérieurs à leurs concitoyens à la tête desquels ils se sont placés, — en d'autres termes, que d'avoir été incapables.

Il y a eu entre la nation et l'Empire un prodigieux et déplorable malentendu. Le nom de Napoléon ne pouvait avoir qu'un sens : *la guerre,* et le pays l'a traduit, après le discours de Bordeaux, par ces mots : *la paix*. De sorte que, pendant que l'Empire était toujours en guerre, la nation se pénétrait de plus en plus de l'esprit philosophique de la paix, comme au plus beau temps de Louis-Philippe. Après nos défaites, elle a bien de la peine à revenir de sa stupeur et de son horreur de la guerre. A vrai dire, elle n'en reviendra pas : il faut attendre d'autres générations, d'autres hommes. Ceux-ci seront des barbares disciplinés, n'aimant que l'exercice, n'admirant que l'uniforme, ne rêvant que batailles et conquêtes; ils seront aussi rudes que nous sommes amollis, aussi durs que nous sommes faibles, aussi résolus que nous sommes indécis. — Et alors, tiens-toi bien, *Germania!*

Le Français n'est point méchant, mais à une condition, — c'est qu'on ne le contrarie pas. On l'a vu pendant la Commune.

« Malheureux, qu'avez-vous fait? Vous avez tué un honnête homme, et privé de pain les enfants que son travail nourrissait! — Alors, pourquoi qu'il a commencé? Fallait qu'y dise comme moi!! »

Il n'y a, pour les nations, que deux manières d'exister : ou par le respect de la tradition, avec la foi religieuse, la discipline morale et matérielle, comme la Prusse, l'Angleterre, la Russie, — ou par la liberté, comme les États-Unis, la Suisse.

Pour les nations vieillies, le péril de la liberté est égal à l'honneur qu'elles reçoivent d'elle.

Mais on ne peut à la fois être libre et être protégé. Il faut choisir.

Être libre, c'est être responsable de sa liberté, responsable même, dans une certaine mesure, de l'usage que font de leur liberté ceux dont on partage les destinées.

Un exemple de l'ahurissement qu'a éprouvé l'esprit public en France et dont il n'est pas près de sortir, c'est la diversité des noms qui ont été successivement imposés à des voies publiques et retirés pour faire place à d'autres noms qui ont eu le même sort, au point que pour plusieurs de ces voies, telles que celles auxquelles avaient été infligées les noms de Billault et de Morny, il a fallu, de guerre lasse, revenir aux anciennes dénominations, afin de se reconnaître, — image expressive du chaos, des retours et des soubresauts de l'opinion pendant cette lamentable période de fautes et de revers.

On a remarqué, c'est une observation du colonel Carré[1], que les professions qui ont fourni le plus d'adhérents à la Commune sont celles où le travail se fait en commun et se concilie avec la causerie : sculpteurs, maçons, peintres en bâtiment, cordonniers et tailleurs. Observation incidente : Des officiers de gendarmerie se sont fait faire leur buste à Versailles, plusieurs de ces bustes sont, dit-on, fort bien réussis. Étrange particularité de ces temps si féconds en étrangetés, que de voir des vaincus employer les loisirs de leur pénible détention à ériger des statues à leurs vainqueurs.

Ces conversations générales ou particulières sont, surtout lorsque les femmes y participent, pleines de danger. Elles ne peuvent être alimentées que par les passions, les ressentiments, par les sourdes colères du cœur humain. Elles errent, pour ainsi dire, dans le vide, s'attaquent à tout, ébranlent toutes les barrières sociales et sapent tous les principes. S'il se trouve là quelque partisan des théories sur le capital, il a bien vite gagné et enrôlé à sa cause une masse d'hommes travaillés par le besoin

[1] Directeur des Archives de la justice militaire.

et par l'envie, et il se forme une armée dont l'importance est en raison de l'importance même de l'usine, du nombre d'ouvriers qu'elle emploie.

Comment remédier aux inconvénients de l'oisiveté de l'esprit pendant l'occupation manuelle, et à ceux de l'agglomération, qui tend à devenir un fait de plus en plus général, à mesure que les machines se perfectionnent, se multiplient, et que les capitaux s'accumulent dans les mêmes mains?

C'est un des problèmes de la question sociale auxquels on ne trouvera pas de remède radical. Cependant il faut lutter, développer l'instruction, former les groupes d'ouvriers de façon à combattre les mauvaises influences par les bonnes, causer et raisonner avec eux. Ne pourrait-on pas introduire, là où la chose est possible, l'habitude de la lecture à haute voix, du moins pendant deux ou trois heures de la journée? La lecture distrait, et en outre elle fournit un aliment à la conversation, qui, ne sachant où aller, va le plus souvent au mal.

L'assassinat de M. Darboy est un crime affreux, qu'on n'a point flétri avec assez d'indignation, sous prétexte que M. Darboy avait été moins un prêtre qu'un politique, et que, par sa conduite pendant le siége, il ne s'était pas élevé a la hauteur de sa mission évangélique. Ses assassins étaient de véritables bêtes féroces. Je me souviens qu'en 1848, les ouvriers pleuraient en portant sur un brancard l'archevêque Affre frappé mortellement par une balle égarée. Pourquoi pleuraient-ils? Parce qu'ils avaient été touchés d'un acte héroïque, d'une démarche qui venait du cœur et que la charité avait inspirée. Que le prêtre revienne à la charité, le peuple reviendra au respect, sinon à l'amour pour lui. Il lui prêtera, contre les monstres qu'on n'extirpera jamais du genre humain, cette protection que lui seul, le prêtre, avec le zèle de son ministère, peut lui prêter contre les plus grandes douleurs de la vie. Le prêtre des villes vit généralement beaucoup trop loin du pauvre, et il a bien plus l'air d'exercer une profession véritable que de rem-

plir un apostolat dont les épreuves, les périls et les amertumes sont les titres pour parler aux hommes au nom de Dieu.

Une des professions qui font le mieux juger l'influence démoralisatrice de la Commune et le triste état du fond de la société actuelle, est la domesticité. Sur ce point, je crois bien que tout le monde est d'accord. Le nombre des domestiques femmes qui ont des mœurs, des principes, de la probité, le sentiment de leurs devoirs, a singulièrement diminué. Il y a de ce côté un mal social extrêmement grave, digne des plus sérieuses études. Nous le signalons parce que la Commune et ses doctrines détestables l'ont fort aggravé. Mais rien ne contribue davantage à l'entretenir que l'exemple des mauvaises mœurs, trop souvent donné par les maîtres.

Les femmes ont généralement trop négligé de maintenir et de fortifier ce qui fait leur véritable supériorité vis-à-vis des domestiques. Cette supériorité, ce n'est pas seulement la fortune qui la donne, car celle-ci peut se perdre facilement. « Il arrivera un jour, disait une cuisinière à sa maîtresse, où Madame sera à l'office et où je la remplacerai au salon. » Nous avons failli voir sous la Commune ce revirement, qui nous aurait pourvus de bien mauvaises cuisinières. Ce n'est ni la toilette, que donne la fortune, ni la beauté, que la nature distribue si capricieusement. Qu'est-ce donc? L'élévation des principes, des sentiments, des goûts, et la culture de l'esprit.

Croit-on que le niveau intellectuel des femmes ait beaucoup gagné, depuis que s'est généralisé l'usage du piano; depuis que toutes les jeunes filles, riches ou pauvres, quelles que soient leurs aptitudes naturelles, consacrent une bonne partie de leur jeunesse à exercer leurs doigts sur cet instrument? Nous sommes convaincu du contraire. Le piano a fait aux femmes le mal que le tabac fait aux hommes : il a rétréci, atrophié leur intelligence. Il a développé la machine aux dépens de l'esprit. Sur cent jeunes filles qui apprennent le piano, il y en a dix qui y trouvent l'occasion de cultiver des dispositions musicales naturelles, vingt qui utiliseront ce qu'elles savent à faire danser

ou à enseigner à leurs enfants les principes de la musique, et soixante-dix autres qui s'empresseront d'oublier ce qu'elles ont appris inutilement et cruellement, avec répugnance, parfois avec horreur. Trois choses ont tué la lecture sérieuse en France : le piano, le tabac et le journal. On ne peut malheureusement attaquer de front le tabac et le journal; mais le piano est plus vulnérable. Qu'il soit imposé comme l'est l'alcool, au point de vue fiscal et au point de vue hygiénique. Ce que le piano perdra, la lecture, les lettres, les saines études le gagneront en temps et en force. Le niveau intellectuel des femmes se relèvera. Nos mères ne savaient pas le piano et trébuchaient sur l'orthographe, mais elles savaient lire et elles savaient écrire. Les femmes d'esprit n'étaient pas rares au dix-huitième siècle.

En toute société comme en tout enclos, il y a le côté de l'ombre et celui du soleil, le côté de ce qu'on appelle la *Providence :* cette Providence mûrit la fortune du riche, lui donne les moyens de parer ses filles, d'entourer de précautions salutaires la santé de ses petits enfants; de ce côté, la bonne humeur. Lorsqu'on regarde le côté de l'ombre, le côté de la mauvaise humeur et des mauvais caractères, où tout souffre, où tout végète et s'étiole, on entend recommander l'obéissance à une loi naturelle *fatale,* proclamer la nécessité de la résignation, appeler impies les murmures qui sortent des ténèbres et des misères sordides. Après tout, la pauvreté n'est-elle pas indispensable pour faire la richesse? l'ombre pour faire l'éclat de la lumière? Un ancien élève de l'École polytechnique, depuis professeur de géométrie descriptive à cette école, disait un jour, devant moi, à un malheureux qui lui demandait l'aumône : « Mon ami, de quoi vous plaignez-vous? Vous êtes nécessaire, vous avez une fonction sociale, vous êtes pauvre. Il y aura toujours des pauvres parmi nous. » Et en parodiant la parole sacrée, à laquelle il donnait un sens qui est pire qu'un blasphème, il se gardait bien d'adoucir le sarcasme moqueur par l'aumône compatissante, de peur de diminuer la raison d'être de la richesse en diminuant la pauvreté.

Quelques jours après le siége et la Commune, un journal annonçait que M***, heureux d'apprendre que pas une des douze douzaines de maisons qu'il possède à Paris n'avait été atteinte par l'obus, se proposait, en reconnaissance de la faveur divine dont il avait été l'objet, de faire don d'une grosse somme aux pauvres de Paris. Jésus-Christ avait dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde. » Parole que les faits confirment chaque jour. Le Dieu qui règne en ce monde n'est pas le Dieu de Jésus, c'est encore le Dieu de ceux qui l'ont crucifié.

Si l'on estimait la fortune des juifs qui font la banque en Europe, si l'on supputait les millions et les milliards qu'ils possèdent, on verrait que les chrétiens ne sont que les usufruitiers du sol de cette terre dont la valeur est aux mains des juifs. Il arrivera un jour, et ce jour-là est prochain, où la fortune, l'honneur, l'indépendance des nations relèveront du bon vouloir des juifs, où les peuples ne pourront ni faire la guerre, ni traiter, ni défendre leurs droits qu'avec leur permission, où le monde entier sera leur tributaire, où ils deviendront les dieux d'un Olympe plus respecté que le vieil Olympe grec, car il aura pour base le principe SACRÉ de la propriété, comme disent certains journalistes, parmi lesquels se recruteront les membres du collége des pontifes du nouveau culte.

Voilà ce qu'aura fait à la longue cette *petite commission*, toujours réclamée, avec un accent tudesque, par ce bon baron allemand que nous avons connu.

Les plus grandes choses ont une humble origine. Le Rhin commence par n'être qu'un filet d'eau avant de devenir le fleuve imposant. Rome est sortie de l'allaitement d'une louve, et la fortune de ces princes de la juiverie a quelque analogie avec celle de Rome.

A quoi la moitié des gens enrichis sous l'Empire doivent-ils l'accroissement parfois énorme de leur fortune? Au hasard, et à la *prescience* des expropriations. On était arrivé à des estimations fantastiques qu'on croyait expliquer en alléguant la nécessité d'opposer une barrière à la fureur des expropriations et aux

entreprises fastueuses de M. Haussmann. Comme si M. Haussmann eût été homme à reculer devant la considération de la dépense, comme si les contribuables ne payaient pas les frais de la leçon que les jurés avaient la prétention de donner au préfet! Il est vrai que ces messieurs étant eux-mêmes propriétaires, l'enchérissement de la propriété produit par leurs folles estimations leur profitait, tout en ruinant la ville de Paris. Comment ces scandales, divulgués par les journaux, auraient-ils été ignorés du peuple?

Il y a une habitude fâcheuse chez nous et qui nous condamne à tourner, sans avancer, dans un cercle vicieux. Voulons-nous réformer une institution? on n'a rien de plus pressé que de consulter le corps intéressé, par amour-propre, par inertie, par habitude, à en protéger les abus et la routine. Sur l'artillerie, on consultera le comité d'artillerie, et Dieu sait la résistance plus obstinée qu'intelligente qu'il a mise, pendant le siége, à l'adoption des innovations les plus nécessaires; sur le génie, le comité des fortifications; sur l'instruction publique, les dignitaires et inspecteurs de l'instruction publique. En procédant de la sorte, on oppose à toute proposition de réformes une barrière infranchissable. Est-ce à dire qu'il ne faille tenir aucun compte de l'avis des hommes spéciaux? Rien ne serait plus absurde! Mais il conviendrait que dans chaque comité spécial, il y eût une part faite par l'élection des pairs aux hommes *nouveaux*.

A propos de réformes, d'une part on dit : Modifiez l'éducation; c'est par elle que l'homme devient bon ou mauvais. — D'une autre part, on objecte : On ne peut modifier heureusement l'éducation qu'en modifiant le milieu. Que reprochez-vous à l'éducation en commun, à ce qu'on appelle le collége? De recevoir l'influence extérieure, d'être un petit monde où la variété de la fortune, l'appétence des plaisirs, le goût précoce du libertinage, font autant de ravages que dans le grand. Il n'y a pas de discipline morale, dites-vous. Y en a-t-il dans la famille?

Le respect manque. Où le trouvez-vous, hors de là? Les principes y sont relâchés. Sont-ils fermes ailleurs? Connaissez-vous beaucoup de gens qui puissent servir de modèles à l'enfant sous le rapport de la religion, de la moralité, de la délicatesse des sentiments, de l'élévation des idées? Plus vous rendrez l'éducation saine et rigide, plus vous la ferez contraster avec les vices du milieu : le collége prépare l'homme au monde tel qu'il est et non tel qu'il doit être; il est adapté à ses vices.

Ce raisonnement est mauvais : à ceux qui le trouvent tel, nous n'avons rien à apprendre; à ceux qui le trouvent bon, nous n'avons rien à dire.

J'ai eu l'honneur d'être plusieurs fois désigné par le sort pour les fonctions de juré, et j'ai vu des étrangers assister aux séances du jury, suivre avec attention, étudier les formes et la marche de la justice chez nous. Je ne doute pas qu'ils n'en aient emporté la meilleure impression. La justice criminelle offre toutes les garanties désirables à la défense de l'accusé.

Mais de la justice civile, que pensent les étrangers? Nous avons des tribunaux qui rendent la justice, d'autres qui la *bâclent*. Malheureux sont les citoyens dont la fortune, dont les intérêts les plus chers dépendent de la décision de quelques hommes toujours pressés d'expédier les affaires, incapables d'étudier et d'écouter, visiblement préoccupés pendant l'audience de ne pas manquer l'heure du chemin de fer, l'heure où ils iront goûter le *far niente* des champs! Il n'y a qu'une manière de leur plaire, c'est de leur dire :

La parole est d'argent et le silence est d'or...

et de parler peu; et encore parle-t-on toujours trop.

De tels paresseux sont la peste de la magistrature française. D'éminents magistrats nous ont assuré que l'espèce n'est pas aussi rare qu'on le désirerait.

Comme expression de la moralité française, certains jurys nous ont étrangement calomniés. Devant l'un d'eux a paru

le nommé Allotte, caissier de l'agent de change Banès qui s'est pendu après avoir reconnu l'importance des détournements commis par ce caissier. Allotte avouait ces détournements, qui s'élevaient à trois millions et plusieurs centaines de mille francs. Mais il avait pour avocat un homme dangereusement habile, Me L..... Celui-ci affirme solennellement que les clients de Banès ne perdront rien ; d'ailleurs la famille Allotte est riche. Elle les désintéressera : Me L..... le jure. Que la conscience des jurés se rassure donc et qu'elle acquitte un *innocent!* L'*innocent* fut acquitté ; et lorsque les malheureux clients de Banès, dépouillés par Allotte, vinrent réclamer, on se moqua d'eux. La corporation des agents de change déclara que les agents de change n'étaient pas solidaires les uns des autres ; la famille d'Allotte déclara que puisque Allotte était acquitté, il avait eu le droit de faire ce qu'il avait fait, et que pour elle, loin d'avoir à donner quelque chose, elle verrait avec plaisir Allotte recevoir des excuses. Quant à l'honorable Me L....., après un tel triomphe, il se présenta comme candidat officiel de l'Empire à la députation. S'il eût réussi, rien n'eût manqué à sa gloire. La situation des créanciers de Banès, sauf d'un seul, ami d'Allotte, devait être aggravée à la suite des prodiges d'éloquence d'un autre athlète de l'Empire, ancien avocat général, incorruptible ennemi des usuriers, des boursicotiers, contre lesquels sa plume, plus scrupuleuse que sa parole, a écrit un livre : *Les manieurs d'argent.*

Il n'y a pas de catégorie de citoyens qui ait été plus funeste à notre malheureux pays que les avocats, parmi lesquels se trouvent d'ailleurs les plus honnêtes gens du monde. La place nous manque pour montrer la part qu'ils ont eue à la démoralisation de l'esprit public, à l'affaiblissement des principes et à l'abaissement des caractères. La terreur que l'avocat inspire au peuple est celle que ressent l'homme nu devant l'homme armé jusqu'aux dents et capable de se servir de ses armes.

Mais laissons de côté cette profession à laquelle tant d'hommes d'État distingués et tant de malfaiteurs ont dû leur notoriété sociale : revenons aux juges.

Pourquoi les jurys sont-ils si différents : parfois excellents,

parfois mauvais, souvent médiocres sous tous les rapports? Parce que la société dont ils sont l'image est elle-même étrangement et tristement mêlée. Prenez dans le creux de votre main quelques gouttes d'eau puisées à un bassin d'eau corrompue, elles auront l'odeur fétide de l'eau du bassin.

Aucune déférence pour le savoir, aucun respect pour l'expérience, aucun égard pour l'âge, aucun désir de s'instruire, aucune ambition d'être utile, aucune tendance à l'idéal, aucun rêve, si ce n'est des rêves d'érotisme; l'horreur du travail, l'impatience de jouir, le mépris de toute règle, de toute croyance et de tout devoir; — voilà ce qui caractérise de nos jours une certaine partie de la jeunesse qui n'est pas la pire.

Un de nos amis, qui habite la campagne, nous disait ces jours-ci que, dans les campagnes mêmes, l'insubordination des enfants à l'égard de leurs parents est extrême; les vieillards sont injuriés publiquement par les jeunes gens; dans les ménages indigents, où manque le nécessaire, il n'est point rare de voir jusqu'aux petits enfants faire la loi à leurs parents, repousser la nourriture de la famille et exiger celle qui plaît à leur gourmandise. Ailleurs, c'est un père qui va trouver en cachette l'instituteur pour se plaindre de son fils, pris en flagrant délit de vol. Il le conjure de lui administrer une correction exemplaire. Il compte sur l'instituteur, car lui-même ne peut rien sur son fils. Voilà où en est l'autorité paternelle partout. Et malheur à vous si vous exercez cette justice, qui est votre droit et votre devoir! Vous ferez de votre fils *votre ennemi*.

Votre infériorité à l'égard des Allemands, c'est votre résistance à toute discipline, nous disait un ministre plénipotentiaire de Belgique, qui connaît l'Allemagne aussi bien que la France.

Peut-il en être autrement dans un pays bouleversé par cinq révolutions en trois quarts de siècle; où toute hiérarchie a été

détruite; où l'édifice social se compose de constructions disparates élevées les unes sur les autres et auxquelles on n'ose pas toucher, de peur de tout renverser?

Il n'y a qu'un sentiment qui puisse rallier les cœurs et les esprits, divisés par tant de luttes récentes, dans une œuvre commune de régénération : le patriotisme.

Qu'a-t-on fait pour le ranimer?

Cependant il existe une pudeur chez les nations comme chez les individus. Lorsqu'on dit à un Français :

« Une armée féodale, qui compte parmi ses chefs principaux des princes auxquels on donne un régiment comme on donne un hochet à un enfant à la mamelle, cette armée, défiée par votre gouvernement, est entrée sur votre territoire; en trois batailles, elle a écrasé sous le nombre l'élite de vos troupes, qui semblaient avoir été éparpillées de façon à rendre sa besogne plus facile et moins meurtrière; puis, elle s'est trouvée en face d'une nation de trente-six millions d'hommes qui a fait une molle et maladroite résistance; d'un territoire riche, couvert de villes opulentes et de puissantes forteresses, qui s'est soumis; de façon qu'il a suffi de tuer cent mille hommes pour devenir le maître de ce territoire immense et l'arbitre du sort de cette nation, naguère puissante et superbe, à laquelle on a imposé les conditions qu'on a voulu, et qui était hors d'état de se refuser à des conditions beaucoup plus dures. »

Quand un Français entend ce langage, auquel il n'a rien à répondre, est-il bien fier *de ces institutions que l'Europe nous envie :* Université, système d'éducation publique, système militaire, École polytechnique, École militaire, École du génie, École d'artillerie, État-major, administration et gouvernement? Il sent bien qu'il n'est pas dans le meilleur des mondes possibles : mais il y a tant à faire qu'on ne fait rien. — On jette le manche après la cognée, comme c'est l'habitude chez nous, — habitude en rapport avec l'impétuosité du caractère national, incapable de mesure, de patience et de suite.

Nous sommes redevables à l'Empire de deux désastres, celui de la nation et celui de l'armée. Les jeunes générations corrompues des villes, les générations profondément égoïstes de la

campagne, n'ont pas défendu le sol sacré de la patrie, que l'impéritie des généraux, l'insuffisante résistance de troupes mal disciplinées avaient ouvert à l'ennemi. On aura beau le contester : la victoire de l'Allemagne aura été celle de la science sur l'ignorance, de la volonté sur l'irrésolution, de la discipline sur le désordre, et de la persévérance énergique sur la faiblesse découragée.

Un officier prussien disait à un de nos amis qui se trouvait à Montfort-l'Amaury pendant l'armistice : « Comment ! la France est parcourue et ravagée par nous, et il y a encore ici tant d'hommes valides et vigoureux? Il n'y a donc plus de courage chez les Français? » Qu'eût-il donc dit s'il fût allé à Paris, un dimanche, se promener aux Champs-Élysées?

Il est vrai qu'un homme n'est point un soldat, mais il peut le devenir, et c'est à quoi on ne songeait guère.

Un autre de nos amis, qui résidait alors à Senlis, court, le cœur ému, les yeux mouillés de larmes, au-devant d'un convoi de prisonniers français en marche pour l'Allemagne : il trouve des gens qui ne cachent pas leur satisfaction de se trouver soustraits aux dangers de la guerre! . . . . . .

. . . . . .

Et cependant que de récompenses données, que de grades octroyés, que de croix d'honneur prodiguées! M. Trochu a, dans une déclaration publique, déploré l'abus de ces faveurs dans un temps de malheurs et de hontes où il n'y avait qu'un mobile avouable pour braver la mort, l'amour de la patrie. Et M. Trochu était le chef du gouvernement d'alors, et lui-même avait signé les décrets qu'il a blâmés!

Le premier pas que nous ferons vers les mœurs républicaines sera marqué par la suppression de l'ordre de la Légion d'honneur. Il faut s'habituer à demander au devoir ce qu'on demande toujours chez nous à l'espoir d'*avancer* et à la vanité de briller. Parmi ceux qui portent le ruban rouge, combien ont travaillé avec désintéressement au bien public? Combien se croient dispensés d'être honnêtes ; combien se croient assurés, quoi qu'ils fassent, de l'honorabilité, parce qu'ils portent le brevet d'honneur, comme ces industriels d'Espagne et d'Italie

qui détroussent un passant avec la conscience la plus sereine, parce qu'ils ont dans leur poche un morceau de relique?

En présence de l'état moral de la nation, on se demande pourquoi les uns ont fait passer l'honneur avant le plaisir, le devoir avant le sentiment instinctif de la conservation; pourquoi, comme on dit vulgairement, ils ont risqué leur peau, pendant que d'autres aromatisaient la leur; pourquoi, délibérément, ils se sont fait tuer.....

Il est facile de répondre :

Ils se sont fait tuer pour vous conserver cette belle France et ses grâces incomparables, sages ministres, prudents députés qui, d'un cœur léger, jouâtes son existence dans la plus criminelle trahison des intérêts de la nation. Il fallait bien qu'elle pût vous revoir heureux et bien portants, riches et satisfaits, véridique Gramont, consciencieux Le Bœuf, candide Ollivier, savant Frossard, et qu'elle vous rendît, à vous, tout ce que vous lui avez fait perdre, la considération et la fortune.

Et c'est pour cela qu'ils se sont fait tuer!...

DOCUMENTS

SE RAPPORTANT AUX ÉVÉNEMENTS QUI ONT PRÉCÉDÉ LA GUERRE

ET

LA COMMUNE

LES DOUZE APOTRES DU SUFFRAGE UNIVERSEL.

Une caricature des dernières années de l'Empire montrait un individu mesurant une figure debout qui s'appuyait sur un bouclier portant ces mots : *La France.* — *Pauvre fille,* s'écriait le mesureur, *elle a encore baissé !* — Et au-dessus de cette France à la tête pendante et aux jambes fléchissantes, on lisait :

OHÉ ! LES PETITS AGNEAUX.
SOT' ALORS !... FALLAIT PAS QU'IL Y AILLE !
OHÉ ! LAMBERT !

Témoignages contemporains de la bêtise française.

Elle a encore baissé ! — Et, depuis le jour où la fameuse invention de M. de Genoude, le suffrage universel, est devenue l'institution pivotale, elle baisse toujours, elle *bêtifie !*

Y avait-il moins de bêtise autrefois ? Nous ne savons, mais la bêtise était sans doute au fond ; et aujourd'hui, on l'a fait monter à la surface : on appelle cela avoir démocratisé la société française.

Cet honnête M. de Genoude avait inventé contre Louis-Philippe une autre machine bien plus démocratique encore, le refus de l'impôt. Comment l'a-t-on négligée ? Le suffrage universel pour établir l'impôt, le suffrage universel pour refuser le

payement de l'impôt voté par lui, c'était un système complet.

On pourra quelque jour y revenir. En attendant, rappelons l'acte fameux qui a fixé nos destinées.

Le coup de main réussi qu'on a appelé la Révolution du 24 février 1848 s'était fait au cri de : *La réforme !* c'est-à-dire, la réforme électorale par l'abaissement du cens et l'adjonction des capacités.

La surprise fut grande lorsque, dix jours après, les auteurs du coup de main firent paraître ce décret, placé en tête de la partie officielle du *Moniteur universel* (lundi, 6 mars 1848) :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

« Le Gouvernement provisoire de la République,

« Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et *par le commandement du peuple*,

« Décrète :

« Art. 1er. Les *assemblées électorales* de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale qui doit décréter la Constitution.

« Art. 2. L'élection aura pour base la population.

« Art. 3. Le nombre total des représentants du peuple sera de neuf cents, y compris l'Algérie et les colonies françaises.

« Art. 4. Ils seront répartis entre les départements dans la proportion indiquée au tableau ci-joint.

« Art. 5. Le suffrage sera direct et universel.

« Art. 6. Sont électeurs tous les Français âgés de vingt et un ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

« Art. 7. Sont éligibles tous les Français âgés de vingt-cinq ans et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.

« Art. 8. Le scrutin sera secret.

« Art. 9. Tous les électeurs voteront au chef-lieu de leur canton, au scrutin de liste.

« Chaque bulletin contiendra autant de noms qu'il y aura de représentants à élire dans le département.

« Le dépouillement des suffrages se fera au chef-lieu du canton, et le recensement au chef-lieu du département.

« Nul ne pourra être nommé représentant du peuple s'il ne réunit pas deux mille suffrages.

« Art. 10. Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de vingt francs par jour, pendant la durée de la session.

. . . . . .

« *Les membres du Gouvernement provisoire,*

« Armand Marrast, Garnier-Pagès, Arago, Albert, Marie, Crémieux, Dupont (de l'Eure), Louis Blanc, Ledru-Rollin, Flocon, Lamartine.

« *Le secrétaire général du Gouvernement provisoire,*

« Pagnerre. »

Et c'est à ces douze citoyens, qui s'étaient improvisés chefs de la nation française, arbitres de son sort, que nous devons tout ce que le suffrage universel a enfanté de merveilles chez nous, à partir du 6 mars 1848 :

La présidence de Louis Bonaparte ;

Le 2 Décembre, fait au nom de l'intégrité du suffrage universel ;

L'Empire, son Sénat, ses Chambres serviles; ses absurdes dépenses ; ses expéditions ou stériles ou malheureuses, et, en première ligne, la guerre du Mexique; — la guerre de Prusse.

Ces douze citoyens se sont posés comme les adversaires de Napoléon III; ils auraient dû se déclarer ses défenseurs, car il était l'homme du suffrage universel : ses actes ont reçu l'approbation du suffrage universel, et le suffrage universel, source du droit et de la puissance, était l'œuvre de ces citoyens.

Et la meilleure preuve des progrès que la bêtise française a faits depuis le 6 mars 1848, c'est que le pays, qui était redevable de tant de malheurs et de tant de hontes à ces citoyens, a laissé ceux d'entre eux qui survivaient se replacer à sa tête après Sedan, en lui disant : « Nous allons te sauver une seconde fois. » Il semblait avoir oublié comment ils l'avaient sauvé la première fois !

Ne croyez pas que les terribles désastres qui ont suivi les

expériences faites sur la France par ces citoyens, les aient rendus modestes et repentants. Ils sont toujours les amoureux fous du suffrage universel : ils referaient l'Empire et tous ses actes, plutôt que de dénier une vertu à leur idole.

Eh bien, que ces hommes reçoivent nos hommages, et subissent leur responsabilité !

Tout ce que l'inconscience du suffrage universel lui a fait commettre de sottises est leur ouvrage, et leur responsabilité remonte dans l'histoire encore plus haut que celle de l'homme qui, pour rendre indiscutables ses fantaisies et ses fautes, disait : « Moi seul suis responsable en ce pays », — comme si les destinées d'un grand peuple, d'une vieille et illustre nation, pouvaient se placer sur la même ligne et avoir pour contre-poids la responsabilité, la vie et l'honneur d'un individu !

Au reste, les douze apôtres du suffrage universel en France ont sans doute une raison excellente pour l'aimer encore, c'est que, vingt ans après leur chute du pouvoir, ils y sont remontés, grâce aux ruines et aux désastres que l'aveuglement et les choix détestables du grand électeur rural avaient produits.

Ils n'ont pas fait la révolution du 4 septembre 1870, comme on les en a accusés ; mais ils ont fait l'Empire en édictant le décret du 6 mars 1848, et l'Empire a fait l'abîme d'où a surgi le Gouvernement du 4 septembre.

A propos de cette révolution du 4 septembre, nous trouvons dans nos notes un récit que nos lecteurs seront bien aises de lire, bien qu'il ne se rattache que de loin aux faits qui sont l'objet principal de ce livre. Nous le devons à un très-honnête homme et à un des meilleurs citoyens de notre temps, qui a servi le pays utilement sous la monarchie de Juillet, sous l'Empire et sous la République, à M. Magne. Nous n'avons pas besoin de dire que sa manière de juger l'Empire n'est pas la nôtre. Ce que nous avons écrit rendrait superflues des réserves que nous n'avons point eu à faire ici, puisque nous nous sommes borné à rapporter fidèlement les paroles de M. Magne, recueillies dans une conversation familière.

LA RÉVOLUTION DU 4 SEPTEMBRE 1870

RACONTÉE PAR M. MAGNE

SON ENTREVUE A BORDEAUX AVEC M. LAURIER.

« Le samedi, MM. Jules Favre, Picard, etc., demandèrent une séance de nuit. M. Magne rencontrant M. Picard, qui paraissait fort triste, lui dit : « Prenez garde, vous pouvez aller plus loin que « vous ne voudriez. » A quoi il fut répondu : « J'en ai peur. » M. Favre passait; il donna une poignée de main à M. Magne, qui ne put retenir ces paroles : « Vous allez faire de la mauvaise « besogne. — C'est possible », répondit M. Favre. Cependant la séance n'eut pas lieu, peut-être parce que la rapidité avec laquelle marchaient les événements n'avait pas permis de préparer les suites qu'elle devait avoir. On l'ajourna au lendemain dix heures, pour examiner dans les bureaux les trois propositions qui avaient été présentées, l'une ayant pour objet la déclaration d'une régence, l'autre la constitution d'un gouvernement provisoire, *vu la vacance du trône,* avait dit M. Thiers; la troisième, celle de M. Favre, prononçant la déchéance de la famille impériale. M. Magne, en se rendant à la Chambre, avait été frappé du nombre énorme de groupes qui couvraient le quai, formés chacun d'une trentaine d'individus qui s'étaient assis tranquillement et attendaient. Ainsi avaient commencé sous ses yeux la révolution de Juillet 1830 et celle de Février 1848; quelques gendarmes, et un simple cordon de factionnaires. M. Magne répéta à M. Palikao ce qu'il lui avait dit la veille : « Vous n'êtes pas en force. — Vous vous trompez, lui fut-il répondu obstinément; nous avons quarante mille hommes. » La vérité, c'est qu'il n'y avait qu'un petit nombre de gardes municipaux, et que les autres troupes étaient plus que suspectes. Cependant, on s'attendait dès le matin à une lutte armée, et le ministre des affaires étrangères avait annoncé à l'Impératrice la possibilité d'un combat. « Pour Dieu, messieurs, dit l'Impératrice, pas de « sang versé ! N'est-ce pas, monsieur, dit-elle en s'adressant brus- « quement à M. Magne, qu'elle saisit par le parement de sa redin- « gote, il ne faut pas qu'il y ait une goutte de sang français « répandu par des Français? En face de l'ennemi, ne nous divisons « pas. Eh! il s'agit bien de la dynastie! Il s'agit de la France qu'il « faut sauver. Si le trône doit tomber, qu'il tombe, pourvu que nous « chassions l'envahisseur. Mais pas de sang inutilement versé pour « la joie et le triomphe de nos ennemis, n'est-ce pas, monsieur? »

M. Magne, quoique profondément touché de ce langage d'une personne qui lui témoignait habituellement de la défiance et de la froideur, dut répondre : « Madame, il n'est pas toujours possible « d'éviter l'effusion du sang, pour conjurer de plus grands « malheurs. » M. Magne, racontant ces faits, ajoutait : « L'Impé- « ratrice a été en quelque sorte volée par la destinée fatale qui lui « a dérobé l'occasion de manifester, pendant le siége, les grandes « vertus d'intrépidité et d'héroïsme qui étaient en elle. Elle eût « été la première aux remparts et sur le champ de bataille. Elle eût « renouvelé les exploits légendaires de Jeanne d'Arc, de Blanche « de Castille. Quel effet ce courage eût-il produit sur les Parisiens? « Aurait-on critiqué, aurait-on admiré? Peut-être la population « impressionnable de Paris eût-elle été entraînée par cet exemple, « et eût-elle fait des prodiges qui auraient ranimé la popularité de « la famille impériale, et accéléré la délivrance de la France. »

« Pendant que les députés étaient réunis dans les bureaux, un commandant de la garde nationale demanda à être introduit auprès de M. Schneider, avec lequel causait en ce moment M. Magne. Il entra : « Il faut, dit-il au président, que vous ouvriez sans plus tarder la séance, et que vous prononciez la déchéance. » M. Schneider répondit qu'on ne pouvait rien faire avant de connaître le parti auquel se seraient arrêtés les bureaux. Ce commandant, que M. Magne revit dans la suite à Bordeaux, était M. Laurier. Quelques instants plus tard, la Chambre était envahie. On a reproché à M. Trochu, qui avait alors le commandement des forces militaires de Paris, d'avoir ménagé un succès certain à ses amis politiques, en confiant la défense de la Chambre menacée : 1° à un régiment de ligne composé de recrues et de soldats dont plusieurs, appelés à intervenir, n'eurent rien de plus pressé que de lever la crosse en l'air ; 2° à une garde nationale commandée par M. Laurier.

« Au milieu des incidents si variés de cette journée, où l'esprit de parti, où la passion politique joua un plus grand rôle que le sentiment patriotique, au point de faire dire qu'il l'étouffa, il en est qu'on ne saurait passer sous silence. Un billet expressément destiné à M. Magne, qui devait être remis à lui-même, contenait à peu près ces mots, de la main de M. Guizot : « Tenez bon, résistez à la révolution. L'empereur de Russie s'est engagé à vous procurer la paix, sans aucune perte territoriale, moyennant une indemnité de guerre à l'Allemagne. » Ce billet, M. Magne ne désespère pas de

le retrouver. Il confirme ce que l'Impératrice avait su et avait dit elle-même en conseil des ministres.

« M. Magne chercha à rejoindre ses collègues, parce qu'il voulait leur faire partager la préoccupation qui le dominait, de leur responsabilité devant le pays. N'étaient-ils pas en effet un gouvernement légal, indépendant à certains égards de l'existence de la dynastie, un gouvernement sorti régulièrement du vote d'une assemblée représentant la nation, et investie de ses pouvoirs? Mais l'ouragan avait déjà tout dispersé. M. Palikao, qui avait bravement payé de sa personne dans les groupes, parmi les insurgés, pour défendre le devoir et la légalité, faisait ses malles, quand il fu rejoint par son collègue. « Ma foi, moi, dit-il, je pars ; l'Empire « est renversé. Trochu lui-même m'a engagé à m'en aller. Je ne « coucherai pas ici. » M. Magne eut une intelligence plus juste de la situation ; il resta à Paris, coucha chez lui, déterminé à ne s'en aller qu'après avoir remis l'administration aux mains de son successeur, quel qu'il fût, et avoir reçu décharge de sa gestion. Le lendemain donc, il était aux finances, lorsque MM. Picard et Magnin se présentèrent. On ne savait encore lequel des deux prendrait possession de ce ministère. C'est M. Picard qui resta fort étonné, disait-il, de se voir *assis dans un fauteuil où M. Magne était certes si bien à sa place*. L'étonnement dut être de courte durée et moindre sans doute que celui que M. Picard a éprouvé de voir un jour qu'il avait cessé d'être ministre des finances.

« La première question de MM. les délégués du Gouvernement provisoire fut celle-ci : « Et l'emprunt? — Mais le produit va vous « en être remis. — Comment ! est-ce que ce succès dont vous avez « entretenu le public n'est pas une fantasmagorie? — Nullement. — « Est-ce que ce n'est pas le Trésor qui en a fait en partie les frais? — « Il n'y a pas un chiffre publié dans l'*Officiel* qui ne soit rigou- « reusement exact. L'argent touché des souscriptions à l'emprunt « a été versé à la Banque. Vous y trouverez 221 millions déposés « par moi, et dont vous allez me donner reçu. » Ces messieurs étaient émerveillés qu'on n'eût point trompé impudemment le public, comme ils en avaient été convaincus, et ils ne se sentaient pas de joie de se voir en possession d'une si grosse somme. Il fallut que M. Magne les désillusionnât un peu, en leur faisant observer qu'avec une dépense quotidienne considérable comme celle de Paris, la grosse somme qu'il leur remettait ne durerait pas long-

temps. Il est vrai qu'il laissait une vache grasse à traire, dans les versements ultérieurs du dernier emprunt souscrit.

« Dans la suite, au mois de décembre 1870, M. Magne revit M. Laurier à Bordeaux, où celui-ci avait demandé à l'ancien ministre une entrevue dans l'intérêt public. Le gouvernement de la Délégation était absolument à bout de ressources. « Tout paraît « devoir relever notre fortune, dit M. Laurier. Une armée se forme « dans l'Est, sous Bourbaki ; Chanzy s'apprête à marcher sur Paris, « Faidherbe manœuvre dans le Nord. Nous allons triompher après « tant de désastres ; faut-il qu'une misérable difficulté d'argent « entrave et compromette tout ce grand et décisif mouvement ? « Nous ne payons plus ; il nous reste deux millions en caisse : « dans deux jours, il n'y aura pas un centime. — Vous avez raison, « dit M. Magne, il ne faut pas qu'un pays riche comme est la « France, sombre faute de pouvoir trouver un écu à l'heure « suprême. » Puis, il lui fit voir tous les dangers du papier-monnaie auquel on songeait à demander des ressources précaires et dangereuses. Il lui indiqua le remède que lui-même avait préparé en faisant voter la loi qui donnait à la Banque la faculté d'élever à 2 millards 400 millions le chiffre d'émission de ses billets. Et il ajouta : « J'avais calculé que 1,800 millions devaient suf- « fire pour les besoins du commerce, et qu'il me resterait assez « de 5 à 600 millions dont je comptais bien me servir pour le « Trésor. » La Banque prêta 500 millions à la Délégation de Bordeaux, et la résistance put continuer et se développer sur une immense échelle. Si elle fut mal conduite, si elle gaspilla follement ou criminellement les forces vives du pays, c'est à l'incurie des chefs, et non à l'absence d'argent qu'il faut attribuer la stérilité de tant d'efforts. Le *nerf de la guerre* ne manqua pas, mais le patriotisme, mais le sentiment du devoir, mais l'expérience du métier des armes et l'instruction militaire firent défaut. »

M. Magne était un de ces esprits judicieux et pénétrants que les princes, même les moins sages, aiment à attacher à leur personne pour se faire tenir au besoin le langage de la raison et de la justice, sauf à en écouter et à en suivre un autre. Son rôle réel sous l'Empire se retrouverait dans le registre des procès-verbaux des séances du conseil privé. Ce registre a-t-il

été brûlé dans l'incendie des Tuileries, en même temps que les autres papiers ? Ce serait une perte pour l'histoire. Quelques-uns de ces papiers ont été sauvés par la publication que le Gouvernement de la Défense nationale en a faite. Nous y trouvons entre autres une lettre de M. Magne, datée du 20 juillet 1866, qui est du plus haut intérêt. En voici quelques fragments (p. 239 et suiv. du Ier volume des *Papiers et Correspondance de la famille impériale*) :

QUESTIONS EXTÉRIEURES.

« Il existe dans l'opinion plusieurs petits courants plus ou moins favorables, les uns à la Prusse et à l'unité allemande, les autres à l'Italie et à son agrandissement, les autres à l'Autriche.

« Mais le grand courant de l'esprit public n'est ni prussien, ni italien, ni autrichien ; il est essentiellement national ; *il se préoccupe avant tout de l'intérêt français.* A aucune époque peut-être, cette disposition ne s'était montrée avec une égale énergie.

« Comme la grande masse de la nation vit du travail et des affaires, *elle désire sincèrement la paix ;* elle est très-reconnaissante envers l'Empereur de ses efforts pour nous conserver ce grand bien ; elle tient compte des difficultés, et quand une suspension des hostilités pourra être annoncée, les administrations publiques prouveront à l'Empereur, j'en suis sûr, que, malgré ces retards, il n'a pas perdu le bénéfice de sa médiation !

« Il ne faut cependant pas se dissimuler que l'attitude des puissances et leur lenteur à se prononcer en présence de l'article du *Moniteur* ont causé un sentiment pénible ; on aurait voulu que la voix de la France fût plus promptement entendue ; cela est certain.

« Mais on a parfaitement compris que l'Empereur n'ait pas pris les armes pour procurer à l'Autriche l'avantage de les déposer plus tôt. L'Autriche n'inspire aujourd'hui que cet intérêt, si voisin de l'indifférence, qui s'attache aux faibles devenus tels par leur faute, n'ayant su rien prévoir et rien préparer. Jusqu'ici tout est pour le mieux.

« A mon sens, les grandes difficultés commenceront lorsqu'il s'agira d'arranger définitivement les choses. Plus l'Empereur aura joué un rôle actif et prépondérant dans les négociations, plus on lui demandera compte des résultats au point de vue des intérêts fran-

çais. Dans notre pays, où le sentiment domine encore plus que le calcul, l'opinion a des retours subits auxquels il faut s'attendre. Tout ce que j'ai entendu en haut et en bas, dans le militaire et dans le civil, me donne la plus profonde conviction que les rapides progrès et les prétentions présumées de la Prusse inquiètent et que l'ingratitude injustifiable de l'Italie irrite les esprits, même les plus calmes. Le sentiment national serait profondément blessé, cela me paraît hors de doute, si, en fin de compte, la France n'avait obtenu de son intervention que d'avoir attaché à ses deux flancs deux voisins dangereux par leur puissance démesurément accrue. Tout le monde se dit que la grandeur est une chose relative, et qu'un pays peut être diminué, tout en restant le même, lorsque de nouvelles forces s'accumulent autour de lui.

« Pour empêcher une telle dérogation au programme de l'Empereur, le pays qui jusqu'ici s'est passionné pour la paix, se montrerait tout aussi ardent pour les mesures extrêmes. Il ne tarderait pas à pousser à la guerre, *ce qui serait un malheur affreux.*

« Je ne vois qu'un moyen plausible de l'éviter, c'est, après avoir bien médité le plan des concessions possibles, de déclarer nettement, clairement ce que la France peut, ce qu'elle est résolue à faire prévaloir, ce qu'elle est au besoin en état d'*imposer.*

« Or, il se dit beaucoup trop, depuis quelque temps, que la France *n'est pas prête.*

« Il est évident que sa voix sera d'autant moins écoutée que cette opinion sera plus répandue. Dans les congrès comme à la guerre, la fortune aime à sourire à ceux qui sont forts et résolus.

« Voilà pourquoi, plus on est partisan de la paix, plus on doit désirer que l'Empereur use de tous les moyens qui sont en son pouvoir pour se mettre en état d'appuyer ses prétentions, lorsque le moment sera venu de les préciser. Alors il ne serait plus temps d'y songer. *Rien ne nous excuserait d'être pris au dépourvu au milieu de complications qu'il est si naturel de prévoir.* Rien d'ailleurs n'est contraire à l'esprit d'économie comme l'imprévoyance qui s'expose à un moment donné à subir l'urgence et la précipitation des préparatifs. »

On ne peut revenir sur ce passé, sans se sentir pénétré de tristesse. L'aveuglement des gouvernants témoigne d'une

légèreté et d'une présomption sans bornes. Les avertissements affluaient de tous côtés, même de la part des plus humbles citoyens, sur toutes les questions, questions politiques et questions sociales. D'où qu'ils vinssent, quelle que fût la personne à laquelle ils s'adressaient, ils avaient le sort des rapports du baron Stoffel. Était-il difficile de reconnaître que Paris, tel que M. Haussmann l'avait fait, devenait un péril pour la civilisation française? Ne pouvait-on pressentir, au commencement de la guerre, les dangers auxquels devait se trouver exposée la fortune privée et publique, par la conduite de tant de gens riches et par la présence dans la capitale de tant de gens pauvres? Nous retrouvons dans nos papiers deux notes adressées dans ce temps-là, l'une au préfet de la Seine, qui ne l'a pas lue, l'autre à un journal très-répandu, qui ne l'a pas insérée.

NOTE SUR LES TRAVAUX INUTILES DE PARIS

ADRESSÉE A M. HENRI CHEVREAU.

« Il n'échappe pas à un homme d'un esprit clairvoyant que le grand défaut de la transformation de Paris est d'avoir affaibli la valeur représentative de Paris.

« Pour que Paris soit vraiment la patrie du génie français, il faut que la classe moyenne y domine absolument.

« Autrefois les classes y étaient fondues dans un même milieu. Elles se tamponnaient réciproquement, si on peut parler ainsi. Tel était le Paris de Molière, le Paris de Voltaire. La France y trouvait une *moyenne* de la société française, le monde y trouvait la mesure, l'expression de la France.

« Aujourd'hui, qu'est-ce que Paris? L'auberge de l'Europe. Tout y est arrangé pour les riches. Les départements, le monde entier vient y chercher une part des plaisirs qui sont préparés pour eux.

« Paris ne représente plus une *moyenne*, il représente une exagération. Ces palais qui le couvrent sont des insolences de fortune, ils ne sont pas en rapport avec le véritable état de la richesse publique.

« Eh bien! nous croyons qu'en face de ce luxe inouï qui a presque toujours sa source dans les profondeurs de l'agiotage et de l'immo-

ralité, — la plus grande imprudence qu'on puisse commettre est d'appeler le *prolétaire*.

« Attirer le prolétaire à Paris, c'est clouer celui dont la bourse est vide devant des sacs d'or.

« Et par prolétaire, j'entends non l'homme qui possède une industrie, un talent quelconque, mais celui qui n'a que ses bras, le *terrassier*.

« Qu'on appelle de toutes les parties de l'Empire, par l'appât d'un salaire relativement élevé et la facilité des travaux, comme des remblais et des déblais, tous les bras inoccupés de France, — c'est une faute.

« Ces gens-là une fois à Paris ne peuvent en sortir. Le charpentier, le maçon iront partout, s'emploieront partout. Mais l'homme qui n'a que ses bras, le terrassier, où trouvera-t-il des bonnes fortunes comme le Trocadéro et autres folies?

« Il reste donc ici, et il attend.

« Il attend quoi? — Un 10 août, un 2 septembre, un 31 mai; il attend *son jour,* que le suffrage universel et les vicissitudes des choses humaines finiront bien par lui donner.

« Ou rendez à Paris son caractère *moyen*, ou n'y campez pas en permanence les prolétaires.

« L'histoire parle d'un peuple qui avait accumulé ses richesses, fruit de ses rapines, dans une sorte de camp caché au milieu des forêts. Quand Charlemagne voulut le soumettre, il ne s'occupa pas de le combattre; il chercha le *Ring*, le trouva, et s'en empara. La nation, se voyant entièrement ruinée, se mit à sa discrétion.

« Que Paris ne soit pas l'entassement sur un point de la fortune de la France! Que les barbares, apôtres de la *revendication sociale,* ne mettent pas la main sur ce trésor de la civilisation! Mais le meilleur moyen de désarmer leurs convoitises et de prévenir leurs attentats n'est pas de les fixer ici!

« Si M. le préfet croit devoir ne pas tenir compte de cette note, l'auteur le prie de vouloir bien la déposer dans les archives de la ville, afin qu'un jour quelque fureteur d'historien comme lui la retrouve et en juge la valeur. »

Paris, 2 août 1870.

L'humble avertisseur comptait sur les loisirs de M. le préfet; mais il ne comptait pas sur l'incendie.

Dès qu'il fut question de l'investissement de Paris, un grand nombre de personnes riches firent leurs préparatifs de départ. Des quartiers devinrent tout à coup déserts; on aurait cru assister à l'émigration de 1792. Il y avait dans cette désertion un péril pour la propriété. Une lettre fut adressée au *Figaro*. On y trouvait l'expression de craintes que malheureusement le temps a justifiées.

« ..... Nous déplorons cet état de choses, non-seulement pour le présent, mais pour l'avenir. La dette que chaque homme doit à la défense de l'ordre social est proportionnelle au profit qu'il retire de sa condition. Si le prolétaire risque sa vie pour purger le sol de la présence de l'étranger, il ne peut être permis à l'homme riche de se mettre à l'abri du danger. C'est ce qu'un grand nombre de citoyens qui appartiennent aux classes les plus favorisées ont parfaitement compris; on les voit donner l'exemple du courage et du dévouement, soit dans les rangs de l'armée, soit dans ceux de la Société internationale de secours aux blessés; mais pourquoi n'est-il pas suivi par tous? Que dans les temps ordinaires on aille passer l'été aux eaux, aux bains de mer ou ailleurs, en mettant sa fortune au service de ses fantaisies et de ses caprices, rien de mieux; mais quand la ville peut être assiégée, c'est un devoir pour tous ceux qui ont des foyers à défendre, de courir au poste périlleux où le pays les appelle...

« Notre premier devoir est de repousser et de chasser l'étranger. Mais quand ce but qui nous rallie tous aujourd'hui, qui impose silence aux colères et aux divergences d'opinion, aura été atteint, ne nous trouverons-nous pas en face de questions qui viendront s'imposer? Que la question sociale du moins soit écartée! Nous nous adressons au capital, nous lui demandons de ne pas se compromettre et de se montrer, sur le sol où il étalait son faste, bon Français.

« Depuis vingt ans, Paris a été reconstruit à son profit. Les petits bourgeois ont été expulsés par la cherté des loyers; le prix de tous les objets de consommation a augmenté effroyablement. Pour bâtir des palais sur l'emplacement des maisons, on a contracté des dettes immenses dont le poids retombe surtout sur le peuple. Dernièrement encore, le vote de travaux fastueusement inutiles, tels que l'achèvement de la rue Soufflot, le percement de la rue Mercœur, à Passy, etc., etc., avait fait renvoyer aux calendes grecques l'examen

de la proposition du dégrèvement de la taxe d'octroi sur les vins, proposition favorable aux classes laborieuses. Tout a été tenté pour que le natif pauvre disparût comme une tache de cette ville superbe, et que le riche y jouît sans ombrage des plaisirs qui y ont été accumulés. Où en serions-nous aujourd'hui, soit dit en passant, si l'idéal rêvé par M. Haussmann s'était réalisé? Sont-ce les *nomades* qu'il y avait appelés qui défendraient les murs de Paris? Sont-ce ces hôtes de passage qui recruteraient nos milices? Sont-ce les millionnaires de toutes les nations, les enrichis de toutes les spéculations qui se chargeraient de combattre les Prussiens? Les malheurs du temps révèlent aux yeux les plus prévenus les vices d'un tel système, etc., etc. »

UN ÉPISODE DU SIÉGE.

L'étude des causes de la Commune embrasserait un champ immense, car il faudrait rechercher toutes les fautes qui l'ont préparée. La population d'une ville regardée comme la plus intelligente du monde ne pouvait arriver d'un coup au mépris des lois, au renversement de la hiérarchie sociale, à la négation du droit, à la révolte la plus criminelle, la plus audacieuse qu'on vit jamais; elle y a été conduite par degrés, à la suite de déceptions sans nombre. Ces déceptions furent, à cette époque, de toutes sortes; mais les plus fréquentes et les plus cruelles ont été sans doute celles que causèrent la présomption des chefs, leurs promesses téméraires, et l'idée exagérée qu'on était toujours disposé à se faire de leur mérite. A ce sujet, nous reproduisons deux documents inédits se rapportant, l'un à la défense de Paris, l'autre à la défense nationale en province; ils montrent que partout manquaient la prévoyance et le bon sens. L'incapacité est à l'état épidémique.

Pour comprendre l'intérêt du premier de ces documents, qui se compose de la reproduction de deux ou trois pages du registre d'observations tenu à la tour de Solferino, d'où les mouvements de l'ennemi autour de Paris étaient surveillés et notés, il faut se rappeler un des épisodes les plus douloureux du siége : la prise et la perte du Bourget. Qu'on relise ce récit

dans les rapports militaires, et qu'on le rapproche des observations faites à Montmartre, on verra le peu d'activité intelligente et de vigilance apporté dans la défense de Paris, et particulièrement dans la conduite de l'artillerie.

Vendredi 28 *octobre* 1870. 11 *heures* 15. Il y a plus de Prussiens que d'habitude au Pont-Iblon.

Dans l'ouest, deux batteries d'artillerie; dans l'est, deux bataillons d'infanterie.

11 *heures* 45. Les batteries prussiennes du Pont-Iblon tirent sur le Bourget, d'où part une reconnaissance française.

12 *heures*. Des renforts d'infanterie et trois pièces d'artillerie quittent la Courneuve et se dirigent sur le Bourget.

1 *heure* 15. L'artillerie prussienne continue son feu.

Les troupes françaises sont dans le Bourget.

Tirailleurs en avant de la route n° 20.

On ne voit pas de coups de canon de notre côté.

Les forts du Sud et d'Aubervilliers ont tiré; leurs coups sont trop courts.

3 *heures* 30. Le feu des Prussiens a cessé; douze pièces restent en position au Pont-Iblon. Dix-huit pièces, cinq bataillons prussiens et la cavalerie rentrent à Gonesse.

Nos troupes occupent toujours le Bourget; nos tirailleurs sont dans leurs positions primitives en avant du village.

Le soir, de 7 *heures à* 8 *heures* 45. Vive fusillade en avant du Bourget.

Toute la nuit, le fort de l'Est a tiré quelques coups de canon d'heure en heure.

Samedi 29 *octobre*. 8 *heures du matin*. Depuis environ dix minutes, engagement en avant du Bourget.

L'artillerie prussienne occupe les mêmes positions qu'hier. On voit son tir; mais la brume empêche de voir d'autres détails.

8 *heures* 30. Le feu cesse à Pont-Iblon.

8 *heures* 50. Le feu recommence; — trente pièces.

9 *heures* 50. Le feu a cessé d'une manière absolue depuis environ vingt minutes; le fort de l'Est a envoyé quelques obus sur Dugny.

10 *heures* 30. Les batteries prussiennes à l'ouest de Pont-Iblon quittent leurs positions et remontent vers Gonesse. Celles de l'est tirent quelques coups. Les forts de l'Est et de la Double-Couronne tirent à long intervalle.

10 *heures* 50. Quatre bataillons d'infanterie prussienne marchent de la Patte-d'Oie sur Bonneuil. Les dix-huit pièces de l'est de Pont-Iblon remontent vers Gonesse. Il reste au Pont-Iblon dix-huit pièces et au moins un bataillon d'infanterie. Les troupes de soutien sont masquées.

11 *heures* 30. Quelques pièces prussiennes sont en batterie derrière l'ouvrage au sud de Blanc-Mesnil, et tirent sur Drancy. Deux pièces françaises qui y répondaient retournent de Drancy au Bourget.

11 *heures* 50. Il ne reste au Pont-Iblon que la garde ordinaire.

Rien de particulier au Bourget le reste de la journée.

Dimanche 30 *octobre*. 6 *heures* 45 *du matin*. Les troupes prussiennes arrivent au Pont-Iblon avec de l'artillerie.

7 *heures*. Quatorze pièces en batterie à gauche du Pont-Iblon; onze autres y arrivent. Elles sont soutenues par environ 7,000 hommes; un ou deux bataillons disparaissent dans une tranchée à 100 mètres en avant des pièces de gauche.

7 *heures* 40. Une batterie prussienne se place dans l'ouvrage au sud de Blanc-Mesnil.

8 *heures*. Les Prussiens ouvrent le feu au Pont-Iblon.

Trois bataillons prussiens avec de la cavalerie sortent de Blanc-Mesnil, et avancent sur Drancy. Attaque de la ligne du chemin de fer. Nous nous replions sur le village.

Les batteries de Blanc-Mesnil avancent. Les Prussiens se forment en colonne à Pont-Iblon, précédés d'une ligne de tirailleurs.

Nous évacuons le Bourget.

9 *heures* 15. Les Prussiens mettent *quatorze* pièces en batterie à droite et en arrière de la gare du Bourget.

9 *heures* 35. Leur infanterie partie de Dugny arrive au Bourget.

10 *heures* 20. Le fort d'Aubervilliers tire sur le Bourget.

Nos troupes se sont repliées sur la ligne qui joint la Courneuve au Petit-Drancy. Notre artillerie, composée de DEUX pièces, suit la chaussée du chemin de fer.

11 *heures*. Des tirailleurs prussiens se portent sur la partie sud du Bourget dans la maison qui fait face au fort d'Aubervilliers.

12 *heures*. Les batteries entre le Bourget et Blanc-Mesnil tirent avec vigueur sur Drancy.

12 *heures* 45. Le feu continue, on ne voit pas l'infanterie prussienne qui peut être masquée par un repli de terrain.

Le fort d'Aubervilliers tire par bordées sur le Bourget et la batterie prussienne.

1 *heure* 5. Quatre colonnes d'infanterie prussienne quittent le Bourget et rentrent au Pont-Iblon.

2 *heures*. Les troupes françaises quittent Drancy, et se replient sur Bobigny sans être inquiétées. L'artillerie prussienne se retire.

2 *heures* 30. Les Prussiens rentrent à Garches ou à Gonesse.

3 *heures* 45. Toute l'artillerie de Pont-Iblon et de Blanc-Mesnil est retournée à Gonesse.

Rien de plus au Bourget le reste de la journée. »

Dans les départements, la défense montrait-elle plus de résolution, plus d'activité, plus d'habileté? Les chefs avaient-ils l'autorité, le prestige que réclame le commandement, et que détruisent infailliblement l'absence de tenue, la versatilité de caractère, les fantaisies puériles d'une présomption sans cause et sans excuse?

Nous répondrons par un document curieux, d'une authenticité incontestable, qui aurait été mieux à sa place dans les Mémoires récemment publiés par M. Glais-Bizoin que dans ce livre. Comme il appartient, au même titre que les précédents, à l'histoire de 1870, aux événements qui ont précédé la Commune, nos lecteurs nous excuseront de l'avoir inséré ici.

UNE VISITE DE MM. GLAIS-BIZOIN ET DE KÉRATRY AU CAMP DE CONLIE.

« M. de Kératry avait donné le 27 novembre sa démission de général en chef de l'armée de Bretagne, et, par une lettre adressée le lendemain au ministre de la guerre et publiée par les journaux, il avait affiché d'une manière éclatante sa rupture complète avec le Gouvernement. Son successeur provisoire, le général Le Bouëdec, après avoir continué à exercer pendant quelques jours le commandement du camp de Conlie, avait été appelé par le ministre de la guerre à une autre destination, et remplacé en vertu d'un décret du 7 décembre par M. de Marivaux, capitaine de vaisseau. Le géné-

ral Le Bouëdec était parti pour Tours dans la nuit du 8 au 9, annonçant qu'il resterait tout au plus un jour absent, et qu'il reviendrait pour remettre le service à son successeur. M. de Marivaux est arrivé au camp dans la journée du 9 et a demandé quelques-uns des chefs de service; puis, après une courte visite des travaux, il a annoncé qu'il retournerait le soir au Mans et en reviendrait seulement le lendemain pour prendre le service des mains de son prédécesseur.

« A cinq heures et demie, heure où les officiers des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie qui vivent ensemble se mettaient à table pour dîner, M. le commandant d'artillerie Hallu est survenu et a fait connaître qu'une dépêche adressée à M. le colonel de Vauguyon et destinée à être communiquée à tous les officiers de l'état-major général ainsi qu'aux chefs de service, annonçait que M. de Kératry, accompagné de M. Glais-Bizoin, arriverait en gare de Conlie entre six heures et demie et sept heures. Un officier présent a demandé des explications sur cette dépêche et s'est informé notamment si elle convoquait les officiers à la gare pour recevoir l'ancien général en chef de l'armée de Bretagne. M. Hallu s'est borné à répéter les termes ci-dessus.

« Après quelques hésitations, MM. les colonels Julien et Rousseau se décidèrent à se rendre à Conlie. Ils s'étaient assurés préalablement que les officiers de l'état-major général interprétaient la dépêche comme une convocation et étaient même déjà partis sans dîner.

« Arrivés à la gare, ils y trouvèrent tous les officiers réunis, et là M. le colonel de Vauguyon remit au colonel Julien une dépêche télégraphique ainsi conçue :

« *Général armée Bretagne à chef gare Conlie pour Julien, colonel artillerie au camp.*

« Mans, Conlie.

« Par ordre du Gouvernement, veuillez faire tirer une salve de « vingt et un coups de canon à l'arrivée de Glais-Bizoin par train « spécial.

« KÉRATRY. »

« Cette dépêche ayant éveillé vivement ses inquiétudes, le colonel Rousseau s'est adressé à M. de Vauguyon et lui a déclaré qu'il

ne suivrait point M. de Kératry s'il se présentait sans caractère légal, et qu'il ne s'embarquerait avec lui dans aucune aventure. M. de Vauguyon a protesté que tel était aussi son sentiment, qui parut partagé par tous les officiers présents. Le train spécial amenant MM. Glais-Bizoin et de Kératry est arrivé en gare de Conlie vers six heures trois quarts. A peine était-il arrêté que M. de Kératry se penchant à la portière sans descendre et serrant avec effusion les mains des officiers présents, les invitait à prendre place dans les wagons et priait quelques-uns d'entre eux, notamment MM. Julien et Rousseau, de monter dans le compartiment où il se trouvait pour faire le trajet de la station à la gare du camp.

« Pendant le trajet, l'un d'eux, pressé d'éclaircir le mystère qui entourait encore ce brusque retour, demande à M. de Kératry ce que cela signifiait.

« Cela signifie qu'il n'y a plus de gouvernement; que l'armée de « la Loire est désorganisée; que tous les pouvoirs sont en désarroi, « et que je reviens à Conlie *pour ressaisir* le commandement de « mon armée et la sauver. »

« Telle fut la réponse à peu près textuelle qui fut faite. M. de Kératry s'informant alors de ce qui s'était passé depuis son départ, notamment dans le service de l'artillerie, et apprenant qu'on avait reçu l'ordre de faire affluer sur Rennes tout le matériel susceptible d'être attelé, s'exclama en disant que dans toute l'administration militaire actuelle il ne voyait que trahison organisée. Arrivé à la gare du camp, la salve ayant été tirée, M. de Kératry est descendu, et s'est rendu avec tous les officiers au quartier général, où M. de Marivaux l'attendait dans la salle à manger. Quelques mots de politesse ont été échangés sans aucune explication, puis on s'est mis à table : M. Glais-Bizoin à la droite de M. de Kératry et M. de Marivaux à sa gauche.

« MM. Rousseau et Julien ayant dîné, sont allés dans le cabinet du général commandant le camp, où ils ont trouvé le général Lalande. Là, M. Rousseau n'a point dissimulé les doutes graves qui s'élevaient dans son esprit sur la légalité de ce qui se passait. Il en a fait part au général Le Bouëdec, qui était entré un instant pour écrire une dépêche. Le général répondit que tout allait s'arranger pour le mieux, que M. Glais-Bizoin remettrait le général de Kératry en possession de son commandement, que lui Le Bouëdec resterait au camp de Conlie, et que M. de Marivaux irait à celui de Carentan. Pendant le dîner de l'état-major, un attroupement d'officiers

et de soldats s'était formé dans la cour du quartier général, et des chants patriotiques avaient été chantés.

« M. Glais-Bizoin sortit un instant, suivi de l'état-major, et fit à la foule une allocution chaleureuse, mais qui n'expliquait en rien la situation. M. de Kératry, prenant la parole après lui, ordonna que le lendemain les troupes se tiendraient en armes dans la matinée sur leur front de bandière pour être passées en revue, et que les officiers se réuniraient à dix heures au quartier général. Là-dessus, MM. Rousseau et Julien retournèrent chez eux, plus préoccupés que jamais.

« Au bout d'une heure, supposant que le dîner devait être fini, ils revinrent au quartier général et entrèrent dans la salle à manger, où tout le monde était debout.

« M. le colonel Mangin, rédacteur du *Phare de la Loire,* interrogé par l'un d'eux, déclara nettement que dans sa conviction, fondée sur ce qu'il avait vu pendant toute la journée, ce qui se passait était une tentative de *coup d'État.* Quelques instants après, M. de Kératry, saisissant au passage M. Rousseau, le présentait pour la deuxième fois à M. Glais-Bizoin, en le lui signalant non-seulement à titre de militaire, mais de citoyen. Sur ce mot, M. Rousseau prenant à part M. Glais-Bizoin, lui exprima, dans les termes les plus déférents mais les plus nets, son étonnement de ce que, dans l'allocution prononcée par lui une heure auparavant, il n'avait pas dit un mot pour éclaircir la situation. Il le supplia de dissiper cette incertitude et de faire connaître avec quel caractère légal lui et M. de Kératry se présentaient au camp. M. Glais-Bizoin répondit d'abord par de longs détails sur ce qui s'était passé à Tours entre les ambassadeurs étrangers et les membres du Gouvernement. M. Rousseau insistant pour qu'il laissât de côté les affaires extérieures actuellement sans intérêt, et précisât sa propre situation vis-à-vis de ses collègues du Gouvernement et le caractère avec lequel il venait à Conlie, M. Glais-Bizoin finit par déclarer qu'il s'était séparé spontanément du reste de la délégation, et qu'il était en quelque sorte en *rupture de ban* (sic). La conversation fut interrompue par M. de Kératry, auquel le colonel Julien venait d'adresser quelques questions dans le même sens, et qui vint prendre M. Glais-Bizoin par le bras et l'entraîner dehors.

« Ces deux officiers se retrouvant dans la cour, prirent le parti d'aller trouver le général de Marivaux et de lui faire part de leurs craintes. Comme ils se rendaient près de lui, ils se retrouvè-

rent face à face avec MM. Glais-Bizoin et de Kératry. M. Rousseau en profita pour demander nettement à M. Glais-Bizoin de reprendre l'entretien interrompu, et pendant que M. Julien rentrait avec M. de Kératry et s'expliquait très-vivement avec lui, la conversation put se poursuivre pendant une demi-heure environ.

« A la question très-précise de M. Rousseau lui demandant s'il venait à Conlie comme un membre du Gouvernement séparé de ses collègues et agissant en dehors d'eux, sans leur aveu, ou bien s'il avait reçu un mandat pour prendre des décisions en leur nom, M. Glais-Bizoin répondit qu'il était venu seulement en visiteur et sans caractère officiel, qu'il entendait se borner à faire un rapport sur ce qu'il aurait vu, mais qu'il ne prendrait aucune décision sans en référer à ses collègues. On lui fit observer que les faits qui s'étaient produits déjà et qui avaient accompagné le retour de M. de Kératry étaient en complète contradiction avec ses paroles; que M. de Kératry avait pris l'attitude d'un véritable général d'armée, donnant des ordres, déclarant que le Gouvernement n'existait plus, etc., etc. M. Glais-Bizoin se borna à protester que tout cela résultait de malentendus, et que, pour sa part, il ne se prêterait jamais à aucun acte d'un caractère factieux.

« Le lendemain matin, 10 décembre, au moment où ils se rendaient au rapport, MM. Rousseau et Julien furent prévenus par un planton que M. de Kératry les demandait. Ils se rendirent chez lui, et là, en présence de MM. Glais-Bizoin et Le Bouëdec, une altercation des plus vives, pour ne pas dire des plus violentes, s'éleva entre MM. de Kératry, et Rousseau. M. de Kératry, le prenant de très-haut, s'étonna tout d'abord que M. Rousseau, simple colonel du génie, se fût permis de poser à un membre du Gouvernement des questions qui lui paraissaient singulières. M. Rousseau répliqua que dans la situation critique où se trouvait le pays et en présence d'actes au moins extraordinaires, il appartenait à tout citoyen loyal de demander à qui que ce fût des explications. M. de Kératry se rejeta ensuite sur sa propre qualité de général de division, que M. Rousseau contesta formellement, ce grade ayant été conféré dans l'armée auxiliaire et ayant pris fin avec les fonctions qui s'y rattachaient.

« Dans tous les cas, M. de Kératry n'était évidemment plus général de l'armée de Bretagne, et tous les officiers de cette armée avaient droit de s'étonner de lui voir prendre cette qualité dans une dépêche, comme il l'avait fait la veille. M. de Kératry déclara que

cela n'était pas vrai; mais devant l'évidence du fait matériel, il protesta que c'était là le résultat d'une erreur, que la dépêche aurait dû porter le nom du général Le Bouëdec, et que le sien n'y figurait que par une inadvertance de son propre secrétaire. La conversation s'est prolongée sur ce ton pendant un quart d'heure, M. Glais-Bizoin s'interposant de temps en temps pour apaiser la discussion et protester de leur respect à tous pour la légalité et de leur entière communion d'idées avec les autres membres du Gouvernement, MM. Gambetta, Crémieux et Fourichon. A la suite de ces faits, M. Glais-Bizoin a visité le camp avec le général Le Bouëdec. Puis, à dix heures, en présence du corps d'officiers, celui-ci a remis le commandement entre les mains de M. le général de Marivaux.

« M. le général Le Bouëdec s'est borné à lire le décret qui institue M. de Marivaux commandant du camp de Conlie. M. Glais-Bizoin, dans une courte allocution, a exprimé son admiration des résultats obtenus au camp de Conlie par l'initiative de M. de Kératry et affirmé de nouveau son entente complète avec tous les membres du Gouvernement de la défense nationale. M. de Marivaux, de son côté, s'est associé aux éloges donnés au premier général en chef de l'armée de Bretagne. Enfin, M. de Kératry, qui s'était tenu jusque-là à l'écart, est venu faire aux officiers les adieux qu'il n'avait pas pu leur adresser au moment de sa démission.

« MM. Glais-Bizoin, de Kératry et quelques officiers attachés à la personne de ce dernier, ont quitté le camp de Conlie vers trois heures de l'après-midi, n'emportant qu'une partie de leurs armes et de leurs effets, et annonçant qu'ils viendraient reprendre avant huit jours leurs anciennes positions.

« Tels sont les faits qui se sont passés au camp de Conlie les 9 et 10 décembre 1870. »

CONCLUSION

NOS DÉSASTRES ONT FAIT LA COMMUNE; LA GUERRE A FAIT NOS DÉSASTRES; QUI A FAIT LA GUERRE?...

Un jour que j'étais allé à la Roquette visiter le condamné à mort Joly, je dis au saint vieillard qui m'avait servi de guide, au moment de prendre congé de lui : « Je vous plains, Monsieur l'aumônier, de rester dans cet enfer. » Il me répondit, avec ce regard humide et tendre qui amollit les cœurs des condamnés, avec ce sourire qui leur fait entrevoir le pardon de Dieu : « Je ne suis point à plaindre autant que vous le croyez; mes coquins sont de petits coquins; les grands coupables sont en dehors de cette enceinte. »

En songeant à toutes ces enquêtes ordonnées par l'Assemblée nationale, et qui portent sur des désordres et des scandales récents : enquête sur le 4 septembre, enquête sur le 18 mars, enquête sur les marchés passés pendant la guerre, enquête sur les actes du Gouvernement de la défense nationale, etc., je me suis rappelé le mot de l'abbé Croze : « Les grands coupables ne sont pas ici. »

Savaient-ils ce qu'ils faisaient, les théoriciens qui livraient les destinées de la France au suffrage universel, et dont la politique a été formulée par le plus éloquent d'entre eux : *Alea jacta est!*

Savaient-ils ce qu'ils faisaient, ces hommes du 4 septembre, lorsqu'ils mettaient brusquement la main sur le gouvernail? Ils assumaient une tâche au-dessus de leurs forces et au-dessus

de leur foi. Mais, s'ils l'eussent bien remplie, il n'y aurait pas eu dans le pays assez de témoignages d'admiration pour acquitter la reconnaissance publique. On leur reproche surtout d'avoir été incapables, et l'on a raison.

Savaient-ils ce qu'ils faisaient, ces troupeaux de communards, enrégimentés pour être conduits tantôt à la boucherie, tantôt à l'incendie, et qui, marchant au crime, croyaient marcher à la gloire ?

De tous les auteurs et complices de nos fautes et de nos malheurs, ceux-là seulement ont su ce qu'ils faisaient qui ont fait la guerre.

La guerre avec le chassepot! la guerre avec le canon Krupp! la guerre avec l'Allemagne embrigadée, armée, exercée à la prussienne, c'était la tuerie gigantesque! On le dit aux ministres, on le dit à l'Empereur, et l'Empereur lui-même le dit à la France, au début de la campagne : « Ne nous faisons pas d'illusion, la guerre sera longue et périlleuse. »

Si le souverain de la France avait joui alors de ses facultés ordinaires, il se serait rappelé ce qu'il avait vu sur le champ de bataille de Solferino, et il aurait reculé peut-être, comme il avait reculé à Villafranca.

Mais il ne paraissait plus rien comprendre.

Quant à ses ministres... Commençons, pour arriver à les juger, par relire le compte rendu officiel des séances où le présent et l'avenir de la civilisation européenne ont été agités et fixés.

Ce document devrait être sans cesse présent à l'esprit des contemporains ; il doit être placé sous les yeux des générations qui naissent, de celles qui grandissent, afin qu'elles connaissent l'étendue de nos fautes et le poids de la réparation que la France attend d'elles.

Nous sommes au 12 juillet 1870. Un prince de Hohenzollern a accepté la couronne d'Espagne que Prim lui a fait offrir. Ce Prim, paraît-il, croyait être agréable à la cour des Tuileries, en inventant une combinaison qui écartait à tout jamais la candidature Montpensier, particulièrement odieuse aux Napoléon.

Cependant, à cette nouvelle, grand émoi aux Tuileries. Des instructions sont adressées à notre ambassadeur à Berlin, pour qu'il demande au roi Guillaume de Prusse, ou une désapprobation de la conduite du prince de Hohenzollern, ou la renonciation de ce prince au trône.

Les réflexions des journaux, placés alors sous la direction du Gouvernement et tout à sa dévotion, laissent voir clairement, dès cette époque, le but vers lequel on marche : la guerre.

« M. Benedetti, dit le *Constitutionnel* du 12 juillet, a transmis au roi de Prusse la communication du Gouvernement français. Le Roi a demandé un délai avant de répondre. Le Gouvernement a fait savoir à M. Benedetti que ce délai ne pouvait être que très-court. »

— « Il est aujourd'hui *absolument certain* que le roi de Prusse avait autorisé le prince de Hohenzollern à accepter la couronne d'Espagne. »

Pendant que, d'une part, on s'efforce d'exciter la susceptibilité de la nation, le *Figaro* annonce que Napoléon III prendra le commandement en chef de l'armée, et que le prince impérial sera attaché à l'état-major général.

Le *Public*, journal de M. Rouher, accuse le *Moniteur universel,* journal de M. Ollivier, de rechercher *dans les recoins du passé des motifs d'animosité,* et de pousser à la guerre. Il annonce que les *nouvelles de Saint-Cloud assurent que les esprits au château considèrent la guerre comme certaine.*

L'alarme était au camp des libéraux. Ils pressentaient qu'on ne tiendrait aucun compte des dispositions de la nation, et qu'on lui ferait violence plus facilement, avec l'aide d'un ministère parlementaire, qu'on n'eût osé le tenter avec un instrument discrédité comme l'était le ministère personnel. Voyez l'article publié dans le *Temps* du 13 juillet, sous la signature de M. Nefftzer.

L'inauguration solennelle, avec le ministère Ollivier, du régime parlementaire, le plébiscite qui le suivit, avaient été autant de subterfuges frauduleux, au moyen desquels on avait escamoté un témoignage éclatant de la confiance du pays ; le mensonge avait fait l'échafaudage de l'édifice impérial ; il devait

le couronner. M. Michelet était donc un des interprètes sincères du sentiment public lorsqu'il écrivait à un journaliste :

« 10 juillet 1870.

« Cher ami,

« Personne ne veut la guerre. Or, on va la faire, ou faire croire « à l'Europe que nous la voulons.

« Ceci est un coup de surprise et d'escamotage.

« Des millions de paysans ont voté hier à l'aveugle. Pourquoi? « Croyant éviter une secousse qui les effrayait. Est-ce qu'ils ont « cru voter la guerre, la mort de leurs enfants?

« Il est horrible qu'on abuse de ce vote irréfléchi.

« Mais le comble de la honte, la mort de la mort morale, serait « que la France se laissât faire à ce point, contre tous ses sentiments, « tous ses intérêts!

« Faisons notre plébiscite, et celui-ci sérieux. Consultons, « classe par classe, des plus riches aux plus pauvres, des urbains aux « paysans, consultons la nation. Prenons ceux qui tout à l'heure « ont fait cette majorité, oublieuse de ses promesses. A chacun d'eux « on a dit : Oui, mais surtout *point de guerre.*

« Ils ne s'en souviennent pas. La France s'en souvient. Elle « signera avec nous une adresse de fraternité pour l'Europe, de « respect pour l'indépendance espagnole.

« Plantons le drapeau de la paix. Guerre à ceux-là seuls qui « pourraient vouloir la guerre en ce monde!

« J. Michelet. »

Nous nous rappelons parfaitement nous être trouvé le lundi matin, 11 juillet, avec M. le marquis de Canizy, officier d'ordonnance de l'Empereur, qui nous dit : « J'ai passé la soirée d'hier aux Tuileries, en réunion intime. La guerre est décidée; elle est faite. M. de Persigny, radieux, transporté, s'écriait : « Je me sens revenu à vingt ans. Nous allons donc en finir! »

Dès ce moment, les destinées de la France allaient être livrées à la vaillance de M. de Persigny et à la diplomatie de M. de Gramont! D'après les témoignages qui se sont produits plus tard, il n'est pas certain que l'Empereur voulût alors la guerre. Toutefois, il y avait quelqu'un en Europe qui la souhai-

tait, et qui avait le moyen d'amener cet Empereur sans volonté à la déclarer. Avons-nous besoin de nommer M. de Bismarck? Un jour peut-être l'histoire pénétrera le mystère de la conduite du souverain français; elle découvrira dans son entourage les êtres méprisables, hommes ou femmes, qui tenaient le chancelier allemand au courant des dispositions, des incidents, des intrigues de la Cour, de manière à assurer la réussite de son plan. M. de Bismarck avait résolu de faire attaquer la Prusse par la France, et, au moyen de cette agression, d'enlever à notre nation, contre laquelle il avait accumulé des forces que leur nombre rendait presque irrésistibles, les sympathies et les alliances qui auraient prévenu ou atténué des désastres probables. Pour arriver à ce résultat, il avait besoin de complices en France; il les trouva dans les vices et les faiblesses du souverain, dans l'imbécillité des ministres, dans la présomptueuse incapacité des généraux, et peut-être dans la vénalité complaisante d'hommes et de femmes de plaisir, alors en faveur.

Quoi qu'il en soit, l'Empereur paraissait hésiter encore, lorsque la déclaration suivante de M. de Gramont, jetée du haut de la tribune à l'Europe, y retentit comme une véritable déclaration de guerre dont rien désormais ne pouvait prévenir ou suspendre les effets.

Nous en emprunterons le texte au *Public* du 16 juillet.

C'est le vendredi 15 juillet que le ministre des affaires étrangères vint au Sénat prononcer ce discours inqualifiable. On assure que le texte n'en avait pas été soumis à Napoléon, qui se serait trouvé, par le langage officiel de son ministre, contraint de prendre un parti extrême.

La parole est donnée à M. le ministre des affaires étrangères pour une communication.

« .... Le ministère des affaires étrangères prussien nous a opposé une fin de non-recevoir en prétendant qu'il ignorait l'affaire et que le cabinet de Berlin y était resté étranger.

« Nous avons dû alors nous adresser au Roi lui-même, et nous avons donné à notre ambassadeur l'ordre de se rendre à Ems, auprès de Sa Majesté. Tout en reconnaissant qu'il avait autorisé

le prince de Hohenzollern à accepter la candidature qui lui avait été offerte, le roi de Prusse a soutenu qu'il était resté étranger aux négociations poursuivies entre le gouvernement espagnol et le prince de Hohenzollern; qu'il n'y était intervenu que comme chef de famille et nullement comme souverain, et qu'il n'avait ni réuni ni consulté le conseil des ministres.

« Sa Majesté a reconnu cependant qu'elle avait informé le comte de Bismarck de ces divers incidents.

« Nous ne pouvions considérer ces réponses comme satisfaisantes; nous n'avons pas pu admettre cette distinction subtile entre le souverain et le chef de famille, et nous avons insisté pour que le Roi conseillât et imposât au besoin au prince Léopold une renonciation à sa candidature. Pendant nos discussions avec la Prusse, le désistement du prince Léopold nous vint du côté d'où nous ne l'attendions pas, et nous fut remis le 12 juillet par l'ambassadeur d'Espagne.

«Le Roi ayant voulu y rester étranger, nous lui demandâmes de s'y associer et de déclarer que si, par un de ces revirements toujours possibles dans un pays sortant d'une révolution, la couronne était de nouveau offerte par l'Espagne au prince Léopold, il ne l'autoriserait plus à l'accepter, afin que le débat pût être considéré comme définitivement clos.

« Notre demande était modérée, les termes dans lesquels nous l'exprimions ne l'étaient pas moins. « Dites bien au Roi, écri-« vions-nous au comte Benedetti, le 12 juillet, à minuit, que nous « n'avons aucune arrière-pensée, que nous ne cherchons pas un « prétexte de guerre, et que nous ne demandons qu'à résoudre « honorablement une difficulté que nous n'avons pas créée nous-« mêmes. »

« Le Roi consentait à approuver la renonciation du prince Léopold, mais il refusa de déclarer qu'il n'autoriserait plus à l'avenir le renouvellement de cette candidature. « J'ai demandé au Roi, nous écrivait M. Benedetti le 13 juillet, à minuit, de vouloir bien me permettre de vous annoncer en son nom que, si le prince de Hohenzollern revenait à son projet, Sa Majesté interposerait son autorité et y mettrait obstacle.

« Le Roi a absolument refusé de m'autoriser à vous transmettre une semblable déclaration. J'ai vivement insisté, mais sans réussir à modifier les dispositions de Sa Majesté. Le Roi a terminé notre entretien en me disant qu'il ne pouvait ni ne voulait prendre un

pareil engagement, et qu'il devait, pour cette éventualité comme pour toute autre, se réserver la faculté de consulter les circonstances.

« Quoique ce refus nous parût injustifiable, notre désir de conserver à l'Europe les bienfaits de la paix était tel que nous ne rompîmes pas nos négociations, et que, malgré notre impatience légitime, craignant qu'une discussion ne les entravât, nous vous avons demandé d'ajourner nos explications.

« Aussi notre surprise a-t-elle été profonde lorsqu'hier nous avons appris que le roi de Prusse avait notifié par un aide de camp à notre ambassadeur qu'il ne le recevrait plus, et que, pour donner à ce refus un caractère non équivoque, son gouvernement l'avait communiqué officiellement aux cabinets de l'Europe. (Exclamations.) Nous apprenions en même temps que M. le baron de Werther avait reçu l'ordre de prendre un congé, et que des armements s'opéraient en Prusse.

« Dans ces circonstances, tenter davantage pour la conciliation eût été un oubli de dignité et une imprudence. *Nous n'avons rien négligé pour éviter une guerre ; nous allons nous préparer à soutenir celle qu'on nous offre, en laissant à chacun la part de responsabilité qui lui revient.* (Très-bien ! — Bravo ! bravo ! — Applaudissements. — Vive l'Empereur ! — Vive la France !)

« Dès hier nous avons rappelé nos réserves, et avec votre concours, nous allons prendre immédiatement les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts, la sécurité et l'honneur de la France.» (Longs applaudissements.)

Le *Public* du 16, sous la rubrique *Dernières nouvelles*, avait apprécié comme il méritait de l'être le commentaire dont le garde des sceaux avait fait suivre la lecture d'un discours identique à celui de M. de Gramont, faite le même jour, 15 juillet, au Corps législatif. Ce journal avait ses raisons pour juger sévèrement le successeur du *vice-empereur*. Il était plus indulgent pour M. Le Bœuf, qui, interrogé si nous étions préparés à faire la guerre à la Prusse, et s'il ne manquait rien à l'armée française, répondait imperturbablement : *Rien, pas même un bouton de guêtre!* Et tout lui manquait ! Et rien n'était prêt !

La responsabilité encourue pour un tel langage, pour des

assurances aussi mensongères, après tant de désastres qui en sont la conséquence, doit être un terrible fardeau ; mais pourquoi M. le maréchal Le Bœuf ne le porterait-il pas allégrement? Tout est permis, dans notre malheureux pays, à qui gouverne, et quand le fait est accompli, tout est oublié. M. le maréchal Le Bœuf a commandé et commandera sans doute encore les armées françaises. Grande gloire pour nous ! Grand honneur devant l'Europe, qui n'a pu oublier, elle, le langage du ministre si impatient de faire cette guerre où tout semblait en effet avoir été préparé — pour rendre notre défaite certaine et le triomphe de l'ennemi éclatant.

« La réponse de M. Émile Ollivier à M. Thiers a été marquée par des mots bien malheureux.

« La Chambre s'est émue beaucoup, par exemple, de la déclaration qu'on ne lui communiquerait rien en fait de documents officiels, ce qui est la négation du régime parlementaire.

« M. Émile Ollivier a eu encore un mot du plus fâcheux effet : — Nous entreprenons la guerre, a-t-il dit, LE COEUR LÉGER !

« Ces mots ont choqué profondément la Chambre. Le patriotisme accepte la guerre déclarée, la Chambre entraînera le Gouvernement, le pays marchera, mais comment un ministre orateur peut-il s'écrier, à la perspective des luttes qui vont s'engager : Nous avons le *cœur léger !*

« En revanche, le maréchal Le Bœuf a été acclamé avec enthousiasme pour ses moindres mots, surtout quand, expliquant la faculté de s'engager pour la durée de la guerre, il a trouvé cette expression pittoresque :

« Il y a des jeunes gens qui aiment la poudre et qui n'aiment « pas la caserne. » (*Le Public* du 16.)

Nous donnons quelques passages du compte rendu de la séance et du discours de M. Ollivier, auxquels se rapportent les appréciations qu'on vient de lire.

Cette discussion sera l'honneur de ceux qui y ont pris part pour y faire entendre le langage de la raison, de l'humanité et du patriotisme. M. Thiers s'y distingua surtout par l'énergie avec laquelle il lutta, hélas, vainement ! contre les efforts du Gouvernement et contre les clameurs d'une majorité servile et

intolérante. Il fut accablé d'injures. Dans la suite, le pays l'a récompensé du courage qu'il avait montré : vingt-huit départements l'ont élu député à l'Assemblée nationale, qui l'a porté à la présidence de la République française.

« M. Thiers. Quand la guerre sera déclarée, personne ne sera plus empressé que moi de donner au Gouvernement les moyens de la rendre victorieuse. (Très-bien ! très-bien !)

« Mon patriotisme est égal à celui de tous ici. Mais s'agit-il en ce moment de donner ou de refuser au Gouvernement les moyens qu'il réclame? Non, je proteste contre cette pensée. Il s'agit d'une déclaration de guerre faite à cette tribune par le ministère. Eh bien, est-ce au ministère seul à la faire? Ne devons-nous pas avoir, nous aussi, la parole? Pour la prendre, il nous faut le temps de la réflexion. (Interruption.)

« L'histoire, la France, le monde nous regardent, Messieurs. De la résolution que vous allez prendre peut résulter la mort de milliers d'hommes, et dépend peut-être la destinée de notre pays. Pour moi, avant cette décision redoutable, il me faut un moment de réflexion. (Nouveau bruit. — Approbation à gauche.) Souvenez-vous du 6 mars 1866. Vous m'aviez refusé la parole alors que je signalais les moyens... (Exclamations.)

« Ce souvenir devrait vous inspirer le désir de m'écouter sans m'interrompre. Je suis très-résolu à entendre vos murmures et à les braver. (Très-bien ! autour de l'orateur. — Bruit.)

« La demande principale du Gouvernement, celle qu'il a assuré être la seule qu'il eût faite, a reçu une réponse favorable. (Non ! non !)

« J'écoute en ce moment, non les emportements du pays, mais ses intérêts réfléchis ; j'ai la conscience que nous devons résister à des passions généreuses, mais imprudentes... (Rumeurs à droite.— Approbations à gauche.)

« Sur un sujet si grave, Messieurs, tout membre, fût-il seul, fût-il le dernier dans votre estime, s'il a un doute, devrait pouvoir s'exprimer. (Parlez ! parlez !) Or, je ne suis pas seul... (Interruption.)

A ce mot, *Je ne suis pas seul,* une voix stridente et ironique, celle de M. Dugué de la Fauconnerie, répond : *Vous êtes quatorze !*

Bel argument! le seul sans doute qui vaille quelque chose sans le pays où, au lieu de raisonner, l'on se compte.

M. Thiers, sans se préoccuper d'une interruption injurieuse de ce bizarre marquis de Piré, salpêtre enfermé dans un corps impotent, reprend :

« M. Thiers. Est-il vrai qu'au fond votre réclamation avait été écoutée? Est-il vrai que vous rompez sur une question de susceptibilité? Voulez-vous que l'Europe dise que, lorsque le fond vous était accordé, pour une question de forme, vous avez fait verser des torrents de sang? (Bruit prolongé.)

« Chacun ici ne doit accepter que la responsabilité qu'il lui convient de porter. Quant à moi, j'ai souci de ma mémoire, et je décline toute responsabilité. Oui, c'est la forme qui vous a blessé. (Non! non! — Si! si!)

« Je demande, à la face du pays, qu'on nous fasse connaître les dépêches qui ont déterminé de votre part une résolution qui est une déclaration de guerre. Je sais ce dont les hommes sont capables sous le coup de leurs émotions. Si j'avais eu, dans cette circonstance, l'honneur de diriger les affaires de mon pays... (Bruit.) Ce n'est pas un regret que j'exprime, vous le savez bien... J'aurais voulu lui laisser quelques instants de réflexion avant de prendre une résolution si grave.

« Je regarde cette guerre comme très-imprudente. J'ai été plus douloureusement affecté que personne des événements de 1866; plus que personne j'ai le désir d'une réparation, mais l'occasion est mal choisie. (Interruption. — Très-bien! très-bien! à gauche.)

« Oui, lorsqu'on vous avait accordé la satisfaction à laquelle vous aviez droit; lorsque la Prusse avait expié par un échec la faute grave qu'elle avait commise de sortir du terrain de l'Allemagne, où est sa force, et de préparer tout à coup sur nos derrières une candidature hostile; lorsque l'Europe, avec un empressement qui lui fait honneur, avait déclaré que vous aviez raison, écouter des susceptibilités sur la question de forme (Bruit), c'est s'exposer à regretter un jour sa précipitation. (Exclamations.)

« M. le marquis de Piré. Vous êtes la trompette des désastres de la France. Allez à Coblentz! (Bruit prolongé.)

« M. Thiers. Je répète, malgré vos cris, que vous choisissez mal l'occasion de la réparation que je désire comme vous, et quand je vois que, sous le coup de vos impressions, vous ne voulez pas

prendre un moment de réflexion et demander la communication des dépêches, je dis que vous ne remplissez pas, dans toute leur étendue, les devoirs qui vous sont imposés. (Réclamations bruyantes. — Très-bien ! à gauche.)

« Vous avez bien tort de laisser soupçonner que votre résolution est une résolution de parti. (Exclamations.)

« M. Dugué de la Fauconnerie, au milieu du bruit. C'est vous qui n'êtes qu'un parti ; nous sommes la nation, nous sommes 270 !

« M. Thiers. Je suis prêt, je le répète, à voter toutes les ressources dont le Gouvernement aura besoin, quand la guerre sera déclarée ; mais je voudrais auparavant connaître les dépêches sur lesquelles se fondent vos susceptibilités. (Approbation autour de l'orateur.)

. . . . . .

« M. le garde des sceaux. Nous n'avons pas délibéré pour savoir si le moment était opportun ou inopportun pour assaillir, je ne dis pas l'Allemagne, mais la Prusse : nous ne voulions assaillir ni l'Allemagne ni la Prusse ; nous nous sommes trouvés en présence d'un affront que nous ne pouvions pas supporter, en présence d'une menace qui, si nous l'avions laissée se réaliser, nous eût fait descendre au dernier rang des États. Nous avons relevé l'affront et nous avons pris nos précautions contre la menace. (Très-bien ! très-bien ! — Bravos et applaudissements.)

. . . . . .

« Le roi de Prusse, il faut que l'histoire ne l'oublie pas, a constamment refusé d'intervenir pour amener et faciliter la renonciation du prince de Hohenzollern. Quand elle a été obtenue, il a affecté de se considérer comme étranger ; et quand enfin, voulant obtenir des sûretés pour l'avenir, nous lui avons dit dans des formes plus amicales : « Déclarez-nous que cette renonciation est défini- « tive », comment s'est conduit le roi de Prusse ?

« Il nous a refusé.

« Est-ce nous qui nous sommes montrés susceptibles ? Est-ce nous qui nous sommes emportés, en face d'une réponse négative ? Non, non.

« Nous sommes venus ici, et malgré les impatiences du dedans et les impatiences du dehors, et quoiqu'on commençât à dire que nous étions le ministère de la lâcheté et de la honte, nous avons continué à négocier, et l'honorable M. Thiers a tort de l'oublier : au milieu de ces négociations, nous avons appris que, dans toute

l'Europe, les représentants prussiens annonçaient et faisaient annoncer dans les journaux que le roi de Prusse avait envoyé un aide de camp à notre ambassadeur pour lui déclarer qu'il refusait de le recevoir. (Bravos et applaudisssements au centre et à droite. — Interruption à gauche.)

« M. Jules Favre. Communiquez-nous la dépêche.

« M. le marquis d'Andelarre. Il faut qu'on nous communique la dépêche pour que nous puissions nous prononcer en connaissance de cause. (Exclamations.)

« M. le garde des sceaux. On nous demande des communications de dépêches ; ces communications sont faites.

« Nous les avons mises dans notre exposé... (Interruptions.)

« M. Jules Favre. C'est exactement comme pour le Mexique ; on nous disait cela aussi, et on nous a indignement trompés. (Vives réclamations. — Très-bien ! sur quelques bancs à gauche.)

« M. le marquis de Piré. Vous êtes bien mal inspirés ! Vous ne pouvez plus rien reprocher aux émigrés.

« M. le garde des sceaux. Nous n'avons reçu que des dépêches *confidentielles*, que les usages diplomatiques ne permettent pas de communiquer ; nous ne communiquerons rien de plus... (Vives réclamations à gauche.)

« M. le garde des sceaux. De ce jour commence pour les ministres, mes collègues, et pour moi, une grande responsabilité. (Oui ! à gauche.)

« Nous l'acceptons le cœur léger. (Protestations à gauche.)

« M. Boduin. Dites attristé !

« M. Esquiros. Vous avez le cœur léger et le sang des nations va couler ! . . . . . .

« S. Exc. M. Émile Ollivier, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Messieurs, le Gouvernement, dans cette affaire, a surtout le désir d'exposer absolument toute la vérité ; il n'a rien à dissimuler. Et lorsque à des demandes de communication de dépêches, il répond qu'il n'a rien à communiquer, c'est qu'il n'y a pas eu, dans le sens vrai du mot, de dépêches échangées : il n'y a eu que des communications verbales, recueillies dans des rapports qui, d'après les usages diplomatiques, ne sont pas communiqués.

« Il peut arriver qu'un Roi refuse de recevoir un ambassadeur ; ce qui est blessant, c'est le refus intentionnel, divulgué dans les suppléments de journaux, dans des télégrammes adressés à toutes les cours de l'Europe. (Mouvements divers.)

« Et ce fait nous a paru d'autant plus significatif, que l'aide de camp qui a annoncé à M. Benedetti le refus d'audience n'a manqué à aucune des formes de la courtoisie... (Interruptions à gauche.)

« *Voix nombreuses :* Écoutez donc!

« Voulez-vous connaître ces télégrammes? Il n'y a aucun inconvénient à vous les communiquer. Le premier est de quatre heures vingt-cinq du soir, le 13; l'autre, de quatre heures trois quarts.

« Le Roi a reçu la réponse du prince de Hohenzollern ; elle est du « prince Antoine, et elle annonce à Sa Majesté que le prince Léopold, « son fils, s'est désisté de sa candidature à la couronne d'Espagne. « Le Roi m'autorise à faire savoir au gouvernement de l'Empereur « qu'il approuvait cette résolution. Le Roi a chargé un de ses aides « de camp de me faire cette communication, et j'en reproduis exac- « tement les termes. Sa Majesté ne m'ayant rien fait annoncer au « sujet de l'assurance que nous réclamons pour l'avenir, je solli- « cite une autre audience pour lui soumettre de nouveau et déve- « lopper les observations que j'ai présentées ce matin. »

M. Thiers prend de nouveau la parole. Il s'efforce de prouver que par la renonciation du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, on avait obtenu une véritable victoire morale, dont on aurait dû se contenter. Plus l'illustre homme d'État fait d'efforts pour arrêter des hommes qui veulent entraîner le pays dans la guerre, plus la colère de ces hommes augmente.

« Vous aviez obtenu le fond, et un effet moral considérable était produit. Mais, dit-on, la candidature n'était pas supprimée à tout jamais.

« Je fais appel au bon sens, à l'évidence; vous verrez dans quelques jours l'opinion du monde entier sur votre politique, vous la verrez dans tous les journaux. (Interruption.)

« Je ne parle pas des journaux français ni même des journaux prussiens, qui sont parties intéressées dans la question; j'ai trop de bon sens pour dire une pareille chose; mais je parle de l'Europe : l'Europe s'est jointe à vous, vous verrez ce qu'elle pense aujourd'hui, vous le verrez par la presse anglaise, qui a montré dans toute cette affaire une grande modération.

« M. Dugué de la Fauconnerie. C'est là le langage qu'on tient à Berlin.

« M. Thiers. Je le répète, je fais appel à l'évidence, et je dis :

Si après une campagne comme celle qu'elle vient de faire, si on suppose que, retirant aujourd'hui sa candidature du prince de Hohenzollern, la Prusse songe à la reprodnire plus tard, c'est lui prêter une folie. (Interruption.) Oui, il faudrait qu'elle fût folle.

« S. Exc. M. le duc de Gramont, ministre des affaires étrangères. Pourquoi alors a-t-elle refusé de le déclarer? (C'est cela! — Très-bien! très-bien!)

« M. Arago. Parce que vous l'avez provoquée.

« M. Thiers. Elle a refusé; voulez-vous que je vous en dise les motifs? (Nouvelle interruption.)

« *Une voix.* — C'est là le langage qu'on tient en Prusse.

« M. le président Schneider. Quand un orateur est à la tribune, il faut lui laisser exprimer son opinion; je demande le silence.

« M. Dugué de la Fauconnerie. La Chambre a aussi le droit d'exprimer son sentiment.

« M. Thiers. Vous ne me lasserez pas, et je dirai mon sentiment tout entier.

« *Une voix.* — C'est dans votre intérêt qu'on veut vous empêcher de parler.

« M. Thiers. Vous ne pouvez pas refuser de m'entendre, lorsque, dans un débat aussi sérieux, je viens apporter en toute sincérité mon sentiment, qui est aussi, je crois, celui de beaucoup de membres de cette Chambre. (Bruit prolongé.)

M. Vendre. Nous ne voulons pas de la paix à tout prix, et la France n'en veut pas plus que nous.

M. Thiers. Je n'ai jamais été... (Interruption prolongée.) Vous ne voulez donc pas me laisser répondre au ministre! Sachez que la violence que vous me faites retombera sur vous! (Nouveau bruit.)

« *Quelques voix.* — Parlez! parlez!

M. Thiers insiste avec plus de force sur ses précédents arguments.

On avait appris la renonciation du prince de Hohenzollern, l'approbation donnée par le roi de Prusse à cette renonciation, et on prétendait que ce n'était pas là une concession qui était faite à nos justes susceptibilités!...

«Je vais plus loin, ajoutait M. Thiers. D'après les pièces lues tout à l'heure, le roi de Prusse a consenti à déclarer par l'organe de son gouvernement qu'il avait connu et approuvé le retrait de la candidature.

« Vous vouliez un échec à la Prusse, et je le veux comme vous.

(Mouvements divers.) Appelez-moi, si vous voulez, un ami de la Prusse, le pays jugera entre vous et moi. (Bruit.)

« Je me borne à poser ces faits incontestables. La candidature a été retirée. Le Roi l'a connue et a consenti à ce que son gouvernement le déclarât. Il était évident que si on ne s'en tenait pas là, que si on voulait élever une discussion sur le mode de retrait, on ferait naître des susceptibilités nouvelles, on exciterait l'orgueil de la Prusse et on arriverait à la guerre.

« Je dis donc que c'est une chose déplorable que, l'intérêt de la France étant sauvegardé, on ait, par des excitations jetées dans le pays, rendu la guerre inévitable. (Bruit.) On s'est jeté dans des questions d'étiquette où l'orgueil des deux pays s'est rencontré.

« Je vais descendre de cette tribune sous la fatigue que vous me faites éprouver en ne voulant pas m'écouter. J'aurai toutefois démontré que les intérêts de la France étaient saufs et que vous avez fait naître des susceptibilités d'où la guerre est sortie. C'est là votre faute. (Bruits divers.)

« La faute commise, que devait-on faire? Il fallait, puisque l'Europe vous témoignait tant de bonne volonté, lui donner le temps d'intervenir de nouveau (Interruption), et ne pas apporter à la tribune des déclarations qui rendent la guerre inévitable. Ce n'est pas pour les intérêts essentiels de la France, c'est par la faute du cabinet que nous avons la guerre. (Très-bien! — Approbation à gauche. — Bruyantes protestations sur un grand nombre de bancs. — La clôture.) »

M. Jules Favre résume à son tour cette discussion si grave et qui devait occuper une grande et douloureuse place dans les annales législatives de la nation :

« Ce qui est resté de ce débat, c'est que vous avez soulevé une question de susceptibilité. Ces questions peuvent être des questions d'honneur, et je reconnais que si la France doit faire la guerre dans des conditions indispensables, au nombre de ces conditions se place une insulte faite à son honneur. (C'est cela!) Mais c'est là ce qu'il faut examiner avec maturité (Exclamations sur un grand nombre de bancs), quand il s'agit de répandre des torrents de sang et de couvrir l'Europe de ruines. (Nouveau bruit.)

« Vous ne voulez pas de réflexion, de maturité. Comme M. le garde des sceaux, vous avez le cœur léger. (Interruption.)

M. LE GARDE DES SCEAUX. Pas d'équivoque! J'ai dit : Le cœur lé-

ger, et je le répète, parce que, quand on remplit un devoir, on n'a pas le cœur troublé. (Très-bien!)

« M. Jules Favre. Quand l'accomplissement de ce devoir, c'est l'égorgement de deux nations, on peut avoir le cœur troublé. (Bruit.)

« La question se réduit à ceci : L'honneur de la France est-il engagé? Quelle preuve en avons-nous? Quelle dépêche officielle a-t-on produite? Comment a-t-on méconnu dans notre ambassadeur la dignité de la nation? On ne nous a rien produit, si ce n'est des télégrammes, et nous savons l'usage qu'on peut faire des télégrammes. (Interruptions.)

« M. le garde des sceaux. Parlez pour vous, n'insultez pas! »

L'arrêt de mort de deux cent cinquante mille hommes allait être prononcé par une majorité fière d'avoir reçu un *satisfecit* de l'homme d'État qui dirigeait les affaires extérieures de la France.

M. de Gramont était monté à la tribune après M. Thiers. Nous empruntons encore au *Public* le compte rendu officiel de cette partie de la séance du 15 juillet. Ces choses-là sont si étranges qu'on croit rêver en les lisant. Écoutons :

« M. le ministre des affaires étrangères monte à la tribune.

« Plusieurs membres : Ne parlez pas! — Si! si!

« S. Exc. le ministre des affaires étrangères. Si nous avions attendu plus longtemps pour demander aux puissances étrangères d'intervenir, nous aurions donné le temps à la Prusse de compléter ses armements pour nous attaquer avec plus d'avantages. (C'est cela! — Très-bien! très-bien!) Au surplus, de ce que vous venez d'entendre, il résulte un fait, c'est que le gouvernement prussien a informé tous les cabinets de l'Europe du refus qu'il avait fait de recevoir notre ambassadeur. (Oui! oui! — Très-bien! très-bien!)

« C'est un outrage pour l'Empereur et pour la France. (Oui! oui!) Et si par impossible il se trouvait dans mon pays une Chambre pour le supporter et pour le souffrir, je ne resterais pas cinq minutes ministre des affaires étrangères. (Bravo! bravo! — Applaudissements prolongés. M. le ministre reçoit à son banc de nombreuses félicitations.)

Voit-on la France se précipitant dans une guerre terrible par la seule crainte d'être exposée à n'avoir plus pour ministre des affaires étrangères — Mazarin? Richelieu? Colbert? Non pas! mais M. de Gramont!!!

Oh! toujours la comédie dans la tragédie humaine! Le rire dans le sombre, le burlesque mêlé à l'horrible!

Et cependant la Chambre hésite encore!... Elle connaît les dispositions pacifiques de l'esprit public en province; elle voudrait ne pas le mécontenter; mais en même temps, comment plaire au Gouvernement, dont les dispositions sont manifestement belliqueuses? On observe ses hésitations; il faut y mettre fin, et arracher à cette Chambre, perplexe et tremblante, un cri de guerre. De quelle manière? On a répandu des mensonges perfides qui courent partout, mais qu'on ne peut porter à la tribune sans se couvrir à tout jamais d'infamie. Dans un couloir, dans une commission, volontiers on les répéterait, en recommandant la discrétion. Une commission est nommée pour recevoir les communications *secrètes, confidentielles,* et transmettre à l'Assemblée ses *impressions.* La commission entend M. de Gramont, et le jour même, à neuf heures et demie du soir, M. de Talhouët, en son nom, vient faire au Corps législatif une déclaration dans laquelle on remarque la phrase suivante :

« ..... *Des pièces chiffrées ont été mises sous nos yeux, et, comme tous vos bureaux l'ont bien compris, le* SECRET *de ces communications doit être conservé par votre commission, qui, en vous rendant compte de ses* IMPRESSIONS, *a conscience de son devoir vis-à-vis de vous-mêmes comme vis-à-vis du pays.* »

M. de Talhouët dit en terminant :

« ..... A nos sentiments personnels se sont ajoutées de nouvelles convictions, fondées *sur les explications que nous avons reçues...* »

Il avait déjà dit : « Votre commission a entendu M. le garde des sceaux et *M. le ministre des affaires étrangères.* Des pièces diplomatiques nous ont été communiquées, et sur ces textes, des *explications très-complètes* et très-nettes nous ont été fournies. »

Après la lecture de ce rapport parfaitement vague, rempli

d'affirmations sans preuves, ou fondées sur des preuves dont la commission *gardait le secret,* la guerre se trouva irrévocablement déclarée avec l'assentiment de la grande majorité du Corps législatif. 159 voix contre 84 s'étaient prononcées, dès avant la déclaration de M. de Talhouët, contre la communication des dépêches et pour la guerre quand même.

Et maintenant tout est consommé, comme l'a voulu M. de Gramont ; les morts sont bien morts ; notre pauvre Alsace serait plus loin de nous que la Chine, si les vieilles cartes de géographie n'étaient restées pour nous dire : Elle a été *France* comme la Lorraine !

Monsieur le duc de Gramont, Monsieur le marquis de Talhouët, gentilshommes chatouilleux sur le point d'honneur, vous devez être satisfaits !

Vous prétendiez que l'honneur était engagé ; on vous a fait crédit des preuves, on a mieux aimé commencer par se battre que de s'exposer au reproche de manquer de susceptibilité en cette matière. On s'est battu, et surtout l'on a été battu ; car l'occasion offerte à l'ennemi était rare et merveilleusement propice pour lui ; il n'a eu garde de la manquer. Depuis ce temps, beaucoup de petits enfants pleurent leurs pères, beaucoup de femmes pleurent leurs maris, beaucoup de pères pleurent leurs fils !

Est-ce que ces familles en deuil n'ont pas le droit d'aller vers vous et de vous dire :

Ils sont morts, parce que vous leur avez montré la France outragée, et qu'ils ont marché pour punir l'injure que d'après vous la France avait reçue. S'il n'y a pas eu d'injure, à qui remonte la responsabilité de leur fin malheureuse ?... Y avez-vous jamais pensé ?

Les yeux fermés, ils ont obéi à leur devoir ; mais vous, avez-vous rempli le vôtre ?

On vous avait fait crédit : l'heure est venue de payer votre dette à la vérité !

Quels *secrets,* quelles communications *confidentielles,* vous, Monsieur de Gramont, avez-vous apportés à la connaissance de la commission parlementaire chargée de statuer sur la déclaration

de guerre? Quels *secrets* ont produit sur vous, Monsieur de Talhouët, la vive impression dont votre rapport renferme le témoignage, lorsqu'ils vous ont été révélés?

Le temps de la discrétion et des réticences diplomatiques est passé. Devant l'Alsace et la Lorraine perdues, l'Allemagne payée de la rançon de cinq milliards, la Mort riche d'une rançon plus lourde encore, la France déchue pour longtemps de sa légitime influence sur le monde, il n'y a plus, sans doute, de secrets à garder. Ces secrets que vous disiez *vôtres,* ils sont *nôtres,* de par le sang qu'ils nous ont coûté!

Parlez donc! Le roi Guillaume, sur le compte du souverain de la France et de sa femme, a-t-il tenu des propos indignes même d'un soudard ivre?

M. Benedetti a écrit à ce sujet, dans un livre : *Ma mission en Prusse,* publié en 1871 :

« Je ne m'arrêterai pas aux prétendues insultes dont j'aurais été « l'objet, ni aux procédés inconvenants qu'on m'a attribués. Je ne « voudrais, s'il en était besoin, invoquer d'autre témoignage que « celui du Roi lui-même, pour prouver que je n'ai pas oublié une « seule fois la déférence que je devais au souverain auprès duquel « j'avais en ce moment l'honneur d'être accrédité. Le gouvernement « de l'Empereur, de son côté, n'a jamais prétendu que son ambas- « sadeur eût été personnellement offensé à Ems, mais que le cabinet « de Berlin avait présenté à divers gouvernements, d'une manière « injurieuse et blessante pour la dignité de la France, l'accueil que « le Roi m'avait fait en dernier lieu. »

Voyons les extraits des dépêches adressées par l'ambassadeur de France à Berlin à notre ministre des affaires étrangères. Nous les empruntons à l'ouvrage que nous venons de citer.

Du 13 *juillet.* — Le Roi, invité à déclarer que non-seulement il approuvait la renonciation du prince de Hohenzollern, mais qu'il prenait l'engagement d'empêcher toute nouvelle tentative qui aurait pour objet de revenir à la même combinaison, répond :

« Vous me demandez un engagement sans terme et pour tous les « cas ; je ne saurais le prendre. Pour justifier cette manière de voir, « Sa Majesté a soutenu qu'elle ne pouvait aliéner de la sorte sa

« liberté de résolution, et qu'elle devait, en toute chose, se réserver « la faculté de tenir compte des circonstances dans les éventualités « diverses qui pourront se produire ultérieurement, qu'il n'avait « assurément aucun dessein caché, et que cette affaire lui avait « donné des préoccupations trop graves pour ne pas désirer qu'elle « ne fût irrévocablement écartée, qu'il lui était toutefois impossible « d'aller aussi loin que nous lui demandions. » (P. 370.)

Plus loin (même dépêche), M. Benedetti appréciait en ces termes le refus du Roi :

« Tout me porte à croire, je ne saurais vous le cacher, que le « Roi est fermement décidé à nous refuser cette satisfaction. Malgré « l'accueil apparemment gracieux qu'elle n'a cessé de faire à mes « instances, j'ai pu constater que Sa Majesté se résignait avec autant « de regret que de répugnance, devant notre attitude, à dénoncer « les difficultés qu'elle a contribué à faire naître, et, sans nul doute, « elle ne se dissimule pas la gravité de l'échec auquel personnelle- « ment elle s'est exposée.

« Dans cette disposition, le Roi considère qu'il aggraverait le « mécontentement que la renonciation du prince de Hohenzollern « provoquera en Allemagne, et dont la responsabilité pèsera moins « sur ce candidat que sur Sa Majesté elle-même, s'il souscrit à « l'obligation que nous lui demandons de contracter. » (P. 382.)

M. Benedetti terminait une dépêche, en date du 14 juillet 1870, par ces mots :

« Je serai à Paris demain matin à 10 heures 15 minutes, et je « me rendrai immédiatement au ministère. »

En effet, M. Benedetti arriva à temps pour voir le ministre des affaires étrangères, avant sa fameuse déclaration à la tribune, avant son entrevue avec la commission parlementaire, présidée par M. de Talhouët, et pour lui dire : « Les bruits qui circulent sont, vous le savez, d'odieuses calomnies. Le Roi n'a jamais rien dit qui ne fût convenable dans la bouche d'un gentilhomme. — Je le sais, aurait répondu M. de Gramont, mais ils veulent la guerre, et ils l'auront ! »

Cependant, les députés qui étaient entrés incertains dans la

salle où la commission tenait séance, en étaient sortis résolus. Par quel langage avait-on transformé leurs dispositions pacifiques en ardeurs belliqueuses?

Vous seuls pouvez éclairer ce mystère, en nous divulguant le *secret*, le secret de la déclaration de la guerre!

Au nom de la gloire évanouie, des ruines faites, des hontes bues, des enfants morts et des enfants vivants, ceux-ci destinés à aller combattre un jour, et à mourir à leur tour pour la même cause, nous vous demandons le *secret* de cet élan qui a électrisé la commission, chassé la paix et déchaîné la guerre!... On nous le doit : il nous le faut!...

Et si on nous le refuse, nous dirons, en nous adressant aux hommes qui gouvernent la nation :

Y a-t-il deux justices? une justice qui punit le crime, une justice qui le laisse impuni?

S'insurger contre le gouvernement du pays, profiter de sa faiblesse pour tenter de prendre sa place, spéculer sur la détresse de l'État pour le voler: ce sont là de grands crimes dont les auteurs ont mérité et encouru les châtiments les plus rigoureux.

Mais il est d'autres crimes aussi haïssables.

Faire la guerre, sans y être contraint par une nécessité impérieuse, est un crime de lèse-humanité ; — sans se trouver en mesure de la soutenir, est un crime de lèse-nation ; — en abusant de l'autorité qu'on tient de la confiance du pays, est un crime de forfaiture.

Ces crimes ont-ils été commis?

Première question. Nous demandons pourquoi elle n'a pas été encore éclaircie?

On a ordonné des enquêtes. On devait, en procédant avec méthode et logique, en allant de la cause à l'effet, et non de l'effet à la cause, commencer dans l'ordre des dates, c'est-à-dire, par une information judiciaire concernant :

LES CIRCONSTANCES

QUI ONT AMENÉ ET ACCOMPAGNÉ EN 1870

LA DÉCLARATION DE GUERRE

Car tous nos malheurs et tous les crimes qu'ils ont engendrés viennent de ce fait : — la guerre sans cause.

La Révolution de 1789 a grandement modifié les droits respectifs des peuples et des gouvernants, tels qu'ils existaient autrefois.

Autrefois, les rois disposaient des peuples comme un joueur dispose des pions placés sur un échiquier, pour vider des questions d'amour-propre; on disait :

..... Ce sont-là jeux de prince.

On ne le dit plus aujourd'hui.

Au dix-huitième siècle, Marie-Thérèse adressait des billets flatteurs à la favorite du roi de France, madame de Pompadour, et aussitôt la France prenait parti pour l'Autriche contre la Prusse, contrairement aux intérêts de sa politique. Frédéric II se permettait une épigramme contre l'impératrice Élisabeth, et la guerre éclatait entre la Prusse et la Russie. De tels actes nous paraîtraient aujourd'hui bien étranges et intolérables, tout autant que si la lutte dans laquelle nous nous sommes engagés en 1870, avec une précipitation si extraordinaire, avait eu pour cause l'amour-propre de M. le duc de Gramont, blessé par un propos de M. de Bismarck, qui l'aurait appelé *le plus beau et le plus b... des diplomates de l'Europe!*

Peut-être cependant n'en existe-t-il pas de plus sérieuses.

On a voulu y chercher la raison de l'emportement que le ministre a mis à porter à la tribune sa déclaration, qui équivalait à une véritable déclaration de guerre; de la complaisance avec

laquelle on laissait répéter, si on ne les répandait soi-même, d'odieuses calomnies ; des efforts pour envenimer les moindres blessures nationales, pour changer le caractère et la portée d'incidents vulgaires, et pour transformer de légers griefs en injures mortelles.

Comment expliquer en effet certaines folies dont les peuples sont les victimes? Que de mensonges n'invente-t-on pas pour en cacher les causes véritables? On n'a jamais pu faire comprendre, par exemple, pourquoi la France a été précipitée dans la malheureuse expédition du Mexique, pourquoi elle l'a poursuivie obstinément, malgré le mécontentement, chaque jour plus accentué, de l'opinion publique. On n'a eu garde alors de parler des relations d'intérêt qui liaient M. de Morny à M. Jecker[1].

M. le duc de Gramont a parlé et a écrit : mais il n'a rien dit de nouveau. Ce n'est pas cependant le scrupule de recourir à la publicité de papiers d'État pour sa justification qui a dû retenir sa plume. Sur ce point, de graves infractions à ses devoirs professionnels lui ont été reprochées et pourraient être l'objet de poursuites.

Le vague dans ses explications, le caractère douteux de ses assertions invalidées par les assertions contraires de M. Benedetti, l'obscurité qui enveloppe l'origine de cette lamentable guerre, ont laissé le champ ouvert à toutes les hypothèses les plus injurieuses pour M. de Gramont. Nous aimons à croire qu'il n'a pas eu connaissance de celle que nous allons reproduire, puisqu'il ne l'a pas démentie. Nous l'empruntons à un extrait de la *Gazette de Cologne,* publié dans l'*Indépendance de la Moselle* du mardi 18 octobre 1870, dont un exemplaire est entre nos mains.

« Ceci, dit la *Gazette de Cologne,* pourra servir à l'histoire « secrète de la déclaration de guerre.

« Quand arriva à Paris, le 16 juillet (le 14?), la renonciation du

[1] Pauvre M. Jecker! Singulier hasard qui l'a fait comprendre parmi les otages et fusiller par la Commune! On a peine à s'expliquer l'intérêt que la Commune pouvait avoir à le faire disparaître.

« prince de Hohenzollern à la candidature du trône d'Espagne, le duc « de Gramont était fortement engagé à la baisse. L'arrangement de « l'affaire, pour lequel, ainsi qu'il l'a reconnu plus tard, il y avait « moyen, eût occasionné au ministre des pertes énormes... Que le « soi-disant ministère des honnêtes gens ait accepté un semblable « collègue dans des circonstances aussi dangereuses pour le main- « tien de la paix, ce fait servira à faire juger le caractère de ces « hommes. »

Hélas! voilà ce que se disait, ce que se dit encore la malheureuse ville de Metz, arrachée à la mère patrie, arrachée, non déracinée, car ses racines plongent jusque dans le cœur des officiers de l'armée française qui ont vécu chez elle. Voilà les consolations qu'échangent entre eux les victimes de la guerre! Couvrir Monsieur le duc de ses différences de jeu de bourse au prix de cent mille cadavres et de deux provinces, — cela paraît bien cher!

Ces calomnies, — nous ne saurions admettre que ces rumeurs ne sont pas des calomnies, — se propagent parce que la lumière impatiemment attendue, SUR LES CIRCONSTANCES QUI ONT AMENÉ ET ACCOMPAGNÉ LA DÉCLARATION DE GUERRE, ne s'est pas faite juridiquement. Elle eût coupé court aux hypothèses.

Un immense malaise moral s'était produit dans ce pays à la suite de nos désastres. La Commune en est sortie.

Croit-on qu'il ait disparu? Pour calmer les esprits, pour donner satisfaction à l'opinion publique exaspérée, — on a bien tardivement commencé l'instruction du procès du maréchal Bazaine.

Cependant, depuis que le chef des armées françaises est aux mains de la justice militaire, l'exaspération a diminué. Les ressentiments patriotiques se sont contenus. On a fait silence autour de l'œuvre de la justice; on attend sa décision avec une patience qui égale la lenteur des formalités juridiques.

Et en l'attendant, on s'étonne que les ministres qui ont pris, vis-à-vis du pays, la première, la plus grave des responsabilités, celle de la déclaration de guerre et des malheurs qui l'ont suivie, puissent venir se promener, le front serein, au milieu

de ceux auxquels leurs fautes ont imposé un deuil éternel, — et qu'on n'ait pas même le droit de les interroger!

Ce que les hommes supportent le moins, c'est l'injustice.

Aussi, nous qui voulons la lumière par l'enquête, la vérité par toutes les investigations qui peuvent la produire; nous qui croyons que la paix sociale n'a pas de meilleure base que l'égalité des droits, et, par conséquent, l'égalité du crime devant le châtiment; nous, qui souhaitons qu'on réduise à l'impuissance les partis extrêmes, en leur enlevant le prétexte de s'armer, nous terminerons ce livre en disant :

JUSTICE POUR LA COMMUNE!

ET JUSTICE POUR TOUS!

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Frontispice. Reproduction d'un dessin allemand.

Avant-propos. 1

Explication de la gravure placée en tête du volume 27

Le fond de la société sous la Commune. 31

18 mars. 37

19 mars. 39

20 mars. 45

21 mars. 47

Procès-verbal d'une séance de la Commune. 48

22 mars. 51

24 mars. 54

25 mars. 55

26 mars. 57

27 mars. 60

28 mars. 61

29 mars et jours suivants. 61

3 avril. 70

4 avril. 72

Autographe de Raoul Rigault.

6 avril. 74

Autographes de Bergeret et de Raoul Rigault.

7 avril. 79

8 avril. 83

9 avril et jours suivants. (Ici commence la publication des rapports de police). 85

Fac-simile de l'original du décret qui ordonne la démolition de la colonne Vendôme.

15 avril. 100

16 avril. 101

17 avril. 103

18 avril. 104

19 avril. 106

20 avril. 108

21 avril. 113

22 avril. 118
23 avril. 119
24 avril. 122
25 avril. 124
26 avril. 126
Les agitations populaires 131
27 avril. 134
28 avril. 138
29 avril. 143
30 avril. 147

Avant le 1er mai. Le fond de la société sous la Commune. 155
Une page de l'histoire de France dans dix ans. 155
Les responsabilités. 157
Le troisième parti. 158
La Commune, seul gouvernement légal. 160
Les officiers de la Commune. 171
La force des candidats aux fonctions de l'état-major. 172

(*Nous ne mentionnons dans ce chapitre, qui renferme un grand nombre de pièces, que celles qui ont un titre.*)

Lettre au citoyen Audoynaud. 187
Mois de mai. — 1er mai. 191
2 mai. 195
3 mai. 201
4 mai. 205
Séance du Comité central. 206
Fac-simile de l'arrêté qui ordonne la démolition de la Chapelle expiatoire.
5 mai. 215
6 mai. 224
7 mai. 234
8 mai. 241
9 mai. 243
Séance du Comité central. 254
10 mai. 262
Le fort d'Issy du 2 mai au 10 mai. 266
11 mai. 270
12 mai. 277
Les compagnies de citoyennes. 282
13 mai. — Les causes de l'évacuation du fort de Vanves. 284
14 mai. 291
Signature autographe de Ferré.
15 mai. 298
Signature autographe de Delescluze.
Un type. 307

APR 16 1954
591

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 05 12 14 001 0